

HISTOIRE DE LYON,

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'À NOS JOURS,

ORNÉE DE VIGNETTES, POINTS DE VUE ET PORTRAITS,

Par C. Beaulieu,

AUTEUR DU TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE LYON,
DE L'ERMITAGE DU MONT-CINDRE,
ET DE L'ANALYGRAPHIE.

NB:En utilisant pour tous vos PDF le logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader DC **vous pouvez en ligne**: écouter ce document, l'annoter, l'imprimer, réaliser des copier/coller, etc.

Par contre, vous devez impérativement l'enregistrer (de préférence dans le module de stockage sous **l'indice** correspondant) si vous désirez le conserver et pouvoir utiliser toutes les fonctions développées par le concepteur comme la recherche avancée (loupe ci-dessus) dans le texte, la navigation via les signets, etc.

Lyon.

25.8 Histoire de Lyon depuis les Gaulois jusqu'à nos jours - C. Beaulieu - 1837

AUGUSTE BARON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue Clermont, 5.

1837.

Préface.

Lorsque nous nous sommes proposé d'écrire l'histoire de Lyon , depuis les Gaulois jusqu'à nos jours , nous ne nous sommes point dissimulé l'importance du travail qu'indique un tel titre, ni l'étendue de l'idée qu'il réveille.

Aussi, peut-être est-ce une témérité à nous d'avoir cherché à réaliser un projet où nous avons plus consulté notre courage que nos forces ; surtout si nous considérons que nous avons été devancé par un illustre compatriote , qui, en adoptant le même titre, en a rempli tous les engagements d'une manière si brillante et si remarquable dans l'excellent ouvrage qu'il nous a laissé sur les annales de notre ville. Loin de nous la pensée vaine de pré-

tendre aux mêmes droits à l'estime générale et à la reconnaissance de nos concitoyens. Un seul désir nous a animé dans notre entreprise , celui d'être utile, et de planter un jalon dans l'immense lacune qui existe entre l'époque où s'est arrêté le digne continuateur de l'écrivain dont nous parlons et la nôtre (1).

D'ailleurs feu Clerjon , par le style et la profondeur des pensées , s'adresse à la classe littéraire et savante ; son livre , par son étendue et son luxe typographique est fait pour orner la bibliothèque de la classe opulente : nous dirons, plus loin, pour qui nous avons voulu écrire le nôtre.

Si l'on examine les anciens ouvrages relatifs à notre ville , on reconnaît que les uns sont trop volumineux , contiennent une infinité de détails , aujourd'hui sans intérêt , qu'ils sont, en outre , écrits dans un goût qui n'est plus de notre siècle , et devenus fort chers par leur rareté, et qu'ils ne peuvent être enfin recherchés ou consultés que comme des monuments réservés aux archives.

D'autres plus modernes , mais trop resserrés , ou incomplets , et passant sous silence plusieurs faits importants , ou n'en renfermant qu'une faible par-

(1) L'Histoire de Clerjon s'arrête à la révolution de 1789.

tie , ne peuvent donner qu'une idée imparfaite des causes qui les ont produits et de leurs conséquences. Osons donc le dire , aucun des écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Lyon , n'a senti profondément la nécessité de la rendre populaire , en la faisant pénétrer dans les ateliers de l'artisan et dans les chaumières.

C'est donc d'après ces considérations que nous nous sommes déterminé à exécuter un dessein que nous avons conçu depuis long-temps.

Quoi ! nous sommes-nous dit , n'est-ce pas un tableau digne d'être mis sous les yeux de tous ; n'est-ce pas un spectacle attachant pour tout ce qui porte un cœur français , que celui d'une cité renommée dans l'univers par tant d'illustrations !

Ouvrons ses annales. Nous la voyons dans les siècles reculés être une des plus considérables villes du monde , occuper une place importante par l'opulence de son commerce et de son industrie. Sa belle position en fait d'abord la résidence du gouverneur des Gaules. Tout y est romain , ensuite : religion , lois , administration ; elle se couvre alors de temples , d'amphithéâtres , de colonnes , d'aqueducs , de thermes , d'arcs de triomphe ; elle s'orne d'innombrables statues de marbre superbes ; on dirait qu'elle reçoit des maîtres du monde le sceptre des

arts avec la puissance du glaive , car la grandeur romaine respire dans tous ses monuments. Dès le second siècle elle est qualifiée dans les actes civils de cité métropolitaine ; elle devient le premier berceau du christianisme , et lorsque la majesté du peuple-roi n'est plus , Lyon devient la seconde ville de France , titre qu'elle a toujours conservé. Elle brille de tous les genres de gloire , et à une époque où l'Europe gémit sous le joug de la barbarie , où elle est plongée dans les ténèbres de l'ignorance , Lyon semble placé sur la route du temps pour lier les beaux siècles de la France moderne aux beaux siècles de l'antiquité , et ne point laisser interrompre la chaîne des peuples civilisés.

Qu'il est beau de voir cette grande cité après les luttes héroïques qu'elle eut à soutenir contre ceux qui ne purent l'asservir que momentanément , passer de la liberté à la servitude pour remonter par degrés de la civilisation à la liberté ! et quelles qu'aient pu être ses infortunes dans ces diverses phases , n'a-t-elle pas toujours montré la passion de la gloire , la haine pour le joug du despotisme , ou de l'étranger. Ne l'a-t-on pas vue , même dans l'esclavage , malheureuse avec dignité , porter l'amour de la patrie et de la liberté jusqu'à cette exaltation qui enfante les héros.

A l'éloge du civisme de cette généreuse cité ajoutons celui de sa moralité : quelle autre a comme elle dans tous les temps présenté plus de garantie dans ses traités, plus de bonne foi dans ses transactions commerciales. Ce qui a fait dire au savant Ennodius que la candeur d'âme, l'aménité des mœurs, la droiture de conduite, étaient si naturelles aux Lyonnais, qu'ils semblaient les avoir sucées avec le lait : *Et natos Rhodani lac probitatis habet.*

C'est, enflammé de tant de glorieux souvenirs et animé par le zèle d'être utile à toutes les classes, que nous nous sommes déterminé à réduire à de justes proportions un si vaste tableau qui, quoique resserré dans un cadre restreint, n'en renfermera pas moins tout ce qui mérite d'être connu sur notre antique et merveilleuse cité.

C'est là ce que nous avons tenté. Tout en donnant un aspect nouveau à des faits politiques et sociaux qui avaient une physionomie toute différente dans les récits antérieurs, nous avons retracé en même temps des faits peu connus, remontant jusqu'à l'origine de Lyon, fixant l'époque de sa fondation, suivant ses progrès, marquant ses révolutions, caractérisant d'une manière rapide la situation de cette ville, sous les Gaulois, les Romains, les Francs, les Bourguignons, les rois et les empe-

reurs des Français. L'auteur, constamment excité par le désir d'être instructif, s'applique à montrer les monuments de l'antiquité et des temps modernes disséminés sur ce sol classique, et offre tout ce que comporte le véritable intérêt historique. Grandeur de sentiments, combats orageux des passions, variétés pittoresques des mœurs et des usages, succession rapide de catastrophes touchantes ou terribles, tableau moral et intellectuel d'une grande époque esquissé, ne sont-ce pas là les vrais éléments de l'histoire ? Enfin il passe en revue les amusements et les fêtes publiques, le commerce et l'industrie, montrant à cet égard l'esprit public qui anime les Lyonnais. Il fait remarquer avec quelle lente et sévère économie ils accumulent les fruits légitimes d'une industrie persévérante, source d'une existence honorable et indépendante. Il les représente multipliant de jour en jour leurs ateliers en en perfectionnant les magnifiques productions, et prenant le soin le plus actif des ouvriers qui, dans les temps difficiles où le travail est peu abondant, seraient exposés à périr de misère.

L'auteur appuie ses assertions sur les autorités les plus irrécusables, il puise aux sources écrites, aux sources monumentales, aux sources traditionnelles et de souvenirs.

Nous n'avons , en un mot , rien négligé pour rendre cet ouvrage sinon le mieux exécuté , du moins le meilleur possible par son but. Pour l'atteindre , nous nous sommes entouré de tous les documents propres à notre sujet , et avons mis à contribution les auteurs les plus renommés qui ont écrit sur cette matière. Notre travail nous a coûté plusieurs années de recherches et de comparaisons consciencieuses sur tout ce qui a été dit ou écrit sur Lyon ; car nous nous sommes fait un devoir constant de l'impartialité et de la vérité. Nous espérons donc avoir rempli la tâche que nous nous sommes imposée , celle d'avoir fait que notre Ouvrage puisse convenir par son prix et sa concision à la classe la plus laborieuse , économe du temps. Tout en admettant l'élégance typographique , elle y trouvera le moyen de satisfaire promptement , avec facilité et clarté son besoin d'instruction superficielle. Nous nous adressons surtout à la jeunesse de l'un et de l'autre sexe , pour exciter en elle la curiosité historique. Cet Ouvrage peut être utile aussi à ceux qui lisent beaucoup , et qui ayant déjà fait une étude approfondie de l'histoire de leur pays , désirent fixer leur attention sur ces grandes époques et en classer par ordre de dates les faits principaux dans leur mémoire. Telle a été notre intention et le but

de nos efforts. C'est maintenant au public à juger si notre travail répond à l'une comme à l'autre. Nous le lui soumettons de bonne foi.

Voici maintenant le plan de l'Ouvrage :

Nous avons divisé le temps en onze grandes époques naturelles ou onze souverainetés qui ont dominé sur notre ville. A chacune de ces époques est joint un précis historique qui résume tout ce qui a trait à la politique et aux événements qui s'y rattachent. Des chapitres séparés sont consacrés à la narration des autres parties , civile , monumentale , et autres , et sont suivis d'une topographie et d'une statistique de la ville , ainsi que d'une notice sur les personnages qui s'y sont fait un nom , accompagnée d'un résumé chronologique des archevêques qui ont occupé le siège de l'Eglise de Lyon.

HISTOIRE DE LYON,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'À NOS JOURS.

Précis historique ,
POUR SERVIR D'INTRODUCTION.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

1500 ans avant Jésus-Christ. Elle renferme 1452 ans.

LYON SOUS LES GAULOIS.

On sait que les premiers hommes qui peuplèrent l'ouest de l'Europe, à une époque antérieure à toutes les traditions, furent les Gaulois, nos véritables ancêtres; car leur sang prédomine dans ce mélange successif de races diverses qui a formé les modernes Français. Ce grand peuple qui sillonna en tous sens l'ancien monde de ses colonies guerrières, et dont la puissance ne succomba que devant celle de Rome, sortit, comme toutes les nations de l'Eu-

rope occidentale et septentrionale, de ces immenses populations nomades de la haute Asie, que les anciens désignaient sous le nom collectif de *Scythes*; mais si l'on remonte aux temps les plus reculés de la tradition, on trouve déjà les Gaulois, ou plutôt, pour nous servir du nom générique, les *Galls*, établis dans toutes les contrées qui composent aujourd'hui la France, la Suisse, la Belgique et les Iles Britanniques. Leur territoire continental portait déjà le nom de Gaule par excellence (*Galltacht*, ou terre des *Galls*).

1500 ou 1600 ans avant J. C. — L'humeur inquiète et aventureuse qui fut toujours l'un des signes distinctifs du caractère gaulois, entraîna bientôt les *Galls* hors de leurs limites; la confédération celtique, suivie d'autres *Galls* de toutes les tribus, déborda tout entière sur l'Espagne par les gorges des Pyrénées. Les *Ibères*, aussi vaillants que leurs ennemis, résistèrent bravement à l'invasion et finirent par se fondre, au moins partiellement, avec les envahisseurs sous les dénominations de *Celtibères* et de *Lusitains*. Le nom de la Galice est encore un témoignage vivant de cette expédition des *Galls*.

Mais, par un retour de fortune, d'autres nations *Ibériennes*, repoussées jusqu'aux extrémités de leur patrie, vinrent s'établir en revanche sur le territoire des conquérants. Les *Sicules* ou *Sicanes*, acculés aux Pyrénées orientales par les *Galls* qui avaient fait en vainqueurs le tour de la péninsule ibérique, franchirent ces montagnes, traversèrent la Gaule méridionale, et allèrent chercher un asile dans l'Italie, encore inhabitée. Les *Ligors* ou *Ligurians* suivirent cet exemple, mais la plus grande partie de la nation resta en Gaule, et ils parvinrent à se maintenir dans les régions qui forment aujourd'hui le Roussillon,

le Languedoc, la Provence, et le bas Dauphiné. Ils peuplèrent, en outre, la côte méridionale d'Italie jusqu'à l'Arno.

1400 ans avant J. C. — Ce passage des Ibères avait montré aux Gaulois un nouveau chemin. L'Espagne était pleine désormais, et, quand s'organisa une seconde émigration gaulle, ce fut vers l'Italie qu'elle se dirigea.

Composée de gens de toutes les tribus, l'expédition prit le nom vague et superbe d'*Ambra* (les vaillants, appelés par les latins, les Ombres ou Ambrons). Les *Sicules* après une lutte terrible furent refoulés par les Gaulois jusqu'au delà du Tibre; mais se trouvant à l'étroit dans le midi de l'Italie, ils s'emparèrent de la Sicile à laquelle ils donnèrent leur nom.

Après quatre siècles de possession paisible, les Ombres se virent à leur tour assaillis par un ennemi qui devait à sa civilisation et à ses connaissances dans l'art militaire une supériorité irrésistible: c'étaient les *Rhasena*, si fameux dans l'histoire sous le nom d'*Etrusques*. Ce peuple pélagique, sorti du nord de la Grèce, triompha successivement de toutes les tribus ombriennes: beaucoup d'Ombriens rentrèrent à cette époque dans la Gaule, leur ancienne patrie.

Dans le cours du septième siècle avant J. C., les nations teutoniques, chassées par d'autres *Scythes*, du fond de la haute Asie, entrèrent pour la première fois en Europe et chassèrent devant elles, vers l'occident, la masse des *Kimris* (appelés *Kimmériens* par les Grecs et *Cimbres* par les Romains). Ce peuple innombrable et nomade qui appartenait évidemment par ses mœurs, sa physionomie et son langage à la même famille humaine que les premiers *Galls*, occupait depuis long-temps une partie de l'Europe orien-

talé; les *Kimris* inspiraient déjà, du temps d'Homère, une terreur superstitieuse aux Grecs, qui, prenant la terre kimmérienne pour l'extrémité du monde, y plaçaient les enfers et la nuit éternelle. Chassés par les *Teutons*, ils remontèrent le cours du Danube. Leurs tribus les plus avancées, qui avaient déjà fait quelques incursions au-delà du Rhin, se réunirent en un corps de nation, sous la conduite de *Hu-ar-Bras-Hu*, ou *Hesus-le-Fort* et envahirent la Gaule.

Enfin, depuis cette époque, et après plus de quatre siècles de refoulement entre ces innombrables et belliqueuses nations tour-à-tour envahies les unes par les autres, vers l'an 391 avant J. C., les Gaulois d'Italie se virent pour la première fois en contact avec un peuple qui commençait à obtenir au centre de la presque île la même prépondérance que les *Galls* avaient eue dans toute la terre de l'ancien monde : c'était le peuple romain !

Avant de passer à ces derniers temps, qui furent une nouvelle ère pour les Gaulois, nous allons rapporter les différentes formes de gouvernements, les religions, les mœurs et les habitudes de tant de peuples divers, et que l'histoire a conservées.

GOVERNEMENT DES GAULOIS.

La forme fédérative, naturelle à l'enfance des sociétés, existait chez les *Galls* : leurs tribus ou familles se groupaient en petites nations qui s'associaient à leur tour en confédérations redoutables. La principale de ces ligues était celle des Celtes (*coïlle*, *forêt*), vivant dans les forêts qui existaient alors entre les Cévennes, les montagnes d'Au-

vergne, la Garonne et l'Océan; celle des *Arvernes* (*Ar-fearann*, haute-terre), en Auvergne; celle des *Armoriques*, (*Ar-mhoirik*, voisins de la mer), dans la Bretagne et la Normandie actuelles; celle des *Allobroges* (*Allbrog*, hauts villages), dans le Dauphiné; celle des *Helvètes* (*Eal-bha-et*, pays des troupeaux dans la Suisse); celles des *Séquanes*, dans la Franche-Comté, et aux lieux où la Seine (*Sequana*) prend sa source; celle des *Edues* (pasteurs, *oedh*, mouton), dans la Bourgogne et le Nivernais; enfin celle des *Bithurèges*, ou Berruyers, dans le Berry.

Par une conséquence inévitable, cette anarchie militaire ou sauvage, entre des chefs qui ne connaissaient d'autre loi que celle du glaive, et entre tant de nations différentes d'habitudes et de caractères, produisit un chaos de guerres intestines, où les limites et la situation respective des nations gauloises changèrent continuellement de face. La première forme de gouvernement fut, après un certain laps de temps, modifiée à son tour par une dernière révolution avant l'arrivée des Romains.

Les villes gauloises s'étant peuplées, agrandies, multipliées par tant d'irruptions et d'invasions, se sentirent bientôt assez fortes pour se soustraire à la tyrannie des chefs qui s'étaient rendus héréditaires. Après des luttes très-longues et très-acharnées, la royauté fut proscrite, les chefs ou *brenn* furent détrônés malgré l'appui de leurs tribus campagnardes, et partout, aux petits tyrans succédèrent des magistrats élus par le peuple ou par les soldats.

Dans plusieurs provinces, entr'autres chez les *Edues*, la puissance publique fut concentrée aux mains d'un corps de notables qui la déléguaient à un Vergobraith, sorte de dictateur annuel; d'autres cités instituèrent la démocratie pure et le vote universel.

L'ancienne forme fédérative fut conservée ; les petites nations gauliques continuèrent à se grouper autour des grandes, comme dans l'enceinte des villes les citoyens pauvres ou faibles se groupaient autour des plus forts et des plus riches. Ainsi les Arvernes comptaient pour alliés ou clients, les *Rutènes* (peuple du Rouergue), les *Vilavanes* (du Velay), les *Gabules* (du Gévaudan), les *Helves*, (du Vivarais), les *Cadurkes* et les *Nitiobriges* (du Quercy et de l'Angoumois). Les *Edues*, maîtres du pays entre l'Allier, la moyenne Loire et la Saône, entraînaient dans leurs intérêts les *Mandubes* (les Duernois), dont le chef-lieu était la fameuse *Alexia* (Alise en Bourgogne), sur la colline où le Loze et le Lozerain tombent dans la Brenn ; les *Amburres*, (la Bresse) les *Ségusiens*, nom qui signifie hommes adorateurs de la déesse *Ségusia*, divinité du pays semé, labouré et abondant en productions (Forez, Lyonnais et Beaujolais, *Bajocaces*). Les *Bituriges*, les *Séquanes* disputaient aux *Arvernes* et aux *Edues* le premier rang.

Parmi les *Kimris*, la confédération Armorikaine reconnaissait la suprématie des *Vénètes*, peuple des environs de Vannes et les plus hardis marins de la Gaule. A cette ligue se rattachaient la plupart des peuples Kimris de la première invasion, entre lesquels on distinguait les *Carnutes* (Orléans et pays Chartrain) ; les principales nations Belges étaient les *Suessions* (Soissonnais), les *Bellovaques* (Beauvoisis), les *Trévises* (Trèves), et les Sauvages populations *Eburonnes* et *Nerviennes* (Liégeois, Hénault et Flandres).

Parfois des assemblées générales représentaient toute la race *gallo-kimrique*, et se réunissaient pour traiter des intérêts généraux de la Gaule à peu près comme les Amphictions en Grèce.

Tels étaient les progrès constants de la grande famille gauloise vers un meilleur avenir, quand elle commença de se voir menacée, au sud-est par une civilisation supérieure essentiellement organisée pour la conquête ; au nord-est, par une société barbare assez analogue à ce qu'avaient été jadis les Galls primitifs : d'une part les Romains, et de l'autre les Teutons, connus depuis sous le nom de Germains (4).

LEURS RELIGIONS.

La religion des Galls primitifs avait été une sorte de polythéisme grossier, ou plutôt de fétichisme : les pierres, les arbres, les vents et les autres phénomènes de la nature, ces divinités matérielles du sauvage, cédèrent peu à peu la place à des croyances plus abstraites. On n'adora plus le tonnerre, mais *Tarann*, esprit qui dirige le tonnerre ; *Bel* succéda au soleil (2) ; plus tard *Teutatès* (3), sans doute le *Teut* ou *Thaut* des Phéniciens fut le protecteur des arts, du commerce et des routes, et le conquérant *Kimri-hu* ou *Hesus*, quoiqu'ayant introduit en Gaule un culte tout différent, entra dans l'olympie gallique en qualité de dieu de la guerre. L'éloquence et la poésie, le génie des bardes, furent déifiés sous la figure d'*Ogmios*, vieillard autour duquel se pressaient des hommes attachés par l'oreille à des chaînes d'or et d'ambre qui lui sortaient de la bouche : comme chez les Hébénes, chaque cité, chaque rocher, chaque forêt eut son génie ou sa divinité.

Chez les Ségusiens, la déesse *Segusia* (Cérès, déesse

(1) 200 ans avant J. C. — (2) 4500 id. — (3) 4400 id.

des moissons) paraît avoir tenu le premier rang parmi ces divinités.

Cependant, à côté de ces croyances toutes simples et toutes extérieures, une autre religion mystérieuse et symbolique avait été importée en deçà du Rhin par les *Kimris* (1). C'était ce fameux druidisme dont le fondateur *Hesus* avait dû trouver le germe et les doctrines dans les théocraties de l'Orient.

Le panthéisme, l'éternité de l'esprit et de la matière, la métempsycose, systèmes empruntés sans doute aux *Brahmes* ou *Brahmanes* indiens, l'existence d'un autre monde, où les braves retrouvaient ce qui avait fait leur joie dans celui-ci : tels étaient les principaux dogmes enseignés par les druides. La foi dans la vie à venir qu'on leur promettait était si vive chez les Gaulois, qu'on les voyait pendant les funérailles livrer à la flamme mystérieuse du bûcher des lettres confiées aux morts pour les habitants du pays des ames; souvent aussi leurs dettes mutuelles étaient stipulées remboursables dans l'autre monde.

On conçoit quel mépris de la mort de pareilles croyances devaient ajouter à l'intrépidité innée des races gauliques.

Prêtres, législateurs, métaphysiciens, astronomes, médecins et magiciens, les druides avaient consigné dans un code, malheureusement oral, les principes versifiés de toutes les sciences naturelles et occultes.

Il fallait consacrer parfois jusqu'à vingt années de noviciat à l'étude de cette encyclopédie sacrée, au fond des solitudes les plus sombres de la Gaule ou de l'île de Bre-

(1) 800 ans avant J. C.

tagne, pour arriver au rang de druide ou *homme des chênes* (Le chêne, arbre consacré, était dédié à Hésus).

La hiérarchie sacerdotale occupait deux degrés inférieurs à la classe des druides proprement dits : les *Ovales*, chargés de la célébration des sacrifices et autres cérémonies matérielles du culte, et de ces diverses sortes de divination qui caractérisaient à Rome le ministère des *Au-gures* et des *Aruspices*; puis les *Bardes*, poètes religieux et guerriers qui chantaient tour-à-tour, en s'accompagnant de la *Rote* ou harpe gaulique, les louanges des dieux; les mystères de la nature et les héros de la patrie. Mais aux druides appartenait l'éducation et les hautes fonctions du prêtre et du magistrat. Leur assemblée générale, ou ils s'élevaient en grande cour de justice, se tenait chaque année sur le territoire des Carnutes (le pays Chartrain), dans un lieu consacré qui passait pour être le point central de toute la Gaule. Ils étaient gouvernés par un chef suprême électif, mais absolu, qui peut être considéré, tant que durèrent les beaux jours de l'ordre druidique, comme le véritable souverain de toutes les nations *gallo-kimriques*; car les Galls s'étaient ralliés en masse à la foi nouvelle.

À ces trois degrés sacerdotaux, il faut ajouter des druidesses magiciennes à qui l'on attribuait tout pouvoir sur les éléments, prophétesses dont les navigateurs Gaulois venaient consulter les oracles au milieu des rochers sauvages de la mer Armorikaine. Les résidences les plus célèbres de ces femmes extraordinaires étaient l'île de *Seyne*, à l'extrémité occidentale du Finistère, et un îlot situé près de l'embouchure de la Loire.

Il est malheureusement impossible d'apprécier quel fut alors l'état des connaissances humaines chez la caste

savante des Gaules ; car les druides n'ont rien écrit et n'avaient pas renoncé à l'enseignement verbal, lors de l'introduction des caractères grecs dans leur patrie : le druidisme a emporté ses secrets avec lui en s'éteignant.

Les druides divisaient le temps par périodes de trente années ; le sixième jour de la lune ouvrait toujours chez eux le mois, l'année et le siècle ; en ce jour auguste se célébraient les solennités les plus saintes de la religion, entr'autres la fête du *Gui*. Cette plante parasite, d'une espèce si singulière, était regardée alors comme une sorte de panacée universelle, lorsqu'elle venait à croître sur le tronc du chêne. C'était ordinairement en février que les druides en faisaient la recherche. Dès qu'ils l'avaient rencontrée, une foule immense accourait de toutes parts autour du chêne privilégié : un druide en robe blanche montait sur l'arbre et coupait avec une serpe d'or le précieux végétal que ses confrères recevaient dans une saie blanche, de peur qu'il touchât la terre en tombant et fût souillé par un contact profane. Le vieil usage de courir les rues le premier jour de l'an aux cris de : *Au gui l'an neuf!* se rattache encore au culte des Gaulois.

D'autres cérémonies druidiques étaient moins innocentes. Cette religion savante, au lieu d'abolir les sacrifices humains, les avait multipliés. D'après leur dogme de la métempsycose, les druides pouvaient, disaient-ils, racheter la vie d'un homme menacé d'une transmigration prochaine, en tranchant les jours d'un autre : ce fut la principale cause des horreurs qui ensanglantèrent longtemps les autels. Pour ces effroyables sacrifices, on élevait parfois dans la forêt sacrée un colosse d'osier à figure humaine, dont le corps vide était rempli de victimes vivantes ; on le plaçait la nuit sur un bûcher auquel un prêtre met-

tait le feu en chantant ; bientôt la prison et les captifs disparaissaient parmi des flots de flamme et de fumée.

Mais un siècle environ avant l'ère chrétienne, ces cruautés devenaient de plus en plus rares, principalement dans les contrées habitées par les Galls, plus civilisés que les Kimris et surtout que les Belges.

Les criminels condamnés à mort, ou quelques fanatiques dévoués à un supplice volontaire, étaient seuls livrés en holocauste à ce culte barbare.

Le pouvoir des druides mêmes avait déjà subi des atteintes profondes ; les rois et les chefs des tribus, secouant le joug de la superstition, s'étaient insurgés contre le despotisme sacerdotal : ainsi les abus sont la ruine de toutes choses. La direction des affaires politiques avait échappé au *collège* des druides, bien qu'on lui eût laissé l'éducation publique et les fonctions judiciaires. On vit alors, comme une première épreuve de la féodalité du moyen-âge, avec les formes patriarcales des clans gallo-

Telle était la Gaule sous le rapport du pouvoir religieux, lorsque César y parut pour la première fois avec ses légions.

MOEURS ET COUTUMES DES GAULOIS.

1500 ans avant J. C.

Chasseurs et pasteurs, ignorant l'agriculture, se taillant ou se teignant le corps, teints d'une peau de bête fauve, les Galls primitifs devaient offrir beaucoup d'analogie avec les sauvages belliqueux de l'Amérique septentrionale. Des haches et des couteaux de pierre, des flèches armées

de cailloux pointus ; des pieux durcis au feu , nommés *gais* (en latin , *gæsa*) , des dards enflammés , appelés *gath-telh* , ou *Cataies* , un bouclier long et étroit , fait de planches grossièrement jointes : telles étaient leurs armes offensives et défensives ; de petites barques d'osier recouvertes d'un cuir de bœuf ou buffle , telle était leur marine ; habitant des bourgs sans murailles , ne se nourrissant que de viande peu cuite qu'ils dépeçaient avec leurs doigts et leurs dents , ils ne connaissaient point de richesses que l'or et leurs troupeaux ; menant une vie nomade , ils détachaient incessamment comme des avalanches , sur leurs ennemis , leurs bandes aventurières dont le but était moins la conquête que le pillage : alors malheur aux vaincus. Ils massacraient impitoyablement leurs prisonniers de guerre , buvaient dans leurs crânes et exposaient dans leurs villes , en guise de trophées , les têtes coupées des ennemis morts sur le champ de bataille. La condition des femmes , dure et misérable , n'était alors qu'un rude esclavage , leurs maris ayant sur elles droit de vie et de mort.

Peu à peu s'opérèrent la fusion des races , et le changement des croyances , le contact des peuples , et l'alliance avec des nations étrangères et surtout avec les Grecs et les Romains. Les mœurs des Galls s'adoucirent , et les arts perfectionnèrent chez eux cette civilisation que le commerce introduisit environ 500 ans avant J. C. , comme nous le verrons en parlant du commerce des Gaulois.

ARRIVÉE DES PROCÉENS DANS LES GAULES ; COMMERCE DES GAULOIS , DEPUIS CETTE ÉPOQUE ; PROGRÈS DE LA CIVILISATION ; SÉGUSIENS , ASPECT DU TERRITOIRE QU'HABITAIT CE PEUPLE.

600 ans avant J. C.

La vraie Gaule , dont les limites naturelles étaient entre le Rhin , les Alpes et la Méditerranée , les Pyrénées et l'Océan , formait un vaste et fertile territoire qui eût fait de ses possesseurs la première nation du monde s'ils avaient su demeurer unis contre l'étranger.

Arosée par cinq grands fleuves et une foule de rivières navigables ; couverte de magnifiques pâturages et d'anciennes forêts , qui , vers l'*Est* et le *Sud* , commençaient à s'éclaircir devant les progrès de l'agriculture , depuis la première invasion des Galls ; riche en productions minérales et pouvant rassembler à la fois sous un ciel tempéré , les végétaux et les animaux de tous les climats , la Gaule ne voyait déjà plus ces bienfaits de la nature demeurer stériles entre les mains des barbares incapables de les apprécier.

Les traditions mythologiques racontent que 1200 ans avant J. C. , l'Hercule tyrien abordant à l'embouchure du Rhône , défit Albion et Ligur , fils de Neptune , mit à mort le farouche montagnard Tauriski , puis enseigna l'agriculture et les arts , après avoir fondé deux grandes villes , *Nemausus* (*Nîmes*) et *Alésia* , dont nous avons parlé. On attribue à ce dieu voyageur et cultivateur , personification poétique du génie des Phéniciens , une route qui faisait communiquer les Pyrénées avec les Alpes.

Les fouilles entreprises pour trouver l'or , l'argent et le fer ont recouvert les monts de la Gaule , la pêche du

corail aux îles *Stachades* (Iles d'Hyères), attiraient les industriels navigateurs de Tyr.

Les Rhodiens rivalisèrent quelque temps avec les Phéniiciens pour l'exploitation commerciale de la Gaule ; mais ils laissèrent peu de trace, lorsqu'enfin arriva d'Orient une colonie destinée à effacer toutes les autres en célébrité.

600 ans avant J. C. , un vaisseau venu de Phocée, ville grecque d'Eolie, jette l'ancre près de l'embouchure du Rhône à l'est de ce fleuve.

Lors de l'invasion de ces contrées par les Ligures, quelques tribus galliques avaient conservé leurs domaines au milieu du territoire conquis. Le jour du débarquement des Phocéens, *Nann*, chef des *Ségobriges*, l'un de ces *clans* gaulois, donnait un grand festin pour le mariage de sa fille, qui selon la coutume des Gaulois devait prononcer librement entre ses prétendants. Les étrangers, accueillis avec hospitalité, sont admis à prendre place avec les convives.

Sur la fin du repas, *Gyptis*, la fille de *Nann*, entre, une coupe à la main ; elle promène ses regards sur l'assemblée, hésite un moment, puis s'arrêtant en face d'*Euxène*, chef des Grecs, elle lui présente la coupe suivant la coutume des *Ibères*, empruntée aux *Ligures* par les *Ségobriges* : c'était ainsi qu'une jeune fille choisissait un époux.

Nann crut reconnaître dans cette inspiration soudaine un ordre des dieux : il confirma le choix de sa fille, et donna pour dot à Euxène les rives du golfe où il avait abordé et quelques terres du littoral de la Méditerranée. Euxène jeta dans une presqu'île de son domaine les fondements d'une ville qu'il appela *Massilie* (Marseille), et, bientôt, grâce aux nombreux colons qui lui arrivèrent de

Phocée, la cité grecque s'éleva au plus haut degré de prospérité.

Plus tard, le commerce, ce puissant véhicule de la civilisation, en remontant les fleuves du rivage de la Méditerranée, pénétra bientôt jusqu'au cœur de la vieille Gaule. Des relations industrielles, aussi bien que politiques, religieuses et militaires, s'étaient établies entre les différentes provinces.

L'esprit actif et ingénieux des Galls se tournait vers les arts utiles : c'est à eux que nous devons l'invention de l'étamage et du placage, celle de la charrue à roues, du crible de crin, l'emploi de la marne comme engrais, et une foule de découvertes précieuses. D'avidés étrangers n'exploitaient plus les mines des Cévennes et des Pyrénées ; les enfants de la Gaule excellaient dans l'art d'extraire et de travailler les métaux, et leurs mines étaient d'un produit si considérable, que la richesse gauloise devint proverbiale en Europe. Un chef ou roi des *Arvernes* nommé *Luern*, ne paraissait, dit-on, jamais en public sans faire tomber du haut de son char une pluie de pièces d'or.

Mais ce progrès national n'avait nullement refroidi la passion favorite des Galls, celle de la guerre : entre toutes ces sciences et ces arts nouveaux le plus honoré était la fabrication des armes. Déjà les Gaulois, à l'exception de quelques tribus des Alpes ou de la Belgique septentrionale, n'allaient plus aux combats demi-nus ainsi que leurs ancêtres. Au contraire rien n'était déjà splendide et terrible comme le costume d'un *Brenn* ; sa taille élevée était encore exhaussée par son casque d'airain, que surmontaient des cornes d'*auroch* ou d'*élan*, des ailes d'aigle ou des panaches gigantesques ; ses yeux bleus étincelaient sous une épaisse chevelure, dont l'eau de chaux changeait

la couleur blonde en une teinte enflammée ; de longues moustaches rousses ombrageaient ses lèvres ; sur son vaste bouclier quadrangulaire se relevait en bosse quelque figure d'oiseau ou de bête sauvage, emblème adopté par le guerrier ; un baudrier brillant d'or, d'argent et de corail, supportant son énorme sabre, pendait sur sa cote de maille ; il se parait d'un collier, de bracelets et d'anneaux d'or, d'une *saie*, ou cote barriolée de carreaux éclatants, semblable à celle que les chefs des *clans* écossais ont conservée jusqu'à nos jours ; un long pantalon, appelé *brague* ou *braie* complétait son accoutrement.

Leurs armes offensives étaient le vieux *gais* national, ou épieu, la *catée*, la flèche, la fronde, le *matras* ou *matar*, sorte de javelot, le grand sabre sans pointe et une sorte de hallebarde au fer long de plus d'un pied et demi.

Beaucoup de guerriers combattaient sur des chars qu'ils manœuvraient avec une extrême habileté. La cavalerie proprement dite avait une organisation assez analogue à la gendarmerie de notre moyen-âge ; chaque champion, armé de toutes pièces, était accompagné de deux écuyers ou cavaliers d'un rang inférieur : le corps ainsi constitué se nommait *Trimarkisia*.

Bien que les Gaulois eussent cessé de négliger la culture des céréales, leur principale nourriture était toujours la chair des animaux, surtout celle des porcs qui erraient par nombreux troupeaux dans leurs prés et dans leurs forêts : les jambons séquanais étaient recherchés jusqu'en Grèce.

On fabriquait alors en Gaule diverses sortes de boissons fermentées, la bière d'orge ou cervoise, la bière de froment mêlée de miel, l'hydromel, l'infusion de cumin, etc. La vigne ne se cultivait encore que dans quelques cantons du midi aux bords de la Durance, aux environs de *Belerra* (Beziers).

Ce ne fut guère que sous les Romains que leur goût pour le vin, poussé à l'excès, dégénéra en ivrognerie et fut cause que l'empereur Domitien ordonna d'arracher la vigne dans les Gaules, parce que le vin rendait le soldat gaulois fureux et brutal.

Le plus grand plaisir des Gaulois, après le maniement des armes, était d'entendre les récits des voyageurs étrangers qui parcouraient leurs pays ; ils avaient pour l'histoire et les usages des peuples lointains la même passion que les orientaux pour les contes merveilleux, et ils portaient si loin cette passion, qu'ils arrêtaient les marchands au milieu des foires et les voyageurs sur les routes, pour les forcer de satisfaire cette avidité.

Les maisons étaient devenues spacieuses, de forme ronde, bâties en bois et en terre, couvertes de chaume ou de paille hâchée et pétrie dans l'argile ; aux anciens villages ouverts avaient succédé des villes nombreuses dont les remparts construits de poutres liées ensemble et entremêlés d'énormes pierres, pouvaient braver la flamme et soutenir l'échec de la machine de guerre appelé *Bélier*. Leurs méchants canots s'étaient transformés en esquifs voiliers.

Dans l'ouest et le nord, plus sauvages encore que le reste de la Gaule, il n'existait d'autres villes que des places de refuge cachées au fond des bois et des marais, entourées d'abattis d'arbres qui les rendaient presque inabordables.

La condition des femmes, dure et misérable pendant les temps barbares de la Gaule, s'était aussi graduellement améliorée, soit par le progrès naturel de la civilisation, soit par l'exemple des Ibères d'Aquitaine et de Ligurie, chez qui les femmes étaient appelées parfois à dé-

libérer sur les plus graves intérêts nationaux. Les nombreux faits qui attestent le courage patriotique et le dévouement conjugal des Gauloises sont évidemment incompatibles avec une condition servile. La communauté de biens entre les époux, en vigueur dans la dernière période de la liberté gallique, indique une forte tendance à l'égalité civile des deux sexes.

Les Gaulois ne permettaient pas à leurs enfants de paraître devant eux, pendant quelque expédition, avant qu'ils fussent en état de porter les armes. Les maris apportaient autant de bien, et en estimation égale au douaire de leurs femmes; ils mettaient tout cela en commun, et tout le profit qui pouvait en revenir restait à celui qui survivait. A la mort du dernier, le bien passait aux enfants par égales portions. Les maris avaient droit de vie et de mort sur leurs femmes et sur leurs enfants, mais ils ne pouvaient en user qu'après une autorisation des chefs de la tribu.

Ils brûlaient leurs morts avec tout ce que le défunt avait aimé en sa vie, même les bêtes.

Le commun du peuple était vêtu de hoquetons et de petits sayons courts et fendus, faits de grosse laine ayant quelquefois le poil long, et dont ils faisaient aussi des espèces de manteaux.

Les riches se distinguaient par la finesse des étoffes et la richesse des couleurs.

Leurs coiffures consistaient en des espèces de turbans ou toques, surmontés de plumes d'oiseaux étrangers, qui retombaient jusque sur leurs épaules. Des tribus portaient la barbe et les cheveux longs; d'autres les portaient courts et se rasaient la barbe. Nous terminerons ces détails par ceux que nous a laissés l'histoire sur les Ségusiens ou peuple du Lyonnais, et sur le territoire qu'ils habitaient.

PEUPLE SÉGUSIEN.

Le Ségusien était d'une taille assez élevée, quoique son corps fût très-robuste; des cheveux blonds et touffus flottaient sur ses épaules; il avait le regard vif, les formes athlétiques et un teint assez coloré. Sa physionomie ouverte contrastait d'une manière remarquable avec le front nébuleux du Ligure et la peau basanée de l'Aquitain; on observait la même différence dans le moral, car ces derniers étaient rusés, astucieux et vindicatifs; le Ségusien, au contraire, était bon, sociable, doux. Ce caractère se peignait à merveille dans ses mœurs, dans son luxe, dans ses usages, dans sa religion et jusque dans sa philosophie.

Les liens de famille y étaient plus resserrés que chez toutes les autres nations des Gaules; les femmes y jouissaient d'un empire plus considérable qui l'emportait quelquefois sur l'ascendant des plus redoutables confédérations.

L'habit des Ségusiens offrait tout à la fois la forme courte et dégagée du vêtement grec et un peu la richesse du vêtement oriental, tandis que chez la plupart des autres Gaulois il était, comme nous l'avons dit, de laine grossière et à longs poils.

La chasse, la pêche, la guerre, la culture et le commerce étaient les principales occupations des Ségusiens.

Le territoire était riche en troupeaux et en blé; la principale industrie du peuple des campagnes consistait dans la préparation de la chair du porc: le jambon, et généralement toutes les salaisons séquanaises transportées par la Saône et par le Rhône dans les entrepôts massaliotes, se répandaient de là en Italie et en Grèce où ils étaient fort recherchés.

Ils préparaient des mets très-déliçats et des fromages excellents ; des salaisons avaient remplacé la viande grossièrement grillée. Le commerce de vins était très-considérable.

Entre tous les Gaulois , c'était principalement chez les Eduens ; et par conséquent chez les Ségusiens , que l'on voyait cette prodigalité de luxe dans leurs parures , chez les hommes distingués par leur rang , par leurs richesses ou par leurs exploits. Elles consistaient en bracelets, en colliers , en anneaux d'or pour lesquels ils montraient une passion effrénée. Tel était ce peuple , le premier connu entre les Gaulois pour avoir habité le territoire où est située la ville dont nous écrivons l'histoire. Voyons quel était ce territoire en ces temps reculés.

TERRITOIRE DES SÉGUSIENS.

En ce temps , le Rhône et la Saône , que ne resserraient pas des quais et des digues , portaient sur des prairies l'une son fond de gravier orné de paillettes d'or mêlées avec de la terre végétale , l'autre son limon fertile. Plusieurs de ces vallées étaient à des hauteurs assez remarquables au-dessus du fond des bassins : c'était surtout la partie du territoire ségusien que nous voyons de nos jours sur le plateau de la *Croix-Rousse* et de *Fourvières* , espèces de collines qui furent choisies à différentes époques pour le siège de *Lugdunum* ou de *Lugdunum* (1).

La première colline , celle de *Lugdunum* , s'élève sur la rive droite de la Saône , dans l'endroit où cette rivière va mêler ses eaux à celles du Rhône. Elle regarde l'orient

(1) Nous expliquerons plus loin ce mot.

et toute la région alpine. Ce plateau se prolonge à l'occident jusqu'aux montagnes qui bornent l'horizon près de la Loire , et connus sous nom de *Mont-d'Or* (4).

Le second plateau , situé au milieu de la portion du territoire comprise entre les deux rivières , dans l'endroit où elles se réunissaient , présentait une pente assez escarpée. Sa base , plus resserrée qu'aujourd'hui , était presque immédiatement baignée par le Rhône et par la Saône. On voyait devant cette pointe de terre plusieurs îles sablonneuses , dont quelques-unes étaient couvertes de bosquets. Dans le fond on apercevait les montagnes des *Allobroges* et les nombreux contours des deux rivières confondues. Les traditions antiques nous disent que là , sur cette base du plateau de *Saint-Sébastien* , ou de la *Croix-Rousse* , les premiers habitants dressaient leurs filets : là , plus tard , les Romains construisirent une *naumachie*.

Si l'on jette les yeux sur l'ensemble des contrées qui formaient le territoire de *Lugdunum* , on y trouve un heureux mélange de collines , de vallons , de rivières considérables et de petits ruisseaux serpentant au milieu des prairies. Des montagnes assez élevées en bornaient l'horizon ; mais on n'y voyait point de ces plaines immenses dont l'uniformité fatigue l'œil du voyageur. Du temps des Ségusiens on rencontrait dans la vallée assez resserrée , tout près de nombreux hameaux , des forêts de chênes et des bruyères sauvages ; on remarquait des groupes de petites montagnes , formées par d'énormes bancs calcaires. Les rochers de la base étaient creusés dans leurs flancs et couverts d'une riche végétation : cependant à des distances

(4) Nous expliquerons plus loin ce mot.

plus ou moins rapprochées, de jolis arbrisseaux s'échappaient de leurs nombreuses crevasses. Dans le fond des vallées se trouvaient de riches pâturages, et sur chaque colline des terrains parsemés d'arbres vigoureux et susceptibles d'être cultivés. L'ensemble de toutes ces richesses de la nature avait dû séduire des populations nomades : mais les régions voisines du confluent avaient mérité principalement leur attention. Là, une plaine assez étendue, très-propice pour tous les genres de graminées, se prolongeait sur la rive gauche du Rhône. Sur la rive droite de la Saône s'élevaient des coteaux très-rapprochés les uns des autres, et placés au soleil levant dans une exposition très-favorable pour y planter la vigne que les Massaliotes avaient apportée dans les Gaules. Les vallons de ce côté étaient continuellement arrosés par des milliers de sources qui jaillissaient des collines d'alentour : aussi les arbres y étaient plus touffus, plus grands, et l'herbe s'y trouvait en plus grande quantité ; les chasseurs y poursuivaient les cerfs et les porcs sauvages ; les bergers y faisaient paître leurs nombreux troupeaux. Cette même portion du territoire du Lugdunum, qui s'étendait jusqu'aux montagnes du Forez, près de l'antique *Forum* des Ségusiens (Feurs), fournissait les bois de construction pour les hameaux et les huttes des pêcheurs qui couvraient les rives des deux fleuves. Ces rivières, principalement le Rhône et la Saône, coulaient alors dans des bassins très-vastes et très-variés. Elles offraient alternativement des bords unis et couverts de prairies, et des rocs plus ou moins saillants et qui s'avançaient au milieu de leurs flots : on en voit encore des vestiges depuis le rocher de *Pierre-Scize* jusqu'à Trévoux.

A travers ces nappes d'eau assez considérables, mais bien différentes, puisque le Rhône se précipite avec in-

pétuosité et que la Saône coule paisiblement, s'élevaient un très-grand nombre d'îles couvertes de saules, d'ormes et de chênes, dont deux sont devenues si célèbres, l'une sous le nom de *l'Île-Barbare* (l'Île-Barbe) et l'autre où se trouve aujourd'hui cette partie de la ville qui s'étend depuis la jonction du Rhône et de la Saône jusqu'au pied de la colline St-Sébastien dont elle était alors séparée par un vaste canal qui, par une pente de deux pieds, transversait les eaux du Rhône dans celles de la Saône un peu au-dessus des rochers sur lesquels est bâti le Pont-de-Pierre.

Lorsqu'on pénétrait plus profondément dans le sein de la terre, au milieu de toutes ces localités étudiées d'une manière générale, on rencontrait alors des mines de fer, de cuivre et de plomb, et on trouvait un peu d'or et un peu d'argent (1). Ces produits firent passer en proverbe la richesse des Ségusiens.

Tels étaient l'aspect, les productions et les minéralogies du territoire des Ségusiens (2). Nous allons parler

(1) Beaucoup de ces rochers, qui composent les collines avoisinant Lyon, sont formés d'une espèce de terre qui semble triturée avec de la limaille de cuivre, de fer et de plomb : tels sont ceux où se trouvent les mines de Saint-Bel, de Charbonnières et du côté de l'Île-Barbe ; ils sont très-tendres pour la plupart, et s'enlèvent aisément feuille par feuille ou couche par couche. D'autres, comme ceux des mines de Couzon, St-Cyr, St-Fortunat, St-Didier, St-Romain, se composent, savoir : ceux des mines de Couzon, d'une terre glaise et de scories passées à l'état de pétrification ; mais ceux des autres villages cités se composent généralement de pierres calcaires, dans lesquelles se trouvent fréquemment des *stalactites*, des *pierres à feu*. La plupart de ces silex sont solides, tandis que d'autres sont concaves et présentent des *géodes*. L'intérieur des mines est tapissé de *cristaux*, de *quartz*, de *patelle* ou *lôpas*, de *spath calcaire* et de *cornes d'Ammon*, très-abondantes sur ces montagnes.

Cependant, on ne remarque dans les montagnes du Mont-d'Or lyonnais, soit sur leur sol, soit dans leurs carrières, ni pierre ponce, ni lave, ni pouzzolane, ni aucun débris volcanique, que l'on trouve à chaque pas sur le Mont-d'Or, en Auvergne.

(2) Arrivé à notre époque, nous présenterons le tableau qu'offre aujourd'hui ce même territoire.

maintenant de ce qu'était la ville principale de ces riches contrées, connue sous le nom de Lugdunum.

FONDATION DE LYON.

OPINIONS SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT LUGDUNUM.

L'opinion prédominante de tous les historiens, les preuves matérielles ou monumentales échappées aux ravages du temps et des hommes, et les probabilités les plus conformes aux accidents géographiques de la localité de notre ville, tout fait conclure que ce furent les Gaulois et les Grecs qui établirent sur la montagne de Fourvières *Lyon forum*, et les Romains, *municipe*, colonie ou cité.

Voici quelques détails sur ces diverses fondations et sur l'étymologie du mot Lugdunum ou Lugdanum, car ce dernier n'est que l'abréviation du premier (1).

Les pêcheurs et les chasseurs gaulois construisirent sur le territoire des Ségusiens, au bord de la Saône et de la Loire, les premières huttes; plus tard des marchands grecs formèrent, au confluent du Rhône et de la Saône (2),

(1) Comme le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas d'entrer dans des discussions étymologiques, nous rapporterons seulement, à ce sujet et autres analogues, les opinions les plus accréditées.

(2) Rhône, de *Rhodanus*, nom qu'il a toujours porté, et que, selon Pline et St. Jérôme, il tire de Rhode, en Languedoc, ville bâtie par les Rhodiens.

La Saône a eu plusieurs noms : elle a été nommée *Brigulus*, puis *Arar*, ensuite *Sancona* ou *Sangona* (à cause, dit-on, du sang des martyrs qui la firent refluer), dont son nom actuel a été formé. *Arar* est le nom que tous les anciens donnent à la Saône, et qui exprime, dit M. Bochart, sa lenteur.

Virgile, dans sa première églogue, la désigne par ce vers :

Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim.

une espèce de Forum ou réunion d'habitations momentanées, dans le genre de celles qui se construisent à Beaucaire durant la foire.

Lyon n'était donc alors ni ville de guerre, ni établissement de colonie; ce n'était qu'un *Conciliabule* : les Romains nommaient ainsi les villes de trafic et de commerce où tous les peuples se rendaient en certain temps pour tenir leurs foires. Comme les Ségusiens étaient des peuples libres, amis de la paix, adonnés à l'agriculture et au commerce, leur indépendance fut assurée par la nécessité de leurs relations avec leurs voisins. La position géographique de cette partie de la Celtique dont nous parlons, était trop avantageuse pour que le peuple qui l'habitait n'acquît pas, dès son établissement, une certaine importance. Aussi, arriva-t-il que deux points de leur territoire devinrent le rendez-vous de tous les trafiquants des soixante nations gauloises que le négoce pouvait enrichir. Le Rhône et la Saône donnaient aux Séquanois, aux Héduois, aux Allobroges, aux Vocontiens, aux Cavares, aux Helviens, aux Gabules, aux Volsques, aux Saliens, aux Liguriens, aux Lygiens, etc., le moyen de transporter vers un centre commun les produits de leurs sols et ceux de leurs industries, aussi bien que les marchandises que la Grèce et l'Italie leur envoyaient en échange par la mer Méditerranée. Les communications des Ségusiens avec les peuples qui bornaient l'Océan, et avec ceux de l'intérieur des terres qui étaient à l'ouest du pays lyonnais, s'opéraient par l'Allier et la Loire; c'est ce qui dut motiver l'érection de deux villes de négoce, Lyon et Feurs : la première au confluent du Rhône et de la Saône, l'autre près des rivages de la Loire. Ces deux points commerciaux étaient désignés par la dénomination de *Forum Segusianorum*. Lyon, comme le plus an-

ciens, était appelé *Forum Vetus*, et l'autre simplement *Forum*. De *Forum Vetus*, vint *Forvieil*, puis *Forvière* et enfin *Fourvières*, nom qui est resté à la montagne où était ce *Forum*.

Le temps a changé l'autre *Forum* en celui de Feurs, petite ville sans importance, dont la province où elle est située portait autrefois le nom de Forez. Il est à croire que la petite rivière appelée le *Furan*, sur laquelle est la ville dont nous parlons, tire aussi son nom de l'ancien *Forum Segusiavorum*.

Telle est la première époque (1) assignée à la fondation, ou plutôt à l'existence des premières habitations du *Lugdunum* des Ségusiens.

La seconde époque (2) est celle où l'on dit que les Rhodiens, dont nous avons parlé, étant venus établir leur colonie trop près du lieu qu'avaient choisi les Phocéens, ceux-ci leur firent la guerre et parvinrent à les expulser. Les Rhodiens, forcés d'aller chercher un autre emplacement, remontèrent la rive gauche du Rhône, et (dit Plutarque) Momorus et Atépomarus, chefs de ces Rhodiens chassés de Sesonon où ils régnaient, s'arrêtèrent sur les bords du Rhône en un lieu où il y a une montagne appelée *Lugdunus*, pour y bâtir une ville, selon les ordres qu'ils en avaient reçus d'un oracle. Un vol de corbeaux ayant paru à Momorus d'un bon augure pour la prospérité de cette fondation, il prit de là occasion de nommer cette nouvelle ville la colline aux corbeaux, en lui donnant le nom de *Lugdunum*, parce que *lug*, en langue celtique, signifie corbeau et *dunum* une colline.

La troisième époque, (3) et qui paraît la plus vraisemblable, de la fondation de Lyon, comme en fait foi une ins-

(1) 600 ans avant J. C. — (2) 220 id. — (3) 41 id.

cription trouvée en la ville de Gaëte en Italie, (4) et qui est aussi la plus généralement établie, est celle où le sénat romain, ayant envoyé un ordre de licenciement aux troupes de Lévide, de Silanus et de Lucius Munatius Plancus, enjoignit à ce dernier de mener ses soldats au confluent du Rhône et de la Saône pour y bâtir une ville aux Viennois, chassés de leur pays par les Allobroges : ce qu'ils firent. Ils élevèrent donc ou agrandirent le *Lugdunum* qui, trente ans après, s'accrut de la colonie de Bénévent qu'Auguste chargea Plancus de conduire à Lyon et à Turin, après qu'il eut aidé au partage des terres italiques. Telles sont les principales époques que l'on fait rapporter à la fondation de notre ville, ou plutôt de l'ancien *Lugdunum*. Quant à l'étymologie de ce nom, nous ajouterons que quelques-uns prétendent que *Lug* vient de *Luc* ou *Lucius*, l'un des prénoms de Plancus, d'autres de *Licinius*, l'un des gouverneurs d'Auguste, (2) en ces contrées. Plusieurs le font dériver du nom

(4) L. MUNATIUS L. F. LN. L. PRON.
PLANCUS COS. IMP. ITER. VII. VIR
EPULON. TRIUMPH. EX ROETIS AEDEM
SATURNI FECIT DE MANUBJS : AGROS
DIVISIT IN ITALIA BENEVENTI.
IN GALLIA COLONIAS DEDUXIT
LUGDUNUM ET RAURICAM.

(2) Voici la remarque que fait un de nos écrivains, M. Bolo, relativement au lieu où pouvait être situé le palais ou l'habitation en nos contrées de ce personnage, endroit qu'aucun historien n'a indiqué : Lorsqu'on suit, dit-il, la route de Lyon à Villefranche, et qu'on est presque parvenu au bas du versant septentrional de la montagne (le Montout, colline du Mont-d'Or), on remarque sur le côté droit un monticule, dénommé *Mont-Lusin*, dépendant de la bourgade de Chasselay. Ne peut-on pas penser qu'il signifie *Mont-Licin*, et qu'il est dérivé par corruption de ce mot latin ? L'auteur appuie

des Lygiens-Ariès dont parle Tacite, et dont une colonie occupait notre territoire plus de 600 ans avant J. C. Ces Lygiens étaient venus de la Germanie qu'ils habitaient, ce qui porterait à croire que Lugdunum serait dérivé de *lyg* et de *dunum* ou rivage, mots dont s'est formé, par altérations successives, *Lugdunum* ou *Lyonum*. D'autres enfin prétendent que ce dernier nom vient du mot *lion*, parce que de tout temps cette ville a eu dans ses armoiries la figure de l'animal de ce nom. Telles sont les différentes opinions sur la fondation et l'étymologie du nom de notre ville.

Il nous reste maintenant à dire comment elle était gouvernée avant l'arrivée des Romains. Lyon fut long-temps municipale (1) avant d'être colonie romaine, dit Ménéstrier, et comme tel il se gouvernait alors par ses usages qui lui tenaient lieu de lois.

Les mœurs de ses habitants étaient douces, pacifiques; la conservation de la liberté qui convient aux entreprises de commerce était leur seule passion politique; ils gardaient avec leurs voisins une neutralité absolue, ne se mêlant jamais des nombreux différends que l'amour de la guerre suscitait entr'eux. Lyon était en cet état quand Jules César entra dans les Gaules. Nous allons voir quelles causes

sa remarque de citations et d'un raisonnement qui militent très-avantageusement en faveur de son assertion.

(1) Les municipes étaient des réunions de citoyens romains soumis aux lois particulières à leur pays, mais aptes à tous les emplois et charges de Rome (*à muneribus capiendis*). Les lois romaines n'étaient pas de rigueur pour eux. Leurs biens, leurs terres leur appartenaient en propre, tandis que les colonies n'étaient guère en effet que les fermières des Romains. Les municipes avaient une foule de franchises et de privilèges, dont étaient privées les colonies.

amenèrent la présence en ces contrées de ce grand capitaine, et celles qui occasionnèrent l'invasion des terres des Ségusiens par les soldats romains.

INVASION DES ROMAINS DANS LES GAULES.

60 ans avant J. C.

Ce furent donc, comme nous l'avons vu, des étrangers qui, jadis, imprudemment accueillis et protégés par les Galls, attirèrent pour la première fois les armes romaines au-delà des Alpes. Massalie, non contente du monopole commercial qu'elle exerçait sur les productions de la Gaule, voulut devenir une puissance territoriale, et ses entreprises contre les Ligures, ses voisins belliqueux, la forcèrent bientôt à invoquer le secours de Rome, son alliée depuis longues années. Les Romains saisirent avidement cette occasion de mettre le pied en Gaule, et n'en sortirent plus, vaincus ou vainqueurs.

Les premiers Galls qui rencontrèrent les Romains dans leur expédition furent les Clusins : ceux-ci, aidés des Sénonais et de toutes les races galliques qui s'étaient soulevés à la nouvelle de la mauvaise foi qu'apportèrent les Romains à remplir leurs engagements envers les Clusins qui les avaient appelés à leur secours contre les Ibères, obtinrent de tels succès que Rome fut saccagée, et le Capitole n'échappa aux vainqueurs que par le courage de Manlius, qui fut éveillé par le cri des oies sacrées nourries dans un temple voisin. C'est à l'occasion du paiement de la rançon qu'on rapporte ce mot du *Brenn* qui contrepesait l'or exigé : les Romains se plaignaient de l'emploi de faux poids ; le

Brenn, jetant son sabre dans le plateau de la balance, s'écria : Malheur aux vaincus !

Mais bientôt les Gaules furent déchirées par des dissensions intestines qui durent leur naissance à l'ambition des chefs gaulois, par la guerre étrangère, par des scènes de carnage et des combats de géants dont le dernier et immense résultat fut d'amener sur la terre gallique ce fameux capitaine qui éclipsa tous ceux qui l'avaient précédé dans les guerres que Rome livrait aux barbares ; cet homme qui, de sa redoutable épée, fit courber l'univers sous le joug de Rome, Jules César ! dont la valeur, la barbarie, la clémence, la ruse, la vengeance et le génie puissant changèrent la face de notre patrie et hâtèrent la civilisation d'un peuple qui, encore barbare, sut assez bien profiter des leçons du vainqueur pour renverser plus tard, à son tour, une puissance qui, en la subjuguant, lui avait légué le secret de conquérir une gloire qui effaça celle de ces maîtres du monde, et porta de nouveau le nom de Francs aussi loin et aussi haut que celui de ces terribles conquérants.

Ce qui amena la présence du général romain dans ces conjonctures malheureuses pour le peuple gaulois, fut l'ambition de trois hommes : l'helvétien Orgétorix (or-ced-righ), chef des cent vallées, le séquanais Castic et l'éduen Dumnorix, qui, aspirant secrètement à la couronne, ne virent de chance de succès que dans une guerre générale.

Orgétorix décida ses compatriotes, mécontents des terres qu'ils possédaient, à organiser une grande expédition pour aller chercher dans la Gaule occidentale une autre patrie : Castic et Dumnorix s'engagèrent à obtenir de leurs nations un libre passage pour les Helvètes, malgré les gouvernements éduen et séquanais qui avaient promis au peuple

romain dont ils étaient devenus les alliés, de fermer leurs frontières.

Le triple complot fut déjoué par la mort d'Orgétorix qui se tua lui-même pour échapper au supplice après la découverte de ses projets ambitieux ; mais tout en punissant ce prétendant à la royauté, les Helvètes n'abandonnèrent pas le dessein qu'il leur avait inspiré, et entraînant avec eux plusieurs peuplades voisines, entraînèrent une tribu de ces Boïes qui s'étaient jadis exilés d'Italie, ils s'avancèrent vers Genève au nombre de trois cent soixante-huit mille individus, dont quatre-vingt-douze mille combattants valides. Ils ne laissèrent derrière eux que les ruines de leurs douze villes et de leurs quatre cents villages. Ils y avaient mis le feu en partant pour s'ôter la possibilité du retour.

Jules César (1), chargé du gouvernement de la province gauloise (transalpine) pour cinq ans, venait d'arriver à Genève ; il refusa aux Helvètes le passage qu'ils réclamaient. Après d'inutiles tentatives pour pénétrer chez les Allobroges, la horde émigrante tourna vers le Jura, dont les défilés appartenaient aux Séquanes. Ceux-ci, circonvenus par les intrigues de Dumnorix qui s'était rapproché des Helvètes, malgré la fin tragique de son beau-père Orgétorix, manquèrent à leurs traités avec Rome et ne défendirent pas l'entrée de ces montagnes.

Les Helvètes se dirigèrent sur l'Arar (la Saône), limite commune des Séquanes et des Edues, et commencèrent à passer cette rivière sur des radeaux sans éprouver une grande résistance de la part des milices éduennes. Les Tigurins, qui formaient l'arrière-garde, étaient encore en deçà de l'Arar quand César arriva comme la foudre et les

(1) 59 ans avant J. C.

tailla en pièces ; puis il fit jeter un pont sur la rivière et se mit à la poursuite de la grande horde.

Après quelques préliminaires en escarmouches et en négociations inutiles, les Helvètes firent tout-à-coup volte-face, et assaillirent l'armée romaine à peu de distance de *Bibracte* (Autun), capitale des Edues.

Les Romains, postés sur une colline, repoussèrent l'attaque avec avantage, mais, quand ils voulurent prendre l'offensive, ils se virent pressés en flanc par la réserve gauloise, composée surtout de Boïes, ces vieux et implacables ennemis de Rome ; la lutte recommença plus furieuse, et se prolongea long-temps dans les ténèbres. Les Helvètes furent enfin rompus pour la seconde fois, et leur camp ayant été forcé, on en fit un horrible carnage.

Les débris de la nation helvétique battirent en retraite à la faveur des dernières heures de la nuit : ils étaient réduits à cent trente mille ames. César rejoignit bientôt les fugitifs ; hors d'état de soutenir un second choc, ils subirent les conditions du vainqueur, et retournèrent dans leur patrie après avoir livré des otages et leurs armes. Cette victoire porta la terreur du nom de César aux extrémités de la Gaule. Les régions centrales envoyèrent dans son camp des députés pour lui offrir des félicitations, mais cette mission cachait un mystère qui fut bientôt dévoilé au proconsul dans une entrevue secrète.

C'était son assistance contre la tyrannie d'Arioviste, que les Edues et les Séquanes imploraient par l'organe du druide Divitiac, ancien vergobreith des Edues, qui s'était exilé volontairement pour ne pas souscrire à l'humiliant traité de ses concitoyens avec le chef suève.

Arioviste avait reçu naguère le titre d'*ami du peuple*

romain : on l'avait comblé de caresses tant qu'on avait eu besoin de sa neutralité à l'égard des Helvètes ; mais les temps étaient changés, et César méditait déjà d'arriver par une grande renommée militaire à l'asservissement de sa patrie.

César députa donc vers le prince barbare, pour le menacer de la colère du peuple romain, s'il ne cessait de ravager les terres des Edues, et s'il ne renvoyait leurs otages en liberté.

Arioviste répondit avec fierté qu'il était maître de sa *province gauloise* au même titre que les Romains de la leur, et que, si l'on voulait lui contester ses droits, César apprendrait à ses dépens à connaître les Germains (Germann, hommes de guerre), nom que se donnaient dès ce temps-là les peuples teutoniques.

Le proconsul entra aussitôt chez les Séquanes, mit garnison dans la forte place de *Vosontia* (Besançon), leur capitale, et alla droit au camp du roi suève.

Les légionnaires, ordinairement si intrépides, n'avançaient qu'à regret cette fois, croyant marcher à une mort certaine, tant étaient effrayants les récits des Gaulois sur la force et le courage des Germains. La vue de l'ennemi leur rendit le courage.

Une conférence eut cependant lieu entre les deux chefs : elle fut sans résultat, et après plusieurs jours de combats partiels, César résolut d'en venir à une action décisive.

Les légions romaines et les auxiliaires marchèrent sur le camp des Suèves, ceux-ci en sortirent alors avec leurs alliés de race germanique, Harudes, Marcomans, Tribokhes, etc. On chargea si précipitamment des deux parts, que l'on combattit corps à corps sans avoir lancé les javalots. César en personne culbuta l'aile gauche des Germains,

mais leur aile droite arrêta les assaillants, qui plièrent, et le sort de la journée paraissait douteux, quand la troisième ligne des Romains, restée jusqu'alors immobile, s'ébranla pour soutenir les légions. Les Germains se débandèrent, et leur défaite fut bientôt une immense déroute. Tout ce qui ne parvint point à repasser le Rhin, qui coulait à cinq milles du champ de bataille, fut anéanti par la cavalerie romaine. Arioviste perdit à la fois son armée, ses deux femmes et ses filles, et alla mourir de désespoir en Germanie (1).

Cette double victoire, remportée dans une seule campagne sur deux nations redoutables, élevait presque César au-dessus du grand Marius qui, dans les vastes champs raudiens près de *Vercellæ* (Vercueil), avait repoussé la dernière invasion de l'Italie par la race gallique, et avait reçu de la reconnaissance du sénat et du peuple romain des honneurs presque divins. On le nomma troisième Romulus et troisième fondateur de Rome; le second avait été Furius Camillus, honoré aussi de ce surnom à cause de ses victoires sur les mêmes ennemis.

L'enthousiasme des Edues et des Séquanes égala d'abord celui des Romains; mais ils ne furent pas long-temps à s'apercevoir qu'ils n'avaient fait que changer d'opresseurs. S'ils n'avaient plus à redouter les violences brutales du roi barbare, la continuation de l'occupation militaire et les intrigues des agents de Rome, qui accaparèrent leur administration intérieure, leur annonçaient un despotisme plus savant et plus durable.

César portait déjà ses vues de conquête au-delà de leurs frontières, et deux ans de victoires réalisèrent l'espoir du

(1) 58 ans avant J. C.

proconsul ambitieux, en asservissant tous les peuples de la Gaule sous le joug de l'empire romain.

Ici s'arrêtent les événements qui contribuèrent à faire passer sous la domination romaine la province où s'éleva bientôt après à un si haut degré de splendeur la cité dont nous retraçons l'origine et l'histoire. Nous allons examiner ce qu'elle devint sous ses nouveaux maîtres.



SECONDE ÉPOQUE.

48 ans avant Jésus-Christ. Elle renferme 378 ans.

LYON SOUS LES ROMAINS.

PRÉCIS HISTORIQUE.

Quoi qu'il en soit, qu'on donne à la ville de Lyon pour commencement l'époque où Lucius Munatius Plancus ayant pour collègue Lépide, commandant dans la Gaule celtique, reçut du sénat l'ordre de désarmer ses légions, de les employer à bâtir une ville au confluent du Rhône et de la Saône, afin d'y établir les habitants de Vienne chassés de chez eux par les Allobroges; ou bien qu'on recule de trois siècles la fondation de cette ville par Momorus et Atépomarus, ou à l'arrivée d'une colonie de Rhodiens débarquée d'abord comme nous l'avons vu, sur la côte du Languedoc et parvenue ensuite chez les Ségusiens jusqu'à la montagne de Fourvières, au-dessus du Rhône auquel elle donne le nom de *Rhoda*; soit enfin qu'on remonte à un établissement gaulois qui se perd dans la nuit des temps; toutefois est-il constant que dès le règne d'Auguste cette ville florissait avec splendeur et magnificence.

Nous partirons donc de l'époque assignée à l'arrivée de Plancus en ce pays avec ses légions, pour examiner comment les Romains s'établirent à Lugdunum, et ce que cette ville devint sous leur domination.

Après dix ans de guerre, Jules César avait soumis tous les peuples de la Gaule : cette vaste contrée fut divisée en quatre grandes provinces dont la *Lugdunaise* renfermait la terre des Edues, des Sénon et des Armorik. Plus tard, ces quatre sections furent subdivisées en dix-sept provinces. *Lugdunum* (Lyon) fut déclaré capitale de la province du centre et même de toute la Gaule chevelue.

Cette division de province nous amène naturellement à remarquer les divisions territoriales que les Romains faisaient des champs des pays qu'ils avaient conquis, et de la distribution qu'ils en faisaient à leurs soldats et notamment celles qu'ils firent des terres des Ségusiens.

La Gaule vaincue, l'indépendance nationale fut perdue pour toujours; la nationalité ne fut pourtant pas détruite immédiatement. César montra autant de douceur et de clémence après son triomphe qu'il avait fait preuve parfois de cruauté après des succès partiels. Il fit d'abord, il est vrai, de sa vaste conquête une seconde province romaine appelée *Galia comata* ou Gaule chevelue, à cause des longs cheveux que portaient les habitants; mais il respecta l'organisation intérieure, les mœurs, les habitudes, la religion, et se contenta d'imposer un tribut déguisé sous le nom de solde militaire, et sous ce double rapport les Ségusiens se trouvèrent au nombre de ceux qui furent le mieux traités par ce dictateur, car il favorisa de tout son pouvoir leur commerce et ne partagea point leurs champs.

Ce fut Marc-Antoine qui usa en ce pays de cette coutume, et au lieu d'ôter les terres à leurs anciens possesseurs, il les leur confirma et gagna par là leur amitié (1).

Agrippa, gendre d'Auguste, y trace trois grandes voies

(1) 42 ans avant J. C.

militaires qui partagent les nouvelles provinces, ainsi que la Gaule Narbonnaise, occupée depuis long-temps par les Romains (1).

Ces voies militaires passèrent par Lyon, comme point central, et bientôt la capitale de la Gaule lyonnaise devint la métropole de toutes les Gaules. Mais ce qui peut surprendre, c'est que vingt-cinq ans après la fondation de Lyon par Plancus, on voit venir Auguste se fixer en cette ville et y demeurer pendant trois ans (2).

On a peine à concevoir que le maître du monde quitte Rome et son climat, ses palais, son luxe, pour habiter une ville presque naissante. On se demande comment *Lugdunum* qui ne comptait encore que cinq lustres pouvait renfermer assez d'édifices, et présenter assez d'embellissements pour y recevoir ce grand Empereur, suivi d'une cour nombreuse et dont la résidence devait appeler les ambassadeurs des puissances, qui, de tous les points de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, venaient apporter leurs hommages à ses pieds. Cet agrandissement si subit, le motif prépondérant auquel il faut attribuer ce départ de Rome, et cette résidence à Lyon sont deux points de l'histoire assez difficiles à éclaircir. Nous allons tâcher d'y jeter quelque lumière.

Était-ce, ainsi qu'on l'a dit, pour faire taire les bruits qui couraient à Rome sur une liaison trop intime de l'empereur avec la femme de Mécène (3), ou bien pour tenir en respect les Gaulois toujours prompts à remuer, ou enfin pour punir les exactions commises par Licinius, un de ses lieutenants, receveur-général dans les Gaules (4).

(1) 40 ans avant J. C. — (2) 16 id. — (3) Dion.

(4) Voir plus loin la note de la page 74.

Il est certain que c'est de cette époque qu'il faut partir pour reconnaître que Lyon dut à ces circonstances des embellissements si prompts, qu'au bout d'un siècle, ils firent dire à un auteur contemporain (Sénèque), que cette ville renfermait autant de magnifiques monuments qu'il en fallait pour orner et illustrer plusieurs villes (4).

Auguste est à peine parti de Lyon, que soixante nations de la Gaule, poussées par un mouvement de reconnaissance, lui élèvent dans cette ville un autel ou temple, monument célèbre que les historiens, les géographes et les poètes anciens ont rappelé avec enthousiasme.

On pourra revenir de l'étonnement où peut jeter une semblable reconnaissance si l'on reporte son esprit à ces temps d'opinions religieuses si différentes des nôtres, et si l'on songe aux bienfaits dont cet empereur combla non-seulement cette ville naissante, mais encore tous les peuples de la Gaule.

D'abord Auguste ne se contenta pas d'apporter à Lyon le luxe de Rome à une époque où le goût et les arts étaient à leur plus haut point de perfection. Il orna la ville de théâtres, de bains, de palais; il abolit les anciens tributs imposés par Jules César, qu'il remplaça par un autre fort modéré qu'on levait de cinq ans en cinq ans; il fit de Lyon le centre du commerce, un entrepôt des plus précieuses marchandises des Gaules, d'Italie, d'Espagne, d'Afrique et de l'Orient.

Les Gaules se rappelaient encore les ravages de leur patrie par les armées romaines; ils se rappelaient que Jules César s'était vanté d'avoir détruit huit cents villes dans leur pays et fait la guerre à trois millions d'hommes;

(1) Nous verrons plus loin en quoi consistaient ces monuments.

ils voyaient Auguste se présenter à eux comme le réparateur de tant de désastres : est-il donc si étonnant qu'ils aient eu pour lui une reconnaissance si grande.

Du reste la politique adroite et défilante de Drusus contribua peut-être encore plus que tout autre motif à l'accomplissement d'un pareil changement, puisque les historiens s'accordent à dire que la conséquence de son exécution fut de retenir auprès de lui, comme otages, les chefs de chaque nation gauloise, et d'empêcher par là de nouvelles révoltes semblables à celles qu'il venait d'apaiser. Si tel fut le but du beau-frère d'Auguste, sa conduite eut tous les résultats qu'il désirait, puisque les trois provinces gauloises, la Belgique, l'Aquitaine et la Lugdunaise jouirent jusqu'à la mort d'Auguste d'un calme parfait et fournirent même au lieutenant de l'empereur des secours contre les Germains qui ne cessaient de remuer.

Cependant sous Tibère, successeur d'Auguste, les Gaules, mine féconde de trésors pour l'empire, furent foulées et tourmentées (1). Les tributs qu'on leur imposait et qui croissaient de jour en jour, causèrent des soulèvements parmi ces peuples. Julius Florus se mit à la tête d'une section de Trèves, et Sacrovir fit révolter toute la jeunesse d'*Augustodunum* (Autun).

Lugdunum resta fidèle à Tibère, qui, touché de cette fidélité, promit aux habitants de notre ville de les recevoir dans le sénat romain; il se fit associer à son tour aux honneurs de l'autel consacré à Auguste par les soixante nations, et créa les hautes fonctions des Augustaux. Tibère étant mort, Caius Caligula, fils de Germanicus et d'Agrippine, lui succéda (2). Cet empereur justifia au commen-

(1) 14 ans après J. C. — (2) 37 id.

cement de son règne l'amour qu'on lui portait, mais il ne tarda pas à prouver combien il est malheureux que le sort du genre humain soit quelquefois remis au pouvoir absolu d'un seul individu qui, à toutes les faiblesses humaines, joint les bizarreries d'un tyran. On sait toutes les extravagances qu'a commises ce monstre, et qu'on a attribuées à une maladie. A quoi donc tient le sort des nations!

Si l'empereur Claude, successeur de Caligula, n'eut point de génie, l'humanité du moins n'eut pas à gémir de l'avoir pour maître, et son grand amour pour la cité qui l'avait vu naître le porta à l'honorer du beau titre de colonie du grand peuple (1). Ainsi la gloire remplaçait en ce temps la liberté qu'on cherchait à étouffer à jamais. Lyon était donc arrivé à cette époque au plus haut degré de splendeur.

Depuis le terrible incendie qui arriva peu après sous Néron, Lyon ne fut plus qu'une ombre de lui-même, malgré tous les soins que cet empereur prit de le relever de ses ruines (2). Néanmoins notre cité prouva sa reconnaissance pour ces bienfaits en restant fidèle à leur auteur, lors de la conjuration de Vindex et des nobles de la province Lugdunaise qui nommèrent Galba empereur; et tandis que Vienne secondait les vues de ce dernier, Lyon conserva son attachement au trône des Césars, source de la haine que se vouèrent ces deux villes et de leurs vengeances réciproques. Leur origine commune aurait dû cependant cimenter entre elles une union plus durable, s'il n'était que trop dans la condition de la sociabilité des peuples de subir l'influence de l'instabilité attachée au trône des rois: ces inimitiés ne cessèrent qu'à la réunion des églises de ces deux villes célèbres.

(1) An 48. — (2) An 59.

De nouveaux troubles amènent de nouveaux maîtres. La république romaine appartenait désormais aux soldats ; les légions de la Germanie portèrent Vitellius au souverain pouvoir, tandis que les provinces restèrent attachées à Galba (1). Par une suite d'événements passèrent successivement sur le trône impérial, Othon vaincu par Vitellius, Vespasien et Titus : les deux derniers furent tellement occupés aux guerres de la Judée, et les Gaules furent si tranquilles sous leur empire, qu'on ne trouve rien sous le règne de ces deux empereurs qui puisse se rattacher à l'histoire de Lugdunum (2).

Mais un événement qui devait rendre fameuse cette époque et dont les conséquences furent si immenses, puisqu'il changea le sort des nations, eut un commencement presque inaperçu : ce fut l'établissement du christianisme dans nos contrées (3).

Domitien ayant succédé à Vespasien son père, renouvela dans nos provinces la tyrannie et les tristes ravages qui avaient disparu depuis Galba (4). Ce prince aussi absurde que cruel, effrayé de l'esprit de révolte que suscitait dans l'empire une grande disette de blé, fit arracher toutes les vignes des Gaules, sous prétexte que le vin rendait le soldat gaulois trop furieux. On se vengea d'un tel acte de démence par des épigrammes, seule vengeance des peuples faibles et asservis.

Le vertueux mais trop faible Nerva, succédant à ce monstre (5), s'associa Trajan qui embellit Lugdunum de plusieurs monuments, entr'autres du fameux forum qu'il fit élever sur la montagne de Fourvières, dont nous parlerons bientôt (6).

(1) An 68. — (2) Ans 70 à 79. — (3) An 90. — (4) An 81. — (5) An 96. — (6) An 98.

Adrien, fils adoptif de Trajan, en fut aussi le successeur (1).

Ce prince était ami des arts : plusieurs médailles ont conservé le souvenir des bienfaits qu'il répandit dans les Gaules et particulièrement dans notre cité : il diminua les impôts et lui fit remise de sommes considérables dont elle était redevable au fisc impérial. Sous son règne les sciences furent en honneur. En un mot il renouvela l'âge d'or de l'empire romain à qui nous devons l'affermissement du christianisme naissant.

A ce prince chéri succéda Antonin surnommé le pieux, tant à cause de sa philosophie que de sa justice, et qui après Auguste peut être regardé comme l'empereur le plus cher à notre cité (2). Il reste plusieurs preuves des témoignages de l'affection des Lyonnais pour ce prince ; la plus célèbre est le temple qu'ils lui consacrèrent au bas de la montagne de Fourvières, et dont l'autel est connu sous le nom d'*autel des Césars* : nous en parlerons plus loin.

Marc Aurèle et Lucius Verus, enfants adoptifs d'Antonin, lui succédèrent (3). Ce fut sous le règne de Marc Aurèle qu'eut lieu à Lugdunum la première persécution contre les chrétiens, persécution dont ce prince était parfaitement innocent, comme nous aurons lieu de le remarquer.

Après Marc Aurèle, Commode parvint à l'empire (4) : Ce monstre fit renaître l'infâme Néron. Il parcourut comme un fléau les Gaules, la Grèce et l'Asie. Mais, ainsi que le rapporte Dion, il laissa les chrétiens en repos, à la sollicitation de Marcia, sa maîtresse, qui avait du penchant pour ce culte, ou qui peut-être était née de parents chrétiens.

Le règne de Pertinax, vicillard vertueux élu par le sénat

(1) An 117. — (2) An 138. — (3) An 166. — (4) An 180.

romain, dura peu de jours, parce que les légions voulaient un tyran (4). Elles mirent l'empire à l'encan et Julianus l'acheta (2). Mais Sévère, indigné de cet opprobre et poussé par son ambition, vengea Pertinax par la défaite de tous ses compétiteurs et nommément Albin, dans la fameuse bataille qu'il lui livra sous nos murs, et dont nous retracerons ailleurs le récit.

Caracalla, fils de Sévère, devint le fleau de l'empire et de l'humanité par ses prodigalités et ses débauches (3). Il ne fit que passer dans nos murs, lors d'un voyage qu'il fit dans les Gaules au sujet de la guerre contre les Allemands, parce que le séjour de Lugdunum ne convenait plus à la majesté des princes, depuis que son père, quinze ans auparavant, pour satisfaire sa vengeance contre les Lyonnais qui avaient embrassé le parti d'Albin, voulut contraindre les habitants de cette ville, presque tous chrétiens, à sacrifier à la Fortune et aux dieux, et que prenant leur refus pour une preuve de leur attachement à celui qu'il venait de défaire, il les livra avec leur évêque Irénée à la fureur de ses soldats qui saccagèrent et brûlèrent la ville (4).

Dès lors cette cité autrefois si magnifique et si florissante, demeura dans l'humiliation, et ne présenta plus que des ruines jusque sous Dioclétien où elle se releva un peu. Comme elle n'avait plus d'administration attentive et protectrice, ses monuments et ses édifices précieux par défaut d'entretien s'écroulèrent bientôt, entraînant avec eux cette splendeur dont l'avait revêtue la puissance romaine, ruinée elle-même insensiblement par les révolutions successives qui, dans l'espace de quarante ans, firent

(1) An 193. — (2) An 194. — (3) An 211. — (4) Ans 197 à 207.

disparaître du trône impérial dix-huit ou dix-neuf empereurs dont les promotions et les destitutions changeaient autant de fois la face des affaires. Ces crises violentes agitant perpétuellement la constitution du grand empire, en ébranlaient toutes les parties, et détruisirent cette stabilité qui jusque là avait fait prospérer l'industrie et le commerce de Lugdunum. Les gouverneurs romains ayant abandonné cette antique métropole des Gaules pour le séjour de Trèves et de Cologne, la cité lugdunaise fut alors déserte, ainsi que les provinces qui y faisaient affluer leurs richesses et leurs trésors (1). Les guerres, les incendies, les maladies épidémiques ayant moissonné ou fait fuir la population de ces contrées, les inondations et quelques phénomènes qui semblèrent alors se multiplier, achevèrent d'anéantir notre malheureuse cité et les provinces circonvoisines. C'est au milieu de tous ces malheurs que passèrent successivement cette foule de tyrans connus sous les noms d'Héliogabale, de Proculus, d'Aurelius, de Probus, de Dioclétien, de Maximien et de trente autres avant Constantin, et dont les cours et les conseils ne se composaient que d'hommes avides, de scélérats, de bouffons, de personnages corrompus, de femmes prostituées, de flatteurs et de calomnieurs; de tous ces tyrans qui ne parurent un instant que pour préparer au grand colosse romain ces horribles catastrophes qui amenèrent sa division et sa chute (2).

Durant ces longues années de troubles et de malheurs, la cité lugdunaise pleura sur les débris de son antique splendeur; mais le génie du christianisme lui montrait déjà dans l'avenir les basiliques qu'elle devait construire

(1) An 213. — (2) An 218 à 323.

pour la consoler, et le chemin de l'orient qui lui envoya ce luxe qui devait bientôt accompagner le nouveau culte et alimenter son commerce détruit.

COLONIES ROMAINES.

DIVISIONS DES CHAMPS; MESURES USITÉES POUR CES DIVISIONS OU ASSIGNATIONS.

Lorsque les fières légions de César apparurent sur les rives de l'Arar (la Saône), ce vaillant capitaine traça leur camp non loin de là avec cette terrible épée qui subjuguait trois cents peuples et défit trois millions d'hommes. Plusieurs même de ces cohortes s'assirent sur la colline du *Forum Velus*; au milieu de ces jolis vallons, on voit encore les traces des fossés qu'elles creusèrent autour du camp (que des auteurs ont pris pour l'ancien lit de la Saône) (1), et des fortifications qu'elles construisirent.

(1) C'est sans doute ce qui a donné lieu à Spon, Simoni et autres, d'assurer sérieusement que c'était l'ancien lit de la Saône, et que cette rivière passait jadis derrière la montagne de Fourvières, pour aller se perdre dans le Rhône, près de l'endroit où coule le torrent d'Iseron, près du village d'Oullins; mais c'est une erreur. Un coup de niveau fait en 1818, par des amis et moi, pour savoir l'élévation du Mont-Cindre, qui est de 215 toises au-dessus du lit de la Saône, et non de 157, comme l'assure M. de Fortis, nous prouva que pour avoir un courant tant soit peu sensible derrière le territoire des Massues et de Francheville (à 20 pieds au-dessous du sol, élévation présumée que peut avoir fait un si long espace de temps depuis le séjour des soldats romains dans nos contrées), les eaux de la Saône se seraient élevées au-dessus du plan de Vaise à plus de 275 pieds, en supposant que le rocher de Pierre-Scize, s'unissant à celui du fort St-Jean, placé vis-à-vis, ne laissât aucune filtration à l'eau. Alors, qu'était donc l'Île-Barbe, le bourg de Vimies (Neuville-sur-Saône, où Caracalla fut proclamé César), par rapport au reflux de la rivière? Ces lieux se seraient trouvés à plus de 30 ou 40 pieds dans l'eau, à cette époque où l'on précise cet état de choses. Non, la Saône n'a jamais, ou du

Ces légions et plusieurs chefs de ces légions ont laissé leurs noms à des villages de cette contrée (4). C'est ainsi que Albigny vient de Albin, Tassin de Tatius, Surieu de Surius; et de Calvirius, Curius, Cassilius, Calpurnius, Marcellus, Ansia Paulina, etc. on a fait Caluire, Cuire, Chasselay, Chaponost, Marcilly, Anse; et plus tard la colonie de Plancus ayant été divisée pour fixer à chaque cohorte qui la composaient le lieu qu'elle devait occuper, une partie de la cohorte colonique de l'Arar, *Prima arara colonia*, se fixa à l'endroit où est aujourd'hui Colonges et l'autre partie à l'endroit où est Couzon, et c'est de ces deux mots latins *Cohors Colonica* que se sont formés les noms de ces deux villages; celle d'*Occianum* donna aussi son nom à Occian (St-Rambert-Île-Barbe); Esquillin, nom d'un endroit de Rome où stationnait une de ces légions, donna le sien à Ecully: le territoire des Massues tire son nom de la quantité de ces armes que l'on trouva enfouies vers le quinzième siècle.

Cette division et cette assignation des champs aux légions se nommaient *Pertica*, et voici pourquoi et comment elles se faisaient:

Les anciens auteurs nous apprennent que les Romains

moins depuis les époques connues, passé à l'occident de la montagne de Fourvières; elle a dû toujours, un peu plus haut ou un peu plus bas, se perdre dans les eaux du Rhône à l'orient de cette montagne.

Quant aux vestiges de vieilles maçonneries, que plusieurs assurent exister dans le lit de la Saône et sous la rue Mercière, ou sous la galerie de l'Argue (ce qu'on a reconnu en creusant les fondations des maisons de cette galerie), ils attestent, selon nous, qu'en ces endroits existaient quelques monuments, servant, à ces époques reculées, à faciliter les communications, entre les deux rives de la Saône ou du Rhône. Puisqu'il y avait des temples romains sur chacune de ces rives, celui d'Auguste et de Rome sur celle de gauche, et celui d'Antonin sur celle de droite, il fallait bien des communications.

(1) 48 avant J. C.

avaient introduit cet usage pour récompenser les soldats. Les champs que l'on partageait étaient de trois espèces : ou ils étaient enlevés aux ennemis par les irruptions des soldats, et ces champs étaient nommés *Occupatorii agri* ; ou ayant été pris sur les ennemis, ils étaient remis aux questeurs pour être vendus au profit de la république ; ceux-là étaient nommés *Quæstorii agri* ; ou enfin ils étaient distribués par les préteurs, par les généraux d'armées, ou chefs des légions, à leurs soldats, et ces champs étaient appelés *Divisés et Assignés, Divisi et Assignati*. Ces divisions se faisaient par centuries, en assignant deux arpents pour chaque soldat ; des perches servaient à mesurer les espaces que l'on donnait à toute une centurie et à chaque soldat en particulier. Le nom de dix perches était commun à toutes les portions de terres que l'on partageait et on ne les distinguait que par la diversité des aspects, comme l'on fait à présent dans les contrats de ventes et d'achats d'immeubles, dont on marque les côtés de *vent*, de *bise*, de *matin*, de *soir*, de *nord* et de *midi*.

Enfin, on déterminait que le nom de *Decumani* demeurerait aux terres qui s'étendraient d'orient en occident, et que l'on appellerait *Kardines* celles qui s'étendraient du midi au septentrion.

Tout l'espace de terre ou de champs divisés et assignés s'appelait du nom de *Præfecture*, parce qu'on y établissait des magistrats pour exercer leur juridiction sur les nouveaux habitants de ces colonies ou sur les anciens qui y étaient conservés.

C'est ainsi que furent partagés les terres des Ségusiens aux environs de *Lugdunum* par Marc-Autoine, mais qui, comme nous l'avons dit, les confirma à leurs anciens possesseurs, et se contenta d'y faire entretenir ses cohortes

militaires (1). Nous avons vu que Lyon conserva sa liberté moyennant un léger tribut.

Ayant parlé de la division des champs, nous devons ajouter ici de quelles cérémonies elle était toujours accompagnée, c'est ce qu'on nommait la plantation des bornes. Voici ce que raconte à ce sujet le père Ménestrier : « Outre ces usages (ceux que nous avons rapportés,) ob- » servés en la division des champs aux soldats, je n'en » dois pas omettre quelques-uns dont on a trouvé des ves- » tiges à Bellecour, en y creusant les fondements des mai- » sons qu'on y a bâties depuis quelques années et en creu- » sent des puits. On y a trouvé des charbons, des pièces de » pots cassés, et des urnes renversées sur leur embou- » chure, ce qui a surpris ceux qui ne savent pas que c'est » ainsi que les Romains plantaient les bornes. Siculus » Flaccus qui a écrit sur ces cérémonies, dit que cela » venait de la manière de planter ces bornes en y faisant » des sacrifices, et des libations composées de vin et de » miel. On arrosait ces pierres du sang des victimes, on » les couronnait de fleurs et de rubans, on y jetait des » grains et de l'encens, et après avoir mis le feu à toutes » ces choses pour les réduire en cendre, on plaçait les » bornes sur ces restes fumants. »

Plus bas cet auteur ajoute que ce qui obligea nos anciens Lyonnais à marquer sur leurs monnaies cette division des champs et la forme des cérémonies, fut l'ancien usage qu'avaient les Romains de les faire graver sur le cuivre ou sur l'airain et de les garder soigneusement dans les archives du prince ou de la république, pour y avoir recours dans les contestations qui pouvaient naître entre

(1) 43 ans avant J. C.

les possesseurs de ces champs, les vendeurs et les acquéreurs : précautions que les premiers ne négligèrent point quand ils virent la République ou l'Empire s'agiter dans des troubles continuels, et n'avoir souvent point de magistrats bien stables.

Cette division que firent les Romains des terres des Gaulois, ainsi que de toutes celles qu'ils avaient conquises, était encore un de ces systèmes qu'une politique aussi adroite que profonde leur suggérait pour gagner l'affection des peuples, parce qu'ils savaient bien que la nouveauté est un moyen puissant pour changer les esprits vulgaires et par là arriver plus facilement à se rendre maître de la nationalité et de la liberté d'un peuple.

FABRICATION DES MONNAIES. COMMERCE A LYON SOUS LES ROMAINS.

20 ans avant J. C.

La fabrication des monnaies à Lyon est encore pour nous une preuve des richesses qu'offrait le territoire de cette ville à l'avidité des Romains ; car Strabon ne manque pas d'observer que le pays fournissait en abondance l'or qui était nécessaire à cette fabrication.

On regarde comme le plus ancien monument de Lyon une petite monnaie d'argent de Marc-Antoine, qui d'un côté porte le nom de ce triumvir, et de l'autre la figure d'un lion, avec le mot *Lugduni*. On a trouvé à Lyon l'épithète d'un directeur de la monnaie sous Tibère ; il avait la qualité de conservateur de l'intégrité des monnaies (*servator æquitatis monetæ*).

Après cette inscription tumulaire vient celle d'un batteur d'or (*artis argentariæ exclusor*).

On a découvert des moules de terre cuite où les monnaies étaient d'abord coulées avant d'être frappées. On a donc battu monnaie à Lyon dès le commencement de sa fondation, et la notice des Gaulles nous apprend que cela se pratiquait encore sous le règne d'Honorius.

D'après les inscriptions lapidaires trouvées à Lyon, nous sommes fondés à croire que la recette des revenus de l'Empire s'est faite dans cette ville, peut-être dans le temps où Auguste y séjourna.

Une inscription faite par ordre de Caius Atilius Marullus, auvergnat, et Caius Sacconius Adénatus à Metz, en l'honneur de Sabinius Aquila, nous le désigne comme le receveur des trois provinces lyonnaises et aquitaines, de l'Asie, de la Bithynie, du Pont, de la Paphlagonie, tant pour les droits du domaine de l'empereur que pour les finances, etc.

Licinius était receveur-général pour Auguste (1). Par d'autres inscriptions tumulaires nous trouvons un *Aurelianus Cecilianus*, receveur des impôts, un Tauricus Florens de Vannes, intendant du commerce et protecteur de la navigation de la Saône et de la Loire ; les mariniers, les rouliers, les chargeurs et les peseurs étaient sous sa surveillance. On ne peut révoquer en doute le grand commerce qu'a fait Lyon sous les Romains et même dans l'antiquité : les monuments lapidaires les attestent. Une inscription monumentale nous apprend que *C. Rusus*, Miran Sevir, augustal, était un marchand de saïes (*sagum*) ; qu'un

(1) 16 ans avant J. C. — Voir notre ouvrage *Ermitage du Mont-Cindre*.

Julius Alexander, citoyen de Carthage, était un excellent ouvrier dans l'art de la verrerie, qu'un Vitalinus Félix, vétérans de la légion minervienne, était négociant dans la papeterie.

Les draperies, les étoffes, les manufactures de fer étaient en grande activité au temps d'Auguste; un Flavius était négociant en toile (*artis lintariæ*).

Le négoce des étoffes en habits chargés de poil était fort à la mode chez les Romains, un Pompilius était négociant en ce genre (*negociator artis prossariæ*).

Les femmes se réunissaient en corporation qu'on appelait *Gynecæum Lugdunense*; on y travaillait à faire des toiles, des étoffes, des voiles de navire, des habits pour les soldats et les officiers, des étoffes d'or pour les empereurs. Ces manufactures étaient sous la protection des grands seigneurs de l'Empire, qui étaient patrons ou protecteurs de divers corps de négociants, comme on voit par les inscriptions de toutes sortes, ce qui leur procurait de grandes richesses pour favoriser ce commerce que leurs affranchis exerçaient en leur nom.

On voyait (disent les historiens) dans leurs marchés tenus sur le *Forum Vetus* (Fourvières), les habitants de l'Ibérie apporter leurs aciers si fortement trempés; les Bituriges y étaler le brillant étamage dont ils furent les inventeurs; les Eduens y venaient avec leurs ustensiles artistement plaqués; les Ligures fournissaient les choses de première nécessité.

On y vendait des parfums, de l'encens, de l'ivoire et des pierres précieuses des grandes Indes, des tableaux, des pierres gravées, des statues en bronze ou en marbre; des trépieds de Corinthe et d'Athènes étaient apportés dans ces foires par les marchands de la Grèce, de Marseille et

de Rome. Il s'y trouvait encore des chevaux de Perse, des lions, des tigres, des panthères et des oiseaux d'Afrique. Comme le luxe des Gaulois et leur ardeur belliqueuse avaient toujours fait beaucoup de bruit, on apportait au *Forum* ségusien des armes supérieurement trempées et même ciselées avec art. Les dépouilles de plusieurs animaux, tels que le lion, l'élan, le cerf, le buffle, étaient les principaux ornements de ces armes. On y vendait aussi des boucliers peints de mille couleurs éblouissantes.

Combien la diversité de toutes les nations commerçantes autant que les productions de l'industrie et des beaux-arts devaient dans *Lugdunum* exciter la curiosité!

Quels contrastes singuliers et piquants devaient former les costumes des Romains (1), Grecs, Egyptiens, Orientaux, avec ceux des différentes nations gauloises et surtout des Germains, remarquables par leurs habits couverts de riches fourrures, leur taille gigantesque et leur longue chevelure.

Arrêtons-nous un moment à considérer cette immense réunion de peuples de toutes les nations que leurs affaires appelaient à Lyon lors du séjour des empereurs rassemblés dans une même enceinte, le *Forum*, qui selon Lucius Faunus, auteur italien, était une place sur laquelle les négociants et les habitants de la ville causaient de leurs affaires, où l'on vendait et où l'on achetait des choses utiles à la vie humaine (plus tard on donna aussi le nom de forum aux monuments construits par les empereurs autour de cette enceinte).

Remarquons-y d'abord un lieu élevé, c'était le *Podium*,

(1) L'habillement principal des Romains était la *toge*, la *chlamyde*, la *tunique* et le *laticlave*, de couleur blanche.

ou loge de l'empereur revêtu de sa pourpre. Près de lui le préfet du prétoire ou le colonel des gardes, les duumvirs ou les magistrats de la ville, les courtisans, les chevaliers et cette foule immense que les *désignatores* ou *locarii* plaçaient selon leurs rangs.

En vérité, ce devait être un singulier coup d'œil que celui que présentait à l'observateur cette réunion des peuples qui alors fréquentaient Lyon.

ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.

Parmi les événements les plus mémorables arrivés à Lyon sous les Romains, nous devons mentionner particulièrement ceux de l'incendie de cette ville arrivé sous Néron (4), et la bataille entre Sévère et Albin (2).

Voici comment Sénèque rapporte le premier événement à son ami Lucilius, en sa lettre 91*, traduite par Ménéstrier : « Liberalis, dit-il, votre bon ami et le mien, est » fort affligé des nouvelles qu'il a reçues de l'incendie de » Lyon. C'est un accident assez étrange pour émouvoir » toutes sortes de personnes. Je vous laisse à penser ce » qu'il peut en être d'un homme affectionné comme il l'est à » sa patrie. Il s'était de tout temps préparé contre les évé- » nements les plus fâcheux de la vie par de sages » réflexions. Mais il ne s'était point fortifié contre un ac- » cident si imprévu. En effet il n'y avait point d'apparence » qu'une chose qui n'avait point d'exemple nous fit avoir » de l'appréhension. Car assez souvent on a vu des villes » endommagées par le feu, mais jamais tellement qu'il ne » restât quelque vestige de ce qu'elles étaient auparavant.

(1) An 59 après J. C. — (2) An 197.

» Celles même que les ennemis affectent de brûler, et d'y » mettre plusieurs fois le feu pour les réduire en cendres, » ne le sont pas tellement, qu'il ne faille achever de les » ruiner et faire avec la sape ce que le feu n'a pu faire » entièrement : les trembléments même de terre, quel- » que violentes secousses qu'ils donnent, ne font guère de » ruines et de bouleversements, qu'il ne reste quelques » bâtiments sur pied, ou quelques pans de murailles. » Enfin un premier embrasement laisse toujours quelque » chose pour le second. Après cela, qui le croirait ? que » tant de palais capables d'embellir plusieurs villes se » soient évanouis en une seule nuit. Et que le mal que cette » ville ne pouvait craindre des fureurs les plus cruelles de » la guerre, lui soit arrivé au milieu de la paix, et d'une » paix si bien établie et si générale dans tout le monde. » Lyon qu'on avait accoutumé de montrer dans la Gaule, » comme l'un de ses plus beaux ornements, se cherche au- » jourd'hui et ne se trouve plus. Dans les calamités publi- » ques, quelque grandes qu'elles puissent être, on a le » temps de les prévoir et de les craindre, et ce n'est guère » tout d'un coup que tombent les grandes choses, elles se » détachent par pièces; mais en cet accident, le changement » du tout à rien s'est fait dans une nuit.... Une ville riche » et qui était l'ornement des trois provinces auxquelles on a » donné son nom, placée au-dessus d'une montagne qui » n'est pas des plus hautes, a été entièrement brûlée. »

A ce récit, Ménéstrier ajoute que toute la montagne de Fourvières est remplie de vestiges de cet incendie, que dans une maison qui n'est pas éloignée de l'église, on trouva en jetant les fondements d'une muraille, des chambres magnifiques incrustées de jaspe et de serpentín, avec des poutres brûlées, quantité de vases de porcelaine rouges

brisés, beaucoup de cuivre, de bronze et de plomb fondu, des urnes de terre à tenir du vin, quelques restes de peintures : et quoique l'on eût creusé plus de vingt pieds pour jeter les fondements de cette muraille épaisse de trois pieds, on fut obligé de la faire porter sur des arcs, parce que l'on trouvait des chambres encore plus bas.

On y trouva plusieurs médailles de cuivre et d'argent de Néron, de Tibère, et d'Auguste; et l'on y découvrit aussi des forges que l'on crut avoir servi à la fabrication des monnaies. Un grand canal des aqueducs passait au milieu de ce palais.

Si l'on ajoute à cela les tuyaux de plomb à demi-fondus, la quantité de charbons et de grenailles de plomb qu'on a trouvés depuis en divers endroits de la montagne, tout fera conclure que cet incendie dut être des plus terribles et des plus désastreux. Quelques auteurs assurent qu'un grand nombre d'habitants furent consumés dans leurs maisons, n'ayant eu le temps ni de se garantir, ni de s'enfuir (4).

Ce fut, selon le même Ménestrier, la quatrième année du règne de Néron qu'arriva cet incendie, l'an 60 de J. C.

Cet empereur donna quatre millions de sesterces (1,820,000 f.) pour rebâtir la ville : Tacite qui est le seul qui ait parlé de ce présent de Néron, dit que ce fut par reconnaissance de ce que cette ville lui avait offert une pareille somme en un temps où il en avait besoin

(4) Selon nous, l'incendie de Lyon pourrait bien n'avoir été que l'effet d'un accident ordinaire; car la ville, dont la plus grande partie des maisons particulières étaient construites en bois, selon l'usage de ce temps-là, pouvait être embrasée en peu d'instant: et lorsqu'on la reconstruisit, on ne s'avisa pas de fouiller dans des débris de peu de valeur pour les constructions, ce qui explique la cause de l'enfouissement de ces débris. Si l'on ajoute que le temps a augmenté le recouvrement qui les cache au sol, à une grande profondeur, on conclura que rien ne nécessitait leur extraction.

pour apaiser des troubles, ce qui pourrait bien être, car tous les historiens s'accordent à dire que Lyon resta toujours fidèle aux empereurs romains, quelques soulèvements qu'il y eût dans les Gaules pour secouer le joug de Rome. Nous remarquerons que c'est aussi de cette époque que Lyon commença à s'étendre sur la rive gauche de la Saône; car jusque là elle avait, d'abord, sous les Gaulois, occupé le sommet du plateau où sont aujourd'hui Fourvières, St-Just, St-Irénée; au premier siècle de sa fondation par Plancus elle s'étendit jusqu'au pied de la colline sur la rive droite de la Saône depuis l'endroit appelé les *Etroits* jusqu'au rocher de *Pierre-Scise*. Le grand nombre de tombeaux et de monuments tumulaires dont les débris sont venus jusqu'à nous, qui y étaient répandus, en sont des preuves incontestables; on aura une entière connaissance de l'enceinte de la ville, si à cela on ajoute le témoignage que nous en avons par la découverte de l'*Ustrinum*, par les deux lettres de Sidonius, par le tombeau de son père Appolinaris, celui des deux amants, et par le sépulcre de Siagrius, préfet du prétoire. Nous entrerons dans quelques détails à ce sujet, au chapitre des monuments romains.

BATAILLE ENTRE SÈVÈRE ET ALBIN.

19 février, an 197.

Cette bataille décisive eut lieu entre Trévoux et Lugdunum, au-delà du plateau de St-Sébastien (la Croix-Rousse). Trois cent mille hommes se rangèrent en bataille sur une plaine entrecoupée de vallées peu profondes, hérissée de petites éminences et bornée à l'est par le Rhône, et à l'ouest par la Saône. C'est sur le même

espace de terrain que les villages de Fontaines, de Reylioux, de Néronde, de la Pape, de Caluire, sont construits aujourd'hui.

Les deux armées étaient égales en nombre et se montaient chacune à cent cinquante mille hommes. Les lignes de bataille pouvaient très-facilement s'étendre avec cette multitude de soldats, du Rhône à la Saône. La valeur des troupes était grande de part et d'autre, elles renfermaient en elles les destinées de l'univers; elles semblaient animées du ressentiment implacable de leurs chefs (généraux) d'autant plus acharnés, d'autant plus résolus à leur destruction mutuelle, que la terre entière ne pouvait offrir un asile au vaincu. Les légions britanniques et gauloises que commandaient Albin, ne le cédaient point en animosités à celles d'Illyrie qui obéissaient à Sévère; mais celui-ci était plus habile général que son compétiteur, aussi les habitants de *Lugdunum*, qui pouvaient du haut de leurs murailles voir les derniers postes du chef qu'ils chérissaient (Albin), étaient plongés dans un morne silence et une profonde consternation.

Le signal est donné; les soldats en viennent aux mains (à 9 heures du matin) en poussant de grands cris; l'armée d'Albin avait le dos tourné à la ville; les soldats de Sévère en se précipitant sur leurs ennemis pouvaient apercevoir au loin les édifices somptueux de *Lugdunum* où le plus riche butin les attendait.

Cependant la victoire fut long-temps disputée. Au premier choc, Albin défit Lupus lieutenant de Sévère (qu'il avait déjà battu une autre fois). Un grand nombre de soldats demeurèrent sur le champ de bataille. Mais l'aile gauche d'Albin fit peu de résistance; attaquée, rompue, poursuivie, elle se retira dans le camp avec un désordre

qui ressemblait à une déroute. Sur un autre point des succès éclatants réparèrent cet échec, car les troupes de l'aile droite avaient attiré avec adresse celles qui leur étaient opposées sur un terrain semé d'embûches: elles avaient pratiqué dans cet endroit un grand nombre de fosses recouvertes d'une légère couche de terre; ce travail était fait de manière que la surface du sol paraissait unie et ne donnait aucun soupçon.

Les troupes déjà victorieuses s'arrêtent tout-à-coup; elles feignent la lassitude ou la crainte, et se contentent de lancer des traits de loin en se retirant précipitamment. Les soldats de Sévère voyant que l'ennemi ne profitait point de ses premiers avantages, et méprisant des adversaires qui paraissaient trembler, s'élancent sans précaution. Les premiers tombent dans le piège, la terre s'affaisse sous leurs pas, toute la première ligne disparaît. La seconde, emportée par son impétuosité, disparaît aussi. La troisième saisie d'effroi recule brusquement et renverse les soldats qui la suivent. Un désordre affreux règne dans l'aile gauche de Sévère, qui voulant battre en retraite, jette la confusion dans les rangs de ceux qui les suivaient. C'est ainsi que l'ennemi put faire un horrible carnage de tous ces malheureux: Sévère fit donc une perte immense. Voulant arrêter le désordre des siens, il s'avança rapidement avec ses gardes et son corps de réserve pour secourir ceux qu'il voyait ainsi périr misérablement sous ses yeux. Mais bien loin d'être plus heureux avec ces nouvelles troupes, il perdit l'élite de son armée et eut un cheval tué sous lui. Abattu et découragé, il quitte sa cotte d'armes, et l'épée nue à la main il se tourne vers les fuyards épouvantés de la déroute de leurs compagnons. La présence de l'empereur qui leur reproche leur lâcheté les fait

retourner au combat, mais leur trouble est si grand qu'ils prennent ceux des leurs qui fuyaient pour les ennemis qui venaient à eux. Un grand nombre périrent ainsi de la main de leurs camarades.

Enfin étant parvenus à se rallier, ils se jetèrent sur ceux qui les poursuivaient, avec tant de fureur, qu'ils les firent plier. Loëtus, jusqu'alors, avait attendu tranquillement avec sa cavalerie la décision du combat, dans l'espérance que si les deux chefs périssaient il se ferait reconnaître empereur par ses soldats, (ce qui s'était déjà vu en beaucoup d'occasions parmi les troupes romaines) et profiterait ainsi de la défaite de tous les deux; mais voyant que Sévère reprenait l'avantage, il donna sur l'armée d'Albin avec sa cavalerie toute fraîche, et prenant les ennemis en flanc, il les tailla en pièces. Jamais bataille ne fut plus sanglante. La campagne était couverte de morts et le sang ruisselait dans les deux rivières (le Rhône et la Saône) qui enserraient le champ de bataille. Beaucoup de blessés accablés sous les morts, sous les armes et sous les chevaux, y moururent en jetant des cris épouvantables.

Albin, effrayé de la défaite de son armée, se retira dans une maison du bord du Rhône (d'autres disent de la Saône). Il s'y vit bientôt assiégé et se donna la mort pour ne pas tomber vivant entre les mains de son ennemi.

Sévère le voulut voir, et après avoir repu ses yeux d'un spectacle qui lui assurait l'empire, il lui fit couper la tête pour être portée à Rome.

Le sénat apprit avec douleur la mort d'un homme qu'il aimait. La lettre de Sévère qui lui donnait avis de sa victoire, et des succès de cette guerre, était remplie de si vifs reproches, qu'elle jeta la terreur dans Rome, chacun redoutant la colère d'un empereur cruel et naturellement

irrité de l'estime et de l'attachement que l'on portait à son rival.

Il fit chercher dans Lyon toutes les lettres qu'Albin avait reçues de Rome, pour connaître ceux qui avaient eu quelque commerce avec lui, et fit condamner à mort par le sénat, comme ennemis de la république, ceux dont il put trouver des lettres accusatrices, et fit confisquer tous leurs biens.

Cette ville qui avait servi de retraite à Albin dont elle avait embrassé le parti, sentit les premiers effets de la colère de Sévère. Il l'abandonna au pillage de ses soldats, qui la saccagèrent et y mirent le feu après avoir passé au fil de l'épée la plupart de ses habitants.

GRANDS OUVRAGES DES ROMAINS.

AQUEDUCS, VOIES ROMAINES; MONUMENTS, TELS QUE PALAIS, AMPHITHÉÂTRES, NAUMACHIE, USTRINUM, ETC.

AQUEDUCS.

Après avoir examiné les causes qui furent la source de tant de grandeur, de gloire et de prospérité pour Lyon, il est naturel de jeter nos regards sur les restes précieux de ces témoins séculaires échappés aux ravages du temps et des hommes, comme pour en servir de preuves irrécusables aux yeux de la postérité la plus reculée.

Les premiers en date sont les magnifiques débris d'aqueducs, dont la symétrie imposante et pittoresque décore nos riches vallons, le sommet fertile de nos montagnes, et le front riant de nos collines: examinons d'abord ce qui occasionna leur construction.

La situation de Lyon sur la montagne était avantageuse par la salubrité de l'air, pour les agréments de la vue, pour la défense contre un ennemi, mais incommode pour les besoins de la vie d'hommes dont l'eau semblait être l'élément par le fréquent usage qu'ils faisaient des bains. Néanmoins le défaut d'eau ne fut pas un obstacle à leur établissement. Ils savaient l'art de s'en procurer, quelque difficile que fût cette entreprise sur une montagne isolée. Ils portèrent leurs regards sur les montagnes voisines plus élevées, et c'est de là qu'ils tirèrent ce qui leur manquait, en exécutant des travaux immenses et qui coûtèrent des sommes prodigieuses. Ces aqueducs sont au nombre de trois, celui du Mont-d'Or, celui de Feurs et celui de Pila.

Le Mont-d'Or (4) fixa d'abord leur attention (2), car il

(4) Voici les conjectures que l'on a établies sur le nom de cette montagne du Mont-d'Or, ainsi que sur ceux de ses trois principaux mamelons, la Roche-Verdun, Monthou et Mont-Cindre: 1° Que le nom de Mont-d'Or vient de la quantité d'or qu'avait amassé, par ses concussions, Licinius, procureur ou gouverneur pour Auguste dans cette partie de la Gaule, et qu'il montra à cet empereur, lors de la visite que celui-ci lui fit sur cette montagne; de même que celui de Monthou vient de l'exclamation que fit ce général à cette occasion, en disant: Ces trésors sont à vous, seigneur; je ne les ai amassés que pour votre service, prenez-les, voilà *mon tout*. 2° Que les noms *dor* ou *dur* sont des noms celtiques qui signifient *Drum* ou *Druides*, montagne des *Druides*, à cause que ces prêtres y faisaient leur habitation. 3° Que cette montagne a reçu ce nom à cause de la fertilité de son sol. 4° Que Roche-Verdun signifie roche vers la dune. 5° Que Mont-Cindre vient de *cineris*, montagne de cendre, à cause d'un volcan que l'on suppose avoir existé sur ce mamelon. Pour de plus amples détails sur des lieux un peu hors de notre sujet, voir notre ouvrage: *Fondation de l'Ermitage du Mont-Cindre et de la Tour de la Belle-Allermande*, où les environs de Lyon sont décrits minutieusement, et les étymologies des noms de plusieurs endroits discutées avec un soin consciencieux.

(2) 54 ans avant J. C.

était naturel de chercher et de prendre les eaux les plus voisines. Il n'y a eu que l'insuffisance de ces eaux qui, sans doute a déterminé les Romains à faire venir celles de la Loire. Il est donc hors de doute que si l'aqueduc de Feurs eût été le premier construit, on n'eût jamais entrepris celui du Mont-d'Or.

On en peut dire autant de celui de Pila, relativement à celui de la Loire ou de Feurs, puisque les eaux du premier pouvaient fournir à tous les besoins et à tous les usages des citoyens et des préfets.

Il paraît donc démontré que l'aqueduc de Pila ne fut construit que pour les bains et la décoration des jardins que les empereurs et les préfets avaient sur la montagne de Fourvières, car le premier et le second, en date, n'y pouvaient pas porter l'eau, étant à plus de vingt mètres au-dessous du niveau de cette montagne. Cela posé, on peut croire que ce furent les troupes de César, sous Marc-Antoine, qui furent employées à la construction des aqueducs du Mont-d'Or et de Feurs. L'aqueduc de Pila n'a été construit que long-temps après ces deux premiers, ce qu'indique assez sa construction plus élégante et plus magnifique. Il peut avoir été fait sous Auguste, ou plutôt sous l'empereur Claude, qui voulut décorer sa patrie par un aqueduc semblable à celui qu'il fit élever à Rome sur quarante milles d'étendue (4).

(4) Quant aux voies souterraines qui s'étendent depuis Miribel jusqu'à Lyon, que plusieurs auteurs ont cru être un quatrième aqueduc, M. Th. Laurent, dans sa brochure sur Miribel, paraît avoir détruit cette fausse opinion et démontré clairement que ce prétendu aqueduc n'a été créé, sous Jules César, que pour servir de communication secrète à cette foule de forteresses qu'il fit élever sur le bord du Rhône, pour servir de retraite aux troupes et pour résister aux invasions des peuples de l'Helvétie. Cesont, dit

L'aqueduc du Mont-d'Or se compose de deux branches qui embrassaient tout ce groupe de montagnes et recueillaient les eaux, l'une depuis Poleymieux où il y a un réservoir jusqu'à Saint-Didier, en passant par les collines qui regardent la Saône dans les villages de Curis, Albigny, Couzon, St-Romain, Colonges et St-Cyr; et l'autre depuis Limonest jusqu'à St-Didier. Ces branches réunies formèrent une tige d'aqueducs qui passait à Ecully, aux Massues, et à St-Irénée où elles se terminaient sous le carrefour du chemin de Francheville et de Tassins.

Celui de Feurs prenait les eaux de la Loire près de cette ville, et de là passait par St-Martin-de-Lestra, à Courzieu, Chevinay, St-Pierre-la-Pallud, Vaugneray, Grézieu, Tassins et St-Irénée, et paraissait se réunir à celui du Mont-d'Or dans le même carrefour des chemins de Francheville et de Tassins⁽¹⁾.

Il y a lieu de croire que le souterrain qui existe dans l'ancien monastère des Ursulines, connu à Lyon sous le nom impropre de *Bains Romains*, était le réservoir destiné à recevoir les eaux de ces deux aqueducs. Ce réservoir est d'une forme carrée, il a trois portiques sur chaque face, il est vouté dans toute son étendue, et la voute en est percée par plusieurs trous ou soupiraux; d'autres trous sont pratiqués dans les murs à différentes hauteurs, les uns servaient à recevoir l'eau et les autres à son écoulement.

cet écrivain, des voies qui ne sont séparées que par un mur de 70 centimètres d'épaisseur, ayant chacune une largeur intérieure de 2 mètres sur 2 mètres 76 centimètres d'élévation; elles sont voutées à plein-cœur et construites en gros moellons et béton. Indépendamment des deux voies parallèles, on a encore pratiqué de distance en distance des retraites ou voies d'attente, pour faciliter sans doute la circulation et éviter l'embarras des rencontres.

(1) 48 ans avant J. C.

L'aqueduc de Pila⁽²⁾ pouvait fournir les eaux de la rivière de Gier, celles du ruisseau de Janon et probablement celles du Furand, auxquelles on joignit encore le ruisseau de Langonau. Toutes ces eaux furent recueillies dans un seul aqueduc au midi de St-Chaumont⁽²⁾.

Elles passaient par cette ville, mais pour obtenir une élévation plus considérable on construisait des arcs ou des piles. Ces constructions sont les ponts-aqueducs que nous apercevons encore dans plusieurs vallons. La largeur des arcades, la grosseur des piles et leur hauteur, dépendaient de l'élévation; l'ingénieux usage des siphons de chasse et des siphons de fuite fut le moyen employé pour faire traverser les eaux d'un vallon dans un autre. On fit à la sommité de chaque vallon un réservoir dans lequel l'aqueduc versait ses eaux. Le mur de face, du côté du vallon, avait de neuf à douze ouvertures presque ovales, par lesquelles passaient autant de tuyaux de plomb couchés sur des arcs rampants et ensuite sur des massifs de maçonnerie: la pente était réglée d'une manière uniforme jusqu'au pont sur lequel ils traversaient le fond du vallon. De là ces tuyaux remontaient le côté opposé, également couchés sur un massif de maçonnerie, et ils versaient ensuite leurs eaux dans un autre réservoir placé sur le haut de la colline. Dans le fond du vallon, le pont qui supportait les siphons était construit et disposé dans les mêmes proportions que les ponts-aqueducs; mais ils avaient une largeur quadruple; ses piles, percées en arcades, formaient un passage ouvert sous le pont, de 14 à 16

(1) Selon Alion Dulac, le nom de Pila vient de deux mots, *pi*, qui signifie montagne, et *lat*, qui veut dire large ou en pile, et non de *Pilate*, comme le croit le vulgaire.

(2) 45 ans avant J. C.

pieds de largeur ; sur environ 24 à 31 de hauteur, selon la profondeur du vallon et que la nature du terrain favorisait l'élégance de l'arcade.

La quantité d'eau qu'un seul aqueduc portait ainsi sur la partie la plus élevée de la colline de Lugdunum, pouvait s'élever à environ 500,000 hectolitres par jour.

Cette immensité d'eau est frappante ; elle devait amplement fournir à toutes les pièces d'eau jaillissantes des jardins de plaisance qui étaient sur la montagne, au palais, aux maisons voisines, aux bains et aux naumachies. L'égoût découvert derrière la Loge du Change, qu'on avait construit pour leur écoulement dans la Saône, ne dément point ce volume d'eau. Il fournissait une décharge plus considérable puisqu'il avait environ 4 pieds de largeur sur 6 de hauteur ; ce qui d'après les règles hydrauliques et comparé à la vitesse et au volume reconnus de l'eau des siphons dont l'ouverture cubique était de 21 pouces, formait pour l'égoût un excédant d'un sixième.

Cet aqueduc de Pila passait dans les villages de Cellieu, Chaignon, St-Genis-Terre-Noire, St-Martin-la-Plaine, St-Maurice-sur-Dargoire, Mornant, St-Laurent-d'Agny, Soucieu, Chaponost, Baunan, Sainte-Foy, Saint-Iréné et Fourvières où l'aqueduc est terminé par un réservoir dont on voit les ruines et les voutes qui le supportaient, dans la maison nommée l'Angélique, près de la descente de l'Ange qui conduit aux Carmes-Deschaux.

Voici, selon les historiens les plus accrédités, de quelle manière les Romains s'y prenaient pour vaincre les difficultés qui paraissaient être l'écueil de ces grandes entreprises, surtout pour l'aqueduc de Pila. On ouvrait une grande tranchée de cinq pieds de large et d'environ dix de

profondeur, dans laquelle on établissait un canal vouté. Ce canal, entouré d'un massif de maçonnerie, était enduit d'un ciment de briques pulvérisées, dont la solidité égale celle de la pierre la plus dure. Tel était l'aqueduc pratiqué dans la terre. On avait placé de distance en distance des portes de fer en forme de trappes, dans la voute du réservoir et dans celle de l'aqueduc, pour les nettoyer et les réparer, et des ventouses pour ôter l'air du canal par où passait l'eau. Des réservoirs placés à différentes distances, étaient destinés à contenir les eaux surabondantes, de même qu'une vanne à coulisse pour régler leur entrée. Lorsque par l'effet des pentes et du terrain, l'aqueduc était hors de terre, on l'élevait sur un mur de maçonnerie de six pieds d'épaisseur.

On a prétendu que les Romains avaient fait construire ces aqueducs par des légions, et qu'ils n'ont jamais servi : en cela nous remarquerons avec M. Saint-Foix, que c'est une erreur de croire qu'on faisait toujours travailler les soldats romains à de semblables travaux. Chaque ville un peu considérable avait ses esclaves publics, *servi publici*, que les officiers municipaux employaient à la construction et réparation des grands chemins et autres ouvrages. On a vu dans d'autres circonstances les Romains avoir une grande quantité d'esclaves attachés aux travaux des villes. Cependant comme il n'est point d'époque où les Romains aient eu plus de légions dans les Gaules que celle où Jules César s'y trouvait, il est permis de croire que ce sont elles qui, le casque et la pique déposés un instant, devinrent les manœuvres agissant sous la direction des entrepreneurs pour la construction de nos premiers aqueducs.

L'admirable précision et l'entière confection qui règnent dans le plus petit détail de ces immenses constructions ne

permettent pas de douter qu'elles ont dû être en usage pendant un certain nombre d'années, et peut-être jusqu'à la chute de l'empire romain : il ne paraît pas qu'on s'en soit servi depuis, ni même qu'on les ait réparées. A ces remarques nous ajouterons que tous ces murs ou supports d'aqueducs sont d'une même construction, en petit moëllons mis à la main par assises, en bain de mortier et non à pierres perdues. Leurs parements ou faces sont en pierres de taille carrées à leur tête, de même calibre de trois pouces et quelques lignes ; mais ce calibre n'était pas général ; il variait selon la largeur et la hauteur du parement : les unes et les autres de six jusqu'à dix pouces de longueur, toutes posées en losanges par des cours d'assises réglées, formaient ensemble un réseau agréable. Mais comme cette façon n'a point la solidité des pierres posées sur lits, celles-ci étant posées angle sur angle, on employait, pour en prévenir le dépérissement, de grandes briques de vingt-deux pouces en carré, de deux pouces d'épaisseur, dont on faisait régner un cours de deux assises de quatre pieds en quatre pieds de hauteur pour lier les parements avec le massif du mur. Ces briques venaient à fleur de mur, dont elles interrompaient le maillage ou réseau. Les piles étaient de même façon que les murs. Leurs angles, en petites pierres plates sans queue, ne se liaisonnaient point avec celles qui formaient le réseau. Tout démontre que ces piles n'ont pu être construites que par des encaissements de quatre pieds de hauteur (selon M. Delorme) serrés par deux cours de clés ou bandes. Ces moules devaient être soutenus par des étais, car si leurs appuis avaient eu quelques prises dans l'ouvrage, on reconnaîtrait encore la marque des boulians, ce qui ne se voit nulle part. D'ailleurs ils étaient impraticables dans des

murs maillés en réseaux. Dans la construction des piles, plus hautes que les moules, on ne sait s'ils en mettaient plusieurs les uns sur les autres, ou si, l'ouvrage étant consolidé, ils levaient successivement le même moule jusqu'à ce qu'on fût parvenu au niveau commencé pour recevoir les arcs.

Les arcs sont en plein cintre d'une construction différente des piles, étant formés à leurs faces en arcs-doubleaux, alternativement par des voussoirs de pierres plates d'environ trois pouces d'épaisseur, d'une grande brique, qui s'étendent à près de deux pieds dans l'épaisseur et autant dans les parements. Ces voussoirs étaient cintrés par un cours de briques à fleur de mur qui formait un filet sur la rondeur de l'arc. Entre ces deux arcs-doubleaux était l'arcade en moëllons sans mélange de briques. Tout le surplus du parement était toujours maillé. Au-dessus de la clé de ces arcades, sur la longueur du pont, règne un cours d'assises de deux briques en forme de cordon, qui n'excède point le parement. L'aqueduc est posé immédiatement sur ce cordon, et d'abord son massif, son évier et ses murs.

Voici ce qui a été observé dans la construction de l'aqueduc souterrain : on a fait un massif d'un pied d'épaisseur dans toute l'étendue et la largeur de la tranchée sur le massif, deux murs d'un pied et demi d'épaisseur ont été élevés parallèlement sur cinq pieds de hauteur, laissant entre deux un vide de deux pieds, ce qui formait un canal pour le passage de l'eau. Ces deux murs étaient surmontés d'une voute à plein cintre d'un pied de flèche et d'un pied d'épaisseur.

L'aire ou l'évier de l'aqueduc était cimenté de six pouces d'épaisseur, et la paroi de ses pierres taillée carrément

sur trois pouces et demi à leurs têtes posées en losange, sans aucune assise de briques. Cette plus grande épaisseur est donnée à l'aqueduc hors de terre pour résister à la poussée de l'eau qui devait y couler ; et, pour plus de sûreté, ils étaient encore entretenus par des tirans de fer posés en travers à deux pieds au-dessus de l'évier, et à la distance de deux pieds les uns des autres. Ces tirans avaient trois lignes en carré de grosseur. Leurs clés étaient dans l'épaisseur des murs.

La couverture de la voute de l'aqueduc hors de terre était un peu bombée pour l'écoulement des eaux pluviales, et assez plate sur la largeur de six pieds pour faciliter le passage jusqu'aux réservoirs, et dans l'aqueduc où l'on entrait, comme nous l'avons dit, par des portes de fer en forme de trappes de deux pieds en carré pratiquées dans la voute du réservoir et dans celle de l'aqueduc. Ceux qui étaient souterrains avaient de semblables portes en forme de puits carrés élevés de deux ou trois pieds au-dessus de terre.

L'aqueduc, hors de terre, est porté sur un pont ou sur un mur massif de maçonnerie de six pieds d'épaisseur, et plus si l'élévation des piles augmente. Le ciment employé dans les aqueducs était composé de briques pulvérisées pour les dernières couches de leur enduit ; car, dans l'épaisseur d'un pouce et demi que les constructeurs mettaient sur la paroi des murs, ils y mêlaient des morceaux concassés gros comme des pois. Dans celui de l'évier de six pouces d'épaisseur, on en voit de gros comme des noix et comme des œufs. Le mélange en était fait avec de la chaux nouvellement éteinte sans autre composition, à moins qu'il n'eût été délayé avec du vin ou du vinaigre ; ce que l'on n'y aperçoit point. C'est particulièrement aux soins de la main-d'œuvre, à la bonne confection du mor-

tier dont on rejetait le gros moëllon pour toute la construction de ces grands ouvrages, qu'est due leur solidité telle que depuis tant de siècles, et malgré leur exposition constante aux injures de l'air et des frimas, de beaux restes sont encore arrivés jusqu'à nous.

CHEMINS D'AGRIPPA, OU VOIES ROMAINES A LYON.

Ce fut vers l'an 734 de la fondation de Rome, environ vingt ans avant J. C. qu'Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, étant venu à Lyon pour y calmer de nouveaux troubles survenus dans les Gaules, commença à faire travailler aux voies militaires connues sous le nom de *Chemins d'Agrippa* : ils lui parurent fort nécessaires, tant pour assurer la tranquillité dans l'empire et faciliter les transports et le passage des troupes, que pour réprimer promptement le désordre et hâter les communications si essentielles au commerce.

Cette difficile entreprise d'Agrippa entraînait nécessairement dans le vaste projet qu'avait formé Auguste d'établir et de perpétuer l'abondance dans toutes les parties de l'empire ; de faire pour cela un exact dénombrement de toutes les provinces et de toutes les villes qui la composaient, de toutes les personnes qui y habitaient, et de faciliter, par la commodité et la bonté des grands chemins, la communication nécessaire entre tous les membres de ce vaste corps.

Ce fut Agrippa qui fut l'âme de cette grande entreprise. Ce fut lui qui lui inspira ce noble dessein et qui contribua le plus à l'exécuter ; ce fut l'infatigable Agrippa, qui malgré le poids immense des affaires publiques dont il était chargé, entreprit de faire une mappemonde ou carte gé-

nérale de tout l'empire romain, où il marqua avec la plus grande précision, les nations, les colonies, les villes, les ports et les côtes des mers, avec la longitude et la latitude de chaque endroit, cette mappemonde qu'Auguste fit exposer pendant long-temps aux yeux et à la censure de l'univers, dans le somptueux portique de sa sœur Octavie, qu'il fit achever pour cela.

Les quatre grands chemins des Gaules, dont le centre est encore ici sous nos yeux, et dont les débris sont répandus dans les environs de notre ville, furent une suite et une partie de cette grande entreprise.

Les raisons (selon Strabon) qui engagèrent Agrippa à choisir Lyon préférablement à toutes les villes des Gaules, c'est 1° que Lyon était regardé par les Romains comme la principale forteresse et comme le centre de leur empire dans les Gaules; 2° que le confluent des deux rivières donnait de grandes facilités pour les voitures et pour le transport des marchandises; 3° que la ville était à la portée de toutes les autres parties de l'empire.

Un de ces grands chemins passait par les Cévennes et par l'Auvergne et menait jusqu'aux Pyrénées.

Le second allait aboutir au Rhin.

Le troisième conduisait vers l'Océan par le Beauvoisis et la Picardie.

Le quatrième allait vers la Gaule narbonnaise et aboutissait aux côtes de Marseille.

A ces grandes voies militaires, il faut joindre une infinité de chemins de traverse, qui étaient comme autant de branches qui en sortaient et qui multipliaient à l'infini les communications.

Rien n'était plus nécessaire dans un pays si vaste et si peuplé, où, selon Appien, on comptait jusqu'à huit cents villes partagées en trois cents peuples différents.

Pour construire tous ces chemins sans nombre, pour les perfectionner, pour les lier les uns aux autres, et pour les conduire ainsi jusqu'aux extrémités des Gaules, à travers les collines, les vallées, les campagnes, les rivières, les marais et les bois, on conçoit qu'il fallut surmonter de grandes difficultés. Il fallait (dit Strabon) aplanir les collines, combler les précipices et les fondrières, trancher les montagnes, couper et creuser les rochers, construire des ponts sur les fleuves et sur les rivières. Ce fut pour cela qu'on coupa les rochers de Pierre-Scize, de l'Île-Barbe et de Roche-Taillée, et qu'on facilita le cours de la Saône qui formait alors plusieurs vastes marais.

Mais ce qui est encore plus digne d'attention, ce sont ces prodigieux ouvrages de maçonnerie qu'on fut forcé de faire dans tous les endroits où le chemin était bâti sur le penchant d'une colline; tel était, par exemple, celui dont il nous reste encore des vestiges au-dessus de la porte de St-Georges et de St-Just. Il fallut soutenir ce chemin par ce double rang d'arcades qui s'y voient encore; il fallut élever depuis le bas de la montagne jusqu'à la hauteur du chemin, un mur épais pour soutenir l'énorme poids et de la montagne et du chemin, et des fardeaux qu'on y charriait; pour empêcher, enfin, que tout l'édifice ne s'éroulât en peu de temps.

La solidité avec laquelle ils furent construits, peut seule expliquer comment ces ouvrages ont survécu aux empires qui les avaient vus naître. Voici comment il se faisaient: On commençait, dit Nicolas Bergier dans son Histoire des grands chemins de l'empire romain, par tracer deux sillons également distants l'un de l'autre. On les tirait au cordeau à travers les champs, soit en lieu plain et uni, soit en

lieu marécageux ou sur le penchant des montagnes. Ces deux sillons parallèles indiquaient la largeur du chemin ; les ouvriers se mettaient ensuite à entamer les champs entre lesdits sillons, à creuser et à approfondir des fossés, enlevant les terres mouvantes jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un terrain ferme et solide ; puis ils remplissaient ces vides ou fossés de matières plus résistantes, telles que l'arène tirée de la mer, des rivières prochaines ou d'autres terrains qu'ils massivaient et affermissaient, soit en roulant par-dessus quelque gros cylindre, soit à l'aide de quelque instrument contondant, jusqu'à ce que le plan eût une solidité suffisante pour supporter les pierres, cailloux et autres matières que l'on entassait dessus et que l'on consolidait également par un procédé à peu près semblable.

Sur ce premier et solide fondement, on plaçait une prodigieuse quantité de différents matériaux rangés par lits et posés par couches. La première était pour l'ordinaire de pierres larges et plates, la seconde se formait de pierres à peu près rondes, ovales ou cubiques, comme on le voit très-bien dans des fragments de nos grands chemins.

Enfin, la dernière couche ou la surface était toute composée de gravier un peu gros, c'est-à-dire d'une infinité de petits cailloux mêlés avec de gros sable de rivière et liés ensemble avec de la chaux. C'est ce que les anciens appelaient *vias glareæ et calce munitæ* ; et cet alliage était si dur et si ferme, qu'il résistait à la violence du temps et du charroi mieux que ces grands quartiers de pierre dont la voie Appienne et quelques autres étaient pavées.

La couleur de la plupart de ces petits cailloux qui tire assez sur celle du fer, leur fit donner par nos ancêtres le nom de *chemins ferrés* ; comme les Espagnols, au

rapport de *Surita* et de *Camden*, donnèrent à quelques-unes de leurs *voies militaires* le nom de *chemin d'argent*, à cause de la blancheur des cailloux qui les composaient.

Toutes ces *voies militaires* étaient garnies d'espace en espace de colonnes de pierres qu'on nommait *milliaires*, parce qu'on en trouvait de mille en mille pas, et qu'elles marquaient exactement de combien de milles on était éloigné de Lyon ou de quelque autre ville importante. Ce fut pour régler la marche des voyageurs et pour soulager leur ennui, qu'on mesura ainsi les chemins par *milliaires*. Un de ces milliaires servait encore sur le rivage du Rhône, entre Lyon et Vienne, près du village de Solaise. Il est dans son entier avec son piédestal, son chapiteau et son inscription. Tous les environs de Lyon nous présentent encore de grands morceaux de ces chemins d'Agrippa ; mais le plus considérable est celui qui se trouve dans les Balnes de *Roiè* ou *Royadan*, entre les villages de Caluire et de Fontaines, sur la rive gauche de la Saône ; sa longueur est de plus de deux cent trente-cinq mètres et sa largeur de dix-neuf mètres sur sept de profondeur. On employa à ces ouvrages les troupes qui étaient campées sur les collines du Mont-d'Or et dans la Bresse. Quelques médailles d'Auguste ont conservé la mémoire de cette entreprise d'Agrippa, avec ces mots : *Quod vice nullæ sint...*, et l'épithaphe d'un soldat de la troisième cohorte sont presque les seuls monuments qui puissent nous donner quelque lumière sur cette entreprise. Cette épithaphe nous fait connaître que ce soldat, qui avait été affranchi de *Claude Marcellus*, fils d'*Octavie*, sœur d'Auguste, était contrôleur de la dépense qui se faisait pour ces grands chemins : la voici avec les interprétations du père Ménéstrier.

...S MANIB. ...*Diis Manibus*
 . . . TIM. F. CLA. MARC. L. . . . *Ti Marci filii Marcelli liberti*
 ARAT AGRIPP. *Arationibus*
 MILITI COH XIII URB. *Militi cohortis XIII urbanae*
 HEREDES
 PONENDUM CURAVER.

TEMPLE D'AUGUSTE ET DE ROME.

16 ans avant J. C.

Les différents peuples des Gaules, au nombre de soixante, étaient répartis au temps d'Auguste en trois vastes provinces, qu'on nommait Gaule celtique, Gaule aquitaine et Gaule belge; car pour la Gaule narbonnaise dans laquelle Vienne était comprise, elle formait une province à part, qui appartenait déjà aux Romains long-temps avant que Jules César entrât dans les Gaules. La ville de Lyon se trouvait à la tête de ces trois Gaules précisément à l'entrée de la Gaule celtique, au confluent de nos deux rivières.

Ce furent les soixante nations de ces trois Gaules qui choisirent unanimement notre ville pour y ériger à frais communs, à l'endroit même où le Rhône et la Saône réunissaient leurs eaux, un magnifique monument à l'honneur d'Auguste leur bienfaiteur encore vivant, l'an 742 de Rome, 10 ans avant J. C. Les quatorze nations de la Gaule narbonnaise dressèrent leur temple à part, environ 18 ans après celui de Lyon.

On a trouvé des médailles en bronze sur lesquelles ce temple est représenté, qui nous indiquent qu'il était d'une figure carrée; le dessus était ouvert en terrasse,

la façade embellie de magnifiques ornements d'architecture travaillés à jour, avec cette inscription : ROMA ET AUG. Au milieu de ce temple étaient deux grands autels; l'un, dont la face principale offrait un vaste bas-relief représentant deux génies, à côté de chacun un olivier, et au milieu une grande couronne. Au dessus de l'autre autel étaient placées soixante statues, divinités des soixante nations des Gaules qui avaient contribué à l'érection du temple, et qui avaient établi chacun un prêtre. La statue d'Auguste et celle de Rome étaient sur le même autel, mais placées au milieu, et beaucoup plus élevées que les autres sur des espèces de trépiéds.

Aux deux côtés de ce vaste autel étaient deux colonnes de granit; sur chacune de ces colonnes était placée une statue colossale en bronze représentant la victoire. Ces deux statues avaient la même attitude, elles tenaient chacune une palme sur l'épaule droite, et leur main gauche tenait une couronne qu'elles avançaient au-dessus de l'autel.

Ce temple étant achevé, Drusus, en sa qualité d'augur et de César, en fit la dédicace le 1^{er} août, et trois ans après sa fondation, on établit des jeux et des spectacles qui se célébraient tous les ans auprès de cet autel ou de ce temple : la direction en fut commise à six personnes distinguées, qui, sous l'empereur Tibère, furent nommées *Sevirs Augustaux* ou *Sexlumvirs*.

Dix ans après l'érection de ce temple, l'insensé et féroce Caligula y établit une espèce d'académie ou lycée d'éloquence, et fonda un prix destiné au meilleur des ouvrages qui y seraient représentés; mais il imposa aux concurrents les conditions les plus bizarres. Dans ces espèces de combats littéraires, les vaincus étaient contraints de fournir eux-mêmes un prix au vainqueur et de prononcer son éloge.

Celui des concurrents qui avait produit le plus mauvais ouvrage, était condamné à effacer publiquement son écrit avec une éponge et même quelquefois avec sa langue, ou bien à être battu de verges, ou à être plongé dans le Rhône.

Les beaux marbres, les élégantes inscriptions, et surtout la superbe mosaïque qu'on a découverte dans le lieu où fut ce temple magnifique, sont autant de preuves de la célébrité attachée à cet endroit qui est aujourd'hui l'emplacement de la petite église d'Ainay, dont nous parlerons à l'article des temples chrétiens, et jettent quelque lumière sur les cérémonies dont nous avons parlé, en nous fournissant une peinture assez exacte des exercices gymnastiques, des jeux et des courses de char qui avaient lieu devant l'autel d'Auguste.

TEMPLE D'ANTONIN; TAUROBOLE.

An 138 après J. C.

L'action de l'empereur Adrien la plus agréable aux Lyonnais, fut l'adoption d'Antonin, qui, après Auguste, fut avec justice l'empereur le plus cher à cette ville. Il nous reste deux témoignages certains de cette ardente affection des Lyonnais pour Antonin.

La première preuve est le temple qu'ils lui consacrèrent au bas de la montagne de Fourvières, dans le même endroit où est aujourd'hui la place St-Jean, mais dont malheureusement il ne reste plus que quelques inscriptions antiques, mutilées et dispersées en plusieurs endroits de la ville.

Il fut appelé l'autel des Césars, ARA CÆSARUM,

parce que dans la suite il fut dédié à Marc-Aurèle, à Luce-Verre, enfants adoptifs d'Antonin.

La seconde preuve est un autel consacré au sacrifice du taurobole.

Cet autel fut trouvé à Lyon en décembre 1704, sur la montagne de Fourvières (quartier St-Just); il est d'une seule pièce; sa forme est celle d'un piédestal carré avec base et corniche, il a environ quatre pieds de hauteur et un pied et demi de largeur. Sur le devant on lit une inscription latine dont les caractères sont d'un beau style et très-bien conservés; au milieu de l'inscription on voit en demi-relief une tête de taureau couronné d'une guirlande à grains. Voici la traduction de cette inscription :

« En mémoire du taurobole fait à l'honneur et par l'ordre exprès de la mère des dieux pour la santé de l'empereur Cesar *Titus Ælius Antonin*, auguste, pieux, père de la patrie, pour la conservation de ses enfants et pour la prospérité de la colonie de Lyon, *Lucius Æmilius Carpus*, *sextumvir augustal* et *dendrophore* a reçu les cornes du taureau; et les a transportées au vatican (1). Il a consacré à ses dépens cet autel et la tête du taureau, par le ministère de *Quintus Sammius secundus*, prêtre, qui a été revêtu par les *Quinzevirs*, des bracelets et de la couronne, et à qui le très-saint Ordre des Lyonnais a conféré le sacerdoce à perpétuité, sous le consulat d'*Appius Annius Atilius Bradua* et de *Titus Clodius Vibius Varus*. Cette place a été donnée par un décret des décurions. »

Il paraît, d'après les noms des consuls romains, que ce monument a été érigé l'an 160 de notre ère.

Sur la face gauche est une tête de bélier en demi-relief

(1) An 160.

de hauteur et un et demi d'épaisseur, composé de couches de briques et de pierres liées par un ciment si dur, qu'il est presque à l'épreuve du fer. Ce fut là que naquit Claude, fils de Drusus et d'Antonia, sœur d'Auguste.

Le grand nombre d'aqueducs qui se partagent en différents conduits, de marches d'escaliers, des colonnes, des chapiteaux, des ornements d'architecture, des urnes et des vases à tenir du vin, des salles et des cryptes d'une vaste étendue; les bains romains, les conserves d'eau, les voutes souterraines qui faisaient la communication des divers quartiers de la ville; l'*Ergastulæ*, ou cachot où l'on enfermait les esclaves durant la nuit; des pièces de statues de marbre, des carreaux de porphyre, de jaspe et d'autres pierres précieuses qu'on a découverts en ce même lieu rappellent assez un séjour magnifique et digne de la grandeur romaine.

THÉÂTRE OU AMPHITHÉÂTRE.

45 ans après J. C.

A quelques pas de ces palais on voit encore les ruines d'un ancien théâtre qu'on dit avoir été construit par Claude; on peut aussi distinguer sa forme hémicycle, le contour où se plaçait le peuple, et les niches où l'on s'asseyait; une des voutes qu'on nomme *Pavæ* et qui servaient de prison aux bêtes qu'on faisait combattre, l'orchestre ou parterre, le lieu des arènes, où se faisaient les combats et les jeux, mais qui alors sans nul doute devait être aplani.

C'est là que dans le second siècle périrent nos premiers martyrs. La découverte de l'*Ustrinum* dont nous allons donner le détail nous en fournit la preuve évidente.

PREUVES DE L'ANCIEN EMPLACEMENT DE LYON; SÉPULCRE DES ANCIENS; TOMBEAU DES DEUX AMANTS; NAUMACHIE; TEMPLE DE VESTA; TABLES DE BRONZE.

L'USTRINUM.

Vers le XVI^e siècle, on découvrit en creusant les fondements de quelques maisons qu'on bâtissait dans la place Belle-Cour, les restes d'un de ces anciens édifices que les Romains appelaient *Ustrinum*. C'était un bâtiment grand, solide et entouré de murailles où l'on brûlait les corps, ceux surtout des pauvres gens qui n'avaient pas de quoi faire la dépense d'un bucher.

Ce fut, dit Colonia, dans cet *Ustrinum* de Lyon que les païens firent porter les corps de nos premiers martyrs, pour les y consumer par le feu avant que de jeter leur cendre au vent, comme ils le firent, et voilà qui concilie parfaitement les deux traits rapportés par Eusèbe dans la lettre des chrétiens de Lyon à ceux d'Asie et de Phrygie, où il est dit que des chrétiens souffrirent le martyre dans l'amphithéâtre placé sur la montagne, mais que leurs corps furent brûlés près du Rhône où leurs cendres furent jetées.

On sait par le témoignage unanime des anciens auteurs, que soit qu'on brûlât les corps dans des buchers particuliers, soit qu'on les brûlât dans un lieu public destiné au simple peuple, il n'était pas permis de le faire dans l'enceinte des villes. La loi des douze tables le défendait fort expressément et cela par la crainte des incendies.

Ainsi donc, ajoute le même auteur, l'ancienne ville de Lyon ou le *Lugdunum* ne s'étendait guère plus loin que

l'ancienne église des Machabées (1) dont on voit encore quelques vestiges hors de la porte de St-Just. Le grand nombre de tombeaux ou sépulcres qui étaient dans le voisinage de cette église ; celui du préfet Siagrius , le sépulcre du vieux Appolinaris, qui en était fort proche , et qui était lui-même environné de tant d'autres , qu'il ne restait plus d'espace pour en placer de nouveaux ; tout cela ne pouvait pas se trouver dans l'enceinte de la ville : on sait que dans ces premiers temps on observait avec soin , surtout dans les grandes villes , cette loi des douze tables de ne point ensevelir les morts dans leur enceinte , ou que du moins fort peu de personnes pouvaient en être exceptées. C'était surtout le long des grands chemins qu'on plaçait les tombeaux , soit , dit Varron , pour rappeler le souvenir des morts , soit pour instruire les vivants , soit aussi pour les exciter à défendre avec courage leur patrie , à la vue des sépulcres de leurs ancêtres.

Mais un tombeau bien plus antique que celui d'Appolinaris et de Siagrius achèvera de nous instruire sur l'ancienne situation de cette ville ; c'est le fameux sépulcre ou tombeau des *deux Amants*, qui fut construit dans cette branche des grands chemins d'Agrippa qui menait de Lyon vers l'Océan. Ce monument que l'on voyait dans l'emplacement de l'école vétérinaire nous prouve que Lyon ne s'étendait pas autrefois (non plus qu'aujourd'hui) au-delà du rocher de Pierre-Scize.

Ce monument ne portant aucune inscription , et la tradition seule lui ayant conservé le nom des *Deux Amants* ,

(1) Colonia donne comme une conjecture qu'elle fut ainsi nommée en mémoire des Machabées de la ville d'Antioche , d'où était St. Zacharie , premier fondateur de cette première église de Lyon.

tous les savants se sont épuisés en conjectures : Paradin croit que ce fut le tombeau d'Hérode et d'Hérodius exilés à Lyon par l'empereur Caligula ; de Rubys dit que c'est le tombeau de deux époux chrétiens qui vécurent ensemble dans une continence perpétuelle (2). De Rubys confond sans doute ces amants de Lyon avec ceux de Clermont dont Grégoire de Tours nous a conservé l'histoire très-détaillée. Une inscription antique qu'on voyait autrefois dans le cloître de St-Jean , a fait croire à Ménestrier que ce tombeau était l'ouvrage de deux affranchis qui avaient eu pour maître deux prêtres d'Auguste , et portaient l'un et l'autre le nom d'*Amandus*. Ce tombeau aurait été un témoignage de leur juste reconnaissance à ces deux généreux maîtres. Mais cette conjecture porte à faux , puisqu'il est question de trouver deux *amandus* , ou deux amants , et qu'il n'en paraît qu'un seul dans cette inscription qui avait été déplacée , comme on le prétend. La voici tout entière :

T. CLAUD. AMAND.
 [IIII] (ou) SEVIRO. AUGUSTALIS LUGUD.
 PATRONO.
 SANCTISSIMO.
 CLAUD.
 PEREGRINO ET
 PRIMIGENIUS
 LIBERTI ET HEREDES
 PONI CURAVERUNT.

Enfin une autre inscription trouvée dans le faubourg de Vaise , fort près du même lieu où était le tombeau , dont

(2) Ces exemples , disent les historiens , étaient fréquents aux premiers siècles de l'Eglise.

le style et le goût architectural paraissent être du même siècle, et où se trouve les mêmes mots de *sibique amantissimæ*, qui n'appartiennent pas certainement à celui d'Auguste, non plus que les noms d'*Arvescius Amandus* et d'*Olia Tributa*, qui sont deux noms gaulois latinisés, a fait croire avec plus de fondement que ce tombeau était celui d'un frère et d'une sœur qui portaient tous deux le nom d'Amandus et se chérissaient tendrement. Voici en entier cette inscription :

D.	M.
ET MEMORIÆ ETER-	
NÆ ALIÆ TRIBUTÆ	
FEMINÆ SANCTISSIMÆ ARVESCIUS	
AMANDUS FRATER	
SORORI KARISSIMÆ	
SIBIQUE AMANTISSIMÆ	
PONENDUM CURAVIT ET SUB	
ASCIA DEDICAVIT.	

A ces dissertations nous ajouterons celle de la chronique où nous avons puisé pour notre ouvrage sur *l'Ermitage du Mont-Cindre*, etc. (4).

En ce lieu, dit la chronique, est un monument qu'on dit avoir été élevé par les Druides, lorsqu'ils habitaient l'Île-Barbe; là était dressé un petit autel qui subsiste encore, sur lequel était la statue du dieu Apollon, dont les temples étaient à Pollionay et à Poleymieux, et chaque fois que ces prêtres se rendaient à la Guyhostière, à l'extré-

(4) Un vol. in-12, 2^e édition. A Lyon, chez Ayné, successeur de Babeuf, rue St-Dominique, 2; et chez tous les libraires.

mité du pont d'Innocent IV, à Lyon, pour y célébrer la cérémonie du Gui, ils commençaient cette cérémonie vers ce monument: telle est l'opinion de Boronius et de Gisco, illustre abbé de notre ordre, décédé à l'Île-Barbe en 615.

Depuis, Remi d'Amanzé de l'illustre famille des d'Amanzé; et oncle de Renaud d'Amanzé, aujourd'hui sacristain de l'Eglise de Lyon, alors possesseur du terrain où est ce monument, fiancé à Marguerite d'Amanzé, sa cousine, de la maison de Bourgogne, qui se noya en prenant avec lui le plaisir de la pêche dans l'étang de la Voza, (Vaize) lui fit creuser un sépulcre sous l'autel même sur lequel était jadis la statue d'Apollon, et où chaque jour il allait lui témoigner *doux souvenir d'amour*: il voulut être enterré auprès de la jeune fille, ce qui arriva quinze ans après, en 1380, étant mort doyen du chapitre de l'église de St-Jean. Sans doute, de là cette *coutumière* (coutume) des *amourachés* (amoureux), d'aller à ce tombeau se jurer *quant et quant amor parfainte* (parfait). On voit encore sur le *pison* (portique) dudit tombeau cette inscription :

Tombeau des deux Amanzé.

Quoi qu'il en soit, on s'attendait à trouver quelques éclaircissements dans les fondements de cet édifice; et malgré les représentations de quelques hommes sages, on ne craignit pas en 1707 de le démolir. Cette destruction a produit la perte d'un monument précieux, sans offrir aucun des renseignements qu'on espérait.

Ainsi que la chronique, tous les historiens s'accordent à dire que le tombeau des deux amants était autrefois une espèce d'autel où les amants sincères venaient se jurer un amour éternel; les amis y venaient aussi resserrer par

un serment authentique les liens de leur attachement.

Si la première situation de Lyon dut être sur la montagne de Fourvières, il est hors de doute qu'une ville où Auguste avait résidé pendant trois ans avec toute sa cour ; une ville qui était devenue la métropole de la Gaule celtique, le centre de l'empire Romain en deçà des Alpes, et qui, par l'avantage de sa situation géographique, avait fait des progrès si grands et si rapides, devait s'être fort agrandie dans l'espace de deux siècles ; et nous avons des preuves sensibles que l'agrandissement s'était fait du côté de la montagne St-Sébastien et entre nos deux rivières, puisqu'on y a déterré en divers temps, tant de vestiges d'édifices, entr'autres le temple d'Auguste dont nous avons parlé, un temple de Vesta dont il ne reste qu'une inscription remarquable trouvée en ces quartiers, que voici :

AUGUSTÆ
DEÆ
VESTÆ.

une naumachie ⁽¹⁾ dans le lieu appelé de la *Deserta*, aujourd'hui le jardin des Plantes et dont on a découvert des débris depuis quelques années ⁽²⁾.

Les naumachies étaient une vaste arène entourée de portiques et de sièges, où l'on faisait entrer l'eau par des

(1) 44 avant J. C.

(2) En parlant de ces débris, nous ne pouvons nous défendre d'une réflexion qui nous saisit : en ce même endroit où était cette naumachie, est aujourd'hui un bassin, construit en 1834 pour l'usage du jardin des Plantes ; là où se donnaient des combats navals par des malheureux pour réjouir les heureux du temps, viennent de se donner des joutes et des fêtes au profit de nos ouvriers sans travail. Quel singulier contraste, dans ces événements à peu près analogues, à dix-huit siècles de distance et au même lieu.

canaux, et lorsqu'il y en avait assez, des galères armées combattaient les unes contre les autres. Ces spectacles étaient quelquefois fort cruels ; Suétone, dans la vie de César, rapporte que cet empereur ayant fait creuser un lac près du Tibre, y fit combattre des galères, à deux, à trois et à quatre rangs de rames. On y fit combattre des hommes condamnés à mort ; ceux-ci en passant devant l'empereur Claude lui dirent : *ave, imperator, te morituri salutant!* ceux qui vont mourir pour toi te saluent ; à quoi l'empereur répondit : *ave te vos*, je vous salue. Sous Néron, dans une naumachie, on compta jusqu'à dix-neuf mille combattants. Les arènes étaient des constructions semblables, excepté qu'il n'y avait point d'eau.

Les thermes ou limphées étaient des grottes dans les jardins publics, d'où jaillissait l'eau par divers petits tuyaux dont quelques-uns s'appelaient *Euripès* parce que de même que l'*Euripe*, leur cours n'était pas bien réglé.

Mais entre toutes les preuves qui attestent l'agrandissement de Lyon sur la rive gauche de la Saône, les plus remarquables sont les deux fameuses tables de bronze trouvées vers le XVI^e siècle sur la colline St-Sébastien, où est gravée la harangue que Claude prononça devant le sénat romain, pour faire recevoir Lyon jusqu'alors ville municipale ou municipale au rang de *colonie romaine* : voici la traduction de ces deux tables d'après le père Ménestrier :

PREMIÈRE TABLE.

»
 » Je prévois à la vérité, ce que vous pensez là-dessus,
 » car à qui est-ce que cette pensée ne se présente pas
 » d'abord. Mais je vous prie de ne pas vous laisser pré-
 » venir comme si je voulais introduire une nouveauté

» capable de vous rebuter et contraire aux anciens usages
 » de Rome. Rappelez plutôt le souvenir d'un grand nombre
 » de choses qui ont été changées dans cette ville depuis
 » sa fondation, et combien de formes différentes a pris le
 » gouvernement de la république.

» Elle eut au commencement des rois qui ne purent
 » avoir des successeurs de leurs noms et de leurs fa-
 » milles ; ils furent la plupart étrangers et venus d'ail-
 » leurs. Numa qui fut roi après Romulus venait des Sabins,
 » à la vérité nos voisins, mais il était cependant étranger,
 » puisqu'il n'était pas de Rome, non plus que le vieux Tar-
 » quin qui régna après Ancus Martius. Ce fut même une
 » mésalliance qui fut cause de son bonheur, parce qu'é-
 » tant fils de Demarathus, l'un des principaux de Co-
 » rinthe, sa mère était de Tarquinius, et quoiqu'elle fût
 » bien demoiselle, elle était si pauvre qu'elle fut obligée
 » d'épouser un étranger. Ainsi, Tarquinius se voyant ex-
 » clu des honneurs de son pays par cette tache de sa
 » naissance, vint à Rome et y fut roi.

» Entre ce vieux Tarquin et celui qui fut nommé le Su-
 » perbe, son fils ou son petit-fils, car les auteurs ne con-
 » viennent pas de ce degré de généalogie, parut sur le
 » trône Servius Tullus, né d'une esclave nommé Ocrésia,
 » si nous en croyons nos historiens, particulièrement les
 » Toscans, qui disent qu'il eut pour fidèle compagnon de
 » ses aventures Cœlius Vivenna, lequel, après avoir eu
 » une fortune moins heureuse, quitta l'Etrurie, et vint
 » s'établir avec les débris de son armée, sur la montagne
 » que l'on nomme aujourd'hui *Cœlius*, du nom de ce ca-
 » pitaine, au lieu qu'auparavant elle s'appelait *Masterna*,
 » d'un nom toscan, tandis que Servius fut appelé à la
 » royauté par le plus grand bonheur que pût avoir la

» république. Enfin, après que les mœurs de Tarquin le
 » Superbe l'eurent rendu odieux, ainsi que le nom de sa
 » dignité aussi bien que ses enfants, le gouvernement fut
 » donné à des magistrats annuels sous le titre de consuls.

» Que dirai-je maintenant de la dictature qui fut une
 » dignité à laquelle nos ancêtres donnèrent plus d'auto-
 » rité qu'à celle des consuls, pour s'en servir dans les plus
 » difficiles, dans les plus cruelles guerres, et dans les
 » mouvements civils. Que dirai-je aussi des tribuns qui
 » furent créés pour maintenir les intérêts du peuple ! Qui
 » ne sait qu'après cela le gouvernement passa des consuls
 » aux décemvirs, et quand on se fut lassé de ce gouverne-
 » ment de dix personnes, on le remit aux consuls ? Qui
 » ignore qu'ensuite on donna la puissance consulaire aux
 » empereurs, et que l'on joignit au commandement con-
 » sulaire, le pouvoir et les fonctions des tribuns qui étaient
 » tantôt au nombre de six et tantôt de huit ! Que dirai-je
 » enfin des commandements et des sacerdoces communi-
 » qués au peuple ?

» Que si j'entreprenais de parler des guerres que nos
 » ancêtres ont faites ou soutenues, et quels progrès la ré-
 » publique a faits, par ce moyen je craindrais de paraître
 » trop orgueilleux, comme si je voulais tirer vanité de
 » ce que nous avons porté les limites de notre empire
 » au-delà de l'Océan ⁽¹⁾, mais j'aime mieux revenir à ce
 » qui regarde cette ville précisément.....

SECONDE TABLE.

» Tibère, mon oncle, voulut que la fleur des colonies
 » et des municipes, je veux dire que ce qu'il y avait

(1) Il veut parler des guerres qui lui firent donner le surnom de *Britannique*.

» de plus gens de bien et de plus puissants dans ces villes
 » étrangères, fût reçu dans cette cour. Quoi donc ! ne
 » faut-il pas préférer dans le choix des sénateurs ceux
 » qui sont nés en Italie à ceux qui viennent des provin-
 » ces ? j'en conviens avec vous. Et si vous approuvez mon
 » dessein, pour ce point de la censure que j'exerce, vous
 » verrez l'estime que j'en fais, et l'avantage que je leur
 » donne sur les étrangers. Mais je ne crois pas qu'il faille
 » pour cela exclure du sénat ceux qui viennent d'ailleurs
 » que d'Italie, s'ils peuvent faire honneur à ce corps.
 » N'y a-t-il pas déjà long-temps que la très-florissante
 » et très-puissante colonie de Vienne fournit des sénateurs
 » à cette cour. N'est-ce pas de là qu'est venu Lucius Ves-
 » tinus, qui fait honneur à l'ordre des chevaliers, et qui
 » est de mes intimes amis. Je l'emploie même utilement
 » dans mes affaires domestiques et je vous recommande
 » ses enfants ; procurez-leur les premières dignités du
 » sacerdoce, afin qu'en son temps, ils puissent s'avancer
 » à d'autres charges.

» Je ne veux rien dire ici de cet infâme dont le nom
 » m'est en horreur aussi bien que ses manières fanfaronnes
 » me l'ont été durant sa vie (1). Cet homme, qui, par
 » une espèce de prodige, se vit honoré du consulat, qu'il
 » fit entrer dans sa maison, avant même que la ville où
 » il était né, fût parfaitement établie dans tous les droits
 » des colonies, qui jouissent de tous les droits et de tous
 » les privilèges de la ville de Rome.

» Je pourrais dire la même chose de son frère qui pou-
 » vait être reçu au nombre des sénateurs, si l'infamie de
 » son frère, réjaillissant sur lui quoiqu'innocent de ses

(1) Cet infâme est Valerius Asiaticus, natif de Vienne.

» crimes, ne l'avait rendu incapable de tenir rang parmi
 » vous.

» Il est enfin temps que je vous fasse connaître à quoi
 » tend ce discours, car je suis déjà arrivé aux extrémités
 » de la Gaule narbonnaise.

» Voici une brave jeunesse que j'ai devant les yeux (1).
 » Ne les jugez-vous pas aussi dignes d'entrer dans l'ordre
 » des sénateurs que vous y voyez Persicus, d'une ancienne
 » noblesse, et mon ami quoiqu'il descende des Allobro-
 » ges, et que le nom d'Allobroges se trouve parmi les
 » titres de quelques-uns de ses ancêtres. Que si vous en
 » convenez, qu'attendez-vous, sinon que je vous fasse com-
 » prendre et comme toucher au doigt, que le pays qui
 » s'étend au delà de la province narbonnaise, peut vous
 » fournir des sénateurs, et vous envoyer des gens capables
 » d'en remplir les places, puisque la ville de Lyon, qui
 » est à la tête de ces provinces, vous en a fourni qui ne
 » vous font point de déshonneur.

» Je vous avoue que c'est avec quelque scrupule que
 » je sors des limites de la Gaule narbonnaise, qui vous
 » est si connue, mais il est temps de vous parler en faveur
 » de la Gaule chevelue, à l'égard de laquelle, si quel-
 » qu'un m'oppose qu'elle a fait dix ans entiers la guerre
 » à Jules César, à qui elle a résisté autant de temps, je
 » le prie de considérer qu'il y a cent ans qu'elle est fidèle
 » à la république, depuis qu'elle a été soumise, sans que
 » rien l'ait pu ébranler en cette fermeté, même dans les
 » temps les plus fâcheux. Lorsque Drusus, mon père, était
 » occupé à soumettre l'Allemagne, ces Gaulois empêchè-
 » rent que rien ne remuât, et firent qu'il eut toujours der-

(1) Il parle de ceux de la ville de Vienne.

» rière lui un pays extrêmement paisible, quoique quand
 » il entreprit cette guerre il eût été obligé d'exiger de
 » nouveaux subsides, auxquels les Gaulois n'étaient pas
 » accoutumés. Ce que nous ne connaissons maintenant
 » que trop par notre expérience être une affaire délicate
 » quoique nous n'exigions rien, sinon que l'on recon-
 » naisse jusqu'où peuvent aller nos revenus, pour nous
 » en servir utilement pour les besoins de l'état quand la
 » nécessité le requerra. »

Ces tables retrouvées en 1528 sur la colline Saint-Sébastien, en cherchant des eaux, furent d'abord placées dans l'ancien hôtel-de-ville, derrière l'Eglise St-Nizier, et transportées en 1657, dans l'hôtel-de-ville d'aujourd'hui. Après la révolution de 1793, on les a placées au palais St-Pierre, dans le musée des antiques.

On trouva sur cette même colline, un tombeau de verre rempli d'os qui parurent avoir appartenu à un petit enfant; ce tombeau fut envoyé à François premier qui aimait ces restes d'antiquité. Paradin qui rapporte cette découverte, ne nous a laissé aucune remarque sur ce tombeau qui dut sans doute avoir été élevé par quelque famille distinguée qui avait voulu perpétuer le souvenir de la perte qu'elle venait de faire.

RELIGIONS A LYON SOUS LES ROMAINS.

Les idées et les croyances nationales survécurent encore long-temps à la constitution gauloise détruite par les Romains; l'attachement des Lyonnais au culte de Mercure, d'Apollon, de Minerve, connue sous le nom d'Her-muntène, à celui de Bacchus, et des matrones *Aufanics* et autres divinités particulièrement révérees à *Lugdunum*, ne

diminua point à l'avènement de ses nouveaux maîtres: il fallut plus d'un siècle de réunion avec l'empire, pour que la Gaule et particulièrement les Ségusiens se résignassent complètement à cette condition d'asservissement. Les classes élevées, la jeunesse des villes, formées peu à peu à la civilisation romaine et aux lettres grecques et latines dans les gymnases de *Massalie*, d'Augustodunum (l'ancienne Bibracte) de Tolosa, d'Arélate, de Vienne, avaient oublié les mœurs et la religion de leurs ancêtres pour suivre celles établies par une politique adroite; mais le peuple des campagnes, sous l'influence des Druides, conserva bien des années avec sa foi religieuse, les souvenirs de l'indépendance: aussi les empereurs qui s'étaient vus forcés d'accueillir dans l'Olympe romain toutes les divinités du polythéisme gaulois dirigèrent-ils des persécutions contre les prêtres du druidisme.

Le druidisme sanglant et mutilé n'expira pourtant pas sous les coups des dieux étrangers; réfugié dans les landes de l'Armorique, dans les contrées occidentales de la Bretagne, où il avait caché son sanctuaire, il y brava les édits impériaux. Le christianisme devait seul faire disparaître de la terre ce culte farouche avec celui des vainqueurs.

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME; SES CÉRÉMONIES, SES USAGES EN CES PREMIERS TEMPS; PERSÉCUTION CONTRE LES CHRÉTIENS; MARTYRS; CRYPTES; PREMIER ÉVÊQUE DE LYON; FONDATION DE PLUSIEURS NONASTÈRES ET ÉGLISES.

An 90 après J. C.

Lors de la réduction de la Judée en province romaine, et de la prise de Jérusalem par Titus, les Juifs ayant été

dispersés par toutes les autres nations, on vit arriver et se fixer à Lyon un grand nombre de Juifs, et peu après une nouvelle colonie de Grecs d'Antioche. Ces fugitifs de nations éminemment portées à l'industrie et au trafic, augmentèrent encore le grand commerce que faisait déjà cette ville avec celles de la Grèce et de l'Asie d'où elle tirait des marchandises, et où elle envoyait celles des Gaules; ce qui avait aussi attiré dans ses murs les prédicateurs de l'Évangile venus d'Asie. On ne tarda pas à s'apercevoir des progrès rapides que dut faire naturellement, surtout parmi un peuple composé en plus grande partie d'esclaves et de prolétaires (4); une religion qui promettait enfin le bonheur à quiconque n'était point appelé au partage des jouissances que procurent la fortune et une naissance distinguée.

Comme l'on n'y pratiquait les exercices de la nouvelle religion qu'en secret, et que Lyon et Vienne étaient sous des gouverneurs différents, on s'aperçut moins d'abord de l'union et de la correspondance de ces deux églises, qui tenaient leurs assemblées au confluent de nos deux rivières, dans l'endroit qui avait servi de retraite à ceux de Vienne quand ils furent chassés de leur ville par les Allobroges. Le soin même que les gouverneurs avaient pris de faire cesser les divisions et les jalousies qui existaient entre ces deux villes, depuis que Vienne s'était prononcée en faveur de l'empereur Galba et était devenue l'ennemie de Lyon, resté fidèle à Néron, leur faisait voir avec plaisir ce commerce de charité, dont ils ne pénétraient encore ni les

(4) Les prolétaires, chez les Romains, étaient ceux qui ne possédaient rien et qui ne pouvaient être utiles à l'état que par leurs enfants. Chez nous, ce nom désigne ceux qui ne jouissent d'aucun droit politique.

causes ni les motifs. Mais quand on s'aperçut que ceux qui s'assemblaient ainsi et qui communiquaient ensemble ne se trouvaient point aux cérémonies païennes, les gouverneurs qui avaient été élevés sous Trajan, grands persécuteurs des chrétiens et des juifs, surtout ceux qui avaient commandé pendant l'expédition de la Palestine, pleins d'animosité contre tout ce qui portait le nom de juifs ou de chrétiens, les considéraient comme gens de même secte, parce que les uns comme les autres avaient en horreur l'idolâtrie, et qu'ils célébraient leurs mystères dans des lieux cachés ou retirés.

Ils commencèrent donc à persécuter indifféremment tous ceux qui refusaient d'assister à leurs cérémonies et de sacrifier aux dieux. On les accusa de crimes énormes, surtout de sacrifier les enfants, et autres cruautés, comme nous le verrons dans la lettre écrite par les chrétiens de Lyon et de Vienne à ceux d'Asie. Nous allons rapporter en passant quelques-unes des cérémonies qui se pratiquaient à cette époque, et quels étaient les costumes de ceux qui en étaient les ministres ou les directeurs.

Les premiers chrétiens étaient contraints de s'assembler dans des souterrains, qu'ils nommaient cryptes, mot grec, qui signifie *caché sous terre*, pour se garantir des païens et des juifs, leurs ennemis; ils faisaient le signe de la croix et prenaient de l'eau lustrale en y entrant, pour se reconnaître; ils y allumaient des bougies pour s'éclairer; le jour comme la nuit ils y brûlaient de l'encens ou autres parfums pour en chasser le mauvais air. En 604, Savinien, 66^e pape, en consacra l'usage.

C'est dans ces cryptes ou souterrains que se faisaient les agapes ou repas de charité. Après les exhortations, les prières et les agapes, les chrétiens sortaient deux à deux

pour n'être point remarqués de leurs ennemis, et se retiraient chez eux ou faisaient des promenades dans le même ordre pour respirer un air plus pur, surtout le dimanche ou jour du soleil, qui était fête chez les païens, et cela en suivant une phalange que des enfants portaient pour guider la marche, escortés de droite et de gauche par de forts hommes, qui portaient des masses sous leurs manteaux pour défendre leurs frères en cas d'attaque. Les vieillards et les femmes suivaient en groupes les prêtres qui fermaient la marche.

Si quelqu'un était malade ou en danger de mort, on lui portait, suivant l'avis de St. Jacques, de l'huile très-saine pour lui en frotter tout le corps, afin de lui adoucir les nerfs, ou calmer les douleurs si ordinaires aux approches de la mort. On portait sur ces provisions des parapluies faits exprès pour les garantir des injures et des accidents atmosphériques.

Les administrateurs et directeurs des lieux d'assemblées portaient des habits conformes à leurs rangs et de différentes couleurs selon les saisons. Ils portaient des serviettes sous leur bras gauche pour essuyer les vases qui servaient à la distribution du pain et du vin dans les agapes.

Sous ces habits ils avaient des chemises ou tuniques longues ou courtes, telles qu'elles étaient chez les Romains, avec un tour de col à la manière orientale.

On habillait aussi les enfants des administrateurs ou directeurs en robes de couleur; car il est à remarquer que dans ces premiers temps ces administrateurs ou prêtres étaient mariés, témoin St. Appollinaire dont nous avons parlé, à l'exemple des apôtres et des disciples de J. C. qui l'étaient presque tous. Ce ne fut qu'en 358 que St. Cyrille, 35^e pape, supprima le mariage des prêtres.

Les administrateurs et leurs enfants portaient les cheveux courts. Ces derniers avaient des emplois inférieurs; les femmes des administrateurs prenaient soin de leurs enfants et étaient dames de charité pour les pauvres et les malades, c'est pourquoi on leur donnait le titre de diaconesses.

Les prêtres ou surveillants de plusieurs églises, ou préposés que nous nommons évêques, étaient ordinairement fort âgés, témoins saint Pothin et saint Irénée, quand ils occupèrent le siège de l'Eglise de Lyon: ceux-ci portaient sur la tête un bonnet dont le haut était rabattu en dedans; il formait deux pointes et était attaché par derrière avec des cordons qui repassaient sous le cou pour l'empêcher de tomber; quand ils se levaient de leur siège, les *clercs* qui étaient chargés de les habiller, leur présentaient une canne à bec pour les soutenir en marchant.

Telles étaient en général la forme des costumes et les cérémonies religieuses dans les premiers siècles de l'Eglise, et dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous avec de légères différences.

C'est donc par l'entremise des Grecs que le christianisme fut introduit à Lyon vers le second siècle de l'ère chrétienne. Selon le père Theophile Raynaud, théologien, ce fut saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, qui fut le premier évêque de cette ville. L'endroit que tous nos historiens indiquent avoir été celui où cet apôtre s'établit pour former des réunions et célébrer les mystères, se trouvait dans un petit bois que l'église des apôtres et plus tard celle de St-Nizier ont remplacé. Tandis que sur l'autel d'Auguste fumait le sang des victimes qu'on y égorgeait; Pothin creusait au milieu de son petit bois une cripie souterraine; il y prêchait la parole de l'Evangile au petit nombre de

fidèles rassemblés autour de lui. Plusieurs historiens, dit le père Colonia, racontent que ce vieillard plaça dans sa chapelle une image de la Vierge qu'il avait apportée de la Grèce ; mais cela paraît fort douteux, si l'on remarque qu'au commencement du christianisme, les fidèles timides, obscurs, retirés, évitaient toute espèce de pompe et de signes trop apparents dans les cérémonies intérieures, éloignaient surtout les images, de crainte qu'on ne les accusât d'adorer des idoles comme les païens.

Ils se contentaient, comme nous l'avons dit, de figurer le signe de la croix, qui tout en servant à les faire reconnaître entre eux, leur rappelait le supplice de leur divin maître.

Les causes que nous avons indiquées, jointes à la tranquillité dont l'empire jouit pendant une longue suite d'années sous des souverains philosophes, tel que Marc-Aurèle et Antonin le pieux, qui n'inquiétèrent nullement les chrétiens, expliquent les rapides progrès du christianisme à Lyon du temps de saint Pothin, et après lui sous saint Irénée.

Mais si les souverains ne cherchèrent point à troubler l'exercice de cette nouvelle religion, il n'en fut pas de même des prêtres du paganisme qui voyant les chrétiens, dans leur polémique pieuse au sujet du culte taurobolique, de création nouvelle, se mêler de ces usages, crurent apercevoir dans cette conduite imprudente un empiètement dangereux à leur considération personnelle, et funeste à l'exercice de leurs fonctions sacerdotales. Bientôt ils passèrent des accusations les plus bizarres aux persécutions les plus violentes. Ils profitèrent adroitement de la haine qu'on portait à cette époque aux juifs qui avaient fait résistance à Jérusalem, pour faire croire à la multitude que

les chrétiens de notre ville n'étaient qu'une portion commerçante de l'odieuse nation. Ils ajoutaient qu'ils se souillaient comme leurs frères de toutes sortes de cruautés ; que dans leurs assemblées incestueuses ils faisaient mille imprécations contre l'empereur ; qu'ils insultaient les dieux de l'état ; qu'ils immolaient des enfants et buvaient le sang de leurs victimes ; qu'ils ne s'enfonçaient dans les bois solitaires, ne se cachaient dans des souterrains profonds, dans les lieux dérobés aux regards des magistrats, que pour outrager plus impunément les lois de la nature et se soustraire à la justice des hommes qui ne laisserait point impunies leurs abominations si elles se passaient au grand jour. Accusations qui produisaient un grand effet sur la multitude toujours avide de supplices et de spectacles sanglants.

Maintenant nous allons voir la lettre que les chrétiens de Lyon et de Vienne écrivirent à leurs frères d'Asie, et les persécutions que leur attirèrent ces accusations, sous le règne de Marc-Aurèle :

« Les serviteurs de Jésus-Christ demeurant à Vienne et à Lugdunum, villes des Gaules, aux frères d'Asie et de Phrygie qui ont la même foi et l'espérance de la même rédemption, grâce et gloire de la part de Dieu le père et de Jésus-Christ notre Sauveur (1).

» Nous ne saurions exprimer et nous ne croyons pas que personne puisse se figurer combien la persécution que nous avons soufferte ici a été violente ; combien la rage des idolâtres contre les fidèles a été envenimée, et combien les tourments que les martyrs viennent d'endurer ont été cruels. L'ennemi commun (Satan) a fait tous ses

(1) An 78 après J. C.

efforts contre nous : il a envoyé ses ministres pour nous faire sentir par avance un essai des violences qu'il exercera à la fin du monde.

» La lumière du ciel nous fut d'abord ravie, on nous défendit de paraître sur les places et dans les bains. On aurait dit que notre présence était contagieuse ; mais Dieu combattit pour nous, et son bras puissant soutint notre faiblesse. Des hommes fermes, inébranlables comme des colonnes, s'élevèrent au milieu de leurs frères, on les vit résister par la force de la grâce, par l'inspiration du Très-Haut, à toutes les insinuations des hommes. Ils souffrirent avec intrépidité les affronts les plus ignominieux, et les supplices commencèrent bientôt : traversant pour arriver jusqu'au Seigneur au milieu des épreuves les plus terribles, ils ont fait voir que les douleurs de notre existence passagère n'ont point de proportion avec cette gloire immortelle que Dieu a préparée de toute éternité à ses élus.

» Ils ont supporté au commencement tout ce qu'un peuple abandonné à ses passions peut inventer de plus cruel contre ceux qu'il regarde comme ses ennemis. Ils ont été moqués, trainés, battus, lapidés ; ensuite le tribun des soldats les a conduits sur la place devant les magistrats pour être interrogés publiquement ; là ils ont confessé qu'ils étaient chrétiens. On les a mis en prison jusqu'à l'arrivée du gouverneur. Après son retour, on les a trainés devant lui dans l'amphithéâtre.

» Déjà il ordonnait qu'on les tourmentât en sa présence. Un de nos frères nommé Epagathus, excité par l'esprit de Dieu qui échauffait son ame, ne put contenir son indignation. Il se leva, et ses paroles remplies de sagesse et d'éloquence allaient démontrer que nous n'étions coupables

ni d'athéisme ni d'impiété, car c'étaient là les principaux chefs d'accusation. Epagathus menait une vie austère et suivait la voix du Seigneur ; il égalait, dans une grande jeunesse, le mérite que Zacharie n'a eu que dans un âge fort avancé. Il marchait comme lui au milieu des commandements de notre divin Maître. Mais que pouvait sa vertu devant les passions féroces des hommes ? A peine eût-il ouvert la bouche, que le gouverneur, sans vouloir entendre ce qu'il avait à dire pour notre justification, lui demanda s'il était chrétien. Oui, je le suis, répondit-il. Aussitôt il fut mis au nombre des martyrs, et le magistrat, par dérision, lui donna le nom d'avocat des chrétiens.

» Heureux Epagathus, l'Esprit-Saint était en lui : la grâce coula dans son cœur avec plus d'abondance qu'elle ne se répandit autrefois sur Zacharie. Elle lui donnait la force de s'exposer à la mort pour la défense de ses frères. Il persévéra jusqu'à la fin suivant, comme un vrai disciple du Sauveur l'Agneau partout où il alla.

» On nous interrogea bientôt après pour voir combien d'entre les frères oseraient confesser le nom de Jésus.

» Quelques-uns firent cette confession avec un doux transport. D'autres se trouvèrent faibles, sans courage ; cette épreuve n'allait point à la force de leur cœur : ils tombèrent, et leur chute nous fit gémir profondément. Quelle suite fâcheuse pouvait avoir leur exemple ! car il était à craindre pour notre sainte cause que la terreur ne se glissât dans ces ames généreuses qui encourageaient les martyrs, et semaient les fleurs de la charité sur l'appareil des tourments.

» Cependant on arrêtait chaque jour de nouveaux fidèles. Ceux-ci remplaçaient les dix qui venaient de tomber ; ils les remplaçaient avec d'autant plus de gloire que ces nou-

veaux confesseurs étaient les plus éminents en sagesse dans les deux Eglises où ils avaient établi l'ordre et la morale. Après une recherche rigoureuse, le magistrat fit en même temps saisir plusieurs de nos valets qui étaient idolâtres : privés de la force de celui qui soutient les faibles, ils redoutaient les supplices dont les chrétiens étaient environnés : tourmentés enfin de mille manières, ils déposèrent tout ce qu'on voulut, et tout ce que le soldat avide de carnage leur dictait. Ils dirent que nous faisons des repas de Thyeste, et que nous nous livrions aux infamies d'Œdipe; que nous commettons des abominations qu'on ne peut ni penser ni exprimer sans horreur. A peine ces calomnies furent-elles rendues publiques, que le peuple rugit comme un lion féroce; nos parents qui jusque-là nous avaient témoigné quelque pitié détournèrent les yeux et même parurent les plus ardents à nous outrager. Nous vîmes alors s'accomplir cette parole du Seigneur, qui dit : Un temps va venir où quiconque vous fera mourir croira faire un sacrifice à Dieu.

» Peut-on se faire une idée des tourments qu'endurèrent les saints martyrs ! Les bourreaux espéraient, mais en vain, que les souffrances arracheraient de leur bouche des blasphèmes odieux. Le gouverneur et les soldats tourneront principalement leur rage sur le diacre Sanctus, natif de Vienne, et sur Maturus. Ce dernier n'était encore que néophyte, il n'en combattit pas moins avec courage pour la défense de la foi.

» Leur férocité s'acharna sur Attalus, natif de Pergame, qui a toujours été la colonne de notre Eglise, et sur la jeune esclave Blandine. Le Sauveur a fait voir dans cette jeune personne que ce qu'il y a de plus bas et de plus méprisable aux yeux des hommes est sublime de-

vant lui : n'est-ce pas en cela que sa puissance éclate dans toute sa grandeur ? La maîtresse de Blandine et ses frères en Jésus-Christ redoutaient que la faiblesse de sa complexion ne lui permit pas de supporter l'horreur des tourments : jugez de notre désespoir si elle avait chancelé dans la profession de la foi ! Mais nous la vîmes remplie d'un courage invincible. Les bourreaux, après s'être succédé tour-à-tour depuis le matin jusqu'au soir pour la tourmenter, furent obligés d'avouer qu'ils étaient vaincus et qu'ils ne pouvaient rien contre elle. Ils s'étonnaient de ce qu'elle respirait encore, quoique son corps fût déchiré et percé de toutes parts. Ils protestèrent qu'un seul des supplices qu'ils lui avaient fait endurer était capable d'ôter la vie. Au milieu de tous ces tourments, cette bienheureuse fille semblait reprendre de nouvelles forces ; toutes les fois qu'elle renouvelait sa profession de foi. On la voyait tranquille et soulagée, lorsqu'elle avait prononcé ces mots : Je suis chrétienne, il ne se commet point de crimes parmi nous.

» Sanctus supporta aussi des tourments inouïs avec un courage vraiment céleste. Lorsqu'au milieu des plus cruels supplices on lui donnait quelque repos, dans l'espoir que la crainte de douleurs plus violentes ne lui arrachât des paroles impies, il ne répondait que ces mots : Je suis chrétien. C'était l'unique réponse qu'il faisait lorsqu'on l'interrogeait sur son état, sa famille et son pays ; et jamais on ne put arracher de sa bouche aucun autre aveu : Je suis chrétien. Cette fermeté inébranlable ayant augmenté la fureur de son juge et de ses bourreaux, ils lui appliquèrent des lames ardentes aux parties les plus délicates et les plus sensibles ; mais il demeura toujours debout. Il était rafraîchi par une eau vive, qui sortait du sein de son Dieu comme d'une source inépuisable.

» Son corps tout couvert de blessures n'était plus qu'une plaie horrible. On y retrouvait à peine la figure d'un homme. C'était un exemple de la patience miraculeuse de notre maître, qui, souffrant en lui, bravait la puissance de l'ennemi, et faisait voir qu'il n'y a point dans le cœur du juste, ni de crainte où est l'amour pour le père, ni de douleur lorsqu'il s'agit de la gloire du fils.

» Les impies recommencèrent quelques jours après. Ils croyaient que ses membres livides et enflés ne pourraient jamais supporter de nouveaux supplices ; ils croyaient que l'excès de la douleur, en le faisant expirer, ébranlerait les autres fidèles. Leur espoir fut encore déçu. On vit le corps de Sanctus se relever avec énergie, puiser de nouvelles forces dans leurs cruautés : il semblait que la grâce divine changeait en remède cette seconde épreuve, et guérissait Sanctus pour le préparer à de plus grands triomphes.

» Avant ce combat fameux, Bilbiane avait renoncé à la foi. Le démon voulut la forcer à calomnier ses frères, il la fit tourmenter de nouveau par le gouverneur, afin que toute mutilée de sa chute, elle déposât contre nous ; mais ce procédé violent ne servit qu'à la tirer des ténèbres épaisses où elle s'était égarée. Les supplices la firent res-souvenir des feux de l'enfer, elle dit aux bourreaux : Comment les chrétiens mangeraient-ils des enfants, eux à qui ils n'est pas permis de manger du sang des bêtes ? Elle confessa ensuite qu'elle était chrétienne, et fut mise au rang des martyrs.

» La constance des fidèles persécutés ayant épuisé la cruauté des persécuteurs, on leur donna quelque relâche pour les préparer à des tourments d'un autre genre. On les enferma dans une prison obscure : là, au milieu du

silence des cachots, on leur fit supporter des tortures dignes de la rage que le démon inspirait à leurs bourreaux. Plusieurs furent étouffés par le mauvais air de la prison, et Dieu permit, pour sa gloire, qu'ils mourussent ainsi. D'autres, qu'on jugeait, après les supplices qu'ils avaient endurés, ne pouvoir jamais guérir quelque soin qu'on prit d'eux, furent tellement fortifiés par le Seigneur, qu'ils servaient et consolait leurs frères. De très-jeunes gens, arrêtés depuis peu de jours et dont les corps n'avaient point été abattus par la torture, ne purent supporter l'air infect des cachots. Ils moururent presque tous.

» Le bienheureux Pothin, évêque de Lugdunum, était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Son ame n'attendait que le martyre pour abandonner un corps brisé par la vieillesse et par les infirmités. Ayant été arrêté comme les autres, des soldats furent obligés de le porter sur leurs bras au tribunal, à travers une multitude infinie qui élevait la voix contre ce saint vieillard, comme s'il eût été le Christ sur la montagne. Le gouverneur lui demanda quel était le Dieu des chrétiens : Vous le connaissez, répondit-il avec douceur, si vous en êtes dignes. A ces mots le peuple en fureur le couvrit de blessures. Sans respect pour son grand âge, chacun à l'envi se faisait un mérite de lui porter des coups. Ceux qui étaient trop éloignés pour pouvoir l'atteindre lui jetaient tout ce qui se trouvait sous leurs mains ; il respirait à peine lorsqu'il fut reconduit en prison où il mourut deux jours après.

» On vit alors un merveilleux effet de la miséricorde infinie de Dieu, ceux qui avaient renié la foi furent enfermés dans les prisons aussi bien que ceux qui l'avaient confessée. On les arrêta comme criminels et homicides. Bien loin de retirer aucun fruit de leur apostasie, ils n'en

furent que plus tourmentés. Les chrétiens étaient consolés par l'amour de Dieu, par la joie de leur profession, et par l'espérance du bonheur éternel. Les autres étaient profondément affligés par le reproche de leur conscience. On les distinguait facilement quand ils passaient. Les vrais disciples du bon Maître avaient la joie peinte sur le visage, et cette joie tirait tout son lustre de la gloire qu'ils avaient acquise. Ils regardaient leurs chaînes comme la jeune mariée regarde les ornements dont on vient de la parer; ils respiraient le doux parfum du Sauveur, et ce baume s'exhalait autour d'eux. Ceux qui avaient renié Jésus étaient mornes, abattus, ils étaient méprisés du peuple comme des lâches qui avaient abandonné leur foi pour s'accuser eux-mêmes d'homicide. Le malheureux état où ils se trouvaient réduits contribuait si bien à confirmer les fidèles dans leurs courageuses résolutions, que ceux qui furent arrêtés ensuite confessèrent tous hardiment qu'ils étaient chrétiens.

» Ils moururent de différentes manières. Ce fut autant de fleurs dont ces athlètes ornèrent la couronne du martyr avant de l'offrir à Dieu.

» Maturus, Sanctus, Blandine et Attalus, furent menés à l'amphithéâtre pour y être exposés aux bêtes : un jour de rassemblement public fut choisi tout exprès pour cela. Maturus et Sanctus passèrent par une infinité de tourments, comme s'ils n'eussent rien souffert dans les jours qui avaient précédé, et même on leur fit endurer tous les supplices qu'il plut au peuple, dans sa fureur, de demander qu'on exerçât sur eux. Ils furent battus à coups de fouets; ils furent déchirés par les bêtes, et placés sur une chaise de fer pour y être brûlés; l'odeur qui sortait de leurs membres à demi-grillés se répandait au loin. Le courage

avec lequel ils soutinrent ces terribles épreuves ne faisait qu'animer la rage du peuple; il frémissait de ne pouvoir abattre leur constance. Enfin comme ils respiraient encore après ce long combat, ils furent assommés. Ils survivirent ce jour-là de spectacle au peuple, au lieu de ceux qu'on avait coutume de lui donner dans l'amphithéâtre.

» Blandine fut ensuite attachée à un poteau pour y être dévorée par les bêtes. Elle était liée en forme de croix, ses yeux étaient dirigés vers le ciel; elle priait avec ardeur. Ce spectacle redoublait le zèle de ceux qui combattait avec elle. L'image de la croix rappelait le Sauveur, et il semblait dire : quiconque souffre ici-bas pour moi jouira d'une vie éternelle avec Dieu mon père. Les bêtes n'ayant point dévoré Blandine, elle fut reconduite en prison, et réservée à un autre combat, afin qu'ayant vaincu le serpent en tant de rencontres différentes, elle rendit certaine la condamnation que Dieu prononça autrefois contre lui.

» Le peuple demanda avec des cris de fureur le chrétien Attalus. Il parut avec le courage que lui donnaient la vertu, la pureté de son cœur, et cette noble indépendance avec laquelle il avait toujours fait profession parmi nous de dire la vérité. On le promena autour de l'amphithéâtre avec un écriteau sur lequel on lisait ces mots : *Attalus, chrétien*. La rage du peuple en devint plus grande, mais le gouverneur ayant appris qu'Attalus était citoyen romain, commanda de le conduire en prison comme les autres. Il écrivit à l'empereur pour le consulter sur cette affaire, et attendit la réponse.

» Le temps qui s'écoula ne fut pas inutile aux martyrs : leur patience fit prospérer la cause sainte; les membres de l'Eglise qui étaient morts par l'apostasie reçurent de

ceux qui étaient demeurés vivants par la foi une douce communication de la grâce divine. Avec quelle joie les martyrs pressèrent sur leur cœur ceux qui n'avaient pas eu le courage de les imiter d'abord ! L'Eglise, mère et vierge tout à la fois, se réjouissait de recevoir dans son sein les malheureux qui l'avaient abandonnée : elle les enfanta de nouveau, et leur apprit à faire profession publique de la doctrine salutaire. Bien loin de souhaiter la mort du pécheur, Dieu les appelle avec tendresse à la pénitence. Dès qu'ils eurent reçu de nouvelles forces avec une nouvelle vie, ils parurent devant le tribunal du gouverneur, à qui le chef de l'empire avait fait réponse, et leur supplice commença.

» On était dans la saison où les commerçants de régions plus ou moins éloignées tiennent à Lugdunum un marché considérable : ce fut au milieu de la foule que le gouverneur condamna à avoir la tête tranchée les citoyens romains qui confessaient la religion chrétienne ; il fit exposer les autres aux bêtes féroces. Jésus sourit du haut des lieux aux enfants revenus à lui. Le petit nombre de ceux qui n'avaient pas une ferveur céleste, ni le moindre respect pour la croyance de leurs frères ; ceux qui avaient terni la pureté de la robe du baptême et qui ne redoutaient point les jugements de Dieu, demeurèrent dehors comme des enfants de perdition. Les autres se réunirent à l'Eglise.

» Tandis qu'on interrogeait ceux-ci, Alexandre, phrygien de nation et médecin à Lugdunum, où il était connu par l'étendue de sa charité et le zèle apostolique qu'il montrait dans ses prédications, exhortait du milieu de la foule les martyrs à demeurer fermes au moment du combat. On remarquait sur son visage les nobles sentiments qui échauffaient son cœur. Alors le peuple furieux de voir que

ceux qui avaient renié la divinité de Jésus dans les épreuves précédentes, le confessaient avec intrépidité, poussa des clameurs horribles contre Alexandre ; il criait que lui seul était la cause de ce changement. Le gouverneur demanda à Alexandre : Qui êtes-vous ? — Je suis chrétien, répondit-il. Il fut condamné à être exposé aux bêtes.

» On l'amena donc le jour suivant avec Attalus que le magistrat avait condamné au même supplice pour contenter le peuple. Cependant après qu'on leur eut fait souffrir à tous deux dans l'amphithéâtre les tourments que la plus ingénieuse cruauté peut inventer, ils eurent la tête tranchée. Alexandre, pendant la torture, ne dit pas un mot, ne laissa pas échapper un seul soupir : il s'entretenait toujours avec Dieu dans le fond de son âme. Attalus ayant été mis sur une chaise de fer, rougie au feu, dit en latin au peuple, en lui faisant remarquer la fumée épaisse qui sortait de son corps : C'est véritablement manger des hommes que de faire ce que vous faites ; dans nos assemblées nous ne les mangeons pas ; nous ne commettons aucun crime. On lui demanda quel était le nom de Dieu, et il répondit : Dieu n'a point de nom comme un homme.

» Sur la fin du jour, Blandine et Pontique, jeune homme de quinze ans, qu'on avait toujours tenu dans l'amphithéâtre afin de les éprouver par la vue des supplices, reçurent ordre de jurer au nom des dieux. Le mépris qu'ils montrèrent pour les idoles excita la colère du peuple ; n'ayant ni compassion pour l'âge de l'un, ni respect pour le sexe de l'autre, il demanda qu'on les mît à la torture. Pontique mourut au milieu des tourments. La bienheureuse Blandine demeura la dernière, comme une mère forte et généreuse qui avait encouragé ses enfants et les avait envoyés victorieux à Jésus-Christ. Elle entra pour la première fois dans

le champ où ils venaient de signaler leur courage ; elle courut avec joie pour les rejoindre, comme si elle eût marché au lit nuptial. Après l'avoir battue de verges, après l'avoir exposée aux bêtes, et placée sur la chaise de fer, on l'enveloppa dans un filet et on l'exposa à un taureau furieux qui la fit plusieurs fois sauter en l'air ; mais elle ne sentit rien, tant était grande la fermeté de son espérance et l'ardeur de sa foi ; enfin elle eut la tête tranchée. Les païens avouèrent que jamais personne de son sexe n'avait enduré tant de supplices.

» Cependant leur cruauté ne fut point satisfaite : la fureur que le démon leur inspirait s'étendit sur le corps des saints. Le gouverneur et le peuple, honteux de leur défaite, n'en parurent que plus animés contre nous, afin que les paroles de l'Écriture fussent aussi accomplies : L'injuste deviendra encore plus injuste, et le juste, encore plus juste. Ils jetèrent aux chiens les fidèles qui étaient morts dans la prison, et les gardèrent jour et nuit, de peur que nous leur rendissions la sépulture. Ils gardèrent aussi les restes que le feu et les bêtes avaient épargnés. Les uns grinçaient les dents contre les morts, et frémissaient de rage de ne pouvoir plus les tourmenter ; les autres faisaient de sanglantes railleries et donnaient des louanges à leurs dieux. Les moins emportés disaient avec une sorte de compassion : Où est maintenant leur Christ ? à quoi leur a servi son Évangile qu'ils ont préféré à la vie ?

» Nous avons cependant un regret bien sensible de ne pouvoir donner la sépulture aux corps des saints. Ils étaient si exactement gardés que nous ne pouvions les enlever à la faveur de la nuit ; et encore moins les obtenir par argent et par prières. Après que les corps des martyrs eurent été exposés pendant six jours, on les brûla. Leurs

cendres furent jetées dans le Rhône, afin qu'il n'en demeurât aucune trace sur la terre. Insensés qui croyaient surpasser la puissance de Dieu ! Ils n'auront plus, disaient-ils, l'espérance qui leur faisait mépriser les tourments et couvrir gaîment à la mort : que devient à présent leur résurrection tant vantée ? Que le Christ vienne donc les secourir et les tirer de nos mains ?

» Les fidèles imitateurs de leur Maître céleste qui avaient échappé aux supplices, ne prenaient point la qualité de martyrs. Ils ne voulaient pas que nous leur donnassions ce titre sublime de vive voix ou par écrit ; et quand nous les appelions ainsi, ils nous reprenaient vivement. Quoiqu'ils eussent été percés de coups, déchirés par les bêtes et brûlés en partie, ils disaient que ce titre appartenait au Sauveur du monde, comme au chef de la vie spirituelle. Nous parlant ensuite de ceux qui étaient morts dans les tourments, ils ajoutaient : Ceux que Jésus-Christ a daigné appeler à lui, après la confession de la foi, sont les véritables martyrs : nous ne sommes à côté d'eux que de vils et abjects confesseurs. Ils nous conjuraient ensuite, en versant des larmes, de prier pour eux, afin d'obtenir de Dieu qu'il achevât dans leurs personnes l'ouvrage qu'il avait commencé.

» Au reste la véritable gloire du martyr brillait en toutes leurs actions, par la liberté intrépide et la contenance assurée avec laquelle ils parlaient aux païens. C'était la crainte de Dieu dont ils étaient remplis qui leur faisait refuser la qualité de martyrs. Ils s'humiliaient sous la main puissante qui les a maintenant élevés. Ils excusaient et déliaient tout le monde, ils n'accusaient personne. Ils priaient Dieu pour leurs persécuteurs, comme Étienne ce parfait martyr, en disant : Seigneur, ne leur imputez

point ce péché. Ils soutinrent encore un grand combat contre le démon, par la charité qu'ils eurent pour leurs frères qui étaient tombés, afin de les lui enlever. Bien loin de se mettre au-dessus d'eux par orgueil, ils leur communiquaient au contraire avec amour ce qui leur manquait des dons célestes. Ils pleuraient sur eux et priaient Dieu de leur rendre la vie. Il la leur rendit en effet. Les faibles sont retournés depuis victorieux dans son sein, faisant cesser par là les chagrins de leur tendre mère, étouffant tout germe de division dans la sainte Eglise, ne laissant enfin parmi leurs frères que la joie, la concorde et la charité. »

Tel fut le récit exact que firent, dans une lettre que l'on croit avoir été écrite par saint Irénée, les chrétiens de Vienne et de Lugdunum, aux chrétiens d'Asie, sur les maux qu'endurèrent leurs frères, lors de la première persécution arrivée à Lyon sous Marc-Aurèle. Ce prince si sage en était parfaitement innocent. Les prêtres du paganisme étaient les principaux auteurs de ces persécutions. Les gouverneurs des provinces, leurs complices, furent également coupables les uns et les autres, ayant trompé l'empereur par de faux rapports sur des crimes secrets que la jalousie et la calomnie avaient inventés contre les chrétiens.

Quelle foule de réflexions fait naître le contenu de cette lettre ! Quelle éloquence douce, simple et persuasive règne dans ces détails ! Quelle conduite évangélique, quel désintéressement dans ces premiers fidèles. Ici des martyrs véritables se dérobaient avec modestie aux éloges de leurs frères et repoussaient un titre qu'ils avaient justement mérité. Ici, des chrétiens pauvres soutiennent la douce loi de l'Évangile avec la seule énergie de leur âme, avec

la seule éloquence du cœur, enfin par cette seule exclamation : « Je suis chrétien. » Là, leur chef et leur pasteur donnant sans se plaindre sa vie en holocauste à son divin Maître; tous enfin, répondant sans fiel et sans aigreur, prient le ciel de pardonner à leurs bourreaux ! ! La suite nous apprendra si ceux qui ont hérité de leurs exemples et de leurs dignités ont hérité de leur gloire et de leurs vertus ! . . . Mais n'anticipons pas sur les événements. Continuons d'examiner ce qui se passa durant les premiers siècles de l'établissement du christianisme parmi nous ; ces détails sont d'autant plus utiles à connaître qu'ils sont la source des résultats qui ont amené notre civilisation actuelle, et desquels sont sorties tant de traditions superstitieuses qui donnèrent lieu à tant d'usages que nous aurons soin de décrire, quelques-uns existant encore dans nos temps modernes.

Il est fâcheux que la lettre que nous avons rapportée soit le seul titre qui paraisse authentique de ce qui s'est passé dans ces temps reculés sur le sujet qui nous occupe, et que nous ayons besoin d'avoir recours à des légendes dont la véracité est assez douteuse puisque tous nos historiens se taisent sur leur origine, si ce n'est qu'on les attribue à des moines enthousiastes qui les avaient composées sur des traditions superstitieuses, embellies par l'imagination exaltée des fidèles, et perpétuées par l'intérêt des prélats.

Dans une ancienne chronique rapportée par le père Ménestrier, il est dit que les quarante-huit martyrs dont saint Pothin fut le chef ne furent pas les seules victimes de cette première persécution. Ceux qui avaient échappé à la première recherche furent arrêtés peu de temps après. On remarquait parmi eux Alexandre et Epipode ; le premier,

grec de nation, et d'une famille illustre, mais réduit à une fortune médiocre par les révolutions des empires, s'était réfugié dans le sein de la religion chrétienne pour y trouver cette douce félicité que ne peuvent donner les vains plaisirs d'un monde trompeur. Le second était Lyonnais, d'une famille grecque, comme son nom paraît assez l'indiquer. Ils eurent l'un et l'autre la tête tranchée après avoir enduré les plus cruels tourments. Quand la nuit fut venue, des chrétiens choisis par leurs frères, les emportèrent hors de la ville et les enterrèrent dans le creux d'un rocher.

On cite encore parmi nos premiers martyrs Valérien et Marcel.

Voici la manière dont les premiers honorèrent d'abord la mémoire de leurs frères, avant que l'usage de transférer les reliques fût introduit. Ils dressaient des autels sur les sépulcres de leurs frères; ils appliquaient des voiles, des linges et d'autres objets sur le corps de ceux qui avaient remporté la palme du martyre, objets que l'on distribuait ensuite dans les lieux d'assemblées, dans l'espoir qu'ils auraient la vertu de guérir les malades et de faire des miracles. On prenait aussi de la poudre des tombeaux, les fleurs et les rameaux dont on les avait couverts, de l'huile des lampes qui brûlaient sur les sépulcres. On communiquait de la même manière la terre, les pierres et le bois teint du sang des martyrs. Les instruments de leur supplice, quand on pouvait les trouver, leurs vêtements et tout ce qui leur avait servi étaient des trésors précieux; mais on ne touchait point aux corps, lorsqu'ils avaient été ensevelis, ce qui eût réveillé la rage des païens qui regardaient comme un crime exécrable la violation des sépulcres. Lorsque les saints avaient été brûlés, on en recueillait soigneusement les cendres qu'on fermait dans un même lieu.

Ce ne fut qu'au temps où les barbares du Nord ravagèrent les villes et saccagèrent les églises, que l'on commença à se partager les reliques ou à les transporter d'un lieu dans un autre, pour les soustraire à la fureur des soldats.

Nous remarquerons, lors de cette première persécution, que quelque temps après la mort de leurs frères le courage et le zèle des chrétiens de Lugdunum furent si inouïs, que bravant la fureur de leurs ennemis, ils ouvrirent publiquement la chapelle des Machabées sur le penchant méridional de la montagne de Fourvières; alors leurs cérémonies commencèrent à prendre un caractère de magnificence qu'elles n'avaient pas auparavant: peut-être voulaient-ils démontrer, en les faisant au grand jour, qu'elles n'étaient point criminelles, et prouver à un gouvernement qui ne leur était point défavorable, le tort qu'il avait eu de les condamner sur des rapports mensongers. Quoiqu'il en soit, ces pratiques religieuses ne cessèrent plus d'être exercées aussi librement que celles des païens qui les laissaient faire, soit qu'ils les regardassent avec trop de mépris, soit que le gouvernement ne voulût plus se prêter à satisfaire leur aveugle jalousie contre les chrétiens.

Cependant jusqu'à Constantin il y eut encore d'autres persécutions. Nous ne rapporterons que la plus mémorable, celle où périt saint Irénée, évêque de Lugdunum, qui avait été choisi pour être et qui fut le digne successeur de saint Pothin, et le plus ferme soutien de la pureté de la foi. Il fut encore le plus savant et le plus grand génie de son siècle; ses ouvrages sont des modèles parfaits, tant pour la sublimité de l'éloquence, que pour la profondeur des pensées; il fut en un mot, comme le dit un de nos historiens modernes (1), le Bossuet de l'antiquité.

(1) Clerjon.

Le silence qu'ont gardé les auteurs contemporains sur les causes et les détails de cette seconde persécution nous oblige d'avoir recours à ce qu'en dit un de nos auteurs qui en a le plus longuement parlé d'après d'anciennes chroniques et les traditions les plus constantes :

« Ce fait attesté (la destruction de Lyon par Sévère) par tous les historiens ne nous permet pas de douter que St. Irénée et son peuple n'aient été enveloppés dans ce massacre. Son martyre est également incontestable, suivant le témoignage de tous les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles et la tradition constante de notre Eglise. S'ils nous ont laissé dans l'obscurité à cet égard, en passant sous silence les circonstances et les motifs de leur martyre, c'est que le fait était assez connu de leur temps pour n'avoir pas besoin de preuves. Le système de ceux qui se sont imaginé que cet événement était arrivé plusieurs années après que Sévère eut si cruellement traité notre ville, et cela par une persécution particulière excitée contre les chrétiens à l'occasion des fêtes païennes auxquelles ils ne voulurent point assister : ce système (qui est celui de Colonia), disons-nous, paraît contraire à la vraisemblance et à la tradition. On sait que dix-neuf mille chrétiens souffrirent le martyre, et dans ce grand nombre on ne comprend point les femmes et les enfants ! ce qui faisait un peuple immense. Ce fait posé, comment peut-on concevoir que la ville se fût repeuplée dans un espace de temps aussi court, pour supporter une perte qui égala au moins la première. Il serait bien plus naturel de penser, pour conserver en entier à nos généreux martyrs le mérite d'avoir répandu leur sang pour la foi, que Sévère, après avoir vaincu son compétiteur, voulut contraindre les habitants de cette ville, presque tous chrétiens, à sacrifier à

la Fortune et aux dieux de l'empire, et que prenant le refus qu'ils firent pour une preuve de leur attachement au parti d'Albin, il les livra avec leur évêque à l'épée de ses soldats : on peut ajouter à l'appui de cette assertion que le silence des auteurs profanes sur l'existence de notre ville, après cette époque, et celui de tous les historiens ecclésiastiques, sur l'existence des évêques qui succédèrent à saint Irénée, jusqu'au temps de Constantin, prouvent suffisamment que Lugdunum fut entièrement détruit par Sévère (1). »

Irénée étant mort, ce fut Zacharie qui lui succéda dans le gouvernement de l'Eglise de Lyon ; après lui vinrent Hélias et Faustinus. Le premier n'est guère connu que pour avoir rassemblé les corps de saint Irénée et de ses compagnons pour les déposer dans un lieu souterrain sur le haut de la montagne qu'on nomma depuis crypte de St-Irénée.

On sait seulement du second qu'il prêcha dans l'Eglise des Apôtres, aujourd'hui St-Nizier.

Le troisième, Faustinus qui fut le 5^e évêque de Lyon, est cité par sa tolérance, qualité qui devenait de plus en plus rare dans ces premiers temps qui virent naître déjà plusieurs hérésies, même parmi ceux qui étaient spécialement appelés à transmettre l'exemple qu'ils avaient reçu de leur divin Maître.

Les sixième, septième et huitième évêques de cette ville furent Verus, Julius et Ptolémaüs, dont on ignore le temps et la durée de l'épiscopat et l'époque de leur mort.

Vocius leur successeur est plus connu, il assista au concile d'Arles en 314.

Le dixième, le onzième et le treizième furent Maximus,

(1) Poullin de Lumina.

Tétrardus et Vérissimus dont on ne sait autre chose que leurs noms, sinon que le dernier souscrivit au concile de Sardique tenu en 347.

Le douzième est ou Justus ou St-Just, qui transféra le siège épiscopal dans l'église des Machabées, de celle des Apôtres où il avait toujours été jusqu'alors.

Nous terminerons ici la série des prélats de cette époque par cette remarque, que jusqu'ici le peuple avait toujours contribué à l'élection du pasteur ou évêque; nous verrons dans l'époque suivante le clergé s'emparer de ce droit pour le faire entrer dans le domaine temporel de l'Eglise.



TROISIÈME ÉPOQUE.

An 330 après Jésus-Christ. Elle renferme 80 ans.

LYON SOUS LE BAS-EMPIRE.

PRÉCIS HISTORIQUE.

La ville de Lyon qui, sous Dioclétien, s'était à peine relevée de ses ruines où l'avait ensevelie l'anarchie qui amena la décadence de l'empire romain, commença à paraître avec plus d'éclat après l'avènement de Constantin au trône des Césars (1).

La religion chrétienne était devenue, comme nous l'avons remarqué, au milieu de tous ces désastres, le seul génie conservateur des peuples entre les luttes sanglantes qui devaient en amener l'anéantissement. Une civilisation usée, basée sur une religion toute matérielle disparaissant pour faire place à une régénération nouvelle fondée sur une religion de charité, d'humanité et d'essence toute divine, précipita la chute d'une société vieillie par les abus et la corruption des gouvernants, et que devait remplacer une société nouvelle qui s'appuyait sur les droits impérieux de la raison et sur la morale persuasive de l'Évangile, qui réclamait avec douceur l'amélioration générale du sort de la race humaine, considérée alors comme un vil bétail par quelques privilégiés du siècle.

(1) An 330.

Mais, grâce aux passions, comme rien ne saurait se conserver pur parmi les hommes, l'Évangile, ce code divin, aura bientôt lui-même à souffrir des atteintes dangereuses de cette vanité ambitieuse qui a perdu toutes les croyances qui l'ont précédé ! Les événements nous apprendront si la manie des institutions, des discussions religieuses auxquelles il a donné lieu, a fait le bonheur des hommes et les a rendus meilleurs qu'au temps où ses maximes étaient pratiquées dans toute la simplicité pure qui en fait le caractère émané d'une Divinité amie et conservatrice du genre humain ; simplicité qui seule explique l'affermissement de l'Évangile à travers les nations barbares de cette époque.

Ce fut l'an 330 que Constantin devenu maître de l'empire, et suivant l'exemple de ses prédécesseurs, pour modifier les habitudes des nations qu'il voulait diriger à son gré, en divisa le gouvernement en quatre prétoires : des Gaules, d'Italie, d'Illyrie et d'Orient. Il nomma pour chacun de ces prétoires un gouverneur-général qui avait le nom de préfet. Chaque prétoire fut subdivisé en diocèses, et les diocèses en provinces. Les diocèses étaient gouvernés par des vicaires, ainsi nommés parce qu'ils étaient sous les préfets, comme les provinces étaient gouvernées par des consulaires, des correcteurs et des présidents. Enfin il y avait dans chaque province une ville principale, qui en était la métropole, de laquelle dépendaient toutes les autres villes de la province.

Le préfet du prétoire avait l'intendance générale sur les diocèses, les provinces, les magistrats et les villes, tant pour le fait de la guerre que des finances, des ouvrages publics, des postes, voitures, grands chemins, tributs, impôts, étapes des armées, justice, etc.

Le diocèse des Gaules était divisé en dix-sept provinces, etc.

Après que Constantin eut fait cette division de son empire et établi la ville de Lyon la métropole des quatre provinces lyonnaises, elle devint la demeure de plusieurs familles illustres dont les chefs furent élevés aux premières dignités de l'empire. Les plus célèbres entre ces familles patriciennes furent celles des Syagrius, des Avitus, des Appolinaris, des Rustiques, des Ferreolus et de quelques autres dont nous parlerons plus loin. Cette cause, jointe à celle du libre exercice du culte de la religion du Christ qui était professée publiquement depuis que Constantin avait embrassé le christianisme, redonna à notre cité, non son antique splendeur, mais un peu d'animation sociale, en fournissant de nouveaux aliments à son commerce et en remplaçant ses monuments élevés au paganisme par des édifices consacrés au culte des chrétiens. Les modestes chapelles élevées sur les cryptes de nos martyrs firent place à de superbes basiliques et à des monastères célèbres, et les débris des temples païens encore debout servirent à leurs constructions de formes bizarres et tout orientales.

Ils héritaient en quelque sorte, ainsi que les dignitaires du christianisme, de la force et de la majesté du peuple romain. Les marchands byzantins qui remontaient le Rhône jusqu'à Lyon, pour communiquer avec la Grande-Bretagne et la Germanie ; les autres étrangers qui s'établissaient dans nos contrées, relevaient de la cité lyonnaise.

Ils imprimaient un type nouveau à sa population. Les mœurs, les usages prenaient un caractère bizarre qui tenait tout à la fois de l'abrutissement des peuples et des efforts que fait l'homme naturellement pour sortir de son

état de dégradation. Enfin les rapports de Lyon avec Constantinople depuis que Constantin y avait établi le siège de son empire, donnaient au commerce de Lyon une nouvelle activité, entretenue par le luxe que les prélats introduisirent dans les cérémonies religieuses pour les rendre, selon eux, plus imposantes aux yeux du peuple, mais incompatibles avec l'esprit de l'Évangile; telle fut la cause du faste religieux.

L'opulence des premières chapelles et le luxe des prélats avaient leurs sources dans l'établissement d'une nouvelle hiérarchie créée dans l'épiscopat; de là ces dignités connues sous le nom de papauté, de primatie, de patriarchat, d'exarchat, de cardinalat, etc.

Ce fut à cette époque, sous le règne de Constantin que, voyant la puissance de l'Église aller toujours croissant, les riches familles commencèrent à briguer l'épiscopat, parce qu'on y trouvait le moyen de parvenir aux plus hautes dignités et à la jouissance des plus grands honneurs. Voilà pourquoi l'Église qui, dans le commencement et durant les persécutions, n'offrait aux hommes que la palme du martyre, et n'avait dans son sein d'autres enfants que ceux dont les vertus étaient les seuls trésors, devint riche et puissante par les dons des fidèles quand elle put servir d'asile aux grands seigneurs ou de moyen pour se frayer le chemin au trône.

Cette cause explique aussi comment purent être construits à si grands frais ces cloîtres magnifiques, ces églises dont l'architecture imposante nous étonne. C'étaient autant de palais que les grands de la terre s'élevaient à eux-mêmes dans l'espoir d'expié leurs fautes ou leurs crimes, ou de pouvoir trouver un asile contre la barbarie de quelque ennemi dangereux et puissant. Espoir déguisé

sous le vain prétexte d'honorer la majesté divine. Bientôt les dignitaires de la chrétienté pour soutenir cette importance temporelle qu'ils s'étaient acquise par une politique astucieuse et adulatrice, sentirent le besoin de se soustraire aux soupçons de ceux qui, pour conserver une conscience pure, étaient restés invariablement attachés à la foi primitive de l'Évangile, et de captiver la bienveillance de la multitude toujours avide de nouveauté et de merveilleux; alors parut la théologie scolastique embellie de toute la mysticité orientale. De là les sophismes, les disputes, ces controverses sur la Trinité, sur les deux natures de J. C., sur sa transsubstantiation, etc., qui causèrent tant de troubles dans l'Église, tant de maux dans le monde. De là cette intolérance inconnue jusqu'alors et qui fit verser tant de sang. De là les visions extatiques, les apparitions auxquelles se joignit l'astrologie judiciaire, et toutes les fables du paganisme oriental, amalgame monstrueux dont les légendes, les chroniques et les traditions nous ont conservé le souvenir comme pour servir de monument à l'erreur, de leçon à notre crédulité, et nous montrer jusqu'où peut aller l'extravagance de l'esprit humain quand il s'écarte de la vérité.

C'est à travers ce dédale de biens, de maux, d'erreurs, de sciences, d'avidité et de prospérité, que s'écoula le règne de Constantin surnommé le grand, de ce prince qui, par politique ou peut-être par son penchant au christianisme attribué à l'espoir d'échapper aux remords de sa conscience pour avoir fait périr son fils si chéri des Romains, voulut donner une nouvelle vie au vaste empire qui menaçait de s'écrouler de toutes parts, en transportant son siège à Byzance, mais dont les effets eurent un résultat tout contraire, parce qu'en divisant les croyances et les

pouvoirs, il divisa la nationalité, dont l'unité est la seule base de la stabilité des états. Non content d'avoir donné deux capitales à l'empire, il voulut lui donner trois maîtres, il ne fit par là qu'abrèger les jours de ses enfants, favoriser les ravages des barbares et hâter la chute de l'empire romain.

Ses fils furent successivement défaits : Constantin II, l'aîné, par son frère Constant dans les plaines d'Aquilée (1) ; ce dernier fut assassiné par Maxence (2), un de ses généraux, qui, après une longue domination sur l'Occident fut battu par Constance (3), le seul qui survécut à Constantin.

Constance resta donc seul maître de l'empire. Après plusieurs combats plus ou moins heureux, malgré le génie et le courage de Julien son neveu et son successeur contre les efforts de Gondomade et de Valdeinaire, princes allemands ou bourguignons qui, cherchant à s'emparer de Lyon, venaient jusque sous ses murs enlever le bétail et ravager les alentours, il se vit enfin forcé d'accorder la paix à ces barbares.

Constance ayant repassé les Alpes, ils surent profiter de son absence pour ravager de nouveau nos contrées et principalement notre malheureuse cité livrée sans défense au torrent dévastateur d'un peuple attiré par les riches productions de nos climats tempérés, qui avaient tant d'attraits pour ces nations sauvages.

Julien parvenu au trône surmonta tous les obstacles ; il chassa pour quelque temps toutes ces hordes sanguinaires et fit fleurir dans Lyon le commerce et les arts, mais il termina son règne par son apostasie et par la protection qu'il

(1) An 335. — (2) An 350.

(3) Entre Luc et Gap. Il mourut à Lyon.

accorda à toutes les hérésies naissantes, ce qui avait rendu quelque puissance au paganisme. Cette conduite, jointe aux troubles de l'Eglise ; furent cause qu'on vit le plus grand nombre des chrétiens se mêler avec les défenseurs du paganisme dans les jeux, dans les spectacles, dans les festins et dans la débauche ; de là la source d'où sont sorties ces cérémonies, ces fêtes moitié païennes moitié chrétiennes, si usitées au moyen-âge et dont on aperçoit encore quelques traces de nos jours.

Jovien, qui n'avait fait que passer, laissa l'empire à Julien (1), puis à Gratien assassiné sur le pont du Rhône par la trahison d'Androgathe vendu à Maxime (2). Valentinien, son successeur, subit le même sort dans Vienne (en Dauphiné) : Arbogaste fut le traître qui lui donna la mort (3).

Théodose ne tarda pas à les venger (4). Il s'assit paisiblement sur le trône après avoir remporté une victoire complète sur Maxime et Eugène, que cet usurpateur avait tiré du collège où il enseignait la rhétorique pour l'élever dans les Gaules à la dignité de César.

Théodose, après avoir ruiné l'idolâtrie, associa à sa puissance ses deux fils Arcadius et Honorius (5). Il confia le premier à Ruffin, né gaulois dans l'Aquitaine, sur les confins de la province lyonnaise, et le second à Stilicon, vandale, deux scélérats qui, ayant rêvé la puissance impériale auraient réalisé leur infâme projet de détrôner leur souverain, si les soldats d'Arcadius et d'Honorius ne les eussent fait périr en les assassinant. Juste punition des traîtres.

Ici finit le pouvoir de fait de la domination romaine dans nos contrées.

(1) An 363. — (2) An 375. — (3) An 380. — (4) An 381. — (5) An 395.

IDOLE D'ISIS.

On voyait, dit Colonia, d'après M. de Bellièvre dans son manuscrit, ayant titre *Lugdunum Priscum*, dans l'église de St. Etienne, au coin de la chapelle de la Croix, une statue antique engagée dans le mur et chargée de fruits, d'agneaux, de poules et d'autres animaux, à laquelle le peuple avait donné le nom de Ferrabo au lieu de dire Ferrago, (d'où est venu le nom de *Farandole*) qui signifie à peu près de même que celui de *Copia* ou abondance. On observa que plusieurs personnes du peuple, et surtout les femmes venaient régulièrement tous les ans, le soir de la veille de St. Etienne, présenter des chandelles et d'autres offrandes à cette idole, dont elles s'approchaient avec respect, mais en lui tournant le dos et à reculons, et qu'après cela elles se promettaient la plus abondante récolte. Jacques d'Amancourt, prêtre de l'Eglise de Lyon, faisant rebâtir la chapelle Ste-Croix, en 1458, fit mettre en pièces cette idole et abolit par là cette superstition. Il est fort vraisemblable, ajoute Colonia, que cette idole se trouva dans le VII^e siècle parmi les débris du temple d'Antonius, et que les ouvriers la placèrent dans le nouvel édifice qu'ils élevaient.



QUATRIÈME ÉPOQUE.

An 410 après J. C. Elle renferme 86 ans.

LYON SOUS LES BARBARES ET LES BOURGUIGNONS-VANDALES.

PRÉCIS HISTORIQUE.

La perfidie de Stilicon, qui avait brouillé l'empire et attiré dans l'Italie et dans les Gaules les Vandales, les Alains, les Huns, les Francs et les Bourguignons, qu'il avait si souvent vaincus, et qui avait empêché Alaric, roi des Visigoths, de s'emparer des Gaules pour couvrir ses vues sur Rome qui tentait son ambition ⁽¹⁾; sa perfidie, disons-nous, ne fut pas la seule cause des calamités des Gaules et surtout de notre malheureux pays plus voisin de ces barbares qui l'envahissaient de toutes parts ⁽²⁾. Un nouveau tyran leur en suscita de nouvelles sous prétexte de les vouloir délivrer : l'aventurier Constantin, surnommé depuis Constantin le tyran, qui de simple soldat se vit élever à la dignité d'empereur, au milieu des troubles de l'occident par les soldats des garnisons romaines qui, se voyant abandonnés par leurs chefs légitimes depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, et redoutant d'être exposés à la fureur des étrangers qui les pressaient de tous côtés, soutinrent l'usur-

(1) An 415. — (2) An 420.

pateur, qui jouissait d'une grande réputation militaire.

Honorius qui régnait encore, se vit forcé, pour se défaire de ce tyran de suivre la lâche politique de ses prédécesseurs, en se faisant aider par les barbares qui eurent soin de rester possesseurs des pays à la défense desquels ils avaient concouru. Leur exemple fut suivi par cent peuplades du septentrion qui se précipitèrent sur nos contrées, ravageant tout sur leur passage sans distinction d'âge ni de sexe, pillant les églises et massacrant les ministres du Seigneur, dont la plupart abandonnèrent leur asile pour vivre en pèlerins dans l'espoir de se soustraire à la férocité d'un ennemi sans pitié (1). Quelques-uns restèrent courageusement à leur poste; d'autres, l'Évangile et les reliques à la main, allèrent au devant des barbares pour les convertir, et les historiens nous apprennent qu'ils réussirent très-souvent.

Cependant l'armée formidable qu'Honorius avait envoyée contre Constantin, sous les ordres de Sarus, général des Huns, eut d'abord d'assez grands succès, et contraignit Constantin des'enfermer dans Valence (Dauphiné); il alla l'y assiéger, mais un capitaine anglais nommé Géronce obligea Sarus à lever le siège qui ne put résister à l'armée de Constantin augmentée de ce nouveau renfort.

Constantin délivré de son ennemi retire son fils Constant d'un cloître où il le faisait instruire et le déclare César (2); puis il l'envoie en Espagne sous la conduite de Justus et de Géronce, colonel de ses troupes, auxquels il adjoignit Appolinaris grand-père de notre Sidonius, qu'il établit préfet des Gaules. Ils eurent tant de succès dans leurs entreprises, qu'ils en chassèrent les Vandales, les Alains

(1) An 430. — (2) An 440.

et les autres barbares qu'ils contraignirent de passer les mers et de se retirer en Afrique et dans le Portugal.

Pendant ce temps Constantin, se voyant assez bien affermi, avait envoyé à Honorius des émissaires pour s'excuser de tout ce qu'il venait de faire, alléguant qu'il avait été contraint par les troupes de prendre la dignité d'empereur, et le prier de le continuer dans le gouvernement des Gaules où il n'agirait que d'après les ordres et dans l'intérêt d'Honorius. Celui-ci qui n'était pas en état de s'opposer au perfide et rusé Constantin, ni de soutenir tant d'ennemis qui l'accablaient de toutes parts, dissimula, consentit aux demandes du tyran, et lui envoya la pourpre pour l'associer à l'empire avec le titre de consul. Mais bientôt profitant de quelques brouilleries qui s'étaient élevées parmi les troupes de Constantin, Honorius fit marcher contre lui des troupes sous les ordres d'un nommé Constantius : Constantin qui s'était retiré dans Arles, voyant qu'après un siège de quatre mois il ne pouvait plus tenir, et craignant de tomber entre les mains de ses ennemis, quitta la pourpre et crut qu'en se faisant agréger au nombre des prêtres par l'évêque d'Arles, il se mettrait par là à couvert des ressentiments d'Honorius; mais cet changement d'état n'empêcha pas de l'arrêter et de le conduire en Italie avec un de ses fils nommé Julien; ils furent tués en chemin par les soldats, et leurs têtes portées à Honorius. Telle fut la fin de ce traître.

La mort de ce tyran ne termina pas la série des usurpateurs; c'était l'hydre de la fable sans cesse renaissante.

Un Jovinius de Narbonne, dont parle Sidonius en ses lettres, s'y fit, d'accord avec son frère Sébastianus, un parti contre Honorius, et usurpa en tyran une partie de l'empire dans cette portion de la Gaule.

Ce fut ce Jovinius qui pour se conserver la dignité d'empereur appela Gundicaire roi des Bourguignons, lui facilita les moyens de venir jusqu'à Lyon, tandis que d'un autre côté il fit alliance avec Ataulphe, qui était entré dans le Languedoc avec ses Goths pour faire des incursions chez les Francs ses voisins.

Cependant Dardamis, païen nouvellement converti au christianisme qui commandait dans les Gaules pour Honorius, fit tant par ses intrigues qu'il rompit l'alliance que Jovinius et Sebastianus avaient faite avec Ataulphe, se servit même de ce dernier pour perdre ces usurpateurs dont les têtes furent portées à Honorius et plantées sur des pieux hors de la porte de Ravenne. Ataulphe s'allia ensuite avec Honorius, dont il épousa la sœur Placidia, et il lui fut permis de s'établir avec elle dans la Gaule narbonnaise en une ville qui n'est plus aujourd'hui, et qui se nommait alors Héraclée (1).

Peu après on persuada à Ataulphe qu'il ferait bien de porter ses armes en Espagne, et d'en chasser les Vandales. Il laissa donc la Gaule narbonnaise à Honorius. Cette province revint ainsi sous la domination romaine. Mais Honorius ne survécut pas long-temps à ces succès, qui lui avaient fait recouvrer la partie de son empire qu'il avait perdue. Il laissa le trône à Théodose le jeune, son neveu, et à Valentinien, qui ne furent pas plus heureux que lui et qui perdirent entièrement les Gaules par l'établissement solide des Francs et des Burgondes ou Bourguignons aussi bien que des Visigoths qui marchaient sous la conduite de Théodoric.

Voici quelle fut la catastrophe qui amena la fin du pouvoir de fait de la domination romaine dans nos contrées

(1) An 443.

et l'établissement des rois bourguignons dans notre ville.

Les Romains, épouvantés de ce grand nombre d'ennemis barbares qui les menaçaient de toutes parts et craignant que s'ils s'unissaient ensemble ils ne les chassassent entièrement des Gaules, et ne passassent après les Alpes pour se rendre maîtres de l'Italie, ramassèrent ce qu'ils purent de troupes sous le commandement d'Aëtius qui, en sage politique, n'imita point Litorius qui avait été malheureux dans ses entreprises contre Théodoric, pour n'avoir point consenti à un traité de paix proposé à la sollicitation des évêques. Aëtius traita donc avec les Visigoths, leur abandonnant le Languedoc pour n'avoir à combattre que les Francs, qui faisaient le plus de progrès. Les Bourguignons n'en faisaient pas moins de leur côté, non contents de posséder la Savoie et le pays des Sequanais, où Valentinien leur avait permis de s'établir, ils poussèrent jusqu'à Lyon, et seraient allés plus avant, si malgré quelques succès impuissants d'Aëtius, ce dernier n'eût pas traité avec Gundicaire et n'eût laissé à ses Bourguignons, du consentement des empereurs, les conquêtes qu'ils avaient faites, à condition qu'ils ne s'étendraient pas au delà, dans le Dauphiné et dans la Provence. Ces traités devaient faire concevoir à Aëtius de grandes espérances dans ses guerres contre les Francs, qui restaient les seuls qu'il eût à combattre, quand tout-à-coup un nouveau torrent de barbares se répandit sur l'empire d'Occident, et acheva de le ruiner.

Après la mort de Théodose le jeune (1), Attila, roi des Huns, surnommé le *fléau de Dieu*, ayant appris que Valentinien avait laissé à Pulchérie, sœur de Théodose, l'empire

(1) An 452.

d'Orient et qu'elle avait élevé sur le trône, en l'épousant, un vieux capitaine nommé Marcien, pour donner à l'empire un maître qui eût du crédit dans les armées, crut qu'en épousant Honoria, sœur de Valentinien, il se pourrait frayer un chemin à l'empire d'Occident. Il la fit demander par une ambassade solennelle, mais elle lui fut refusée; il en conçut tant de dépit qu'il ne songea plus qu'au moyen de se venger.

Il assembla une armée de quatre cent mille hommes fournis par ses vastes états qui comprenaient toute la Scythie et une portion considérable de la Germanie, et entra dans les Gaules.

Le bruit de sa marche jeta une telle épouvante que les diverses nations qui y faisaient la guerre, et qui avaient commencé de s'y établir, se crurent obligés, pour leur conservation, de s'unir toutes ensemble. C'est ainsi qu'un tyran ou un despote redoutable à tous les partis, les trouvera réunis par le seul instinct dès l'instant que leur conservation peut être menacée.

Les Gaulois s'armèrent pour la défense de leur pays, sous la direction de Tonantius Ferreolus, préfet du prétoire; les Romains sous Aëtius, Théodoric avec ses Visigoths, les Francs avec leur roi Mérouée, et les Bourguignons avec Gundicaire. Toutes ces troupes réunies égalaient presque en nombre celles d'Attila. Ces deux puissantes armées combattirent dans les plaines de Champagne près de la ville de Châlon. La lutte fut si sanglante, que plus de cent quatre vingt mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Les Visigoths et les Bourguignons y perdirent leurs rois. Attila vaincu se retira en Esclavonie où il fut encore défait par les troupes de Marcien et contraint de se retirer vers la Pannonie, où une hémorrhagie empêcha ce fléau de dépeupler la terre.

Une si formidable armée que celle des Huns, cette horde immense, sanguinaire, aussi hideuse qu'elle était féroce et dévastatrice par instinct, couvrit de ruines toute la partie orientale des Gaules. Notre ville, disent plusieurs historiens, s'en ressentit comme d'autres, elle se trouvait alors remplie d'étrangers: c'était un mélange de Romains, de Gaulois, de Bourguignons et de Goths.

Après cette expédition mémorable les Bourguignons revinrent dans nos contrées.

Aëtius, qui savait qu'ils n'y avaient point porté le trouble ni pour la religion ni pour le commerce, consentit sous l'approbation de l'empereur à leur laisser la possession légitime de Lyon, et de quelques provinces de la première Lyonnaise. On espérait d'ailleurs qu'ils garderaient les passages du Jura et des montagnes helvétiques et les défendraient contre les incursions de nouveaux barbares.

Voici le portrait plaisant que Sidonius Apollinaris fait de ces hôtes mal léchés, qui, les premiers après les Romains, ont été maîtres de notre ville.

« Comment voulez-vous (écrit Sidonius à son ami Catullinus qui lui demandait quelques morceaux de poésie) que je pense à faire des vers de six pieds, parmi des hommes qui en ont plus de sept dans leur taille gigantesque, et qui sont devenus nos maîtres et nos seigneurs? Pourrais-je faire quelque chose d'agréable et de soigné parmi des chasseurs à longs cheveux, mal peignés et graissés de beurre, parmi des hommes sauvages et qui parlent un langage que je n'entends point? Que vos yeux et vos oreilles sont heureux? Qu'il est fortuné votre odorat, de ne point humer l'ail et les oignons de ces hommes désagréablement parfumés qui en mangent six bottes par jour! Quel moyen de préluder sur la lyre parmi des ivrognes

qui chantent jour et nuit ou plutôt qui braillent au milieu de leurs débauches et de leurs orgies ? Voilà les maîtres sous lesquels nous vivons et sous lesquels on a plus envie de pleurer que de chanter. »

Ici nous cesserons de nous occuper de l'histoire des empereurs qui se succédèrent soit à l'empire d'Orient, soit à l'empire d'Occident puisque la domination romaine n'était plus un pouvoir réel pour notre ville et que les dignités dont furent investis plusieurs de nos nouveaux maîtres n'étaient que de vains titres qui n'entraînaient aucune responsabilité à l'égard de Rome.

Nous ne mentionnerons désormais que les événements qui eurent quelque influence sur les différentes phases de l'histoire lyonnaise.

Ce fut donc Gundicaire qui avec la permission des Romains eut le gouvernement de notre ville et de ses provinces (1). Sous ce chef, les barbares sans cesse en querelle entre eux, savoir les Goths, les Francs et les Burgondes, tantôt vainqueurs tantôt vaincus, firent de Lyon un séjour d'où était banni la sûreté et le commerce. Aussi, d'un côté accablés d'impôts pour soutenir les vains droits des Romains, et de l'autre subissant tous les résultats fâcheux des invasions étrangères, les principaux Lyonnais vont se soustraire à ce triste avilissement. Les citoyens les plus notables par leur fortune ou leur industrie abandonnèrent Lyon pour aller vivre à Arles ou à Toulouse au milieu des Visigoths, que les arts de la Provence et du Languedoc avaient beaucoup adoucis. La cour de leur chef Théodoric II, prince affable, courageux et d'un commerce agréable, présentait un grand contraste avec celle du chef des Burgondes ; dans la première on remarquait la délica-

(1) An 412.

tesse des Italiens, la pompe des festins solennels, la table d'une riche bourgeoisie, et un ordre tout-à-fait royal : tandis que les repas des rois bourguignons n'étaient que des orgies accompagnées de scènes dégoûtantes.

L'affabilité de Théodoric eut bientôt gagné tous les cœurs de ceux qui s'étaient retirés auprès de lui pour trouver un asile plus tranquille. Il se forma un parti à la tête duquel était notre poète Sidonius, et dont le but était d'arracher leur patrie aux odieux Burgignons pour la donner aux Visigoths. Mais le bruit en étant venu aux oreilles de Majorien, empereur des Romains, il se hâta d'en prévenir les effets, en se transportant à Lyon qui n'obtint une capitulation qu'en payant une somme d'argent, que le même Sidonius fut chargé de débattre avec l'intendant de l'empereur. Mais quand il fallut trouver à Lyon le prix convenu, cette ville épuisée se trouva dans l'impossibilité de le fournir. Notre poète Sidonius implora par des vers la clémence et la générosité de l'empereur, et sa demande fut accordée. Le projet des Burgondes ayant échoué, ils continuèrent (sous le bon vouloir des Romains) à se partager les dépouilles des Lyonnais.

Gundioc, l'un des trois fils de Gundicaire, succéda à son père (1). Ce prince n'est guère connu que pour avoir été l'époux de la dévote Carétène et père de Gondebaud, dont le caractère de l'une et la politique de l'autre furent peut-être, selon quelques historiens, la cause du triomphe du culte romain sur l'arianisme. Gundioc en mourant partagea ses états entre ses quatre fils, (2) dont l'un fut Gondebaud, prince entreprenant, politique, adroit et rusé, qui vint à bout de se rendre maître des états de ses frères,

(1) An 420 — (2) An 476.

et de réduire sous sa domination tout le royaume de Bourgogne (1).

Ce roi était le fils aîné de Gundioc, et avait été honoré du patriciat des Gaules pendant la vie de son père; il avait obtenu pour sa part les pays qui formaient la première Lyonnaise des Romains. Il retint en même temps le titre de roi de Bourgogne par droit d'aînesse, ce qui lui donnait aussi quelque autorité sur les provinces, patrimoines de ses frères.

Ce partage ne convenait point à ses vues ambitieuses; il attendait à Lyon avec une très-vive impatience l'occasion d'immoler ses trois frères, Gondégisile ou Gondégiselle, Chilpéric et Gondeмар.

Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Chilpéric et Gondeмар, redoutant les projets d'agrandissement que méditait Gondebaud, s'unirent tout-à-coup et eurent l'imprudence de l'attaquer après avoir appelé les Allemands à leur secours. Les deux armées en vinrent aux mains auprès de la ville d'Autun, où Gondebaud fut défait et obligé de s'enfuir secrètement, déguisé et enveloppé de la peau d'ours d'un soldat barbare; s'étant tenu caché pour un temps chez ses amis, il fit semer par des émissaires le bruit qu'il avait péri dans le combat (2).

Chilpéric et Gondeмар victorieux congédièrent avec un riche butin les troupes qu'ils avaient fait venir d'Allemagne (3): ils s'étaient retirés dans les murs de Vienne et comptaient y jouir en toute sécurité des fruits de leur victoire, trompés par la nouvelle de la mort de leur frère. Mais quelle ne fut pas leur terreur lorsqu'ils virent Gondebaud paraître tout-à-coup avec les soldats que lui avaient fournis

ses amis! Gondebaud surprend ses frères à l'improviste, force les habitants de Vienne à lui en ouvrir les portes, et le même jour de son entrée, il fait trancher la tête à Chilpéric et jeter sa femme dans le Rhône avec une pierre au cou.

Gondeмар eut le temps de se retirer dans une tour près du théâtre des Romains où il se fortifia le mieux qu'il put, mais Gondebaud ayant fait mettre le feu à cette citadelle l'y brûla tout vif (4). Ainsi périrent ses deux malheureux frères; quant au troisième, Gondégiselle, comme il n'avait point pris part à l'attaque il fut épargné jusqu'à ce qu'une autre occasion fournit à Gondebaud un prétexte pour s'en débarrasser. Il usait d'une feinte modération parce qu'il craignait le caractère un peu dominateur de sa mère Carétène et le pouvoir des évêques sur les esprits, ce qui aurait pu lui susciter des obstacles insurmontables et l'empêcher d'arriver à ses fins; sans cela il se serait porté aux plus horribles excès: la politique lui commandait donc seule de couvrir au moins de quelques raisons apparentes ses odieux desseins... Il ménageait par la même raison les évêques catholiques dont il méprisait, comme arien, les cérémonies religieuses mais dont il redoutait la puissance que favorisait sa mère, la crédule et superstitieuse Carétène.

Cette mère désolée de la perte de ses deux fils et ne pouvant pardonner à Gondebaud leur assassinat et son attachement à l'arianisme; craignant tout de ce fils cruel et sanguinaire, dissimula son juste ressentiment et se retira dans le couvent de St-Michel qu'elle avait fondé et où elle se fit établir supérieure par Étienne, évêque de Lyon.

(1) An 490. — (2) An 503. — (3) An 504.

(4) An 504.

selon les avis de son directeur de conscience, Avitus, archevêque de Vienne qui prononça à cette occasion une homélie dont nous possédons encore un fragment remarquable. Elle retira auprès d'elle (4) et prit sous sa protection Sigismond et la jeune Clotilde, enfants du malheureux Chilpéric que le farouche vainqueur avait épargnés à cause de leur jeunesse. Carétène fit élever Clotilde avec le plus grand soin. Deux évêques dirigeaient son instruction religieuse, et il y a lieu de croire qu'elle prit aussi des leçons de vengeance dont elle sut profiter quand elle fut reine des Francs. Le hasard la fit parvenir à ce rang suprême; le bruit de sa grande beauté s'étant répandu au loin, Clovis chef des Francs voulut la posséder; il la fit demander à Gondebaud, qui, craignant les suites d'un refus fait à un si puissant et si redoutable voisin, la remit entre les mains des députés de Clovis. Celui-ci, transporté d'admiration à la vue de la jeune fille et sachant qu'elle était du sang royal, la retint auprès de lui et l'épousa.

A quelque temps de là, Gondégiselle qui régnait dans la Bourgogne supérieure, voyant que la puissance de son frère Gondebaud s'augmentait de jour en jour en conçut de la jalousie, fit une alliance secrète avec Clovis, et promit d'être son tributaire s'il voulait l'aider. Clovis qui de son côté ne cherchait que des projets de conquête, et conseillé par Clotilde, désireuse de venger la mort de son père, accepte et lève une armée qu'il fait marcher contre Gondebaud. Celui-ci ne sachant rien du traité de son frère avec Clovis, fait demander à ce dernier des secours pour défendre leurs états contre un ennemi qu'il croyait commun; de son côté Gondégiselle avait aussi levé des troupes.

(4) An 510.

Les trois armées s'étant mises en marche s'avancent vers un fort nommé Dijon. On en vint aux mains vers la rivière d'Ouche. Là, Gondégiselle s'étant joint à Clovis, leurs armées taillèrent en pièces celle de Gondebaud qui ne s'attendait point à cette trahison (4). Forcé de fuir par le chemin qui borde le Rhône, il entra dans la ville d'Avignon. Gondégiselle pour engager Clovis à achever la défaite de son frère, lui cède une partie de ses états et va s'établir à Vienne. Clovis marche droit à Avignon, y assiége Gondebaud, qui ne se trouvant pas en état de résister, envoie Aréduis un de ses intimes confidents à Clovis, pour traiter avec lui et lui offrir de devenir son tributaire. Gondebaud, s'étant mis en sûreté par ce traité, ne songea plus qu'à se venger de la perfidie de son frère, qu'il alla assiéger dans Vienne où il entra par un ancien aqueduc. Gondégiselle se retira dans une église des hérétiques où il fut tué avec l'évêque arien. Par cette action décisive Gondebaud remit encore tout le royaume de Bourgogne sous sa domination; héritant par la mort de ses trois frères de tous les états qu'il partageait avec eux, il songea à les régler par des ordonnances connues sous le nom de *Lois Gombettes*.

Nous n'entrerons point ici dans le détail des démêlés théologiques qu'eut ce roi avec les évêques catholiques de son temps, nous dirons seulement qu'il avait établi à Lyon le siège de sa résidence. Quelques auteurs prétendent que son palais était ou fut depuis le château bâti sur le rocher de Pierre-Scise. D'autres croient que ce palais était situé à l'endroit ou tout auprès du lieu où est aujourd'hui le palais ou la maison de Roanne; car la rue que

(4) An 514.

nous appelons des *Trois Mariés* dans les anciens actes est nommée rue du Palais. Quoi qu'il en soit, il est certain que Gondebaud n'habita jamais l'ancien palais des empereurs romains (l'Antiquaille) puisqu'il n'a jamais été relevé depuis que Sévère le détruisit lorsqu'il brûla la ville.

Cependant Théodoric, roi des Visigoths, voyant que Clovis était sur le point de déclarer de nouveau la guerre à Gondebaud, et sachant que la politique du premier, dirigée par le parti catholique, était de chasser les ariens de ces contrées afin de faire rentrer le pays sous l'influence sacerdotale et de s'emparer de leurs biens, voulut être de la partie (1). Il fait donc offrir à Clovis de joindre ses troupes aux siennes, comme son allié, afin de combattre leur ennemi commun.

Clovis qui avait en vue de faire la guerre aux Visigoths, maîtres depuis 506, comme nous l'avons déjà vu, de la Provence, du Languedoc et de l'Auvergne jusqu'à la rivière de la Loire, fut bien aise de trouver des troupes auxiliaires pour achever au plus tôt la guerre de Bourgogne, accepte les offres de Théodoric, qui cependant lui furent de peu d'utilité, attendu la lenteur qu'y apporta ce dernier dans l'espérance de donner la loi au vainqueur et au vaincu ; il ne faisait en cela que suivre l'ancienne tactique des Romains.

Néanmoins les Francs impatients de combattre, tombent avec impétuosité sur l'armée de Gondebaud, la taillent en pièces et obligent leur vieux roi à prendre la fuite. Ainsi fut détrôné ce chef des Burgondes qui mourut bientôt après (2). Théodoric sut réparer ses torts aux yeux de Clovis et son absence en cette sanglante journée par de

(1) An 515. — (2) An 516.

grosses sommes d'argent qu'il donna à Clovis, lequel lui abandonna en retour tout ce qui le confinait du côté des Alpes au-delà du Rhône et de la Saône et retint tout le reste.

Théodoric rendit depuis à Sigismond (1), fils de Gondebaud, qui avait épousé une de ses filles, ce qu'il possédait du royaume de Bourgogne. Après la mort de Clovis, Childébert, l'un de ses enfants eut Lyon pour apanage (2), d'abord toute la partie de cette ville située sur la rive droite de la Saône, n'ayant eu la partie de l'autre rive qu'après la mort de Sigismond.

Avant de passer à l'époque où Lyon tomba sous la domination de nos rois, nous rapporterons l'événement qui amena la fin du royaume de ces Bourguignons vandales.

Après la mort de Clovis, Clodomir et ses autres enfants, toujours sous le prétexte de venger la mort du père de Clotilde, leur mère, firent la guerre à Sigismond et à Gondemar. L'armée des Bourguignons fut défaite et Sigismond fut pris dans sa fuite auprès de Sion en Valais, et mené prisonnier à Orléans, avec sa femme et ses enfants. Gondemar fut plus heureux car, ayant rallié ses troupes et ayant reçu quelques secours, il recouvra ses états. Clodomir marcha de nouveau contre lui, après avoir fait tuer Sigismond (3), sa femme et ses enfants, et jeter leurs corps dans un puits ; aidé par Thierry son frère, il livra bataille aux Bourguignons entre Lyon et Vienne. Gondemar fut

(1) An 516. Ce prince s'étant mis sous la protection d'Anastase, empereur d'Orient, ce fut sous son règne que commença la distinction de *côté du Royaume*, la partie occidentale du royaume de Bourgogne située sur la rive droite de la Saône, et de *côté de l'Empire*, la partie située sur la rive gauche de cette rivière.

(2) An 575. — (3) An 523.

encore défait, mais Clodomir en poursuivant les tyards tomba dans une embuscade où il fut tué (4) et sa tête portée sur une pique, ce qui irrita tellement les Francs qu'ils se jetèrent sur les terres de Gondemar, et s'en rendirent maîtres; peu après, ayant rencontré Gondemar près d'Autun, ils le tuèrent.

Ainsi finit le royaume de ces anciens Burgondes, venus du voisinage de la Panonie, et qui s'étaient établis en ce pays autant par la faiblesse des Romains que par leur courage et leur valeur.

L'élegie suivante donnera une idée de la situation déplorable que devait présenter Lyon pendant tous les déchirements de cette affreuse époque.

ÉLÉGIE SUR LYON.

An 400 après J. C.

« L'aspect des ruines de ces palais et de ces monuments, élevés par les maîtres du monde dans cette antique métropole (dit un historien de nos jours (2)) est un des tableaux de l'histoire de Lyon, à cette époque, le plus propre à exciter l'intérêt par son rapprochement avec l'état de splendeur et de magnificence de cette cité sous les Romains. Nous présenterons, ajoute-t-il, une esquisse de ce tableau en donnant la traduction libre de l'élegie suivante que l'auteur, dont nous transcrivons le passage, dit paraître avoir été composée par l'un des descendants des prêtres augustaux à Lyon, à l'occasion de la destruction de cette ville par les peuples du Nord. »

(4) An 534.

(2) M. de Fortis. Voy. pitt. à Lyon.

« Lyon, reine des Gaules, dont le trône était élevé dans les lieux enchantés où une nymphe timide confond ses flots avec ceux du roi des fleuves : malheureuse cité ! je te cherche et ne te trouve plus. Des tours superbes, des palais magnifiques dont la coupole dorée s'élevait dans les airs, des temples augustes ornaient ta tête orgueilleuse, mais ils sont tombés sous le fer destructeur.

» La corneille cherche un asile dans les ruines solitaires de tes portiques et l'on n'entend plus que ses croassements lugubres dans les lieux où retentissaient les cris de joie du peuple assemblé pour des fêtes, et les sons d'une musique guerrière.

» Assise sur une colline, tu dominais les riches contrées des Gaules; tes regards s'étendaient sur les glaces étincelantes des feux du soleil, placées à l'entrée de l'antique Italie; tu voyais encore les fleuves et les mers; aujourd'hui ton front humilié est courbé dans la poussière.

» Pleurez, habitants de Lyon, la framée des barbares a détruit vos palais et vos monuments.

» Puissante et majestueuse cité, c'est des mains d'Auguste que tu avais reçu le sceptre du commerce; le temple de Mercure sur lequel s'élevait son caducée, était le phare des nations; des marchands traversaient les mers pour apporter dans tes murs les pierres précieuses, les parfums, et l'encens destiné aux autels des dieux, ils y étalaient la pourpre des rois. Les richesses des nations dotaient tes filles: les perles de l'Orient ornaient leur belle chevelure. Des vestales entretenaient le feu sacré et préparaient des couronnes de fleurs pour des fêtes, mais ces vierges, semblables à de timides colombes, ont fui à l'aspect de ces peuples hideux, couverts de la dépouille des bêtes féroces.

» Pleurez, filles de Lyon, la framée des barbares a détruit vos temples et vos autels.

» Charmante colline qui fut si long-temps l'asile des muses romaines, rives tranquilles de la Saône, beaux vallons dont les échos répétèrent si souvent les accords de la lyre de ces vierges célestes, elles vous ont abandonnés à l'aspect de ces hordes sauvages; et les portiques où l'on donnait des leçons de sagesse et d'éloquence ne retentissent plus que des sons d'une langue barbare. Ces peuples grossiers exécutent des danses à la lueur de leurs feux dans les temples où l'encens fumait en l'honneur d'Apollon et de Minerve.

» O crime affreux ! c'est sur l'autel du divin Auguste, que les barbares ont osé porter leurs mains sacrilèges !

» Pleurez, peuple de Lyon, et vous, enfants d'Apollon, la framée des barbares a détruit les temples et les autels des dieux protecteurs de votre cité !

» Le roi des airs, ministre de la foudre de Jupiter, présidait aux destinées des armées de Rome. D'un vol altier, s'élevant du faite du Capitole, il dominait sur toutes les nations; nous l'avons vu s'élancer au premier signal du sein de Lyon sur les féroces Sicambres, pour disperser ou exterminer ces peuples barbares. Les destins ont changé; l'aigle épouvanté a fui devant les farouches enfants du Nord; il ne lance plus contre eux que des feux impuissants; mais les guerriers de Lyon ont vu les ruines des tombeaux de leurs pères; leurs ombres gémissantes sont apparues pour demander vengeance.

» Braves Lyonnais, toujours fidèles aux Césars, levez-vous, accourez à ma voix, brisez la framée des barbares, et qu'ils apprennent à trembler devant vous ! »

GOUVERNEMENT DE LYON A CETTE ÉPOQUE.

An 443 après J. C.

A cette époque de sang, de carnage et de révolte, Lyon fut assujéti tour à tour à des gouverneurs des différentes nations qui demeuraient triomphantes, jusqu'à ce que Gondicaire, roi de Bourgogne, parvint à s'y établir et à y fixer sa résidence que l'on croit avoir été à Pierre-Seize où il avait fait bâtir un château. Alors la ville fut divisée par quartiers, dont chacun était surveillé par un chef des troupes du roi, mais subordonné à un *maire* de la ville. Celui-ci était subordonné à un *comte*, et tous étaient sous l'autorité d'un préfet du prétoire. Telle fut la forme du gouvernement municipal de notre ville, qui subit alternativement différentes modifications depuis Gondicaire jusqu'à l'an 979 sous Burchard II, archevêque de Lyon (1).

LOIS GOMBETTES.

Quand Gondebaud, dit Ménéstrier, se vit paisible possesseur de tous les états de Bourgogne, après la mort de ses trois frères, qui les partageaient avec lui, il songea à les régler par des lois et des ordonnances qui étaient d'autant plus nécessaires, que ses sujets étaient de trois différentes nations, Romains, originaires du pays, et Bourguignons vandales venus d'Allemagne.

Il assembla donc dans cette ville (Lyon) les princes, les seigneurs, les gouverneurs des villes et des provinces, les comtes, les conseillers et secrétaires d'état, les principaux

(1) Voir la 6^e époque.

officiers de sa cour, les magistrats et les juges, et après plusieurs délibérations où il fit examiner les ordonnances de ses prédécesseurs, les lois, les usages et les coutumes du pays, il publia, le 29 mars, la seconde année de son règne, des Constitutions sous ce titre :

Livre des Constitutions touchant les lois passées et présentes qui doivent être observées à perpétuité, publié à Lyon, le 29 mars 492 (1).

1. Titre des donations permises aux pères de faire, et des gratifications royales.
2. Des homicides.
3. Des libertés des serfs.
4. Des sollicitations et des larcins.
5. De ceux qui auront frappé du fouet, du bâton, du pied ou du poing.
6. Des fugitifs.
7. Des serfs et des originaires accusés de quelque crime.
8. Des accusations de crimes.
9. Des violences.
10. Des serfs qui auront été tués.
11. Des blessures.
12. Des enlèvements de filles.
13. Des essarts ou défrichements.
14. Des successions et des religieuses.
15. Des appellations en justice.
16. De la recherche des animaux égarés.
17. Des réglemens pour les procès.
18. Des choses qui arrivent par accidents.

(1) Ces constitutions furent nommées la *Loi Gombette*, du nom de Gombaud. Elles sont renfermées sous 89 titres, avec deux suppléments, l'un de 20 titres, et l'autre de 13; en tout 122 titres.

19. Des gages enlevés et des répondants.
20. Des larcins faits par des fugitifs.
21. Des contrats des serfs.
22. Que les Barbares ou les étrangers ne puissent être avocats dans les causes des Romains.
23. Des dommages causés par les bestiaux.
24. Des femmes Bourguignonnes qui se marient deux et trois fois.
25. Des larcins et violences.
26. Des dents abattues.
27. Des haies rompues, des chemins publics clos et fermés, des vols et violences.
28. De la coupe des bois généralement permise.
29. Des vols de grands chemins et des fractures de portes des maisons, etc.
30. De la violence faite aux femmes.
31. Des vignes.
32. De celui qui violemment et sans cause aura lié un homme.
33. Des injures faites aux femmes.
34. Des divorces.
35. Des châtimens et supplices des serfs qui auront fait insulte à la pudeur des honnêtes femmes.
36. De l'inceste.
37. De tirer l'épée.
38. Du droit d'hospitalité à l'égard des ambassadeurs et des étrangers et voyageurs.
39. De ceux qui reçoivent les étrangers.
40. Des affranchissemens.
41. Des moissons brûlées.
42. Des héritages de ceux qui meurent sans enfans.
43. Des donations.

44. Des adultères des filles et des veuves.
45. De ceux qui nient ce dont on les accuse et qui veulent se purger par serment.
46. De ceux qui tendent aux loups.
47. De la condamnation des voleurs , de leurs femmes et de leurs enfants.
48. Des blessures qu'on aura faites.
49. Des animaux qui font dommage dans les clos , et des chevaux échappés.
50. Des agents , tant de la maison royale que des particuliers, assassinés.
51. De ceux qui n'auraient pas donné à leurs enfants leur légitime.
52. Des femmes fiancées qui se donnent à d'autres qu'à leur futur époux ou contractent avec d'autres.
53. Des héritages des enfants qui , après la mort de leur père et de leur mère vivent encore , meurent sans avoir disposé de leurs biens.
54. De ceux qui contre l'ordonnance usurpent le tiers des esclaves , et deux parties des terres de ceux qui ont été subjugués.
55. Défense aux Barbares , ou aux étrangers d'intervenir aux procès de deux Romains sur le sujet des bornes et confins de leurs champs.
56. Des esclaves achetés en Allemagne.
57. Des affranchis des Bourguignons qui n'ont pas eu la permission de se retirer.
58. D'un chien tué sans dessein.
59. Des petits-fils , de *Nepotibus*.
60. Des témoins nécessaires aux donations.
61. Des femmes qui s'abandonnent aux hommes volontairement.

62. Des fils uniques.
63. De ceux qui auront volé la moisson dans les greniers.
64. Des animaux tués dans la moisson.
65. Des femmes veuves à qui on demande les dettes de leurs maris.
66. Des filles orphelines qui se marient.
67. Des forêts.
68. Des adultères.
69. Du douaire.
70. Des larcins.
71. De ceux qui composent purs larcins.
72. De ceux qui tendent des pièges aux bêtes hors de leurs champs cultivés.
73. Des chevaux qui ont des bâtons attachés à la queue.
74. Des veuves et de leurs enfants.
75. De l'héritage à partager entre la nièce et la tante.
76. Des huissiers ou sergents.
77. Des inscriptions.
78. De la succession des héritages.
79. Des prescriptions.
80. Des faux témoins et des calomnieux.
81. De l'interpellation des juges.
82. Des répondants ou cautionns.
83. De ceux qui reconnaissent chez autrui des choses qui leur appartiennent.
84. De la vente des terres.
85. Des pupilles.
86. D'un héritage appelé *mala hereda*.
87. Des contrats passés par mineurs.
88. Des libertés.
89. Des châtimens des criminels.

Premier supplément. — 20 titres.

1. Des chemins publics et des servitudes.
2. Des dommages causés par les animaux.
3. Des jugements.
4. Des livres qui commettent quelques larcins avec des esclaves.
5. De ceux qui tondent des femmes débauchées dans leur cœur.
6. Des bras et jambes cassés.
7. Des bateaux et bâtiments de rivières.
8. Des voyageurs.
9. Des cautions.
10. Des chiens de chasse.
11. Des éperviers.
12. Des ventes dont on passe des contrats sans témoins.
13. Des femmes qui se marient et se mettent sous la disposition de leurs maris.
14. Du douaire.
15. Des juifs qui auront frappé ou injurié quelque chrétien.
16. Des vignes.
17. Des ânes.
18. Si quelqu'un a pris à gage les bœufs de quelqu'un.
19. Des affranchissements et des affranchis.
20. Quelques observations touchant les vignes.

Deuxième supplément.

Il contient 13 articles qui ne sont proprement que quelques déclarations sur les précédents, où il est parlé des esclaves et des personnes libres, des monnaies, et que l'on ne fasse aucune injure aux églises ni aux prêtres; injure que la loi nomme mépris.

Ces lois dont Gondebaud voulait l'observation dans tous ses états furent signées par trente-deux comtes ou seigneurs.

Elles nous donnent une exacte connaissance de la forme du gouvernement de cette ville et du reste de la Bourgogne, sous ces rois bourguignons et même sous nos rois de la première et de la seconde race; car ces lois subsistèrent pendant trois cents ans, jusqu'à ce qu'à la prière d'Agobard, archevêque de Lyon, elles furent abrogées par Louis-le-Débonnaire.

Nous n'avons point d'autre époque certaine de leur publication que la deuxième année du règne de Gondebaud, le 29 mars, et les historiens la fixent vers l'an 501 ou 502.

Toutes ces ordonnances ne furent pas rendues la même année ni au même lieu; à la fin du 42^e titre il y a : *Donné à Ambérieu* le 3 septembre.

Après le 45^e titre il y a : *Donné à Lyon le 28 mai*, sous le consulat d'Aviennes qui ne peut être que celui de 502, que le père Sirmond nomme Aviennus-le-Jeune.

Après le 52^e titre il y a une troisième date du 29 mars, sous le consulat d'Agapet, qui était consul en 517.

Voici les réflexions que fait le même historien sur ces ordonnances :

1^o Il (Gondebaud) défendait toutes violences, de frapper, de blesser et même de tuer ceux par qui on était poursuivi et maltraité, à moins que ce ne fût à son corps défendant; il ne condamne qu'à une peine pécuniaire selon la qualité de la personne, etc.

2^o Il défend de faire les cheveux à une personne libre ou aux esclaves pour leur donner moyen de fuir et de se sauver par ce déguisement, sous peine de payer au maître le prix du serviteur; ou de l'esclave fugitif.

3^o Il défend aussi de donner du pain à un esclave fu-

gitif, de lui montrer le chemin, ou de lui passer la rivière si l'on connaît qu'il est fugitif; mais si on ne le savait pas, on peut se purger par serment; si on l'a connu on est obligé de ramener l'esclave à son maître.

4° Qui donnait des lettres à un serviteur ou à un fugitif était condamné à avoir le poing coupé, et si c'était un esclave qui eût favorisé l'évasion d'un autre, outre la peine du poing coupé, il était condamné à trois cents coups de bâton.

5° Si quelqu'un, soit Bourguignon, soit Romain, prêtait de l'argent à un esclave, à l'insu du maître de l'esclave, il était condamné à perdre ce qu'il avait prêté. Mais si le maître avait des esclaves de quelque profession tel que forgeron, maréchal, couturier, cordonnier, argentier, orfèvre, etc. et qu'il vint à garder leur salaire ou à faire quelque fraude, le maître de l'esclave était obligé de réparer le dommage ou de céder son esclave.

6° Il voulait, pour affranchir un esclave, qu'on le fit par acte public, en présence de témoins au nombre de cinq ou sept, et tous personnes libres. On pouvait cependant le faire avec pareil nombre de témoins sans écrit.

7° Il permettait, durant trente ans, de répéter un esclave fugitif, etc. La huitième et la neuvième réflexion sont encore relatives à quelques contestations peu importantes sur les esclaves.

10° Il ordonnait (Gondebaud) que tout juif qui avait mis la main sur un chrétien et qui l'avait frappé, n'importe de quelle manière, avec ou sans instrument, eût le poing coupé, ou s'il voulait se racheter de cette peine, il devait payer soixante et quinze sols d'or; mais si c'était un prêtre il était condamné à mort et ses biens confisqués.

11° Il ordonnait que les filles qui s'étaient consacrées à

Dieu et qui avaient fait vœu de chasteté, si elles avaient deux frères, recueillaient la troisième partie de l'héritage de leur père, que, si elles avaient quatre ou cinq frères, elles eussent une portion convenable; mais si elles n'avaient qu'un frère elles avaient le tiers et non la moitié du bien, à condition que tous les revenus de cette portion d'héritage revinssent aux plus proches parents sans qu'il leur fût permis de rien aliéner, ne leur étant permis de disposer que des nippes qu'elles avaient eues de leur mère et de ce qu'elles avaient gagné par leur industrie.

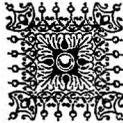
12° Il réglait les tutelles à l'égard des enfants mineurs et donnait aux mères cette tutelle préférentiellement à tout autre si elles voulaient s'en charger et rendaient les tuteurs responsables des biens des mineurs.

13° Il avait fixé à quinze ans la minorité, pendant lequel temps ils ne pouvaient rien aliéner, ni vendre, ni contracter, etc. Et pendant quinze autres années il leur était permis de révoquer tout ce qu'ils avaient fait avant cet âge, mais passé ces quinze ans, s'ils manquaient de révoquer, les conventions étaient valables.

14° Il était ordonné de recevoir toutes les diverses monnaies d'or excepté celles qui pouvaient être altérées par d'autres matières, etc.

Dans une dernière remarque que le P. Sirmond fait sur les esclaves dans le pays de ces rois bourguignons, il dit que les manières des Français étaient bien différentes, qu'ils ne voulaient point parmi eux de pareilles servitudes et que tout esclave était affranchi quand il se rendait sur leurs terres. Que c'est pour se soustraire à toutes servitudes, ou plutôt pour maintenir ce droit de franchise que nos citoyens eurent de si grands démêlés avec les archevêques et le chapitre de Lyon qui voulaient faire revivre pour eux

ces coutumes des rois bourguignons vandales, ce qui obligea tant de fois les premiers à recourir à la protection de nos rois, et que ce fut à peu près à cette époque que le pays habité par les Francs quitta le nom de Gaule pour prendre celui de France, du nom de leurs nouveaux habitants.



CINQUIÈME ÉPOQUE.

An 496. Elle renferme 390 ans.

LYON SOUS LES ROIS DE FRANCE DE LA PREMIÈRE ET DE LA SECONDE RACE.

PRÉCIS HISTORIQUE.

Clovis est donc le premier de nos rois qui ait régné sur notre ville ⁽¹⁾. Sous ce prince elle devint un apanage de la couronne de France, par le traité dont nous avons parlé. Ce que nous avons dit de ce monarque et de sa femme Clotilde ne sont que les faits relatifs au sujet que nous traitons.

Après la mort de Clovis, ses enfants s'étant partagé ses états, Lyon échut à Clodomir. Nous avons vu comment ce prince avait péri.

Clotaire, son frère, et troisième fils de Clovis, survécut à ses deux aînés, et par là devint le maître de leurs états ⁽²⁾. Childebert et Clotaire, frères de Clodomir ne profitèrent de son héritage qu'après avoir fait assassiner deux des enfants de ce dernier et forcé le troisième, connu sous le nom de *saint Clou*, à se cacher dans un cloître où il finit ses jours ⁽³⁾.

Childebert qui avait eu Lyon en partage, étant mort sans postérité ⁽⁴⁾, Clotaire, lui succéda et réunit sous son

(1) An 496. — (2) An 560. — (3) An 511. (4) An 556.

sceptre toutes les parties de la monarchie française. Après sa mort et le partage de la France entre ses enfants, Gontran, l'un de ses fils, régna sur la Bourgogne dont Lyon était la ville principale et Châlon la capitale, où le prince faisait sa résidence habituelle (1).

Ce roi, plus dévot que religieux, plus faible que politique, plus crédule qu'éclairé et plus superstitieux que philosophe, fut plutôt le jouet que l'âme du parti sacerdotal qui luttait d'un côté avec avantage contre le parti du paganisme expirant, et de l'autre, avec peu de succès contre le parti des novateurs hérésiarques, disputant corps à corps le terrain des croyances religieuses, ou plutôt de la métaphysique, pour y établir une théocratie contraire à la foi orthodoxe des premiers chrétiens.

Quoi qu'il en soit, le règne de ce prince fut remarquable par les événements extraordinaires qui arrivèrent en ces contrées, par les fondations pieuses qu'il fit en notre ville, par les largesses que ce roi y distribua, surtout au clergé lyonnais, et par les conciles qui se tinrent tant à Lyon qu'à Châlon; enfin par les relations que ce prince eut avec ces deux femmes d'horrible mémoire, dont les désordres, les fureurs et les attentats sur des princes, des prélats et des grands du royaume couvrirent la France de crimes, de meurtres, de ruines et d'échafauds : nous avons nommé Frédégonde et Brunehaut!!! Tout ceci nous oblige de donner sur ce roi et sur son règne quelques détails circonstanciés, pour mieux juger de l'état où se trouvait notre cité au milieu de tant de maux (2).

Gontran, après la mort de ses deux fils, jeunes encore, adopta Childebart son neveu, roi d'Austrasie : mais remontons aux causes qui amenèrent ce résultat.

(1) An 562. — (2) Ans 565 à 577.

Ce furent les quatre enfants de Clotaire, Caribert, Gontran, Chilpéric et Sigebert qui firent un nouveau partage du royaume. Caribert eut la portion de Childebart, et le siège de son royaume fut Paris; Gontran succéda à Clodomir et s'établit à Orléans; Chilpéric eut les états de son père Clotaire, et se tint à Soissons; Sigebert résida à Rheims comme avait fait Thierry ou Théodoric dont il avait recueilli l'héritage. Caribert et Chilpéric ne sont connus que par leurs débauches et leurs mariages scandaleux. Les deux autres recherchèrent des filles de rois. Sigebert fit demander Brunehaut, fille d'Atanagilde, roi des Visigoths, et Chilpéric ayant répudié Frédégonde, épousa Galsuinde, sœur de Brunehaut; mais Frédégonde la fit bientôt mourir et reprit ses liaisons avec Chilpéric, ce qui le fit chasser du trône par ses frères, mais il trouva moyen d'y remonter par les artifices de Frédégonde, Caribert, après avoir répudié Ingoberge, son épouse légitime, contracta plusieurs autres mariages réputés illicites, ce qui le fit excommunier par saint Germain, évêque de Paris; il mourut à Blaye en Saintonge, vers l'an 570. Ses frères se partagèrent ses états.

Chilpéric et Sigebert furent presque toujours en guerre l'un avec l'autre. Mais Sigebert ayant joint ses troupes à celles de Gontran, sous les ordres de Mumolus, l'un des plus célèbres capitaines de ce temps, recouvra sur Caribert, son frère, ce que celui-ci avait usurpé sur lui.

Quelques années après, plusieurs princes lombards passèrent les Alpes, pour entrer dans les Gaules et firent de grands ravages dans la Bourgogne et les autres terres de Gontran jusqu'à ce que le même Mumolus les eut défaits ainsi que les Saxons qui s'étaient joints aux Lombards, qu'il défit ensuite.

Chilpéric, après avoir envoyé son fils Théodebert ravager les terres de Sigebert, la Touraine, le Poitou, le Limousin et le Quercy, obligea Sigebert d'appeler à son secours les Allemands, pour résister à son frère qui avait attiré Gontran dans son parti. Il lui causa tant d'effroi par ce nouveau secours qu'il le contraignit à demander la paix, payée par les restitutions des provinces dont il s'était emparé. Cette paix ne dura qu'un an. Chilpéric recommença ses courses et attira de nouveau Gontran dans son parti ; mais Sigebert ayant trouvé moyen de rompre cette ligue, mit en fuite Chilpéric ; et, s'étant rendu maître de Paris et de toutes les villes jusqu'à Rouen, il fut élevé sur le pavois à la manière des rois des Francs de la première race, et proclamé roi à la place de Chilpéric. Après cela, se disposant à aller faire le siège de Tournai, où Chilpéric s'était enfermé avec sa femme et ses enfants, il fut tué en chemin par des assassins aux ordres de Frédégonde qui se servirent contre lui de poignards empoisonnés. Brunehaut était alors à Paris avec le jeune Childebart son fils, à peine âgé de cinq ans. Il fut enlevé secrètement par Gontran et conduit en Austrasie, qui était la portion du royaume de son frère. Brunehaut dépouillée de tous ses biens fut reléguée à Rouen par Chilpéric. Meroué son fils, épris d'une grande passion pour cette reine veuve, l'épousa à l'insu de son père, qui envoya des soldats pour le prendre, mais ce jeune prince craignant de tomber entre les mains de son père irrité se fit tuer par un de ses domestiques, l'an 577.

Cependant le jeune Childebart régnait en Austrasie, sous la tutelle de la reine Brunehaut sa mère (1), et Chilpéric,

(1) An 560.

après avoir eu de Frédégonde un fils nommé Clotaire, quatre mois après la naissance de ce fils, fut tué en revenant de la chasse l'an 584. Frédégonde, accusée de l'avoir fait assassiner, fut poursuivie par Childebart qui voulait lui faire son procès si Gontran ne l'eût empêché ; car Frédégonde s'était mise avec son fils Clotaire sous sa protection, en le priant de le prendre sous sa tutelle, comme il avait accepté déjà celle de Childebart. C'est ce qui l'obligea d'aller à Paris pour être régent des états de ses deux neveux.

A son départ Gontran laissa en ce pays des comtes pour le gouverner en son absence.

Plus tard nous verrons en parlant du gouvernement de notre ville, le rôle important qu'ont joué ces comtes dans l'administration de notre cité, et la puissance qu'ils acquirent en dépit de la domination des archevêques ; ce pouvoir rival fut la cause première des désordres qui ramènerent si souvent ces scènes sanglantes dont nos rues et nos places furent le théâtre et les malheureux habitants de Lyon, les victimes ; car une partie étaient sujets du chapitre, et l'autre partie sujets de l'archevêque.

Pour achever ce qui nous reste à dire de Gontran en ce qui touche notre ville, nous ajouterons que ce roi, qui ne pouvait souffrir que les Visigoths ariens occupassent une partie de la France, résolut, quelque temps avant sa mort, de porter la guerre jusqu'au-delà des Pyrénées. Il leva à cet effet une puissante armée de Francs et de Bourguignons, et pour animer ses troupes (cédant en cela à l'influence des conseils d'un clergé intolérant) il leur dit qu'il commencerait ses conquêtes par le Languedoc, et les enrichirait des dépouilles d'une si belle province. Mais ses soldats n'attendirent pas de se trouver sur les terres des

ennemis pour commencer le dégât : ils ravagèrent toutes les campagnes qui bordent la Saône et le Rhône. On ne voyait de tous côtés que meurtres, incendies, saccagements ; les temples, les autels même, les prêtres et les choses les plus sacrées, ressentirent la fureur de ces hommes encore à demi-barbares, qui exercèrent leurs ravages jusqu'à la ville de Nîmes.

C'est ainsi qu'agissait le « bon roi Gontran, » qui ne craignait point de payer trop cher, et aux dépens des misérables peuples, « ses sages conseillers pour soutenir la » bonne cause (1). »

Tel fut Gontran, et tout ce que nous venons de rapporter prouve assez que s'il fut le premier roi de France canonisé, il est le premier qui ait mérité cet honneur puisque aucun avant lui n'avait montré un caractère aussi faible et pusillanime, répandu autant de pieuses largesses et réuni autant de qualités favorables au pouvoir temporel des dispensateurs de la béatitude céleste.

L'exemple que donna ce roi de ne point faire à Lyon sa résidence habituelle, et de laisser toute l'autorité entre les mains des comtes qu'il avait établis pour diriger les affaires de cette ville, ayant été suivi depuis par tous les rois de la première race, rendit leur pouvoir à peu près nul dans notre province et dans presque toute la France pendant cette longue suite d'années qui s'écoulèrent depuis la mort de Gontran jusqu'à l'investiture de la souveraineté du Lyonnais que s'en fit Burchard, archevêque de Lyon.

Deux seulement de cette foule de rois tenus en tutelle par des comtes ou maires du palais, laissèrent quelques

(1) Expressions dont se sert Grégoire de Tours.

témoignages de l'intérêt qu'ils portaient à notre cité. Ce fut Childebert et Charlemagne. Le premier la gratifia de quelques monuments pieux et, de concert avec Ultrogote, sa femme, il jeta les premiers fondements de notre grand Hôtel-Dieu (4).

Le second construisit de beaux monuments et paya de ses deniers la restauration d'un grand nombre de basiliques. Par ses soins, la religion et les mœurs prirent une face nouvelle, la littérature suivit la destinée du royaume, et notre ville devint momentanément aussi florissante sous le règne de ce prince, qu'elle l'avait été peu sous les règnes précédents, et qu'elle le fut pendant long-temps après cet empereur surnommé à juste titre le Napoléon du moyen-âge.

A ce règne près, tout le reste de cette époque n'est qu'un chaos épouvantable. Un historien moderne (2) en parle ainsi : « On ne voit que des maires de palais, des ducs, des comtes, des supérieurs de couvents, et des prélats qui exercent partout une autorité arbitraire, tuent ou dépouillent à leur gré quiconque excite leur avidité et leur courroux. Le régime féodal commence à essayer ses armes contre le système monarchique. Les invasions des barbares du Nord se sont ralenties, et les chefs des Francs commencent à se fortifier dans leurs manoirs ; la royauté n'est plus qu'un titre avili dont les ambitieux dédaignent de se parer..... Alors apparurent comme un torrent impétueux ces hordes innombrables de Sarrasins d'Espagne. Appelés d'abord par Eudes, duc d'Aquitaine, ils se jetèrent sur les provinces méridionales de la France (3). Profitant de l'anarchie causée d'un côté par l'ambi-

(1) An 548. — (2) Clerjon. — (3) An 533.

tion de Charles d'Austrasie, à qui il était réservé de les anéantir, et de l'autre par les brigandages des leudes qui cherchaient tous à se rendre indépendants, ces Maures destructeurs soumièrent le Languedoc, et s'emparèrent de Nîmes, d'Avignon et de toutes les villes situées le long du Rhône. Ils prirent Lyon et le ruinèrent de fond en comble. Les restes des monuments romains disparurent pour toujours. On croit qu'alors les aqueducs furent entièrement renversés; et, par une erreur populaire assez remarquable, les arcades encore visibles dans les campagnes sont appelées depuis cette époque les arcs ou aqueducs des Sarrasins. Les édifices sacrés éprouvèrent surtout la fureur de ces barbares. Les églises des Machabées, de St-Irénée, de St-Nizier, de St-Paul, la triple basilique de St-Etienne, furent démolies; les monastères d'Ainay, de St-Pierre et de l'Île-Barbe furent renversés. Les moines et les religieuses dispersèrent au milieu des montagnes et dans le fond des bois, ou furent tués dans leurs solitudes. Cette épouvantable catastrophe était comme le cinquième acte d'une tragédie qui durait depuis plus d'un siècle. Charles Martel, si supérieur à son siècle par sa noble fierté qui lui fit dédaigner la couronne, et par son génie militaire qui put arracher la France aux Mahométans, s'était vu forcé de céder aux circonstances impérieuses qui le pressaient de tous côtés; il avait besoin de soldats et nom de moines; pour former des guerriers, il fallait des récompenses. La faiblesse superstitieuse de ses prédécesseurs avait donné aux monastères et aux églises les deux tiers des propriétés foncières; les leudes possédaient le reste du territoire. Comme ces derniers étaient plus redoutables que les prélats dispersés, Charles Martel dépouilla l'Eglise des trésors mondains qu'elle

avait conquis. Le diocèse de Lyon devint un apanage de soldat.

RECLUSERIES.

An 518.

Une institution religieuse des plus remarquables de cette époque est celle de l'établissement des recluseries. Les cruautés exercées par les soldats barbares sur tout ce qui appartenait au clergé, et les Bourguignons possédant les deux tiers des propriétés territoriales, il y eut beaucoup de Romains et autres, réduits à la misère. St-Eucher, alors évêque de Lyon, pour subvenir aux besoins de ces malheureux, fonda plusieurs recluseries dans la cité et dans les campagnes, où ceux qui ne possédaient rien pouvaient au moins subsister avec des aumônes. C'étaient des mendiants sédentaires qu'il établissait dans des endroits convenables à leur situation. Elles existèrent ici jusque vers la fin du quinzième siècle.

On comptait autrefois onze recluseries dans la ville de Lyon et un plus grand nombre dans les environs. Il y avait des recluseries d'hommes et des recluseries de femmes.

Les cellules de ces reclus (ou solitaires) devaient être de pierre, hautes de dix pieds et larges d'autant.

Il fallait qu'elles fussent placées tout près d'une chapelle ou d'une église, sur laquelle devait donner une des trois fenêtres dont toutes avaient le même nombre. La première servait pour entendre la messe et participer aux mystères de la religion; les deux autres étaient destinées, l'une pour recevoir le jour et l'autre pour recevoir les aumônes et la nourriture.

Ceux qui étaient prêtres pouvaient avoir un autel dans leur cellule et y célébrer seuls la messe des solitaires. Voici les cérémonies qui s'observaient à la réception d'un reclus : ce n'était qu'après une épreuve sévère de trois années et après un noviciat d'un an entier que le reclus était solennellement enfermé dans sa cellule sur laquelle l'évêque, accompagné de son clergé, apposait son sceau épiscopal.

CHUTE DU FORUM.

An 840.

L'an 840, regardé par les historiens du temps comme le plus funeste du IX^e siècle à cause des grands désastres qui désolèrent la France, vit s'écrouler au milieu des lamentations des Lyonnais ce bel ouvrage qui avait fait pendant sept cents ans l'admiration des peuples, ce Forum où toutes les marchandises de l'univers étaient si souvent étalées et qui attiraient toutes les nations commerçantes. La chute de ce monument que les barbares du Nord, que les Sarrasins et les guerres civiles avaient épargné, jeta dans les esprits de ces temps-là la crainte de grandes calamités, dit Florus, diacre de l'Eglise de Lyon, qui déplore les malheurs de la France et de notre ville dans plusieurs poèmes qui sont venus jusqu'à nous.

Les chroniqueurs qui parlent de ce Forum comme d'un ouvrage *merveilleux* rapprochent avec effroi cette catastrophe de la mort de Louis-le-Débonnaire et de celle d'Agobard, archevêque de Lyon, arrivées la même année.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Au 886. Elle renferme 406 ans.

LYON SOUS LES ROIS DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE ET SOUS LES ARCHEVÊQUES.

PRÉCIS HISTORIQUE.

Le démembrement du vaste empire de Charlemagne par ses successeurs amena de nouvelles guerres qui bouleversèrent encore les états des différentes nations que cet empereur avait réunies sous son sceptre ; au milieu de ce déchirement, « les liens sociaux furent rompus. Ce qui restait des institutions romaines s'évanouit ou se réfugia dans la hiérarchie ecclésiastique. Les ravages des Sarrasins, des Normands et des Hongrois achevèrent ce qu'on appelait alors la fin du monde. Les légitimités prétendues des souverains de l'Europe s'enfuirent dans le chaos, et, par conséquent, celles qui existent aujourd'hui ont leur source dans les ténèbres. Mais il restait des hommes sur cette terre désolée, et avec eux le besoin de conservation individuelle ; pour le satisfaire, un mélange informe, bizarre, terrible de la loi du plus fort et des principes de justice naturelle s'établit de toutes parts ; le seul gouvernement possible après une longue anarchie, la féodalité, groupa séparément les petites familles politiques. On ne

vit plus que des seigneurs, des vassaux et des serfs, ce qui arrivera toujours sous des noms différents quand l'humanité perdra ses droits.

En Allemagne, l'égoïsme social de cette époque s'établit d'après les antiques traditions des barbares de la Germanie; en Angleterre, il fut implanté par ses orgueilleux conquérants : la France devint féodale par la force des choses, entre autres par l'hérédité des fiefs et l'établissement général des arrières-fiefs qui éteignirent le gouvernement politique et formèrent le gouvernement de la féodalité. Car au lieu de cette multitude innombrable de vassaux que les rois avaient eus, ils n'en eurent plus que quelques-uns dont les autres dépendaient, ce qui fit que les rois n'eurent presque plus d'autorité directe; leur pouvoir qui devait passer par d'autres pouvoirs, et par de si grands pouvoirs, s'arrêta ou se perdit avant d'arriver à son terme : de si grands vassaux n'obéirent plus et se servirent même de leurs arrières-vassaux pour ne plus obéir.

Les prélats eux-mêmes, tantôt seigneurs, tantôt vassaux, suivant les conditions de leurs fiefs ou la médiocrité de leur génie, furent obligés de s'isoler comme les autres. Les villes, et celle de Lyon en particulier, rendues désertes par l'absence du commerce et le découragement de l'industrie, par la dispersion de leurs habitants, par le groupement des hameaux autour des manoirs, attendirent sur leurs tristes débris le moment du réveil de la liberté ! Les seigneurs ambitieux et puissants avaient profité des troubles de la France, de l'Italie et de l'Allemagne pour jeter les fondements d'une nouvelle monarchie : on lui donna le nom de royaume de Bourgogne-Transjurane, et ensuite de royaume d'Arles ; car la ville principale donnait

souvent son nom au fief, comme le fief donnait le sien à la famille dominante (1). »

La mort de Charles-le-Gros, prince valétudinaire, fut l'occasion non-seulement de l'établissement de ce royaume, mais aussi la cause de ceux que fondèrent plusieurs seigneurs en démembrant la France et l'empire (2).

Mais entre tous ces royaumes, c'est celui de la Bourgogne-Transjurane qui doit seul nous intéresser puisque tous les rois qui régnèrent sur cet état prirent le titre de *seigneurs* de Lyon, le gouvernèrent ou nommèrent à cet effet des gouverneurs qui prirent le nom de comtes de Lyon.

Eclaircissons ce point essentiel de notre histoire pour bien comprendre l'établissement de la féodalité épiscopale en cette ville (3).

Ces comtes ou gouverneurs, ordinairement choisis entre les principaux seigneurs de la cour, qui avaient déjà le titre de comtes ou compagnons de la personne du chef, retenaient ce titre dans les provinces et dans les villes dont ils obtenaient le gouvernement ; ils avaient par là l'intendance sur la justice, la milice et les finances, sous l'autorité royale.

Il est à remarquer que la souveraineté des rois de Paris ou de France depuis Clovis fut toujours un droit constamment reconnu dans toutes les provinces qui avaient fait partie de la monarchie fondée par ce chef des Francs pour

(1) Clerjon.

(2) An 888.

(3) Les rois bourguignons vandales et les rois des Francs, leurs successeurs, avaient toujours eu soin d'établir des gouverneurs dévoués tant dans les provinces que dans les villes principales.

leur appartenir à titre de *droit d'aînesse* et de *filz aîné de l'Église* : donc, conformément au traité de Clovis, toutes les principautés qui étaient du côté du *royaume*, ou sur la rive droite de la Saône, relevaient des rois de France, et tout ce qui était sur la rive gauche relevait de l'empire d'Allemagne, ou des rois de Bourgogne, ce qui fut cause que Lyon, dépendant de plusieurs maîtres, devait subir toutes les conséquences que faisaient naître les contestations qui s'élevaient entre les intérêts particuliers.

Revenons aux comtes établis en cette ville :

DOMINATION DES COMTES DU FOREZ.

An 840.

Le premier fut un nommé Armentaire dont parle Grégoire de Tours; parmi ses successeurs on distingue Girard de Roussillon⁽¹⁾, et après lui, Bozon qui trouva les moyens de se faire, de comte et gouverneur, roi de ces provinces et de tout ce pays⁽²⁾.

L'éloignement des rois qui se tenaient ou à Paris ou à Orléans, ou à Soissons ou à Metz, rendait ces comtes fort puissants, et fit qu'un emploi qui n'était dans le principe qu'une commission du prince, devint par la négligence des rois, l'ambition et l'intrigue de ces gouverneurs, une espèce de fief héréditaire, source commune de presque toutes les dignités de cette époque.

C'est ainsi qu'en agit un comte nommé Vuillelm ou Guillaume⁽³⁾, gouverneur de ce pays, c'est-à-dire du Lyonnais et du Forez, au-delà de la Saône, du côté de France, qui, voyant la faiblesse et l'éloignement de nos rois, alors occupés à diverses guerres, rendit insensiblement son

(1) An 843. — (2) An 850. — (3) An 890.

peuvoir indépendant sur le Forez, le Beaujolais, et une partie de la ville de Lyon, sous prétexte d'y conserver les droits et les prétentions de nos rois. C'est ainsi que s'établit la puissance des comtes du Forez. Le clergé n'oublia pas non plus de prendre sa part au milieu de ce démembrement général. Pendant que ces choses se passaient, Burchard II⁽¹⁾, neveu d'un autre Burchard, archevêque de Lyon, avant lui profita des mêmes causes et surtout de la lâcheté de son frère Rodolphe le fainéant, roi de Bourgogne, pour transmettre au chapitre de la cathédrale composé de chanoines, non-seulement la puissance temporelle, sur la cité proprement dite, mais la souveraineté sur la Bresse et le pays de Dombes, soit qu'il la revendiquât comme son apanage d'après les droits de Mathilde sa mère, femme de Conrad, surnommé le Pacifique, roi de Bourgogne, soit que Rodolphe son frère, qui n'avait point d'enfants, consentît que Burchard en prît une portion plutôt que de voir sa couronne passer à des étrangers.

C'est ainsi que le chapitre institué par Leydrade, devint le souverain d'une cité dont il avait toujours ambitionné l'administration temporelle⁽²⁾.

Quoi qu'il en soit, ces nouveaux seigneurs, qui, d'un côté, affermissaient leur puissance à mesure que celle du souverain diminuait, et de l'autre s'élevaient sur les débris du royaume de Bourgogne et de Provence, se déchiraient entr'eux, dépouillaient les églises ou étaient dépouillés eux-mêmes par les sujets des prélats.

Car si, de leur côté, ces seigneurs ne manquaient jamais l'occasion favorable pour augmenter leur puissance et

(1) An 979. — (2) An 984.

agrandir leurs domaines, les prélats n'étaient non moins attentifs à profiter des libéralités des princes ou des particuliers pour fortifier leur pouvoir ou étendre leurs possessions territoriales.

Nous résumerons le tableau de cette triste époque par ces réflexions de l'un de nos modernes historiens que nous nous plaisons à citer (1):

« Ainsi, par un système fatal, né de l'anarchie, les monarchies se démembraient; les grands fiefs se subdivisaient à l'infini, et de petits centres de domination surgissaient de toutes parts. Les combats particuliers, les vols, les dilapidations sous des princes sans énergie et sans pouvoir, rendaient en effet nécessaire la concentration des hameaux autour des manoirs qui offraient un abri. Malheureusement les seigneurs devenaient souvent eux-mêmes les plus épouvantables brigands. La féodalité fut un coup de mort pour notre cité. Les négociants ne pouvaient commercer sans être pillés sur les routes voisines.

» Un clergé jaloux, scandalisé de voir des princes superstitieux, ou des séculiers usurpateurs disposer, comme de leurs autres fiefs, des biens de l'Eglise acquis des libéralités nées du fanatisme et de la pusillanimité, comme à l'époque des croisades, sanctionnait l'usurpation toutes les fois que son intérêt temporel exigeait cette détermination ou lui en faisait une loi de nécessité (2), car les seigneurs, retranchés dans leurs forteresses étaient des oiseaux de proie, qui du sommet des rocs, où leurs châteaux s'élevaient jusqu'aux nues, tombaient comme des vautours sur les

(1) Clerjon.

(2) La politique du clergé lui commandait souvent d'obtempérer à certains empiétements, sauf à ressaisir plus tard, et avec avantage, ce que la nécessité lui prescrivait de céder momentanément.

voyageurs, sur les moines, sur les laïques et principalement sur les domaines des abbayes qui leur offraient de riches butins. »

Enfin nous pouvons dire que durant toute la suite de ces nouveaux rois bourguignons qui n'avaient rien de commun avec les premiers conquérants de notre cité, la loi du plus fort et la loi du plus rusé furent tour à tour les seuls principes qui, remplaçant le droit et l'équité naturelle, régirent chez nous la famille humaine.

DOMINATION DES ARCHEVÊQUES,

An 1034.

Cependant, la grande querelle des investitures qui était survenue depuis quelque temps entre le pape et les souverains, se continuant avec plus d'acharnement que jamais, eut pour résultat d'amener chacun des partis à employer tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour soutenir leurs prétentions. Le pape eut recours à des conciles, aux bulles et aux anathèmes et les souverains aux dignités et aux honneurs; mais ceux-ci, trop fiers pour s'appuyer sur des bourgeois ou roturiers, et ne pouvant compter sur la fidélité des seigneurs trop jaloux de leur indépendance, cherchèrent un appui dans les gens d'église, indépendants, comme temporels, des influences de la cour de Rome. Les empereurs d'Allemagne, seigneurs de Lyon, déclarèrent donc princes de l'empire tous les prélats des diocèses qui reconnaissaient leur suzeraineté, soit pour se les attacher davantage, soit pour relever par ce titre honorifique la dignité des chefs de l'empire en leur donnant des princes pour vassaux, ce qui marquait d'une manière positive la dépendance de ces derniers.

Or donc, comme la ville de Lyon était sur les frontières de France et se trouvait par là exposée à être conquise par quelque chef hardi ou entreprenant, soit du parti contraire ou de quelqu'autre, l'empereur Frédéric Barberousse (1), pour conserver cette ville sous sa dépendance, conféra à Héraclius, archevêque de Lyon, le titre d'*exarque* (2), et régla de concert avec le roi de France, Louis-le-Jeune, que l'archevêque de Lyon, seigneur temporel, demeurerait dans un état parfait de neutralité, mais qu'il prêterait serment de fidélité au premier pour ses fiefs sur la rive droite de la Saône, et au second pour ses fiefs ecclésiastiques sur la rive gauche : telle fut la confirmation des droits de souveraineté dont l'Eglise de Lyon avait acquis la possession par une sorte d'apanage sous Burchard II, par un traité fait à Tassin entre Humbert et Arthaud IV, et dont elle fut investie sous Héraclius.

Ce nouveau titre d'honneur donné à l'archevêque Héraclius, irrita Gui, comte de Forez, qui prenait la qualité de comte de Lyon. Ne voulant point reconnaître de supérieurs que les rois de France auxquels il rendait hommage pour ses terres de Forez, de Lyonnais et de Beaujolais (3), il entra dans Lyon à main armée et obligea l'archevêque de se retirer dans la chartreuse de Portis en Bugey. Mais Héraclius revint à la tête de ses vassaux, et après plusieurs combats sanglants donnés dans la ville il y rentra victorieux. Enfin, après plusieurs années de désolations et de carnage, d'accords faits et rompus presque aussitôt, cette guerre entre les vassaux du comte et ceux du chapitre engagea le pape Alexandre III, dans le commencement de l'épiscopat de Guichard II, successeur d'Héraclius, à in-

(1) An 1155. — (2) Mot à mot, *pouvoir en dehors*. (3) Ans 1159 à 1173.

terposer sa médiation pour faire cesser ces luttes meurtrières. Après avoir fait examiner les prétentions des parties belligérantes, le pape fit rendre la sentence arbitrale qui porte que :

«A l'égard des fiefs il est défendu au comte de rien acquérir sur les terres de l'archevêque et pareillement à l'archevêque sur les terres du comte, que les péages tant par eau que par terre seront communs entre l'archevêque et le comte, ainsi que les monnaies, la dime exceptée qui appartiendra à l'archevêque seul, que le pont de la Saône sera commun, que les leydes des marchés et des foires seront communes, aussi bien que les appels et les bans, excepté les clercs et leurs domestiques qui doivent être jugés par la justice de l'archevêque, et ceux du comte par la justice du comte, que s'il se commet quelque crime depuis la porte du palais jusqu'à la porte du cloître (de S. Jean) dite *porte-frau* (porte des frères), il doit être puni par le juge du comte et celui de l'archevêque. L'archevêque et le comte ont par toute la ville, le cloître excepté, la préférence des denrées à manger, sauf ce que les étrangers apportent à vendre sur la place publique, à condition qu'ils payeront cette préférence quatre fois l'an, s'ils ne veulent perdre ce droit jusqu'à ce qu'ils y aient satisfait. Si l'officier du comte avait pris un criminel sans l'officier de l'archevêque, il ne le jugera point sans le juge de l'archevêque, et de même l'officier de l'archevêque sans celui du comte.»

La date de cet acte est du règne de Louis-le-Jeune, de l'empire de Frédéric et du pontificat d'Alexandre III.

Cet accord n'assoupit pas tous les différends des parties, jusqu'à ce qu'enfin le comte de Forez fit un échange avec l'archevêque Guichard en 1173 qui fut approuvé et ratifié par le même pape et confirmé plus tard par Lucius III.

Entre autres clauses de ce traité, une portait que de la part du comte, il cède à l'Eglise et à l'archevêque tout ce à quoi il a droit *dans la ville* de Lyon et ses dépendances, ainsi que tout ce qu'il possède au-delà du Rhône jusqu'à Bourgoin (4).

Cette transaction rendit l'archevêque et le chapitre paisibles possesseurs de toute la souveraineté de Lyon ; mais en acquérant les droits des comtes de Forez sur les fiefs de la rive droite de la Saône, ils devinrent vassaux du royaume de France pour cette partie, et durent au roi le même hommage que lui rendait le comte de Forez avant la transaction. Cette suzeraineté des rois de France fut très-utile aux bourgeois de Lyon. Les souverains, il est vrai, se coalisèrent avec eux pour abattre la féodalité qui diminuait leur puissance ; mais les citoyens devinrent ensuite assez forts pour borner eux-mêmes l'autorité des rois. Nous revenons à notre sujet.

Les historiens ont remarqué (dit le père Menestrier) que ce fut la grandeur temporelle qui fit naître dans l'Eglise romaine les schismes qui la divisèrent, les démêlés des papes et des empereurs, les guerres d'Italie et toutes les dissensions de l'Europe qui furent le scandale des gens de bien, enlevèrent insensiblement aux peuples et à leurs maîtres l'obéissance, le respect et l'attachement filial qu'ils devaient avoir pour le Saint-Siège ; l'acquisition du temporel ravit beaucoup de droits spirituels par la confusion et le mélange de ces deux puissances, et, ajoute le même auteur, comme l'autorité spirituelle, en fait de religion, est une puissance absolue qui commande avec empire, et qui veut que l'on se soumette aux commande-

(4) An 1173.

ments qu'elle fait sans y former aucun obstacle ni aucune opposition, ceux qui règlent le temporel subordonné à cette puissance, le voulant porter aussi haut et le rendre aussi absolu, font que souvent on se dispense de la juste soumission que l'on devrait à leurs ordres. On n'a pas pour leurs délégués le respect qu'on a pour les maîtres ; et comme ces officiers abusent presque toujours du pouvoir et de l'autorité qu'on leur remet, ils portent aussi fort souvent à d'étranges extrémités ceux qu'ils ont sous leur conduite. Nos citoyens se soulevèrent autant de fois qu'ils souffrirent de ces violences. Ne trouvant d'autre remède à un mal qui allait toujours croissant que de s'unir pour se défendre, ils en choisirent entre eux cinquante des plus puissants et des plus recommandables pour soutenir leurs intérêts et mettre un soin particulier à veiller au bien public. Telle fut en cette ville la cause et l'origine de cette administration toute paternelle et toute populaire, connue sous le nom de *consulat*.

Ainsi cette transaction entre l'archevêque et Guichard, qui semblait devoir mettre fin à tous les désordres dont nous avons parlé, fut au contraire une nouvelle source de querelles, de juridictions établies d'une part au profit de l'archevêque, et de l'autre au profit du chapitre, tant sur certains droits établis dans la ville et les environs que sur les familiers ou simples membres du cloître. Ce partage de juridictions, ce mélange de droits temporels avec la juridiction spirituelle joints aux formes exécutives qu'on employa, furent donc les justes prétextes qui soulevèrent nos citoyens contre ce système monstrueux et tyrannique. Ne pouvant souffrir cette diversité de pouvoirs si préjudiciables à leurs intérêts, ils se virent forcés d'user du droit naturel qu'a tout opprimé, celui de la *résistance à l'oppression*.

Ainsi dans ce nouvel arrangement, le despotisme n'avait fait que changer de personnages, et le rôle de la cupidité avait seulement passé en d'autres mains.

Avant d'entrer dans le détail de ces scènes d'horreurs qui durèrent plus de deux siècles et firent de cette ville un théâtre d'agitations et de massacres continuels, il est nécessaire de connaître quelles étaient ces juridictions et les officiers qui les exerçaient, soit au nom de l'archevêque, soit au nom du chapitre, et comment enfin elles furent réduites à une justice commune entre l'archevêque et le chapitre, jusqu'à ce que nos rois l'eurent acquise et en eurent fait une justice royale.

GOUVERNEMENT DE LYON A CETTE ÉPOQUE.

A l'époque où Lyon passa sous la domination des archevêques, le gouvernement de cette ville changea de forme. Auparavant, Conrad le Pacifique adressait ses ordres aux ducs, aux comtes, aux vidames, aux viguiers, aux centeniers et aux fermiers du domaine : depuis, l'Eglise eut son courrier, son juge-mage, son juge des appeaux (ou appels), son prévôt, son viguier, son gardes-sceaux ou chancelier, son audancier, son trésorier, ses notaires, garde-notes ou tabellions, ses sergents et ses bedeaux. Outre ces magistrats et officiers publics, nos archevêques eurent ceux de leurs maisons, parce que vivant en princes comme les archevêques de Cologne, de Mayence et de Liège qui sont princes de l'empire, ils avaient comme eux leurs grands-officiers, leur maréchal, leur grand-chambellan, leur maître-d'hôtel, etc. Le chapitre avait son capitaine, son garde du cloître, chargé d'en fermer les portes la nuit ; en outre ses officiers particuliers

établis tant pour la partie du temporel qu'il avait acquise du comte de Forez, que sur les familiers du cloître.

On donnait à la première des juridictions dont nous avons parlé, le nom d'*obéance de la comté*, et à l'autre le nom de justice du cloître qui s'exerçait soit sur les clercs, soit sur les laïques qui servaient dans le cloître, et était indépendante de l'autorité des archevêques.

Le chamarié exerçait quelquefois l'une et l'autre. Enfin l'archevêque et les chanoines avaient un tribunal différent et des prisons particulières ; cependant ils voulaient posséder une influence égale dans les affaires du gouvernement : de là un conflit de juridiction, une source continue de guerres, la nécessité d'une intervention plus ou moins directe des papes et des rois de France.

Le sénéchal était le premier fonctionnaire public de l'Eglise de Lyon : il était pris ordinairement parmi des ecclésiastiques du corps de l'Eglise métropolitaine, quelquefois cependant parmi les laïques. Il était président des tribunaux ecclésiastiques, juge souverain et gardiateur de la ville, et sous ce rapport comme il était aux gages de l'archevêque, celui-ci pouvait le destituer quand il le jugeait à propos.

Cet office était d'un grand rapport pour le titulaire parce que s'étendant sur la justice civile et criminelle, et même sur la police, il en tirait de grands émoluments, soit à cause des confiscations, amendes et autres peines pécuniaires, soit pour les permissions de vendre, d'acheter, de transporter, etc. accordées aux marchands, tous cas pour lesquels les officiers subalternes, tels que le viguier, ou les domestiques du sénéchal ne manquaient pas de rançonner pour donner facilement accès auprès de leur maître ; ce qui était d'autant plus onéreux pour les citoyens

qu'alors (comme aujourd'hui pour des emplois à peu près analogues) ces gratifications étaient devenues indispensables, si on voulait se faire entendre; de plus comme il y avait deux tribunaux dans la ville, celui de l'archevêque et celui du chapitre, il fallait s'assurer de tous les deux pour obtenir sans opposition ce que l'on demandait.

Le viguier était comme le vicaire ou le substitut du sénéchal, non pour la justice, mais pour la police, sa surveillance s'étendait sur les arts et métiers, sur les cabarets et hôtelleries, sur les marchés publics et les émeutes populaires. Dans les campagnes le viguier était lieutenant des baillis. Cette charge devint plus importante lorsque Lyon passa sous la domination des rois de France. Le bailli de Mâcon était alors sénéchal de la cité lyonnaise par commission du prince, et ne pouvant se trouver sur les lieux, il avait un vicaire ou viguier qui le remplaçait.

Comme cet emploi était très-lucratif on l'achetait comme un domaine très-productif.

L'official de l'archevêque prenait aussi la qualité de viguier, parce qu'il était le lieutenant de l'archevêque pour le spirituel comme le viguier était son lieutenant pour le temporel.

Entre les officiers de justice de l'archevêque et du chapitre l'un des principaux était le courrier, qui était comme le prévôt de l'hôtel et le prévôt de la maréchaussée, et avait l'intendance de la police sous le sénéchal; il remplissait les fonctions de justicier. Ces courriers choisissaient eux-mêmes leurs lieutenants.

Avant que le viguier devint le protecteur royal de la cité, la juridiction du courrier de l'archevêque s'étendait sur les denrées, les boissons et les vivres en général, sur la propriété des places publiques, des rues, des carrefours et

sur l'alignement des maisons. Il visitait les foires, les étalages des marchands, et maintenait la paix et le bon ordre.

L'office du courrier était annuel, et à chaque réélection ou changement il était obligé de prêter serment à l'archevêque; il promettait sur les saints évangiles de respecter les droits et libertés de l'Eglise de Lyon, de protéger tous ceux qui étaient incorporés dans cette Eglise, les personnes, les dignités, les propriétés, les immunités, les franchises. la juridiction du clôtre et de ses dépendances, et de ne rien faire durant l'exercice de ses fonctions au préjudice des conventions établies entre les seigneurs archevêques, doyen et chapitre. Quant aux courriers des domaines de l'Eglise, ils étaient élus toutes les années dans le chapitre, le lendemain de la fête de Saint-Jean, par les autres dignitaires. On leur donnait le nom de châtelains parce qu'ils avaient la garde des terres et des châteaux de l'Eglise.

D'après les réglemens établis par les cardinaux-légats du St-Siège, Gerard de Parme et Benoît de Gaëtan, il avait été ordonné que la première année l'archevêque instituerait le courrier et le juge de la cour séculière, et le chapitre, le garde-des-sceaux; que la seconde année, l'archevêque instituerait le courrier et le garde-des-sceaux, et le chapitre, le juge; que la troisième année, l'archevêque instituerait le juge et le garde-des-sceaux, et le chapitre, le courrier: ce qui équilibrait d'une manière remarquable l'influence qu'avait le pouvoir de juridiction très-étendu de ce dernier, comparativement à celle qu'exerçaient les autres lieutenants de l'archevêque et du chapitre.

Comme le sénéchal, le viguier, le courrier de la cour séculière de Lyon étaient ordinairement des personnes

distingués, ils prenaient la qualité de damoiseau, de chevalier ou d'écuyer, selon le rang qu'ils occupaient dans la noblesse; le juge de la même cour, au contraire, était toujours un docteur, parce que *le droit écrit* ⁽¹⁾ régissant ce pays, il fallait que l'on procédât dans les jugements selon les formes du droit romain.

C'est ce qui avait fait établir des écoles dans le cloître, dont les bacheliers et les licenciés, les professeurs de droit civil et de droit canonique prêtaient serment à l'archevêque; c'était parmi eux que l'on choisissait le juge-mage : les familles nobles réfugiées dans la cité les fournissaient presque tous.

Après le juge-mage tiré des écoles de droit romain, venait le juge des appeaux ou grand audienier : c'était à lui qu'on appelait des jugements rendus en première instance sur les terres de l'archevêché par les baillis, châtelains et autres gardiateurs, jusqu'au temps où Philippe-le-Bel supprima cet office de juge des appeaux, et voulut que les appellations se fissent au parlement de Paris. Cette importante fonction, durant la souveraineté du clergé, causa de vives querelles entre les chanoines. Par un règlement fait entre le chapitre et l'archevêque pour terminer ces débats scandaleux, les deux cardinaux-légats qui furent députés par le pape Grégoire X avec la mission de les accorder, ordonnèrent que le juge des appellations serait nommé par l'archevêque seul, mais qu'il ne pourrait être continué plus d'un an sans le consentement du chapitre.

Enfin l'Eglise de Lyon avait aussi un chancelier ou gardes-sceaux, qui portait ordinairement le nom d'official,

(1) C'est-à-dire, suivant les traditions romaines, se réglant sur des lois écrites, tandis que dans les pays soumis au régime de la féodalité, tout se réglait d'une manière arbitraire et suivant les caprices d'un seigneur despotique.

et même, le plus souvent, elle en avait trois : l'official de la primatie, l'official de l'archevêché en qualité de métropole de quatre évêchés et l'official du diocèse. Ces offices étaient quelquefois réunis dans la même personne, qui embrassait par conséquent trois sortes d'affaires : ecclésiastiques, politiques et civiles. L'officialité se composait de notaires, de clercs, de tabellions, de gardes-notes. Les clercs étaient des gens de lettres qui instrumentaient en latin, et produisaient les actes raisonnés où les lois et les coutumes étaient écrites. Ils rédigeaient les actes publics en l'absence du chancelier. Ils agissaient par autorité apostolique pour les affaires intérieures du clergé, et se nommaient apôtres dans les cas contentieux. Ceux qui s'occupaient des affaires politiques le faisaient par autorité royale, et ceux qui agissaient dans l'administration civile, le faisaient par autorité publique parce qu'ils procédaient au nom des baillis, des juges-mages ou majeurs, des comtes, des vicomtes, des viguiers, des courriers et autres magistrats.

La dernière hiérarchie de la cour souveraine, ou justice séculière de Lyon, composée de bas-officiers étaient les sergents au nombre de douze, parce que le juge, le courrier, le viguier et l'official en avaient chacun trois, qu'ils établissaient et instituait après leur avoir fait prêter serment. Ils portaient aussi le nom de bedeaux, et étaient employés dans la cour séculière du prélat, comme le bâtonnier du chanoine l'était dans celle du chapitre. Ce dernier arrêtait les clercs et les prêtres accusés de quelque crime, et les mettait dans les prisons de l'archevêque jusqu'à ce que leur procès fût terminé. Car, chose remarquable et cause de grands troubles, il avait été arrêté par une ordonnance des cardinaux-légats envoyés par le pape

Grégoire X que les clercs, les prêtres, les serviteurs de l'Eglise et les familiers du cloître seraient exempts de la juridiction ordinaire, et seraient jugés pour toutes leurs affaires par deux chanoines à ce nommés par le chapitre, qui ferait choix des plus sages et des plus modérés pour exercer cet emploi, et leur ferait prêter le serment d'examiner et de juger les causes des ecclésiastiques dans l'espace de soixante jours, à la réserve des familiers et officiers de l'archevêque, qui devaient être jugés dans la maison même de l'archevêque.

Il y avait aussi un office de crieur public, au nom de l'archevêque et du chapitre, parce que les enchères devaient se faire au nom de l'un et de l'autre, ce qui fut souvent une occasion de contestation. Ce crieur assistait à toutes les ventes, encans et subhastations, à cheval, vêtu de blanc, l'épée nue à la main, et accompagné de sergents.

Pour compléter l'idée que l'on doit se former de l'administration séculière de l'autorité épiscopale dans l'intérieur de la cité, nous ajouterons l'emploi du *roi du cloître* et celui du *roi des ribauds* : le premier avait une espèce de juridiction sur tous les cabaretiens ; le second personnage, moins distingué, avait la permission d'entrer dans le cloître et même dans l'église vêtu d'un habit fait en forme de rets, qu'on appelait *filoché* ; il devait donner à l'entrée de la porte du cloître, dite *Porte-Froc*, (porte des frères) cinq sous au roi du cloître pour ses droits. Son emploi était de rechercher les filles publiques : s'il les trouvait hors de leurs habitations établies aux extrémités de la ville (1), ou parées comme les femmes de qualité et sans la

(1) Dans le faubourg de Vaise, ces quartiers étaient appelés *Bourdeaux*, parce qu'ils étaient aux bords de l'eau ou de la rivière.

marque distinctive d'une espèce d'aiguillette ou de nœud de ruban sur une de leurs manches, il les arrêtait et les menait par la ville enfermées dans un filet, pour les faire huer par tous les passants. Le roi du cloître et le prince des ribauds, dit le père Ménestrier, ont causé par leurs scandales abominables les plus grands troubles dans la ville de Lyon ; il était indigne de la majesté d'une Eglise aussi sainte et aussi vénérable que celle de Lyon, de tolérer ces désordres, qui n'éclataient jamais plus qu'à la fête de Saint-Jean-Baptiste, à l'époque de la foire qui se tenait dans l'enceinte du cloître, et où se commettaient de grands abus.

Ce qui mettait le comble à la grandeur temporelle des archevêques et du chapitre de la ville de Lyon, c'était la juridiction des primats qu'ils exerçaient sur quatre provinces métropolitaines : elle s'étendait sur la Bourgogne, la Bresse, la Brie, l'Ile-de-France, une partie de la Champagne, l'Orléanais, la Beauce, la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Bretagne, c'est-à-dire sur la moitié du royaume, et sur trente-deux églises épiscopales ou archiepiscopales.

Telle était la puissance de l'Eglise : elle se trouvait indépendante de tout seigneur, excepté pour les régales relativement à quelques abbayes et à quelques terres dépendantes de la couronne de France, *chose importante à observer* puisque cette vassalité fut en quelque sorte une des premières brèches de la domination ecclésiastique à travers laquelle les rois de France arrivèrent jusqu'à la cité.

Néanmoins il n'exista au-dessus d'elle pendant un siècle qu'une ombre de souveraineté des empereurs : aussi plusieurs princes signèrent sous ses auspices un grand

nombre de traités comme en un lieu neutre ; des princes, des prélats et des pontifes persécutés, vinrent chercher un asile assuré dans son sein.

Telle fut aussi la forme du gouvernement archiépiscopal et théocratique, dont la composition, comme il est facile de le remarquer, renfermant tous les éléments de désordres, joints aux relations politiques que nécessitait une telle puissance temporelle, hâta une civilisation toujours croissante et fut la cause médiate ou immédiate de tous les événements qui signalent cette époque dans l'histoire de notre cité, et dont nous aurons soin de rapporter les principaux. Mais auparavant examinons les démêlés politiques auxquels donnèrent lieu ces juridictions singulières.

Il est à croire qu'au même temps que Conrad-le-Pacifique donna le comté de Lyon à son fils Burchard, archevêque de la même ville, et au chapitre de son église, il y ajouta l'administration de la justice, vers la fin du douzième siècle, et que cette juridiction fut exercée depuis par les officiers de l'archevêque et du chapitre.

Il est prouvé qu'il n'y avait autrefois que la justice ecclésiastique dans Lyon, que l'archevêque et le chapitre la possédèrent par indivis tout le temps qu'ils furent en communauté, c'est-à-dire sans division de biens, ni de droits.

Mais depuis que la séparation de ce chef fut faite d'avec le corps du chapitre, pour le temporel, et qu'il n'y eut ni voix, ni entrée, quoique la juridiction restât encore quelque temps la même, l'exercice en fut partagé et remis à différents officiers (1).

(1) An 1198.

L'archevêque et le chapitre quoique séparés restèrent néanmoins paisiblement hauts-justiciers de la ville de Lyon, jusqu'au règne de Philippe-Auguste. Ils exercèrent sans trouble l'entière juridiction plus de quarante ans après le contrat d'échange qu'ils avaient passé avec le comte de Forez, l'ayant déjà possédée par dévolution sous les rois de Bourgogne, confirmée par les rois de France.

La première difficulté au sujet de cette juridiction survint du temps de Gontran, roi de Bourgogne (1), entre saint Nizier, archevêque de Lyon, et Armentaire, alors comte de la même ville, qui tenait cette juridiction temporelle par commission.

Les premiers troubles entre l'Eglise et les citoyens de Lyon pour la justice temporelle arrivèrent sous le règne de Philippe-Auguste (2). Ceux-ci se plaignaient de la violence des officiers de l'archevêque et du chapitre, et de l'injustice qu'ils faisaient aux habitants qui ne pouvaient avoir raison, quelques plaintes qu'ils en fissent à l'archevêque et au chapitre qui les méprisaient et n'en tenaient compte, comme grands seigneurs qu'ils étaient, et la plupart parents, non-seulement des plus grandes maisons du pays, mais de tout le royaume. C'est ce qui poussa les bourgeois à choisir soixante des plus notables de la ville pour établir une charte de communauté, imitant en cela les autres villes, comme Paris, où le roi venait d'établir sept des principaux bourgeois, défenseurs de la cité, sous le nom d'échevins. Ce premier pas d'affranchissement fut suivi d'un soulèvement général (3) ; les habitants dirigés par des chefs habiles, s'emparèrent de toute la ville du

(1) An 572. — (2) An 1193. — (3) An 1206.

confluent, et en chassent les fonctionnaires de l'Église ; ils se rendent maîtres des deux tours qui étaient aux deux extrémités du pont de Pierre (le seul qui existât alors sur la Saône), et placent une cloche qui regardait St-Nizier, pour sonner l'alarme en cas de nouveau besoin (1). Après quelques combats meurtriers, les hostilités cessèrent, ou plutôt demeurèrent suspendues jusqu'à la mort de l'archevêque, qui alors était Reynaud, pour recommencer sous Robert de la Tour, son successeur. De nouvelles vexations amenèrent de nouveaux désordres qui se terminèrent par un accommodement dont les principales conditions portaient que l'archevêque et le chapitre continueraient à avoir l'entière possession de la seigneurie et juridiction de cette ville ; mais qu'aussi, tant l'archevêque que son église ne souffriraient pas que les bourgeois fussent maltraités, ni en leurs personnes, ni en leurs biens et qu'ils eussent à faire respecter les privilèges, franchises et coutumes desdits bourgeois, ce qui fut accordé et accepté de part et d'autre.

(1) Les corps de métiers furent en même temps convoqués : on les distingua par des étendards ou pennons, d'où les différentes compagnies de la cité se nommèrent pennonages. Ces pennons étaient déposés dans la chapelle St-Jacques, pour flotter sur le pont de la Saône au premier son du beffroi. On assigna à chaque corps d'artisans des capitaines et des officiers qui prêtaient serment entre les mains des soixante. Pour autoriser les actes publics de ces assemblées populaires, on fabriqua un scel et un contre-scel au nom de la commune. Le scel portait la figure du pont de la Saône flanqué de deux tours ; au milieu s'élevait une croix, avec un cercle au centre des croisons, dans lequel se trouvait une fleur de lis. Au-dessous des deux croisons étaient les images du soleil et de la lune : à la droite, au pied de la croix, une fleur de lis, et à gauche un lion rampant. Ce dernier, seul répété, formait le contre-scel. Avec ces emblèmes, les bourgeois témoignaient qu'ils ne se battaient point contre la religion, mais contre ses ministres corrompus. Ils avaient mêlé des fleurs de lis aux armoiries de la cité, pour se mettre, en cas de défaite, sous la protection du roi de France.

La paix fut de nouveau rompue en 1259. Une trêve de trois mois suspendit les hostilités qui recommencèrent avec plus de fureur sous l'archevêque Philippe de Savoie, que le pape Innocent IV employa à la direction des affaires dans les guerres d'Italie. Ce prélat ne faisant point sa résidence dans Lyon, son absence donna un libre cours à de nouvelles vexations et à de terribles récriminations et amena de nouveaux troubles. Il est incroyable, les cruautés qui furent exercées de part et d'autre ; on ne voyait dans Lyon que massacres, incendies et pillages. Les bourgeois prennent le cloître et assiègent le fort de Saint-Just où les chanoines s'étaient retranchés, les troupes de ceux-ci, par l'avantage de leur position, mettent en déroute celles des assiégeants, qui pour se venger se répandent dans les campagnes, pillent, brûlent les maisons des chanoines ; l'église d'Ecully est aussi brûlée avec le curé et le peuple de cette paroisse assemblé un jour de dimanche. Enfin la désolation fut générale jusqu'à l'an 1269, auquel temps saint Louis y mit ordre en se saisissant de la justice de Lyon qu'il rendit bientôt après. Philippe III, son fils, donna ensuite, sur de nouveaux troubles, main levée de cette saisie, en 1272.

La main levée que Philippe III avait donnée en faveur de l'archevêque amena de nouveaux désordres. Les chanoines mécontents de voir que l'exercice de la juridiction fût laissé à l'archevêque sans que celui-ci eût pouvoir d'en faire part à quelque autre ne pouvaient supporter une convention qui choquait leurs prétentions et les anciens droits qu'ils avaient eus à cette juridiction. D'autre part les bourgeois, quoique satisfaits en partie de cette unité de justice virent avec déplaisir cette investiture qui

ne leur donnait aucune garantie pour leurs privilèges, franchises, etc.

Le pape Grégoire X qui, à cette époque, vint à Lyon pour y tenir un concile général fut appelé à régler ces différends (1).

Ce pape, après avoir ouï de part et d'autre les griefs du chapitre et des citoyens, prescrivit l'oubli du passé et fit défense aux parties respectivement de s'en rechercher à l'avenir, soit en jugement, soit hors de jugement; révoqua toutes sentences d'excommunication qui avaient été prononcées, et leva les interdits jetés sur cette ville; ordonna que toutes les forteresses construites à l'occasion des guerres passées seraient rasées et mises à terre. Il déclara que les habitants ne pourraient continuer d'avoir un corps de communauté, ni élire des consuls, ni avoir un sceau commun; mais qu'ils lui remettraient celui dont ils avaient usé depuis leur établissement consulaire. Que l'archevêque aurait en son pouvoir les clefs des portes de la ville dont il condamna les habitants à payer sept mille livres viennoises, pour réparations des dommages qu'ils avaient faits aux églises de la Madelaine et de Fourvières, occupées par eux durant les troubles, comme aussi de celle d'Ecully. Il régla également l'administration de la justice de l'archevêque en ordonnant qu'il n'y aurait plus à l'avenir qu'une seule cour et un seul tribunal de justice séculière dans la ville de Lyon. Que l'archevêque nommerait le président, les juges et le greffier, en les faisant toutefois agréer par le chapitre assemblé selon les formes accoutumées. Que la nomination des employés subalternes ne serait point soumise aux mêmes formalités, le président

(1) An 1270.

pouvant les désigner. Que tous les officiers prêteraient à l'avenir serment, au nom de l'archevêque et du chapitre, de remplir leurs fonctions avec exactitude et loyauté. Que le chapitre, en compensation de ce que lui rapportait la juridiction temporelle, reçut, pendant l'année, du trésorier de l'archevêque, la somme de cent cinquante livres viennoises. Que le dernier sénéchal recevait cinquante livres, et, qu'après sa mort, cet office, qui avait causé tant de querelles, serait supprimé; défendant surtout aux chanoines d'avoir ni prisons ni huisseries.

Ce procédé du pape Grégoire X fut bien différent de celui du pape Innocent IV, qui avait favorisé nos citoyens contre les intérêts du chapitre, au lieu que celui-ci qui avait été en sa jeunesse membre du chapitre, en soutint les intérêts. Ainsi ces deux papes, par des vues différentes, ne laissèrent pas de fournir des occasions de troubles, puisque nous pouvons dire que le pape Innocent IV fut la cause des premiers, parce qu'il permit à Philippe de Savoie de tenir le siège primatial de cette ville durant vingt ans, sans qu'il fût dans les ordres sacrés, et quand même il faisait profession d'une vie militaire et commandait les troupes de l'état ecclésiastique. D'ailleurs ce pape était irrité contre les chanoines. Il avait voulu donner à quelques étrangers, ses parents et ses proches, des prébendes de l'Eglise de Lyon, malgré les représentations du chapitre; les chanoines lui résistèrent en face et lui firent dire que si ces prétendants à leurs prébendes paraissaient dans Lyon, ils les feraient jeter au Rhône.

Après cela il ne faut pas chercher d'autres causes de la protection que ce pape donna à nos citoyens contre le chapitre, de tant de bulles et de brefs dont il les gratifia

durant son séjour en cette ville, louant leur zèle, leur fidélité et leur attachement pour le saint-siège, déclarant prendre sous sa protection les personnes, biens et familles des citoyens de Lyon. Par une bulle, il accorda qu'aucun d'eux ne pourra être tiré en jugement hors de la ville par lettre apostolique, s'il n'y est fait mention de ladite ville et du présent indult; par une autre, il ordonna à tous les prélats d'assister, en tout et partout, les citoyens lyonnais, soit en allant soit en venant, de ne souffrir qu'aucun tort leur fût fait. Enfin il accorda aux mêmes citoyens en considération des bons offices qu'il en avait reçus, que lorsqu'ils enverraient quelques nonces ou députés pour les affaires de leur ville en cour de Rome, ils seraient reçus dans le palais du pape et de ses successeurs (1).

Tant de privilèges persuadèrent à nos citoyens qu'ils étaient en droit de secouer le joug de l'archevêque et du chapitre, à cause des violences et mauvais traitements qu'ils recevaient de leurs officiers.

Cependant les ordonnances de Grégoire X ne firent pas cesser les troubles de cette ville, quelques précautions que l'on eut prises pour leur exécution. La présence même du pape et un concile assemblé n'empêchèrent pas qu'il n'y eût du bruit en la promotion d'Aymar de Roussillon qui fut élu archevêque, quand Grégoire eut fait cardinal et élevé à la pourpre Pierre de Tarantaise, qu'il fit grand pénitencier de l'Eglise; parce que cet Aymar, parent de Ge-

(1) Ce pape, qui était à Lyon depuis 1244, six ans et demi après, l'an 1251, excommunia et déposa l'empereur Frédéric II; ce qui fit cesser de fait la domination des empereurs en cette ville, et rendit nos archevêques tout-à-fait indépendants de l'Empire.

rard, évêque d'Autun, avait été déjà cause des troubles de son administration pour Philippe de Savoie, en se déclarant trop pour le chapitre. Cette nouvelle élection d'un homme qu'ils regardaient avec juste raison comme leur oppresseur, aigrit de nouveau les esprits.

A la mort d'Aymar de Roussillon le siège demeura vacant, et l'évêque d'Autun, administrateur provisoire du diocèse, encourageant les prétentions ambitieuses des chanoines, loin de faire cesser les dissensions, en ralluma les funestes effets. Mais Raoul ou Rodolphe de la Tourette, élu archevêque par l'autorité du nouveau pontife, Martin IV, fit cesser la guerre renaissante en suivant avec exactitude les ordonnances de Grégoire. Néanmoins, pendant que Raoul convoquait à Mâcon un synode provincial, afin de s'opposer aux entreprises des laïques sur certains privilèges du clergé, les citoyens apprirent que le chapitre de St-Just sollicitait auprès de Martin IV la révocation des ordonnances de Grégoire, et en écrivirent à l'archevêque Raoul qui dédaigna leurs plaintes et continua à favoriser le chapitre (1); il mourut peu après. Jean, puis Hugues Séguin furent ses successeurs: l'administration de ce dernier ne dura que sept mois. Beraud de Golh, qui vint ensuite, suivant la même politique que Raoul, entreprit de faire reviser par deux cardinaux-légats de Nicolas IV, les ordonnances de Grégoire, et obtint que la juridiction temporelle de son exercice dans la ville appartiendrait pour les deux tiers à l'archevêque, et l'autre tiers au chapitre, et qu'il n'y aurait qu'une cour séculière dépendante également autant de l'archevêque que du chapitre. Les citoyens protestèrent et appelèrent de ce jugement au

(1) An 1289 et suiv.

pape et aux puissances temporelles. Ils envoyèrent des députés porter leurs plaintes à Philippe-le-Bel qui régnait alors et implorer sa protection. Ce monarque qui avait eu sans cesse les yeux sur les dissensions des chanoines et des citoyens pour en profiter à la première occasion, répondit avec empressement à l'appel des bourgeois : il leur accorda des lettres-patentes ⁽¹⁾ par lesquelles il les plaçait sous sa sauve-garde.

En vertu de cette protection que les citoyens avaient demandée au roi, celui-ci établit un gardiateur dans un endroit plus ou moins éloigné de la ville. Mâcon en fut d'abord le siège, parce que le bailli de cette cité réunissait très-souvent les deux fonctions, puis l'Île-Barbe, comme plus à la portée des habitants de Lyon ; enfin il fut convenu entre ces derniers et les officiers de cette justice qu'il serait plus commode aux uns et aux autres de rapprocher encore le siège de la juridiction royale ou appellation des tribunaux de l'archevêque et du chapitre, sans déroger à la justice du ressort de ces derniers ; il fut établi au bourg de Saint-Just où les rois logeaient ordinairement quand ils venaient à Lyon ; plus tard il le fut dans la ville même.

L'archevêque et le chapitre, ayant pris l'alarme quand ils connurent la ferme résolution de la bourgeoisie et les lettres-patentes de Philippe, et prévoyant que le pouvoir allait leur échapper, employèrent tout leur crédit auprès du roi pour faire révoquer cette déclaration, mais malgré l'argent et les subsides qu'ils lui fournirent pour l'aider dans la guerre de Flandre où il était engagé, ils ne purent rien obtenir, sinon l'assurance qu'il ne prétendait point

apporter le moindre empêchement dans l'exercice absolu de la justice temporelle de l'Eglise, attendu que ce gardiateur n'était établi que pour maintenir le bon ordre dans Lyon et connaître des cas royaux, en dehors de la juridiction de l'archevêque, ce qu'il déclara par lettres-patentes en faveur des réclamants, qui confirmaient tous les privilèges du clergé en cette ville. Dans une première de ces lettres de 1307 et 1308, il y est dit : « Nous octroyons de bon gré à nos amis et féaux l'archevêque, chapitre et Eglise de Lyon, nous agréons et voulons qu'ils puissent jouir de la cité, ville de Lyon, châteaux, possessions, juridictions, temporalités quelconques, péages tant par terre que par eau, monnaie, hommes-fiefs, arrière-fiefs, cens servis, servitudes, marchés, foires, revenus, sous le titre de dignité et prérogative spéciale de comté-baronnie, par ainsi voulons que ci-après, à perpétuité, icelle soit appelée et censée *comté* de Lyon, jouissant en toutes choses du droit royal : bien que nos officiers alléguassent que tout le temporel d'icelle Eglise nous appartienne pour plusieurs causes légitimes précédentes, et qu'ils requissent plusieurs amendes et peines qui par eux devaient être appliquées à notre fisc, pour injures, désobéissances, excès, rebellions, contumaces, infractions de paix, félonies et autres transgressions perpétrées contre nous, tant par l'archevêque que par ses prédécesseurs. » Remarquons que cet acte une fois accepté par l'archevêque et le chapitre, devenait un acte de haute suzeraineté que le roi de France avait droit d'exercer sur eux.

Voici l'autre, datée de Pontoise, même année 1307, qui réglait leurs droits et établissait leurs juridictions spéciales :

« La première appellation et le premier ressort seront

(1) An 1292.

dévolus à l'archevêque et au chapitre, le second ressort au roi de France et à sa cour. Ces derniers ne s'occuperont nullement de la juridiction ecclésiastique ; nous et nos successeurs conserverons, garderons et défendrons, autant que bon prince et bon gardien doit le faire, l'archevêque, le chapitre, les chanoines incorporés à l'Eglise de Lyon, leurs biens et leurs familles, en quelque lieu qu'ils puissent être, comme aussi les bourgeois de Lyon, vassaux et sujets de l'Eglise qui nous auront payé la garde ci-dessus spécifiée. Nous mettrons et établirons chaque année pour nous un gardien, homme de bonne vie, qui jurera publiquement sur les saints évangiles, dans le chapitre de Lyon ou dans la grande église, présents l'archevêque et les chanoines, ou ceux par eux députés, présents aussi les bourgeois qui voudront y assister, de les garder, conserver et défendre fidèlement, utilement, de tout son pouvoir, en notre nom et pour nous. Pour ce qui est des charges de la garde, nous et nos successeurs, les rois de France, percevrons chaque année, le jour de la fête de St-André, apôtre, de tous et un chacun les habitants de la cité, ville, terre et baronnie, excepté tant seulement les clercs et les nobles, à savoir pour chaque feu, depuis douze deniers tournois jusqu'à dix sous tournois, bonne monnaie. Lesdits archevêque et chapitre, en leur comté-baronnie, pourront établir des foires qui dureront certains temps, sous certaines manières et conditions ; ceux qui fréquenteront lesdites foires seront sous notre sauvegarde et conduite. Quant aux profits durant le temps d'icelles nous percevrons la moitié des émoluments, l'archevêque et le chapitre l'autre moitié, pour être partagée entre eux. Nous n'empêcherons d'être battue monnaie par l'Eglise de Lyon ; nous n'empêcherons aussi les cours et

l'emploi d'icelle par les lieux où elle a accoutumé d'avoir cours et mise, ni ne restreindrons le cours qu'elle a d'ancienneté. Nous octroyons gracieusement à l'archevêque et aux chanoines de pouvoir agir dans notre cour et parlement, soit en demandant, soit en défendant par procureurs, clercs ou autres ; octroyons aussi la même faveur aux bourgeois payant la garde susdite. Lesdits archevêques, chanoines et bourgeois pourront porter leurs personnes et biens où ils voudront, pourvu qu'ils ne les portent à nos ennemis manifestes et ouverts, et que la nécessité de notre royaume ne nous fasse prononcer une défense à cet égard. Les prélats qui seront nommés de temps en temps, nous rendront ainsi qu'à nos successeurs, devoirs et fidélité ; ils jureront sur les saints évangiles de n'empêcher, ni troubler nos droits, supériorité, garde et ressort. Les chanoines prêteront le même serment. Nous de même et nos successeurs, promettons et promettrons de bonne foi garder et observer les présentes lettres. Si aucun des habitants et châteaux, villes et lieux qui sont du fief ou arrière-fief de l'Eglise, de quelque état et condition qu'ils soient, veulent entrer sous notre garde qui est nommée la garde de l'Eglise de Lyon, cité et baronnie, notre gouverneur de Lyon qui sera pour lors, pourvu toutefois que cela ne préjudicie au droit d'aucun, les pourra et devra recevoir à notre nom sous ladite garde, à la charge des moyens, conditions, formes et prestations qui sont ci-dessus contenues, ne pourrons, nous ni nos successeurs, les rois de France, mettre hors de notre main et de la couronne du royaume, ou aliéner, sous quelque titre et manière que ce soit, en tout ou en partie, la supériorité, ressort, garde, profits et droits que nous avons en la cité, terre et baronnie de l'Eglise de Lyon. »

Louis de Villars était archevêque de Lyon lorsque ces lettres de Pontoise furent publiées (1). Ce prélat, d'un caractère débonnaire et pacifique, ne s'aperçut pas que cette souveraineté des comtes de St-Just n'était qu'un moyen d'asservissement et que le moindre sujet de guerre suffirait pour rendre les rois de France possesseurs de la baronnie. Les bourgeois, plus méfiants et plus clairvoyants, murmurèrent en voyant qu'on leur imposait deux maîtres : ils formèrent opposition devant le commissaire député par Philippe, et soutinrent que les appellations seules et le droit de ressort appartenait au roi, et la justice de première instance au prélat, mais que le chapitre ne devait y avoir aucune part.

Il ne fallait donc qu'une étincelle pour allumer leur courroux, elle se présenta bientôt. Pierre de Savoie, doyen des chanoines, homme ardent et belliqueux, fut élu archevêque après la mort de Louis de Villars (1). Jaloux de recouvrer cette souveraineté qu'avait possédée tant d'autres prélats ses prédécesseurs, de plus parent d'une foule de seigneurs illustres ; fier de son origine comme fils de Thomas, prince de Piémont, et petit-fils de Thomas surnommé le Grand, gonfalonier de l'Eglise sous le pontificat d'Innocent IV ; comptant aussi beaucoup sur les maisons de Beaujeu et de Bourgogne, avec lesquelles il était allié, et sur le prince Amé de Savoie, son cousin, qui avait à cette époque une belle armée sur pied contre le dauphin de Viennois, il commença dans sa propre baronnie par faire tourner à son profit le mécontentement qu'avaient montré les citoyens à la demande de subsides que leur seigneur déjà faits Philippe pour sa guerre de Flandre, et leur

représenta ce monarque comme un tyran qui cachait des desseins pernicieux à leur liberté et à leurs franchises, etc. Les bourgeois déjà indisposés par le traité du roi crurent facilement à ce langage. Pierre de Savoie ne se contenta pas de haranguer le peuple, il refusa le serment exigé par le gardiateur du roi, d'après les clauses du traité de Pontoise ; il arma les habitants et fit entrer dans la ville les soldats qu'il avait levés sur ses propres terres (1). Le roi ayant appris cette équipée, fut tellement irrité de la conduite de l'archevêque qu'il résolut de s'en venger, d'autant plus qu'il voyait que Pierre de Savoie ne lui avait si fortement résisté que parce que le voyant engagé dans les guerres de Flandre, il croyait pouvoir impunément se déclarer contre le roi. Mais cette guerre s'étant terminée avantageusement pour Philippe, par la célèbre victoire de Mons, celui-ci se hâta de mettre à la raison le prélat récalcitrant. Son triomphe encore récent lui donnait un ascendant immense sur les princes qui pouvaient secourir l'archevêque. Il traita avec Amé de Savoie, avec les maisons de Bourgogne et de Beaujeu ; il obtint d'eux que, bien loin de donner des secours au prélat révolté, ils fourniraient des troupes pour le combattre ; il mit ensuite Louis-le-Hutin, roi de Navarre, son fils aîné, à la tête de l'armée de Flandre dont il n'avait plus besoin dans les Pays-Bas, pour marcher contre cette ville. Le roi de Navarre part aussitôt de Paris, passe par la Bourgogne et prend avec lui Hugues de Bourgogne son beau-frère, et s'avance avec ses troupes vers cette ville dont on lui ferma les portes malgré les conseils de Clément V, dans une lettre qu'il leur écrivit.

(1) An 1307. — (2) An 1308.

(1) An 1309.

Mais que pouvaient de simples bourgeois et un petit nombre d'hommes levés à la hâte par le prélat contre des troupes aguerries par une campagne difficile et réputées invincibles par une grande victoire.

Pierre de Savoie se retira dans la forteresse de Saint-Just, avec les notables de la cité. Les pennons se postèrent sur les murailles. Cependant les plus sages ou les plus timides parmi les chanoines du chapitre, ne voyaient pas approcher la guerre avec sang-froid : leurs richesses, leurs dignités, leurs baronnies se trouvaient compromises, L'official se servit dans cette occasion de l'apologue ingénieux du *pot de fer* et du *pot de terre*, pour faire entrevoir au prélat les risques effroyables qu'il courrait : rien ne fut capable d'empêcher l'archevêque de hâter sa ruine et de compromettre l'indépendance des Lyonnais. Pour surcroît de malheur, Amé V, comte de Savoie, proche parent de l'archevêque, vint avec ses troupes joindre le roi de Navarre; ce prince fit entendre au prélat qu'il était mal conseillé de vouloir résister au roi et qu'il s'exposait à sa perte. Enfin Pierre de Savoie se voyant abandonné de tous ses alliés, et ne pouvant plus espérer de diversion, écouta les propositions que le comte lui fit de la part de Louis le Hutin, mais il ne voulut pas se rendre au roi de Navarre, il aima mieux se mettre entre les mains de son parent, qui sur les ordres de Philippe le conduisit à Paris. La ville et les forteresses du Lyonnais furent livrées en même temps aux troupes de Philippe. Ainsi finit de droit et de fait à Lyon la domination des prélats et du chapitre : elle avait commencé sous Burchard II, l'an 980, jusqu'à cette année 21 juillet 1309 et avait duré environ 329 ans.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE DE LYON DEPUIS NÉRON JUSQU'AU XIV^e SIÈCLE.

Depuis l'incendie de cette ville sous Néron, an 59 après J. C., les habitants qui étaient descendus au bas de la colline de l'ancien Lugdunum commencèrent à bâtir sur la rive droite de la Saône et entre les deux rivières. Sévère ayant détruit les habitations entre le confluent, il n'y eut plus pendant long-temps que quelques misérables huttes, divisées en trois quartiers ou hameaux, savoir : au pied de la colline St-Sébastien jusque vers la rue Dubois, où le Rhône venait se jeter dans la Saône, par une pente de plus de trois pieds et formait une traversée de plus de vingt pas de largeur ; au-delà était le second bourg jusque près de l'hôpital, où un nouveau bras d'une grande largeur, l'unissait à la Saône. Le troisième bourg appelé le plan ou le plat d'Ainay, comprenait tout cet espace de terrain où sont aujourd'hui les paroisses de St-François et d'Ainay, la jonction des deux rivières était à quelques pas de l'abbaye d'Ainay.

Depuis le VII^e siècle les habitations s'étant multipliées, toute la presqu'île fut occupée ; mais il ne paraît pas que la ville fut agrandie sur la rive droite de la Saône, puisqu'elle ne s'étendit jamais au-delà de Pierre-Scize, comme nous l'avons remarqué en parlant du tombeau des deux amants. Si nous observons, en outre, qu'au VI^e siècle saint Sacerdos, pour subvenir aux besoins spirituels du peuple qui depuis quelque temps, s'était établi au bas de la montagne de Fourvières, fit bâtir deux églises, celle de St-Paul et celle de Ste-Eulalie, aujourd'hui St-Georges, et que les rois bourguignons avaient fixé leur résidence

dans le quartier qui s'étend aujourd'hui depuis l'église de de St-Jean jusqu'au Change, on peut conclure que la ville ne prit depuis une grande extension qu'au delà de la Saône et sur les terres de l'Empire.

Dans la triste circonscription où se trouvait la ville de Lyon, et dans l'état de chose où l'avait réduite tant de maîtres ambitieux ou barbares, il est facile de comprendre les causes qui donnèrent lieu aux différents fléaux qui affligèrent à diverses époques notre malheureuse cité : tantôt c'était la famine causée par la rapacité des gouvernants (1), ou des phénomènes inhérents à la nature du sol, tantôt c'était la peste ou des maladies contagieuses (2) qui désolaient ces contrées, tantôt des inondations qui submergeant la presqu'île, entraînaient les misérables habitations et causaient des ravages affreux ; tantôt, encore, c'étaient des saccagements ordonnés par un vainqueur barbare dans une cité incapable de se défendre depuis que les hordes du Nord avaient renversé les fortifications qu'y avaient élevées les Romains.

Tels sont les tristes événements qui signalèrent cette longue suite de siècles durant ces diverses époques dont les historiens nous ont conservé les détails sous les

(1) Il y a eu à Lyon cinq famines : la première en 490, la seconde en 984, la troisième en 1504, la quatrième en 1532, la cinquième en 1573. Cette dernière donna lieu à l'établissement de l'hospice de la Charité.

(2) Quatre pestes ont ravagé notre ville : la première en 593, qui emporta les deux tiers des habitants ; la seconde, en 1564, fut si violente, qu'on en vit plusieurs tomber dans les rues en parlant, et expirer sur-le-champ ; la troisième en 1581, qui dura tout l'été et donna lieu à plusieurs établissements dont nous parlerons ; la quatrième en 1628. Cette dernière fut pire que toutes les précédentes ; plusieurs monuments en témoignent encore l'horrible souvenir, entr'autres la rue Désirée, ainsi nommée à cause que le fléau ne s'y montra point.

noms de *présages funestes*, de *fléaux de Dieu*, de *calamités publiques*, de *tristes augures*, attribués aux péchés du populaire ; événements que l'on ne doit attribuer qu'à la localité insalubre, qu'à une politique atroce, qu'à un fanatisme aveugle, qu'au manque de lumières et d'instruction. La reproduction des mêmes causes reproduirait encore les mêmes effets.

Au VIII^e siècle, Lyon, dépouillé de la splendeur que lui avait léguée la grandeur romaine et à peine relevé de ses ruines fumantes dont l'avait couvert les peuplades sorties du fond de l'Arabie, mais que le bras de Karl-Martel venait de dissiper comme le vent dissipe la poussière du désert, était devenu la proie de l'ambition d'un clergé jaloux et ambitieux, dont la politique envahissante devait, bientôt après, ne laisser plus sur cette célèbre cité subsister qu'une ombre d'autorité de ses légitimes souverains qui, en s'évanouissant, la légua en patrimoine aux évêques.

Tant de changements firent qu'au IX^e siècle la population lyonnaise était une réunion confuse d'étrangers, de Gaulois, de Goths, de Bourguignons, surtout de Romains gaulois accourus des contrées voisines pour peupler la ville. Chacun y avait apporté les mœurs, les usages de ses compatriotes, les lois de son pays, ou celles des provinces voisines. Pour compléter le tableau de cette agglomération bizarre, les juifs, chassés à cette époque des contrées habitées par les sectateurs de Mahomet, arrivèrent avec empressement dans les grandes villes où ils étaient sûrs de trouver quelque tranquillité, surtout dans celles dont l'aspect leur paraissait le plus favorable à leur commerce ou à leur industrie.

(1) An 750.

Lyon, par sa position très-commode au confluent de deux rivières ne manqua pas de fixer leur attention. Ils s'aperçurent bientôt que le commerce avait toujours été l'objet des Lyonnais, et que leurs mœurs douces pouvaient favoriser leur industrie. Dès-lors Lyon devint pour eux une nouvelle Jérusalem.

Vers 820, sous le gouvernement obéré de Louis-le-Débonnaire, tolérant par nécessité, ils y vinrent donc en grand nombre et réparèrent dans quelques années les pertes que les malheurs des temps, les guerres civiles et les invasions étrangères avaient fait éprouver à cette cité.

Les juifs, en faisant leur principaux comptoirs à Lyon, donnèrent à la population de cette ville un mouvement tout particulier. Leur costume oriental, leur langage, leur luxe, leurs cérémonies religieuses excitaient la curiosité du vulgaire; leurs habitudes nomades les avaient mis en rapport avec toutes les nations de l'univers; ils pouvaient se procurer toutes les productions du globe, car ils connaissaient presque tous les dialectes.

On ne doit pas s'étonner si sous le gouvernement obéré de Louis-le-Débonnaire, ils purent acheter avec de grosses sommes d'argent les faveurs et les protections de ce prince, à la sollicitation de ses ministres jaloux de rétablir les finances délabrées du maître, parmi lesquels se trouvaient des abbés gagnés par les juifs; ce roi leur permit d'exercer publiquement la religion hébraïque, d'avoir des établissements considérables dans plusieurs villes du royaume et particulièrement dans la cité lyonnaise. Les juifs, soutenus ainsi par l'empereur, profitèrent amplement des privilèges qu'on leur avait accordés.

Ils bâtirent à Lyon une synagogue ⁽¹⁾ où leurs cérémonies religieuses excitaient la curiosité du peuple parmi lequel ils firent des prosélytes.

Les juifs, en attirant beaucoup d'ouvriers dans leurs manufactures donnèrent lieu à une émigration qui fit souvent laisser incultes les terres des chanoines, car à cette époque presque toutes les campagnes environnantes de Lyon appartenaient au chapitre de sa métropole, et fut une des principales causes de leur grande querelle avec le clergé, qui ne leur pardonna jamais non plus la manie de faire des prosélytes qu'attiraient à eux leurs insinuations et leurs mœurs singulières. Mais les juifs, encouragés par la protection des hauts seigneurs que leurs richesses leur avaient su gagner, affectèrent un profond mépris pour les intrigues et la haine du clergé lyonnais, à la tête duquel était l'archevêque Agobard qui a tant écrit contre eux.

Toutes ces récriminations de la part de ces derniers portèrent les juifs à des excès qui, joints à d'immenses richesses extorquées ou gagnées, leur firent, plus tard, payer bien cher l'orgueil que donne presque toujours une trop grande prospérité. Ils furent tour à tour chassés et rappelés, protégés et poursuivis, comblés de faveurs et assommés comme des bêtes fauves. Les rois, bientôt après, ne pouvant fouiller dans la bourse de leurs sujets, mirent à la torture les juifs qu'ils ne regardaient plus comme des citoyens; ils les abandonnèrent à la rigueur d'un clergé

(1) Les uns croient qu'elle était située sur le milieu de la montagne de Fourvières, près de la rue encore appelée aujourd'hui rue Juiverie; d'autres que c'était un peu au-dessous de Fourvières, en un endroit nommé *Bréda*, et un médaillon hébraïque en cuivre rouge, trouvé en ce lieu, il y a deux cents ans, le représentant Louis le Débonnaire, est regardé comme une preuve de l'antiquité de cette fondation.

qui, empressé de venger les griefs qu'ils prétendaient avoir contre les enfants de Moïse ; ne manqua pas d'assouvir une haine enfantée par une susceptibilité que ces malheureux n'avaient pas assez ménagée.

Nous avons parlé des ravages causés par les tempêtes et autres phénomènes naturels, particuliers au territoire des alentours de notre ville. Sa situation au milieu d'une atmosphère rendue continuellement humide par le Rhône et par la Saône, entre deux chaînes de montagnes, les Alpes, au fond de l'horizon, à l'orient, et la chaîne du Mont-d'Or qui l'entoure comme une large ceinture à l'occident du midi au nord, rend ces ouragans très-fréquents en été. On peut placer à cette époque l'apparition de ces étrangers connus dans l'histoire sous le nom de *Tempetateurs*, ou fabricateurs de tempêtes ; nom que la populace leur donnait alors et qui indique assez l'idée qu'on s'en formait. Ces étrangers, revêtus d'habillements bizarres, menant une vie nomade, ayant des mœurs et des habitudes singulières, exaltèrent partout par leur présence, qui coïncidait avec les ravages tout récents de la grêle en ces contrées, l'imagination du peuple ignorant qui s'écria dans la ville et dans les campagnes environnantes que ces vagabonds, mendiants barbares sortis des forêts de la Bohême, étaient des sorciers. On les appela de vrais tyrans de l'air, qui faisaient tomber à leur gré la foudre ou la grêle sur les blés ou sur les fruits de la terre. Car, selon les habitants superstitieux et courroucés de ce temps, la légion des sorciers de l'air causait toutes sortes de dommages dans ses propres intérêts, et mettait à profit les malheurs publics, parce que, disaient-ils, suivant leurs statuts diaboliques, tous les fruits que la grêle avait frappés ou que l'orage avait fait tomber leur appartenaient de

plein droit. Ils les faisaient passer dans une région aérienne où ils les vendaient à leurs compatriotes ou à leurs parents en sorcellerie. Ils se servaient, suivant les esprits crédules, de vaisseaux plus légers que l'atmosphère, et de pilotes de la même espèce pour transporter ces denrées.

Ces prétendus sorciers aériens furent le premier type de ces vagabonds que l'on remarqua si souvent en Europe, connus sous les noms de Bagaudes, de Tardisalesmes, de Moustanels, etc. Leur habit n'était ni le froc des moines, ni la parure orientale des juifs, ni la toge des clercs, ni l'habillement des guerriers.

Mais revenons au tableau que présentait l'aspect de la ville, entre le confluent à l'époque où nos rois de la troisième race en devinrent les paisibles souverains.

Au XIII^e siècle, l'église de St-Nizier était entourée d'un grand nombre de cabanes qui ne méritaient pas le nom de maisons. C'était un amas de cahutes basses ou de maisons construites avec de la terre et du bois, couvertes de chaume, semées pêle-mêle, sans ordre, sans alignement aucun, et qui laissaient à peine entr'elles assez d'espace pour former des rues sales, noires et tortueuses, et permettre la communication. Ces rues n'étant point pavées et n'ayant d'autre pente que celle du terrain, devaient être remplies de boue et des immondices qu'on y jetait. Telle est l'idée que nous devons nous former de nos villes, depuis que celles qu'avaient bâties les Romains avec plus de magnificence et plus de commodités que les nôtres, eurent été détruites par les Barbares, ou abandonnées sous le gouvernement féodal. Pendant la durée de ce gouvernement, les seigneurs, se cantonnant dans leurs manoirs, attirèrent autour d'eux des serfs et des vassaux, et ne laissèrent dans l'enceinte des villes ruinées que des artisans

sans émulation et sans industrie, qu'ils pillaient le plus souvent. Courbés sous le joug de la tyrannie, les bourgeois pouvaient-ils songer à se construire des habitations commodes ? Un rez-de-chaussée pour vendre leurs marchandises, un premier étage pour se coucher et une plate-forme avec une tour à *nid d'hirondelle* pour se défendre : voilà quel était leur logis.

A cette dernière époque l'enceinte de la ville de Lyon était bornée au nord par un canal de communication du Rhône à la Saône, canal qui sortait du fleuve à l'endroit même où commence actuellement le quai St-Clair, et, traversant l'endroit où est la place des Terreaux, venait aboutir à la Saône au port de la Feuillée; au levant, par le Rhône jusqu'au pont de la Guillotière; au couchant, par la Saône et la ville des chanoines; au midi, par un grand terrain bas et inculte qu'on a depuis appelé Belle-cour.

L'emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue Chalamor, était alors celui d'une partie des murailles méridionales de la ville. Ces murailles formaient une ligne qui partait du Rhône, près du collège de la Trinité, suivait la rue Dubois et venait se terminer vers la Saône à un portail qu'on voyait encore au XVII^e siècle. Tout l'espace compris entre cette muraille et le confluent n'était qu'une campagne où il y avait quelques habitations isolées et au bout l'enclos de l'abbaye d'Ainay.

Au côté opposé et du côté du nord se trouvait la colline St-Sébastien, avec les terrains vagues et les vignes de la Déserte, les rocs de St-Benoît, les fossés et les murailles de St-Marcel qui se prolongeaient le long de la rue de ce nom et se liaient avec les fortifications du Griffon. Deux portes et des tours construites à l'époque de la première

assemblée consulaire existaient en cet endroit pour défendre les magasins des bourgeois, soit contre les brigandages des seigneurs, soit contre toute surprise des gens des chanoines. Enfin, la colline de St-Sébastien se terminait au levant par un côteau très-escarpé près de St-Clair, nom tiré d'une chapelle dédiée à saint Clair, qui se trouvait à gauche au bas de l'escalier conduisant à la rue des Fantasques, et à côté de laquelle était jadis une récluserie.

Nous terminerons cet aperçu statistique par cette remarque, que le Rhône, avant qu'on lui eût imposé, vers ce côteau, pour digue, cette longue ligne de quais construite depuis le dernier siècle, dans ses fréquentes inondations passait très-souvent à travers la ville en suivant une chaîne de roches primitives, qui forme une grande partie de la colline du confluent, et dont la base trace au pied de cette éminence une ligne irrégulièrement circulaire, qui de St-Clair passe au-delà de St-Nizier, et va se terminer aux roches sur lesquelles le pont de Pierre est fondé. Au-delà de cette ligne de rochers tout est sable, gravier et terres de remblais jusqu'à une grande profondeur.

Outre ce premier bras du Rhône, un second, dont nous avons parlé, passait par la place des Jacobins et allait se jeter dans la Saône par la rue Ecorche-Bœuf, dont le sol est très-enfoncé.

Tel était l'emplacement de la ville au XIV^e siècle et la situation du terrain; peu de modifications et de changements eurent lieu, depuis lors jusqu'au XVII^e siècle, mais dans l'époque suivante, nous verrons en parlant des temps modernes que, depuis, les localités ont bien changé.

FÊTE DES MERVEILLES.

Parmi les fêtes religieuses établies à Lyon au XII^e siècle ; la plus mémorable et la plus célèbre était la *fête des Merveilles*. Voici quel fut la cause de son institution et les cérémonies qui s'y pratiquaient, on en prendra une juste idée des usages et des mœurs de ces temps-là.

Sous le règne de Louis-le-Jeune, l'Eglise de Lyon assemblée capitulairement fit, ou plutôt renouvela des statuts dans lesquels elle régla, par une délibération unanime, la manière dont l'office divin devait célébrer à l'avenir. Ces statuts sont datés de 1178. On y entre surtout dans un fort grand détail des cérémonies qui doivent s'observer à quelques fêtes particulières, principalement à celle dite des *Merveilles* ou des *Miracles*, ainsi nommée parce que, portent ces statuts, « nos premiers martyrs étant apparus aux fidèles de Lyon, leur ordonnèrent de recueillir leurs cendres. Elles furent déposées sous l'autel de l'église des Apôtres, aujourd'hui St-Nizier, et dès à présent il est établi une grande solennité qui s'appellera *fête des Merveilles* ou *Miracles*; elle aura lieu le jour de l'Ascension. »

Cette fête primitive se faisait encore en 1312, et fut abolie tout-à-fait en 1402 par le consulat qui en obtint la suppression de l'archevêque, à cause des abus qu'on y avait introduits. En voici les cérémonies :

Chaque année, à pareil jour, dès la première aube, une population immense se transportait à l'église de St-Jean; l'archevêque s'y rendait aussi avec un appareil imposant; de là, on allait par terre sur quatre rangs, jusqu'à la chapelle de St-Pierre-ès-Liens, à *Vosa* (Vaise); on y chantait des hymnes et des cantiques. On faisait une station dans cet oratoire; après cette cérémonie presque tous les fi-

dèles se dirigeaient vers des barques nombreuses ornées de guirlandes de fleurs, et prêtes à voguer sur la Saône; une était disposée pour recevoir l'archevêque et le chapitre de la cathédrale. Les rames s'élevaient de tous les côtés; quelquefois on remontait jusqu'à l'Île-Barbe, en chantant des hymnes et des psaumes. Arrivés à la pointe méridionale de l'île, le prévôt, le doyen, le dignitaire à la tête de tout son monastère, les recevaient. L'archevêque se plaçait sous un dais porté par les plus anciens de l'abbaye, et l'on marchait en ordre jusqu'à la porte du cloître où était le moine sacristain qui criait trois fois à haute voix : *Hosanna! Hosanna! Hosanna!* Tout le monde répondait : *Noël! Noël!* Après quoi il ouvrait la porte de l'église où l'archevêque et le clergé entraient les premiers. On célébrait le service divin, puis venaient les expositions des reliques des saints, des dons faits aux monastères, entr'autres le célèbre cor d'ivoire du fameux Roland, mort à Roncevaux, et donné par Raoul de la maison du Mont-d'Or, un des descendants de cet illustre chevalier; ensuite on faisait des distributions aux nécessiteux accourus de tous côtés. Un chef de la maison du Mont-d'Or en faisait les honneurs le premier, ayant le droit de prendre ce jour-là deux *emboulées* de l'argent offert en l'honneur des reliques des saints, et de les distribuer aux pauvres. Venait après ce qu'on appelait le droit d'*aubade* ou qu'on appelait l'heure du *populaire*. Au premier coup de cloche de midi parti de l'église de Notre-Dame, on voyait cette immense foule de personnes s'épandre de tous côtés sur les collines, sur les rives, entonnant des chansons de *joyeuseté*, faisant chère *liesse* et danses mondaines jusque dans le monastère et maison des religieux.

Un dignitaire, don Girin de Sartines, ayant voulu

faire clore le pré pour faire cesser ces amusements profanes, le populaire renversa les murailles. Ainsi se passait la matinée du jour de la fête des Merveilles, lorsque le temps le permettait. Tandis que tant de gens sont à prendre ces divers ébattements et *victuailles*, l'archevêque et tout le clergé, de leur côté, sur l'invitation du vénérable dignitaire, entraient au réfectoire du monastère, pour y accepter le repas qu'on avait eu soin d'y préparer. Ce repas était appelé le *festin des apôtres* : là on y voyait tout ce que la contrée pouvait fournir en vins, gibier, fruits, légumes, etc. ; car il était d'usage de n'y admettre que les produits des terres de l'abbaye. Pendant qu'un moine monté à la chaire de lecture, lisait des passages des Ecritures saintes, toute la docte réunion faisait honneur aux préparatifs offerts par les religieux (1).

Cependant l'heure du départ a sonné, et le signal de la mise en route a été donné par l'archevêque de Lyon ; de tous côtés, l'airain sacré appelle à la réunion ; les cloches des paroisses environnantes y répondent.

Déjà le cortège est en marche, et chacun a repris sa place dans le même ordre qu'on était parti. A peine commençait-on à voguer que les chants sacrés recommençaient. On remarquait sur le bateau de l'archevêque des cierges allumés : au milieu d'eux un petit et un grand chandelier, objets absolument nécessaires comme emblème de la suprématie de cette église et de son chapitre sur les autres ; à tous ces chants se mêlaient les accords d'une musique analogue à cette pompeuse cérémonie. Arrivée au-dessous du pont de Pierre, le seul alors sur

(1) Voyez notre ouvrage intitulé : *Fondation de l'Ermitage du Mont-Cindre et de la Tour de la Belle-Allemande.*

cette rivière, chaque barque tenait son rang et allait file à file jusqu'à Ainay. Avant de quitter les bateaux on récitait l'oraison des trépassés. On descendait sur la rive gauche de la rivière, pour faire une station dans l'église du confluent.

Le maître du chœur réglait ensuite la procession jusqu'au port St-Michel, et là recommençait la litanie de saint Pothin, jusqu'à St-Nizier. Les deux prêtres qui chantaient les litanies, s'arrêtaient devant le portail gothique, et les autres entraient dans le chœur. Les chanoines qui se trouvaient en rang d'officiers, entonnaient des hymnes, après quoi la foule s'écoulait ou suivait en procession le clergé jusqu'à St-Jean.

A cette cérémonie, succédait dans la même journée un autre spectacle. Des bœufs ou de jeunes taureaux amenés sur le pont de Pierre, étaient précipités dans la Saône par une porte qui se trouvait placée au-dessus de la grande arche merveilleuse (la dernière de ce pont du côté de St-Nizier, appelée l'*arche des merveilles*, sans doute à cause de cette fête).

Des hommes vigoureux, sur le rivage ou dans des barques, leur livraient un combat qui finissait par la mort de ces animaux.

On les portait hors des murs de la ville, dans un endroit isolé (où est maintenant la rue Ecorche-Bœuf). Ce divertissement se terminait par des feux de joie et par des festins sur le bord de la rivière.

Telle fut dans son origine cette fête singulière qui, ayant dégénéré en orgie scandaleuse, fut supprimée par le consulat, en 1402, sur l'autorisation de l'archevêque.

Cette fête dont les principales cérémonies se passaient à l'Île-Barbe n'était pas la seule dont cette île a été témoin à différentes époques. Vers le XIV^e siècle, quelques

jours avant celle des Merveilles avait lieu la fête de la plantation du panonceau royal. Nous en parlerons à l'époque suivante. Mais bien antérieurement à toutes ces fêtes, il en existait déjà une célèbre en ce même lieu, et selon les auteurs les plus véridiques, on croit que c'est de l'île-Barbe que les druides partaient pour aller chercher, en Dauphiné, le gui de chêne et le déposer à la Guillotière, faubourg de Lyon.

Cette cérémonie se faisait le sixième jour de la première lune de l'année qui commençait alors le premier mars. Les prêtres parcouraient les provinces, criant à haute voix : *Au gui l'an neuf*. Ils cherchaient cette plante sur un chêne de trente ans. La cérémonie s'ouvrait par une procession générale. Les *eubages* (druides subalternes qui s'occupaient surtout de la politique, de l'astronomie et de la divination) marchaient en cette occasion les premiers, conduisant deux taureaux blancs pour servir de victimes.

Les *bardes* suivaient en chantant des hymnes à la louange du Créateur.

Leurs disciples venaient ensuite en habit blanc, suivis du *hérald d'armes*, couvert d'un chapeau avec des ailes, tenant en main une branche de verveine entourée de deux serpents, tels qu'on peint Mercure.

Les trois plus anciens *druides*, dont l'un portait le pain que l'on devait offrir, l'autre un vase plein d'eau, et le troisième une main d'ivoire attachée au bout d'une verge, précédaient le grand-prêtre. Celui-ci marchait gravement pieds nus, vêtu d'une robe blanche et d'un rochet par-dessus, entouré des *vaccies* et des *ovales* (1) habillés à peu près comme lui, suivis de la noblesse.

(1) Les *vaccies* étaient des prêtres qui s'occupaient de l'enseignement du

Ce pompeux cortège étant arrivé au pied du chêne choisi, le pontife, après quelques prières, brûlait un gâteau, versait de l'eau sur un gazon, offrait le pain et l'eau en sacrifice, et les distribuait aux assistants; il montait ensuite sur l'arbre, coupait le *gui* avec une serpette d'or, le jetait sur une nappe, et terminait la solennité par l'immolation de deux taureaux.

Chacun recevait avec respect du *gui* de la main des prêtres : c'était une sorte d'étrennes qu'on regardait comme un présent du ciel, et comme un remède contre un grand nombre de maladies; il avait aussi, selon les druides, la vertu de rendre féconds les animaux.

PIERRE VALDO OU LA SECTE DES VAUDOIS.

An 1160.

Le milieu du douzième siècle vit se former à Lyon une nouvelle secte connue sous le nom de Vaudois. Celui qui en fut ici le chef était Pierre Valdo, riche négociant de la ville de Lyon, né à Vaux, sur les bords du Rhône. Suivant Théodore de Bèze et Jean Léger, ce Pierre de Lyon, loin d'être le fondateur et le dénominateur de sa secte, ne fut appelé Valdo que parce qu'il suivait la doctrine des Vaudois, c'est-à-dire des habitants des vallées. Quoi qu'il en soit, ce Valdo était un homme instruit, de mœurs joviales et surtout aimant le plaisir. Se trouvant un jour, selon la coutume de ces temps reculés, dans l'assemblée publique des bourgeois qui faisaient le négoce, et qui avaient remplacé les Juifs qu'on assassinait alors dans

dogme druidique. Les *ovales* étaient chargés des sacrifices et autres cérémonies matérielles du ministère des augures et des aruspices.

Lyon comme des bêtes féroces, il fut vivement frappé de la mort subite d'un de ses compagnons de débauches. La crainte des jugements de Dieu le saisit, il distribua ses grands biens aux malheureux, et attira autour de lui un grand nombre de prosélytes. Il leur prêchait la morale de Jésus-Christ, et leur récitait les Actes des apôtres. Plusieurs autres marchands ou bourgeois suivirent l'exemple de Valdo; ils formèrent enfin la fameuse secte des pauvres ou des gueux qui fit élever tant de bûchers, et s'attira tant de persécutions de la part du clergé irrité. On leur donnait tantôt le nom d'Albigeois parce que la ville d'Alby en était presque entièrement peuplée, tantôt le nom de Bons-Hommes, à cause de la régularité et de la simplicité de leurs mœurs, et tantôt le nom de Manichéens, nom odieux que l'on donnait en général à toute sorte d'hérétiques.

Pierre Valdo se mit à catéchiser la foule de pauvres que ses aumônes attiraient à sa suite. Il leur expliquait l'Evangile dans les carrefours, sur la place publique, et leur lisait une partie de la traduction qu'il avait faite des Ecritures saintes.

Bientôt les disciples de Valdo se persuadèrent qu'il ne suffisait pas d'écouter leur maître et de vivre comme les apôtres, mais qu'ils devaient imiter ces derniers dans leurs moindres actions, prêcher l'Evangile et enseigner la morale chrétienne à tous les peuples de la terre.

On vit donc ces nouveaux apôtres courir la ville et la campagne avec leurs souliers coupés par dessus, ce qui les fit encore appeler *sabbatés* et *insabbatés*, avec leurs capes semblables à celles des religieux, et néanmoins conservant toujours leurs longues chevelures comme des laïques; on les vit aller péle-mêle, hommes et femmes, à l'exemple des femmes converties qui suivaient J.-C. et les apôtres,

prêcher jusqu'au milieu des champs. Malgré les défenses que le clergé avait faites contre ces prédications, les Valdais continuèrent à publier hautement que ces injustes défenses étaient un effet de la jalousie; que les chanoines et le chapitre de l'Eglise de Lyon faisaient des saints mystères un commerce de lucre et de scandale, que des moines débauchés et les clercs toujours ivres devaient entendre parler avec rage de la doctrine évangélique des pauvres de Lyon. Après tout, ajoutaient-ils, un bon laïque n'est-il pas meilleur prêtre qu'un prélat dissolu? N'a-t-il pas mieux que lui le pouvoir de lier et de délier, de remettre les péchés et même de consacrer le corps de J.-C. Belle transsubstantiation, en effet, que celle qui a lieu entre les mains d'un mauvais prêtre sortant de chez les filles perdues! Soyez sûrs, mes frères, disaient les plus enthousiastes que la vertu des hommes fait la bonté de la consécration et que le pain du Seigneur se changera en cendres dans la bouche de l'impie. Gardez-vous d'imiter la conduite de ces ecclésiastiques corrompus qui se disent chrétiens et qui sont idolâtres! Ne prouvent-ils pas tous les jours leur indifférence pour les plus augustes mystères en baptisant de petits enfants qui ne comprennent point encore cette importante cérémonie, en adorant une croix qu'on devrait abhorrer, puisqu'elle a été l'instrument du supplice de notre adorable Sauveur, en répétant que le pain et le vin se changent dans leurs mains sacrilèges en ce sang précieux de l'oint de la Divinité! Laissons, méprisons leurs cérémonies et leurs usages: Dieu nous a donné deux grands moyens de salut, l'eau régénératrice et le festin de l'alliance. Ce serait l'insulter que de croire qu'un pape, soumis à toutes les passions humaines, est capable de procurer le royaume des cieux,

et que pour obtenir la béatitude céleste il faut donner la dîme, le fruit de nos sueurs, à ces moines fainéants qui la dévorent dans leurs repas splendides.

On peut concevoir ce que de pareilles remontrances produisirent sur un clergé dont la conduite n'était pas sans reproches, et les horribles excès de cruauté qu'elles attirèrent sur leurs auteurs et les disciples. Ces persécutions donnèrent lieu à de terribles représailles dont Lyon fut en grande partie le théâtre (4).

Cependant Pierre Valdo étant parvenu à échapper au ressentiment de ses ennemis se retira dans les montagnes du Dauphiné et du Piémont. De là, ses nombreux disciples se répandirent dans toute l'Europe; mais ils furent bientôt exterminés par les croisades religieuses que le pape suscita contre eux. Quelques-uns se sont maintenus avec peine jusqu'à nos jours dans les trois vallées du Piémont, où ils s'étaient d'abord retirés.

GUERRES DE LA COMMUNE.

Nous avons vu les causes et les motifs qui les firent naître, nous ne parlerons ici que de leurs effets et de leurs résultats.

Ce fut le 26 mars 1206 qu'eut lieu le premier soulèvement, alors que les bourgeois s'emparant de la ville en chassèrent les officiers du pouvoir ecclésiastique. Les chanoines ayant demandé à traiter, les bourgeois acceptèrent la médiation du duc de Bourgogne qui avait été choisi pour arbitre, et agréé de part et d'autre; on signa un traité

(4) Plusieurs quartiers de la ville furent incendiés, et l'église de St-Nizier brûlée.

qui arrêta la suite de ce démêlé qui ne fut signalé que par une émeute passagère.

En 1248, l'affaire fut plus sérieuse, on recommença les hostilités, mais adroitement et sourdement. Les bourgeois fortifièrent leurs maisons, terminèrent l'institution de leurs pennonages et construisirent de nouvelles tours malgré les clauses du précédent traité qui prescrivait la défense d'en élever; ils prétextaient la nécessité de se garantir contre les attaques des barons pillards. Les chefs dirigeants de la communauté eurent aussi soin de fomentier les germes de discorde qui existaient déjà entre les officiers de l'archevêque et les fonctionnaires du chapitre; ils parvinrent à intéresser à leur propre cause les clercs; les docteurs ès-droit, les tabellions et toute la portion instruite de la chancellerie. Le clergé de son côté fit prendre les armes à ses vassaux, et tripla la garde de ses forteresses. Des ordres furent expédiés à tous les seigneurs feudataires de l'Eglise; les deux partis demeurèrent ainsi en présence pendant tout le séjour à Lyon du pape Innocent IV qui sut par son intervention les empêcher d'agir; mais sitôt après son départ et sur de nouvelles agitations, l'anarchie ne tarda pas à renaître; les bourgeois de leur côté appelèrent à leurs secours les nobles de Bresse et de Savoie qui, ayant des parents réfugiés dans la cité et faisant cause commune avec les citoyens, opposèrent un parti formidable.

La ville était fortifiée sur tous les points; les clefs sont déposées entre des mains sûres. Les plus intrépides s'emparèrent de la tour principale du pont de la Saône, pour empêcher toute irruption de ce côté.

Bientôt après un gros de bourgeois, marchant en bataillons serrés, les panonceaux de la ville déployés,

se précipite vers le cloître de St-Jean, l'assiège, le prend et force les chanoines et tout ce qui s'y trouve à s'enfuir par l'escalier escarpé qui communiquait avec le cloître de St-Just ; mais tandis que les bourgeois vainqueurs s'amusaient à dévaster et à piller les logements des chanoines, ceux-ci avaient eu le temps de se barricader et de se fortifier dans la forteresse de St-Just et d'assembler leurs vassaux dont la plupart étaient des seigneurs puissants : ils formèrent une armée de vingt mille hommes qu'ils opposèrent aux bourgeois.

Cependant tous les citoyens s'excitent mutuellement au combat ; ils se représentent les excès, les injures, le despotisme de leurs seigneurs tonsurés et mitrés ; ils parlent de leurs franchises et des privilèges donnés par les papes ; ceux qui ont été persécutés ou torturés montrent les traces des chaînes sacerdotales et leurs odieuses blessures ; les négociants ruinés parlent des exactions de l'Eglise, des vols qu'on leur fait même pour les enterrements ; enfin les griefs sont exposés tantôt avec éloquence et souvent avec cette énergie qui entraîne toujours la foule disposée à l'entendre. Le courage des bourgeois en est stimulé et se déploie bientôt comme une flamme immense qui cherche à dévorer et cloîtres et châteaux.

Décidés à lutter avec bravoure contre leurs adversaires, bientôt nos citadins, et presque sous les yeux des troupes ennemies, construisent un fort au milieu de la montée du Gourguillon, élèvent en même temps des redoutes près de la chapelle de Fourvières, avec les pierres tumulaires des chanoines, placent sur toutes les hauteurs voisines des pennons pour communiquer entre eux par des signaux, et ne se décident enfin à rien moins qu'à donner un assaut à la forteresse où le chapitre s'était retiré.

Cependant les troupes assemblées par les chanoines étaient assez nombreuses pour résister à l'impétuosité des bourgeois, et au moment où ceux-ci se disposent à une attaque générale : les vassaux de l'Eglise sortent tout-à-coup, combattent les assaillants, les accablent avec tout l'avantage que leur donne la position du terrain, les forcent à se retirer en désordre, et chassent les pennons du fort qui avait été construit au Gourguillon. Ce premier échec, loin d'abattre les Lyonnais ne fit qu'augmenter leur fureur. Ils appellent à leur secours Humbert, seigneur de Latour, qui leur amène un renfort de cavalerie et grand nombre de gens à pied. Les citoyens marchent sous sa conduite : ils reprennent le fort de la Madeleine (au Gourguillon) et s'avancent droit à la forteresse de St-Just pour essayer de la surprendre : mais l'armée des chanoines était rangée en bataille sur les hauteurs ; un combat acharné s'engage, la victoire fut long-temps disputée, plusieurs chanoines périrent. Les Lyonnais désespérant de forcer cette armée, se retranchent dans leurs redoutes de Fourvières et autres, et forment ainsi le blocus de St-Just.

Gerard évêque d'Autun, administrateur du diocèse de Lyon, voyant cet état de choses, offrit sa médiation qui fut acceptée ; mais après une trêve de vingt-huit jours, les uns et les autres ne voulant se départir d'aucune de leurs prétentions, les esprits s'aigrirent, et l'excommunication que prononça l'évêque d'Autun contre les Lyonnais, dans un synode tenu à Belleville était un triste moyen pour arriver à une conclusion ; aussi nos citoyens eurent-ils recours à un protecteur plus puissant ; ils implorèrent la protection du roi de France, et Louis IX, alors régnant, amena à bonne fin une affaire qui, ainsi que nous l'avons vu, ne tourna pas à l'avantage du clergé, puisque la conclusion

fut que le roi mit la justice temporelle en sa main et permit aux habitants d'appeler des jugements des officiers ecclésiastiques à son bailli de Mâcon : protection qui fut pour les Lyonnais le premier appui de l'affranchissement de leur commune , et porta le premier coup au pouvoir théocratique du chapitre.

Le roi Louis IX s'était embarqué pour son expédition d'Afrique , sans avoir prononcé d'une manière définitive sur les différends des citoyens et du chapitre , laissant toutefois à Nîmes des commissaires royaux pour les apaiser , si les querelles recommençaient. Les esprits n'ayant point été satisfaits, les choses se trouvèrent bientôt dans le même état, et l'on se battit avec plus de fureur que jamais. Cette fois, les chanoines, retranchés d'une manière formidable dans les donjons de St-Just, prirent l'offensive. Le fort du Gourguillon, que les citoyens occupaient et qui s'élevait avec ses redoutes tout près de la forteresse de St-Just, fut le premier poste qu'ils attaquèrent. Les pennons furent égorgés. Les vassaux de l'Eglise, enhardis par ce premier exploit, se précipitèrent, enivrés de ce succès, du sommet de la montagne ; mais n'osant franchir le pont de la Saône que le beffroi de St-Nizier avait fait couvrir en un instant de bourgeois armés, ils traversèrent la rivière plus haut, et se répandirent dans les campagnes environnantes, sans frein, sans ordre, arrachant les vignes et les moissons, tuant ou emmenant le bétail, massacrant les vilains, et mettant le feu aux maisons qu'ils savaient appartenir aux plus notables citoyens.

Ceux-ci eurent bientôt leur revanche. Déjà leurs bataillons accourus de tous les quartiers sur le pont de Pierre, avec cuirasse, lance et épée, s'étaient considérablement grossis, et avaient formé une masse compacte,

intrépide, animée du même esprit, celui de la vengeance. L'habitude de guerroyer sans cesse, et la haine pour des ennemis sans pitié, et qu'ils savaient devoir préparer les plus affreux supplices à ceux des habitants qui avaient osé opposer une résistance que leur orgueil avait taxée d'impiété et de sacrilège : tous ces motifs leur faisaient quitter les travaux avec une promptitude étonnante. Les Lyonnais étaient alors tout à la fois pères, époux, fils, commerçants, citoyens et soldats. Tous se portent sur le Gourguillon. Les cadavres de leurs camarades les enflamment d'une ardeur inouïe ; ils reprennent le fort de la Madeleine, et passent au fil de l'épée les vassaux de l'Eglise qui s'en étaient emparés. Pour semer la terreur, ils profitent de l'absence du corps d'armée des chanoines dispersés dans les campagnes, et des ombres de la nuit qui s'avancait ; ils enfoncent les premières barricades du cloître de St-Just, brûlent presque toutes les maisons du chapitre, et massacrèrent tous ceux qui se rencontrent sur leur passage.

A la nouvelle de ce succès des bourgeois de Lyon, que les flammes de la colline annonçaient assez, l'exaspération des gens d'armes du clergé, disséminés çà et là aux environs, fut portée à son comble : deux fois ils cherchèrent à escaler les murailles que les citoyens avaient élevées du côté de St-Marcel et de St-Sébastien ; ils furent deux fois repoussés avec perte. Ne pouvant exécuter le serment horrible qu'ils avaient fait de brûler tous les magasins de la cité, de massacrer les femmes et les enfants de cette bourgeoisie courageuse qui, selon eux, osait tenir tête à des gens qui devaient être pour eux respectables et sacrés, ils revinrent dans les domaines des vilains et des citadins, dévastèrent tous les hameaux qui n'appartenaient pas à l'Eglise, emmenèrent prisonniers et firent serfs des chanoi-

nes, les paysans qu'ils purent rencontrer, persuadés que la glèbe était pour ces malheureux pire que la mort.

Les deux partis étaient donc acharnés l'un contre l'autre et se faisaient une guerre d'extermination; au milieu de cet affreux carnage, un cri s'élève parmi les citoyens : *Escaladons la citadelle de St-Just*. Ce cri retentit dans la ville, et aussitôt on voit les femmes, les enfants et les vieillards même, apporter sur la montagne tout ce qui est nécessaire pour s'emparer du refuge des assiégés. Mais les créneaux étaient très-élevés, les murailles de la principale tour inébranlables, et les portails en fer avaient résisté pendant dix ans à une attaque où les bourgeois manquaient de hautes machines pour un siège régulier; l'attaque fut donc sans succès.

Les bourgeois abandonnent momentanément le fort et le bourg de St-Just, et se retirent pour prendre quelque repos. Mais le lendemain, samedi 14 juillet, les citoyens courent aux armes et recommencent de nouveau le siège de la forteresse. Leur armée était divisée en trois corps : ces bataillons débouchèrent par trois points avec une intrépidité qui semblait leur assurer le succès. Les principales tours de la citadelle furent attaquées à la fois; mais ceux qui les occupaient, voyant que les bourgeois étaient disposés à ne leur faire aucun quartier, se défendirent avec un courage incroyable.

Le combat fut long-temps opiniâtre et meurtrier. Il y eut beaucoup de morts de part et d'autre, quelques chanoines furent blessés et d'autres y perdirent la vie. Enfin la fatigue, l'épuisement dans une saison très-chaude cette année-là, le besoin de réparer leurs forces, firent battre les citoyens en retraite.

Ils demeurèrent jusqu'au jeudi suivant sans renouveler

l'attaque; après quatre jours de repos, ils revinrent dans le même ordre et avec la même intrépidité : leurs efforts furent encore inutiles. Il fallut avoir recours à d'autres procédés d'attaque. Les conseillers firent construire une quantité considérable de gabions, de fascines, de mantelets, de béliers et autres machines de guerre pour saper les murailles de la forteresse; ils amassèrent une quantité prodigieuse d'huile, de paille, de toute sorte de combustibles pour brûler les assiégeants dans leur cloître. Stimulés par un spectacle de désolation, les bourgeois du sommet de la colline de Fourvières, voyaient les restes fumants de leurs maisons de campagne, tout près de la cité, et les malheureux habitants des villages circonvoisins, privés de tout, échappés au massacre et pourchassés accourant grossir leurs bataillons. Dans cette consternation ils ne purent résister à la vengeance que leur inspira ce dernier tableau de désolation : laissant tout-à-coup le siège de St-Just, qui leur faisait perdre beaucoup de monde sans promettre un grand succès, ils jurèrent de faire subir aux vassaux de l'Eglise le même traitement que ceux de leur parti avaient éprouvé. Ils débouchèrent par la porte de Trion et la vallée de Champ-Vert, la veille de St. André; ils se précipitent sur Ecully, village des dépendances du chapitre; ils se répandent comme un torrent dans les campagnes, arrachent, brûlent les moissons, et massacrent tous ceux qui tombent sous leurs coups, terribles mais justes représailles de l'exemple que leurs ennemis leur avaient donné! Les vassaux et serfs de l'Eglise fuient de tous côtés. Ils espèrent trouver un asile dans la chapelle du village. Le curé d'Ecully, qui se trouve au milieu d'eux, commence le sacrifice de la messe pour détourner les malédictions du ciel, et conjurer l'orage qui gronde sur la tête de ses ouailles.

Mais rien ne saurait fléchir la colère des bourgeois qui les poursuivent, la vengeance seule peut assouvir leur fureur, ils ne se donnent pas la peine d'enfoncer les portes de l'église; mais entassant autour des murs de la chapelle mille gerbes de blés ramassées dans les champs, ils y mettent le feu: tout est consumé, les ornements, le prêtre, les vassaux, plus de cinq cents personnes périssent; aucun n'échappa. Ce premier acte de barbarie est bientôt suivi de plusieurs autres: les citoyens descendent au bas des roches d'Ecully, quelques-uns suivent les contours de la colline du Mont-d'Or, où ils dévastent toutes les belles propriétés du chapitre; à St-Cyr, à Collonges, plusieurs remontent sur la rive droite de la Saône; ceux-ci veulent égorgier les habitants de Couzon, petite ville dévouée aux chanoines.

Les Couzonnais épouvantés par la nouvelle des désastres d'Ecully, se retirent sur la montagne escarpée qui les borne de près à l'occident. De là ils ne tardèrent pas à voir les flammes dévorant leurs habitations, leurs granges, et leurs récoltes, les citoyens dévastant leurs métairies et se nourrissant de leurs troupeaux qu'ils égorgent.

Voyons ce qui se passait dans la ville pendant cette expédition dévastatrice:

Quelques bourgeois restés dans la ville, et ceux qui montaient la garde sous les murailles de la forteresse de St-Just avaient achevé les préparatifs. Tout était prêt pour battre en brèche la citadelle. Humbert de Latour arrivait avec des troupes fraîches et dévouées à la bourgeoisie; il fut bientôt suivi de tous les habitants en état de porter les armes, et de ceux qui revenaient de leur expédition dans les campagnes. Il monte jusqu'aux ruines du Gourguillon, et culbute les premiers postes des cha-

noines. Mais c'est inutilement que l'on tenta de se rendre maître de la forteresse, on ne put y réussir parce que pendant le temps que les bourgeois avaient fait les courses que nous venons de décrire, le chapitre avait rassemblé une armée nombreuse, fait venir en bateaux ses gens d'armes disséminés, et avait pu les introduire dans la forteresse par les détours escarpés de la porte de St-George: ses vassaux se gardèrent bien de se battre en rase campagne avec la bourgeoisie sachant bien qu'ils ne seraient pas les plus forts. Ils n'écouterent point les bourgeois qui les appelaient sur le champ de bataille, et virent, presque devant le grand portail de St-Just, brûler l'hôpital des religieux de St-Irénée et toutes les maisons contiguës.

Ce fut donc sur ces entrefaites, où les deux partis ni vainqueurs ni vaincus, ou plutôt tour à tour l'un et l'autre, que les commissaires royaux laissés à Nîmes par le roi Louis IX, arrivèrent à Lyon; à leur voix les hostilités cessèrent tout-à-fait; des arrangements eurent lieu (1). Depuis les bourgeois apportèrent un nouvel ordre dans l'administration de leurs affaires; et pour donner plus de force et plus d'unité à leur commune naissante, ils réduisirent à douze les soixante conseillers qu'ils avaient mis à leur tête au commencement des premiers troubles.

Tels furent, parmi tant d'autres désastres, massacres, pillages, incendies, les terribles effets des funestes représailles qu'enfanta un gouvernement théocratique et vexatoire, vieux débris d'un pouvoir devenu suranné pour une civilisation imbue des germes féconds d'une liberté naissante, arrivée au terme d'une indépendance morale.

(1) An 1271.

GOVERNEMENT CONSULAIRE OU MUNICIPAL DE LYON , TEL QU'IL FUT ÉTABLI A CETTE ÉPOQUE (1) , 1528.

Voici en quoi consistait ce gouvernement :

1° De pouvoir faire des assemblées ou des convocations de citoyens pour délibérer sur les affaires qui concernaient le corps de la communauté et le bien public ;

2° D'avoir des lieux destinés à ces assemblées, nommés hôtels-de-ville, maisons consulaires, parloirs, loges, maisons communes et capitoules ;

3° D'élire des chefs et des magistrats pour présider ces assemblées, et faire choix d'un certain nombre de bourgeois et de citoyens pour prendre part aux délibérations, pour partager les offices, les dignités, les magistratures, toutes les fonctions municipales et les députations aux assemblées provinciales quand celles-ci furent établies. Ces bourgeois prenaient le nom de maires, de capitouls, de viguiers, de vicomtes majeurs, de prévôts des marchands, de jurats, de conseillers de ville, de pairs, de syndics, de consuls, d'échevins, de prud'hommes, de centeniers, dixeniers, quarteniers et autres semblables ;

4° D'avoir des archives publiques, des greffiers, des secrétaires-généraux perpétuels (les prévôts des marchands étant amovibles), des sceaux pour les actes publics ;

5° De pouvoir convoquer ces assemblées à certains jours,

(1) Ce fut le lundi 24 août 1416 que le gouvernement municipal de Lyon commença ses registres consulaires, où sont datés jour par jour tous les événements, tous les faits, tous les actes et toutes les correspondances de la cité. On remarquera qu'alors l'année commençait à Pâques; ce n'est qu'en 1582, sous le règne de Charles IX, que le commencement en a été fixé au premier janvier par le pape Grégoire XIII.

à certaines heures, au son de la cloche, de la trompette ou du tambour, par des huissiers, mandeurs, appariteurs et valets-de-ville ; d'imposer des peines à ceux qui sans excuse légitime s'absentaient de ces assemblées, quand il leur était enjoint de s'y trouver ;

6° D'avoir des armoiries affectées au corps de la communauté qui puissent être apposées sur les ouvrages publics, et portées dans les cérémonies ;

7° De faire des statuts, ordonnances et règlements pour la police et le bon ordre du gouvernement populaire ;

8° D'avoir des habits de cérémonie propres à chacun des offices, charges et dignités selon leurs prérogatives, qui puissent servir de marque d'honneur et de distinction dans les fonctions honorables de ces charges ;

9° D'avoir la garde de la ville, et les clefs des portes à foi et hommage, avec le droit de guet et garde pour la sûreté de nuit et de jour ; de pouvoir établir des corps-de-garde, et des sentinelles aux principales avenues ;

10° D'armer les citoyens en temps de guerre et de paix pour la sûreté de la cité, et de les diviser par bandes, troupes, compagnies, quartiers, pennonages, colonelles, et de donner à ces compagnies des chefs, des capitaines, des colonels, des majors, des lieutenants, des enseignes et autres officiers subalternes, et d'exiger d'eux serment de fidélité pour l'exercice de leurs charges ;

11° D'avoir outre ces compagnies nécessaires pour la garde, d'autres compagnies affectées au guet et garde de nuit, pour servir aux grandes cérémonies des entrées et réceptions des princes, et autres cérémonies civiles ou religieuses ;

12° D'entretenir la clôture de la ville et ses murailles ;

13° D'avoir soin des édifices publics, des alignements

des rues et places publiques, des quais, ports, et lits de rivières, ponts, égouts, pavés, démolitions, décombres, chaussées, digues et autres choses d'utilité publique ;

14° De pourvoir aux nécessités et aux commodités publiques, aux greniers, boucheries, cabarets, hôtelleries, fontaines, étalages, marchés, denrées, blés, farines, bois, charbons; d'en régler les prix et établir les tarifs;

15° De vérifier les poids et mesures et conserver les modèles;

16° D'établir des juges de police pour surveiller toutes ces choses et pour régler les différends conformément aux ordonnances;

17° De pourvoir à la salubrité publique en mettant des gardes aux portes, qui dans les temps suspects examinaient ceux qui venaient des lieux infectés de maladies contagieuses ou pestilentielles, de les faire séquestrer, de purger et parfumer les maisons d'où ils avaient été tirés; de forcer les habitants à maintenir la propreté dans les rues et dans leurs habitations; d'établir des médecins, des chirurgiens, des confréries de santé; enfin, de pourvoir de remèdes, de nourriture, de secours tant spirituels que corporels quiconque pouvait en avoir besoin, etc.;

18° D'avoir l'intendance et l'inspection des hôpitaux pour les malades et convalescents, et des maisons de charité où les pauvres de la ville étaient reçus, nourris et entretenus;

19° D'avoir des octrois du prince et des deniers publics, des trésoriers, receveurs, caissiers, etc. avec pouvoir de disposer de ces deniers pour les réparations et autres usages pour le bien public;

20° D'entretenir le commerce et le privilège des foires, de visiter les boutiques, magasins, manufactures, d'établir

des gabeleurs, courtiers, peseurs, mesureurs, changeurs, donner des passe-ports, des acquits, des passavants et telles autres permissions semblables.

21° De juger les affaires du négoce, lettres de change, transports, virement de partie, faillites, banqueroutes, fraudes, malversations et autres choses attribuées par le souverain aux juges, consuls, et au tribunal de la conservation des privilèges de la cité.

Tels étaient les privilèges établis par la commune de cette ville, et qui furent successivement et continuellement accordés ou approuvés par nos rois durant toute cette époque.

Nous allons voir les différentes formes sous lesquelles passa dans la suite cette organisation municipale.

GOVERNEMENT CONSULAIRE. — MILICE DE LA CITÉ.

(Suite.)

Observons d'abord qu'on donnait à Lyon le nom de syndicat à l'acte qui contenait l'élection du prévôt des marchands et des échevins.

Les bourgeois notables, ceux qui exerçaient des professions libérales et les maîtres des métiers, assemblés dans l'hôtel commun le dimanche avant le jour de la saint. Thomas, choisissaient leurs magistrats à la pluralité des voix.

Dans le moyen-âge, les élections municipales se faisaient dans la chapelle de St-Jacques, et le syndicat se publiait dans l'église de St-Nizier.

Les deux plus anciens actes à ce sujet sont l'un, du lundi après la fête de la Madeleine (1294), l'autre du samedi après la fête de la Purification (1297).

Par le premier on ne voit que deux citoyens choisis pour administrer et défendre la communauté; par le second, les habitants élurent seize bourgeois pour soutenir les intérêts et les droits des citoyens. En 1271 ce nombre fut porté à douze : six du côté de Fourvières, et six du côté du Rhône.

Dans un troisième (1308), il est dit que tous les bourgeois de Lyon furent convoqués sur les tombeaux du cimetière de St-Nizier, derrière l'abside de l'église, au son de la grosse cloche selon l'usage, et que là furent présents, le dimanche avant l'Ascension, tous les principaux chefs des corps de métiers et la plus grande partie des notables de la cité.

Les syndicats furent ensuite datés de la semaine qui précédait la Saint-Thomas.

Le jour de la fête, l'orateur de la commune prononçait en public un discours, dans lequel il avait soin de rappeler les devoirs du citoyen. On nommait ce discours *Oraison doctorale*.

Plus tard lorsque les rois de France nommèrent dans les provinces des gouverneurs et des lieutenants-généraux, ils respectèrent toujours une des prérogatives les plus précieuses du gouvernement consulaire, qui était la garde de la cité. Sous Henri IV, où les conseillers municipaux furent réduits à un prévot des marchands et quatre échevins, ce droit de garde n'en fut pas moins conservé, à la charge seulement d'en rendre au monarque français foi et hommage entre les mains des chanceliers royaux (1).

La milice bourgeoise était composée de tous les citoyens en âge et capables de porter les armes et de plusieurs

(1) An 1595.

autres corps militaires, telles que les compagnies franches de la province lyonnaise, celle des arquebusiers; et de la compagnie du guet (1).

Pour la répartition de toutes ces troupes, la ville fut d'abord divisée en trente-six quartiers ou pennonages, avec des drapeaux et des uniformes en grande partie écarlate, principalement celles du quartier primitif, celui de St-Nizier. Vers 1740, la ville fut réduite à vingt-huit quartiers. Chaque quartier montait sa garde à son tour; à cette époque il n'existait que deux postes d'honneur, celui du *Change* et de l'*Hôtel commun*. Les officiers étaient nommés par le consulat, et prêtaient serment entre les mains des chefs de la cité.

Dans un acte du 30 mai 1679, il est dit qu'aucun officier au-dessous des officiers supérieurs, nommés par le consulat, ne pourra être élu par le quartier s'il n'y a son habitation actuelle. Les prévôts et les échevins étaient seuls dispensés de cette loi. Par une délibération du 28 avril 1689, il fut décidé que l'officier serait actuellement et véritablement habitant de la ville, soit par sa naissance ou son origine, soit après avoir donné acte de sa résidence à l'hôtel commun, et avoir rempli les fonctions de citoyen pendant dix années, ou avoir passé par les charges consulaires. Ces conditions témoignent de l'importance qu'on attachait à la milice bourgeoise; ce qui est aisé à com-

(1) La milice bourgeoise, à qui la garde de la ville était confiée, était armée de lances, auxquelles étaient attachés des *pannons* ou pennons (c'est-à-dire étoffe de panne). Le pennon était un étendard à longue queue qui appartenait, dans les anciens temps, à un simple gentilhomme. Il était opposé à la bannière, qui était carrée. La ville, avant 1746, était divisée en 35 quartiers, ou pennonages; leur inégalité détermina à cette époque de la diviser en parties égales, en 28 quartiers. Ce nombre a subsisté jusqu'à la révolution.

prendre, car Lyon, ville frontière pendant long-temps, et limitrophe de la Savoie, de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne et du duché de Bourgogne, avait besoin d'une milice ou garde formidable, et dirigée par des hommes sûrs et dévoués.

Pour les postes éloignés ou écartés, pour les barrières, pour les gardes à monter auprès des supérieurs civils ou militaires, on forma des compagnies d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers, de soldats du guet, de suisses-lyonnais, et, plus tard, des pompiers.

Les conseillers de ville firent choix de deux cents arquebusiers qui étaient comme leur garde prétorienne, et qu'ils envoyaient quelquefois à la guerre au service du roi. Ils obtinrent pour eux de porter l'épée de bourgeois.

Les jeunes gens s'exerçaient à l'arquebuse sur le bord de la Saône, vis-à-vis du rocher de Pierre-Scize; ils formèrent dans la suite une compagnie de chevaliers de l'arquebuse, composée seulement de quarante membres, qui devinrent en quelque sorte les maîtres instructeurs des arquebusiers.

Par lettres-patentes de Louis XII, données à Lyon en 1508, il accorda aux compagnons et autres jeunes gens adonnés aux faits d'armes et exercices, des prix tant de l'arc et arbalète, que de couleuvrine, avec permission de tirer au *papegai*, espèce d'oiseau garni de plaques de fer; il voulut que celui qui abattrait l'oiseau fût roi du *papegai* durant l'année, et comme tel, exempt de tout impôt ou subside, ce qui prouve le cas que l'on faisait de l'utilité de cette arme.

Pour faire le service militaire de la cité, après les arquebusiers venait la compagnie du guet. On voit par un ordre de Villeroy, du 17 septembre 1714, qu'elle était

alors composée de cinquante hommes avec deux caporaux; elle avait en outre un capitaine appelé chevalier du guet, un lieutenant et trois sergents. Cette compagnie était sous les ordres immédiats du gouverneur et de ceux qui commandaient en son absence; elle faisait des rondes la nuit, et prêtait main-forte à la justice.

En 1570 le consulat obtint la permission de lever une compagnie de trois cents Suisses pour suppléer au nombre des soldats du guet et des arquebusiers devenu insuffisant pour garder tous les postes disséminés sur les hauteurs, et les nouvelles fortifications construites en différents temps. Toutes ces troupes étaient placées dans les diverses forteresses.

Pour compléter ce qu'il reste à dire sur tout ce qui concerne la milice bourgeoise, qui durant plus de trois cents ans suffit à tous les besoins qu'exigeait la tranquillité et la sûreté de la ville, ajoutons que tous les habitants bourgeois, juifs, nobles, prêtres payaient au besoin des contributions pour fortifier la ville, et qu'il y avait dans la cité une juridiction pour connaître et juger les délits concernant la garde civique. Elle fut confirmée au prévôt des marchands et aux échevins, commandant en l'absence du gouverneur royal. L'auditeur de camp, qui avait des pouvoirs du roi, faisait l'instruction et le rapport du procès, et le major remplissait les fonctions de procureur du roi.

Enfin, pour résumer tout ce qui précède sur le consulat jusqu'à la fin de cette époque, nous dirons que la communauté de la ville de Lyon a reçu depuis son établissement cinq différentes formes de gouvernement: en 1206, le pouvoir de la communauté était entre les mains de deux citoyens; en 1216 ce nombre fut porté à seize; en 1228

on le porta à cinquante. En 1271 il fut réduit à douze sous le nom commun de gardiateurs, recteurs, conseillers ou échevins.

Henri IV, par son édit du mois de décembre 1595, réduisit ces douze conseillers, échevins, à un prévôt des marchands et quatre échevins, un procureur-général et un secrétaire, auxquels on ajouta un receveur des deniers et revenus de la ville; le tout à l'instar de la ville de Paris; plus douze conseillers de ville et vingt notables nommés par la communauté des corps de métiers.

RÉSUMÉ DE LA MILICE BOURGEOISE DE CETTE VILLE, TELLE QU'ELLE SE TROUVAIT EN 1789.

Compagnie franche.

Elle avait été détachée du régiment lyonnais et établie à la garde des portes depuis 1670; mais depuis elle ne monta la garde que dans l'intérieur de la ville.

Compagnie de la milice bourgeoise pour la garde du château de Pierre-Scize.

Cette compagnie connue sous le nom d'Avoués de Pierre-Scize était composée de soixante-douze hommes au service du gouverneur, qui choisissait deux hommes par quartier: celui de Pierre-Scize en fournissait quatre.

Chevaliers de l'Arc.

Cette compagnie qui était une ancienne confrérie, fut érigée en compagnie royale par Charles VII en 1431. Elle avait un bâtiment sur le rempart du côté d'Ainay, où les chevaliers tenaient leurs assemblées et se rendaient pour l'exercice de l'arc.

Compagnie des chevaliers de l'arquebuse.

Elle était composée de quarante chevaliers, outre les officiers. Il y avait encore deux autres compagnies de ces chevaliers, l'une nommée les chevaliers de l'arquebuse de Villeneuve, et l'autre les chevaliers de l'arquebuse d'A-lincourt.

Compagnie du guet.

Elle était composée de cinquante hommes, et fut établie en 1565 par un édit de Charles IX; elle était chargée du maintien du bon ordre et de prêter main-forte à la justice.

Compagnie des arquebusiers.

Le consulat avait pour sa garde et sous ses ordres une compagnie de deux cents arquebusiers, dont cinquante faisaient le service actuel et journalier; les autres, appelés arquebusiers des cent cinquante, devaient toujours être prêts à obéir au premier avis.

Bureau militaire de la bourgeoisie.

Les officiers en chef des vingt-huit quartiers pour maintenir le service militaire de la bourgeoisie, nommèrent en 1764 sept députés ou commissaires d'entre eux au nombre desquels il y en avait un qui faisait l'office de secrétaire. Ils veillaient à l'exactitude de la discipline de la bourgeoisie.

PENNONAGES DES 28 QUARTIERS DE LA VILLE.

Avec un indice de leurs pennons et insignes militaires.

1^{er} Place Confort.

Ce quartier portait le nom de compagnie Colonelle, et le capitaine celui de colonel.

Son drapeau était blanc, de même que les cocardes et les plumets.

2. *Le Change.*

Son drapeau était blanc avec une croix d'or et ces mots :
Lieutenance colonelle.

Les cocardes étaient blanches et or.

3. *Le Griffon.*

Le drapeau était amarante et blanc avec trois griffons d'or.

4. *Rue Thomassin.*

Les cocardes et le drapeau étaient jaunes, noirs et blancs : le drapeau était traversé d'une croix blanche, au milieu était un vaisseau éclairé par le soleil : dans les deux coins supérieurs était une *L* couronnée ; dans les coins inférieurs un lion rampant, et à l'autre coin une tour : pour devise *Terrâ marique lucet.*

5. *Rue Belle-Cordière.*

Son drapeau était bleu, parsemé de fleurs de lis d'or, avec une croix blanche et ces mots : *Quocumque sequar.*

6. *De la Juiverie.*

Son drapeau était bleu, blanc et noir, la devise une tour couronnée d'étoiles, avec ces mots : *Turris mea Deus.*

7. *St-George.*

Son drapeau était blanc et vert, semé de fleurs de lis d'or, avec l'image de St-George, relevée en broderie d'or et d'argent ; les cocardes blanches et vertes.

8. *Rue Neuve.*

Son drapeau blanc et amarante avait pour devise le mont Vésuve avec cette inscription : *Usque naves ignibus ardet*, faisant allusion à la rue Neuve.

9. *De la Croisette (Palais-Grillet).*

Le drapeau vert cramois et blanc, avec de petites croix d'or ; pour devise un trophée d'armes.

10. *St-Vincent.*

Le drapeau vert avec une croix blanche et ces mots : *Conjuncta forti non displicent Palladi.* Les cocardes vertes et blanches.

11. *Grande Côte.*

Son drapeau était blanc et vert, sur lequel était peint un St-Sébastien, avec ces mots : *Victori perpetuo.* Les cocardes vertes et blanches.

12. *Port St-Paul.*

Son drapeau sur lequel était peint le bras de St-Paul était bleu et blanc, de même que les cocardes.

13. *Bon-Rencontre.*

Le drapeau blanc et cramois, de même que les cocardes ; la devise : *Patriæ devotus et aris.*

14. *Place Neuve.*

Les cocardes rose et blanc, le drapeau bleu et blanc.

15. *Rue Buisson.*

Drapeau blanc, rouge et cramois ; les cocardes de même ; au milieu du drapeau était peint Moïse devant un buisson ardent avec ces mots : *Excitat ardorem, quamvis non ardeat.* Ses armes deux rangonds en sautoir surmontés d'un buisson.

16. *Port du Temple.*

Les cocardes vertes et blanches, le drapeau de même, sur lequel était peint le péristyle d'un temple ; au bas du-

quel reposait une nymphe tenant des cornes d'abondance, avec ces mots : *In portu temploque quies.*

17. Porte-Froc.

Drapeau blanc et cramoisii ; sa devise : *Mars Themidis auxilium* ; cocardes blanches et cramoisies.

18. La Pêcherie.

Son drapeau blanc et cramoisii, sa devise un dauphin dans la mer, sur lequel reposait un amour qui le retenait dans ses filets, avec ces mots faisant allusion au mariage du prince dauphin de France : *Amicus hominis piscatorum protector, urbis et Gallie spes.* Les cocardes de même couleur.

19. Place St-Pierre.

Son drapeau cramoisii, traversé d'une croix blanche, au milieu un lion qui tient sous une patte les armes de St-Pierre, et de l'autre, un sabre pour garantir la commune royale qui repose sur un carreau. La devise : *Sub Romæ clypeo lilia servat.*

20. Rue Tupin.

Son drapeau vert et blanc, avec des urnes aux quatre coins et un Hercule au milieu avec sa massue, tenant un dragon sous ses pieds, et pour devise : *Invidus alterius rebus macrescit opimis.* Les cocardes même couleur.

21. Rue de l'Hôpital.

Drapeau cramoisii et blanc, au milieu un lion couché, fixant le soleil ; sa devise : *Sol evigilat, patria vocal.* Les cocardes même couleur.

22. Le Gourguillon.

Drapeau cramoisii et blanc, sur lequel est peint un

cimenterre ensanglanté, environné de palmes, et couronné de laurier, faisant allusion aux martyrs dont le sang a coulé dans ce quartier ; la devise était : *Dat sanguine palmas.*

23. Place Louis-le-Grand. (Belle-Cour).

Drapeau blanc avec les armes du roi au milieu, les quatre coins sont en fleurs de lis ; le tout en or ; la devise : *Ardore crescent.* Les cocardes blanches et vertes.

24. Le Plâtre.

Drapeau blanc sur lequel était un St-Esprit sous la forme d'une colombe pour devise : *Spiritus intus agit.* Cocardes blanches et aurore.

25. Les Terreaux.

Drapeau coupé de violet et de blanc ; la devise, une croix blanche, gardée par un lion avec ces mots : *Pro hostibus ferox, pro amicis mitis.*

26. Pierre-Scize.

Drapeau vert et blanc, sur lequel était peint le château de Pierre-Scize et un lion rampant avec ces mots : *Inexpugnabilis quidem robori hostilis.* Les cocardes vertes et blanches.

27. Plat d'Argent.

Son drapeau avait un fond blanc avec une croix cramoisii, des trophées d'armes aux quatre coins. La devise, un lion tenant avec ses pattes un plat long, bosselé autour, ressemblant à un bouclier avec lequel il se garantit des flèches qui sortent en confusion d'un carquois renversé, avec ces mots : *De lance fit clypeus.*

28. Saint-Nizier.

Drapeau et cocardes blanc et cramoisii. Devise, un lion

tenant avec ses griffes une toison suspendue avec ces mots : *Non alter vincat Jason*.

Chacune de ces compagnies était commandée par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un enseigne, un sergent-major, un fourrier et un nombre de dix à quinze sergents et caporaux, selon le quartier.

Telle était, dans notre ville, la milice citoyenne qui subsista jusqu'à l'époque de la révolution.

CONCILES TENUS A LYON.

Treize conciles se sont tenus à Lyon, le premier eut lieu l'an 198, et fut présidé par St-Irénée. Nous ne rapporterons des détails que sur les plus importants.

Le sujet de ce premier concile fut la fameuse question du jour de Pâques. Les églises d'Orient en faisaient la solennité le quatorzième de la lune du premier mois, (mars) comme étant le jour que l'ancienne loi avait assigné aux juifs pour la célébration de cette fête : au lieu que l'église d'Occident avait déterminé le dimanche seulement pour cet effet, et ordonné que ce devait être celui qui suit de plus près le quatorzième de cette lune, et qui tombe après l'équinoxe ou le même jour ; il fut donc décidé dans ce concile que la fête de Pâques se célébrerait à ce dernier quantième. On y prononça aussi contre l'hérésie des Valentiniens.

Le deuxième concile eut lieu sous l'archevêque Faustin (258) pour prononcer contre Marcien, attaché à l'hérésie des Novatiens.

Le troisième (en 490) sous St-Patient, contre l'hérésie de Pélage.

Le quatrième présidé par St-Nizier, archevêque de

Lyon (590) : son motif fut la déposition de Salone, évêque d'Embrun, et de Sagitarius, évêque de Gap, accusés de violences, de meurtres et autres crimes envers leurs sujets.

Le cinquième concile eut lieu sous Prisque, archevêque de Lyon, (en 588) pour renouveler les anciens décrets sur la discipline ecclésiastique et sur l'observation de plusieurs points de religion.

Le sixième concile fut tenu (en 836) pour prononcer contre deux archevêques, celui de Lyon, Agobard, et celui de Vienne, accusés d'avoir trempé dans le complot formé pour attenter aux jours de Louis-le-Débonnaire.

En 873 fut tenu un septième concile par Jean VIII, lors de sa fuite d'Italie.

Le huitième concile se tint en 1055 pour y prononcer contre plusieurs évêques simoniaques, et contre Manassès qui fut déposé.

Le dixième se tint en 1097 ; il y fut fait défense aux ecclésiastiques de payer les tailles au roi.

Le onzième, présidé par Innocent IV, est celui où fut déposé Frédéric II, empereur. Ce pontife arrivé à Lyon, choisit pour son logement St-Just (1) qu'il habita pour le temps de ce concile dont la première assemblée eut lieu le vingt-sixième jour du mois de juin, de l'année mil deux cent quarante-cinq, dans le réfectoire des chanoines de

(1) Ce pape, pour payer aux chanoines les dépenses qu'il avait occasionnées dans l'abbaye de St-Just, leur acheta la baronnie de Brignais, qui, jointe à celle de Grézieu et de Valsonne que le chapitre possédait déjà, forma ce qu'on appelait en général la baronnie de St-Just. C'est de là que les chanoines de l'église de Lyon prirent le titre de barons. Ce même pape, en reconnaissance des bons offices qu'il avait reçus des comtes, leur fit présent de la rose d'or, faveur que les papes n'accordaient qu'aux têtes couronnées et aux personnes éminentes qui avaient bien mérité de l'Eglise.

St-Just. On vit dans cette première réunion Baudouin II, empereur de Constantinople, les comtes de Toulouse et de Provence, cent quarante archevêques ou évêques, les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, celui d'Aquilée, celui de Beryte. On remarquait encore dans l'assemblée outre les fonctionnaires de l'Eglise de Lyon une foule de procureurs, de prélats et d'évêques. On y voyait enfin tous les députés du chapitre de l'Eglise lyonnaise.

Après plusieurs discussions, sur des réglemens ecclésiastiques vint la grande affaire, pour laquelle était convoqué le concile : la déposition de l'empereur Frédéric II, surnommé Barberousse.

D'abord Thadée de Suesse, ambassadeur de Frédéric, suivi de plusieurs grands personnages de la cour d'Allemagne fut introduit ; aussitôt prenant la parole d'un air sévère et déterminé : « Je vois, s'écrie-t-il avec fermeté, quelles peuvent être les affaires sérieuses qui occupent l'imagination du Saint-Père : réduire le souverain d'Allemagne à un fantôme de souveraineté, bouleverser l'Italie, faire couler le sang, voilà l'objet qui vous rassemble. La paix et la concorde ne conviendraient-elles pas mieux à votre mission ? Songez, prélats, aux maux infinis que vous allez répandre sur la terre, et apprenez les intentions de mon maître ; il est moins ambitieux et plus humain que ceux qui l'ont calomnié ; il veut rendre le bien pour le mal ; il reconnaît la suprématie spirituelle du pontife de Rome, mais il ne le reconnaîtra jamais pour son seigneur temporel. Cependant, écoutez : pour témoigner de sa vénération au chef de l'Eglise, Frédéric promet de s'opposer seul aux ravages des Tartares, de combattre tous les ennemis de l'Eglise quels qu'ils soient ; d'aller à

ses dépens, en personne, dans la Terre-Sainte pour la retirer de la puissance des infidèles qui l'ont envahie ; enfin, ô Pape ! il jure par ma voix de vous rendre tous les domaines qui forment la principauté de l'Eglise, d'accroître votre autorité temporelle sur la bourgeoisie de Rome, et de mériter par ses actions que vous leviez toutes les excommunications lancées contre lui. Dissolvez donc une assemblée qui ne peut désormais avoir pour but que de semer partout la haine, la désunion, l'impiété, et de faire égorgé entre elles les populations... »

« — Ton maître a peur, répliqua le pontife ; son hypocrite soumission ne le sauvera pas. Nous lui montrerons bientôt que l'anathème de Dieu, prononcé par ses ministres, est plus redoutable que les armes mondaines. L'impie rugira et ne sera point pardonné. Va dire à Frédéric que la cognée est levée pour trancher la racine de l'arbre pourri ; va, ambassadeur d'un maître furieux, tu chercherais en vain à nous séduire par tes beaux discours et à suspendre le coup qui va le frapper. Quitte au plutôt cette ville, si tu ne veux pas que la sentence du Tout-puissant glace ton âme de terreur. Oh ! vraiment, continua le pape en s'adressant à tous les membres du concile, les grandes promesses que nous fait cet hérétique ! combien de fois ne les a-t-il pas répétées ? Combien de fois aussi n'a-t-il pas violé son serment ? Peut-on se fier à celui qui s'est montré si souvent parjure ? Prélats, c'est dans l'église de St-Jean-Baptiste, sous l'inspiration du St-Esprit que nous prononcerons sur son sort. Que le vingt-huitième jour de ce mois vous y trouve réunis. » Il dit et leva la séance. Toute la foule assemblée s'écoula silencieuse au milieu des vastes corridors du cloître de St-Just.

Le jour indiqué par le pontife, tous les archevêques,

évêques, cardinaux, patriarches convoqués par le pape, se rendirent, suivis d'une foule innombrable de peuple, dans la cathédrale de St-Jean. Le pape s'assit au fond du sanctuaire, sur un siège plus élevé que les autres. L'empereur de Constantinople s'assit à sa droite et les autres princes séculiers, à sa gauche; vis-à-vis étaient les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, et celui d'Aquilée: le commencement de la séance fut orageux, les deux premiers patriarches par étiquette de prééminence prétendirent que celui d'Aquilée n'était pas du nombre des vénérables et qu'il les déshonorait en prenant place à leur côté. Cette insulte fut repoussée avec énergie. Ils renversèrent le siège de leur antagoniste et le brisèrent. Déjà l'on se préparait à en venir aux mains, quand le pape interposa son autorité et rétablit l'ordre.

Dans la nef de l'église, à droite, se placèrent sur de hauts sièges, les cardinaux-évêques, et de l'autre côté les cardinaux-prêtres; après eux, les archevêques et les évêques tous revêtus de la pourpre que le pape leur avait autorisé à prendre. Le milieu de l'église était occupé par des abbés, de monastères, par plusieurs députés de chapitres, et par les ambassadeurs des rois.

Après les prières et les chants sacrés le pape prononça sur l'objet de cette assemblée un discours véhément et pathétique, qu'il interrompit plusieurs fois de ses larmes; il tonna contre les dérèglements de plusieurs prélats, contre les progrès des Sarrasins, contre la cruauté des Tartares qui faisaient des progrès effrayants du côté de la Palestine, contre l'odieuse persécution de Frédéric qui l'avait contraint à fuir sur la terre d'exil; il l'accusa de nouveau d'hérésie, de sacrilège, de parjure, lui reprocha ses liaisons avec le sultan d'Égypte et son commerce abominable

avec des femmes sarrazines qu'il faisait garder par des eunuques à la manière des infidèles, et surtout la précaution qu'il avait prise de rassembler une grande partie des Sarrasins de Sicile en un même peuple, et de leur avoir accordé pour demeure la ville de Lucéra, dans la Pouille, où ils jouissaient, sous sa protection, du libre exercice de leur religion, au grand scandale de la chrétienté.

Alors Thadée se lève d'un air intrépide au milieu de l'assemblée: « Prince, dit-il, vous formez ici un tribunal pour juger les rois, de qui tenez-vous ce pouvoir, et dans quelle ville osez-vous les juger? Ignorez-vous que les seigneurs de cette cité doivent foi et hommage à mon souverain? C'est déjà une première révolte contre Frédéric, et un acte de félonie de votre part. Mais j'accepte pour un instant les droits prétendus de votre assemblée: pouvez-vous écouter sans injustice et sans crime les accusations du pontife! Voici des preuves qui le condamnent lui-même; voyez les lettres et les actes multipliés par lesquels les papes ont cherché à inspirer au roi mon maître une trompeuse sécurité afin de conspirer plus aisément contre sa personne impériale; nos ennemis osent-ils donc forcer Frédéric à garder sa parole, quand ils ont eux-mêmes manqué aux promesses qu'ils lui avaient faites! Pères de l'Eglise, vous accusez l'empereur d'hérésie, et vous dites ensuite qu'il n'a point de religion. Cette dernière accusation n'est-elle pas une réfutation de la première? Laissez à Dieu le soin de pénétrer dans les ames; personne ne peut être éclairci sur sa foi, à moins que mon maître ne soit présent et ne déclare de bouche ce qu'il a dans le fond du cœur. Une preuve qu'il est exempt de ce crime, c'est qu'il ne souffre point d'usuriers dans ses états: la cour de Rome est-elle aussi pure? Vous lui donnez

plusieurs femmes et des femmes prostituées, nommez-les ; vous n'ignorez pas que vos intrigues perpétuelles ne lui permettent pas de croupir dans la luxure. Vous l'accusez d'être l'ami intime du sultan d'Égypte ! Si l'on avait suivi sa politique conciliatrice, si vos légats avaient respecté leurs serments, si vos croisés ne s'étaient pas déchirés entre eux comme des bêtes féroces, le tombeau de Jésus-Christ ne serait pas profané. Songez, ministres du Dieu vivant, que la conduite des infidèles doit vous faire rougir ; ils sont unis, ils sont intrépides, prêts à mourir pour leur croyance, ils vous méprisent à cause de vos dissensions et de vos sourdes menées. Croyez-vous que Frédéric ignore que le pape a écrit au fils de Malec-Saleh pour l'engager à rompre le traité et à faire la guerre à l'empereur, pour occuper ce rival de sa puissance temporelle. Le fils de Malec-Saleh a répondu : Chrétiens, vous nous parlez sans cesse de J. C., nous le connaissons mieux que vous, nous l'honorons plus que vous : aussi nous observons le traité avec Frédéric. Prélats, que pensez-vous de cette réponse ? Mon maître n'a-t-il pas raison de se fier aux Sarrasins, de leur abandonner une ville de la Sicile ? Ce qui afflige le pape, c'est de voir en eux des défenseurs incorruptibles. Plus qu'un mot, princes de l'Église : le but du souverain pontife est trop manifeste pour ne point le prévoir ; il veut une condamnation solennelle, la prononcerez-vous avant d'avoir entendu l'accusé. »

À ces mots, le pape craignant que la justice d'une telle demande n'entraînât les suffrages des assistants, se leva précipitamment et répondit avec émotion : « Gardez-vous de permettre à l'accusé de venir ici. Vous connaissez sa profonde malice et ses cruautés inouïes ; je redoute les pièges que j'ai eu tant de peines à éviter ; je ne me sens pas en-

core assez de force pour m'exposer au martyre : » et sur-le-champ il sortit de l'église.

La troisième séance eut lieu le mercredi, cinquième jour de juillet, on se réunit dans la même église et avec les mêmes cérémonies. On ne s'y occupa que des prétendus crimes de Frédéric. Oudar, évêque de Calvi, après avoir renouvelé tous les chefs d'accusation exposé par le pape, insista principalement sur sa vie et sur ses mœurs déréglées, le représenta comme un prince souillé d'abominations, rappela une action de Frédéric, qui dans un combat naval s'était emparé d'une flotte génoise et avait retenu prisonniers les prélats qu'elle portait, convoqués à Rome par le pape Grégoire IX pour tenir un concile semblable à celui de Lyon, qui ne put avoir lieu, par cette action de Frédéric. À ce reproche, Thadée répliqua vivement en jetant un regard de courroux sur l'évêque de Calvi : « Vous êtes le frère d'un traître que mon maître a fait pendre pour ses crimes, et vous marchez sur ses traces. » Puis adressant la parole à toute l'assemblée, il ajoute : « On parle sans cesse du combat de la flotte impériale contre les Génois ! qui l'a causé ce combat, sinon ceux qui ne peuvent souffrir en Italie d'autres dominateurs que leurs personnes ? Quoi ! pendant que des prélats étrangers viendront de toutes les parties du globe, ébranler son trône, au milieu même de ses états, Frédéric n'aura pas le droit de rompre leur infâme ligue ! Il se livrera pieds et poings liés à ses plus féroces ennemis ! Pour épargner un grand scandale à la chrétienté, n'a-t-il pas averti les perfides que s'ils s'embarquaient ils seraient punis ? Pourquoi donc lui faire un crime d'une persécution qu'ils ont méritée. — Mais pourquoi, répliqua le pontife, ne fit-il aucune différence entre les prélats qui venaient au con-

cile avec des intentions pieuses, et ceux qui étaient armés pour lui nuire. — Ils étaient tous coupables, reprit Thadée; quoique prisonniers, n'eurent-ils pas l'insolence de menacer Frédéric? L'évêque de Palestine, qui se disait légat du pape, poussa le ressentiment jusqu'à excommunier l'empereur en face!

« — C'était la voix de Dieu qui parlait en lui, s'écria le pape; nous irons aujourd'hui plus loin que l'évêque de Palestine. — Ce ne sera pas sans en avertir mon maître, » répondit Thadée avec dédain et avec la ferme intention de conseiller à Frédéric de venir à Lyon avec une armée nombreuse. Ainsi se termina cette séance, par des récriminations violentes.

Le dix-septième jour de juillet, on reprit les délibérations du concile. On y traita des mœurs du siècle, des affaires de religion, du secours qu'il fallait porter à l'empereur de Constantinople; on s'occupa des ravages des Tartares en Russie, en Pologne, en Hongrie, de la fameuse donation de Jean-Sans-Terre; enfin on revint à l'affaire de Frédéric; ce prince ayant refusé de comparaître en personne s'était aliéné par cette conduite une grande partie des assistants. Le pape profita du moment où la nouvelle du refus de Frédéric faisait murmurer l'assemblée et prononce cet anathème :

« Je suis le vicaire de Jésus-Christ, tout ce que j'élèverai sur la terre sera lié dans le ciel. C'est pourquoi après avoir délibéré avec les Pères du concile, je déclare Frédéric atteint et convaincu de parjure, pour avoir violé la paix faite avec l'Eglise sous le pontificat de notre prédécesseur (Honoré III); de sacrilège, pour avoir retenu prisonniers les prélats qui allaient à Rome sur les vaisseaux de Gênes; d'hérésie, à cause de ses liaisons avec les Sarra-

sins, avec l'empereur schismatique des Grecs à qui il vient de donner sa fille en mariage, et pour avoir fait célébrer l'office divin dans ses états, au mépris de nos interdits; enfin de félonie, pour avoir vexé ses sujets du royaume de Sicile, qui est un fief de l'Eglise romaine, et pour avoir cessé depuis neuf ans de payer le tribut qu'il nous doit. Ces excès abominables, Frédéric, te privent aujourd'hui, par ma voix, de tout honneur et de toute dignité. Princes de l'Eglise, nous détachons ses sujets du serment de fidélité; nous leur défendons de le considérer à l'avenir ni comme roi ni comme empereur. Malheur à ceux qui embrasseront sa querelle! ils seront à jamais excommuniés. »

Pendant que le pape prononçait cette terrible sentence, tous les Pères du concile tenaient un cierge allumé. Ils l'éteignirent lorsqu'il eut fini, ce qui était un signe d'approbation. L'ambassadeur de Frédéric, le fidèle et courageux Thadée, pénétré d'une vive douleur, s'écria : « O jour de colère, de calamité et de misère ! » Puis il se frappait la poitrine en versant un torrent de larmes. Tel fut le résultat de ce fameux concile, ce qui s'en suivit n'étant pas de notre sujet, nous allons passer au 12^e concile qui eut lieu en 1274 sous Grégoire X; comme l'un des plus importants pour notre ville, il mérite que nous entrions dans quelques détails. Nous empruntons à une Revue de notre ville le tableau très-bien fait de ce concile.

« C'était donc vers la fin du XIII^e siècle; la grande question du sacerdoce et de l'empire venait de s'assoupir; l'Allemagne se reposait sous l'autorité non contestée de Rodolphe de Hapsbourg, les brandons des Guelphes et des Gibelins s'éteignaient; les troubles de quelques villes d'Italie ne faisaient rien pour le reste du monde; cette nation n'était plus que la poussière d'un grand peuple.

La France était assise au tombeau de Louis IX, partagée entre l'admiration et la douleur; l'Angleterre, pacifiée par l'arbitrage du saint roi voyait se calmer la féodalité turbulente, et Edouard projetait d'occuper encore les barons à une autre croisade : l'Espagne levait la tête à mesure que Jacques d'Aragon humiliait les Maures; enfin la chrétienté respirait, et c'était le moment de s'occuper des institutions et des mœurs de cette société immense. Il fallait aussi modérer les associations intérieures qui en étaient, à la vérité, la force et la vie cachée, comme les nerfs dans le corps, ou comme les racines dans la terre; mais qui s'étaient multipliées outre mesure au milieu des malheurs publics. Les hommes qui avaient de la science ou de la vertu étaient refoulés vers les couvents. On y entraît pour avoir un peu de répit en ce monde en attendant l'éternité.

Tel était le monde civilisé au dedans : au dehors les Sarrasins avaient repris leurs anciennes possessions et enlevaient les derniers postes des chrétiens en Asie. Acre tenait encore, mais pour être bientôt enlevée, et le martyre de ses intrépides défenseurs écorchés vifs, allait arracher à l'univers un cri d'indignation et d'horreur. Les croisades étaient toujours une opinion et un besoin, mais l'exécution en devenait de plus en plus difficile à la politique, et elle devait l'être avec le plan jusqu'alors suivi. Aux chrétiens comme aux Grecs, il n'eût fallu qu'un chef; et le fameux vers d'Homère était une vérité dans ce temps comme dans tous les autres !

Mais c'était la Grèce qui attirait principalement l'attention. Michel Paléologue, de retour de Trébisonde, relevait l'empire bysantin, tour-à-tour menacé par les Latins et les Barbares. Le danger pour cette fois venait de l'Occident. Les Turcs n'étaient pas encore remis de la stupeur causée

par l'apparition de Gengis-Kan et de ses Tartares. Il avait passé comme un torrent sur l'Asie, et s'était perdu dans les sables du désert ! Baudouin II avait perdu Constantinople au sort de la guerre; mais il avait transporté ses droits à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et ce prince venait de prendre possession du trône de Sicile, escorté de mille chevaliers français pour qui une expédition en Grèce eut été aussi joyeuse qu'un tournoi. Michel, pour parer ce coup, malgré la tenacité de son clergé, ménageait une réunion avec l'Eglise latine, lorsqu'il apprit par ses ambassadeurs en cour de Rome que Charles, retenu par le pape dont il dépendait, suppliait le pontife de le laisser passer en Grèce à la tête de ses Français, se jetait à ses pieds et à chaque refus mordait de rage et de douleur le sceptre qu'il portait, suivant la mode des rois italiens; il redoubla d'activité, craignant toujours que le lionceau ne brisât sa chaîne ou ne l'arrachât des mains d'un vieillard pour se jeter sur sa proie. Il promit enfin tout ce que le pape voulut, et les bases d'une réunion furent arrêtées.

Un concile devint alors nécessaire pour mettre fin au schisme d'Orient et consommer l'unité chrétienne; comme aussi pour prendre, avec les princes qui y seraient convoqués, les mesures politiques convenables. Mais où devait-il se tenir? c'était la grande question du moment. On voulait une ville au centre de l'Europe et d'un abord facile pour les députés de l'Asie; du reste, vaste et commode, indépendante, autant que possible, des princes temporels; d'un séjour agréable, d'une température douce, connue par ses mœurs hospitalières, Lyon dut s'offrir à tous les esprits, mais surtout à celui du pape qui avait seul le droit de convocation aussi bien que de présidence.

Il y avait donc cent septante sept ans qu'un concile général s'était tenu à Lyon (le 10^e) ; Innocent IV y avait séjourné sept ans pendant les troubles d'Italie, et il n'avait été bruit que de l'hospitalité généreuse qu'il y avait reçue, comme aussi des magnifiques témoignages de sa reconnaissance. Un pont de pierre superbe s'élevait sur le Rhône, à ses frais, et une bulle accordait à perpétuité aux magistrats lyonnais qui iraient à Rome, les droits et privilèges d'hospitalité dans le palais papal.

A toutes ces considérations s'en joignait une autre non moins flatteuse pour notre ville. Le pieux Théalde ou Thibaut, alors pape, sous le nom de Grégoire X, avait été chanoine de St-Jean de Lyon ; une ancienne affection l'attachait à cette Eglise où il a reçu, dit-il, dans une de ses lettres, *des grâces particulières*. Enfin, notre ville devait l'emporter. Rendez-vous y fut donné à tous les princes et prélats et, en 1274, Lyon se trouva la capitale du monde.

Grégoire y arriva en novembre de l'année précédente et fut reçu avec joie par le clergé et le peuple, gouvernés l'un et l'autre par un Savoyard, Pierre de Tarentaise, d'abord frère au couvent de St-Dominique, puis archevêque et comte de la même ville, ensuite cardinal, et enfin pape sous le nom d'Innocent V.

Grégoire logea à l'archevêché qui offrait l'aspect d'un château féodal depuis l'archevêque Humbert. Le cloître des comtes était aussi entouré de murs qui le mettaient à l'abri d'un coup de main. Le palais primateal en était comme la citadelle. A côté s'élevait la majestueuse basilique de St-Jean, telle que nous la voyons aujourd'hui, et plus loin la vieille église de St-Etienne ; cette masse imposante formait à elle seule une ville dont les donjons, les

flèches et les tourelles gothiques se dessinaient sur le gracieux côteau de Fourvières, et se reflétaient avec lui dans les eaux de la Saône comme un paysage vague et mobile.

Le pape, à son arrivée, reçut la visite d'Alphonse qui venait lui demander la couronne et qui ne la remporta pas parce qu'il refusait de payer le tribut qu'avait payé feu le roi Jacques son père ; et vint aussi, dit un historien, pour saluer en révérence notre Saint Père, le très-gracieux roi de France, Philippe-le-Hardi. Ce prince laissa le sire Imbert de Beaujeu avec des troupes pour la sûreté du concile.

Cependant les prélats arrivaient au concile et le printemps en amena un assez grand nombre pour qu'il fut possible de l'ouvrir. La première session eut lieu le lundi des Rogations après trois jours de jeûne. Il s'y trouva cinq cents évêques, soixante et dix abbés, mille autres prélats mitrés, les ambassadeurs de toutes les puissances et nommément d'Allemagne, de France, d'Angleterre, de Naples, de Sicile et de Chypre (ceux de Constantinople n'étaient pas encore arrivés) ; des députés de diverses villes, églises et chapitres en si grand nombre, qu'à la seconde session l'on fut obligé d'en congédier beaucoup qui ne pouvaient plus tenir dans l'église de St-Jean et qui n'avaient pas le droit d'assister au concile. Au milieu de cette imposante réunion s'élevaient les sièges des ambassadeurs et des patriarches. La chaire du pape était placée sur le jubé, entourée des cardinaux et assistée spécialement d'Atrabon de Fiesque et de Pierre de Tarentaise.

Les premières sessions furent consacrées à des questions de discipline, à des discussions de droit canonique. Après plusieurs délibérations importantes sur l'élection des évêques et les ordres religieux, il fut permis aux

Pères d'aller respirer l'air de la campagne dans un rayon de six lieues, et de s'y reposer jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs grecs.

Ils arrivèrent enfin à la St-Jean, et firent une entrée solennelle au milieu des prélats qui étaient allés à leur rencontre. Le pape les reçut dans son palais avec toutes les démonstrations de la tendresse paternelle; il leur donna le baiser de paix, lut les lettres de Michel et de son fils Andronic, scellées de leur bulle impériale et de leurs sceaux d'or, et aussi celles des évêques grecs, signées par trente-huit métropolitains et leurs suffragants.

Cette ambassade fameuse était ainsi composée: pour l'empereur, de Georges, acropolite, logothète ou grand-chancelier; de Panarétus, grand-maître de la garde-robe; de Barréota, grand interprète; pour le clergé, de Germain, ancien patriarche de Constantinople; de Théophane, métropolitain de Nicée, et du célèbre Jean Veccus, archiviste de Sainte-Sophie qui, par sa droiture, sa fermeté et son génie, contribua plus que tout autre à la réunion.

Elle eut lieu le 29 juin suivant, dans une séance où les lettres de créance et de soumission furent lues, la primauté du pape reconnue, ainsi que la *procession* du St-Esprit, deux points de dissidence sur lesquels se rétablit un parfait accord.

C'était la fête de saint Pierre et saint Paul, l'un prince de l'Eglise, l'autre apôtre des nations; une foule innombrable d'hommes de tous les pays se pressait dans la primatiale de St-Jean.

Le pontife romain officiait, une cour brillante formait son assistance, des prélats grecs et latins étaient dans les offices le costume des deux nations, également majestueux quoique de formes différentes.

Les leçons se chantaient tour à tour dans les plus belles langues du monde, et de ravissants accords unissaient les vers de Nazianze aux hymnes d'Ambroise. Enfin le commun *Symbole* est entonné par tous et s'élève comme d'une seule voix et d'un même cœur.

Le *Filioque*, trois fois répété sur le ton le plus sublime, devient le signe de l'union, et l'hymne de la paix universelle. Alors des cris de joie, des applaudissements unanimes, le *Te Deum*, dans la basilique; au dehors de bruyantes acclamations du peuple, le son retentissant de l'airain sacré, les pieuses fanfares des troupes françaises se mêlent et se confondent dans les airs.

Le père commun des fidèles versait de douces larmes de plaisir, et les comtes de Lyon, fiers d'un si beau triomphe remporté sur leur terrain, érigèrent le monument qui devait en perpétuer jusqu'à nous la mémoire. C'était ces deux croix placées aux deux extrémités du maître-autel de la cathédrale. Saint et pacifique trophée qui n'a point fait couler de sang et qui ne rappelle que celui du salut commun et de la divine miséricorde, qui alors fut arboré en signe d'une réconciliation qui était la source de tant de joie.... Mais voilà, qu'au milieu des applaudissements unanimes, une nouvelle sinistre cirque et se fait entendre.... Celui qui avait été le héros de cette mémorable journée, celui dont l'éloquence sublime avait su entraîner tous les cœurs et dont le génie avait fait taire le démon des arguties, vient de mourir! Jean Fidenza, plus connu sous le nom de Bouaventure, évêque d'Albane, n'est plus; le champion de la foi s'est couché à l'ombre de ses lauriers, accablé de fatigue, consumé par l'ardeur d'une saison brûlante et d'un zèle plus dévorant encore. Il ne se relèvera plus. Entendez l'Eglise, sa mère, qui pendot

du sommeil de paix avec ses chants d'une mélancolie sublime, lui préparant dans l'autre vie un heureux réveil. Voyez la pompe la plus belle, si elle n'était la plus triste dont l'histoire ait jamais parlé; quinze cents prélats, un pape, ses cardinaux, sa cour et les représentants de toutes les cours du monde, tout l'univers pour un seul convoi qui se déploie majestueusement dans notre cité en deuil. Où va-t-il? L'humble couvent des Cordeliers avait reçu l'illustre cardinal, leur église recevra sa dépouille mortelle. C'est là que l'archevêque de Lyon prononce son éloge funèbre; c'est là que plus tard s'élèvera une nouvelle basilique sur son tombeau; un Lyonnais, Jacques de Groslée en sera le fondateur; un Bourbon, aussi cardinal, en fera la dédicace....

Lyon était destiné cette année à des spectacles extraordinaires. Au milieu du concile, du pieux en train des conversations et des cérémonies religieuses, l'arrivée d'une ambassade des Tartares s'était fait annoncer au pontife. Le pape prévoyant que jamais chances plus belles ne furent offertes à la religion et à la politique pour attirer une nation barbare, voulut frapper d'abord leurs esprits et ordonna que l'entrée fût pompeuse. Il y envoya sa maison et ses officiers; et alors, on vit s'avancer sur le pont du Rhône un cortège vraiment bizarre; des hommes nus, au teint cuivré, à l'œil hagard, au poil roux, vifs et prompts comme leurs montures, secs, sveltes de corsage, et de plus serrés par des ceintures de cuir garnies de poignards, et à côté d'eux chevauchaient gravement sur des mules au pas lent et sur de pacifiques haquenées, les prélats, notaires et camériers de la chambre apostolique, coiffés de bonnets d'église et vêtus de longues chapes et mantelines qui ne laissaient paraître que le museau et les pieds de chaque

monture et le visage du cavalier. On eut dit un détachement de cosaques au milieu d'une procession. A travers cette bigarrure et comme pour servir en quelque sorte de transition, on vit au milieu de cette calvacade les chevaliers du Temple et de St-Jean de Jérusalem, venus des commanderies voisines et rangés sous les ordres de leurs grands-maîtres qui assistaient au concile. En eux se trouvaient à la fois le moine et le soldat, la tournure européenne et le teint asiatique; ils avaient le manteau du cloître et la cuirasse du camp, la croix et l'épée, la toupure et la moustache, et sur le même front l'inspiration de l'homme consacré au ciel et la balafre du guerrier voué à la gloire.

Les Tartares furent d'abord présentés au pape qui les reçut gracieusement, et fit interpréter leurs dépêches. On vit alors que cette mission avait un but tout politique, et que le kan cherchait à prévenir une guerre et de justes représailles sur lesquelles le concile général et les ambassadeurs chrétiens pourraient délibérer. Cependant le pape voulut qu'ils assistassent à la session, bien qu'ils fussent infidèles, afin de leur inspirer des sentiments de respect, (ne pouvant mieux faire pour le moment) pour la religion des Européens. Ils furent admis à la séance la plus proche et placés sur des sièges aux pieds des patriarches de l'Orient. De là ils purent tout considérer, et leurs yeux, accoutumés à ne voir que des hordes sauvages, errantes dans les déserts, ou partageant une proie dans une caverne du Caucase, se promenaient avec étonnement sur l'assemblée, dont les personnages aussi graves, presque aussi immobiles et vêtus de la même manière que les saints des tableaux, des niches et des vitreaux de l'église, semblaient faire partie de la décoration du temple et continuer la ta-

pissierie vénérable qui unissait le ciel à la terre. Un des Tartares fut touché et demanda le baptême, qu'on lui donna après les préparations convenables. A leur départ ils reçurent du pape des lettres obligeantes pour le kan et de riches présents, parmi lesquels on remarquait de *beaux habits rouges* faits à la mode des Latins, ce qui leur fit grand plaisir.

Le concile eut encore deux sessions consacrées à des constitutions sur la tenue du conclave et sur la croisade. Mais la *réunion des deux églises* étant terminée il ne tarda pas de finir. Le pape se rendit à Lausanne pour une conférence avec l'empereur; les prélats et les ambassadeurs partirent. Les Grecs se retirèrent emportant avec eux la paix et l'unité, et Lyon reprit son calme ordinaire.

Le treizième concile fut tenu en 1439. Cette assemblée de prélats qui fut plutôt un synode qu'un concile, fut de peu d'importance; il n'eut pour résultat que de terminer le schisme élevé entre deux papes, Eugène IV et Félix V qui fut déposé comme anti-pape. On peut donc dire que ce fut plutôt une affaire de famille (sacerdotale) qu'une affaire de nationalité (1). »

(1) Extrait de la Revue du Lyonnais.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Ans 1292 — 1320, Elle renferme 498 ans.

LYON SOUS LES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE.

PRÉCIS HISTORIQUE.

On peut donc faire remonter la protection de nos rois de la troisième race pour notre ville à la déclaration de Philippe-le-Bel, datée de 1292, et l'indépendance de la commune du pouvoir des archevêques à celle de Pierre de Savoie, datée du château de Pierre-Scize, le 21 juin 1320, comme nous le verrons à l'établissement du *consulat*. Depuis cette dernière époque le clergé n'eut plus que de vains titres de souveraineté temporelle sur cette ville, et une ombre d'autorité qui disparut tout-à-fait vers le XV^e siècle sous le règne de Charles VI par l'imprudence de l'archevêque Amédée de Talaru qui avait fait ôter les armoiries de la ville que les échevins avaient fait placer sur la porte St-Marcel; elles furent rétablies par ordonnance du roi, cet acte fut un coup mortel porté à l'autorité archiépiscopale pour toute tentative de juridiction.

Mais reprenons la suite de notre précis sur toutes ces choses, en l'état où nous les avons laissées.

Cependant le pape Clément V s'étant établi médiateur entre Pierre de Savoie et Philippe-le-Bel, sur sa demande et à la sollicitation de deux légats, l'archevêque fut mis en

liberté et on renvoya l'année suivante tous les otages ecclésiastiques et laïques que Louis-le-Hutin avait emmenés à Paris. Cependant, comme on n'avait point encore passé de traité sur les affaires de la baronnie, cet oubli des deux parties belligérantes amena encore de nouvelles contestations et de nouvelles difficultés qui furent enfin applanies par un arrangement définitif qui eut lieu à Vienne où le pape Clément V s'était rendu pour y tenir un concile sur une nouvelle croisade qu'il méditait contre les infidèles.

Là, Pierre de Savoie, fatigué de toutes les tracasseries que son imprudence lui avait suscitées, se détermine à traiter avec le roi, en signant un contrat d'échange et de permutation conçu en ces termes :

« A tous présents et à venir, qui ces présentes lettres verront, salut. Nous, Pierre de Savoie (1), par la miséricorde de Dieu, archevêque de la première province de Lyon, pour faire cesser tous sujets de scandale survenus entre nos prédécesseurs et le chapitre, d'une part, et les gens du seigneur roi de France, ainsi que de ses devanciers, d'autre part, transportons et cédon à sérénissime prince Philippe et à ses successeurs, comme favorables défenseurs des églises, toute la juridiction qui nous appartenait; nous donnons donc et accordons à perpétuité la juridiction temporelle, haute et basse, avec les dépendances de la ville de Lyon, deçà et au-delà de la rivière de Saône; de plus, la juridiction du château de St-Just, du bourg St-Irenée, Fourvières et St-Sébastien; encore la juridiction que nous avons acquise du sieur de Beaujeu, laquelle s'étend au-dessous des vieux fossés de la rivière

(1) An 1312.

de Saône jusqu'au Rhône, et de là descendant le pont de ce fleuve, avec toutes ses îles; nous réservant toutefois, ainsi qu'à nos successeurs et à notre Eglise, la juridiction temporelle du château de Pierre-Scize avec ses dépendances, depuis le monastère de St-Martin-le-Noir (la Chana) inclusivement, jusqu'à la Tourette; le long de la montagne, et depuis la montagne, le long des murs de la ville de Lyon en descendant jusqu'au rocher de Pierre-Scize et la porte du Bourg-Neuf exclusivement; nous réservant aussi le droit de battre monnaie, la correction et la juridiction dans notre famille, c'est-à-dire sur nos domestiques, excepté pour les crimes énormes, tels que rapt, homicides et autres semblables; l'inspection sur la fête des Merveilles, avec le pouvoir de punir les délinquants qui manqueraient à leur devoir pour l'observance de ladite fête (2), enfin la permission de retenir des troupes tant au pied que de cheval, pour réprimer et faire la guerre tant au-delà de la Saône que du Rhône, comme il se pratique en ce pays. Ne pourra, lédit seigneur roi, ni ses successeurs, mettre hors de leur main royale, pour quelque cause que ce soit, toutes les choses susdites ni partie d'icelles: à cet effet nous promettons et jurons pour nous, nos successeurs et notre Eglise, l'observance des présentes.

« Données à Vienne le lundi après *Misericordia Domini*, le 10 du mois d'avril, l'an de notre Seigneur 1312. »

En compensation de cette transmission, le roi de France donna deux mille cinq cents livres viennoises de rente annuelle en baronnie noble, sous la suzeraineté immédiate

(2) La fête des Merveilles fut tout-à-fait supprimée en 1402, à cause de tumultes, des orgies scandaleuses et des crimes même qu'elle occasionnait

du souverain. Il donna des lettres-patentes (datées de Fontainebleau, le mercredi après la fête de la Nativité de N. S. 1312) qui furent acceptées par l'archevêque de Lyon dans le mois de décembre de la même année ; elles concernaient les terres désignées par les arbitres en récompense de toute la justice de Lyon que le prélat avait vendue au roi, entr'autres les terres, ou domaines, ou fiefs donnés en échange : Château-Neuf et la ville Sainte-Marie des-Bois, la maison du sieur Guichard de Marzay, chevalier, appelée Aly dans le baillage de Mâcon ; et dans le baillage de Sens, le château de Charmy, le château Renaud, la maison du seigneur de Sully, avec les forts, chatellenies, ténements, fiefs, arrière-fiefs, justice, eaux et forêts, paccage et toute justice et juridiction haute et basse.

La sénéchaussée royale fut établie à Lyon immédiatement après la signature de ce traité (4). On y annexa celle de Beaucaire et le baillage de Mâcon. Philippe-le-Bel avait fait un an auparavant de sages ordonnances pour donner plus de régularité à son gouvernement et affermir ses droits de souveraineté sur cette ville. Elles servirent aussi de préparatif à l'établissement du consulat, et à maintenir nos citoyens dans la possession de faire un corps de communauté avec ses privilèges, franchises, immunités qui leur étaient contestées par les officiers de l'archevêque et du chapitre, ces ordonnances furent lues et enregistrées dans la nouvelle sénéchaussée royale, pour y être observées en tous les articles qui n'auraient rien de contraire aux anciens privilèges, coutumes et franchises de la cité.

(4) An 1313.

Cependant la mort prompte de Philippe suspendit momentanément le contrat passé avec Pierre de Savoie.

Philippe-le-Hutin qui annexa notre ville à la couronne, en terminant ou renouvelant tous lesdits traités, renouvela et confirma les constitutions de la cité par un édit donné à Paris, le 9 mai 1315. Mais comme ceux qui favorisaient l'archevêque et le chapitre faisaient entendre aux citoyens que ces nouveaux statuts attaquaient et détruisaient leurs privilèges, sous apparence de les confirmer et de les autoriser, ceux-ci, inquiets et méfiants, se tenaient sur leurs gardes dans la crainte de retomber sous un pouvoir qu'ils avaient eu tant de peine à secouer.

Sur ces entrefaites Louis-le-Hutin mourut (4), son fils le suivit de près dans la tombe, et ne régna que huit jours ; le régent du royaume, Philippe-le-Long, monta sur le trône.

Ce prince, doux et modéré, s'occupa sérieusement de la conclusion des affaires de cette ville et de la ratification de tous les traités, ce qui eut enfin lieu en 1322. Il détruisit tous les différends et plusieurs désordres causés par les violences des officiers royaux, favorisa la communauté des citoyens et consolida leur gouvernement consulaire, prescrivit enfin que l'archevêque et les chanoines prêteraient, à lui et à ses successeurs, le serment de fidélité, et lui rendraient hommage, ainsi que tous les citoyens et habitants de la ville, depuis l'âge de quatorze ans ; serment qu'ils renouvelleraient à tous les rois, à leur avènement à la couronne, de dix ans en dix ans. Ce qui arriva pour la première fois le 18 juin 1320.

Trois jours après la prestation dudit serment, c'est-à-

(4) An 1316.

dire le 21 juin, l'archevêque, Pierre de Savoie, sur la demande des citoyens et le consentement du roi, fit une déclaration solennelle des immunités, franchises et libertés de la commune de Lyon; qui lui furent présentées dans son château à Pierre-Scise; il les approuva et scella d'une bulle de plomb, pour lui et ses successeurs, afin qu'elles fussent établies à perpétuité. Le contenu de cette charte communale est une sorte de dialogue, en 19 articles, établie entre les citoyens et le prélat (4).

COUTUMES, FRANCHISES ET PRIVILÈGES DE LA VILLE DE LYON.

Acte y relatif en forme de capitulation.

An 1320.

« Pierre de Savoie, par la Providence divine, archevêque de la première Lyonnaise, à tous ceux qui, ces présentes lettres verront, savoir faisons avec salut que, comme naturellement tout homme désire et cherche la liberté pour laquelle Dieu a même soumis son propre fils au jour de la servitude, afin de nous délivrer de celle-ci, et nous acquérir la première, ayant fait réflexion que les gens de province comptent pour beaucoup que leurs usages et leurs coutumes soient respectés; pensant qu'il y a trois choses qui concourent à rendre célèbre une cité: son antiquité, ses forces et sa fidélité inviolable; considérant que, d'après les livres des anciens philosophes, la ville de Lyon doit jouir, comme pays romains et de droits

(4) Cet acte fut signifié de la part des bourgeois par Roland de St-Michel, notaire apostolique de Beraldou Bertrand de Goth, qui fut depuis pape, sous le nom de Clément V.

italiques, désirant enfin de tout notre cœur conserver amiablement la communauté des bourgeois, leurs libertés, leurs franchises, leurs immunités, et témoigner aux citoyens notre affection paternelle, nous passons avec eux le pacte suivant, pour leur procurer, ainsi qu'à notre sainte Eglise, cette douce tranquillité qui a fait dire au Sage: « Que ceux qui font alliance avec la paix trouvent infailliblement la joie qui l'accompagne toujours. » C'est pourquoi nous approuvons les usages, franchises, libertés et coutumes de la ville de Lyon et de ses citoyens, dont la teneur suit; et parce que nous voulons qu'elles soient inviolablement gardées à perpétuité, nous les confirmons par notre bulle de plomb, en ce présent écrit, pour nous et nos successeurs, comme on verra dans nos réponses, article par article, sur les faits et écrits par nous; ou, par notre mandement sur lesdites coutumes, à la fin de chaque article.

1^o Que les citoyens puissent faire des assemblées entre eux, élire des conseillers ou consuls, et pouvoir établir un procureur ou syndic pour les affaires; avoir une archive pour leurs lettres et privilèges, et pour conserver les autres choses qui peuvent leur être utiles.

Reponse. Nous concédons et approuvons tout ce qui est contenu.

2^o Que lesdits citoyens puissent imposer une taille pour les nécessités de la ville.

Rep. Nous le permettons et voulons en telle sorte toutefois que l'on observera la manière accoutumée pour faire ces collectes, et que l'on suivra à cet égard, l'avis de dix conseillers des plus anciens, auxquels le seigneur archevêque donnera deux bedeaux pour recueillir ladite levée.

3^o Qu'ils puissent faire le guet pendant la nuit.

Rep. Nous accordons, quand cela sera utile et nécessaire; nous voulons toutefois que nos domestiques puissent aller de nuit; et pour éviter toutes querelles, fraudes ou malices, nous désirons connaître le nom de ceux qui feront la garde, et le mot du guet de celui qui la commandera.

4° Que les citoyens puissent s'obliger les uns les autres à prendre les armes quand l'utilité publique et celle de l'archevêque le requerront.

Rep. Nous l'accordons et voulons pour l'utilité du seigneur archevêque et des citoyens.

5° Que les citoyens aient la garde des portes et des clefs de la ville.

Rep. Nous l'accordons et voulons à condition que les conseils de la ville jureront, à nous et à nos successeurs, de les garder fidèlement pour l'utilité du seigneur archevêque et de la ville, et que lesdits consuls exigeront un semblable serment de ceux à qui on commettra la garde des dites clefs.

6° Que l'on ne puisse faire informer dans la ville de Lyon contre les citoyens, sinon en cas d'homicide, de trahison et de larcin contre des personnes diffamées, et non autrement; sur quoi les citoyens ont obtenu des lettres en jugement contradictoire.

Rep. Nous le voulons et accordons. Si toutefois quelqu'un est pris en flagrant délit, en tout cas criminel, on fera d'abord information, et il sera puni comme le droit ordonnera.

7° Que tout homme qui sera pris et arrêté, en donnant suffisante caution, ne puisse être détenu, si ce n'est en cas d'homicide, de trahison, de larcin ou autre crime grave.

Rep. Nous le voulons et accordons.

8° Que nul procureur, dans la courséculière, ne puisse, au nom du seigneur archevêque, poursuivre les citoyens et habitants de Lyon, par forme d'accusation, de dénonciation et d'enquête.

Rep. Nous le voulons et accordons.

9° Que les citoyens ne puissent être imposés à la taille, pour le seigneur, comme ils n'ont jamais été imposés.

Rep. Nous le voulons et accordons cet article.

10° Que nul citoyen ne soit tenu à nouvelle reconnaissance, ni à *lods* (droit de mutation, payable au seigneur), par la mort des père, mère, frère ou sœur, si ce n'est pour les biens déjà divisés entre frères.

Rep. Nous le voulons, puisqu'on assure qu'il a toujours été ainsi pratiqué.

11° Que si les frères viennent à faire le partage de leur bien, sans compensation d'argent, qu'ils ne soient tenus ni à reconnaître, ni à payer aucun lods.

Rep. On gardera la coutume.

12° Que si deux ou plusieurs citoyens de Lyon se frappent, sans effusion de sang, les voisins puissent les pacifier sans payer d'amende au seigneur.

Rep. Nous le voulons, pourvu qu'il n'y ait point de plainte portée au seigneur.

13° Que les citoyens de Lyon ne puissent être cités hors de la ville, ayant obtenu pour cela des privilèges du pape.

Rep. Nous le voulons.

14° Que les citoyens de Lyon qui apportent leurs marchandises à la ville, soit par eau, soit par terre, en payant le péage, puissent les décharger quand ils voudront.

Rep. Qu'on informe et qu'on observe la coutume.

15° Que les citoyens ne paient point de péage du vin

de leurs vignes, ni de celui qu'ils consomment dans leurs maisons.

Rép. Nous le voulons, quant au vin de leurs vignes; à l'égard de l'autre, on fera ce qui est usité.

16^o Que l'on ne commette rien dans la ville pour les cens, lods et reconnaissances qu'on n'a pas payés.

Rép. Nous l'accordons, mais on ôtera les portes et les fenêtres des maisons pour lesquelles on n'aura pas payé.

17^o Que si l'on vend dans la ville des biens, meubles ou immeubles, le seigneur direct ne pourra, pour le même prix, faire estimer l'immeuble, mais le bon ou le mauvais marché sera pour l'acheteur ou le vendeur.

Rép. Nous le voulons et accordons pourvu qu'il n'y ait point de fraude, que si l'on en découvre, le droit soit observé.

18^o Les amendes dans la ville de Lyon sont taxées de la manière qui suit : Pour le ban, trois sous six deniers de forts neufs; pour le sang volage, trois sous six deniers de forts neufs; si l'on fait du sang avec un bâton, une pierre ou une épée, sans mutilation de membre, soixante sous de forts neufs; que si la mort ou mutilation de membre suit, la peine sera arbitraire.

Rép. Nous le voulons et accordons, puisqu'on a toujours ainsi usé.

19^o La juridiction temporelle de Lyon appartiendra pour toujours et en tout temps à l'archevêque de Lyon, et le chapitre n'aura nulle juridiction; mais nous donnerons pour cela une juste compensation au chapitre pour ses droits, et c'est ainsi qu'il a été convenu entre le roi, nous et les citoyens.

Fait et donné en notre château de Pierre-Scize, dans notre chambre, le 21 juin 1320. Et nous promettons de bonne foi à tous les citoyens, à Etienne Marchis, notaire

apostolique et royal, et Vincent d'Anse, notaire royal, et autres notaires, tabellions, et à eux comme personnes publiques, à ce présents recevant et stipulant, tant en notre nom qu'au profit de la ville et des citoyens. »

Ainsi fut conclu ce traité qui a toujours été regardé comme la preuve de l'établissement fixe du consulat en cette cité.

Après que nos rois eurent acquis pleinement le domaine de cette ville; pour y établir leur autorité, ils nommèrent d'abord, puis successivement, des gardiateurs, des gouverneurs, des lieutenants, des capitaines et des sénéchaux, et quand ils en eurent acquis la justice, ils y établirent des juges, un présidial, des intendants de justice, un bureau de trésoriers, une élection, un hôtel de monnaie, des maîtres de poste, un grenier à sel, des doyanes et divers officiers pour exiger les droits royaux. Mais comme un nouvel ordre de choses ne s'établit point sans secousses, sans oscillations plus ou moins prolongées, les Lyonnais avaient encore à lutter contre les passions des gouverneurs royaux. Ils eurent donc plusieurs fois sujet de porter au roi des plaintes contre eux: c'était tantôt à l'occasion de droits dont ces fonctionnaires exigeaient la perception avant d'avoir paraphé les actes publics, tantôt pour extorsions ou autres injustices, et tantôt pour des griefs résultant de la multiplicité des tribunaux concernant les procédures civiles, etc.

Le plus insupportable des inconvénients qui en naissaient, était l'éloignement du sénéchal, qui fixait très-souvent sa résidence à Mâcon, avec le juge des appellations, pour le ressort de la justice du roi. Les citoyens obtinrent de Philippe de Valois, qu'il établit le tribunal au bourg de l'Ile-Barbe; mais ce changement contraria l'archevêque,

pour l'ombre de juridiction temporelle qu'il conservait encore sur les citoyens. Aussi fit-il calomnier par ses gens les intentions du gardiateur royal, ce qui faisait renaître les discussions. Sur de nouvelles plaintes de nos bourgeois il fut décidé que le gardiateur royal siégerait à Lyon, malgré les représentations du clergé (1), qu'il ne se mêlerait des affaires de l'archevêque qu'autant qu'elles concerneraient les devoirs de sa garde; que pour complaire aux citoyens, le bailli de Mâcon ferait sa résidence ordinaire dans le bourg de l'Île-Barbe. Si ce rapprochement obviait à l'inconvénient du déplacement des bourgeois, il en établissait un autre, non moins préjudiciable à leurs intérêts, causé par une limite de juridiction mal définie, ou plutôt par une consolidation incomplète de leur gouvernement municipal; les bourgeois étaient obligés de comparaître d'abord devant le tribunal ecclésiastique, pour de simples délits de police; le gardiateur les appelait ensuite devant le juge royal, et les faisait condamner à des amendes au profit du souverain. Toutes ces illégalités jointes à la conduite scandaleuse que se permettaient souvent les employés royaux et ecclésiastiques, firent sentir aux Lyonnais la nécessité d'installer d'une manière solennelle leur gouvernement municipal, pour contrebalancer les intrigues du clergé et les empiétements de la royauté. Ce fut donc en l'année 1336 que le consulat de Lyon fut solennellement établi, et dans toutes les formes juridiques, par ordre de Philippe de Valois. Voici la manière dont on procéda à cet établissement :

Les conseillers de la ville, allèrent au nom de tous les habitants présenter une requête au lieutenant du séné-

(1) An 1328.

chal; ils demandaient que l'on publiât et que l'on enregistrât sans plus tarder les privilèges, lettres-patentes, actes divers concernant les grâces, immunités, franchises, libertés accordées et confirmées par les rois de France à la commune lyonnaise: le lieutenant faisant droit à cet appel, fit publier, par mandement et à son de trompe, des assises prochaines dans le bourg de l'Île-Barbe. Au jour indiqué, une foule innombrable accourut de toutes parts, pour assister à cette cérémonie d'émancipation civile. Le même fonctionnaire du bailli ou sénéchal, assisté de deux notaires royaux, monta sur son tribunal, et là, fit citer les consuls et conseillers de la ville pour appointer leur requête. Ceux-ci se présentèrent assistés de quinze autres bourgeois, qui tous, au nom de la communauté et de tous les citoyens et habitants de la ville, requirent le viguier de vouloir procéder à la vérification de leurs privilèges. Lecture en fut faite. Le viguier s'adressa ensuite au procureur-général du roi, en présence du chancelier, du prévôt et du sergent de la cour séculière de l'archevêque et lui demanda s'il consentait à l'enregistrement de ces lettres. Le substitut lui répondit que le roi ayant ordonné que les privilèges des habitants de sa bonne ville de Lyon fussent inviolablement observés, il ne voyait aucun obstacle à leur enregistrement; le procureur-général de l'archevêque, cité par ledit sénéchal, en dit autant, et chacun ayant été requis à haute voix que s'il avait quelque chose à dire ou à opposer, il se présentât. Sur quoi tous s'étant écriés qu'il n'y avait rien en tout cela qui ne fut bon et juste, le viguier commanda alors aux deux notaires royaux d'en dresser un acte et de faire un registre authentique de tous les privilèges, lettres-patentes et immunités de la ville de Lyon.

Ainsi fut publié l'acte solennel de l'établissement parfait du consulat de cette ville. Depuis, les consuls et conseillers de ville commencèrent en leurs noms et au nom de la communauté à faire des traités et à passer des actes pour les affaires publiques, au lieu qu'auparavant ils les faisaient par syndics et procureurs et en général au nom de la communauté, des conseillers et citoyens. Ainsi finit la domination des archevêques (1).

Les Lyonnais ne tardèrent pas à s'apercevoir des résultats favorables de cette consolidation de leur gouvernement municipal. La première occasion qui se présenta fut celle où Philippe de Valois était engagé dans les guerres désastreuses que lui avaient suscitées Edouard, roi d'Angleterre et les Flamands. Pour s'opposer aux entreprises de ses ennemis, Philippe se vit forcé de convoquer l'arrière-ban de son royaume, et ordonna à tous ses sujets de dix-huit ans jusqu'à soixante et capables de porter les armes, de se rendre à Rouen à pied ou à cheval (2). Le bailli de Mâcon avait reçu cet ordre comme tous les autres baillis et sénéchaux du royaume, il le publia à son de trompe dans la ville de Lyon. Les magistrats municipaux remontrèrent aux officiers du roi qu'il n'était pas prudent de dégarnir Lyon qui, frontière du royaume, avait besoin de ses habitants pour la défendre si elle était attaquée, et qu'en toutes les autres guerres ils étaient toujours demeurés dans la ville pour la garder. Le roi consentit, pour la sûreté de la ville, qu'ils la gardassent, d'autant plus que pour se délivrer de cet arrière-ban, les Lyonnais avaient payé mille livres tournois dont le roi se tint pour content et satisfait.

(1) An 1337. — (2) An 1340.

Philippe de Valois étant mort (1), Jean, duc de Normandie lui succéda. Dans les malheureuses guerres que ce prince continua à soutenir contre les Anglais par qui il fut fait prisonnier après la funeste bataille de Poitiers, nos Lyonnais eurent occasion de donner des preuves de leur attachement à ce souverain en envoyant deux des plus notables de leurs concitoyens en otage à Calais pour la délivrance de ce roi. La ville s'imposa en même temps d'une somme de deux deniers par livre sur les marchandises, pour la rançon de ce prince, qui un an après écrivit au bailli de Mâcon de contraindre les villes circonvoisines à contribuer aux frais des otages de la ville de Lyon, et au remboursement des deniers fournis par cette ville, montant à quatre mille cinq cents trente-cinq florins d'or.

Charles V, successeur du roi Jean, donna des lettres-patentes avec un exécutoire du parlement contre les villes de Mâcon, de Tournus, de Cluny et quelques autres, de payer leur part de la dépense des otages de Lyon, à Calais, ce qui démontre clairement combien était respectable le pouvoir municipal de la cité lyonnaise. Cette preuve est encore appuyée par les protestations que firent nos citoyens dans leur démêlé avec le comte de Poitou, frère de Charles, prince du Dauphiné, régent du royaume pendant la captivité du roi Jean. Ce comte, investi du comté de Mâcon avec le titre et la qualité de pair, prétendait jouir de tous les droits attachés à son nouvel apanage; se rappelant que Philippe de Valois, son aïeul, avait joint à l'office du bailli de Mâcon celui de sénéchal de Lyon et de gardiateur des citoyens, il voulut aussi que ces droits lui apparussent comme une dépendance de sa pairie.

(1) An 1350.

Mais les bourgeois qui avaient refusé des soldats au souverain ne voulurent point subir le joug d'un simple vassal. Ils protestèrent contre toute tentative d'usurpation, et soutinrent que d'après plusieurs traités, la cité lyonnaise ne devait, dans aucun cas être séparée de la couronne. Le régent, de son côté, dit qu'en donnant le comté de Mâcon à son frère il n'avait jamais songé à lui faire présent en même temps de la souveraineté et de la garde de Lyon, ni voulu porter la moindre atteinte aux libertés et franchises concédées à cette ville par les rois ses prédécesseurs. Il donna cette déclaration de Melun au mois de décembre 1359.

Après la mort du roi Jean, arrivée à Londres en 1364, ce prince qui lui succéda confirma les privilèges des bonnes villes dont Lyon était du nombre, cassa, ôta, abolit toutes les aides, subsides, impositions et subventions établies depuis Philippe-le-Bel, à l'exception des redevances des Génois, Lombards et Transmontains pour les transports des denrées et marchandises.

La conduite de ce prince établit une affection vive entre lui et les Lyonnais; ceux-ci lui avaient fait une réception brillante quelques années auparavant, lorsqu'il était venu à Lyon recevoir l'investiture du Dauphiné que lui avait légué Humbert, dernier des Dauphins viennois, et gardaient à leurs princes une fidélité inviolable dont ils avaient donné des preuves constantes en toute occasion, dans les guerres qui venaient d'avoir lieu sous ses prédécesseurs. Ils eurent bientôt une nouvelle occasion de lui prouver que cette affection était toujours la même, et que la diminution d'impôts était un digne commencement de son règne et le vrai moyen de s'attacher les peuples et surtout la partie industrielle et commerciale.

A cette même époque, l'empereur d'Allemagne Charles VI, qui tâchait de conserver en ce pays une ombre de suzeraineté, parce qu'il possédait encore des domaines sur la rive gauche de la Saône que l'on disait être terres de l'empire: ordonna à l'archevêque de Lyon, dont le diocèse s'étendait dans la Bresse et sur quelques paroisses au-delà du Rhône dans le Dauphiné, de lui prêter le serment de fidélité entre les mains du comte de Savoie, son vicaire-général. Il exigea le même serment de l'évêque de Mâcon, dont le diocèse se trouvait en partie dans la Bresse, et de l'évêque de Grenoble, parce que le Dauphiné était alors terre de l'empire: dernier préjugé d'un reste de féodalité sans importance pour notre ville. Mais ce qui en eut davantage, vu quelques suites fâcheuses, ce fut les contestations qui s'élevèrent entre l'archevêque et le chapitre d'une part, et les agents de l'autorité royale d'autre part, au sujet de la possession de l'hôtel ou palais de Roanne dans le quartier des chanoines.

On sait que cet hôtel avait d'abord appartenu aux comtes du Forez, dont une branche portait le titre de seigneurs du Roannais, et avait donné à cet hôtel le nom de Roanne, de celui d'une petite ville de leur fief située sur la Loire. Les dauphins, à la suite de plusieurs alliances avec les comtes du Forez, étaient devenus possesseurs de ce même palais que les chanoines avaient occupé pendant long-temps sur le simple titre d'un terme mal entendu des traités qu'avaient fait nos rois avec l'Eglise de Lyon, où il était dit que les premiers ayant cédé toutes leurs terres à titre de comtés devaient aussi avoir cédé aux chanoines la maison de Roanne, ancienne habitation des comtes, au lieu que cela devait s'entendre de la foi et hommage que devaient à l'Eglise ceux qui auraient des terres dépendantes du

comté, dont le roi n'acquerrait que la supériorité, le ressort et la souveraineté.

Ainsi, le roi de France, comme successeur des dauphins, était en possession non-seulement du Dauphiné; mais encore de cet hôtel qui faisait partie de cet apanage.

Charles V établit donc dans ce palais ses officiers, tant pour la garde de la ville que pour la justice dont il avait le ressort.

L'archevêque d'alors (1), Charles d'Alençon, offusqué d'une semblable installation, et infatué de ses prétendus droits, osa s'opposer à cette prise de possession. Il notifia l'ordre à Archaimbaud de Comborn, bailli de St-Gengoult, qui y faisait sa résidence en qualité de sénéchal de Lyon, et y tenait le siège de sa justice, de l'abandonner sur-le-champ. Le bailli refuse. Ce refus irrite l'archevêque et ses officiers qui n'attendent plus qu'un prétexte pour se venger. Il se présenta bientôt.

Un sergent royal, nommé Martin, de Chaponost, étant allé pour arrêter un nommé Jean Burtet, sur une commission du sénéchal, le courrier, le prévôt et le viguier de l'archevêque firent arrêter ce sergent royal lui-même, par leurs huissiers, qui l'attaquèrent en pleine rue, lui arrachèrent son épée et son manteau sur lequel était brodée la fleur de lis, marque de son office; l'ayant conduit dans les prisons de l'archevêché, ils lui mirent les fers aux pieds. Quelques jours après, Monet de St-Cyr, cleric de l'Eglise de Lyon, étant entré avec plusieurs gens armés dans la maison d'un autre sergent royal, l'accablèrent de coups et le laissèrent pour mort. Sur les plaintes qui furent portées tant de la part des officiers royaux que des ci-

(1) An 1308.

toyens, l'archevêque refusa de livrer les assassins, disant que le sergent royal avait été arrêté pour plusieurs méfaits commis sur les terres du chapitre, et que l'affaire du cleric Monet ne regardait que la justice ecclésiastique qui avait fait son devoir là-dessus, ledit Monet étant religieux et comme tel justiciable de son prélat; et que la garde du roi n'empêchait point les procédures de la justice ordinaire qui appartenait à l'archevêque selon toutes les conventions. Tel était le raisonnement de ce prélat fier et hautain. Animé de ces sentiments il alla jusqu'à faire chasser de l'hôtel de Roanne les officiers royaux et ordonner l'arrestation et l'emprisonnement d'un fermier des impositions que le roi levait dans la ville sur la vente des chevaux.

Le bailli poussé à bout fit publier dans la ville, à son de trompe, que tous les habitants eussent à prendre les armes pour la conservation des droits du roi et celle de leurs privilèges, en même temps qu'il mettait le temporel de l'archevêque dans la main du roi; de plus il fit fermer les portes de la ville, et envoya des gens armés pour se saisir du courrier et du prévôt de l'archevêque, pendant l'absence duquel la maison fut pillée et saccagée; après cela il fit clouer et condamner les portes de l'auditoire, et afficher les panonceaux du roi pour marque de la saisie du temporel dudit archevêque. De son côté, celui-ci courroucé du procédé du bailli fit dresser une information qui chargeait le bailli de plusieurs griefs entre autres d'avoir fait des extorsions aux habitants de Lyon et du pays, d'avoir occupé la maison de Roanne, et d'y tenir la cour pour le roi contre les conventions faites avec les rois prédécesseurs de Charles V; d'y avoir fait mettre plusieurs prisonniers dans une basse-fosse, à laquelle il donnait le nom de *ratier*, (par allusion à ces cages où l'on prend les

souris). Il ajoutait que le bailli avait excité des séditions dans la ville: Après ces informations ainsi dressées, il envoya son procureur général pour signifier au bailli qu'il appelait au roi de toutes ces procédures, et pour le citer à comparaître au conseil du monarque sur tous ces griefs. Mais le procureur ne put parvenir de long-temps à signifier cet appel attendu que le bailli se tenant fermé dans l'hôtel de Roanne, en faisait garder les avenues par des gens armés. Enfin un jour l'ayant rencontré en son chemin il lui signifia cet appel et les protestations de l'archevêque, à quoi le bailli lui tourna le dos sans lui répondre.

Le prélat encore plus indigné de ce que les portes de la ville étant fermées, il en était exclu ainsi que tous ses gens qui habitaient avec lui le château de Pierre-Scize, d'où, comme un prisonnier, il ne pouvait sortir ni rien tirer pour son service, ordonna alors qu'on eût à faire cesser le service divin dans toute la ville, et la mit en interdit pour tout le temps où le bailli résiderait dans l'enceinte de la cité, ou jusqu'à ce qu'il eût dûment satisfait à l'appel qu'il lui avait signifié. Quelques comtes de St-Jean refusèrent d'abord, mais l'archevêque leur ayant écrit, ils se soumirent. Toutes les paroisses et les communautés de la ville s'y soumirent aussi. Les seuls chanoines réguliers de la Platière ne voulurent point l'observer, et malgré la citation à comparaître devant l'official, ils ne voulurent ni répondre ni se présenter, prétendant être exempts de l'interdit par des bulles spéciales, et ne devant reconnaître d'autre supérieur que l'abbé de saint Ruf de Valence, leur général, qui leur avait fait défense de sortir hors de leur cloître sous peine d'excommunication. L'archevêque averti de leur réponse les excommunia, et ils furent obligés de demander publiquement, dans la cathédrale, l'absolution de cet anathème.

Cet interdit dura depuis le quatrième jour de décembre 1371 jusqu'au 17 juillet suivant, et l'archevêque pour laisser à la postérité un monument de sa supériorité dans la ville, fit graver sur une pierre ses armoiries avec un lion couché au dessous; cette pierre se voyait encore (dit Menestrier) dans la cour de l'archevêché au-dessus de la porte d'entrée du palais archiépiscopal.

Ce prélat mourut trois ans après, laissant les choses en cet état; il fut remplacé par Jean de Talaru qui, non moins jaloux que son prédécesseur de ses prérogatives et de ses droits temporels, tenta vainement, mais non sans quelques vives récriminations et des désordres, de ressaisir un pouvoir qui lui échappait et qui devait sous son second successeur s'éteindre à jamais, en ne laissant que des titres purement honorifiques, dernières traces d'une puissance déchue.

Cependant le roi Charles V profitant de la tranquillité qui régnait alors, rétablit dans l'hôtel de Roanne ses officiers de justice; il s'appliqua à régler la police; il écrivit au sénéchal qu'il était averti que l'on vendait des épiceries et des drogueries à divers poids, les uns ne donnant que douze onces pour la livre, et d'autres seize, ce qui était d'un préjudice notable dans le commerce; il ordonna que la livre serait constamment de seize onces, et que les apothicaires vendraient selon les ordonnances et les poids indiqués par les médecins. Il régla aussi tout ce qui concernait les graisses, les suifs, la viande de boucherie que l'on soufflait d'une manière extraordinaire; la cordonnerie, la cirerie surtout dont le trafic était alors très-considérable. Il fit aussi des ordonnances sur les divers corps de métiers dont le nombre se multipliait chaque jour dans la ville de Lyon; sur la vente du bois à brûler, dont il dressa

le tarif avec un soin tout particulier, tant pour les gros bois de rivière que pour les fagots dont il régla les prix. Enfin par une lettre-patente, il voulut que les monnaies étrangères fussent reçues à Lyon pour leur valeur réelle, à cause du concours de tant de nations différentes qui s'y occupaient du commerce. Finalement, la dernière année de sa vie, 1380, il abolit tous les impôts de la cité qu'y avaient établis ses prédécesseurs depuis Philippe-le-Bel.

Le roi Charles V étant mort, le dauphin son fils, Charles VI, qui n'avait pas encore douze ans lui succéda; nos citoyens lui envoyèrent des députés d'abord pour l'assurer de leur fidélité et en même temps lui porter des plaintes sur les vexations qu'on leur faisait à l'occasion des monnaies du Dauphiné, qu'ils recevaient dans le commerce. Car entre les articles du transport de cette province au fils aîné de nos rois, Humbert le dernier dauphin avait expressément stipulé que les monnaies du Dauphiné auraient cours et seraient reçues, ce qui avait été observé sous le règne de Charles V; mais depuis sa mort les officiers du roi son fils, sans avoir égard à ces conventions, et s'attachant aux nouvelles ordonnances par lesquelles les espèces étrangères étaient défendues, n'en voulaient pas permettre le cours; et renouvelaient les vexations faites à nos bourgeois et marchands sous le règne de Philippe de Valois, mais le roi défendit expressément par ses lettres-patentes du 26 novembre; d'inquiéter à ce sujet les bourgeois et marchands de cette ville, et ordonna que ces monnaies seraient reçues.

Ces mêmes difficultés ayant été depuis renouvelées à l'égard des monnaies de Savoie, et autres terres dites de l'empire, le roi permit non-seulement le cours de toutes ces monnaies, et d'autres lieux circonvoisins, mais il re-

mit toutes les amendes, et autres peines pécuniaires imputées par ses officiers à ceux qui avaient reçu ces monnaies.

Si l'archevêque avait tâché de rétablir ses droits sous le règne de Charles V, le chapitre ne fut pas moins attentif à recueillir les débris de son autorité passée, dans la ville et le pays. Il ordonna de son côté de faire battre monnaie à son coin et sous son nom. On ne sait pourtant si ces préparatifs eurent leur effet relativement à la fabrication d'une monnaie nouvelle, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en parut une espèce appelée *mereaux* ou *plaques*, dont il se servait pour les distributions du chœur, mais elles n'eurent jamais cours dans le public. Les ordonnances dont nous avons parlé ci-dessus en défendaient l'usage. De son côté l'archevêque, le même Jean de Talaru, ayant eu l'adresse de gagner Givry commissaire rapporteur, chargé d'examiner les droits du clergé en cette ville, profita de la bienveillance de Charles VI pour la cité, pour obtenir des lettres-patentes qui rétablissaient les archevêques dans tous leurs anciens droits, sauf le ressort de Mâcon: muni de ce titre qu'il eut soin de faire publier dans la ville, il voulut faire abattre et démolir le siège judiciaire qui était dans le palais de Roanne. Le procureur royal voulant s'opposer à cette entreprise, Givry lui ordonna de se taire, et détacha lui-même une pièce de bois du siège judiciaire avec son couteau. Cela fait, il enleva le tableau des ordonnances, le calendrier et autres choses qui avaient servi à la justice du roi. Le greffier de la geôle était absent, Givry voulut que sa femme mît les détenus hors de cette prison pour les envoyer à Mâcon. Le lendemain après dîner, les charpentiers et les maçons renversèrent tout, même le cercle de fer qui servait à mesurer les

échalas des vignes, et qui était attaché à la muraille : comme l'on refusait encore de livrer à Givry les clefs des prisons, il fit lever les serrures par un serrurier et envoya lui-même deux prisonniers à Mâcon avec les chaînes et les fers des criminels. Pendant ce temps, un nommé Cartula, homme dévoué au clergé, monta un âne à reculons, et traîna par la ville un panonceau où étaient peintes des fleurs de lis attachées à la queue de l'âne, en criant : « *Nous n'avons plus de roi : tout est gagné.* » Quelques autres jetèrent de la boue contre l'écusson des armes de France.

Telle fut la conduite scandaleuse de cet archevêque impérieux; il jouit de son triomphe pendant quelque temps, et même, disent les historiens, il ne vit pas l'exécution de l'arrêt (1394) qui rétablissait les juges royaux dans l'exercice de leurs fonctions au palais de Roanne, et qui y reprirent leur séance sous son successeur Philippe II, de Thurey.

Avant de passer aux détails des événements qui se rattachent au gouvernement de nos rois en cette ville depuis cette époque, nous allons résumer, en citant le père Menestrier, tout ce qu'il reste à dire sur la forme de ce gouvernement jusqu'à l'époque suivante, ayant suffisamment détaillé celui du gouvernement consulaire ou municipal.

Après avoir vu comment les rois de France eurent acquis pleinement le domaine temporel de la ville de Lyon et la forme qu'ils donnèrent d'abord à leur gouvernement, pour y établir leur autorité, nous ajouterons qu'il y eut à la fois quatre espèces de gouvernements dans notre cité : un gouvernement ecclésiastique, un gouvernement civil, un gouvernement juridique et un gouvernement politique. Le premier est celui de la primatie de l'archevêché et du

diocèse ; il s'étendait sur la ville de Lyon, et sur huit cents paroisses, divisées en dix-huit archiprêtrises, dont la première était celle de la ville et de ses faubourgs ; les autres étaient celles de Roanne, de Pomiers, de Néronde, de Montbrison, de Crozieu ou Coursieu, de l'Arbresle, d'Anse, de Jarez, de Morestel, de Meyzieu, de Chalamont, de Sandrans, de Dombes, d'Ambournay, de Treffort, de Coligny et de Baugé.

La juridiction archiépiscopale et métropolitaine s'étendait sur les diocèses d'Autun, de Chalon, de Langres et de Mâcon, dont les évêques étaient suffragants de l'archevêché de Lyon. Celui d'Autun avait l'administration de l'archevêché de Lyon durant la vacance du siège de cette ville. On donnait aussi le nom de *royale* à cette dernière administration. La primatie s'étendait sur cinq archevêchés ou provinces ecclésiastiques : sur l'archevêché de Lyon nommée première lyonnaise, sur l'archevêché de Rouen qui était la seconde lyonnaise, sur l'archevêché de Tours, troisième lyonnaise, sur l'archevêché de Sens, ou quatrième lyonnaise, et sur l'archevêché de Paris, depuis qu'il avait été démembré de l'archevêché de Sens et érigé en métropolitain. Le droit de cette primatie consistait à pouvoir juger en dernier ressort les causes pour lesquelles on appelait des sentences de ces métropolitains, de leurs suffragants, de leurs vicaires-généraux et de leurs officiers.

Quant au gouvernement politique nous avons vu que cette ville a été gouvernée sous les Gaulois, par des chefs de la nation ; sous les Romains, par des consuls, des préfets et des présidents. Sous le Bas-Empire et sous nos rois de la première et de la seconde race, par des comtes ; sous les empereurs bourguignons et allemands, par les

sénéchaux de l'Eglise, et par les comtes du Forez; depuis la ratification du traité fait en 1322, entre Philippe-le-Long et Pierre de Savoie, par des gardiateurs nommés par le roi, et par les baillis de Mâcon, sénéchaux de Lyon, par commission de la cité, jusqu'à ce qu'on établit une sénéchaussée de Lyon, laquelle fut long-temps unie au baillage de Mâcon et de St-Gengoult, de même que depuis ce traité, le gouvernement juridique fut toujours administré au nom du roi. Enfin, l'autorité des baillis sénéchaux et autres officiers royaux ne suffisait plus au besoin des affaires de leur ressort; nos rois établirent des gouvernements dans toutes les provinces. Le premier que l'on trouve à ce poste dans le Lyonnais, fut le grand-écuyer de France, qui ne peut être que le fameux Tanneguy du Chatel, à qui les comtes de Lyon envoyèrent des présents (1) à son arrivée. Le vicomte de Valentinois lui succéda. On lui donna la comédie à *Porte-Froc*, sur un théâtre public, selon la manière de ces temps-là (2), où l'on jouait des moralités aux entrées des princes et des gouverneurs.

Avant ces gouverneurs nous avons vu qu'on ne donnait que le nom de capitaines gardiateurs à ceux qui commandaient pour le roi en cette ville. Les sénéchaux de Lyon furent depuis capitaines de la ville. Enfin, nos rois ayant partagé le royaume en douze grands gouvernements, dont celui de Lyon s'étendait sur le Bourbonnais, l'Auvergne, le Beaujolais, la Bresse, la Dombes, la haute et basse Marche, Saint-Pierre-le-Moustier, etc., le duc d'Alban, fils du roi d'Ecosse, le maréchal de Chabanes, le maréchal de St-André, de la maison d'Albon, et d'autres, en furent pourvus sous le titre de gouverneurs, et reçus à

(1) An 1463. — (2) An 1496.

cet effet au serment de la cour. La grande étendue de ces divisions obligea les rois à établir des lieutenants en plusieurs dépendances de ces vastes gouvernements. Louis Adhemar, seigneur de Grignan, fut lieutenant du roi à Lyon, sous le maréchal de St-André; Antoine d'Albon, abbé de Savigny, le fut ensuite; François d'Agoult, comte de Sault, le fut durant les troubles causés par les hérétiques; de Losses, sous le maréchal de St-André, et sous le duc de Nemours; René de Birague, nommé pour lors le président Birague, sous le même duc de Nemours; François de Mandelot, sous le même encore, jusqu'au moment où il devint lui-même gouverneur du Lyonnais; le marquis d'Halincourt, enfin le duc de Villeroy, qui fut le dernier des gouverneurs en cette ville, lorsqu'arriva la révolution qui changea toutes ces formes de gouvernement, ainsi que nous le verrons à l'époque suivante.

Reprenons notre première narration, pour ne plus revenir sur des institutions dont les détails étaient ici nécessaires pour mieux comprendre tout ce qui s'y rattache.

Au milieu de ces temps de désastres, de factions et d'anarchie, qui déchirèrent le royaume, jusqu'à l'avènement de Louis XI, Lyon demeura inviolablement attaché à ses souverains, et fut, grâce à son gouvernement consulaire, assez bien organisé et assez sagement dirigé pour demeurer pur de tout le sang qui inonda les autres provinces de la France.

En 1415, année où fut livrée la désastreuse bataille d'Azincourt, la ville d'Harfleurs ayant été prise par les Anglais, on imposa les bonnes villes du royaume pour reprendre cette cité importante. Par un arrêté de consultat, chaque citoyen lyonnais dût payer un *denier et maille pour chaque livre tournois de son vaillant*.

Pour rendre inefficaces les moyens de séduction de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et pour lutter contre les efforts des Anglais, coalisés avec lui, le dauphin Jean, comte de Ponthieu et de Poitou, écrivit aux habitants et bourgeois de cette ville, de venir à l'aide du roi; le consulat, sur quinze cents écus qu'on lui demandait, en accorda, au nom de la ville, trois cents en monnaie au *chevaucheur royal*, le sieur de Boch, pour faire prompt diligence; mais il refusa l'emprunt demandé, et expédia un courrier pour prier le dauphin, ou de retirer cet emprunt, ou d'engager les villes voisines à se cotiser, attendu que Lyon ne pouvait seul y satisfaire, vu les énormes dépenses occasionnées par les inondations du Rhône, et autres frais urgents; entre autres, pour parer aux chances de la guerre, dont cette ville avait été menacée par Sigismond, empereur d'Allemagne, allié des Anglais, et favorable à Jean-sans-Peur, ennemi déclaré de la cour de France. Ce qu'ayant ouï, le dauphin remarquant que c'était pour conserver cette cité au roi, approuva leur conduite. Cependant les menaces de mettre à feu et à sang le Dauphiné et le Lyonnais, répandues par Sigismond, devenant plus positives, le consulat fit mettre à chaque porte un homme pour les garder jour et nuit. On répara les deux longues chaînes de la Saône, et toutes celles des rues de la ville, pour les tendre quand il serait nécessaire. Tous les habitants apportèrent leurs armes à la maison commune pour les faire visiter. Défense fut faite aux marchands de harnais d'en augmenter le prix. On envoya deux bourgeois à Anse, pour y acheter soixante et dix-sept pierres de bombarde. Tout le peuple fut employé à élever des tours pour les arbalétriers, à fortifier les Terreaux, devant St-Sébastien, où le comte de Savoie, que l'empereur, en passant par

Lyon, avait nommé duc, chercherait sans doute à pénétrer, depuis la roche de la Déserte jusqu'au Rhône, d'un côté, et jusqu'aux fossés de la Lanterne, de l'autre. Les portes de la roche du Griffon et de St-Vincent furent murées.

Les gens furent requis de contribuer à la défense du territoire commun, et l'on préleva un emprunt chez cent vingt personnes, des plus riches de la ville, avec promesse de les rembourser sur les produits du barrage du pont, sur les loyers des propriétés de la commune, sur le bail de la recette de la ville, sur les aides et sur les tailles que le roi avait données au consulat. Enfin, on indique les postes que devront occuper diverses bannières; les quatre bannières du confluent, en comptant celle du bourg St-Vincent, défendront la partie de l'empire (c'est-à-dire la rive gauche de la Saône, et la rive gauche du Rhône); les bannières de St-Paul, du Palais et de St-Georges, défendront la partie du royaume, (c'est-à-dire la rive droite de la Saône, comprenant toute l'ancienne ville, depuis l'établissement de la commune dans cette cité). On nomme des commissaires pour s'informer si la cloche de St-Nizier est en bon état, afin de donner l'alerte en cas de besoin⁽¹⁾. On prie en même temps le bailli de commander dix hommes d'armes, aux gages du roi, pour la garde de St-Just; en cas de refus, on y enverra des pennons, et l'on forcera les ecclésiastiques à faire le guet comme les autres, attendu l'éminent péril qui menace⁽²⁾.

Cependant ces préparatifs furent inutiles, et les arran-

(1) Jusqu'à la construction du beffroi de l'Hôtel-de-Ville d'aujourd'hui, ce fut toujours de celui de St-Nizier que devait partir le signal d'alerte dans le cas de danger.

(2) Actes consulaires 1417 et 1418.

gements de Pouilly et de Montereau mirent fin à ce démêlé, pour faire place aux intrigues odieuses qui se préparaient dans la politique des gouvernants et des prétendants.

Une nouvelle alerte (1) vint encore effrayer les Lyonnais, lorsqu'on apprit subitement que Philippe, duc de Bourgogne, suivi de bon nombre de gens d'armes, venait à Genève pour rendre visite à son oncle, le duc de Savoie.

Le consulat prit aussitôt les mesures de sûreté convenables ; il fit de suite réparer les artilleries, fortifier les murs, élever de nouvelles tours d'arbalétriers, apprivoiser les greniers de la ville, et clore les chaînes des rues. La garde du bourg de St-Vincent fut augmentée. Huit personnes notables, tous les soirs, se mirent aux champs ; deux sur le Rhône, deux sur la Saône, et quatre d'un bout à l'autre, dans le Franc-Lyonnais. Un citoyen, le nommé Poitrasson osa s'avancer jusqu'à Seyssel, pour en rapporter des nouvelles sûres. En même temps pour encourager les citoyens accablés d'impôts ; il fut ordonné que l'on ferait information publique et solennelle sur ce que les bourgeois de Lyon seraient payés de leur louage de maisons, sur les biens dont la ville pouvait disposer en leur faveur avant tous les autres créanciers, et que ladite information serait mise dans les archives, à perpétuelle mémoire de ce fait.

La mort de Henri V, roi d'Angleterre, fit échouer le projet de Philippe de s'emparer de Lyon.

Charles VI, dit l'Insensé, étant mort (2), Lyon fut une des premières villes qui reconnurent pour roi, le dauphin, son fils, qui régna sous le nom de Charles VII, et devint

pour ce prince, selon l'expression d'un historien moderne (1), « la caisse militaire du jeune roi déshérité. Les Lyonnais, ajoute le même auteur, ne craignaient point les sacrifices, parce qu'il fallait combattre les Anglais ; s'il eût été question d'une querelle entre princes, ou d'une entreprise contre les franchises du pays, leur bourse eût été fermée. »

Voici les faits qui viennent à l'appui de cette preuve de fidélité de notre ville pour ce monarque :

Tant que les Anglais et les Bourguignons furent victorieux, on fit à Lyon toutes les dispositions nécessaires pour la garde de la ville, surtout contre le prince d'Orange, dévoué au parti bourguignon, et formidable défenseur de ce parti, dans le midi de la France. Mais c'est à la bataille d'Anthon (2), dont le résultat fut si glorieux pour les Lyonnais, que ceux-ci donnèrent des preuves de leur dévouement et de leur patriotisme. Charles VII, ravi du beau fait d'armes d'Anthon, qui délivrait le Lyonnais, le Dauphiné, le Languedoc, et même le midi de la France du joug inévitable, sans cette victoire, de ses ennemis, écrivit aux Lyonnais une lettre bien flatteuse, par laquelle il les remerciait de leur zèle et de leur attachement, les priant de poursuivre une si généreuse conduite, en prenant part aux efforts qu'on allait tenter pour faire lever le siège d'Orléans.

Nos citoyens ne se laissèrent pas solliciter deux fois ; ils envoyèrent deux quintaux de salpêtre, six ballots d'acier et trois quintaux de soufre.

Après la défaite des Anglais, comme il ne restait plus

(1) Clerjon.

(2) Voir plus loin les détails de cette bataille.

(1) An 1422. — (2) 22 octobre 1422.

que le duc de Bourgogne à contenir, qui déjà était parvenu à se jeter avec ses gens d'armes sur le Lyonnais et le Beaujolais, le roi vint à Lyon, où il trouva les bourgeois disposés à organiser une vigoureuse défense, ce qui fut exécuté, en déployant toutes les forces de la ville, conformément à la décision prise par une assemblée nombreuse de citoyens qui s'était réunie avant son arrivée dans la chapelle St-Jacques.

Les événements démontrèrent la sagesse de ces précautions. Le duc de Bourgogne vint mettre le siège devant Belleville, à six ou sept lieues de Lyon. Le sire de Bourbon, chargé de la défendre, se hâta de demander aux citoyens lyonnais cent couleuvrines, cinquante bombardes, quatre-vingts arbalètes, cinq cents arcs, cinq cents trousses de dix mille traits communs, tout garnis, et de la poudre dans les bombardes à l'avenant.

Des membres du consulat, entre autres Bernard de Varey, s'opposèrent à cet envoi, parce que la ville était elle-même en danger, et de plus endettée de dix-sept cents livres.

La guerre se continuant avec acharnement dans le Lyonnais, Tassin fut pris d'assaut par les Bourguignons. Les gens d'armes de Philippe rôdèrent à St-Genis-Laval, à Ste-Foy, et y commirent de grands dégâts.

L'intrépide Gôrlée, chevalier, chambellan et conseiller du roi, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon, qui s'était si bien signalé à la bataille d'Anthon, et dans toutes les occasions contre les Bourguignons, étant mort sur ces entrefaites, il fallut toute la prudence et le courage de Pierre de Chaudieu, son successeur, pour sauver la cité de l'invasion des troupes de Philippe, qui s'avancèrent jusqu'aux portes de la ville.

Enfin, la paix ayant été conclue à Arras, entre Charles VII et Philippe de Bourgogne, par l'entremise de Charles, duc de Bourbonnais, du pape Eugène IV, et de plusieurs autres prélats, séant en un concile tenu à Bâle, elle fut publiée dans toutes les bonnes villes du royaume, et à Lyon, à son de trompe, par ordre du Messire Valpergue, bailli de Mâcon, et sénéchal de Lyon. Il fut commandé de bâtir des chauffaux (échafauds) de bois, pour y faire jouer dessus « les personnages qui se doivent représenter dimanche et lundi prochains en cette ville, sur le fait de ladite paix, devant St-Jean comme ailleurs. On aidera sur les deniers communs, les compagnons qui veulent faire, dimanche qui vient, les personnages aux Jacobins, de la somme de six livres pour construire leurs chauffaux. »

Durant les brouilleries que le roi eut avec le dauphin Louis, son fils, la ville de Lyon resta toujours fidèle au pouvoir royal et sut échapper à toutes les ruses et à tous les moyens que ce dernier essaya d'employer pour gagner les habitants et les mettre dans son parti. Sur les bons offices d'un lyonnais, Guy Pape ou Païpe, le dauphin étant rentré momentanément en grâce au près de son père, cet accommodement rendit le calme à la cité lyonnaise, le roi, dans un voyage qu'il fit alors en cette ville, ayant mis enfin bon ordre aux affaires de la province du Dauphiné, que son fils possédait comme apanage et à qui il en avait, depuis quelque temps, confié l'administration, séjourna plusieurs jours, tant à Lyon que dans le château de St-Priest, et aux environs de Lyon, où il prit le plaisir de la chasse.

Le consulat profita du séjour du roi pour lui adresser plusieurs demandes, entre autres de mettre des bornes aux privilèges des gens d'église, et aux abus qui s'étaient introduits dans les acquisitions nouvelles qu'ils faisaient,

sans vouloir payer un seul denier de subsides ; d'assujettir aussi, aux charges communes de soi-disant nobles, des clercs, des courtisans, et autres qui prétendaient en être exempts par dons du roi, ou privilèges des universités ; de prolonger les foires, de taxer les marchands étrangers qui venaient trafiquer à Lyon avec de prétendues franchises, etc.

Le roi accorda presque tout ce que le consulat lui demandait. Les conseillers, encouragés par cette bienveillance du souverain, réformèrent les abus que leur autorité pouvait atteindre, et s'occupèrent avec la plus vive sollicitude de tout ce qui pouvait perfectionner le gouvernement municipal, l'administration des nombreux hôpitaux, la police, les relations d'intérêt avec le roi et la cour de Rome, la levée plus régulière des tailles sur les habitants ; les fêtes publiques et les cérémonies funèbres au décès du monarque furent successivement les sujets de leurs travaux. Après quoi ils s'occupèrent à réprimer la licence des mœurs, déjà bien corrompues, des jeux scéniques, ou plutôt des farces jouées sur les tréteaux, où personne n'était épargné, contre lesquels ils dressèrent des ordonnances sévères de répression. Les conseillers profitèrent de l'arrivée en cette ville de l'évêque de Viviers et du juge de Beaujolais, qui se rendaient à Rome, pour les prier de faire confirmer par le pape le privilèges de leur ville, et de supplier le souverain pontife d'abolir les malédictions qu'on dit être prononcées tous les jeudis ou vendredis saints, contre les pauvres ou gueux de Lyon, en souvenir de l'hérésie de Vaudois. Promesses qu'ils obtinrent encore.

Enfin le consulat régla les affaires financières de la cité, fit les mutations nécessaires dans la perception des tailles, sur les avis des citoyens en une assemblée solennelle convoquée à cet effet, le 16 juillet 1458.

Tels furent à peu près les résultats qu'amènèrent la tranquillité du pays et le voyage du roi en nos contrées : ils fixèrent l'attention de nos magistrats pendant plusieurs années, et c'est au milieu de ces occupations administratives qu'on apprit la maladie grave et la mort du roi, arrivée le 25 juillet 1461.

Avant de passer au règne suivant, de Louis XI, de cet homme créateur du pouvoir monarchique absolu, de ce souverain qui, comme individu, fut faible et pusillanime lorsque sa vie courait le moindre danger, et qui comme monarque se montra ferme et intrépide quand il s'agissait d'agrandir les prérogatives de sa couronne, ennemi déclaré de l'aristocratie qui gênait ses mouvements, habile compère de la démocratie qui secondait ses efforts et pouvait servir à ses desseins ambitieux, qui fut à la fois roi cruel, féroce, crapuleux, affable, brusque, jovial, dissimulé, mélancolique, bigot, superstitieux et libertin jusqu'au plus bas degré ; de ce phénomène de monstruosité de bien et de mal, de vices et de qualités supérieures, qui, en créant la monarchie absolue, créa par ses connaissances en politique et en administration, cette ère de prospérité future qui prit une si grande extension dans toutes les villes commerçantes de la France et principalement à Lyon ; de ce roi qui fut regardé comme le premier négociant de son royaume, et qui comme tel plaisait beaucoup aux Lyonnais ; dont le besoin de savoir ce qui se passait sur toute la surface de ses états lui suggéra l'idée merveilleuse d'un projet qui fut, sans qu'il s'en doutât, si avantageux au commerce, celui de l'établissement des postes.

Avant de passer à ce règne, disions-nous, nous croyons utile de placer ici quelques remarques qui feront

connaître les causes qui opérèrent de si grands changements dans l'administration de notre cité, dans les croyances, dans les mœurs, dans les goûts et dans les usages de nos citoyens ; nous nous dispenserons de rapporter non-seulement durant ce règne, mais durant les règnes qui s'écoulèrent jusqu'à l'époque suivante, ces détails fastidieux, insipides et fatigants pour le lecteur, sur les réceptions fastueuses, sur les congratulations, sur le servilisme qu'employèrent depuis nos bourgeois pour se rendre propices des monarques qui ne cherchèrent qu'à s'emparer à leur insu d'un pouvoir que ceux-là avaient acheté par tant de sacrifices, et qu'ils semblaient avoir abdiqué pour de vains honneurs et des intérêts matériels, et à éteindre chez eux un amour pour l'indépendance pour lequel ils surent cependant prouver de temps en temps que des étincelles enflammaient encore leur cœur et leur courage.

La royauté qui, en héritant d'abord de la force que le clergé avait employée chez nous inutilement en odieuses persécutions, et les seigneurs en folies chevaleresques ou en conspirations maladroites, s'était constituée le champion des intérêts de la population commerçante et industrielle parce qu'elle vit que leur émancipation pouvait accroître sa puissance, au détriment de celle qui succombait à l'approche d'une civilisation amenée par un concours de circonstances nées de la mobilité des choses, et qu'un aveuglement inepte de la part des précédents despotes leur avait fait croire devoir être immuable, la royauté, disons-nous, crut qu'en supplantant un pouvoir rival, il fallait éviter les causes qui en avaient hâté la ruine : pour cet effet, elle flatta les passions et l'amour-propre de ces hommes qu'elle voyait se ranger sous ses drapeaux et se donner pour ainsi dire à

elle comme à une puissance régénératrice, et se jeter dans son sein comme dans le seul port de salut qui lui restait.

C'était donc plutôt par un instinct de conservation que la bourgeoisie qui, à l'époque où elle avait fait ce choix, n'étant encore ni assez instruite ni assez éclairée pour éviter de nouveaux pièges, voulut secouer un joug qu'elle ne pouvait plus supporter et ne fit par là que changer de maîtres. Ceux-ci surent transformer, plus tard, ce dévouement en un nouveau vasselage, et à l'époque où nous sommes, grâce à la naïveté bourgeoise et au manque de lumière et d'étendue suffisante de possessions territoriales, nos citoyens, encore fiers des privilèges et franchises de leur bonne ville n'en devinrent pas moins insensiblement les très-humbles banquiers de leurs rois, pour une protection dont ils n'avaient pas d'abord senti le but. Ces princes oubliaient presque toujours le remboursement, et ne leur faisaient souvent l'honneur de les visiter que pour avoir des dons et des présents en écus, ou en vaisselle d'or et d'argent, quand le trésor était vide.

Les fréquents séjours des princes au milieu des Lyonnais contribuèrent aussi beaucoup à détruire leur antique amour de l'indépendance, en répandant parmi eux le goût du faste et de l'opulence : ils devinrent des flatteurs presque serviles de chaque souverain ; de là cette longue série de flagorneries marchandes envers les rois, ces réjouissances publiques à leur arrivée en cette ville, cet enthousiasme poussé jusqu'au ridicule à certaines époques, ces représentations, ces mystères joués à si grands frais pour complaire à monsieur le roi, ou à madame la reine, ou plus souvent pour se rendre propice quelque mignon ou courtisan cupide.

A l'époque de Louis XI, on remarquait à Lyon trois

classes bien distinctes savoir : Le clergé, la bourgeoisie, et le commun peuple qu'on nommait le *populaire*.

La première conservait toujours son antique caractère et se renfermait dans ses habitudes mystiques de théocratie usée ; la bourgeoisie, qui désirait déjà avec ardeur les titres honorifiques, et surtout les lettres de noblesse que les souverains ne tardèrent pas à lui accorder pour remplir leurs coffres-forts (1), commençait à montrer cette morgue boutiquière et présomptueuse qui la sépara bientôt de la troisième classe qui jusqu'alors avait marché de compagnie avec elle dans tous les cas où le bien commun avait nécessité ce double concours. Ainsi, dit judicieusement un auteur moderne (2), « l'opulence fait toujours désirer les marques distinctives, parce que la vanité est la compagne inséparable des richesses ; mais elle détruit en même temps cette passion sublime de l'indépendance qui fait la force des états : la corruption et la décadence du gouvernement en sont la suite. On sacrifie l'honneur, la gloire même à des colifichets, et l'on se trouve sans énergie quand il s'agit de combattre les envahissements du pouvoir.

Le populaire qui se rappelait sa participation à l'émancipation de la cité, vit d'un œil jaloux passer tout entière

(1) Tous les riches bourgeois, avec le temps, se faisaient élire conseillers et prenaient des lettres de noblesse : par ce moyen ils ne payaient plus ni sou ni maille à la communauté ; le fardeau retombait sur le menu peuple. Excepté deux ou trois familles, tous les nobles de Lyon, avant la révolution, étaient petits-fils de marchands épiciers, droguistes, drapiers, fabricants, marchands de soieries en gros ou en détail : ce qui avait peuplé la ville de nobles, et qui par là ne payaient aucune imposition. Cela faisait que le menu peuple et la bourgeoisie, qui n'était pas encore devenue noble, étaient chargés outre mesure. Clerjon, note. 4^e partie, page 113.

(2) Clerjon.

l'administration des affaires dans les mains de la bourgeoisie qui n'y était arrivée qu'à l'aide de son appui, et voulut être admis pour quelque chose dans l'exercice d'un droit qu'elle regardait comme collectif, et que la bourgeoisie lui refusait sous le prétexte du manque de lumières et d'industrie suffisante de sa part. De là ces débats orageux dans les assemblées consulaires, dont quelques membres s'étaient faits les tribuns du peuple et luttaient contre ceux qui étaient restés les champions de l'aristocratie bourgeoise : les premiers accusant ceux-ci de concussions, et ces derniers accusant les autres de supôts des marauds, des bellâtres, etc., se lançaient souvent de violentes diatribes ; de là ces désastres, ces émeutes violentes, ces menaces fréquentes faites aux conseillers, ces irruptions domiciliaires faites si souvent par le populaire, jusqu'à ce que la révolution soit venue égaliser tous les droits sociaux.

Tel fut l'état d'agglomération de la population lyonnaise pendant les trois ou quatre siècles qui s'écoulèrent depuis ce temps-ci jusqu'à l'époque suivante. Nous le répétons, nous avons cru ces remarques nécessaires pour mieux faire comprendre d'où purent venir tant d'événements et de guerres civiles et religieuses qui renouvelèrent depuis, sous d'autres noms, les tristes temps qui signalèrent l'époque de la féodalité.

Reprenons la suite de la succession monarchique. Charles VII étant mort, aussitôt des députés partirent de cette ville pour se rendre auprès du nouveau monarque Louis XI, pour le supplier d'avoir en sa grâce et faveur les bourgeois lyonnais. Ils rapportèrent qu'ayant été bien venus, le roi était pourtant resté sourd à leurs requêtes touchant l'abolition ou au moins la diminution des aides,

des gabelles et de certaines tailles qui violaient les franchises de la cité ; qu'au contraire il avait fallu promettre cinq cents écus d'or qu'avait demandés le roi pour payer l'ambassadeur qu'il devait envoyer en Catalogne, mais qu'en récompense Louis XI avait promis d'instituer les foires de la cité lyonnaise sur un plan beaucoup plus vaste qu'elles ne l'étaient, et avec des privilèges si avantageux que nulle autre ville, et surtout Genève, ne pourrait être en rivalité par son commerce avec la bonne ville de Lyon, et de conserver aux bourgeois le dixième des vins et le barrage du pont du Rhône.

Louis tint parole, et peu de mois après étant venu à Lyon, il fut si ravi des fêtes magnifiques improvisées en son honneur, qu'il voulut y laisser un témoignage éclatant de sa satisfaction, en ordonnant d'exécuter en sa présence tout ce qu'il leur avait promis, touchant l'avantage du commerce de cette ville.

Ces foires prirent alors une extension des plus considérables, et donnèrent au négoce une prépondérance inouïe sur toutes les autres villes, non-seulement du royaume, mais des pays étrangers, par l'abondance des marchandises et le concours des commerçants qui affluaient de tous les pays pour profiter des avantages que procuraient en cette ville les privilèges attachés à ces foires. Cependant jusqu'alors Lyon n'avait été qu'une ville marchande, c'est-à-dire qu'un entrepôt de marchandises qu'on y transportait ; mais Louis XI ayant donné un grand développement aux manufactures de son royaume, voulut, par lettres-patentes (23 novembre 1466) contenant de nouveaux privilèges en faveur des maîtres et ouvriers, en faire une cité manufacturière (1).

(1) Voir plus loin ; Commerce de Lyon.

Ce roi, qui savait que pour avoir la force et l'argent nécessaires au besoin d'un état, il suffisait de trois choses : de favoriser l'industrie, de respecter les intérêts matériels et de flatter l'amour-propre des hommes, ne négligea aucune occasion d'user de ces moyens envers une cité dont il pouvait tirer les plus grands secours, nécessaires à ses projets de despotisme, à ce pouvoir absolu, qu'il méditait sans cesse, et qu'il parvint à donner au trône, sur tous ces princes, qui jusqu'à lui, avaient osé se montrer plutôt rivaux du monarque que ses vassaux et sujets. Néanmoins le système de ce roi, qui consistait à profiter adroitement de toutes les circonstances favorables à sa politique despotique, échouait presque toujours devant le bon sens et l'énergie des Lyonnais, et, dans plusieurs occasions ces derniers lui prouvèrent que leur gouvernement municipal était assez bien organisé pour ne pas craindre le ressentiment de son pouvoir ombrageux et envahissant, soit en lui refusant des subsides, que la cité ne devait pas, soit en maintenant intacte la prérogative de n'admettre dans ses murs aucunes troupes royales ou autres, qui pussent compromettre sa sûreté et son indépendance. En voici un exemple : les gens d'armes et francs-archers du Dauphiné étant passés à Lyon, pour aller combattre ceux de Bourgogne, le consulat ne leur permit de défilér qu'en petites troupes, l'une après l'autre, par la même rue, pendant que les chaînes des autres rues étaient tendues.

Pendant son séjour à Lyon, Louis XI s'occupa non-seulement de la cité mais de la réunion de la Provence à la couronne, projet fixe qu'il méditait depuis assez longtemps : en conséquence il y reçut les visites du jeune duc de Lorraine, alors dépossédé par Charles, duc de Bourgogne, et du roi René, comte de Provence, qui vint auprès

de Louis pour investir celui-ci de l'héritage de cette province.

Pendant tout le temps que durèrent ces négociations, le roi Louis ne cessa de festoyer son vieil oncle René. Il le conduisait lui-même dans les foires, dans les marchés et boutiques de Lyon, il lui offrait en présents des bijoux, des pierres précieuses, des peintures, d'antiques médailles, des livres très-estimés, sortis de l'imprimerie nouvellement introduite en cette ville. Il lui donnait des fêtes où le bon roi René, poète, troubadour, antiquaire, versifiait tout à son aise, faisait ballades, chansons, madrigaux, triolets, etc., et lectures de manuscrits et surtout de livres très-estimés en ces temps, choses auxquelles Louis prenait aussi grand plaisir. Mais il prit bientôt un autre genre de distraction : bien éloigné par goût de sentiments de galanterie dignes d'une personne de son rang, on sait qu'il avait pris à gré deux bourgeoises lyonnaises de bien bas étage, l'une, veuve, qu'on nommait Gigoane, l'autre, femme d'un marchand drapier, nommé Antoine Bourcier, surnommée la Passe-Fillon : elles lui plaisaient tant, dit la chronique scandaleuse, qu'il les fit venir à Paris et leur donna de grands biens ; ce qui ne lui empêchait pas de recevoir les ambassadeurs de tous les princes voisins qui étaient redevenus ses amis depuis la dé faite et la mort de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, antagoniste déclaré du roi de France.

Sur ces entrefaites on lui amena bien garrotté Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, un des principaux auteurs de la guerre du Bien-Public, et fait prisonnier dans son château ; il le fit renfermer dans un cachot de Pierre-Scize ; bientôt après, pour plus de sûreté, dans une cage de fer dont il avait la clef dans sa poche. Dans un arrêté

pris par le consulat, il est dit : « On accorde à Pierre de Villars, conseiller, pour toute la quantité de fer par lui livrée pour la cage (laquelle a été ordonnée par le roi) tant pour ledit fer que pour la façon et forge d'icelui fer, la somme de cinquante deux livres onze sous neuf deniers. »

Après les désastres du duc de Bourgogne, ce qui faisait le principal sujet de son séjour et de son attente à Lyon, Louis XI reprit la route de Touraine par où il était venu, après avoir demeuré cinq mois à Lyon, laissant en cette cité des traces ineffaçables de son long séjour.

Depuis il n'y eut de remarquable dans les rapports de Louis XI avec notre cité jusqu'à la fin de son règne, que les états-généraux tenus en 1484. L'assemblée des trois ordres se tint dans l'église de St-Jean.

La prospérité commerciale de Lyon, dont Louis XI avait été le protecteur intéressé, reçut un échec après sa mort. Les autres cités marchandes du royaume, jalouses de cette prospérité, saisirent cette occasion pour diminuer cette prépondérance que le roi défunt s'était plu et pour cause à donner à notre cité. Les courtisans cupides qui entouraient le nouveau et jeune roi Charles VIII, gagnés par l'argent que les députés de ces villes eurent soin de répandre, profitant du refus qu'avait fait le consulat de faire don au roi de trois ou quatre mille francs pour assurer ces foires qui enrichissaient la ville de Lyon, obtinrent que lesdites foires seraient transférées à Bourges et à Tours, etc. Ce transfèrement, disent les actes du temps, fut une vraie désolation pour la bonne ville de Lyon, mais peu de temps après le roi, étant mieux conseillé et pour repeupler cette malheureuse cité qu'une peste venait de désoler, ordonna la réintégration des foires en leur premier état.

Comme c'était à monseigneur Charles de Bourbon depuis

archevêque de Lyon, que les Lyonnais savaient être principalement redevables de cette faveur du monarque, ils ne négligèrent rien pour lui faire la réception la plus brillante lors de son arrivée en cette ville pour prendre possession de son siège, le 6 décembre de la même année 1485. La réintégration solennelle des foires eut lieu le 21 mai 1486. Il y eut à ce sujet procession générale et autres belles réjouissances dans toute la ville. La publication en fut faite en quatre endroits différents, avec toute la pompe et l'appareil du temps, et furent lues les lettres accordées depuis un certain temps, mais qu'on ne devait publier que lorsque le terme de l'octroi des foires données à Bourges serait passé; l'édit portait entre autres, « qu'il a été » trouvé que la ville de Lyon est la ville du royaume la » plus propice, convenable, utile et profitable pour le » bien de la chose publique à tenir foires; que par ses » rivières, les marchands pourront amener, et d'icelle ra- » mener toutes les denrées et marchandises à moindres » frais qu'ailleurs, que si l'entrepôt des marchandises et » manufactures accoutumé venait à cesser faute de pro- » tection, Lyon, assis sur la lisière du royaume, pourrait » tomber en ruine, ce qui tournerait à grand préjudice à » la chose publique. »

Peu après le roi et la reine, accompagnés de monseigneur et madame de Bourbon, vinrent en cette ville et firent leur entrée par la porte de Bourg-Neuf (1). Ils eurent belles réceptions et furent festoyés par présens, beaux mystères, moralités, histoires joyeuses, plaisantes et honnêtes, très-merveilleuses et nouvelles.

Ce fut pendant le séjour de ce prince que parut en ces

fêtes le fameux Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche et où il fit ses premiers pas d'armes dans un tournoi que donna messire Claude de Vauldray, chevalier seigneur de l'Aigle et bailli d'Aval (4).

Charles étant de retour d'Italie revint à Lyon; de nouvelles fêtes furent encore données dans plusieurs quartiers de la ville, de telle sorte que le roi quitta les Lyonnais avec les meilleures intentions de leur être utiles si besoin était, mais le ciel ne le permit pas, car il mourut deux ans après sans avoir pu accomplir ces belles promesses. Louis XII, son successeur, monta sur le trône et aussitôt après son couronnement il vint voir sa bonne ville de Lyon (1499), précédé de son épouse Anne de Bretagne; de-là il alla guerroyer en Italie. Nouvelles et brillantes réceptions, pas d'armes, jeux, tournois; rien ne fut épargné pour lui prouver le plaisir qu'avaient les Lyonnais de voir leur roi et madame la reine; il y eut bien, comme lorsque Charles VIII vint à Lyon, par ci par là quelques murmures et menaces faites par le pauvre populaire (à qui toutes ces joyeusetés ne procuraient aucun bien-être), à cause de grande famine et cherté considérable de blés, mais la prudence des conseillers et le bon messire Humbert de Villeneuve (natif de Lyon), président de Bourgogne, vinrent à bout de mener à bonne fin les affaires de la cité, et d'empêcher le pauvre peuple de mourir de piteuse faim, en facilitant les marchés avec les Bourguignons.

Louis XII accompagné de son épouse, au retour de son voyage de la conquête et réduction de Gènes, arriva à Lyon par la porte du Rhône (2).

Pendant son séjour on renouvela les premières réjouis-

(1) Voir plus loin les détails de cette fête.

(2) An 1507.

(1) An 1490.

sances, le roi fit maintes promenades en batelet sur la Saône; les beaux-esprits du temps, les poètes nous ont laissé sur cette entrée solennelle et le séjour royal, des pièces de leur composition qui prouvent que les vers et autres chants ne furent point épargnés pour exprimer les louanges adressées à l'illustre couple.

Sur les représentations des conseillers de la ville faites par docte Claude Patarin, le roi par lettres-patentes fit cesser plusieurs abus, et autorisa le consulat à faire abattre des estres, galleries, restraints, cabanes, passages en bois et issues qui régnaient au long des maisons situées sur les rives de la Saône, qui venaient d'occasionner un incendie qui avait brûlé douze maisons en la rue Mercière, entre autres celle de maître Haguétan célèbre imprimeur.

Le roi étant parti, les conseillers reprirent leurs travaux ordinaires et leurs délibérations sur les affaires de la commune et sur les besoins de la localité, et chaque jour, disent les actes du temps, dans la grande salle de l'hôtel commun avaient lieu les délibérations plus ou moins avisées. Citoyens, bourgeois, nobles, clercs, moines et autres venaient deviser sur leurs intérêts. On discutait entre autres sur les réparations des fontaines publiques, des ports, sur les immeubles à aliéner, appartenant à la ville, sur les moyens pour obvier aux inconvénients qui résultaient du séjour ou du passage des aventuriers, marrants, coquins et mauvais garçons qui se retiraient chaque nuit dans les deux boucheries de St-Paul et de St-Nizier; on s'occupait du mauvais état des ports, de l'envahissement des rivières sur les rives, du besoin de paver lesdits endroits, de faire des exhaussements nécessaires; des citoyens venaient se plaindre du privilège qu'avaient les frères du couvent de Saint-Antoine de laisser patauger

dans les rues dix à douze pourceaux qui faisaient notables dégâts et occasionnaient puanteur malfaisante en temps de saison chaude, etc. etc. Telles étaient à peu près les sérieuses causes des délibérations de ces assemblées lorsque la cité était dans une parfaite sécurité et qu'elle n'avait point d'affaire en *décisions royales*.

Quand le roi repartit pour l'Italie, pour faire la guerre aux Vénitiens il repassa à Lyon avec la reine et le duc d'Angoulême (1) mais il ne s'arrêta point.

Le chancelier de France et la reine suivie d'une cour magnifique arrivèrent bientôt de Grenoble à Lyon, le 15 mai 1508, où ils avaient accompagné le roi. On eut soin de profiter des beaux jours du printemps, où l'on se trouvait alors, pour régaler la reine de la fête de la plantation du panonceau royal à l'Île-Barbe et de celle de l'élection du roi de la basoche (2).

Louis XII à son retour d'Italie passa dans notre ville, où il assista aux processions et autres cérémonies qu'on célébra en l'honneur de sa victoire sur les Vénitiens. Les mauvais garçons et les aventuriers qui arrivèrent à la suite des gens d'armes que le roi ramenait en France, donnèrent force besogne au consulat pour faire *alberger* lesdits gens, et maintenir bon ordre et sûreté dans la ville durant leur passage.

Le cardinal d'Amboise, légat en France, venait de mourir au couvent des Célestins. Cette perte fut regardée comme un malheur, parce que cet homme, doux et aimant la paix, avait fait espérer qu'il amènerait le pape Jules II à des sentiments plus conciliants sur les affaires entre les Fran-

(1) Depuis François I^{er}.

(2) Voir plus loin ces fêtes, et notre ouvrage sur l'Ermitage du Mont-Cindre, etc. chap. Fêtes de l'Île-Barbe.

çais et leurs ennemis qui se soulevaient partout contre eux en Italie. Louis XII résolut de convoquer un concile général à Lyon. Ce concile fut réuni et formé dans le mois d'avril 1510 ; l'assemblée eut lieu dans le couvent des Augustins ; il y fut décidé que le clergé de France pour conserver intactes les libertés de l'Eglise gallicane, reconnaissait que les armes devaient décider la querelle entre le pape et le roi ; que ce dernier avait le droit de faire la guerre à la cour de Rome malgré les interdits du pontife, et de combattre ses ennemis partout où besoin serait pour faire triompher ses droits sur le pays qui lui était injustement contesté.

Sur ces entrefaites on apprit par l'ambassadeur du roi en Suisse que les ligues de plusieurs cantons avaient décidé de faire la guerre au roi et de marcher sur Lyon ; on apprit plusieurs revers éprouvés par l'armée française en Italie, il y eut force délibérations sur les moyens à prendre pour mettre la ville en sûreté. Il fut décidé d'imposer quatre deniers sur tous nobles, privilégiés et autres. Tous les bateaux sur le Rhône furent retirés chaque soir devers la ville, et ceux de la Saône devers le côté de St-Paul. Des lanternes de nuit brillaient par toute la ville, et de gros fallots au Change et en l'Herberie. Deux hommes sûrs furent envoyés en Dombes et en Bresse pour voir quels gens s'y trouvaient ; on fit guet et garde nuit et jour aux tours et aux portes. On acheva la clôture de la ville, du côté de la montagne St-Sébastien.

Jules II étant mort, et la guerre continuant par le fait de la confédération du nouveau pape Léon X, du roi d'Angleterre, d'Espagne et des Romains contre le roi de France, tout fut employé pour activer la défense de Lyon et achever lesdites fortifications. Emprunts furent faits sur les

riches de la cité, et levée de quatre deniers sur toutes personnes ayant quelque *vaillant*. Les murailles à leur parachèvement avaient six pieds et demi à la base, et finissaient en talus.

Le traité qui advint entre Louis et le roi d'Angleterre, ayant rétabli la paix dans tout le royaume, Lyon reprit son premier état, et son commerce se releva de la langueur où l'avaient réduit les guerres et les troubles d'Italie.

A la suite de ce traité de paix, Louis XII, devenu veuf, se remaria à une princesse d'Angleterre ; mais il ne vécut que peu de temps encore, et mourut deux mois après ses secondes noces, laissant la couronne à François, premier du nom.

Ici se termine cette suite de siècles connue sous le nom de moyen-âge, commencée vers le temps de Charlemagne, pour faire place à une autre série, connue sous le nom de la *renaissance*. Les premiers sont ainsi nommés, à cause de la domination théocratique du droit divin, adoptée par le clergé, qui avait remplacé le pouvoir des Romains et des Barbares, lequel a fait donner aux siècles qui s'écoutèrent sous cette domination, le nom de *temps anciens*.

Quant à ceux de la renaissance on les nomma ainsi, parce que l'émancipation intellectuelle, l'indépendance religieuse, le commerce, les arts, les sciences, parurent sortir de la léthargie où les avaient tenus les siècles de barbarie et de féodalité. Nous n'indiquerons ici que d'une manière générale les causes auxquelles on peut attribuer cette nouvelle ère ; on la doit, selon nous, principalement à la découverte d'un nouveau monde, qui, ayant donné au commerce de nouveaux débouchés, aux souverains de nouveaux trésors, aux hommes de nouveaux bé-

soins, ont nécessité entre les peuples de plus fréquentes communications, et apporté par là des modifications importantes dans les rapports sociaux ; à l'invention de l'imprimerie, qui, ayant en quelque sorte ressuscité les beaux siècles littéraires de l'antiquité, a répandu une foule d'idées au milieu des masses populaires, et inspiré le désir, en en donnant la facilité, de remonter plus généralement et plus facilement aux sources des vérités religieuses, et par là distinguer plus aisément l'imposture et les erreurs ; à l'invention de la poudre, qui, en introduisant dans le métier de la guerre une tactique plus précise et plus savante, a rendu inutile cette force matérielle, que l'on prenait tant de soin d'entretenir chez l'homme appelé à combattre un jour, et qui le rendait en quelque sorte ennemi du genre humain, par les goûts barbares et féroces que la guerre doit inspirer. Oui, il est à croire que, depuis que ce moyen de force surhumaine est tombé en son pouvoir, l'homme a dû sentir qu'aucun adversaire ne pouvant lui être supérieur à la guerre, qui peut être considérée comme un fléau réservé par la Providence à châtier les hommes de leurs égarements, et qui a dû se convertir en un art moins nuisible à la race humaine, sans être moins destructif pour la société, et n'être employé que dans l'absolue nécessité d'une concession faite aux passions attachées à la condition humaine. Or donc, en ce temps et sous le règne de ce dernier roi, où les parlements, l'Université, les états-généraux conservaient leur franc-parler auprès des souverains ; où les communes, jouissant de leurs franchises, nommaient elles-mêmes leurs magistrats ; où le progrès des lumières avançait rapidement, l'indépendance religieuse occupa la première toutes les imaginations. Les hommes instruits surtout étaient

scandalisés de voir la cour de Rome seule stationnaire ; son despotisme arriéré continuait à s'étendre partout, et persistait à rançonner les nations ; pour subvenir aux frais de certains usages, de certains fastes, devenus indifférents ou odieux à des peuples qui en avaient compris l'abus ou le ridicule. Ce fut donc contre cette domination, devenue, (à proportion de la marche contraire que suivait l'émancipation intellectuelle des peuples) plus lourde, plus ignoble, plus outrageante, que se tourna la haine des esprits ; qui amena la révolution qui renversa le système gouvernemental qu'avait enfanté le moyen-âge ; elle fit en cela ce qu'elle avait déjà fait lorsque, poussée par la juste et éternelle raison inspirée par le christianisme, elle renversa le système gouvernemental, fondé dans les temps anciens par la tyrannie et la cupidité sacerdotales, et ce qu'elle fera toujours, toutes les fois qu'une puissance quelconque négligera d'appuyer, ou plutôt de tirer sa force des éléments, fruits des améliorations et des progrès amenés par la marche des temps, et par les lumières plus épurées d'une civilisation progressive, et qu'elle ne se placera pas au-dessus de toute atteinte, en se tenant constamment à la hauteur assignée par ces causes redoutables, uniques moyens pour empêcher qu'elle ne soit renversée par l'action terrible des masses populaires.

« Dans ce mouvement universel, Lyon joua un grand rôle. Ville ouverte à tous les marchands du globe, elle recevait les améliorations, les abus, les passions diverses qui agitaient les peuples ; la fureur des discussions, le goût des beaux-arts qui renaissait de toutes parts, le désir insatiable de l'opulence et du luxe, l'amour des frivolités, la corruption, la dépravation, le fanatisme, l'indépendance religieuse, les sentiments nobles et sublimes,

enfin toutes sortes de vertus et de vices (4). » Tant d'éléments étaient plus que suffisants pour faire prendre à nos concitoyens parti pour la réforme religieuse, que prêchaient en Allemagne Luther et Calvin, et pour imprimer dans leurs cœurs cette volonté ferme d'établir la liberté de conscience, jointe à la résolution de détruire à jamais un monstre aussi hideux que la théocratie des pontifes, le despotisme des monarques absolus, problème alors difficile, que la révolution française a été seule capable de résoudre.

Telles furent les principales causes des événements qui signalèrent le règne de François I^{er}, et dont notre ville fut un des théâtres.

Néanmoins comme les détails de ces événements appartiennent plutôt à l'histoire de France et à celle de ce prince qu'à l'histoire de notre ville, nous croyons ne devoir rapporter ici que ce qui a trait à la politique de ce roi envers notre cité.

À l'avènement de François au trône, les Lyonnais, selon l'usage, s'empressèrent de renouveler le contrat primitif qui avait été consenti entre la ville de Lyon et la couronne de France. Ce roi, en échange des dons et aides que la bonne ville lui accorda plusieurs fois pour subvenir aux frais nécessités par les guerres aventureuses et chevaleresques où il s'était engagé, confirma les franchises et privilèges de ses foires.

Dans les visites qu'il fit aux Lyonnais, il reconnut que leur attachement était le même pour lui que pour ses prédécesseurs; parce que ce prince, ami des sciences, des arts et de l'industrie, ne négligea aucun moyen pour faire prospérer le commerce de notre ville : ses habitants, de

leur côté, ne laissèrent non plus échapper aucune occasion de lui en témoigner leur reconnaissance, bien que les calamités d'une guerre désastreuse paralysassent souvent la prospérité des fabriques lyonnaises, et nécessitassent parfois de très-grands frais à la ville, pour se mettre sur un pied respectable de défense, soit en continuant l'achèvement des fortifications depuis long-temps commencées, soit en en construisant de nouvelles, surtout après les désastres qui suivirent la malheureuse bataille de Paris (4). Les fanatiques ne manquant pas d'attribuer tous ces malheurs à une punition que Dieu réservait aux hommes, à cause des nouvelles hérésies prêchées par les novateurs, on vit alors, à Lyon et ailleurs, ces scènes horribles de persécutions, excitées par une barbare intolérance, qu'eux seuls avaient inspirée à la populace; dans l'espoir de ressaisir leur domination, en terrassant l'hydre de la réforme et surtout les savants en masse qu'ils confondaient sous le nom d'hérétiques. Au milieu de ce chaos de désordres épouvantables; et par les soins des conseillers et notables, une précieuse institution, digne d'illustrer les noms de ceux qui en conçurent le projet, prit naissance dans notre cité : celle des écoles publiques, dans les granges du couvent de la Trinité, à l'endroit où est aujourd'hui le collège royal, malgré les vives oppositions du chapitre des comtes de Lyon, qui, voyant que la direction des intelligences allait leur échapper, se plaignirent que c'était empiéter sur les libertés et prérogatives de l'Eglise, qui jusqu'alors avait seule dirigé les écoles destinées à la

(4) C'est à cette occasion que l'on acheva les fortifications connues aujourd'hui sous le nom de remparts de la Croix-Rousse. Le fort situé au-dessus de *Pierre-Aigue* ou fort St-Jean fut établi par le chapitre et à ses frais; aussi, en a-t-il gardé le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

(4) Clerjon.

classe du populaire. « Cependant, comme le remarque Clerjon, les soins que ces magistrats prenaient de réformer les mœurs de la société lyonnaise, en l'éclairant, en répandant l'instruction dans toutes les classes de leurs administrés, ne pouvaient avoir que des résultats favorables, plus ou moins éloignés (mais ils n'empêchaient pas les émeutes). Le même peuple, les artisans ressemblaient alors à ceux de toutes les époques même de la plus haute civilisation, avant que les lumières aient éclairé et vivifié les portions les plus obscures de la société : semblables à des hordes sauvages et barbares, en l'absence du travail pénible, qui leur procurait une existence précaire, ils ne connaissaient que le plaisir de satisfaire par le pillage leurs besoins matériels. Ils avaient d'anciennes querelles à venger; les circonstances étaient parfois difficiles; le pain manquait très-souvent à cause des sécheresses, et surtout à cause des guerres continuelles qui nécessitaient une exportation considérable de blé sur les frontières, au milieu des armées. Or, le peuple, quand il a faim, est peu reconnaissant des soins qu'on donne à son intelligence. Les conseillers eurent bientôt occasion de s'apercevoir que des greniers d'abondance bien fournis étaient aussi nécessaires pour le bonheur et la tranquillité de la cité, que des écoles dirigées par d'excellents maîtres. » Dans cette persuasion ils s'occupèrent à établir des institutions de bienfaisance (1), à faire construire des monuments destinés à recevoir tout ce qui était nécessaire pour prévenir de tels malheurs, et avec autant d'abondance que le permettaient les ressources du temps, la

(1) Entre autres un grenier d'abondance et un bureau connu sous le nom de bureau de l'Aumône générale, première institution qui a donné lieu à l'établissement de la Charité. Voir le monument de ce nom.

localité et le zèle de la charité publique. Ce qui n'empêcha pas les *rebaines* ou émeutes d'avoir lieu encore longtemps, et très-souvent. Les causes principales sont : 1° qu'une administration ne saurait être assez parfaite pour prévenir tous les besoins, ni le populaire assez raisonnable pour en reconnaître la vérité; 2° que l'arrivée de phénomènes naturels, les séaux, intempéries, catastrophes, sont souvent au-dessus de toutes les prévisions humaines.

En 1536 François I^{er} vint à Lyon pour aller de là s'opposer aux attaques de son éternel adversaire, Charles-Quint, qui menaçait d'envahir la Provence; il s'arrêta peu de jours en cette ville; mais ils suffirent à ce monarque pour qu'il donnât des preuves de tout l'intérêt qu'il prenait à son bien-être et à sa prospérité; il encouragea, par dons, faveurs et ordonnances, les belles institutions philanthropiques que les magistrats établissaient. Ce prince laissa à Lyon son fils François, dauphin, qui un jour prenant le plaisir du jeu de paume, et ayant bu un verre d'eau fraîche, mourut peu de jours après à Tournon, sur le Rhône. Montécuculli, son échanson, accusé de lui avoir donné un breuvage empoisonné, fut écartelé à la Grenette, aux des rues de la ville (1).

Nous arrivons à la fin du règne de ce prince, et aux deux derniers actes qui présentent un intérêt direct pour notre cité. Ce sont d'abord les lettres-patentes que ce roi accorda (2), portant autorisation d'élever dans la cité lyonnaise les métiers de draps d'or, d'argent et de soie.

Le 27 septembre 1541, le roi, la reine, le dauphin, le seigneur d'Orléans et toute la cour arrivèrent à Lyon.

Le roi prit son logement dans l'abbaye d'Ainay, et

(1) An 1536. — (2) Ibid.

mouſeigneur le chancelier, chez le receveur ; sur la requête du seigneur de Saint-André, sénéchal et gouverneur de Lyon, où l'on faisait ressortir l'urgence de faire travailler de nouveau aux clôtures et réparations de cette ville, ainsi qu'aux réparations du pont du Rhône, le roi accorda pour cette année main-levée sur les deniers communs. Cet acte de faveur fut la dernière communication écrite entre le consulat et le pouvoir royal. François I^{er} mourut six ans après, le 31 mars 1547.

Dans les mémoires remis aux députés, chargés d'aller faire hommage au roi, Henri II qui venait de monter sur le trône de France, sont contenues les formules du serment de fidélité au souverain, touchant les clefs et garde de la ville, la demande en confirmation des privilèges de la noblesse du consulat, des foires, de la vente ci-devant à la ville, des impositions foraines, aides, gabelle, acquises par le consulat ; de l'affranchissement du ban et arrière-ban ; des privilèges des ouvriers, travaillant à la manufacture des draps de soie ; confirmation des autres privilèges. Il leur fut aussi recommandé d'obtenir la jonction du ressort de Bresse et Bugey, au conseil de Dombes, et, s'il était possible, un parlement à Lyon, d'où ressortissent le Beaujolais, Forez, Lyonnais, Bourbonnais, Auvergne et Bresse, que ce serait gros profit et honneur à la ville ; item poursuivre la demande, déjà faite depuis plus de vingt ans, de réduire le nombre des douze conseillers de la ville à un prévôt des marchands, et quatre échevins, etc. ; sur quoi le roi octroya confirmation de tous les privilèges, franchises, libertés et exemptions de ladite ville, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Il fut passé outre sur la question du parlement, et le roi ordonna par lettres de procéder sur la réduction demandée, concernant le consulat ; mais après

de mûres délibérations de la part de nos citoyens, sur cette question, il fut reconnu que douze têtes valent plus que quatre ; et que douze conseillers seraient toujours plus savants, plus puissants, plus riches, et auraient plus de crédit qu'un nombre moindre ; en outre, que le prévôt des marchands, présidant les quatre échevins, accaparerait toute l'autorité, au préjudice des notables et maîtres des métiers qui doivent opiner dans toutes les affaires importantes. Enfin la pluralité des voix décide que l'on ne fera aucune poursuite pour l'exécution desdites lettres de réduction. Ainsi fut ajournée cette révolution consulaire, qui devait mettre plus tard les magistrats sous l'autorité presque immédiate des souverains.

On voit par ces démarches ou demandes, plus qu'inconsidérées (faites par les conseillers anoblis de connivence avec la cour), que nos magistrats consulaires ne s'aperçurent pas d'abord que, soulever de semblables questions, c'était déchirer pièce à pièce l'acte qu'avaient obtenu avec tant de peines et d'efforts leurs ancêtres, plus jaloux qu'eux de leur indépendance.

Le fait suivant peut prouver combien était déjà précaire leur autorité vis-à-vis celle de la couronne (1). Un édit royal avait imposé depuis plusieurs années les villes closes du Lyonnais à une taxe dite : *Solde des gens de guerre*. Lyon y avait été compris pour une somme qui, croissant d'année en année, et se trouvant portée pour le contingent de 1548, à soixante-sept mille cent livres (2), avait été l'objet de fréquentes réclamations, non pas sous le

(1) Extrait de Clerjoux, continué par J. Morin.

(2) Environ 800,000 francs, valeur actuelle. La monnaie doit augmenter dans la proportion de 1 à 12.

rapport de l'ancien droit de la commune (cet usage était déjà abandonné), mais à cause des charges et nécessités de la ville. La résistance s'était manifestée par des représentations, tout au plus par des retards dans l'acquiescement de l'impôt. Il fut répondu à toute demande et supplication : « Qu'il faut payer, qu'aucune exemption ni modération ne sera faite. » Réponse insolente, et méritée par un pouvoir dégénéré.

Cependant les conseillers de ville se retranchaient encore dans l'inertie, lorsqu'il reçoivent ordre du lieutenant du roi de payer sur-le-champ l'arrière de la solde, sous peine de saisie, contrainte et emprisonnement des chefs de la ville. Une assemblée générale est convoquée, et il fut arrêté, sur l'avis de la majorité, qu'il vaut mieux subir toutes les contraintes que le roi jugera à propos d'ordonner. Après avoir tenté de faire de nouvelles remontrances auprès des commissaires royaux, par l'ordre formel de ceux-ci, les conseillers, et avec eux un grand nombre de notables, sont tenus de se rendre à la prison de Roanne, pour y tenir les arrêts ; jusque-là il y avait une certaine grandeur dans la conduite des magistrats de Lyon ; mais à peine en prison, ils firent convoquer une nouvelle assemblée qui décida qu'on ferait l'offre d'une somme de douze mille francs, en prenant pour concession des terres convenables ; peu après, le roi étant venu à Lyon avec la reine, son épouse, il lui fut de nouveau présenté requête sur le paiement de cet impôt. Rien ne put détourner l'irrévocable décision « que le roi avait fait état de la somme demandée, et que Lyon ne devait pas plus espérer d'exemption ou de réduction que les autres villes qui s'étaient soumises à la taxe. »

Ainsi se passèrent plusieurs années de ce règne en petits

débats intérieurs, et sourdes menées du pouvoir municipal et de l'autorité royale.

Mais si d'un côté les affaires politiques furent de peu d'importance pour la cité, celles de la localité paraissent avoir attiré tous les soins de l'autorité administrative, car ces quelques années sont peut-être celles de cette époque où elle a le plus déployé d'activité pour procurer à la ville, sinon des embellissements, du moins des dispositions locatives qui ont amené des projets d'améliorations et de salubrité exécutés aux époques suivantes. Voici les principaux :

En 1551, 1552, 1553, 1555, et suivantes, la ville obtint du roi des lettres-patentes pour démolir et abattre les avancements et forgets, et le droit de contraindre les propriétaires qui faisaient bâtir, à laisser à la voie publique une largeur de treize à vingt-deux pieds, selon la localité, de permettre à d'autres d'ouvrir de nouvelles rues, mais à leurs frais.

En 1551, de faire abattre les deux fausses portes de la Lanterne et du Chenevriier, de percer la tour des Serpents sur le Rhône, pour former un passage le long des murailles, jusqu'au boulevard St-Clair, où se trouvent la plupart des moulins ; de former des plessiers ou petits chemins, pratiqués par le moyen des branches repliées sur elles-mêmes, le long du Rhône ; de mettre en état le port de la Baleine ; de construire un palais pour le siège présidial ; d'achever la tuerie sur le Rhône ; de démolir les murs de la grande place au-devant de l'église des Jacobins, et faire ériger ce local en place publique, et généralement de faire ériger en places publiques tous les emplacements qui se trouvaient au-devant des couvents ou des églises.

En 1557, fut érigé en place l'espace de terrain devant

le couvent des Cordeliers. En 1558, lettres-patentes qui obligent les tripiers, bouchers, à établir leurs tueries et triperies à l'abattoir, près du pont du Rhône.

La même année, on remet en question la demande d'un parlement; sur l'avis de Pierre Scève, homme expert en la question, cette demande n'eut pas de suite. On fit plusieurs réglemens dans l'intérêt des manufacturiers et ouvriers des fabriques de soie, de velours, d'or et d'argent. Ces manufacturiers occupaient déjà à cette époque plus de douze mille personnes des deux sexes. Des taxes furent mises sur le blé, la farine, le pain et autres comestibles du *gros usage*.

En 1551, le consulat ordonne de faire achever en pierre le pont du Rhône. Cette construction a lieu l'année suivante. En cette même année, le consulat achète l'*Hôtel de la Couronne*, pour y établir l'hôtel commun. Il fait établir un port sur la Saône, vis-à-vis de la rue St-Eloi. Il ordonne de faire paver le port du Temple, du côté des Célestins, jusqu'à la Saône, et d'adoucir la pente du port pour faciliter le chargement des marchandises.

En 1559, la ville fait abattre les fausses portes de St-Marcel, du Griffon et de St-Vincent, et ces bourgs devinrent dès-lors joints à la ville.

Le consulat fait sortir les marchands de cuirs de la rue Juiverie, et leur assigne la place Confort; et sur les plaintes des habitants de cette rue et des marchands, fréquentant les *Changes*, que les teinturiers en soie font couler leurs eaux, tant en ladite rue qu'aux *Changes*, ce qui est très-préjudiciable à leur *trafic*, ordonne au voyer de faire démolir les *conches* desdits teinturiers, et que ceux-ci aient à *vider* la susdite rue et quartier.

Au milieu de ces occupations administratives; une alerte

vint effrayer un moment la ville de Lyon. Le seigneur de Myons, qui venait de s'emparer de Montluel et avait enlevé le seigneur, menaçait de se jeter dans Lyon, et de le piller; mais il n'en fut rien, l'orage se dissipa comme il était venu; on apprit que les ennemis, craignant d'être enveloppés par les troupes royales mises à leur poursuite, avaient levé le siège de Bourg, dont ils s'étaient emparé, et avaient opéré leur retraite. La paix conclue entre Henri II, l'Espagne, l'Empire et l'Allemagne, mit fin à toutes les craintes et à tous les dangers. Cette paix fut publiée à Lyon avec beaucoup de pompe et de cérémonies religieuses, en 1559. Vers ce temps, fut réglé de nouveau la perception des impôts, et créée la ferme de la perception des subsides qui jusqu'alors avaient été versés entre les mains du sergent royal. La ville prit d'abord cette ferme, ensuite la commit par voie d'adjudication.

Beaucoup d'affaires administratives, mais d'un intérêt très-secondaire, étaient poursuivies en cour, pour en avoir *parachèvement*, lorsqu'un événement inattendu vint suspendre toute besogne sur *iceux*. Ce fut la mort du roi Henri II, le 4 août 1559.

Le consulat envoya, suivant l'usage, sa députation auprès du nouveau monarque, François II, avec sa mission ordinaire de présenter l'hommage de la bonne ville à son avènement, de solliciter la confirmation des privilèges et la continuation des subsides et poursuivre les affaires de la communauté.

Sous ce règne commence cette longue série de scènes sanglantes arrivées à Lyon pour cause de dissidence religieuse: quoiqu'aucune preuve positive n'atteste qu'elles aient eu lieu sous le règne précédent, il est fort douteux que Lyon ait été exempt des premières rigueurs exercées

pour cause d'hérésie. « Lyon, dit un historien moderne ⁽¹⁾, était la porte par où devaient pénétrer en France les nouvelles idées religieuses dont l'apostolat était à Genève. Aussitôt leur irruption parmi nous, elles entraînent un grand nombre d'esprits. Toutefois, comme dans le reste de la France, les masses populaires y restèrent étrangères; et leur furent ensuite hostiles: leur prosélytisme s'exerça dans les classes moyennes; la bourgeoisie et la petite noblesse; mais surtout dans les professions lettrées: »

Depuis 1546, à Lyon, le nombre des protestants y était déjà assez considérable, puisque à cette date ils y fondèrent une église.

La nature de nos précis, comme nous l'avons déjà dit, n'étant de rapporter que ce qui concerne le gouvernement civil et politique de notre ville et son influence sur les affaires de la communauté, nous réservons à un autre chapitre les détails des résultats qu'entraîna dans notre cité cette nouvelle croyance religieuse ⁽²⁾. Nous ne parlerons ici que de la conduite des magistrats, dans ces temps difficiles.

Toutefois cette conduite, sur les preuves qui nous sont parvenues, peut se résumer en quelques observations.

Le consulat, par un reste du principe de l'amour pour l'indépendance, appliquait toute sa prudence méticuleuse à prévenir les troubles qui auraient pu fournir au roi ou aux commandants militaires des prétextes pour mettre garnison dans la ville. C'est pour cela qu'il essaya d'abord dans ses lettres et députations à la cour de dépeindre la

cité comme paisible, dévouée à la religion et au roi, sans danger de troubles ni de séditions. Mais lorsque les faits rendirent ouverte la situation des choses, il n'entrevit plus la possibilité d'aucune opposition aux rigueurs de la justice ecclésiastique, jugeant que c'eût été beaucoup trop d'avoir à combattre le clergé et la cour.

Si comme le prouvent plusieurs actes et écrits de ce temps-là, quelques-uns des conseillers penchaient pour les opinions nouvelles, la peur personnelle comprimait en eux tout sentiment analogue pour une cause dont les avantages étaient pour eux un problème qu'on ne pouvait résoudre, sans être imbu de ce fanatisme qui dévorait l'âme des religionnaires.

C'est peu après ces premières lueurs de guerre civile dans notre cité que se termina le règne court et éphémère de François II qui mourut en 1560; laissant le trône à Charles IX. Les semences de discordes et de haines qu'avait jeté parmi la population lyonnaise la nouvelle religion, ne tardèrent pas à porter les fruits qu'elles promettaient, et à rendre notre ville témoin de tout ce que peut produire chez les hommes la fureur des partis, lorsqu'ils sont aussi absolus et aussi exclusifs que l'étaient alors le parti du protestantisme et celui du catholicisme.

Cependant à travers ce chaos de difficultés et de circonstances, il arriva ce qui arrive toujours en temps de troubles politiques et d'anarchie (ainsi que le remarque le même historien que nous venons de citer) « que la municipalité devint un rouage qui, une fois monté, par ou pour une opinion, se perpétuait dans le même sens jusqu'à ce que quelque désorganisation violente lui imprimât une autre direction. Les conseillers nommaient les maîtres des métiers et terriers leurs clients ou partisans,

(1) M. Morin, Histoire de Lyon, de Clerjon.

(2) Voir plus loin : Guerres religieuses à Lyon.

et à leur tour les maîtres des métiers et terriers élisaient leurs patrons ou les amis de leurs patrons. C'était ainsi que l'ancien consulat était, pour ainsi dire, inféodé à la coterie oligarchique. »

Les partis tantôt vainqueurs et tantôt vaincus ne négligeaient rien, en voie de prospérité, pour s'attirer des auxiliaires et se faire des appuis capables de seconder leurs projets de vengeance, leurs actes de vandalisme et de cruauté qui firent fuir de la ville non-seulement un grand nombre de catholiques redoutant les vengeances du vainqueur, mais encore beaucoup de négociants protestants, plus jaloux de mettre à l'abri leurs personnes et leurs trésors que de se dévouer au triomphe de leur croyance qui réduisit la ville dans l'état le plus déplorable par la suspension totale du commerce et des foires; le pillage organisé, la rareté des vivres, le massacre journalier de quelques individus, et le blocus qu'en faisait le duc de Nemours dont le camp était à St-Genis-Laval, rendaient encore cette situation plus difficile. Cependant les protestants étaient venus à bout de se rendre maîtres de la ville, et une de ces pacifications, tant de fois faites et tant de fois rompues, entre la cour et le parti protestant venait d'être signée, (18 mars 1563). Elle suspendit pour quelque temps les hostilités et les représailles; tout parut rentrer dans l'ordre ordinaire. Lyon était une des villes dans lesquelles les deux cultes étaient mis sur le pied d'égalité; après de longues négociations, l'édit royal ayant été accepté, la tranquillité fut rétablie. D'après les ordres du roi on s'occupa de reconstituer le consulat en sens inverse des réformés durant leur domination. Ceux-ci formaient les deux tiers des membres, le nombre des conseillers catholiques n'étant que de quatre. Ces deux nombres furent

donc renvoyés : huit conseillers catholiques et quatre protestants.

Le 29 août 1563, le culte catholique, aboli dans Lyon depuis que les protestants s'en étaient rendus maîtres, y fut rétabli : le service divin fut célébré dans l'église de St-Jean par le jésuite Edmont Auger, qui dans un sermon sut allier ce qu'il devait à sa religion avec ce qu'il devait aux circonstances.

Dans ce moment la balance paraissait égale pour les deux partis (1); mais peu à peu le pouvoir alla des protestants aux catholiques, ce qui prouve que les premiers n'étaient pas en majorité dans la ville (2).

En l'année 1564, le chapitre et l'archevêque perdirent ce qui leur restait de puissance temporelle, c'est-à-dire leur juridiction seigneuriale, par le refus que fit le clergé de Lyon de payer sa quote part de décimes imposés au clergé de France. Le roi fit saisir son temporel, et depuis il ne lui restitua ses biens qu'en retenant son droit de justice, en échange duquel il lui céda une rente de deux mille livres sur le domaine. Le consulat y gagna quelque chose, le roi lui ayant abandonné la police de la ville.

Sur ces entrefaites, le roi et la cour vinrent à Lyon; brillante réception leur fut faite comme de coutume. Le séjour de Charles IX à Lyon dura un mois et fut marqué par des fêtes continuelles. Plusieurs édits de ce roi sont

(1) M. Morin, Hist. de Clerjon.

(2) Les protestants eurent plusieurs temples à Lyon; d'abord ils établirent leur prêche dans une maison de la rue Longue, appelée le Logis St-Martin, et qu'avait habitée Clemence de Bourges; cette maison servit dans la suite d'hôtel-de-ville. Leur second temple, qu'ils nommèrent Paradis, a donné son nom à la rue où il était situé.

datés de cette ville, entre autres celui du 6 août portant que toutes les fortifications élevées à l'occasion des derniers troubles soient incessamment démolies. On place aussi parmi ces édits, quoique la date n'en soit pas certaine (1) celui qui réforme le calendrier, et fixe au premier de janvier le commencement de l'année qui auparavant datait de la fête de Pâques.

Ce roi, qui avait ses raisons pour faire démolir des fortifications qui ne pouvaient par leurs dispositions qu'être nuisibles à son autorité, s'était réservé d'en élever lui-même pour la défendre contre les partis. Il fit construire sur la cime de la colline St-Sébastien une citadelle dont l'enceinte occupait tout l'espace compris entre la Grand-Côte et la rue Touret, les remparts et la rue Neyret. Ce travail, pour lequel on employa plus de trois mille ouvriers, commença dès l'arrivée du roi, et il ne quitta pas la ville ou les environs qu'il ne fût achevé. Quatre cents soldats, sous le commandement du sieur Chambéry furent laissés pour garder la citadelle. La destruction qu'en firent plus tard les habitants a bien prouvé que cette entreprise fut à Lyon non moins odieuse aux catholiques qu'aux protestants. Bientôt une peste violente, qui se déclara dans notre malheureuse cité, obligea la cour de fuir devant ce fléau. En cette même année le duc de Nemours vint à Lyon et y fut reçu en sa qualité de gouverneur.

En 1565, le renouvellement du consulat ayant donné lieu à de grands débats entre les sectateurs des deux cultes qui empêchaient sa nouvelle formation, le roi convoqua son conseil, et nomma de sa propre autorité les douze conseillers, savoir : huit catholiques et quatre protestants.

(1) C'est une erreur ; cet édit est daté du château de Roussillon.

Cette majorité catholique fut cause que le nouveau consulat, n'acceptant aucunement la responsabilité du précédent, répudia tout ce qu'il avait ordonné en ces temps de troubles, et rejeta toutes réclamations des créanciers porteurs d'obligations souscrites par la municipalité en majorité protestante. Dans la même année, deux des conseillers catholiques étant morts, le roi les remplaça encore de sa propre autorité sans la moindre réclamation. On voit par là que ce corps municipal avait définitivement abdiqué son indépendance au profit de la royauté.

Pendant l'année suivante, époque de la formation du syndicat, des débats animés s'élevèrent. Les catholiques voulaient que l'on procédât tous ensemble et en corps au choix des terriers et maîtres des métiers, chargés à leur tour d'élire les conseillers : c'était, par leur majorité, faire des élections à leur gré. Les protestants consentaient à choisir en corps les maîtres des métiers et terriers pourvu que l'on s'accordât d'avance à nommer un nombre égal de l'une et de l'autre religion. On décida qu'on ne s'arrêterait point aux oppositions des protestants, et la désignation des maîtres des métiers et terriers fut faite sans leur concours. Mais sur l'appel que ces derniers interjetèrent au conseil du roi, le prince, par lettre de cachet, nomma les six conseillers appelés à remplacer les conseillers sortants. Ils furent pris trois dans chacune des deux religions, ce qui rétablissait dans le consulat le nombre de huit catholiques et de quatre protestants.

Un édit royal rendu en 1564 à Crémieux, ordonnait que dans toutes les villes en possession de nommer leurs échevins, maires, consuls, magistrats, etc., il serait fait des listes de double élection pour chaque place sur lesquelles le roi se réservait de désigner les personnes qui rempliraient les fonctions désignées.

Telle était l'existence où se trouvait forcément l'autorité civile et consulaire, et les oscillations interminables que lui faisait subir un pareil état de choses pendant toute la période turbulente, comprise entre le règne de François II et l'édit de révocation de Henri IV.

Voyons les agitations dans lesquelles se débattait convulsivement l'autorité royale, qui, tantôt puissante et tantôt abattue, selon le dévouement de ses agents et l'activité plus ou moins grande qu'ils mettaient à seconder ses projets d'astuce et de violence, se trouvait souvent livrée à la merci d'une coterie soudoyée par l'intrigue et l'ambition de quelque grand. Nous nous restreindrons néanmoins à ne parler ici que de ce qui peut avoir rapport à notre cité.

Peu après le dernier renouvellement du consulat, le roi Charles IX ayant rappelé de cette ville le président de Birague pour l'approcher de sa personne, Jacques de Savoie, duc de Nemours, gouverneur en chef de ces provinces, proposa Mandelot au roi, comme le sujet le plus propre à remplacer Birague dans les fonctions de lieutenant du roi; ce choix fut accepté et le gouverneur vint en cette ville en 1568, amenant avec lui le nouveau lieutenant pour l'installer dans le commandement.

Le zèle que déploya Mandelot, soit pour empêcher l'amiral de Châtillon, qui s'était jeté dans le Vivarais, de mettre le pied dans le gouvernement du Lyonnais, soit dans le désastreux événement arrivé le 2 décembre 1570, à onze heures du soir, par la crue subite du Rhône et de la Saône qui vinrent se joindre sur la place Confort ou des Jacobins, et inondèrent en un instant tous les lieux voisins de cet endroit, et où périrent grand nombre de personnes par la chute de plusieurs maisons; son

dévoûment sans bornes au parti qui tenait pour le roi lui mérita d'être nommé gouverneur en chef à la place du duc de Nemours qui s'en démit en sa faveur avec l'assentiment du roi en 1571.

Ce fut l'année suivante qu'arriva en cette ville l'affreux événement de la St-Barthélemi. La conduite que tint Mandelot en cette circonstance a été jugée diversement par les historiens. Nous ne nous attacherons qu'aux faits, persuadés que dans le cours de la narration de cette sanglante boucherie, ils serviront mieux que tout jugement particulier, pour faire apprécier la dévotion de blâme ou d'approbation que cette conduite doit jeter sur la vie de ce personnage (1).

Cet expédient, que le roi ou plutôt Catherine de Médicis (1) avait cru propre à ses desseins, pour être violent n'en fut pas plus efficace. Les protestants, irrités jusqu'à la fureur du cruel traitement qu'ils avaient reçu, redoublèrent leurs efforts pour reprendre le dessus, le roi ne gagna, surtout dans cette ville, aucun avantage considérable jusqu'à sa mort.

L'absence de son frère Henri III, alors nouvellement monté sur le trône de Pologne, faisait craindre à Lyon de sinistres remuements. Mandelot, dans ces circonstances critiques, convoque dans son hôtel une assemblée de tous les différents états de la ville; dans un discours long et pathétique il les exhorte à demeurer fermes dans l'obéissance due au nouveau roi; après quoi il leur fait le serment de n'en reconnaître point d'autre. Ensuite il fut

(1) Voir: Guerres religieuses.

(2) On peut ajouter encore le pape Grégoire XIII, Jacques de Mesmes, le cardinal de Lorraine et quelques autres que l'on regarde comme les principaux auteurs de ce drame sanglant. Voy. Millot, Hist. de France.

délibéré conjointement avec les échevins d'envoyer une députation au roi pour l'informer de la disposition des Lyonnais pour son service, et l'assurer qu'il aurait toujours l'entrée libre dans son royaume par la ville de Lyon. Les députés rapportèrent que le roi, bien reconnaissant de ce dévouement, consentait en revenant en France à passer par Lyon, ce qui eut lieu le 6 septembre 1574.

Le roi pour récompenser Mandelot joignit alors la province du Forez à celle du Lyonnais et du Beaujolais, pour ne composer dorénavant qu'un seul gouvernement; et le comte d'Urfé, qui jusqu'alors avait pris la qualité de gouverneur du Forez, n'eut plus que celle de lieutenant de cette province. Il voulut aussi gratifier les échevins, et leur redonna les clefs de la ville, qu'ils ne possédaient plus depuis sa prise par les protestants.

Aucun événement politique remarquable ne se passa plus en cette ville jusqu'à la mort du gouverneur Mandelot, arrivée en 1588. Un seul pourtant mérite d'être rapporté ici puisqu'il est le fait de ce personnage, le voici :

Michel-Antoine de Saluces, commandait dans la citadelle qu'avait fait construire Charles IX sur la colline St-Sébastien, au-dessus de la rue Neyret.

Le 1^{er} janvier et du consentement du roi il remit la place au duc d'Epéron, qui la confia à la garde du sieur du Passage.

Mandelot, qui s'était aperçu que le duc d'Epéron ne le perdait pas de vue depuis qu'il avait refusé de se démettre en sa faveur de son gouvernement, et craignant que ce puissant favori ne s'en saisît à la première occasion favorable, jugea ne pouvoir être en sûreté tant que son concurrent occuperait la citadelle; il résolut donc de l'en chasser lui-même et de s'y placer. A ces fins, de concert avec les

échevins convaincus que les Lyonnais voyaient de mauvais œil une forteresse coûteuse et dangereuse à leur sûreté, Mandelot fit secrètement lever dans la ville trois compagnies de gens de pied qui, le jour assigné pour s'emparer de la citadelle, soutenues par les Suisses et par deux cents arquebusiers, se glissèrent à nuit close et les mèches éteintes dans la maison de la Tourette, située proche la porte St-Sébastien où ils passèrent la nuit dans un profond silence; le lendemain à l'ouverture de la porte, qui se fit dès que le jour commença à paraître, ils sortirent hors de la ville avec les mêmes précautions, se suivant à la file par le fossé qui était le long de la courtine de la citadelle, avec tant d'ordre qu'ils ne furent point aperçus par les sentinelles, puis entrèrent dans la place par la porte du côté de la campagne, qui leur fut ouverte par le sergent-major de la garnison qui avait été gagné avec une somme d'argent de deux mille écus. Le sieur du Passage qui y commandait était déjà descendu en ville; Mandelot avait eu la précaution d'envoyer dès la veille un conseiller du présidial pour le prier de vouloir se rendre de grand matin chez lui où il voulait lui communiquer quelques dépêches qu'il avait reçues de la cour; le gouverneur s'étant assuré de sa personne, monta à cheval et se rendit dans la citadelle pour empêcher tout désordre; dans ce moment et par son ordre tous les habitants se mirent sous les armes, attendant quelle serait l'issue de cette affaire; mais les soldats de la garnison n'ayant fait aucune résistance et ayant passé la nuit à veiller, la bourgeoisie se retira.

La femme du commandant qui y était demanda à être conduite avec son train et ses hardes au monastère de l'abbaye royale de St-Pierre, ce qui lui fut accordé.

La garnison, renvoyée avec armes et bagages, se

retira où bon lui sembla, et le commandant retourna en Dauphiné, d'où il était venu.

Le gouverneur et les échevins, après cette paisible exécution, informèrent le roi du succès de cette affaire : il en fut fort offensé. Le duc d'Épernon qui vit par là toutes ses espérances évanouies, exagéra l'énormité de l'attentat, et aigrit le plus qu'il put le roi contre Mandelot et les échevins. Mais Antoine de Grôlier, successeur de Servières, pour lors premier échevin, se trouvait à la cour : on lui envoya toutes les instructions nécessaires pour négocier un accommodement qu'il obtint moyennant une somme de quarante mille écus que la ville devait payer au roi.

Les échevins se chargèrent des trois mille livres de rente annuelle que le roi payait aux propriétaires des places occupées par la citadelle.

Comme par cet arrangement la démolition de la citadelle avait été accordée, le gouverneur Mandelot ne perdit point de temps pour y faire travailler ; il y employa d'abord chacun à leur tour les trente-six pennons, mais l'ouvrage n'avançant pas assez vite, il ordonna aux paysans du plat pays, distribués par paroisse, de s'y rendre, et pour accélérer encore plus on donna aux maçons de la ville un prix fait pour démolir les bastions et autres ouvrages en maçonneries ; elle fut enfin si bien rasée qu'on ne saurait aujourd'hui en apercevoir des traces.

Vers ce temps, le duc de Guise ayant défait l'armée des *reîtres*, à la bataille d'Anneau, en Beauce, ces troupes se dispersèrent : le sieur de Châtillon, fils de feu l'amiral, leur ayant donné rendez-vous dans le Mâconnais, pour les rallier, le roi donna ordre à Mandelot de les attaquer à leur passage. Le gouverneur rassembla à la hâte, vers la fin de l'an 1587, le plus de troupes qu'il put lever,

mais la plupart, si peu disciplinées, et si peu accoutumées à aller au combat, qu'elles prirent la fuite avant même que la rencontre fût faite ; le seul aspect de ces vieux soldats et leur contenance déterminée les effraya si fort, qu'ils n'osaient seulement regarder derrière eux en fuyant. Mandelot, abandonné du plus grand nombre de ses troupes, fut contraint de se retirer et de leur laisser le passage libre. Cet exploit, qui eut pour théâtre le pays du Lyonnais, fut nommé la bataille de *Virecul*.

Mandelot mourut l'année suivante, le 24 octobre 1588, et fut inhumé dans l'église primatiale, dans une chapelle à côté le grand autel.

Plusieurs historiens contemporains assurent que l'empire absolu que ce gouverneur avait sur les esprits des grands et des petits, la fermeté qu'il avait toujours fait paraître avaient rendu inutiles les tentatives du parti contraire ou de la ligue, et arrêté les progrès dans notre cité : cela peut être ; toujours est-il que ce ne fut qu'après sa mort que ce parti s'y montra ouvertement. Guillaume de Gagne, seigneur de Bothéon, sénéchal de Lyon, commandait dans cette ville depuis la mort de Mandelot ; il ne lui céda rien pour la fidélité et l'attachement à son devoir ; mais, outre qu'il n'avait pas une autorité aussi absolue sur les esprits, il manquait de cette fermeté si nécessaire pour les contenir à son gré ; il se contenta de leur faire de vives mais inutiles représentations.

Enfin, le 24 février 1589, les bourgeois de Lyon qui tenaient pour Philippe d'Épinac, archevêque, un des agents les plus actifs de la ligue, croyant n'avoir plus rien à ménager, déclarèrent embrasser l'opinion des Seize⁽¹⁾.

(1) Chefs de la Ligue, si connus dans l'histoire de France.

Ils s'emparèrent ensuite de tous les postes où étaient les gens du roi, et, réunis dans une assemblée générale, ils firent le serment par lequel tous les ennemis catholiques des Valois s'étaient unis dans toute l'étendue du royaume : et le dimanche suivant, deux échevins parcourent les penonnages de la ville, assemblés chacun dans leur quartier, où il fut fait lecture de la formule du serment, après laquelle le peuple levait la main, et jurait de l'observer.

Cependant Gadagne, quoiqu'il se vit à la discrétion du peuple, refusa constamment de signer. Il fut prié de se tenir renfermé dans sa maison jusqu'à la venue du duc de Nemours, qui arriva bientôt après, prendre, au nom de la *ligue et sainte union*, le gouvernement du Lyonnais et des provinces qui en dépendaient.

Ce nouveau gouverneur ne fit à Lyon qu'un séjour de quelques mois, pendant lequel il pourvut à la sûreté de cette ville, et ordonna quelques ouvrages pour fortifier l'avenue du côté du faubourg de Vaise, au-delà de l'Observance : on y construisit alors une seconde porte, sur laquelle on mit cette inscription :

UN DIEU. UN ROI.
UNE FOI. UNE LOI.
1589.

La capitale étant alors menacée d'un siège, de la part de l'armée royale, il courut à son secours, et y conduisit un corps de troupes de quatorze à quinze mille hommes, laissant ici le marquis de St-Sorlin, son frère, qu'il fit reconnaître pour lieutenant-gouverneur.

Le 1^{er} août de cette année 1589, Henri III meurt assassiné par Jacques Clément ; Henri IV lui succède.

Sur la fin de cette année le cardinal Caiétan fit son entrée à Lyon, en qualité de légat, envoyé pour veiller aux intérêts de la religion, ou plutôt à ceux de la ligue. Le légat, pour entretenir la ferveur des partisans de la Sainte-Union, établit une confrérie de pénitents noirs, dans laquelle s'enrolèrent des personnes du premier rang.

Après le départ du légat, il se trama sourdement une entreprise pour livrer la ville au roi ; on ne sait quels en furent les auteurs, ni ce qui la fit échouer. On avait répandu par la ville un écrit intitulé l'Anti-Espagnol, dans lequel on découvrait les intentions du roi d'Espagne, et ses vues intéressées sur la monarchie, couvertes du voile de la religion, et on y levait les scrupules que les partisans de la Sainte-Union, entièrement dévoués à la faction des Espagnols, avaient fortement imprimés : que les catholiques ne pouvaient, en conscience de cause, reconnaître le roi de Navarre, depuis Henri IV, pour souverain légitime.

Il ne se passa rien de remarquable le reste de l'année 1590. Au commencement du printemps de la suivante, le duc de Nemours revint dans nos murs.

Le pape, qui se déclarait plus que jamais pour la ligue, la soutenait de ses bulles et plus encore de son argent. Les banquiers de Lyon avaient été chargés de payer au duc de Mayenne quinze mille écus par mois, au nom du Saint-Père. Ce duc, qui depuis la mort du cardinal de Bourbon que la ligue avait reconnu pour roi, remplissait les fonctions de souverain sous le titre de lieutenant de la couronne, n'ayant osé se placer sur le trône, employa toute son adresse à en éloigner ceux qui y aspiraient ; pour amuser les prétendants qui étaient en nombre ; il avait convoqué, vers la fin de l'année, l'assemblée des états-géné-

raux, qui devait se tenir à Paris, au commencement de l'année, pour l'élection d'un roi. Le duc de Nemours, qui avait soutenu avec réputation le siège de Paris, croyait que la prochaine élection ne pouvait tomber que sur lui seul; mais trompé dans son espoir, il se détacha de la ligue, et crut pouvoir se rendre souverain dans son gouvernement.

Dans ce même temps, Henri IV fit son abjuration, qui, en l'élevant au trône, déconcerta la ligue, et déçut toutes les prétentions.

Cependant le duc de Nemours, persistant dans son fol espoir, pour jeter les fondements de sa nouvelle monarchie environna Lyon, dont il prétendait faire sa capitale, de plusieurs forteresses, dans lesquelles il mit garnison; il les disposa de façon que Lyon, étant bloqué de tous côtés, ne pût lui faire résistance lorsque viendrait l'exécution de ses projets. Ces forteresses étaient Thisy et Belleville, du côté du Beaujolais; Montbrison et Charlieu, du côté du Forez; Thoissey et Châtillon, du côté de Dombes-sur-la-Saône, et Vienne-sur-le-Rhône. Enfin, impatient de réaliser ses espérances, après avoir tout disposé pour son entreprise au dehors, il résolut de s'emparer de Lyon. Pour le faire plus sûrement, il crut devoir user de ruse; et, afin de se saisir du château de Pierre-Scize, il fit feindre pour cela une querelle entre le marquis de Fortunat et Beauregard, surnommé le Borgne, lesquels, sur un démenti, mirent tous deux l'épée à la main, dans l'antichambre du duc; celui-ci, feignant une extrême colère contre les assaillants, commanda à l'instant qu'ils fussent conduits en prison à Pierre-Scize. Ces deux prisonniers, accompagnés de leurs domestiques, au nombre de sept, prirent aisément la place, le geôlier n'ayant que trois hommes.

Cependant le duc de Mayenne, qui soupçonnait avec raison la conduite du duc, et qui avait refusé de se rendre aux états-généraux, convoqués par le premier, jugea à propos d'envoyer à Lyon l'archevêque, pour conserver cette ville dans le parti de l'Union, et la tenir attachée à ses intérêts.

Il arriva au moment où le duc de Nemours était sur le point de mener à bout son projet. Les divers avis que ce prélat reçut de plusieurs notables qui soupçonnaient les desseins du duc, et les plaintes que lui adressèrent les habitants sur les violences de ce gouverneur, enfin la réponse que ce dernier lui fit dans un entretien qu'ils eurent, où l'archevêque l'exhortait à donner quelque satisfaction aux Lyonnais, et d'éloigner ses troupes, lui donnèrent lieu de se convaincre qu'il méditait tout le contraire. Alors il ne garda plus de ménagement, et s'étant entendu avec le consulat, on sut bientôt à quoi s'en tenir, soit par un des gens du duc, qui avait éventé l'affaire, soit par la confirmation qu'en donnèrent Beauregard et un nommé Dandelot, initié dans le complot. Enfin, le samedi 18 septembre 1593, sur les cinq heures du soir, se firent les barricades; leur construction dura toute la nuit, le *pardon* pour lors se trouvait à la Platière. Le lendemain, les barricades se trouvèrent plus fortes sur le soir. Nemours s'y opposant, fit mettre à bas celle de la rue des Trois-Maries, où lui fut présenté la hallebarde pour se retirer, par une compagnie, de laquelle M. Allard était pennon. On assiégea le duc en son logis, rue St-Jean, avec ses gentilshommes, et le jour de saint Mathias, Nemours fut fait prisonnier avec plusieurs de ses gentilshommes; il s'échappa le mardi 26 juillet 1594, en passant au-dessus d'une fenêtre à treillis de fer, regardant contre le

pont muré, qui va vers le Greillon, et se déguisa avec l'habit de son valet de chambre, portant une cuvette, laissa en son lit un sien serviteur, et s'en alla à Vienne, d'où il harcela encore quelque temps les Lyonnais aux environs de la ville, mais sans pouvoir y rentrer⁽¹⁾.

Cependant les Lyonnais, impatients de rentrer dans le devoir, principalement depuis que la religion du roi n'y mettait plus d'obstacle, prirent de justes mesures pour faire réussir cet important projet, et, à l'aide des troupes d'Alphonse d'Ornans, qui commandait en Dauphiné pour le roi, ils surmontèrent tous les obstacles, en dépit de l'archevêque, qui ne voulait entendre aucune des propositions qui lui furent faites, pour remettre la ville sous l'obéissance du roi.

Le lundi, 7 février 1594, fut le jour fixé pour cette exécution ; dès le point du jour tous les habitants dressèrent les barricades, tendirent les chaînes, et se saisirent de toutes les places et avenues de la même manière qu'ils l'avaient fait cinq ans auparavant, en faveur de la ligue. On introduisit en même temps, par la porte du pont du Rhône, Alphonse d'Ornans, qui s'était rendu secrètement au faubourg de la Guillotière avec ses troupes.

Le lendemain mardi 8 février, dès que le jour parut, on n'entendit par toute la ville que des cris de joie, de vive le roi ! vive la *liberté française* ! tous généralement, sans distinction d'état, prirent des écharpes blanches, avec un tel acharnement, qu'à dix heures du matin, il ne se trouvait pas dans toute la ville un ponce de taffetas ni de crêpe blancs à vendre. Pour prévenir les désordres,

(1) Extrait d'une note tirée d'un manuscrit inséré dans les Archives du Rhône. Tome XII, page 169.

Alphonse d'Ornans resta dans la ville, pour y commander en qualité de lieutenant du roi ; on députa ensuite vers sa majesté, pour l'informer de cette réduction, et lui prêter foi et hommage au nom de la ville. Le roi en ressentit une extrême satisfaction, et envoya sur-le-champ Pompone de Bellièvre, conseiller d'état en son conseil privé, lequel, vu sa qualité de lyonnais ; il jugea plus propre qu'un étranger pour remettre le bon ordre et la tranquillité dans sa patrie, ce qui fut exécuté avec tant d'adresse, qu'il ne parut, peu de temps après, aucun vestige des troubles passés.

Ainsi finit à Lyon la domination de cette faction fanatique, connue sous le nom de la Sainte-Union ou de ligue, qui, pendant cinq ans, avait pesé sur notre malheureuse cité, et causé tant de maux.

Le connétable de Montmorency s'y rendit par ordre du roi et après avoir pris des informations sur le passé il ordonna à tous ceux dont les opinions pouvaient contrarier le parfait rétablissement du nouvel état de choses qu'ils eussent à se retirer, et fit dans le consulat de notables changements de personnes.

L'archevêque en ressentit un vif déplaisir ; il se vit par-là déchu d'un rang élevé et d'une autorité souveraine, et réduit, contre sa propre inclination, à une vie privée et obscure ; le chagrin qu'il en conçut l'aurait obligé à sortir aussitôt de la ville s'il n'en eût été empêché par la ville même qui craignait qu'il ne profitât de sa liberté pour troubler encore son repos ; mais une fois le service du roi fortement établi, il fut prié de se retirer, à quoi il obéit : il n'y rentra qu'un an après à la sollicitation de Biron et du baron de Luz, son neveu. Le voyage que le roi fit à Lyon l'année suivante acheva de cimenter la

paix et l'union. La réception qu'on lui fit ne fut pas aussi magnifique qu'elle aurait dû l'être et se ressentit des calamités passées.

L'archevêque qui était pour lors dans la ville, obligé de haranguer le roi le fit dans des termes très-étudiés, mais le roi qui ne croyait guère à la sincérité des intentions qu'il cherchait à exprimer, en parut peu content et lui fit un accueil très-froid.

Le roi nomma alors comme gouverneur de nos provinces Philibert de la Guiche, grand-maître de l'artillerie de France.

Ce fut alors qu'il réduisit le consulat de Lyon à un prévôt et quatre échevins.

Henri IV y revint en 1600 : ce fut à cette occasion qu'eurent lieu ces fêtes magnifiques, ces divertissements où ce prince prit tant de plaisir et où se signalèrent les dames lyonnaises.

Le roi épousa en secondes noces Marie de Médicis la même année, et Lyon fut choisi pour la célébration du mariage.

Quelques années après, Henri IV confirma par lettres-patentes les privilèges de noblesse accordés aux conseillers de ville en 1495. Par d'autres chartes il reconnut le droit que les Lyonnais avaient de se garder eux-mêmes et d'être exempts du logement des gens de guerre ; il fit encore quelques ordonnances relatives aux droits à l'échevinage des forains domiciliés à Lyon (1).

En 1604, le collège de la Trinité fut remis de nouveau entre les mains des jésuites que ce prince avait rappelés

(1) Entre'autres, le droit de faire le négoce en gros sans déroger à la noblesse.

dans le royaume en dépit des remontrances du parlement.

Depuis il ne se passa dans Lyon plus rien de considérable jusqu'à la mort de Henri IV.

Avant de continuer notre récit nous observerons que si jusqu'ici des faits intéressants nous ont obligé d'entrer dans des détails indispensables, les années qui nous restent à parcourir pour terminer cette époque offrent peu de chose qui soit d'un intérêt spécial pour la cité dont nous écrivons l'histoire. Ce qui nous permettra d'être plus bref jusqu'aux détails de la grande catastrophe qui signala pour jamais les commencements de l'époque suivante. Rejetant tout ce qui est étranger à notre sujet, nous passerons sous silence les divers changements qu'amena dans le gouvernement l'avènement au trône du fils et successeur de Henri IV, Louis XIII.

Après le siège de la Rochelle ce roi vint à Lyon où l'attendait son épouse avec la reine-mère et Richelieu, alors évêque de Luçon et surintendant de Marie de Médicis. De belles fêtes occupèrent les Lyonnais pendant le séjour de la cour dans leur ville.

Ce fut à Lyon que Richelieu reçut des mains de Louis XIII la barette de cardinal.

En 1630, le roi étant à Lyon tomba si dangereusement malade que son état fit craindre sa fin prochaine. Les ennemis du cardinal croyant la circonstance favorable pour miner le crédit de ce ministre, s'en occupèrent sérieusement. Des assemblées de courtisans furent tenues chez la reine-mère qui pour lors habitait l'abbaye d'Ainay : dans l'une d'elles on concerta tous les moyens de perdre ce ministre despote. Richelieu l'apprit, déjoua le complot, punit ces audacieux ennemis par l'exil ou la mort, et la

journée où cette conspiration avait été ourdie et découverte fut nommée la *Journée des dupes*.

Le roi et Richelieu revinrent à Lyon en 1639 et en 1642 pour des causes qui n'entrent pas dans notre sujet. Mais nous ne saurions oublier une de ces sanglantes tragédies qu'enfantaient de temps en temps la haine, et le despotisme du cardinal que ne pouvaient supporter ses ennemis. Nous voulons parler des exécutions des malheureux de Thou et Cinq-Mars.

Cet événement présente des circonstances trop intéressantes et touche de trop près à la cause de notre localité pour n'en pas donner les détails circonstanciés sur ce qui a rapport aux choses dont les Lyonnais furent avec répugnance les témoins oculaires ; nous donnerons ces détails lorsque nous parlerons de l'église des Feuillants où ces malheureux furent inhumés.

Peu de temps après le roi et son ministre moururent laissant le pouvoir à Mazarin et à la régente du jeune Louis XIV.

Les malheurs qui signalèrent la minorité du nouveau roi n'eurent pas de grandes conséquences pour Lyon, Mazarin y était généralement moins détesté qu'à Paris, parce que les effets de son gouvernement réagissaient peu dans cette ville que gouvernait le duc de Villeroi attaché au parti du successeur de Richelieu, mais assez sage pour maintenir la paix dans son gouvernement, et pour ne pas heurter de front l'opinion publique. Les bons mots, les épigrammes de la Fronde trouvaient bien des échos, mais les barricades ne s'y renouvelaient pas comme dans la capitale du royaume.

Plus tard même, le commerce y prit un essor brillant par la protection que le ministre Colbert accorda aux ma-

nufactures. Malgré la politique envahissante et despotique du grand roi, les Lyonnais surent maintenir les garanties municipales qui dans des circonstances orageuses de ce règne, les avaient exemptés de bien de maux, tandis que les yeux de la multitude fascinés par beaucoup de gloire, elle lui faisait supporter les chaînes dorées qu'avait su forger une politique adroite pour arriver au pouvoir absolu.

Le mariage du roi avec l'infante d'Espagne amena à Lyon toute la cour; on y donna les fêtes les plus brillantes. Si la protection de Colbert fut favorable au commerce de cette ville, l'impolitique révocation de l'édit de Nantes eut par contre une désastreuse influence pour sa prospérité quoique les documents positifs sur les résultats qui s'en suivirent manquent à cet égard, on peut en juger par les conséquences de l'émigration d'un très-grand nombre de familles établies en cette cité, et que depuis long-temps leur génie industriel et leurs immenses capitaux avaient placées à la tête du commerce : elles établirent à l'étranger une dangereuse rivalité en y portant des moyens de prospérité commerciale qui seront à jamais funestes à celle de Lyon.

On sent combien l'exil de ces familles tout occupées des travaux manufacturiers et commerçants dût être, encore plus à cette époque, préjudiciable aux intérêts de la population. Ces désastres, fruits de l'instigation des jésuites, furent et seront toujours la conséquence naturelle, qu'amènera chez une nation amie de la liberté, de l'industrie, du commerce et des arts l'établissement de leur pouvoir, fondé sur l'obscurantisme, et qui ne peut se soutenir qu'en renversant la puissance d'une philosophie religieuse, sage et éclairée.

Sous Louis XV qui venait de succéder à son père, les

systèmes de réforme , que lançaient les écrivains philosophes apprirent aux hommes réfléchis à examiner les ressorts d'une politique usée dans les intrigues et la débauche ; bientôt l'esprit de discussion et d'investigation gagna toutes les classes de la société ; on raisonna sur la religion , sur l'administration , sur le pouvoir , et peu à peu les masses sortant de leur inertie servirent aux uns de levier pour ébranler l'édifice de la vieille société , et aux autres de marchepied pour arriver jusqu'au sommet de cet édifice vermoulu qui , sapé dans sa base devait bientôt écrouler jusque dans ses fondements avec le plus épouvantable fracas.

Ce fut pendant les premières manifestations de ce mouvement général que Louis XVI monta sur le trône. Ce prince , avec un cœur bon et paternel , avec la probité , l'honnêteté la plus intègre , les meilleures intentions pour le bien , manquait de ce qui convient à un roi , à un sage législateur , la fermeté , la volonté et le discernement pour comprendre et réaliser les besoins de son siècle. Ami de la paix , de la concorde , par caractère , il fut cause , par ses tergiversations , de presque toutes les oscillations des systèmes qui se croisaient , se heurtaient et se renversaient ; sa faiblesse l'empêcha de vaincre cette répugnance qu'opposait la vieille aristocratie aux idées d'une réforme qui seule , pourtant , pouvait combler le gouffre immense de maux qu'avaient creusé depuis plusieurs siècles une politique corrompue et dilapidatrice , et ne lui permit pas de diriger la tendance irrésistible que la nation montrait d'une manière si évidente (1).

(1) Clerjon ; M. Jal ; Archives du Rhône.

INTRODUCTION DU PROTESTANTISME A LYON ; — GUERRES RELIGIEUSES OU DE LA RÉFORME ; — MASSACRE DE LA ST-BARTHÉLEMI A LYON.

Lyon était la porte par où devaient pénétrer en France les nouvelles idées religieuses dont l'apostolat s'était établi à Genève ; elles entraînent tout d'abord un grand nombre d'esprits. Toutefois , comme dans le reste de la France , les masses populaires y restèrent en premier lieu étrangères et leur furent ensuite hostiles.

En 1546 , le nombre de protestants était déjà considérable , puisqu'il faisait craindre que la procession du Saint-Sacrement ne fut troublée par quelque entreprise (1) ».

Depuis lors les persécutions , les représailles , les supplices , les sinistres causés par les sectaires des deux croyances se trouvent parfaitement constatés par les documents qui sont parvenus jusqu'à nous. Notre tâche est de rapporter et de mettre en présence les faits qui appartiennent à chaque parti pour mettre le lecteur à même d'établir son jugement sur les causes qui les firent naître , et d'en tirer la conséquence qui leur appartient.

D'abord la secte des Vaudois s'étant toujours perpétuée à Lyon , on confondit avec eux et l'on appela du même nom les premiers sectateurs de la réforme , et plusieurs d'entre eux avaient déjà subi sous ce nom , par l'intolé-

(1) Cependant Théodore de Bèze ne fait remonter qu'à cette année 1546 le commencement de l'église protestante à Lyon , où elle fut fondée , dit-il , par les prédications d'un nommé Pierre Fourmelet , qui avait réuni quinze à vingt personnes. Néanmoins , les registres consulaires du 25 juin 1551 témoignent de l'accroissement et du nombre des évangélistes à Lyon , et le père St-Aubin parle de cinq ministres brûlés à cette époque.

rance des premiers, ce que plus tard l'intolérance des autres eut soin d'employer en forme de représailles, quand arriva dans cette contrée la guerre ouverte amenée par ces querelles partielles ; citons :

Le feu de la guerre civile commençait à s'étendre dans plusieurs provinces et embrasait le Dauphiné, où les réformés s'étaient saisis de plusieurs villes, lorsqu'éclata dans Lyon l'affaire du 4 septembre 1560, différemment racontée par les catholiques et par les protestants. Suivant les premiers, les protestants avaient formé le projet de s'emparer de Lyon en y faisant entrer à la file, pendant la foire d'août, un grand nombre de leurs gens revêtus en marchands que l'on cachait dans les maisons des affidés. Le jour de l'exécution arrivée, les conjurés, sous la conduite du sieur de Maligny leur chef, et des capitaines de la Rivière, de Châteauneuf, de Bélimé, de Macault, et des frères Péraut, seraient sortis à la bruno et armés, d'une maison de la rue Longue, appelée le logis St-Martin, pour se saisir des deux descentes du pont de Saône ; mais aussitôt le gouverneur ayant eu l'éveil, prit avec lui les arquebusiers, attaqua la troupe de Maligny, et après un combat dans lequel il y aurait eu quelques morts, les conjurés se voyant découverts auraient pris l'épouvante, se seraient dispersés et enfuis, les uns, comme Maligny, en sautant par dessus les murailles, les autres en se réfugiant chez leurs amis de la ville.

Les récits des protestants disent, au contraire, qu'ils n'avaient aucune intention d'attaquer la ville, mais qu'ils se livraient à l'exercice de leur religion dans des maisons où ils avaient coutume de se rassembler, lorsqu'ils furent assaillis et contraints de se mettre en légitime défense ; qu'à la vérité ils avaient des armes, mais que les massacres

des protestants dans plusieurs villes où ils faisaient paisiblement leurs prêches, autorisaient suffisamment cette mesure de précaution.

Nos registres contiennent un récit du même fait dont le résumé est que sur cette alerte (vraie ou fausse) François Sala, capitaine-pennon et George Renouard (4) son lieutenant, accompagnés d'un certain nombre d'hommes armés, se seraient transportés au devant dudit logis St-Martin, et qu'après quelques coups tirés de part et d'autre, les protestants auraient été forcés de se retirer jusqu'à la place des Cordeliers, où ils se seraient ensuite séparés à deux heures après minuit, ayant pour mot du guet *Christ et Capet*.

Quoi qu'il en soit, le lendemain de cette échauffourée, des perquisitions furent faites chez les principaux protestants ; on y saisit une certaine quantité d'armes, on fit quelques prisonniers dont trois furent exécutés l'un sur le pont de Saône, l'autre au coin de la rue Longue, et le troisième à la place des Cordeliers.

Cette affaire ne servit qu'à animer, de plus en plus les esprits des deux partis, néanmoins cette première tentative ayant été sans succès, les protestants demeurèrent un peu tranquilles dans Lyon jusqu'à la deuxième année suivante qu'ils s'en rendirent maîtres.

En 1561, le 5 juin, jour de la Fête-Dieu pendant la procession du Saint-Sacrement de la paroisse de St-Nizier, un religionnaire dont le nom est resté inconnu, orfèvre de son état, ayant fendu la procession arrivée au bout de la rue Neuve, se jeta sur le prêtre qui portait l'hostie, et, l'ayant arrachée de ses mains, la foula aux pieds. Le coupable fut aussitôt arrêté, condamné et pendu le même jour,

(1) Le même qui contribua à rebâtir l'église de St-Nizier.

après avoir eu le poing coupé ; son corps fut brûlé sur la place de St-Nizier. Le peuple irrité par la profanation dont il avait été témoin se répandit dans la ville. Une bande de furieux, passant au-devant du collège de la Trinité, en poussant les cris de *mort aux Huguenots !* aperçoit le malheureux Aneau ou Laneau, administrateur de ce collège, homme de bien, de savoir, de bonnes lettres, mais accusé d'hérésie. Aussitôt cette troupe escalade les murs, enfonce les portes et le professeur tombe sous les coups des assassins. Ce forfait resta impuni. Il ne se trouva, dit de Rubys, nul qui en voulut déposer, et les gens qui avaient été arrêtés à ce sujet furent relâchés.

Pendant que dans la ville les catholiques exerçaient ces actes qui prouvaient toute leur haine pour les dissidents, ceux-ci de leur côté ne manquaient pas les occasions de leur rendre la pareille dans les pays environnants qui étaient tombés en leur pouvoir. Montbrison, la Chaise-Dieu, plusieurs châteaux dans le Forez, entre autres celui de Montrond étaient le théâtre de semblables cruautés, le pillage, l'incendie, le meurtre, tout était mis en usage pour satisfaire une vengeance aveugle, implacable et fanatique ; d'ailleurs quel est le parti politique ou religieux qui n'ait pas donné la mesure de ce dont est capable l'homme poussé par un fanatisme quelconque.

Tel était l'état des choses en cette province, pendant que dans les contrées voisines les partis se déchiraient aussi et que la cour par une politique hypocrite et de bascule, cherchait à les anéantir l'un par l'autre, soit en favorisant, soit en traversant leurs projets, pour ressaisir une puissance qui pouvait lui échapper. C'est par un effet de cette politique de bascule dont la St-Barthélemi fut le dénouement, qu'on vit, en même temps que le nom du

roi servait d'instrument aux chefs catholiques, Catherine de Médicis accepter en apparence leur joug et implorer sous main l'assistance des protestants et les exciter à la révolte. Des différends où la mauvaise foi et la diplomatie la plus honteuse triomphèrent un jour d'un côté, un jour de l'autre, mirent enfin l'autorité entre les mains du duc de Guise, à qui Catherine la disputait avec chaleur ; cette princesse négocia avec les Huguenots qu'elle avait fait cruellement persécuter, et choisit le baron des Adrets, ennemi personnel des Guise, pour en faire le chef militaire du parti aux intérêts duquel elle se vouait pour le moment. Le duc de Guise traita avec les Espagnols ; le comte du Sault commandait à Lyon.

Alors que les protestants de Lyon se livraient publiquement à l'exercice de leur culte, quoique le gouverneur tint pour le duc de Guise qui disait représenter le pouvoir royal en même temps que Catherine et le baron des Adrets affichaient la même prétention, alors disons-nous, Maugiron réunissait des hommes d'armes levés dans la Savoie pour les amener à Lyon et les opposer à celles des Adrets, qui venait de quitter le parti catholique pour celui des protestants, et à qui il avait donné pour gage de sa foi la tête de son ancien ami Lamotte Gandrin : cet armement de Maugiron inquiétait les catholiques, et sur le bruit d'une attaque de Lyon par ces troupes, les protestants résolurent de prendre l'initiative et de s'emparer de la ville. Secondés par un grand nombre de leurs frères du Dauphiné qu'ils firent entrer secrètement, ils se répandent soudain armés dans les rues, le soir du 30 avril 1562, et forment des corps-de-garde pour empêcher les catholiques de s'assembler. Ils se partagent ensuite en deux bandes ; l'une se dirige sur la place St-Nizier, attaque l'hôtel com-

mun , défendu par le capitaine Dupeyrat avec soixante *soldats du purgatoire* , qui , mitrillés à coups d'arquebuse du haut du clocher de St-Nizier , et dépourvus de munitions , sont bientôt contraints de mettre bas les armes ; l'autre attaque la porte St-Eloi , défendue par le capitaine Fenoyl qui tint bravement et ne se retira que le lendemain à onze heures. Cependant les conjurés ont occupé sans résistance les points principaux de la ville , les couvents , les avenues des ponts. Par une brèche pratiquée au mur des Célestins sur la Saône , ils sont en mesure de battre l'archevêché , où loge le gouverneur , et le cloître de St-Jean où se sont réunis les chanoines. Un petit nombre d'hommes dévoués est avec ces derniers ; mais on ne peut compter sur le corps des arquebusiers ni sur le reste de la garde du gouverneur. Il n'y avait d'autre ressource que la fuite , et elle ne put se faire sans qu'il ne demeurât entre les mains des protestants quatre de Messieurs les comtes qu'on réserva pour les échanger avec un pareil nombre de ministres protestants qui venaient d'être arrêtés dans le Forez.

Enfin une capitulation s'ensuivit et les articles suivants furent publiés le 4 mai.

1° Il est accordé que , tant des habitants de la ville que des étrangers , mais plus de ceux de la ville on lèvera mille ou deux mille hommes protestants pour la garde de ladite ville et assurance des habitants , soudoyés partie par ladite ville , partie du revenu des ecclésiastiques.

2° Que quelques-uns absents pour certaines contrariétés à cause du fait de la religion , pourront retourner librement.

3° Qu'il ne se dira plus de messe.

4° Que chacun sera libre en sa religion.

5° Que l'on élira douze des plus capables protestants pour être juges avec les consuls.

6° Qu'il ne se pourra tenir d'assemblée du consulat sans que les nouveaux conseillers y assistent (1).

Tel fut le traité bizarre arraché au chapitre et au gouverneur , où cette choquante et ridicule contradiction qu'il ne se dira plus de messe , et que chacun sera libre en sa religion , est la millième preuve de ces absurdes conditions que dicte l'esprit de parti et qui peut aller avec ce *mezzo termine* de nos jours , un *trône monarchique entouré d'institutions républicaines* ; pauvres humains !

Mais revenons à notre sujet :

Les protestants étaient donc maîtres de la ville , et malgré la liberté de conscience et l'égalité des droits , l'inviolabilité des propriétés accordée sous l'apparence de la bonne foi , il ne s'ensuivit pas moins de cette prise de possession des actes d'un tel vandalisme , qu'ils déshonorent le vainqueur , quoiqu'on puisse croire qu'ils sont plutôt les crimes de l'homme que du parti.

Le pillage , le meurtre particulier , les destructions ou les mutilations des monuments religieux ont signalé partout dans nos provinces la domination ou le passage des religionnaires , et leur zèle iconoclaste les a à jamais rendus coupables aux yeux de la postérité par les pertes irréparables qu'ils ont causées aux arts , à l'histoire et aux édifices du culte religieux. A Lyon surtout le ravage fut des plus déplorables , la magnifique basilique , la citadelle , le fameux cloître de St-Just , et de grandes portions du cloître de St-Jean tombèrent sous leur marteau destructeur.

(1) *Prinse de Lyon et de Montbrison* par les protestants en 1562. A Lyon , chez Barret , 1831 , in 8.

teur, toutes les églises et tous les couvents furent plus ou moins endommagés ou dégradés. Les couvents furent convertis en casernes ou en prisons, et les églises en prêches ou temples protestants, après avoir été dépouillés de leurs ornements, tant mobiliers qu'architecturaux. L'airain des cloches fut vendu au duc de Savoie pour avoir du blé; le mobilier; l'or, l'argenterie furent mis en pillage réglé entre les mains de la municipalité protestante, des chefs et des ministres. Le pillage s'étendit jusqu'aux maisons des particuliers qui avaient quitté la ville, et l'on érigea un office les *inquisiteurs des cachettes*. Cet ordre de choses dura jusqu'à l'arrivée de M. de Soubise, envoyé par le prince de Condé pour remplacer dans le gouvernement de cette ville le baron des Adrets, cet apostat des deux camps, détesté également des catholiques et des religionnaires, regardé par tout le monde comme un habile homme de guerre, mais aussi comme un barbare et un mauvais citoyen.

Le nouveau commandant pour le roi, en notre cité, fait son entrée à Lyon le 19 juillet de la même année. Le mécontentement qu'éprouva des Adrets, d'avoir été dépouillé de la direction des affaires lyonnaises, fut le principe de sa défection, qui eut lieu quelque temps après; il mit de nouveau son habileté militaire et sa férocité au service du parti catholique. Cependant l'influence protestante fut assez courte dans notre cité, et l'on peut en fixer le terme, à dater du 15 juin 1563, époque de l'arrivée de M. de Vieille-Ville, envoyé en qualité de gouverneur; le duc de Nemours conservait ce titre depuis la mort du maréchal de St-André; il s'agissait de faire exécuter l'édit de pacification qui venait d'être signé entre la cour et les chefs du parti protestant, à la suite de la sanglante bataille de

Dreux, où les catholiques défirent les protestants; dès lors on vit la réaction catholique s'avancer, mais peu à peu, sans secousse violente, et arriver enfin, par les soins et la prudence du substitut du gouverneur, à rétablir les choses à peu près dans le même état qu'elles se trouvaient avant que le baron des Adrets se fût rendu maître de Lyon. Ainsi se passa l'entreprise des religionnaires, qui mit entre leurs mains, avec l'autorité administrative, la possession de cette ville. La conduite qu'ils y tinrent, durant cette époque, et les années qui suivirent, considérée d'une manière, tant générale que particulière, peut être regardée comme la cause fondamentale de cette haine, ou plutôt de cette rancune fanatique, qui donna lieu aux excès horribles auxquels se portèrent plus tard leurs ennemis implacables, dans les journées néfastes que nous allons parcourir, connues sous le nom de *journées de la St-Barthélemy à Lyon*, ou les *Vêpres lyonnaises*, arrivées dix ans plus tard. Voici l'extrait du récit qu'en fait un auteur contemporain (1).

« Le mercredi, 27 du mois d'août 1572, environ sur les six heures du matin, François de Mandelot, gouverneur de Lyon, eut avertissement du massacre fait à Paris, et une heure et demi après on vit des soldats, courant çà et là par les rues, qui dirent que l'amiral (de Coligny), les princes et tous les huguenots qui étaient dans Paris avaient été tués: sur ce moment, les portes de la ville furent soudain fermées, et les gardes d'icelle renforcées, des corps-de-garde posés aux deux descentes du pont de la Saône (pont de Pierre), ou placés en divers endroits de la ville;

(1) Voy. Discours sur les massacres de la St-Barthélemy à Lyon. 1 vol. in-12, par Jean Ricaud, et Les Archives du Rhône, tome 7, page 358.

or, afin que ceux de la religion réformée ne fussent surpris d'une telle préparation de guerre, on fit courir le bruit que c'était pour le maintien de la religion. Bientôt on vit, outre la garde du gouverneur, celle de la citadelle et trois cents arquebusiers, formant en tout près de mille hommes et beaucoup d'autres armés, parcourir la ville et principalement dans les maisons. Il fut enjoint aux dix-neuf (pennons) que, s'ils voyaient quelques troupes des évangeliques (protestants), n'ayant même que l'épée, qu'ils sortissent de leurs maisons et taillassent en pièces ceux-là, et tout le reste semblable, ce qui pourtant ne fut pas exécuté, n'ayant point d'ordre royal. Cependant on surprit un grand nombre de religionnaires, que le gouverneur fit enfermer dans des prisons, sous prétexte, disait-il, de les protéger contre la fureur du peuple, en les confiant aux gens du roi; mais, pendant qu'on les conduisait, la troupe de fanatiques qui leur servait d'escorte, en massacrèrent plusieurs dans les rues détournées et les quartiers isolés; leurs cadavres étaient aussitôt jetés dans le Rhône ou dans la Saône. Le chef et le guide des assassins était un certain Boydon, alors capitaine pennon, misérable, couvert de crimes, qui dans la suite subit le traitement qu'il méritait, à Clermont en Auvergne, où il fut pendu. Les trois premiers jours, la multitude dévasta et pilla les maisons suspectes; le quatrième jour depuis le massacre de Paris, le jeudi 23 août, le sieur du Peyrat de Lyon, qui venait de recevoir le cordon de St-Michel, arrive de la part de la reine, avec des instructions secrètes et des lettres de Claude de Rubys (1), ainsi que des autres échevins de Lyon. François Scaron et Guyot de Massot, tous per-

(1) L'un de nos historiens lyonnais.

sonnages de la même trempe, qui se trouvaient à Paris, pour les intérêts de la commune. Ces lettres donnaient le détail de ce qui s'était passé à Paris, et annonçaient que l'intention et la ferme volonté du roi était que la ville de Lyon suivit l'exemple de la capitale. Mandelot, qui avait des sentiments modérés, quoiqu'il passât pour être dévoué à la faction des Guises, recula d'abord à l'idée d'une pareille atrocité, après avoir obtenu de la multitude furieuse une espèce de trêve de quelques jours, pour avoir, disait-il, le temps de réfléchir et de recevoir les ordres du roi. Ces malheureux (les protestants), persuadés que le nom du roi serait pour eux une sauve-garde, sortent de leurs asiles, et accourent auprès du gouverneur, qui les dirige aussitôt sur les différentes maisons d'arrêts, car ils étaient en si grand nombre, que la prison de Roanne (qui était la prison ordinaire) n'avait pu les contenir tous. Au même instant arrive Pierre d'Auxerre, avocat du roi, qui était venu en poste de Paris, homme d'une profonde perversité et d'une réputation infâme, sans autre garantie que son dire, comme si la parole d'un homme de son rang était plus que suffisante: il assure à Mandelot que la volonté du roi et de la reine est que tous les hérétiques qui ont été vus, ou qui pourront être pris, soient exécutés sur-le-champ, et sans autre information. Alors Mandelot, intimidé par les vociférations de la populace, à qui Pierre d'Auxerre avait communiqué la volonté du roi, n'ose plus résister. Bientôt la multitude se disperse pour courir au pillage et au meurtre. Boydon s'adjoignit deux complices, le nommé Momieu, soupçonné d'avoir tué son père, et Leclou, capitaine des arquebusiers, gens prêts à tout faire, et familiarisés depuis longtemps au crime. Le bourreau qu'on voulait charger des

exécutions, leur refusa son ministère, en disant qu'il était prêt à obéir, s'il en recevait l'ordre légal, de l'autorité compétente, mais que rien ne l'obligeait à se prêter à ce massacre arbitraire, ni à intervenir dans cette boucherie. Alors on fit connaître ce refus aux officiers de la garnison, qui, non moins indignés, répondirent avec horreur qu'ils ne feraient jamais l'office de bourreaux, et qu'une infamie de cette nature souillerait la loyauté de leur noble profession, et qu'après tout il n'avaient jamais eu à se plaindre des malheureux protestants. On fut donc obligé de recourir à tout ce qu'il y avait de plus vil dans dans la lie des habitants, et dans le rebut de la populace. Mais il ne se rencontra pas un seul homme, pour si infâme qu'il fût, qui accepta la sanglante mission. Enfin on s'adressa à la milice urbaine, composée de trois cents hommes, parmi lesquels étaient beaucoup de Génois, de Piémontais, de Lucquois et d'autres Italiens, qui, au refus du bourreau et des soldats, acceptèrent avec transport l'ordre de massacrer leurs concitoyens. Les trois chefs, dont nous avons parlé, choisirent dans cette milice même, ceux qui annonçaient le plus de détermination et de cruauté. C'était le dimanche 31 août; courant d'abord au convent des Cordeliers, où l'on avait renfermé une partie des protestants, et de là aux Célestins, massacrant tous les hérétiques qu'on y gardait, et tandis que, sur le bruit qu'on allait pendre quatre ministres protestants au faubourg de la Guillotière (1), au lieu où se faisait l'exercice de la religion, Mandelot, accom-

(1) Cependant il n'y en avait que trois ici : Antoine Caille, Jean Ricaud et Jacques Langlois, qui, trois jours auparavant ayant été arraché de chez une veuve, sous prétexte de le conduire chez le gouverneur, fut mis à mort sur le pont de la Saône, après avoir reçu plusieurs coups de hallebarde dans l'estomac; après qu'on lui eût crevé les yeux, il fut précipité du pont en bas.

pagné de Saluce de la Mante, commandant des troupes de la citadelle, se portait vers ce faubourg.

Les assassins se dirigèrent rapidement vers le palais archiépiscopal, où l'on avait renfermé, d'après l'ordre du gouverneur, plus de trois cents des plus notables protestants de la ville. Arrivés là, ils firent mettre à part ceux qui promirent d'aller à la messe, et les autres restèrent en ladite maison. A trois heures après midi, les assassins se présentèrent de nouveau, c'était pour égorger les prisonniers: ils commencèrent par s'emparer de leurs bourses, et, après les avoir dépouillés, ils les massacrèrent impitoyablement. En vain ces malheureux essayèrent-ils d'implorer la pitié des bourreaux et de réclamer la parole que leur avait donnée le gouverneur, qu'aucun mal ne leur serait fait, il n'en échappa pas un seul, malgré la résistance que firent quelques jeunes hommes de bonnes maisons et quelques ci-devant capitaines dans la garde bourgeoise de la cité, qui se saisissant des épées nues eurent tous les doigts coupés. Celui qui commandait cette bande était le nommé Boydon, lequel monta sur une galerie pour voir le spectacle sanglant que donnaient les cent cinquante hommes qu'il avait amenés avec une trentaine de crocheteurs, tous armés de grands coutelas et de pertuisanes.

C'était en vérité un spectacle déchirant de voir les enfants serrant leurs pères dans leurs bras, les pères couvrant leurs fils de leurs corps, les frères, les amis, les parents s'exhorter mutuellement au martyre, et tomber comme le bétail aux abattoirs sous les coups des bouchers, des crocheteurs et des mariniers, pendant que les gémissements, les cris et les vociférations retentissaient dans toute la ville que parcoururent ces assassins mon-

trant partout les restes sanglants de leurs victimes comme des trophées de leur barbarie, à la vue desquels plusieurs femmes enceintes furent saisies d'une si grande frayeur que plusieurs accouchèrent subitement et moururent au même instant.

Le massacre terminé, Mandelot revint de *La Guillotière* avec une apparente indignation, comme s'il n'avait rien su ni rien commandé ; il parut sur le théâtre du carnage, assisté du procureur-général, et fit chasser à *coups d'épée* la populace qui s'y trouvait encore, et puis, comme s'il se fut agi d'une *conquête* en forme, après avoir fait dresser un *petit procès-verbal*, il fit crier à son de trompe qu'on donnerait quelques *centaines d'écus* à tous ceux qui désigneraient les auteurs de ces meurtres et les signaleraient à la justice ; dissimulation qui fut qualifiée de *pileuse feinte*.

Cependant vers le soir quelques-uns des bourreaux, conduits par leur capitaine, vinrent à Roanne portant des *licols*, et là, faisant venir entre les deux portes ceux dont les noms figuraient sur leur liste, ils leur passaient la courroie et les terrassaient à force de tirer le licol dont ils les avaient enlacés ; à demi-étranglés ils étaient achevés à coups de poignards ; parmi eux était M. Dives, ministre de Châlon : il se trouvait par occasion dans la ville. On le traîna à la rivière. On ne cessa toute la nuit d'enfoncer les portes, d'enlever les marchandises, et de chercher partout : ceux qu'on pouvait trouver payaient rançon et étaient néanmoins traînés à la rivière. Le lendemain lundi, premier septembre, on mit le reste des corps qui n'avaient pas été jetés à l'eau, dans de grands bateaux, qu'on dirigea à l'autre rive de la Saône pour enterrer ces restes dans le cimetière de l'abbaye d'*Ainay* ; mais les moines les jugeant indignes de la sépulture ne voulurent

pas permettre qu'on les enterrât en leur cimetière ; de peur aussi que tant de corps n'inféçassent l'air, ils firent quelques signes pour qu'on les jetât dans l'eau ; alors la populace précipita les cadavres dans la Saône ; toutefois avant de les jeter et sur l'observation d'un apothicaire qu'on pouvait faire argent de la graisse de ceux qui avaient le plus d'embonpoint, on se mit à cette hideuse opération, et la graisse fut vendue *trois blancs* la livre (1).

A quelques jours de là furent tués dans un fenil les frères Daru, chefs d'un commerce important, et plusieurs autres protestants. Les sieurs de la Blessée, valet de chambre du roi, Clément, Gauthier et Flocard, tous citoyens recommandables, furent étranglés entre les deux portes de la prison de Roanne, et leurs corps laissés plusieurs heures sur la voie publique, puis jetés à l'eau. Telle fut aussi la fin de Claude Goudunel, un des meilleurs compositeurs du siècle, qui avait adapté une musique harmonieuse à la traduction française des psaumes de David par Clément Marot et Théodore de Bèze ; traduction que les protestants chantent encore aujourd'hui.

Néanmoins, au milieu de ces égorgements, quelques victimes parvinrent par ruse ou par argent à s'échapper, entre autres les ministres Jean Ricaud et Antoine Caille.

On porta ce jour-là cent personnes de tout âge, de tout sexe le complot ; les victimes qui périrent dans ce massacre tant à l'usage des alentours.

Tels sont les principaux faits que l'auteur contemporain que nous citons rapporte de cette épouvantable tragédie, qui pendant plusieurs jours ensanglanta les rues de notre cité, et qui ne peut être comparée qu'à celle que

(1) A peu près 18 sous d'aujourd'hui.

nous verrons se renouveler à l'époque du régime de la terreur, après le siège, en 1794.

FÊTES A L'OCCASION DES ENTRÉES DES ROIS DE FRANCE A LYON.

Nous dirons avec un auteur moderne (1) que « ces fêtes, connues à Lyon sous le nom d'entrées solennelles, présentent un tableau historique d'un grand intérêt pour cette ville; elles retracent le goût des Lyonnais pour la magnificence, l'esprit de chevalerie, et tout ce qui pouvait leur rappeler des souvenirs de bravoure; elles peuvent faire connaître l'état des arts, du commerce, les richesses, les mœurs et le caractère des habitants, et les costumes de chaque époque. Il n'y a point d'ouvrage sur Lyon qui offre des scènes plus curieuses que le recueil de ces fêtes. » Nous regrettons que, borné par l'espace, nous ne puissions entrer dans un grand développement à ce sujet: nous nous bornerons donc à en décrire quelques-unes, prises à des époques plus ou moins éloignées, pour atteindre autant que possible le but que nous désirons, celui de ne rien omettre qui puisse nous faire revivre pour ainsi dire avec nos pères. La plus ancienne de ces fêtes dont l'histoire ait conservé la relation est un événement qui fut donné le 14 octobre 1389 à Charles VI roi de France. Le

Ce fut par la porte de Vaise, sur le bord de la Saône, que le roi fit son entrée solennelle. L'espace qui se trouve entre cette porte et celle de Bourgneuf avait été pavé et sablé récemment. Toute la route jusqu'au cloître Saint-

Jean, où le prince devait loger, ne formait qu'une avenue tapissée de verdure à cause des nombreux jardins répandus sur le versant de la colline, depuis le rocher de Pierre-Seise jusqu'à St-George. Des tapisseries riches par la variété des peintures accompagnaient les deux côtés de la route, et des toiles suspendues en arceaux, ornées de guirlandes, d'emblèmes et de devises ingénieuses, enfermaient le ciel. Sur une grande bannière, placée au-dessus de la porte de Bourgneuf, étaient peintes les armoiries de France: celles des princes, des grands seigneurs étaient groupées et formaient une espèce de couronnement autour de celles du roi; cinq cents hommes à cheval, vêtus de rouge aux dépens de la ville, et précédés de deux trompettes et de trois haut-bois, allèrent au devant du roi hors de la ville pour le recevoir. Un nombre égal de jeunes citadins vêtus de cottes d'armes ou tuniques bleues fleurdelisées, tenant chacun à la main un guidon ou pennonceau aux armes du roi, marchant deux à deux, s'arrêtèrent à l'entrée du palais archiépiscopal; là, s'étant rangés en haie, ils saluèrent le prince en criant *Monjoie, Saint-Denis!* Vive le roi! Mais le plus bel ornement de la fête était le groupe admirable que formaient vingt-cinq des plus notables dames de la ville, vêtues de bleu, placées sous un riche pavillon, et qui avaient attendu le roi à la porte de Bourgneuf. Quand le prince fut entré et eut reçu les compliments et harangues des magistrats et les saluts d'usage, quatre de ces dames lui présentèrent le dais sous lequel il devait être placé le long de la marche; il était de drap d'or, ayant des campanes ou battants de satin bleu à fleurs de lis d'or, relevées en broderies, avec franges vertes mêlées d'or: quatre notables bourgeois, vêtus de satin, prirent ce dais des mains des dames et le

(1) M. de Fortis, Voy. pitt. à Lyon, tom. I.

portèrent au-desus du roi jusqu'à la porte du cloître, et les vingt-cinq dames se rangèrent sur un palc ou balcon fait exprès, d'où elles pouvaient voir toute la marche de la cour et de la suite du roi. Sur la place du Change, nommée alors la place de la Draperie, du côté du royaume, on avait élevé une fontaine qui durant toute la marche jetait par divers canaux du vin blanc et du vin clairet, pour rafraîchir les passants et particulièrement les soldats de la garde du roi. Cette fontaine était gardée par les deux plus grands hommes qu'on eût trouvés dans la ville, déguisés et vêtus en sauvages. Parmi le cortège étaient près de mille enfants vêtus de robes royales, chantant des chansons composées pour la venue du roi. Enfin ce ne fut que jeux, ébattements et chères : feu et tables furent mis dans les rues et ne cessèrent jour et nuit pendant quatre jours.

Ceux de la ville, avant son entrée, lui avaient déjà envoyé leurs présents de bœufs, de moutons gras et de tonneaux de vin : on lui fit encore de nouveau présent à sa sortie pour aller à Vienne, savoir : de six pots et de six douzaines de coupes d'argent très-bien dorées et émaillées des armes du roi ; la ville en présenta trois douzaines à monsieur de Touraine, frère du roi, pareillement dorées et émaillées de ses armes, et la plupart des seigneurs furent gratifiés de flambeaux et de confitures ou d'épices.

Voici la fête qui fut donnée un siècle après, à l'entrée de Charles VIII : elle est rapportée dans les registres consulaires. Nous conserverons en partie le style du temps pour en mieux peindre la physionomie.

Le dimanche matin, 7 mars 1490, à cinq heures environ, fut crié de par le roi dans toute la ville, à son de trompe, que l'on fit promptement tapisser les rues, que

tout fût prêt à neuf heures pour le plus tard, sous peine d'amende arbitraire. On couvrit les rues et le pont de Saône de sablon, afin que le roi et sa suite pussent plus aisément et sûrement chevaucher. Conseillers, anciens et nouveaux, ayant à leur tête François Budes, chargé de porter la parole au roi et de lui présenter les clefs de la ville, vinrent tous vêtus de robes d'écarlate. De même se trouvèrent l'abbé et enfants de Lyon, tous à cheval, et partis de la place St-Nizier, étaient lesdits vêtus de livrée, et grand nombre de notables en beaux et riches habillements. De là on se dirigea vers l'hôtel de Jean d'Escoeur, chevalier de la Barde, sénéchal de Lyon, tout prêt aussi en somptueux ornements, accompagné des officiers royaux, bien et honorablement montés, vêtus et atournés. Le sénéchal marcha devant, et tous chevauchèrent tirant à l'Herbe-Barbe, par le royaume, sur le chemin de Vaise. Ils rencontrèrent le roi accompagné de plusieurs grands seigneurs et autres notables personnages vêtus de riches habillements à merveille, à cette fin d'entrer plus triomphalement en icelle ville. Les pages d'honneur étaient montés sur de grands et gros coursiers, vêtus de semblables habillements que le roi, auquel seigneur messire le Sénéchal présenta d'abord l'abbé et les enfants qui, les premiers, lui firent la révérence de façon plaisante ; Jean Sala, pour lors abbé, adressa une petite et joyeuse harangue qui plut beaucoup audit seigneur roi. Les conseillers furent ensuite présentés par le sénéchal ; maître Budes prononça la harangue et offrit les clefs. Le roi les reçut et les rendit aux conseillers. Cela fait on revint jusqu'à la porte de Bourgneuf.

De petits enfants habillés de toiles de Perse parsemées de fleurs de lis étaient placés sur les créneaux de la

muraille du pont pré au-dessous de Pierre-Scise : ils crièrent quand le roi passa, Montjoie et Saint-Denis ! Vive le roi ! Le maître d'école de Lyon était à leur tête. Après Bourgneuf, pour premier mystère il y avait une jeune fille la plus belle qu'on avait pu trouver. Elle était habillée en vierge et humilité, vêtue d'une robe blanche de taffetas, avec un joli chapeau de fleurettes et de verdure sur sa tête ; ses cheveux étaient tressés par derrière ; montée sur une haquenée blanche, et aidée de gens préposés à cet effet, elle menait un joli chariot sur lequel s'élevait un grand rondeau fait en manière de ciel, où étaient figurés les douze signes du Zodiaque. Au milieu et sous le rondeau, un enfant de douze ans, reluisant d'or, figurait le soleil, le rondeau tournait sur lui à mesure que la jeune fille faisait marcher sa haquenée. Quand le roi passa la porte de Bourgneuf, le rondeau s'arrêta au signe du lion, et la pucelle dit au roi la signification du mystère en rimes pertinemment bien tournées. Les sept planètes et les quatre éléments furent pareillement figurés ; on avait improvisé un jardin de cinq à six toises, vers la roche, tout planté d'arbres verts, desquels pendaient à foison, grenades, oranges, pommes, poires d'hiver, et autres fruits. Il s'appelait le *jardin de la France*, et était gardé par quatre Vertus, figurées par quatre filles pucelles, habillées de robes de taffetas de diverses couleurs. Ces beautés étaient défendues par un grand lion aussi ressemblant que possible et regardant une autre belle Vertu appelée *la Loyauté*, qui le tenait enchaîné avec un ruban de soie couleur de rose. De l'autre côté du lion, une sixième fille représentait la ville, ayant en sa main une palme, et sous ses pieds, en belles lettres grosses et apparentes, ces mots *Civitas immaculata*. Quand le roi fut près de cette jeune fille, elle

amena de concert avec la *Loyauté*, le fier lion qui leva la patte et présenta au roi les clefs de la ville. Au port Saint-Paul, fut joué le mystère de la décolation de l'apôtre converti ; une fontaine de vin figurait le sang après la décolation. Devant l'église Saint-Eloi, près du Change, il y eut dans l'air, au moyen d'ingénieuses machines, un grand combat entre le diable et monsieur saint Michel : le diable succomba au moment où le roi passa, et fut précipité dans un gouffre de résine qui figurait l'enfer. Mais ce qui flatta le plus le seigneur roi fut de voir deyant la maison de Jean Dupeyrat, une bergerie des plus belles filles de Lyon, vraiment habillées en bergères avec des chiens et des brebis. Près d'elles coulait une fontaine de vin clair et pour tous ceux que la marche avait altérés. Quand le roi passa au carrefour du Change, les trois fleurs de lis du grand écu de France qu'on y avait placées, se changèrent soudain en trois jolies figures de jeunes filles de quinze ans, puis près de l'hôtel de Jean Caille, en la place appelée le Petit-Palais, on lui montra la cité de Jérusalem avec le mystère du roi Salomon et la reine de Saba. Non loin de là, à l'hôtel Balavin, il vit le cheval Pégase, et sur lui la renommée tenant sa longue trompette d'une main et de l'autre coupant le cou au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Allemagne. Enfin sur le portail de Porte-Froc il vit représenter l'immolation d'Isaac. Il faut dire aussi que le pallion ou dais était magnifique, tant le ciel que les pendans en velours bleu avec des franges de soie diversement coloriées, surmontées de belles fleurs de lis de fin or, d'un demi pied. Sous ledit pallion chevaucha le roi, depuis la porte de Bourgneuf jusqu'à l'église cathédrale, en laquelle il fut reçu par le doyen et le chapitre ainsi qu'il appartient. Puis de là re-

tourna jusqu'au Change, puis traversa le pont de Saône, tirant à l'hôtel de maître Varey, et regardant tout au long des rues les mystères des particuliers. Ainsi fut faite ladite entrée du roi Charles huitième du nom, et sa réception en ladite ville de Lyon.

Le lendemain maître Budes, chargé de porter la parole au roi, les conseillers et le procureur de la ville allèrent vers le seigneur sire, qui dînait à l'hôtel archiépiscopal. Après la table levée, les conseillers présentés par messire le sénéchal et maître Budes, tenant en main une coupe d'or pleine de huit cents écus d'or, offrirent ce présent avec paroles propices et convenables bien honorablement ditiés par maître Budes. Le roi accepta avec humeur joviale, offrant aux conseillers que s'ils voulaient quelque chose, ils le couchassent par articles et que de bon cœur leur ferait tout le plaisir qu'il pourrait. Ils revinrent en l'hôtel commun. Là mirent à part une belle corbeille, deux bassins dorés, deux grands pots dorés, une coupe ouverte pareillement dorée, douze tasses et deux aiguières dorées aux bords et aux pieds, et deux flacons aussi dorés, pour donner à madame de Bourbon qui était avec le roi. D'un autre côté, ils placèrent deux pots et demi-douzaine de tasses d'argent pour donner à monseigneur de Bourbon. Lesquelles choses furent acceptées avec force remerciements et toutes sortes de brillantes promesses. Ensuite l'abbé joyeux et les enfants de la ville offrirent un bouquet au roi et à sa cour : ledit seigneur accepta et se réjouit beaucoup.

Nous croyons naturel de placer à la suite de cette réception la dépense qu'elle occasionna. Cet état, ainsi que les détails ci-dessus puisés dans les registres consulaires, pourra donner une idée des dépenses qu'entraînaient les *entrées solennelles*.

A Maître François Budes, pour haraugues au roi, au prince et à la princesse de Bourbon, au chancelier et autres, pendant leur séjour à Lyon, vingt-cinq livres; à Jean de Paris, peintre, habitant de Lyon, pour des journées, vacations et fournitures, pour la conduite et manufacture des mystères, vingt livres; à Jean Prévost, peintre-citoyen de la ville, journées, vacations et travaux, treize livres et treize sous; à Angelier, brodeur de Lyon pour avoir fabriqué cent cinquante-trois fleurs de lis brochées d'or, deux livres et treize sous la pièce; à Jean Buatier, deux cents livres à compte de ce qui lui est dû pour les étoffes par lui fournies à la venue du roi; au souverain seigneur, huit cents écus d'or; au maréchal-des-logis du roi, vingt-huit écus; aux trois trompettes, dix livres dix sous; la coupe d'or du roi, pesant deux marcs six onces neuf deniers, à cent trente livres le marc, fait quatre cent dix-neuf livres dix-sept sous neuf deniers.

Une coupe, couverte d'argent doré, pesant quatre marcs quinze deniers, à seize livres le marc, monte à soixante-cinq livres cinq deniers; douze tasses d'argent, pesant trente-huit marcs six onces trois deniers, à douze livres dix sous le marc, monte à quatre cent quatre-vingt-quatre livres onze sous six deniers; deux aiguières pesant six marcs une once neuf deniers, monte à septante-sept livres trois sous; deux grands pots d'argent, pesant vingt-un marcs une once dix-huit deniers, à treize livres le marc, monte à deux cent septante-cinq livres seize sous six deniers; enfin deux flacons d'argent doré, pesant vingt-quatre marcs sept onces quinze deniers, à raison de quinze livres le marc, monte à trois cent quatorze livres un sou trois deniers.

En 1507, le 18 mai, fut faite l'entrée du roi Louis XII,

à son retour de la conquête et réduction de Gênes ; il arriva à Lyon par la porte du Rhône.

Cette entrée et réception rapprochées de la précédente ne présentant que des circonstances et des détails à peu près semblables, nous ne les rapporterons pas ici : nous citerons seulement quelques-uns des vers qui furent récités par des personnages tels que *noble Vouloir*, *ardent Désir*, *la Force*, etc., pour faire juger du mauvais goût du temps en matière de littérature, et des rapides progrès qu'elle fit bientôt après sous le successeur de ce roi, François I^{er}. Voici quelques couplets de cette mauvaise prose rimée.

PRUDENCE.

Par ton renom très-haut et glorieux,
Et la victoire tant grande et excellente,
Par moy, Prudence, ce chapeau gracieux
De beaux lauriers de ma part présente.

DILIGENCE.

De te louer je ne veux être exempte,
Moy, Diligence, pour ton noble loyer ;
Car surtout, Prince, à cette heure présente,
As mérité ce chapeau de laurier.

VAILLANCE.

Et moy, Vaillance, ne te veux oublier :
Comme puissaut chacun te loue et prise ;
Pour la victoire dois être l'héritier
De ce chapeau de royale entreprise.

LE PRINCE.

Je vous merceye de la votre devise,
Dames d'honneur et d'œuvre méritoire ;

Quand par vous ay si noble chose acquise,
C'est le chapeau de haultaine victoire.

En voici de Bonaventure des Perriers, valet de chambre de Marguerite de Valois, reine de Navarre, composés à l'occasion du pèlerinage joyeux, fait à l'Île-Barbe pendant le séjour qu'il fit à Lyon quelques années après (1) et qu'on chantait dans les réceptions ou entrées.

Distant de la Saône,
Du Rosne,
Une lieue ou environ
Est l'Isle,
L'Isle gentille
Dedans son moyte giron.

Lors Lyon
Plus qu'Illy,
En toute sorte de airable,
Faict sans devoir
De recevoir
Ce saint temple vénérable.

L'aube vermeille
Réveille
Du vert rosier les jettons ;
S'est jà posée
Sur de petits boutons.

Les Lyonnaises
Bourgeoises
Preignent cotte et corcelet,
Huschées

(1) Cette relation fut imprimée en 1544 ; elle est composée d'un grand nombre de strophes ou couplets : nous ne rapportons que ceux qui ont trait aux cérémonies des réceptions.

HISTOIRE

Et réveillées
Par le doux rossignolet.

Maint batteau
Est dessus l'eau ,
Qui les attend et ne bouge ;
L'un est couvert
Et tout vert ,
L'autre tapissé de rouge.

La Saône lente
Et fort gente ,
S'en vient , mais en bel arroy (*train ou équipage*) ;

Encore
Plus la décore
Le noble batteau du roy.

Roy François (I^{er})
Qui des François
Semble fondateur antique ,
Veut de son nom
Et l'effect plus authentique.

Jà la basoche
S'approche
Afin qu'au batteau paré
Sa bende
Bleue se rende
Dessous le lys honoré.

Plus de cent
De Saint-Vincent ,
En toute façon guerrière ,
Vont regardants
Et gardants
Leur belle et ample bannière.

Que de gens

Mistes et gents !
Tous ceux-ci s'en vont par Vaise ,
Moult gracieux
Et joyeux :
Dieu les maintienne en tel aise !

Papillons et oysillons
Voletants par la montaigne ,
Les tant follets
Aiguelots
Sautelants en la campagne.

Les poissons
Viennent aux sous
Des resbecs et espinettes ,
Et loing du fond
De l'eau font
Petites gambadelettes.

A ce cérémonial, à ces pièces de congratulation, il faut joindre l'ordre observé dans la marche des corporations des arts et métiers qui complétaient le cortège.

Voici celui qu'on trouve dans la relation de l'entrée de Henri II, en 1548, une de celles qui furent célébrées avec le plus d'appareil.

« Aussi fut avisé que pour éviter confusion, les capitaines, lieutenants et enseignes marcheraient ensemble de trois à trois, et seraient suivis de leurs bandes, ayant chacun leurs fifres et tambourins. Le lieutenant du capitaine de la ville conduisait la première bande, composée des arquebusiers de la ville, au nombre de trois cent trente-huit. En tête de la seconde bande marchait le capitaine des bouchers, cartiers et couturiers, suivis des bouchers au nombre de quatre cent quarante-six, de cent

soixante et douze cartiers et de trois cent trente-trois couturiers. Dans la troisième bande, quatre cent quarante-six teinturiers, deux cent vingt-six orfèvres et quatre cent cinquante-neuf tissotiers. Dans le même ordre venaient ensuite trois cent seize charpentiers, deux cent quatre-vingt-six selliers, et trois cent six maçons, deux cent sept tisserands, cent quatre-vingt-douze épingliers, et bon nombre de cordonniers ou chaussetiers. En la septième bande, le capitaine et la suite de la rue Neuve, au nombre de quatre cent vingt-trois, les chapeliers en blanc, noir et vert au nombre de cent soixante et seize, et deux cent vingt-six fondeurs. En la huitième, le capitaine et la suite de Saint-Vincent, au nombre de trois cent trente, puis cent quatre-vingt-sept pelletiers et quatre cent treize imprimeurs.

Venaient ensuite les nations de Lucques, de Florence, de Milan et d'Allemagne, puis la justice, puis les prévôts, sergents et lieutenant et autres officiers de l'archevêque, puis les sergents royaux et tout le corps de la sénéchaussée et gens du roi. Enfin MM. les notables, bourgeois et citoyens de la ville, sur leurs mules et haquenées. Une avant-garde d'infanterie de soixante enfants de la ville précédait douze gladiateurs, qui, arrivés devant Sa Majesté, simulèrent un combat avec la *sagaie*, l'épée à deux mains et autres armes, se chargeant et se rompant réciproquement et à outrance, et tout ledit cortège équipé, accouré, un chacun, tant chevaucheurs que piétins, en bonne et belle convenance, il fallait voir, selon leur rang, dignité et emploi, en tout bravement et mignonnement monté, à travers lequel monsieur le roi (1) marchait des-

(1) Ou la royne, ou tel autre semblable personnage.

sous un grand poêle, présenté à Sa Majesté, à la porte de Bourgneuf, lequel pallion était de drap d'argent, de velours noir ou autre de couleur éclatante, richement brodé aux armes royales, et jusqu'à Porte-Froc étaient *les rues tendues de tapisseries* à haute lice, collant aux vastes arcades et piliers des boutiques, afin de ne pas ôter la vue du spectacle à ceux qui regardaient par les fenêtres, boutiques, loges et parquets dressés en plusieurs carrefours, somptueusement tapissés, et tant chargés et pleins de dames, demoiselles, bourgeoises, belles jeunes filles, qu'il semblait que toute la beauté du monde fut là assemblée.

À Porte-Froc, Sa Majesté fut reçue par l'archevêque et tout son clergé en leur habit ecclésiastique, lesquels lui présentèrent un poêle de damas blanc et noir enrichi de ses armoiries; il fut ainsi conduit jusqu'à la grande église. Là en lui donnant l'eau bénite, on lui présenta un surplis, lequel il tint entre ses mains jusqu'après son oraison, puis il se leva pour entrer en son logis qui était à l'archevêché, somptueusement décoré pour recevoir Sa Majesté, qui le soir assista aux divertissements d'une naumachie et joute sur le bassin de la Saône, au-devant du palais archiépiscopal.

Plus se voyaient par la ville en maint endroit des obélisques, colonnes, arcs triomphaux, avec inscriptions, devises, allégories, puis sur des chauffaux se donnaient des scènes dans lesquelles les dames de la ville remplirent divers rôles; qui celui de la déesse Diane avec ses nymphes présentant au roi un lion soumis; qui celui de la déesse Pallas faisant croître l'olivier; d'autres enfin les déesses Vertu, Immortalité, Foi, Religion, Espérance, le tout accompagné de vers et de gracieuses révérences; finale-

ment fêtes, joutes, spectacles, naumachies, artifices de feu et fusées volantes.

Voici maintenant quelques détails sur les pièces scéniques représentées à cette occasion : elles donneront un échantillon du goût et du genre théâtral de ce temps-là, dans notre cité.

Sa Majesté, sur les cinq heures du soir, entra en la salle de la comédie qui était d'un appareil somptueux et riche, tant en petits anges nus et voletants en l'air, tenant cierges allumés, que aussi en d'autres figures à demi-bosses, grandes au naturel, chacune élevée sous l'entrée d'une porte antique, et sur la *cornice* deux petits enfants de relief soutenant des festons à fruits moulés, et étaient lesdites grandes figures douze en nombre, six toguées à l'antiquité et couronnées de lauriers, représentant six poètes florentins ; les six autres armées à l'antique, pour les six ancêtres de la maison de Médicis, qui furent les premiers restaurateurs des lettres grecques et latines, de l'architecture, sculpture, peinture, et tous autres bons arts par eux ressuscités et introduits en Europe chrétienne, desquels la rudesse des Goths l'en avait long-temps dévestue. Il y avait une perspective de reliefs et tout autour de grands flambeaux de cire blanche, soutenus de maintes harpies et autres bestes étranges toutes rondes pour éclairer tant d'autres enrichissements, qu'il ne reluisait céant que pur or ferbi, ce semblait. Les hystriens tant richement et diversement vestus de satin et veloux cramoisi, drap d'or et d'argent broché en or, avec la récréation de la diversité de la musique, changeant selon les sept âges intervenants aux actes, et le tout accompagné d'un *Apollo* chantant et récitant au son de sa lyre plusieurs belles rymes toscanes à la louange du roi, et sans oublier une

nouvelle mode et non encore usitée aux récitements des comédies, qui fut qu'elle commença par l'avènement de l'aube, qui vint traversant la place de la perspective et chantant, sur son chariot traîné par deux coqs, et finit aussi par la survenue de la nuit couverte d'étoiles et portant un croissant d'argent, et chantant dans son chariot traîné par deux *chevesches* ou chouettes, en grandissime joie, attention et plaisance des spectateurs ; lequel ébat fut à Sa Majesté d'une telle délectation qu'elle ne s'en voulut contenter une seule fois. »

Telles ont été, à quelques changements près, les diverses manières de *festoyer* nos souverains à leur entrée dans cette ville, lorsqu'ils ordonnaient ou agréaient qu'on leur fit *réception solennelle* et qu'ils ne voulaient pas garder l'*incognito*. Non-seulement nos bourgeois en usèrent ainsi pendant quatre siècles pour les *entrées solennelles*, mais dans presque toutes les occasions qu'offrirent les traités de paix, alliances, mariages, naissances, jubilés, etc., dont les auteurs nous ont conservé avec un soin scrupuleux, les plus minutieux détails, comme une preuve, disent-ils, de l'attachement de cette ville à leurs souverains. Quoiqu'on voie cependant que la plupart de ces réjouissances fussent le fait de ceux que leur dignité ou emploi obligeait d'en agir ainsi et que la masse du peuple ou des citoyens témoignât souvent son mécontentement en ces occasions, par de violents murmures ou des actes de rébellion ouverte, tel que cela eut lieu à l'époque de la réception que nous venons de décrire ⁽¹⁾, et de celle de Henri II, tant à cause

(1) Nous observerons que plus tard, et au XVIII^e siècle, ces réceptions se faisaient en dehors de la ville, ordinairement dans la plaine de Sainfoins, où l'on élevait un théâtre sur lequel se plaçait le personnage objet de cette réception, pour y recevoir l'hommage des habitants de Lyon, puis de là entraient en ville avec un grand cérémonial, Voy. le père J. de St-Aubin.

des grands frais qu'entraînaient ces sortes d'apparats qui nécessitaient souvent une surcharge d'impôts rendus insupportables par la difficulté du temps où l'on se trouvait.

Mais une des fêtes populaires et des plus curieuses de cette ville, et où le peuple prenait beaucoup plus de part et faisait éclater ses véritables sentiments, était celle appelée *Fête de la Basoche*, où l'on voyait figurer les clercs du palais et les principaux habitants. Elle tirait son origine d'un ancien usage autorisé par les concessions des rois de France ; suivant cet usage, les clercs du palais de Lyon et d'autres villes, formaient une corporation sous l'autorité d'un chef appelé le roi de la Basoche. Ce chef avait une juridiction dans l'enceinte du palais et sur les clercs, qui était exercée par un chancelier portant trois écritoires pour armoiries ; il jugeait des causes entre les artisans, les marchands et les clercs. Cette élection du roi de la Basoche avait lieu dans le mois de mai. Sitôt l'élection du souverain terminée, deux des premiers officiers de la couronne lui présentaient un sceptre et le plaçaient sur un pavois pour le porter sur leurs épaules à la manière des rois de France. Puis, placé sur un trône richement décoré, il prêtait le serment d'usage de rendre bonne et prompte justice, il parcourait la ville, escorté d'un magnifique et nombreux cortège, au bruit de la musique et des acclamations du peuple. Rentré dans son palais, il donnait l'ordre à son intendant de faire couper dans les forêts voisines de grands arbres que l'on appelait *Mais* et que l'on plantait devant l'habitation du nouveau roi, celle du lieutenant-général de la sénéchaussée et du juge ordinaire de Lyon.

Trois jours après le couronnement, le roi de la Basoche,

revêtu des ornements de la royauté et suivi de ses officiers, allait à l'église de Saint-Just pour offrir des actions de grâces solennelles ; le chapitre, à la tête duquel était l'obéancier, le recevait à l'entrée de l'église avec tous les honneurs en usage pour les souverains. La cérémonie se terminait par un festin dont la présence des dames augmentait la gaité.

Les jours suivants, le roi de la Basoche visitait les autres églises de Lyon, avec le même appareil. Une promenade à l'Île-Barbe était l'occasion d'une fête plus pompeuse que les précédentes ; on faisait disposer une petite flotte garnie de canons et de tout ce qui était nécessaire pour des feux d'artifice. Le roi, accompagné de ses officiers, des clercs du palais et des personnes les plus distinguées de la ville, s'embarquait au bruit de l'artillerie et d'une musique militaire. A son passage au-dessous du fort de Pierre-Scise, on le saluait par des décharges d'artillerie ; arrivé à l'Île-Barbe, il était reçu et conduit à l'église où il faisait de riches présents. A la suite d'un repas magnifique, donné par le roi de la Basoche, on faisait des joutes et différents jeux sur la Saône.

Un concert et des feux d'artifice terminaient cette fête après laquelle, le roi suivi du même cortège, était reconduit à Lyon par la Saône, au son de la musique et au bruit des acclamations du peuple (1).

On voit par là que comme aujourd'hui, le vaste bassin de la Saône a été dans tous les temps un lieu destiné à des jeux, à des spectacles et à des fêtes.

(1) M. de Fortis, Voyage pittoresque à Lyon.

ÉMEUTES OU SÉDITIONS POPULAIRES.

La première émeute ou sédition populaire, dont l'histoire de notre ville fasse mention, eut lieu sous Charles VI, en 1403.

Le prétexte de cette révolte était la cherté du blé ; de mauvais citoyens profitant des désastres publics, faisaient des amas considérables de cette denrée pour la vendre plus chèrement. Le peuple qui s'en apercevait, crut avoir le droit de nommer, comme aux premiers temps de la commune, des conseillers de son choix, pour défendre ses intérêts. Sur le refus, il força les conseillers de partager le pouvoir avec lui, mais cette administration ne dura pas long-temps, on trouva le moyen d'introduire dans la ville des troupes du roi. Dix des plus mutins furent pris et décapités et leurs têtes furent plantées sur des pieux, le long du pont de Pierre. Dans cette émeute, qui fut d'assez longue durée et assez générale, le quartier de Bourg-Chanin et du Pont-du-Rhône, fut le seul qui était resté dans le devoir par les soins et la vigilance d'Humbert de Varey, abbé d'Ainay, seigneur haut justicier de cette partie de la ville. Cet abbé, en actions de grâces, fit bâtir sur le pont du Rhône, une chapelle sous l'invocation du Saint-Esprit, et pour immortaliser la bonne conduite de ses paroissiens, il fonda une confrérie qui prit pour son jour de solennité la fête de la Pentecôte, temps auquel la sédition avait commencé. Pour rendre plus solennelle la fête du Saint-Esprit, on l'accompagna d'un spectacle plus réjouissant pour le peuple ; un homme avait à sa ceinture un mannequin en forme de cheval, lequel était couvert d'un vaste caparaçon qui descendait et cachait ses deux jambes ;

deux autres jambes postiches semblaient enfourcher le cheval, et l'homme avec tout cet attirail semblait être à cheval. Il était vêtu de la ceinture en haut, d'ornements royaux, portait sur sa tête une perruque avec une couronne dessus et tenait un sceptre à la main. Dans cet accoutrement pompeux, le cavalier sautait, gambadait, se trémoussait en avant, en arrière, de manière à imiter les allures d'un cheval qui caracole. Voici des vers du seizième siècle, faits à ce sujet :

Quant au cheval fol, qui sautille et qui danse,
Qui au son du hautbois, cabriole en cadence,
C'est en dérision de ces fols mutinés (1)
Qui comme chevaux fols, couraient parmi la ville,
Voulant à qui mieux mieux paraître plus habile
À s'enrichir des biens qu'ils avaient butinés.

Cette fête se terminait au confluent du Rhône et de la Saône où l'on précipitait le mannequin. Les désordres scandaleux qui accompagnaient cette scène de carnaval furent cause de son abolition et on ne laissa subsister que les foires établies à cette occasion ; on les tenait encore chaque année à la Pentecôte sur le quai du Rhône, entre celui de St-Clair et le pont de la Guillotière, où commençait la fête. On les a maintenant transportées sur le quai de la Charité.

La seconde émeute eut lieu sous le règne de Charles VIII, en 1486, par les ouvriers et artisans, à l'occasion de certains réglemens qu'ils voulaient établir dans l'exercice de leurs corporations ou confréries et de leurs arts et métiers. Sur la demande des échevins, le roi accorda, par lettres-

(1) Allusion aux révoltés.

patentes, permission, tant à ceux qui étaient natis de Lyon, qu'aux étrangers, d'établir boutiques et ateliers pour faire valoir leur industrie, ce qui auparavant était un privilège réservé à ceux qui en obtenaient l'autorisation spéciale du consulat.

La troisième, arrivée en 1516, avait pour motif que les maîtres des métiers voulaient avoir, comme aux premiers temps de la commune, l'entière nomination de ceux qui, cette année, devaient entrer à l'échevinage, nomination qui alors était faite par le consulat.

« Abominables dénonciateurs ! s'écriait le populaire, mauvais consuls ! vous avez trahi la communauté, volé, pillé pour faire votre cour au roi, vous avez fait passer les pauvres habitants pour un peuple de brigands auprès de messieurs du conseil ! le populaire en sera vengé, soyez-en sûrs. »

Un conseiller, demandant avec énergie aux procureurs des artisans ce qu'ils voulaient : « Faire cesser vos infâmes abus, répondirent-ils. Un marché favorable se présente-t-il, vous vous en emparez clandestinement comme des larrons de nuit. Nous voulons que les adjudications soient faites à Roanne et non à l'Hôtel-de-Ville ; au moins vous aurez le peuple et les gens du roi pour vous surveiller ; nous ne voulons plus que des notables cupides nomment les maîtres des métiers, c'est un droit qui nous appartient et dont vous vous êtes emparés, parce que vous êtes une vingtaine qui savez merveilleusement vous entendre pour fasciner l'intelligence des autres. Cette élection appartient de droit aux artisans qui connaissent mieux que vous la probité des maîtres. Vos seigneuries pensent-elles donc que nous ignorons que vous avez intérêt de nommer tel et tel pour en être élus à votre tour membre

du consulat ? C'est ainsi que vous vous emparez des places, des titres, des adjudications lucratives, etc. etc. »

Ces discours et d'autres semblables portèrent l'animosité des deux partis au plus haut degré, et le sang aurait coulé sans l'interposition du conseil du roi siégeant alors à Lyon.

On évoqua l'affaire devant le parlement de Paris, et, par arrêt du 12 août 1516, le *statu quo* fut maintenu et les réclamants condamnés aux dépens.

En 1516, le dimanche 25 avril, eut lieu une quatrième sédition qu'on nomma la *Ribaine* : les résultats de celle-ci furent bien autrement fâcheux que ceux des deux premières.

La petite bourgeoisie, persistant toujours dans ses prétentions électives, ne vit dans l'arrêt rendu ci-dessus qu'un de ces actes accordés par la faveur à gens de même rang et de même classe, et prétendait n'avoir pas été représentée dans la défense de ses droits ; cette cause, jointe à l'ascendant qu'avaient sur les esprits certains personages municipaux qui s'étaient déclarés ouvertement les défenseurs des intérêts des artisans et gens de boutiques, entretenaient une rancune qui s'exhalait souvent en propos plus ou moins injurieux, et en plaintes plus ou moins fondées contre les conseillers et membres du corps consulaire, relativement à leur gestion administrative ; entretiens fort goûtés du menu peuple qui ne laissait échapper aucune occasion de prouver combien il était disposé à appuyer énergiquement l'entreprise des projets qu'enfantaient de telles récriminations.

Les temps étaient difficiles, les guerres qu'avaient soutenues en Italie, François I^{er}, avaient obligé de fortifier Lyon, et le prix de la rançon des jeunes princes qui l'a-

vaient remplacé avaient nécessité fréquemment de nouveaux impôts sur les bonnes villes, et principalement sur celles dont le commerce semblait offrir le plus de ressources. Lyon ne fut pas une de celles qui furent le moins épargnées; impôts, subsides, dons gratuits, droits de gens de guerre, tout était mis en œuvre pour subvenir à ces frais qui se renouvelaient sans cesse. Tant de maux dont le plus grand poids retombait sur les classes inférieures, n'étaient guère propres à calmer les esprits aigris: une nouvelle taxe qu'on voulait mettre sur le vin pour la réparation des murailles et fortifications de la ville, et la disette qui, cette année, se trouva grande et générale, acheva de mettre le comble au désespoir du malheureux populaire, et tandis que nos magistrats s'efforçaient d'aviser au moyen de remédier à tant de calamités, une sourde rumeur circulait dans la cité et faisait appréhender avec fondement les plus fâcheuses catastrophes, paralysait l'activité et les travaux des tribuns les plus dévoués au bien public. Malgré toutes les précautions qu'on prit, soit pour améliorer le régime de secours et de bienfaisance dans les établissements hospitaliers, soit pour organiser une force suffisante et capable de réprimer toute tentative insurrectionnelle, elle n'eut pas moins lieu, accompagnée des plus coupables et des plus déplorables excès.

Pour faire mieux comprendre les motifs sur lesquels les meneurs de cette affaire fondaient leurs griefs, nous allons rapporter le contenu des placards qu'ils affichèrent dans tous les carrefours de la ville le même jour de l'événement :

« Ou fait à savoir à toutes gens de la commune de Lyon, et principalement à ceux qui ont devoir de soutenir le bien public pour repousser la malice et fureur des usu-

riers abominables, que ces triples larrons ont leurs greniers pleins de blé, lesquels ils veulent vendre à leur dernier mot; ce qui n'est de raison, et si Dieu ou le peuple n'y met la main, il faudra en jeter à l'eau tant y en a. La justice favorise des conseillers usuraires qui nous paient d'hypocrites paroles, et nous rongent de jour en jour par équité. Ne voyez-vous pas advenir devant vos yeux la cherté du blé et des autres denrées? Chose vile et infâme de la part d'opulents bien nourris! Par quoi; à l'exemple des autres bonnes villes, que toute la commune soit délibérée d'y mettre ordre. Que fait-on au blé avant de l'ôter de la paille? on le bat. Il nous faut faire ainsi à ces maudits usuriers qui ont greniers garnis jusqu'au couvert et enchérissent le grain. Sachez que nous sommes de quatre à cinq cents hommes qui nous sommes alliés; nous faisons à savoir à tous les dessusdits qu'ils aient à se trouver aux Cordeliers pour tenir conseil avec nous afin d'y mettre ordre et police, dans le but d'utilité et profit du populaire de cette ville de Lyon, et de moi, ainsi souscrit :

Le Pauvre. »

Le menu peuple ne faillit pas à cette invitation, dirigé par ceux que poussaient la cupidité et l'espoir du pillage, et, avant le milieu du jour, cette populace était au lieu du rendez-vous.

Artisans, manœuvres, femmes et enfants, la plupart en haillons se précipitèrent comme des harpies sur le couvent de St-Bonaventure, et s'emparèrent aussitôt de l'église et du clocher. Ayant sonné le tocsin, leur nombre fut bientôt de mille à douze cents. Ainsi renforcés, ils enfoncèrent toutes les portes dudit couvent, forcèrent les moines à se cacher ou à fuir, se gorgèrent de vivres et

de vin, s'emparèrent de tout ce qui était or ou argent enfermé dans la sacristie, puis, se divisant par bandes, ils se répandirent par toute la ville. Les maisons de plusieurs conseillers et celles des riches habitants, après avoir été dévastées et pillées, faillirent être démolies et brûlées. Les séditieux demandèrent à grands cris la diminution du blé, et pour ce, vinrent à un grenier du corps commun de la communauté, devant la place des Carmes où il y avait environ sept ou huit cents années de blé et froment qu'on commençait à distribuer au menu populaire pour l'apaiser. Mais bientôt, ayant rompu les portes, prirent, pillèrent et emportèrent, hommes, femmes et enfants; des monceaux de grains sans ordre et sans rien payer. Ce voyant, les conseillers crièrent ledit froment au prix de seize sous le bichet qui en coûtait plus de vingt, mais loin que cette concession les apaisât, elle ne fit qu'augmenter le tumulte et irriter les mal-intentionnés.

Le lendemain, croyant qu'il y avait du blé à l'Île-Barbe, ils s'y transportèrent et commirent beaucoup de ravages. Cependant l'autorité, ayant profité de l'absence des insurgés pour prendre des mesures, fit placer dans divers quartiers des troupes bien armées avec plusieurs pièces d'artillerie, et se rendit maîtresse des meneurs quand ils rentrèrent. Quelques-uns furent pendus, les autres condamnés aux galères, et le calme se rétablit.

La cinquième émeute de cette époque date de 1744. Mais avant d'en exposer les détails, et pour en bien comprendre la cause et le caractère, examinons auparavant en quel état se trouvait l'organisation réglementaire qui régissait les diverses corporations, tant de la classe commerçante que de la classe ouvrière.

Les changements successifs que divers édits avaient

apportés dans les élections municipales avaient faussé deux institutions que les Lyonnais avaient surtout à cœur de maintenir intactes : le droit pour tous à l'échevinage et l'égalité dans l'exercice des mêmes professions.

« A cette époque, le nombre des manufacturiers et des ouvriers en soierie, en dorure, en chapellerie et en étoffes de laine, coton ou fil, était considérable, non-seulement à Lyon et dans ses faubourgs, mais encore dans la province, ainsi que dans plusieurs provinces environnantes. Tous ceux qui avaient satisfait aux réglemens établis alors, c'est-à-dire qui avaient fait leurs preuves de capacité de *bonne fabrication*, parvenaient, moyennant une modique rétribution, à la maîtrise (en étaient exceptés les fils de maîtres), et avaient également le droit d'acheter les matières, de fabriquer les étoffes et de les vendre. Quelques-uns s'enrichirent par un emploi supérieur de leur industrie, par une sage économie ou par une plus prudente spéculation dans l'écoulement de leurs produits. Ils purent disposer du travail de ceux de leurs confrères qui n'avaient d'autre talent que celui de la manutention, d'autres moyens de fortune que le travail journalier de leurs doigts; alors se constitua une petite aristocratie connue sous le nom de Marchands-Fabricants, qui ne tarda pas à prendre ses coudées franches dans les assemblées délibératives, et à être oppressive, parce que c'est le but de toute aristocratie. Par là, les maîtres-marchands établirent une ligne de démarcation entre leur classe et celle des maîtres ouvriers; ils demandèrent et obtinrent quelques privilèges. Les ouvriers réclamèrent, mais un édit qui intervint maintint la distinction entre les ouvriers et les marchands, et assujétit ceux-là à certains réglemens et observations à l'égard de ceux-ci, sans néanmoins détruire les moyens de parvenir au rang de maîtres ou marchands-fabricants.

Cet édit fut favorable au commerce et à l'art de la fabrication en ce qu'il réveillait chez l'ouvrier l'émulation et l'ardeur d'arriver à ce rang qu'il regardait comme supérieur à celui de sa position. Mais, sept ans après, en 1744, un nouvel édit réforma celui-là, et en apportant des entraves dans les élections et une élévation dans les primes, il parut détruire l'espérance des ouvriers, et quelques esprits ardents et brouillons les portèrent à des réclamations que la nouvelle aristocratie dédaigna, et de là à la révolte.

Le mouvement devenant bientôt général fut terrible ; chacun s'arma comme il le put ; les travaux furent spontanément suspendus dans tous les ateliers ; des menaces furent prononcées contre les maîtres-marchands (tous n'avaient pas sollicité la reformation de l'édit) qui avaient demandé l'arrêt réglementaire ; on se porta en foule vers leurs maisons : le danger était grand pour eux et pour la ville. L'autorité employa sans succès la force et la douceur ; les révoltés demandaient toujours la suppression totale de l'arrêt ; le consulat fit quelques promesses qui ne servirent à rien ; les chanoines comtes de Lyon, s'engagèrent alors à employer tout leur crédit auprès du ministre pour faire retirer le règlement qui blessait les ouvriers, et ce fut à leurs caresses et à l'espoir qu'on fondait sur leurs paroles que Lyon dut le retour à la tranquillité. Les autres villes manufacturières s'apaisèrent aussi, et bientôt parut un arrêt du conseil qui rétablissait les choses dans leur premier état. Ce succès ne fut pas de longue durée : un nouvel arrêt rendu l'année suivante fit triompher les prétentions des maîtres-marchands ; on murmura de nouveau, mais les auteurs de l'émeute furent punis, et la force militaire venant en aide des principes aristo-

cratiques en arrêta les progrès ; des haines s'ensuivirent, et ce levain qui subsiste encore a laissé jusqu'à nos jours dans notre cité des traces de sang que plusieurs siècles ne pourront effacer sans la puissance d'un pouvoir juste, conciliateur, généreux (1).

La sixième et dernière émeute de cette époque, dite des *deux sous*, eut lieu à cette occasion :

L'archevêque qui était en possession de faire payer annuellement aux marchands de vins en gros et cabaretiers de cette ville, un droit sur la vente des vins, demanda l'acquiescement de ce droit avec arrérages qui pouvaient être dus, appelé *droit de banvin*, modification d'un ancien *droit de banvin*, par lequel les vieux seigneurs féodaux, pour écouler plus facilement le vin de leurs récoltes, interdisaient à leurs vassaux, durant le mois d'août, la faculté de vendre le leur.

Les cabaretiers et autres débitants refusant de satisfaire à la demande de l'archevêque, fermèrent leurs établissements. Le consulat prévoyant que cette résolution pourrait amener de fâcheux résultats, rendit une ordonnance qui enjoignait de continuer pendant le *ban d'août* la vente des vins, comme par le passé ; cette ordonnance ayant trouvé beaucoup de récalcitrants, le consulat assemblé extraordinairement, ordonna de continuer la vente des vins sous peine d'être déchu de la faculté de vendre du vin, etc. Cela n'empêcha pas qu'un grand nombre de marchands de vin, ne voulurent point obtempérer à cette injonction, sur le droit qu'ils avaient de rester maîtres de ne point faire entrer de *vin dans la ville* vu le droit *trop fort* qu'exigeait l'archevêque. Le consulat averti du bruit

(1) Poullin de Lumina ; M. Jal, Résumé de l'histoire du Lyonnais.

sinistre d'un soulèvement qui circulait, se vit contraint d'avoir recours à des mesures de conciliation, en engageant l'archevêque à se départir des arrérages et à consentir à une modération sur ce droit, vu les *difficultés du temps* et notamment sur celui de douze livres auxquelles les marchands étaient assujettis.

Cependant, le lundi, 7 août 1786, le consulat vit toutes ses craintes se réaliser. Dès le point du jour, les ouvriers en soie, les chapeliers et autres désertent leurs ateliers et se rendent en masse aux *Charpennes* après avoir forcé et même désarmé les arquebusiers de la garde du consulat, sur la place des Terreaux, ainsi qu'un détachement de la milice bourgeoise qui était en station sur le port St-Clair. Installés dans les cabarets et guinguettes de la banlieue, les révoltés qui, depuis quelque temps, réclamaient une augmentation dans le prix de leurs salaires, prirent la résolution de ne rentrer en ville et de ne se remettre au travail que lorsqu'ils auront obtenu ce qu'ils demandent.

De son côté, le consulat, de concert avec l'archevêque, travaille à rétablir la paix, et sur la promesse qui leur est faite par deux chanoines, les comtes de Pingon et de la Madelaine qui s'étaient rendus aux Charpennes, qu'aucun des émeutiers ne serait inquiété et qu'on s'occuperait à les soulager dans leurs besoins, et quelque peu d'argent ayant été distribué aux principaux meneurs de cette foule mutinée, le calme se rétablit, toutes ces bandes se dispersèrent et chacun ne tarda pas à regagner son domicile. Le 8, nouvelle ordonnance qui défend tout rassemblement et réunion de plus de cinq personnes; le même jour, le prix des façons des étoffes unies fut augmenté de *deux sous* par aune sur les taffetas 7/12, et sur les autres en proportion; enfin le prix de la journée qui

devait être de douze heures, fut établi à *quarante sous*. Tout se passa assez bien jusqu'au jeudi, 10, où, dans la soirée, de nouveaux attroupements formés sur la place des Terreaux, eurent à essayer quelques coups de fusils tirés par les cavaliers de la maréchaussée; deux ou trois personnes reçurent la mort et le nombre des blessés fut assez considérable. Vers la nuit close, deux compagnons chapeliers, Jacques Nérin et Pierre Sauvage, ainsi qu'un ouvrier en soie, nommé Joseph Antoine Dapiano, revenant ivres des rassemblements des Charpennes, voulurent passer le pont Morand sans payer; arrêtés par les gardes du pont, Nérin et Dapiano furent enfermés à l'Hôtel-de-Ville. Le 12, ayant été condamnés à mort par la prévôté, ils furent pendus ainsi que Pierre Sauvage qui, s'étant échappé lors de leur arrestation, fut arrêté à Bourgoin et subit le sort des deux autres. Cette condamnation fut cause d'un duel entre le prévôt, baron d'Iseron et le comte de Clugny. Ce dernier, qui avait cru obtenir du prévôt un sursis au jugement, surpris de la diligence qu'avait mise le baron d'Iseron à le faire exécuter (ce qui avait rendu inutiles les lettres de grâces que les comtes de Lyon avaient obtenues pour ces malheureux) le rencontra le lendemain de l'exécution sur le pont du Change; le comte reprocha au baron son manque de parole, celui-ci voulut essayer de se justifier, mais l'autre sans vouloir l'entendre lui donna un soufflet. Un duel suivit immédiatement cette scène; atteint d'un profond coup d'épée, le prévôt général expira presque sur-le-champ.

Enfin, le consulat trouvant qu'il existait toujours une sorte de mécontentement chez les ouvriers, pour prévenir tout retour de trouble, obtint de faire venir à Lyon des troupes de plusieurs armes. Le 15, un escadron de chas-

seurs du *Gévaudan* ; un bataillon du régiment de *Royal-la-Marine* et le 2^e bataillon du régiment de *Lafère* , artillerie , firent leur entrée en ville. Les chasseurs à pied et à cheval prirent poste à la Guillotière ; le bataillon d'infanterie occupa Vaise. Parmi les officiers de ce bataillon , était le jeune sous-lieutenant Bonaparte qui ne se doutait pas alors des hautes destinées qui l'attendaient. Il ne quitta Lyon avec son bataillon que le 21 septembre, après avoir logé tout le temps dans la maison possédée aujourd'hui par madame veuve Blanc à la montée de *Montriblond*.

COMMERCE A LYON DEPUIS LES ROMAINS JUSQU'AU
XVIII^e SIÈCLE ; — FOIRES ; — MANUFACTURES.

Depuis la troisième époque jusqu'à la sixième , tout le commerce et l'industrie exercés à Lyon furent presque toujours les mêmes que ceux que nous avons vus sous la domination romaine : tantôt prospères mais le plus souvent languissants ou anéantis par les causes que nous avons établies en parlant de ces malheureux temps. Ce ne fut qu'au XII^e siècle , peu après les croisades que Lyon se ressentit de l'heureuse influence que ces émigrations lointaines apportèrent dans les mœurs , dans l'industrie et dans le commerce des peuples européens , et surtout chez les occidentaux.

D'abord les croisades , au milieu de toutes les révolutions qui les accompagnèrent , accrurent les richesses et le commerce des états de l'Italie et particulièrement celui qu'ils faisaient dans l'Orient ; non-seulement ils tirèrent des marchandises de l'Inde , mais ils établirent dans leur propre pays des manufactures d'un travail recherché , et

la plus riche partie du butin des croisés ne fut pas les étoffes de soie mais bien les procédés de leur fabrication. On sait que Roger I^{er} , roi de Sicile emmena d'Athènes un certain nombre d'ouvriers en soierie , et les établit à Palerme , ce qui introduisit la culture de la soie dans son royaume , d'où elle se répandit dans le reste de l'Italie.

À la longue , c'est-à-dire vers le XIII^e siècle , les Français par cause de voisinage commencèrent à les imiter. Mais à cette époque Lyon n'était encore qu'un entrepôt de ces riches marchandises. Ce ne fut qu'au XV^e siècle qu'on vit des fabriques de soieries lyonnaises. Elles durent leur établissement dans notre ville à des Florentins et à des Lucquois , expatriés par suite des querelles sanglantes des Guelfes et des Gibelins.

La bourgeoisie lyonnaise les reçut avec d'autant plus d'empressement que ces étrangers entretenaient des correspondances régulières avec leurs parents et leurs amis de Florence , de Turin , de Milan , de Parme , de Rome et de Venise ; qu'ils avaient l'habitude très-commode des envois d'argent par billets de change , et qu'ils connaissaient le trafic des marchandises du Levant , si lucratif à cette époque de tournois et d'expéditions chevaleresques.

Ainsi les premiers établissements de la ville furent entrepris par des familles italiennes , presque toutes élevèrent des palais pour comptoirs , et couvrirent les côteaux environnants de jolies maisons de plaisance. Les premières familles établies étaient lombardes. Les Florentins , les Lucquois , les Génois et les Piémontais firent ensuite des embellissements si considérables qu'ils composèrent des corps de métiers formés entièrement d'hommes de leur nation. Les Florentins tels que les Pazzi , les Gadagne , les Gondi , les Capponi , les Salviati , les Bartholi et une

foule d'autres ; firent construire plusieurs monuments superbes dans l'église des frères prêcheurs (Jacobins) qu'ils avaient choisie pour leurs assemblées chrétiennes , et qui était alors leur paroisse. Les Lucquois choisirent successivement pour étaler leur opulence et prodiguer leurs dons , l'église des grands Augustins et celle des Cordeliers de l'Observance , sur le bord de la Saône , où l'on admire encore des débris magnifiques d'ordre corinthien. Les Génois adoptèrent l'église des Carmes des Terreaux ; rien n'était plus somptueux que ce séjour : ou y voyait , avant la révolution , les riches mausolées des Ferrari , des Bénédicti , des Vignole , des Marineri , des Spinola. D'autres Génois firent construire l'église des pères Capucins. Du Piémont arrivèrent les Scarron , les Gabiani , les Pierreveve , les Porte , les Robia , à qui dans la suite les rois de France permirent de trafiquer en gros , sans déroger à la noblesse , en faveur de ceux qui jouissaient de ce privilège dans leur pays. Enfin si l'on ajoute un certain nombre de Grisons , d'Allemands , de Genevois , de Portugais qui s'établirent à Lyon quelques années plus tard , on aura une juste idée des causes primitives qui développèrent si rapidement la splendeur des fabriques et du commerce de Lyon.

La fabrique d'étoffes d'or , argent et soie apparaît sous le règne de Louis XI. On voit par lettres-patentes spéciales de 1480 , que ce roi ordonne que les ouvriers qui viendront à Lyon pour travailler aux draps d'or et de soie , soient exempts de tout impôt pendant douze ans. Les conseillers de ville donnèrent les sommes nécessaires pour dresser les premiers métiers , et fournir à l'entretien des ouvriers.

François I^{er} , dans un voyage qu'il fit dans nos contrées ,

convaincu par lui-même des avantages que tireraient de cette manufacture le royaume et la ville de Lyon en particulier , pour augmenter les produits et attirer en cette ville les ouvriers de velours , génois , leur accorda à la demande du consulat des lettres-patentes avec de grands privilèges.

Pour compléter l'exposé des principes et des faits qui furent la base de l'établissement ou plutôt du rétablissement de l'industrie et du commerce de Lyon depuis le moyen-âge de la renaissance , nous dirons que les anciennes foires de Champagne et de Brie , que le roi Philippe de Valois avait rétablies en 1349 , étant tombées en désuétude , Charles , fils de France , régent pendant la démente de son père Charles VI , par des lettres-patentes du 9 février 1419 , créa deux foires dans la ville de Lyon à l'instar de celles de Champagne. Étant parvenu au trône sous le nom de Charles VII , il en créa trois par son édit du mois de février 1443. Louis XI , par un édit du mois de mars 1462 , porta ces foires au nombre de quatre. Ces foires , après bien des traverses , furent en quelque sorte créées de nouveau par un édit de Charles VIII du mois de juin 1494. Depuis ce temps , qui est celui de la véritable institution des fameuses foires de Lyon , où tous les produits des provinces de France étaient apportés à cause de la grande liberté de commerce que le consulat donnait aux négociants , les rois de France les confirmèrent jusqu'en 1717. La première de ces foires était celle des Rois ; elle commençait le lundi après l'Épiphanie ; la deuxième était celle de Pâques ; elle commençait le lendemain du dimanche de Quasimodo ; la troisième , celle d'août , commençait le quatrième jour de ce mois ; enfin la dernière foire de l'année était celle de la Toussaint ; elle commen-

çait le treizième jour du mois de novembre. Elles duraient toutes quinze jours, les fêtes et dimanches non compris. Les privilèges dont jouissaient les foires de Lyon étaient considérables : les étrangers qui y trafiquaient avaient la faculté de tester comme les régnicoles, étaient exempts du droit d'aubaine, etc ; il y avait des privilèges particuliers pour les Suisses et les Allemands des villes impériales. Les foires étaient franches ; les marchandises, soit à leur entrée soit à leur sortie, à l'époque des foires, furent déclarées exemptes de tous aides, impôts, subsides et autres charges ; il suffisait qu'elles fussent marquées des armes du consulat de Lyon, pour qu'on les respectât à toutes les frontières.

Charles VII et Louis XI créèrent un juge-conservateur des privilèges de ces foires. Cet office de juge-conservateur, et les autres offices qui composaient cette juridiction furent réunis en 1656 par Louis XIV au corps consulaire pour être exercés par le prévôt des marchands et par les quatre échevins avec six autres juges nommés tous les ans par le roi et par le consulat. Voici quelles étaient leurs fonctions connues sous le nom de juridiction de la conservation : « Les juges-conservateurs avaient connaissance des affaires en matière civile et en matière criminelle, la connaissance des affaires de la police, des arts et métiers, et celle des lettres de répit, des banqueroutes et faillites : ils faisaient des règlements sur toutes ces parties. Ils procédaient extraordinairement en cas de fraude, et prononçaient sur les faits de voiture et de police des rivières. Ils avaient le pouvoir de juger en dernier ressort jusqu'à la somme de cinq cents livres, et, pour les sommes au-dessus, leurs jugements s'exécutaient par provision nonobstant l'appel. Les juges-conservateurs

prononçaient la contrainte par corps, et connaissaient de l'exécution de leurs jugements, et ces jugements s'exécutaient à tous jours, lieux et heures dans tout le royaume.

Enfin ils pouvaient interposer des décrets sur les immeubles de leurs justiciables, en quelque province du royaume qu'ils fussent situés et ils procédaient à la distribution du prix desdits immeubles et des deniers provenant des effets saisis (1) »

Après avoir dit ce que furent nos premiers établissements commerciaux et manufacturiers, nous devons parler de la manière que s'établirent nos premières fabriques de draps d'or, d'argent et de soie vers le 16^e siècle.

Etienne Turquet et Barthélemi Nariz manufacturiers de Gênes, naturalisés Lyonnais, initiés par leur correspondance dans le secret de la fabrication de ces étoffes, en exécutèrent de semblables à Lyon, à leurs risques et périls, après avoir demandé et obtenu du consulat des dédommagements et des privilèges jusqu'à ce qu'ils fussent certains de la réussite de cette immense entreprise. La beauté des échantillons qu'ils montrèrent fut considérée comme supérieure à celle des étoffes fabriquées dans leur patrie. Le consulat décida, non sans contestation de quelques magistrats municipaux à vues étroites, de mettre à la disposition des deux manufacturiers les fonds nécessaires à la réalisation complète de leur entreprise et de réclamer des lettres-patentes du roi pour autoriser en cette ville, la fabrication de ce nouveau genre d'étoffes jusqu'alors venues du pays étranger, de Flandre et d'Italie.

Aussitôt après, trois métiers furent mis en mouvement ;

(1) Clerjon, extrait du Répertoire des archives municipales, art. Foires de Lyon, etc.

des chaudières de teinture furent élevées; Turquet fit venir des ouvriers de Gênes, de Tours et d'Avignon. Ainsi commença à Lyon l'établissement des grandes manufactures de soieries, et celui des teintures qui y sont relatives.

Les bénéfices que produisirent les deux manufactures de ces deux citoyens furent si considérables que Turquet et Nariz eurent bientôt des imitateurs; Rollet-Viard, marchand de Lyon, remontre qu'il veut lever et faire gros train de facture de drap de soie et que les métiers qu'il voulait faire monter à Avignon, il les fera venir à Lyon si on le dédommage des frais qu'entraînera leur transport. Le consulat lui répond que les deniers manquent, et qu'il avisât d'autres moyens par lesquels la ville pourrait l'indemniser. Il requiert le consulat de lui concéder une place vague et vacante située proche de la porte Chenevriev (1), sur Saône, où il pourra bâtir et construire un lieu pour faire ses teintures, mettre ses moulins, et au-dessus ses métiers. Il lui fut répondu que ladite place a été destinée pour y faire des degrés de pierre pour former un port et servir à la boucherie, mais qu'on pourra lui donner une autre place sur les fossés de la Lanterne, à pension gracieuse, et l'en gratifier plus qu'un autre, ce qu'il accepta. Ensuite, attendu qu'il n'y a pas assez de gens dans Lyon pour filer les soies dont il peut avoir besoin, il sollicite et obtient l'exemption des droits pour les soies qu'il achètera en cette ville quand il les transportera à Avignon pour les faire filer, *accoustrer* et mettre en œuvre, à la charge de les faire retourner en cette ville.

Viard, ne pouvant faire travailler les soies au dehors,

(1) Aujourd'hui quai des Augustins.

requiert de nouveau, en faveur de la dépense qu'il a faite d'avoir dressé ses métiers, de lui concéder quatre pas de terrain de plus, et d'accroître en largeur les pieds que le consulat lui a *appensionnés* sur les fossés de la Lanterne, pour dresser les métiers qui lui sont nécessaires pour filer et tordre la soie; autrement il ne saurait bien dresser ses manufactures. Il demande aussi que l'occupation de ce terrain lui soit donnée pour un plus long temps, et qu'au lieu de deux ans fixés pour bâtir et pour payer la pension de ce terme, il fût porté à six ans. Sur ce, et par un nouvel acte, le consulat pour encourager ledit Rollet-Viard, qui au lieu d'environ vingt métiers qu'il s'était engagé à établir en sa manufacture, en avait fait dresser cinquante-deux, et journallement les augmente et accroît, accorde audit Viard les demandes ci-dessus, savoir: de quatre pas de longueur, faisant avec les seize déjà *appensionnés*, vingt pas tirant sur les fossés de la Lanterne du côté du matin, pour agrandir sa maison (1).

BATAILLE DE BRIGNAIS,

Par les Tard-Venus, en 1362, sous le roi Jean,

D'après Froissart et Denis Sauvage.

Sous ce règne malheureux, la ville de Lyon et les provinces voisines s'étaient mises, par leurs efforts réunis, à couvert des ravages des Anglais qui infestaient les autres provinces du royaume et des excursions de Philippe de Navarre. Mais nos alentours ne laissèrent pas d'éprouver

(1) Registres consulaires, Clerjon, Coehard.

d'autres désastres causés par des troupes débandées à qui l'on donna le nom de *Tard-Venus*. Expliquons la cause de cette dénomination, quelles étaient ces bandes et ce qui avait donné lieu à leur formation.

Les princes de cette époque encore féodale, où les grands vassaux n'étaient obligés au service militaire que pour un nombre de jours fixé, n'avaient d'autre ressource, pour entretenir plus long-temps une armée sur pied, que de payer des mercenaires de tout pays qui devenaient autant de brigands enrégimentés, quand la guerre avait cessé. On en appela les *Tard-Venus*, parce que plusieurs n'étaient venus en France que sur la fin de la guerre dont nous avons parlé, et prétendaient que la paix, ayant été signée trop tôt, ne leur avait pas laissé le temps de s'enrichir par le pillage. Ces troupes de maraudeurs étaient composées d'Allemands, de Flamands, de Brabançons, de Gascons, de Picards, de Manceaux, de Bourguignons, de Berruyers et de Savoyards. Obligés de retourner en leur pays après le licenciement des armées royales, ils se réunirent par bandes et s'étant choisi des chefs parmi les plus résolus et les plus déterminés, ils se rassemblèrent d'abord en Champagne et en Bourgogne, prirent d'assaut le château de Joinville, bien fourni de toute chose, car les voisins le regardaient comme imprenable et y avaient apporté leurs trésors. Ils furent ensuite en Bourgogne autour des villes de Dijon, de Dôle et de Besançon dont ils tirèrent de grosses sommes et des contributions de toute espèce, les prévôts et les maréchaussées n'étant pas en état de résister à cette troupe qui montait à plus de quinze mille. Descendant ensuite vers Beaune et Châlou, ils pillèrent Givry où là, s'étant tous réunis en corps d'armée d'environ dix-huit mille hommes, ils se jetèrent

dans le comté de Mâcon et le Forez, pour aller ensuite vers Avignon où était le pape et toute sa cour. Cependant, le roi averti de ces désordres, dépêcha Jacques de Bourbon comte de la Marche, gouverneur du Languedoc, pour s'opposer à ces brigandages, il ramassa ce qu'il put de troupes, dans les provinces voisines; mais les bandits s'étant aperçu de cette poursuite, vinrent se retrancher dans le Lyonnais sur les confins du Forez et s'emparèrent d'un château fortifié de la petite ville de Brignais à deux lieues de Lyon, située à l'extrémité septentrionale d'une plaine qui porte plusieurs noms. Un ruisseau nommé Garon traverse le village de Brignais et la plaine, et va se perdre dans le Rhône auprès du bourg de Givors. Cette plaine qui peut avoir environ une lieue et demie de longueur, sur un quart dans sa plus grande largeur, est entourée de hautes collines coupées par des vallons qui, avant que la culture et autres défrichements ne les eussent rendus moins profonds, devaient être très-escarpés et d'une avenue difficile. Ils y établirent leur place d'armes et s'y fortifièrent.

Les conséquences de ce choix furent la ruine de nos aqueducs et du pont de Francheville que les Romains avaient construit, tant pour continuer les voies militaires, que pour servir à la conduite des aqueducs. Les Lyonnais, pour les empêcher de pénétrer dans la ville, rompirent ce pont de Francheville, les Tard-Venus ruinèrent les aqueducs de Brignais et en firent plus de deux mille charretées de pierres, pour en accabler l'armée de Jacques de Bourbon; comme ils étaient mal armés, ils s'étaient postés sur une hauteur d'où ils pouvaient lancer ces matériaux avec un grand avantage.

Nous ajouterons à ces détails, ceux que donnent sur

cette bataille, Denis Sauvage en ses annotations sur Froissart, en date du 25 juillet 1558.

« Estant allés avec mon hôte (dit-il), jusqu'à la villette de Brignais, trouvasmes que ceste mesme montagnette que les gens du pays appellent le bois du Goyet au territoire appelé les Saigues ; estait vraiment le fort que nostre auteur décrit. Cette montagnette colline, ou tertre, estant située en une combe aucunement bossue qui tend d'un gros hameau nommé le Péron jusqu'à Brignais, et flanqué d'une montagne appelée le mont les Baroles, du costé droit et d'une autre montagne prenant son nom du village d'Erigny (nom dérivé d'Irgny ou Irénée), du costé gauche ; au jour dessus dit pouvoit avoir pour son orient, le vrai endroit de Lyon, pour son midi, celui du village de Vourles (4) où s'estoit réfugiée une partie de ces Tard-Venus ; pour son occident, celui de Brignais et pour son septentrion, celui des Baroles, beaucoup plus élevé ; la descente duquel l'approche si fort qu'il n'y a que le seul chemin qui mène de Saingenis à Brignais qui fasse la séparation de l'une et de l'autre. Du costé de son orient, il y a une assez belle petite plaine au bas ; puis du costé mesme se drèce incontinent roidement, mais non guère hautement et presque ainsi du costé de septentrion jusques à tant qu'il fait un coupeau, comme en forme de rondelle, dont il a eu quelquefois le nom de Montrond et maintenant Monrand ou Montrand, envers aucuns par langage corrompu. Ce coupeau monstrant encore pour reste de l'enceint et des tranchées du fort des compagnies, jusques à trois piez de profondeur et jusques à cinq ou six de largeur presque tout à l'entour, avec autant de rempart que

(4) Nom dérivé d'un des noms donnés à ces pillards ou voleurs.

le temps en a pu souffrir, parmy monceaux de cailloux au dedans du fort, peut avoir environ cinquante grands pas en diamètre et environ sept vingts en contour, et devers son occident s'ovale si platement, qu'il s'évanouit incontinent en une assez grande plaine qui environne tout Brignais ; et de ce costé où devait estre l'entrée du fort, n'y a nulle marque de tranchée par l'espace d'environ douze grands pas ; mais tost après, elle recommence vers le midi, duquel costé se trouve une bien petite combe comme le fond d'une vague se regeant sur un autre plus bas coupeau nommé le petit Montrond ou Montrand qui s'applanit incontinent du tout vers Vourles et vers Erigny : et en telles plaines continues s'estaient cachées la plupart des compagnies, derrière ces deux coupeaux. Si nous fut dit et a été souventefois depuis, par gens dignes de foy, qu'il n'y a pas long-temps que l'on a trouvé plusieurs bastons et autres haruois de guerre dedans les terres d'environ. »

On peut, dit Clerjon, d'après Froissart, se former à présent une idée de ce qu'étaient ces Tards-Venus et du territoire où ils s'étaient placés pour combattre l'armée royale. Les gens d'armes rassemblés par messire Jacques de Bourbon étaient à Lyon et dans les environs, lorsqu'ils apprirent la situation déplorable des campagnes de Brignais. Cette nouvelle déplut surtout à monseigneur de Bourbon qui avait en gouvernement le comté de Forez où ses neveux possédaient de riches domaines non loin des maraudeurs.

L'ordre du départ fut donné à bon nombre de chevaliers et d'écuyers, et l'on envoya devant les coureurs pour savoir et aviser à quels gens on avait affaire.

Les Tards-Venus ne doutèrent pas un seul instant de la victoire quand ils virent l'hésitation et la nonchalance

avec lesquelles on étudiait leur position : ils s'étaient postés pour la plupart sur la petite montagne dont nous avons parlé (le Montrond) ; mais une grande partie de leurs cavaliers et de leurs fantassins les mieux armés se tenaient cachés derrière. Ils laissèrent approcher les coureurs presque sur le front de leurs premières lignes ; ils leur permirent même de les examiner sans crainte , et de retourner vers Jacques de Bourbon. Le comte d'Uzès , messire Régnauld de Forez et les seigneurs s'approchèrent des coureurs et leur demandèrent ce qu'ils avaient vu , ceux-ci répondirent : Nous avons vu les compagnies rangées et ordonnées sur un tertre , et bien avisées à notre royal pouvoir ; mais , tout considéré , ils ne sont pas plus de cinq ou six mille hommes là environ , et encore sont-ils mal armés. A ce rapport Jacques de Bourbon dit à l'archiprêtre Régnauld de Cervoles qui était près de lui : Archiprêtre , vous m'aviez dit qu'ils estoient au moins quinze mille combattants et vous entendez tout le contraire — Sire , répondit l'archiprêtre , encore n'en crois-je pas moins ; et s'ils n'y sont, Dieu y ait part ; c'est pour nous : regardez ce que vous en voulez faire , pour quand de moi reciterai les prières d'usage à ce fléau pour qu'il ait à retours (1). — En nom de Dieu , répondit messire Jacques de Bourbon , nous les irons combattre au nom de Dieu et de saint Georges.

Sans plus d'alternance messire Jacques de Bourbon fit flotter tost toutes ses bannières et pennonneaux , disposa

(1) Le mal était si général que l'on composa alors des prières publiques , qu'on ajoutait au service divin pour prier Dieu de détourner ce fléau ; on les trouve en latin dans un manuscrit des œuvres de Machau , dit Buchoy , dans l'édition de Froissart donnée par lui.

tout avec ordre , ordonna la bataille incontinent et créa plusieurs nouveaux chevaliers. Premièrement son fils aîné qui leva bannière , son neveu le jeune comte de Forez , qui leva aussi bannière ; le seigneur de Villars et de Roussillon ; le sire de Tournon , le sire de Montlimay et le sire de Grosley du Dauphiné. Là estoient encore messire Robert et messire Loys de Beaujeu , messire Loys de Chaslons , messire Hugues de Vienne , le comte d'Uzès et plusieurs bons chevaliers qui avinsaient se couvrir de gloire en occisant intrepidement sur les Tard-Venus. L'archiprêtre messire Régnauld de Cervoles fut chargé de commander la première attaque ; il l'entreprit volontiers , car il estoit hardi et appert chevalier : il avoit devant lui plus de quinze cents combattants. Les compagnies de maraudeurs voyoient de dessus leur montagne l'ordonnance et la disposition des troupes de messire Jacques de Bourbon et ne bougeoient , mais on ne pouvoit voir à icelles des compagnies et en approcher sans danger. Ils avoient , comme nous avons desja dit , de plus au milieu de leurs retranchements , près de mille charrettées de cailloux de toute grosseur , ce qui leur fut avantage et proufit : nous verrons comment les gens d'armes de France qui désiroient si véhémentement de les combattre , furent arrêtés tout-à-coup par la pente de ladite montagnette. Ne pouvant aller devant eux ni attaquer directement leurs ennemis , ils cherchent à costoyer leur espèce de forteresse pour trouver un chemin favorable et donner l'assaut. Mais à peine étoient-ils arrivés au-dessous des premiers gens apostés , que les Tard-Venus les accablent de rocs , de pierres , de cailloux : pas un seul bouclier ne peut résister et presque tous les gens d'armes furent mis-hors de combat. Alors avancèrent à leur secours les

autres soldats rangiés en bataille , Jacques de Bourbon , son fils , son neveu , grand nombre de bonnes gens qui tous alloient se perdre : ce fut dommage et grandement pitié qu'ils n'avisèrent pas de plus sages avis et meilleurs conseils. Bien avoient dit l'archiprêtre et plusieurs chevaliers anciens qui se trouvoient là , qu'on alloit combattre les compagnies de maraudeurs avec trop éminent péril , dans la position où ils estoient et où ils se tenoient cois , que si l'on étoit assez prudent pour attendre que la faim les eussent éloignés de leur fort ou en aurait meilleur marché. Mais ils n'en purent oncques estre ouïs.

Ainsi , messire Jacques de Bourbon et les seigneurs , bannières et pennous devant eux , approchoient et cotoyoient la montagne , non sans être harassés par les Tard-Venus ; car ceux-ci jestoient des cailloux avec tant de force et en si grande abondance , qu'il n'y avoit point de chevalier si hardi qui ne les redoutast. Quand les maraudeurs eurent assez long-temps tenu en échec les gens d'armes qui leur estoient en opposés , leurs grosses troupes rangées en bataille , fraîches et nouvelles , avinrent autour de la montagne par une autre voye. Ces soldats étoient aussi serrés , aussi pressés que les broussaillés les plus touffues , et avoient leurs lances toutes recoupées à la mesure de six pieds ou environ ; ils s'avancèrent de bonne volonté en s'écriant tous d'une voix : « Saint George ! férir en ces François. » A cette première attaque ils en enversèrent à grand nombre. Néanmoins il y eut un combat et une meslée terrible des uns et des autres ; mais ces compagnies se bastoient si fièrement , que c'estoit merveille de voir , et que les François furent forcés de reculer et de rompre en retard et par à fin que là fut l'archiprestre un bon chevalier , et

vaillamment s'y combattist , mais il fut si entrepris et si mené par force d'armes , qu'il fust durement navré et blessé et retenu à prison avecque plusieurs chevaliers et écuyers de sa troupe. Que vous ferois-je long parlement ? De cette besongne dont vous voyez parler , les François en eurent le pire , et y furent durement navrés ; messire Jacques de Bourbon , et aussi messire Pierre son fils , et y fust mort le jeune comte de Forez , et prinst messire Régnauld de Forez son oncle , le comte d'Uzès , messire Robert de Beaujeu , messire Loys de Chaslons , et plus de cent chevaliers ; encore à grande dureté furent rapportés en la cité de Lyon sur le Rhône , messire Jacques de Bourbon et messire Pierre son fils (1). »

Cette bataille qui dura peu d'heures fut très-sanglante ; plus de dix mille hommes restèrent sur la place : l'armée des Tard-Venus composée de seize mille hommes défit complètement celle du roi qui étoit de plus de trente mille hommes , commandée par ledit Jacques de Bourbon , gouverneur du Languedoc , qui , ainsi que son fils Pierre , y furent blessés si grièvement , le premier , d'un coup de lance au défaut de sa cotte de mailles , sous l'aisselle gauche ; le second , d'un coup de roche sur la tête , qu'ayant été apportés à Lyon , y moururent peu de jours après et furent enterrés dans l'église des Jacobins. Le comte de Forez son frère , et son oncle , ainsi que le comte de Tancarville , de la maison des vicomtes de Melun , restèrent morts sur la place.

Voici les deux épitaphes qui furent mises sur le tombeau de Jacques de Bourbon et de Pierre son fils :

(1) Froissart, Chronique.

Cy gist messire Jeucques de Bourbon, comte de la Marche, qui mourut à Lyon de la bataille de Bregnais, qui fut l'an 1362, le mercredi devant les Rampos (les Rameaux).

Item : Cy gist messire Pierre de Bourbon, comte de la Marche, son fils, qui mourut à Lyon de cette même bataille, l'an dessus dit.

Enfin ces troupes nombreuses, connues sous les différents noms de *grandes compagnies*, de *routiers*, de *tard-venus*, de *maraudeurs*, de *voleurs*, de *pillards etc*, après cette bataille, fiers de leur victoire, eurent l'audace de proclamer roi de France, un de leurs chefs nommé Jean Gouges, natif de Sens, et après avoir infecté le royaume pendant plus de trois ans, passèrent, les uns en Italie; les autres en Espagne, où ils furent successivement défaits.

Le pape qui était, comme nous l'avons dit, à Avignon avec sa cour, en fut quitte pour la peur.



HUITIÈME ÉPOQUE.

An 1790. Elle renferme 10 ans.

LYON SOUS LA RÉVOLUTION.

PRÉCIS HISTORIQUE.

Lyon, considéré sous le rapport de son gouvernement municipal, de son industrie, de son commerce, des habitudes de ses habitants et de ses rapports avec l'étranger, était peut-être la ville du royaume à qui une révolution pouvait le moins profiter par les commotions violentes et les catastrophes qu'un tel changement entraîne toujours à sa suite. Mais, comme citoyens, les Lyonnais ne pouvaient être insensibles à ce cri de liberté qui fut poussé de Paris, et qui retentit si puissamment dans toute la France. Les idées qu'il représentait, quoique n'étant pas nouvelles pour eux, augmentaient encore leur amour pour une sage indépendance et l'horreur qu'ils avaient toujours eue pour le despotisme : dans la persuasion que ce cri était l'expression de cette vraie liberté qui sait concilier l'indépendance de l'homme avec les devoirs du citoyen, ils embrasèrent vivement le système de la réforme politique.

Aussi cet enthousiasme qui se propageait rapidement sur tous les points du royaume, fut-il partagé sincèrement par la bourgeoisie de notre cité. Sans doute, comme

le remarque un de nos historiens (1), l'espoir de meilleures garanties pour leurs intérêts n'était pas ce qui les touchait le plus dans l'avenir qu'ils espéraient. L'intérêt général était l'objet de leur sollicitude ; leur exaltation n'avait rien de séditieux, en un mot, leur joie était franche. Il n'en était pas ainsi dans les classes inférieures ; elles étaient menaçantes, outrageuses, telles enfin qu'il était facile d'y reconnaître un aliment étranger. Des agitateurs étrangers, vils instruments d'un parti encore caché, étaient venus pour assurer à la faction qui avait jeté sur la France ses regards avides, une ville que sa proximité avec les populations ardentes du Midi, rendait fort importante pour les projets que l'on voulait tenter sur des esprits faciles à émouvoir. Ces émissaires travaillèrent la population des ateliers, toujours disposée à faire l'essai d'un changement quelconque, et l'insurrection marcha non point cependant à si grands pas que les hommes, sages partisans de la réforme politique, mais ennemis des excès, ne puissent la contenir long-temps.

Nous remarquerons aussi, avec plusieurs historiens, que la plupart de ceux qui mirent en fermentation le menu peuple, ou qui s'y distinguèrent plus tard par de grands forfaits, n'étaient point nés dans notre cité. C'étaient des êtres qui, forcés par le besoin, ou perdus de réputation, avaient quitté leur pays natal et avaient été attirés à Lyon par les ressources qu'il offrait. Instruments toujours dociles à la voix de l'intrigue et de la malveillance (2).

(1) M. Jal.

(2) Avant d'entrer dans la nouvelle série de scènes désastreuses qui signalèrent cette époque, qu'on nous permette d'expliquer la pensée qui a présidé à notre narration.

Persuadé que le peuple est assez en marche dans la voie des progrès pour

D'un autre côté, le malaise, où se trouvait encore la fabrique de soierie depuis plus de deux ans, c'est-à-dire, depuis 1787, où la récolte des soies avait manqué partout, les fabricants s'étant vu forcés de suspendre les travaux à cause de leur cherté excessive, plus de quatre mille métiers devinrent inactifs, et tous les jours ce nombre alla croissant. Les ouvriers firent des représentations au consulat, mais comment sustenter 40 à 50 mille ouvriers ? Grand nombre d'entr'eux demandèrent des passe-ports pour l'étranger, mais ils leur furent refusés. Dans une assemblée des syndics de la grande fabrique, tenue à l'Hôtel-de-Ville, il fut décidé que, pour subvenir aux besoins que réclamait la détresse publique, on ouvrirait des souscriptions et que l'on ferait un appel à la bienfaisance des habitants de la ville. Un généreux empressement de la part des citoyens aisés fut le fruit de cette sage et philanthropique prévoyance. Le roi de son côté, frappé de la misère qui faisait à Lyon des ravages affreux, exposé ainsi à l'anéantissement de ses manufactures, fait don à la ville, pendant vingt ans, des droits qui se percevaient à son profit sur les aspirants à la maîtrise de la grande fabrique (celle de la soierie), et engage le consulat à avancer trois cent mille livres pour le soulagement des ouvriers sans travail, ce qui fut décidé. Mais toutes ces ressources furent bientôt absorbées par de trop nombreux besoins. La mé-

ne plus craindre le retour de semblables excès, et pour que l'avenir n'ait plus besoin des leçons du passé, nous nous dispenserons de nous appesantir sur les aberrations de l'esprit humain, dont notre ville fut alors témoin, et qui aujourd'hui sont loin de nos goûts et de nos mœurs. Dans cette persuasion, nous rapporterons donc les faits du bien et du mal de cette époque et des suivantes sans partialité et sans commentaires, accompagnés seulement des réflexions nécessaires à l'appréciation de leur juste valeur, comme à l'interprétation des causes qui les ont produits.

diocrité de la production, l'année suivante, jointe au dépérissement des objets de la manipulation furent loin d'améliorer cet état de choses. Il s'ensuivit un mécontentement général dont surent profiter un peu plus tard ceux de qui l'intérêt se trouvait lié en quelque sorte aux chances de l'avenir orageux qui se préparait.

C'est au milieu de cette fermentation qu'eut lieu la convocation des états généraux. Elle causa une grande sensation. Chez les uns, elle se manifesta par une fâcheuse appréhension; chez les autres, par le doux espoir d'un avenir meilleur, amené par une législation plus équitable dans la répartition des charges de l'état; chez d'autres enfin, par la persuasion de voir leur ambition satisfaite.

L'assemblée des trois ordres, de la noblesse, du clergé et du tiers-état, fut convoquée suivant les formes prescrites par le mémorable réglemeut adopté pour ces opérations.

Elle s'annonça, dès la première séance, par un ferment d'insurrection qui souleva les nobles contre la noblesse, les curés contre le clergé, le tiers-état contre lui-même, et chacun des trois ordres contre les deux autres. Quoiqu'aucun d'eux n'eût pu encore réfléchir ni délibérer en particulier sur les devoirs qu'il devait remplir dans l'intérêt de la cause commune, sur la proposition de l'avocat Deschamps, jeune homme dévoué au parti de la réforme, noble de fraîche date et jurisconsulte estimé, de faire l'abandon de tous les privilèges attachés à la naissance et à la qualité, les nobles à qui il s'adressait inopinément, frappés de cette question prématurée, hésitèrent d'abord, pensant qu'un tel sacrifice pouvait servir de conclusion dans une contestation interminable entre les ordres et de gage de conciliation dans une occasion pres-

sante : néanmoins craignant de voir le tiers-état l'accuser de manquer de désintéressement dans une affaire où l'honneur et le dévouement patriotique étaient engagés, ils cédèrent; le clergé suivit l'exemple de la noblesse, soit dans l'appréhension d'être accusé de manquer de zèle pour la paix publique, soit par crainte de voir rejeter, à l'avenir, son concours dans les grandes circonstances. Cette émulation de générosité, commandée par les conjectures, électrisa cette portion du tiers-état qui possédait certaines immunités particulières aux bourgeois de Lyon, et tous se hâtèrent d'imiter cette conduite et de faire la première concession au bien public.

Les cahiers furent rédigés. Le système des *économistes* fut celui qui l'emporta dans cette rédaction. Les députés, chargés de soutenir à l'assemblée générale des députés de la nation la demande des réformes que ces cahiers spécifiaient, furent nommés au milieu d'une agitation qui fut cause de quelques désordres dans la ville, et qui finit par une sévère répression de la justice.

Les députés élus furent :

Pour le clergé, l'abbé de Castellans, doyen du chapitre des comtes de Lyon; Mayet, curé de Rochetaillée; Flachat, curé de Notre-Dame de Saint-Chamont, et Charrier de la Roche, curé d'Ainay.

Pour la noblesse, le marquis de Mont-d'or et de Loras; M. de Boisse et l'avocat Deschamps.

Pour le tiers-état de la ville, Milanais, ancien avocat du roi à la sénéchaussée; Périsse-Duluc, libraire, Couderc, riche banquier protestant, et Gondard, négociant.

Pour le tiers-état de la sénéchaussée ou de la campagne, Giver, médecin à Tarare; Durand, commerçant; Trouillet, négociant, et Bergasse, célèbre avocat.

Après l'accomplissement de cette importante opération et sur l'avis donné par le lieutenant de la sénéchaussée de Lyon de l'arrivée de l'ordonnance sur la prochaine réunion des députés des trois ordres, on chante dans l'église de Saint-Jean un *Te Deum* et un *Exaudiat* à l'occasion de cette réunion. Au verset de l'*Exaudiat* : *Ipsi obligati sunt et ceciderunt, nos autem surreximus et erecti sumus*, les citoyens du tiers-état, appliquant ces paroles aux chanoines de la cathédrale, qui officiaient, firent retentir l'église de longs et bruyants applaudissements. Le lendemain, fêtes et réjouissances publiques à ce sujet.

Peu après, les députés partirent pour Paris. Les vaines discussions de costume, d'étiquette, qui préparent cette scène où le tiers joua un rôle qui effraya la cour, étant étrangères à notre sujet aussi bien que tout ce qui précéda et suivit la fameuse séance du *Jeu de Paume*, nous n'avons pas à nous en occuper. Nous remarquerons seulement que toutes les humiliations que la cour et les autres ordres voulaient faire subir au tiers et qui le stimulèrent à conquérir la situation, jetèrent dans les esprits de ceux que celui-ci représentait, ces germes d'aigreur et de haine qui ne tardèrent pas à se manifester.

Enfin, les affronts faits au tiers par l'instrument de la cour, le grand-maître des cérémonies, et la noble vengeance qu'en avait tirée cet ordre que le peuple regardait comme son véritable mandataire, causèrent une irritation terrible dans Lyon. Le soir de la réunion des trois ordres, à peine la nouvelle y fut-elle parvenue, qu'un mouvement répandit dans la ville une multitude d'ouvriers, de femmes et d'enfants qui, excités par les instigateurs du désordre, ordonnaient aux citoyens d'illuminer, jetaient des pierres aux fenêtres de ceux qui n'obéissaient pas et vomis-

saient des imprécations singulières par leur nouveauté. Jusqu'alors, les noms injurieux d'*aristocrates* et de *calotins*, qui n'avaient encore point été prononcés dans Lyon, furent proférés avec un accent sinistre qui présageait de funestes projets et faisaient perdre l'espoir d'une réconciliation.

Depuis, les émeutes devinrent fréquentes ; dans le cours de l'une, les barrières et les bureaux d'octroi établis aux différentes portes de la ville, furent incendiés et pillés par des bandits inconnus, si acharnés qu'on ne put les empêcher de consommer leur entreprise, et si heureux qu'on n'en découvrit aucun. Alors parut une ordonnance du roi portant que nul ne peut être affranchi des droits, et des lettres-patentes relatives au recouvrement des droits d'entrée qui n'avaient point été payés aux portes pendant le cours de l'émeute. L'assemblée constituante décréta le rétablissement des barrières, et le roi ordonna, pour l'exécution de ce décret, l'envoi d'un régiment dans Lyon ; mais sur la représentation des autorités de cette ville, l'envoi n'eut pas lieu. Le comte de St-Priest, ministre secrétaire d'état, adressa à ce sujet à M. le prévôt des marchands et échevins la lettre suivante datée de Versailles :

« J'ai mis sous les yeux du roi, Messieurs, la lettre que vous avez écrite le 18 de ce mois. S. M. a reçu avec satisfaction les témoignages de l'amour de ses fidèles sujets de la ville de Lyon. Elle a bien voulu, d'après vos nouvelles observations, donner des ordres pour faire rétrograder le régiment qui vous était destiné. »

Si nos magistrats parvinrent à préserver la cité d'un surcroît de charges qu'aurait nécessité la présence de ces nouvelles troupes, ils ne purent empêcher les coupables

manœuvres des agitateurs qui, chaque jour, ensanglantèrent le sol de la cité par de nouvelles scènes de désordres et de meurtres. Cette incendie des barrières fut comme le signal de l'exécution de l'horrible projet d'incendie qu'avait conçu cette bande de destructeurs connus sous le nom de *brûleurs de châteaux*, qui alors, désolait la province du Dauphiné en y promenant plusieurs jours ses torches incendiaires, brûlant les châteaux et les monastères qui avaient été signalés. Cependant, des ordres sont donnés à la garde bourgeoise, et plusieurs détachements, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1789, se portent dans cette province pour s'opposer à cet acte de barbarie et font justice de quelques-uns. Pour prévenir de nouvelles tentatives, M. Clapeyron, prévôt-général de la sénéchaussée du Lyonnais, rend une ordonnance qui enjoint aux syndics et consuls des paroisses de lui donner avis de tous les mouvements et séditions qui pourraient arriver sur leur territoire, et défense est faite aux habitants de la généralité de s'attrouper pour exiger des renonciations par la force ou des menaces, et qui ordonne aux syndics, consuls et officiers municipaux de s'y opposer et de courir sus aux perturbateurs du repos public, incendiaires et tout individu surpris à exciter à la sédition ; ce qui n'empêcha pas une nouvelle émeute où le peuple demandait à grand cris la tête d'Imbert-Colomès signalé à sa vengeance pour son attachement à l'ancien régime. Elle fut apaisée par les volontaires nationaux.

Pendant ces événements à Lyon, Necker avait quitté le porte-feuille et avait passé sur le sol étranger ; le ministre comptait dans notre ville de nombreux partisans qui résolurent de demander au roi son rappel. On s'adressa au comité ; plusieurs orateurs se distinguèrent en cette

occasion par la chaleur de leurs réclamations, en faveur du ministre exilé, entre autres Dubois, commis-associé d'un banquier et le jeune avocat Lemontey. En conséquence de la décision qui fut prise dans l'assemblée, une adresse fut rédigée portant protestation contre le ministre nommé à la suite du renvoi de Necker. La demande de son rappel est envoyée à l'assemblée nationale où elle fut lue avec une autre de la même ville contenant la renonciation des comtes de Lyon à tous les privilèges qui exemptent de l'impôt leurs possessions territoriales. Sur de nouveaux troubles excités par les malveillants qui veulent chasser les Suisses de la ville, le consulat prend une délibération sur l'organisation d'un corps de surveillance qui fait échouer ce projet.

A travers tout ce chaos d'incidents, le malaise public allait toujours croissant ; quelques citoyens proposent la formation d'une *Société philanthropique* établie pour secourir les ouvriers sans travail ; et dans une des séances de cette société, tenue le 20 novembre même année à l'Hôtel-de-Ville, Imbert-Colomès y fit lecture de deux lettres de Necker redevenu ministre des finances, annonçant que le roi, pénétré de la situation fâcheuse des fabriques de Lyon, accorde aux pauvres ouvriers de cette ville, un secours de vingt-cinq mille livres. Cette gratification avait lieu vers le même temps qu'Hébrard représentait à l'assemblée nationale, au nom du comité des rapports, l'état de détresse dans lequel se trouvait la ville de Lyon, par l'inexécution des décrets sur la circulation des grains.

Mais le génie du mal avait soufflé sur le berceau de la révolution, et son souffle impur devait produire un monstre qui devait bientôt étouffer dans le sang les germes de cette liberté qu'elle devait un jour enfanter pour le bon-

heur de notre patrie : ce monstre fut la jalousie étrangère qui tour à tour flattant l'ambition de quelques hommes puissants ; excitant , caressant , poussant à son gré toutes les factions qui surgirent au milieu de la tempête , amena bientôt l'anarchie ; celle-ci , succombant à son tour sous l'ambition d'un seul , entraîna dans sa chute auteurs et acteurs.

Ce fut dans ce même temps , 14 décembre 1789 , que parut le décret de l'assemblée nationale , sur la constitution des municipalités , portant suppression des prévôts des marchands , d'échevins , etc. Les nouveaux officiers y est-il dit , porteront le titre de maire et d'officiers municipaux ; Lyon aura un maire , vingt officiers municipaux , un procureur de la commune , un substitut , quarante notables qui formeront le conseil-général de la commune , un trésorier et un secrétaire greffier.

1790 — Alors fut formé le département de Rhône-et-Loire , des anciennes provinces de Lyonnais , Forez et Beaujolais ; la garde nationale fut organisée. Par un autre décret la commune de la Guillotière fut réunie à Lyon.

Jusqu'ici nous avons vu se succéder dans notre ville des événements qui , quoique plus ou moins fâcheux , s'écartent peu des résultats naturels d'un changement qu'avait désiré la partie saine de la nation et le vœu de tous les honnêtes gens ; mais à l'époque qui nous occupe , la faction jacobine s'était déjà emparée de cette multitude avide de changement et de nouveauté , qui dans son zèle aveugle sert avec fanatisme toute cause qui présente un aliment à sa fureur et à sa cupidité. Le régime déchu comptait bien encore à Lyon quelques partisans , mais trop timides et trop peu unis pour entreprendre rien d'utile à leur cause , ils se contentèrent de tramer sourde-

ment , le plus souvent d'attendre patiemment que le temps amenât la destruction des autres factions et les rendissent maîtres du champ de bataille ; inhumaine et absurde politique , qui ne pouvait que les perdre , et qui leur empêcha de voir que le torrent révolutionnaire les entraînerait dans son cours dévastateur : les tentatives qu'ils essayèrent , prouvèrent depuis la vérité de cette assertion.

Ainsi donc on peut dire qu'à cette époque l'anarchie planta son drapeau de sang sur le sol de notre malheureux cité.

Le premier acte qui signala la période de confusion où nous sommes arrivés , fut une émeute violente qui eut pour résultat la prise et le pillage de l'arsenal. Voici comment raconte cet événement , l'auteur de l'Histoire du Siège de Lyon : remarquons auparavant que Imbert-Colomès , qui commandait en l'absence de Tolozan , prévôt des marchands , n'avait plus qu'un pouvoir illusoire , et qu'un comité d'électeurs avait alors usurpé presque toutes les attributions du consulat qui avait disparu lors de la quatrième assemblée des trois ordres , faite à l'Hôtel-de-ville sous la présidence du prévôt des marchands et des échevins.

Le dimanche , dit l'historien , 7 février 1790 , on voyait dès le matin une agitation sinistre dont on ignorait le but , le comité ne prenait point les mesures nécessaires ; ce qui restait encore de l'autorité consulaire , ne sachant plus jusqu'où pouvait aller son pouvoir expirant , l'échevin Imbert , en qui elle s'évanouissait , ne donna que des ordres tardifs ; l'arsenal était menacé de pillage , et lorsque la garde nationale , composée de ces mêmes jeunes gens qui avaient dispersé la horde incendiaire du

Dauphiné, marcha pour le défendre, ils furent attaqués par une populace ameutée contre eux. Un de leurs bataillons osa tirer ; elle fondit sur lui, massacra plusieurs de ceux qui la composaient et força le reste de la troupe à se cacher.

Le lendemain, vingt soldats du régiment suisse de Sonemberg, qui était retiré dans ses casernes, se rendent sans armes au poste du magasin à poudre gardé par la milice nationale, et là, s'adressant aux officiers et aux soldats de cette garde : « Nous venons, disent-ils, au nom de nos camarades, vous annoncer que si pour la défense de votre poste, il vous arrive d'avoir besoin de secours, nous nous offrons avec transport. » La garde du poste témoigne sa satisfaction aux soldats suisses, qui se retirent comblés de joie de l'accueil fait à leur généreux empressement, mais que la rapidité des événements et les circonstances ne permirent pas d'être d'une grande utilité au maintien de l'ordre, car le danger allait toujours croissant, la garde nationale était impuissante à maintenir l'ordre et à dominer la populace ; le sang coulait à tout instant, et depuis que le titre de *patriotes*, déshonoré par les excès des démagogues du jour, venait d'être transformé en celui de *sans-culottes*, les citoyens modérés, l'avaient échangé contre celui de *muscadins* que leur avaient donné par dérision ceux du parti contraire, et qui devint plus tard pour eux un titre de proscription et de gloire.

Cependant, dans l'intention de prévenir de nouveaux troubles, les officiers municipaux réunis avec les officiers composant le comité de la garde nationale, rendirent une ordonnance portant entre autres dispositions que dans aucun temps et sous aucun prétexte que ce puisse être, il ne pourra se former aucun corps particulier de mili-

itaires ou d'autres personnes pour le service de la garde, et que tous les citoyens domiciliés, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60, seront tenus de faire le service de la garde nationale. La force de cette milice citoyenne eût été du plus grand effet pour maintenir la tranquillité publique si la division entre les milices bourgeoises et les volontaires n'en eût paralysé les effets ; ceux-ci, excités par les partisans du régime déchu, étaient attachés à Imbert-Colomès à cause de son opinion en faveur de l'ancien régime, tandis que les premiers s'étaient rangés du côté du parti de Dervieu du Villars, leur commandant, chaud partisan du régime nouveau.

Le 24 février 1790 fut le jour où eut lieu l'assemblée des citoyens actifs pour l'élection d'un maire. Parmi ceux qui briguèrent cette fonction, Roland de la Platière, fut celui qui se donna le plus de mouvement : il avait été privé par le nouveau système des administrations départementales décrété par l'assemblée constituante, d'un emploi d'inspecteur des manufactures de la généralité de Lyon, qui lui procurait un appointement de huit mille livres, formant tout son revenu. Voulant réparer cet échec de sa fortune, Roland visa à la mairie, et pour s'y faire porter, on le vit déguisé, aller dans les tavernes pour mendier les suffrages des citoyens ; insinuer son nom aux ouvriers en se mêlant à leurs orgies ; distribuer des libelles qu'il avait composés contre ceux qui pouvaient mériter par des vertus ou des services importants, d'être portés à cet emploi municipal. Ces menées furent sans succès : la presque totalité des électeurs vota pour Palerne de Savy, ancien membre de la cour des Monnaies, magistrat intègre et partisan éclairé des idées nouvelles, citoyen aimé du peuple, mais malheureusement trop

au-dessous, par la faiblesse de son caractère, du poste difficile où l'appelait la confiance de ses concitoyens. Une place subalterne de notable fut tout ce que Roland put obtenir.

Le premier acte du nouveau maire fut une ordonnance portant que les réglemens de police ci-devant rendus pour cette ville seront exécutés selon leur forme et teneur. Le second fut (le 10 mai) une proclamation de la division du district de la ville de Lyon en 30 cantons par les commissaires du roi au département de Rhône-et-Loire.

Le 30 de ce même mois eut lieu cette première fédération jurée aux Broteaux, dans la plaine du-Grand-Camp nommée depuis Champ-de-Mars, par environ 50,000 gardes nationaux de la ville et de différens départemens qui y avaient envoyé des députations. Sur un temple orné d'emblèmes analogues aux circonstances, était dressé un autel de la religion catholique; la messe est célébrée devant la statue de la liberté par l'abbé Benoît-Nizier Servier, prieur, curé de la paroisse de Saint-Georges. Le serment de fidélité au roi et à la nation fut prononcé par les administrateurs et les gardes nationaux, et répété avec acclamation et enthousiasme par la population immense accourue de toutes parts pour assister à cette solennité.

L'ivresse qui l'accompagna, se reproduisit dans celle du 14 juillet suivant, que l'assemblée nationale ordonna en mémoire de la prise de la Bastille.

Cette seconde fédération eut lieu sur la place de Belle-cour; on y dressa un autel où fut célébré l'office divin.

Les esprits de bonne foi avaient cru voir dans ces solennités une réconciliation générale; mais cet espoir dont on

se flattait fut trompé par les manœuvres des ennemis extérieurs et intérieurs. De nouvelles émeutes eurent lieu.

A la suite d'une délibération du conseil général de la commune qui homologuait un arrêté pris par les trente-deux sections de la commune de Lyon, relative à la nécessité de supprimer les droits d'octroi, aides et autres impôts qui se perçoivent aux entrées de la ville sur les vins, eaux-de-vie, bestiaux, bois à brûler, etc. etc. pour les remplacer par une imposition, le peuple impatient de jouir de cet affranchissement, et poussé par les factieux, se porte aux barrières et en chasse les commis. La municipalité et le conseil de la commune, menacés de la fureur populaire, se voient dans l'impossibilité de résister à cette insurrection. Bientôt un décret de la Convention nationale ordonne le rétablissement des barrières. Ce décret est suivi d'un autre portant information et recherches sur les auteurs de troubles à Lyon.

Ce fut à cette époque que le malheureux Antoine Lagier, soldat au régiment suisse de Sonenberg, fut massacré par des scélérats des deux sexes, ayant à leur tête un nommé Saunier, cordonnier, qui après avoir arraché les yeux à ce malheureux encore vivant, le suspendit, aidé de ses complices, à la corde d'un réverbère. Ils eurent ensuite le courage féroce de l'attacher à un second, la corde du premier ayant cassé. La lenteur que mit Dervieu de Villars à se transporter sur le lieu du délit pour s'opposer à cet assassinat, lui fut vivement reprochée, car on avait mis six heures (depuis 5 jusqu'à 11) à faire mourir cet infortuné militaire. Les Suisses, instruits de cet attentat, jurèrent de venger sa mort. Ils furent retenus par la prudence de leurs chefs. Cette obéissance, digne d'éloge, sauva la ville d'un épouvantable désastre.

Quelques jours après, les *émeutiers* tentèrent de nouveau de s'emparer de l'arsenal, mais ils furent repoussés, et un de leurs excitateurs fut pris et condamné à être pendu. Ce chef fut reconnu, comme beaucoup d'autres l'avaient été déjà précédemment, pour être venu de Paris, depuis plusieurs jours. Tant d'excès et de troubles éveillèrent l'attention du gouvernement qui envoya des troupes de ligne à Lyon pour aider à y maintenir l'ordre. Vers le commencement de novembre suivant, l'exécution du décret, portant suppression des chapitres, excita les protestations des comtes de Lyon, qui déclarèrent dans un chapitre extraordinaire ne pouvoir participer ni directement, ni indirectement à l'exécution du plan de la nouvelle constitution du clergé. Cette résistance irrita le parti qui voulait tout renverser. Mais ce qui causa bien plus de rumeur vers ce même temps, fut la découverte d'un projet de contre-révolution dont cette ville était le centre. Déjà les dispositions étaient faites pour que le peuple se portât en foule à l'*Hôtel-de-Ville* et forçât la municipalité à faire au comte d'Artois et au prince de Condé un appel qu'ils attendaient à la cour de Turin pour se jeter aussitôt dans Lyon. Quatorze mille hommes de troupes de ligne, dispersés dans les environs, devaient seconder l'entreprise; la plupart des gentilshommes d'Auvergne étaient déjà venus en armes pour la même fin. Tout paraissait promettre une réussite certaine, et déjà l'impulsion commençait à se manifester, lorsque, tout-à-coup, une défense inopinée du roi et de la reine vint renverser ce projet insurrectionnel et laissa les chefs, qu'avaient mis en évidence quelques démarches prématurées, en proie au ressentiment de leurs ennemis, en soulevant contre eux le blâme et l'indignation des patriotes de bonne foi.

Guillin, ancien échevin et jurisconsulte, le marquis d'Escar, le comte d'Egrigny et le chevalier Terrasse de Tessonnet, furent arrêtés comme auteurs et organisateurs de cette levée de boucliers; enchaînés et transférés séparément, sur un ordre de la Convention, sous bonne et sûre garde, du château de Pierre-Scize, où ils étaient détenus, dans les prisons de Paris, pour être jugés par la haute cour nationale. L'amnistie accordée, en raison de l'acceptation de la première constitution, leur sauva la vie, après huit mois de captivité.

Ce complot donna lieu aux plus violentes invectives, aux déclamations les plus virulentes; aux accusations les plus étranges, et souleva les passions les plus effrénées contre le roi, la reine et surtout contre la cour; ces bruits furent avidement recueillis et répétés dans les écrits incendiaires qui se répandaient dans le département de Rhône-et-Loire, notamment dans un journal qui, depuis plusieurs mois, paraissait sous le nom de *Courrier de Lyon* et rédigé par Laussel, prêtre défroqué, apostat souillé de débauches, sans foi et sans mœurs, digne successeur de Champagnoux, sous le nom duquel ce journal avait commencé à se publier. Un autre prêtre secondait les vœux et les projets sanguinaires conçus et propagés par Laussel: c'était Bottin prêchant l'insurrection et armant de piques les adeptes du parti, dans le quartier de St-Just dont il avait obtenu la cure. Au commencement des assemblées populaires une société connue sous le nom des *Amis de la Constitution* avait été créée à Lyon par François Billemaz; composée d'abord d'hommes modérés, elle fut bientôt remplacée par d'autres sociétés populaires et des clubs établis dans tous les quartiers de la ville, où se rassemblait tout ce qu'il y avait de plus énergumène dans les partisans des

nouvelles idées, et de plus opposé aux vues des hommes sages et véritables amis de leur pays et de la vraie liberté. Là tout ce que la fureur et le dévergondage de l'ignorance populacière peut susciter de subversif à l'ordre et au droit des gens, était hurlé et vomé par des êtres des deux sexes affamés de meurtres et de pillages, et savouré par la partie furibonde de la classe à qui ces motions s'adressaient. Un club central était l'égoût de ce qu'il y avait de plus immonde dans les clubs de chaque quartier; abominable repaire où l'on vit les plus hideux scélérats de la France venir y recevoir l'accolade fraternelle; foyer terrible où s'attisait le feu qui devait bientôt réduire la ville en cendres, où se forgeaient les poignards qui devaient en égorger les meilleurs et les plus vertueux citoyens. Ce club était présidé par Chalier, qui en était, tout à la fois, l'âme, le chef et l'orateur privilégié, ce Chalier qui, par les actes sanguinaires qu'il ordonna, a rendu sa mémoire à jamais exécrationnable parmi les Lyonnais, dont le nom n'est encore prononcé qu'avec horreur par la plupart de nos concitoyens, et dont le souvenir enfin leur rappelle un tigre altéré de sang sous la figure d'un être à face humaine.

Né à Beautard, en Dauphiné, d'une famille piémontaise, amené jeune à Lyon, Chalier, doué d'une imagination ardente et frénétique, après avoir été tour à tour ecclésiastique, instituteur et négociant, à la suite de plusieurs voyages et expéditions aventureuses, s'était fixé à Lyon. Imbu des principes d'une régénération politique à la manière de Marat et de Robespierre dont il fut le ministre, il marcha à grand pas dans la carrière des événements, atteignit à l'écharpe municipale, et eut bientôt dépassé ses collègues qui suivaient la marche incertaine du *Rolandisme*; quand il les vit rester en arrière, il les accusa

de n'avoir voulu que substituer l'aristocratie des riches à celle des nobles pour amener avec ce patriciat nouveau, un roi qui lui convînt.

Le but de cette faction était en effet, de l'aveu même de ses déserteurs, d'aplanir le chemin du trône à d'Orléans, en faisant la guerre aux Bourbons (4).

Voilà ce qui peut expliquer aux Lyonnais la conduite ambiguë et problématique de quelques-uns de leurs magistrats d'alors, sur lesquels ils déposèrent alternativement leur blâme, leur estime et leur indignation, qui leur parurent républicains et royalistes, humains et barbares, probes et pervers, selon qu'il était de l'intérêt de la faction, et qu'ils subissaient l'influence de ses systèmes.

De là ces changements fréquents dans leur administration départementale et dans leur municipalité, dont le pouvoir passa rapidement entre les mains, pour la première, de Vitet, de Janson, de Grandchamp, de Pelletier, de Coulaud, de Deyrieu, etc.; pour la seconde, de Palerne de Savy, de Vitet, de Nivière-Chol, de Coindre, de Bertrand et de Salamon.

Tant d'éléments hétérogènes dans les deux administrations réunies par des intérêts si opposés, ne pouvaient manquer de produire des événements singuliers, des luttes terribles, d'interminables représailles, et de perpétuelles vengeances, dont les effets rougirent et inondè-

(4) Elle étendait ses branches dans toutes les autorités constituées de la France; partout, et surtout dans les villes dont son ambition voulait se faire un foyer de puissance, elle eut des affidés qui, selon la marche de son chef trop dénué d'audace, faisaient des pas incertains et rétrogrades, s'élevaient de prétextes, de circonstances, et revêtaient les couleurs dominantes pour ruiner la cour et conserver la royauté.

rent tant de fois le sol de notre malheureuse cité du sang de ses meilleurs citoyens, victimes de cette infernale et horrible tactique politique. Parmi les assassinats mémorables de cette époque désastreuse, le premier fut celui de Guillin-Dumontet, frère du contre-révolutionnaire dont il a été fait mention, ancien militaire, seigneur *ci-devant* de son château à Poleymieux, massacré avec des circonstances atroces.

Alors on vit une lutte acharnée entre les prêtres assermentés et ceux qui avaient refusé de prêter le serment à la constitution nouvelle du clergé.

L'abbé Lamourette monta sur le siège épiscopal de Lyon, en remplacement de M. de Marbeuf. Le jour de son installation, des particuliers qui s'étaient introduits au-dessus du chœur de la cathédrale, au moment où le prélat monta sur son siège, détachèrent un des cordons du dais dans lequel il se trouva enveloppé. Le 24 juillet 1791, le matin, se passa une scène d'un nouveau genre : à neuf heures, des agents de police et des fusiliers, envoyés par la mairie dans plusieurs églises où la messe se célébrait encore par des prêtres insermentés, enlèvent un assez grand nombre de femmes et les conduisent en prison. On poussa l'outrage jusqu'à en fouetter quelques-unes devant la porte des *Colinettes*, d'où on les avait arrachées. Alors parut un mandement du nouvel évêque de cette ville qui accorde provisoirement aux curés des paroisses rurales la permission de célébrer deux fois par semaine l'office divin, les jours de dimanche et de fête seulement. Lamourette cherchait par-là à opposer un frein à ces violences scandaleuses. Il est désapprouvé par les fonctionnaires du département, il se montre conciliant, ami de la tolérance dans ses instructions pastorales, et on le dé-

porte à l'assemblée législative, où les républicains venaient de triompher des orléanistes. Une nouvelle députation venait de remplacer celle dont les pouvoirs étaient expirés; parmi ses membres on distingue Chirat dont la réputation comme procureur syndic, était fondée sur de sévères réquisitoires contre les privilèges; Caminet, négociant, homme probe et plein de zèle pour ses commettants et Lemontey, jeune homme à la fois enthousiaste, et timide et modéré par caractère, mais ardent à donner des gages d'une opinion extrême à un parti qu'il redoutait et dont il subissait l'influence pour, au besoin, être sacrifié en cas de succès comme en cas de revers.

Cependant les violations de domicile, les arrestations arbitraires et d'horribles vexations ordonnées par Chalier, le rendirent dangereux aux habitants de Lyon et sa présence odieuse à tous les gens amis du repos et de la légalité; il fut suspendu de ses fonctions municipales par les administrateurs du département. Cette mesure arma la municipalité, qui alors était dirigée par la même influence qui exaspérait Chalier contre l'administration départementale : dans cette guerre entre les deux autorités, les malheurs de la population allèrent toujours croissants et finirent par la plonger dans un abîme de carnage et de sang. Enfin la fermentation est au comble; les clubistes arborent l'étendard de l'anarchie; une vieille culotte que couronné un bonnet rouge est promené dans la ville aux cris de la horde altérée de sang. La municipalité, marchant sous la même bannière, répète au peuple assemblé autour d'elle le décret de la *patrie est en danger*, et ce cri fut pour les deux partis un signal d'extermination qui prit date à la nouvelle du fameux 10 Août. Le quinze du même mois, Chalier obtint de l'assemblée législative, par l'entre-

mise de ses amis, un décret qui non-seulement le réintégra dans ses fonctions, mais encore destituait les administrateurs du district et du département. Armé de ce décret il accourt dans Lyon, ranime le courage et la fureur des siens qui ne connaissent plus de bornes, et pour exprimer l'étrange ivresse que leur cause le changement qui venait d'avoir lieu à Paris, ils traînent dans les rues une pompe fuyèbre, pour tourner en dérision ceux dont le pouvoir venait d'être renversé violemment. Bientôt on voit renouveler les mêmes vexations : dénonciations, incarcérations, arbitraires, etc. La même scène qui avait eu lieu aux *Colinettes* se renouvela à la porte des *Clairistes*; mais tous ces faits étaient peu de chose en comparaison de ceux que produisit le décret de déportation qui venait d'être rendu. Les prêtres insermentés, effrayés, veulent quitter la France et s'empressent de demander des passeports qui leur sont délivrés, mais le sauf-conduit qu'on leur donne est surchargé d'une apostille qui les dénonce aux assassins apostés sur les frontières ou beaucoup sont massacrés; enfin, la nouvelle organisation du comité central qui venait d'être formé en cette ville, composé de plus de trois cents clubistes les plus dévoués au parti jacobin, qui devait agir de concert avec celui de la *surveillance* municipale à qui tous les autres clubs avaient prêté serment d'obéissance la plus active, détruisait tout obstacle aux projets de la faction qui venait de renverser le pouvoir de la royauté. Il devenait facile à ce comité, par la connivence de la municipalité et l'appui de la garde nationale à qui l'on avait donné pour nouveau chef un pauvre ouvrier en soie nommé Juliard, qui par son incapacité et son ignorance devint l'instrument du projet, de mettre en mouvement tout un peuple pour les expéditions projetées

dans le but de satisfaire une haine implacable ou une excessive cupidité.

Maintenant que nous connaissons ces hommes, ce dont ils sont capables, leur position et la carrière qu'ils se sont ouverte, il ne nous reste qu'à les suivre pour enregistrer chronologiquement les faits qui vont surgir sous leurs pas.

Le pouvoir de Louis XVI venait de cesser de fait par les événements du 10 août 1792. Le sang coulait à grands flots dans la capitale, et Lyon devait être bientôt témoin d'une semblable tragédie.

Alors arriva, comme en passant et cependant avec ordre de séjour, le régiment de cavalerie royal de Pologne dont les officiers avaient fait preuve de la plus incorruptible fidélité. Bientôt neuf d'entre eux sont accusés d'avoir voulu faire émigrer le régiment, et, sur cette accusation vraie ou fausse, ils sont arrêtés et conduits au château de Pierre-Scise où étaient déjà détenus d'autres prisonniers.

Le 28, à trois heures du soir, la statue équestre de Louis XIV est abattue par la populace. Le dimanche, 9 septembre, jour pris par le club central pour commencer les massacres, dès le matin, la garde nationale se transporte aux Brotteaux dans le Champ-de-Mars pour prêter le nouveau serment de liberté et d'égalité à la suite duquel on fait un auto-da-fé des titres de noblesse et des portraits des échevins. Le soir, on massacre huit prisonniers à Pierre-Scise et on égorge trois prêtres. Des grenadiers de la garde nationale placés à ce poste continrent d'abord cette horde assassine, et à quatre heures, le maire, accompagné de deux municipaux, survint avec des pelotons d'infanterie du centre, auxquels il confia la garde du château, en même temps qu'il remit à des femmes armées de piques le soin de garder les portes de la ville qui se trouvaient

auprès. Les séditeux, prétextant que le séjour des officiers en ce lieu était un privilège contraire à l'égalité, demandent qu'on les transfère dans la prison commune ; l'autorité y consent, les portes s'ouvrent, alors a lieu le massacre des prisonniers ; néanmoins deux échappent : l'un se précipite du haut des murs dans un clos voisin et se sauve, l'autre, moins heureux, se cache entre deux matelas, où, trois heures après, il est découvert et massacré ; un autre, emmené par Pressavin, substitué du procureur de la commune, ne peut être garanti par l'égide que semble présenter l'écharpe municipale, et tombe massacré à l'hôtel-de-ville. Malgré l'opposition des troupes et de la garde nationale, la horde homicide persiste, en s'animent par des chants de *mort*, à continuer le carnage. Elle marche vers la prison de Roanne et de St-Joseph où elle égorge tous les prisonniers dont elle peut s'emparer, après leur avoir fait souffrir d'horribles tortures ; quelques-uns pourtant parviennent à s'échapper. Dix têtes déjà sont entre leurs mains, on en apporte une onzième. C'est celle d'un des deux officiers qui tout-à-l'heure se sont soustraits au carnage de Pierre-Scise : ayant été découvert entre deux matelas, on lui avait scié le cou sur sa cravate, sans lui avoir permis de l'ôter.

Le soir, à la lueur des flambeaux, on porte ces têtes au bout des piques dans toute la ville et surtout dans les cafés des Terreaux, où se rendaient habituellement les négociants, et cela, disaient ces cannibales, pour effrayer ceux qui seraient tentés de soutenir d'autre cause que celle du vrai *sans-cultisme* républicain.

Le lendemain, succède aux massacres le pillage organisé (1), commençant et finissant à heure fixe, d'un grand

(1) Perret en était l'ordonnateur principal.

nombre de magasins d'épicerie et de boutiques de marchands qualifiés d'aristocrates. D'affreuses rixes suivent ces spoliations qui durent quatre jours, de nouvelles listes sont dressées d'après lesquelles on procède à de nombreuses incarcérations, qui épouvantent tous les honnêtes citoyens. Un tarif qui fixe le prix des denrées est approuvé par la municipalité ; ce prix, qui est le *maximum* de ce que doit être payé chaque article de comestible, a pour résultat de faire cesser les approvisionnements de la ville parce que les paysans, sommés de se conformer à cette fixation, vu l'urgente nécessité du moment, ne voulant point y obtempérer, il s'en suivit des rixes violentes qui les épouvantèrent ; alors ils cessèrent d'apporter leurs denrées, ce qui produisit bientôt dans Lyon la disette et la guerre civile.

Cependant la Convention, sur la demande de Rolland qui rend compte des derniers événements de cette ville, y envoie pour commissaires Vitet, Legendre et Boissy d'Anglas, et sur le compte-rendu de ces commissaires, elle décrète que la municipalité de Lyon sera renouvelée sur-le-champ et avant les autres corps administratifs, et que des commissaires pris dans son sein seront envoyés de nouveau à Lyon pour y faire respecter les lois. Elle nomme les citoyens Vitet, Boissy d'Anglas et Delacroix. Bientôt sur une délibération prise par le conseil-général de la commune, la Convention rend un décret qui autorise un emprunt de trois millions, sans intérêt, à la commune de Lyon, pour achat de subsistances, et la plantation de l'arbre de la liberté sur la place des Terreaux qui prend le nom de place de la *Liberté*.

Cependant ni l'envoi des commissaires de la Convention, ni le décret qu'elle venait de rendre n'avaient rétabli

la tranquillité, et Chalièr, qui avait été renvoyé absous des accusations portées contre lui, est réinstallé dans ses fonctions municipales, ce qui fut cause de la remise en présence du parti montagnard, des girondins et des royalistes. Les premiers attendent les *Marseillais* pour les aider, disent-ils, à donner des *exemples utiles à la patrie*, expressions qui n'ont pas besoin de commentaire pour décèler ce qu'ils entendaient faire de leurs adversaires; mais leur espérance est déçue et toute l'éloquence de Riard reste sans effet. Les Marseillais qui, obéissant instinctivement à Rolland devenu ministre, entrevoyant qu'ils allaient servir un autre parti que celui du chef qu'ils avaient reconnu, refusent de se prêter aux vœux des jacobins; ils quittent Lyon au grand regret des clubistes, sans rien entreprendre, et laissent les anarchistes continuer leurs remuements qui produisaient la plus grande consternation parmi les honnêtes habitants de Lyon et du département. Nul n'osait bouger sans craindre de se compromettre aux yeux des agitateurs. Telle était l'horrible situation des choses, lorsque le moment des nouvelles élections arriva; le collège électoral de Rhone-et-Loire est convoqué à St-Etienne en Forez; les *montagnards* portent à la représentation Cusset, ouvrier en gaze; Vitet, maire de Lyon; Pressavin, substitut du procureur de la commune; Dubouchet, Noël, Pointe, Moulin, Beraud, Patrin, Forest, Fournier, Michel, Chasset, Lantheuas, Dupuis fils, et Javoque. Le corps municipal est renouvelé en même temps; Nivière-Chol, citoyen modéré dans ses opinions, est nommé maire, et Chalièr est élu président du tribunal civil.

Le parti jacobin devenu plus puissant que jamais cherchait à s'emparer de la ville. La *Montagne* lutte avec la Gironde. Les causes de ces agitations meurtrières étaient

dans l'effort que faisait alors à Paris la faction des *cordeliers*, aidée des *jacobins* pour renverser la république naissante, susciter une nouvelle *septembrisation* contre les députés girondins, et donner un dictateur à la France: car c'est aux efforts que chacune d'elles a fait pour s'emparer de Lyon, qu'il faut attribuer les déchirements que cette ville a soufferts (1).

Vitet sert le parti des girondins, Chalièr le combat et le force à la retraite. Le club des jacobins fait aux affiliés de Lyon le présent d'une guillotine, instrument jusqu'alors inconnu ici; Chalièr, après l'avoir exposée sur la place Bellecour, la fit transférer sur la place des Terreaux où elle resta en permanence, pour, disait-il, après avoir effrayé la noblesse, faire trembler ceux du commerce. Cependant le tribunal criminel composé en partie d'hommes sages et humains, hésite à satisfaire les désirs sanguinaires de ce tribun qui, impatient de la voir agir, s'en plaint en ces termes: « Je suis étonné qu'on s'avise de mettre autant d'appareil et d'importance pour décoller; si vous voulez conserver votre liberté, punissez » par cette massue d'Hercule tous les traîtres, etc. »

Telle était la démagogie et les désirs de vengeance qui fermentaient dans le cerveau exalté des purs sans-culottes dont Chalièr n'était que trop l'interprète. De leur côté, les constitutionnels connus sous le nom de girondins, de feuillantins, de modérés et de rollandistes, n'étaient pas moins ardents à saisir toutes les occasions pour faire prévaloir leur influence sur l'esprit public. Tandis que la funeste magie du mot *subsistances* était un mobile puissant entre les mains des premiers pour pousser le peuple aux émeutes, celui de *constitution* était pour les autres un ta-

(1) Guillon, Siège de Lyon.

lisman devant lequel pâlisait souvent l'étoile des jacobins. Enfin dans une assemblée tenue le 13 janvier 1793, les corps administratifs et judiciaires, réunis en séance extraordinaire, nomment après de violents débats, des commissaires pour porter à la Convention une adresse signée par un certain nombre de citoyens, qui engagent la Convention à presser le jugement de Louis XVI. Dans la même séance et sur la proposition d'un membre, on arrête que la caisse sera battue dans chaque section, et que des tables seront posées sur les places publiques, à l'effet de recueillir les signatures des citoyens pour le prompt jugement de Louis Capet; cette tentative d'un nouveau genre eut peu de succès. Le peuple de Lyon en parut indigné, et même en certains quartiers il renversa les bureaux, brisa les tables et les chaises, et maltraita les préposés aux ignobles fonctions de cette décrétale plébiscite. Les citoyens du port du Temple et ceux du port Saint-Vincent, surtout, signalent en cette occasion par une énergie qui a bientôt fait disparaître et les acteurs et les instruments de cette scène théâtrale. Cependant les listes partent pour Paris, mais la Convention ne tient aucun compte des suffrages qu'elle était censée exprimer. *L'appel au peuple* avait été rejeté et Louis XVI meurt sur la place de la Révolution. Ce grand acte d'une politique qu'il n'entre point dans notre spécialité de qualifier, fut reçu avec étonnement, et regardé généralement ici comme une calamité jugée jusqu'alors impossible par la majorité des habitants.

La nouvelle de cette catastrophe fut accueillie par un morne silence et jeta dans les cœurs l'effroi et la terreur. Les clubistes seuls se réjouirent du supplice du roi. Chalier conduit sur la place des Terreaux les siens armés de piques, et là, au pied de l'arbre de la liberté et en face de la guil-

lotine qui y était en permanence, il leur fait jurer d'exterminer les aristocrates, les feuillantins, les modérés, les égoïstes, les accapareurs, les agioteurs et la caste sacerdotale fanatique. « Le grand jour des vengeances est arrivé, s'écriait-il, cinq cents têtes sont parmi nous qui méritent le même sort que celle du tyran. » Bientôt les effets devaient suivre ces terribles menaces et la mort dévora de nouvelles victimes. Des visites domiciliaires recommencent en dépit de Nivière que Chalier accusa de faiblesse et de modérantisme.

Lyon est sur un volcan, les conjurés réunis préparaient dans le mystère une explosion prochaine, tout présageait de grands malheurs. Nivière, alarmé de tous ces bruits et de ces rassemblements extraordinaires, enjoint au commandant des troupes de ligne et à celui de la garde nationale de pourvoir à la sûreté publique. L'Hôtel-de-Ville, ainsi que les rues adjacentes se trouvent bientôt gardées par de l'infanterie, de l'artillerie et même de la cavalerie, en nombre imposant. Trois bataillons choisis de citoyens vinrent s'y joindre, et les piquets semés dans la ville furent renforcés par de nombreuses escouades.

Pendant ce temps Chalier décrète au club central (1) assemblé par son ordre au son d'une cloche qui fut promenée dans toutes les rues, l'organisation d'un tribunal révolutionnaire; déjà les juges et les jurés sont choisis; un lecteur est nommé pour marcher devant eux, mais on craint de manquer d'exécuteur: « Tout le monde peut et doit être, s'écrie Laussel, il n'y a qu'une ficelle à tirer et la guillotine va toute seule. » Quel sera le lieu des exé-

(1) Le club central tenait ses séances dans la salle des jeux, aux ci-devant Oratoriens, aujourd'hui le Grand-College.

cutions ? Laussel préférerait la place des Terreaux , « parce que , disait-il , en arrosant du sang des victimes l'arbre de la liberté qui s'y trouve , en enterrant les cadavres au pied , on lui ferait prendre racines. » Mais le pont Morand proposé par Chalier , semble préférable à cause de la facilité qu'il offre de se débarrasser promptement des têtes et des corps en les jetant dans le Rhône à mesure qu'on les décollera. La formule du jugement est déterminée : le président du tribunal doit , en présentant au condamné une baguette brisée , lui dire : Il est aussi impossible que vous restiez sur la terre , comme il l'est que ces deux bouts se rejoignent : *Faites passer le pont à Monsieur.*

Enfin pour dissiper toute crainte capable de retenir les assistants , on leur dit qu'une partie de la municipalité a promis protection , que les canons déposés dans l'Hôtel-de-Ville sont destinés à défendre les avenues du pont Morand. Cinq mille cartouches fournies par quelques municipaux sont distribuées. Riard s'établit le chef de l'expédition , et ceux qui se sont chargés d'y faire concourir ce qu'il reste dans leurs sections respectives pour les seconder , partent pour les y mettre en mouvement : enfin rien ne semblait plus devoir retarder ni s'opposer à l'exécution de cette expédition , lorsque quelques citoyens que la curiosité de l'inquiétude avait amenés , indignés de tant d'audace et d'un si funeste projet , s'élançant vers la porte qu'on avait fermée : elle est enfoncée , on sort en foule ; il ne reste à Chalier , pour exécuter son complot , qu'une bande insuffisante avec laquelle , néanmoins , il s'avise de marcher vers l'Hôtel-de-Ville , mais à l'aspect des dispositions militaires prises par le maire Nivière , il se déconcerte. « Le coup est manqué , s'écrie-t-il , et ses satellites sont aussitôt dispersés par la frayeur. Nivière fut dans cette

journée proclamé le *sauveur de Lyon*. Néanmoins il donne sa démission qui n'est point acceptée par l'administration départementale ; il insiste , elle est acceptée ; et les clubistes se réjouissent de la retraite d'un magistrat qui , trop instruit de leurs projets , déjoue toutes leurs trames et fait échouer tous leurs complots. Les assemblées primaires , convoquées pour l'élection d'un nouveau maire , reportent Nivière à la mairie. Cette nomination imprévue consterna subitement les clubistes , elle causa dans toute la ville une joie égale à leur rage. On courut au spectacle , on interrompit la pièce par des acclamations , on emmena les musiciens de l'orchestre pour aller donner une sérénade au maire ; on força la municipalité de marcher à la tête de ce cortège pour annoncer à Nivière sa nomination. Par un mouvement spontané , chacun éclaira sa fenêtre , et ce fut en un instant une illumination générale dans toute la ville.

Cependant les municipalités du parti de Chalier n'en furent pas moins courroucées , et celui-ci , déclamant contre Nivière et les auteurs de son triomphe , faisait déjà protester contre son élection. Des jeunes gens informés de cette audace qu'ils ne pouvaient croire , vont s'en assurer. Les propos de Chalier les indignent , ils veulent lui imposer silence , on leur résiste. Au même instant d'autres arrivent , le buste de Jean-Jacques et la statue de la Liberté sont enlevés et portés sur la place des Terreaux et attachés à l'arbre de la liberté. Un bruit court qu'un jeune homme vient d'être arrêté et mis en prison par la municipalité pour avoir crié dans les rues : à bas Chalier ! et croyant que d'autres étaient maltraités au club central , la multitude s'y précipite en foule en proférant le même cri. La porte qu'on ferma à son approche est enfoncée. Les

clubistes, hommes et femmes ; effrayés, s'échappent par toutes les issues, Gaillard est le seul qui tombe entre les mains des envahisseurs, mais il s'échappe au milieu des voix qui demandent sa mort. La vindicte populaire se borne à briser les bancs et quelques meubles ; elle enlève les archives qui contenaient les registres et va les déposer au département.

Gaillard, Chalier et quelques autres s'étaient retirés à la municipalité.

Nivière, lassé de toujours lutter contre les intrigues du club central, donne sa démission et le médecin Gilibert lui succède, quoique détenu par les jacobins comme prévenu d'avoir contribué aux derniers troubles. La détention du nouveau maire le met dans l'impossibilité d'accepter. Bertrand, ami de Chalier le remplace. Le district et la municipalité qui avaient réintégré les jacobins dans le club central, le lendemain de la dévastation, avaient procédé à cette réinstallation avec un grand appareil, au chant de l'hymne *la Marseillaise* et marchant à la lueur des flambeaux. Le cortège était allé prendre, sur la place des Terreaux, la statue de la Liberté et le buste de Jean-Jacques, pour, les reporter avec pompe au même endroit qu'ils occupaient avant la journée du 18 mars. De leur côté, les girondins ne restaient pas inactifs ; ils opposaient sourdement la plus grande résistance aux démarches des jacobins et travaillaient les sections. Déjà celles du Port-du-Temple, de la place Neuve et de Bellecour s'étaient emparées de l'arsenal, lorsque la municipalité vint pour en enlever huit pièces d'artillerie qui lui furent refusées.

L'avantage de cette journée resta indécis entre les clubistes et les girondins. Les administrations du département

et du district, survinrent pour s'emparer de la police et rétablir l'ordre, et sur leur assurance que le péril était passé, les citoyens abandonnèrent l'arsenal et renoncèrent à la permanence de leurs assemblées. Cette docilité des citoyens aux ordres de ces deux administrations s'explique en ce que, quoique composées d'un mélange de girondisme et de jacobinisme sans être diamétralement opposées au conseil municipal, elles s'étaient montrées en toute occasion moins furibondes et moins oppressives de la liberté et des opinions qu'avait la majorité des habitants de Lyon. Voici comme on peut résumer les causes qui ont produit tout ce qui s'est passé à Lyon depuis le 10 août 1792 jusqu'à ce jour, 2 mars 1793.

En ce que, dès la première époque les autorités constituées de Lyon, agissant sous l'influence des partis qui à Paris se disputaient le pouvoir, cessèrent de s'entendre, la municipalité et le conseil-général de la commune, formèrent un parti (celui de la Montagne qui s'était formé de l'union des jacobins et des cordeliers), et que l'administration du district de la ville et celle du département, en formèrent un autre (celui du girondisme né de l'orgueil irrité de certains fauteurs de l'orléanisme). Dès lors, les actes tantôt légaux et tantôt arbitraires de l'une ou de l'autre, au lieu d'être des gages d'union et de paix, devinrent des brandons de discorde qui à chaque apparition remuaient puissamment les classes agglomérées qui formaient la population de cette ville mue par des intérêts si divers.

Pendant les jacobins de Paris et le comité de *sûreté générale* qui ne pouvaient connaître encore ces derniers succès des *sans-culottes*, s'irritaient de leurs revers précédents dans la ville de Lyon, que les modérés et les giron-

dins venaient de leur disputer avec avantage, commençait à parler de *réduire* Lyon, et, sur le rapport d'une lettre des administrateurs du département de Rhône-et-Loire, annonçant que le parti des malveillants s'accroît tellement à Lyon qu'ils ont été sur le point de désespérer du salut de la ville, décident qu'il y aura information dans la même séance. Tallien fait un rapport dans le même sens, sur les troubles de cette ville. Il se plaint de la conduite incivique du maire, des insultes faites aux signes de la liberté, et il termine par un projet de décret qui ordonne que des commissaires pris dans son sein, se rendront à Lyon, ce qui est adopté. Par ce décret, sont nommés commissaires, Bazire, Legendre et Rovère qui partent aussitôt pour leur destination et arrivent à Lyon le 2 mars 1793.

Le premier acte de ces trois envoyés, fut une permission donnée à Chalier d'entrer chez eux, toutes les fois qu'il le voudrait, tant la nuit que le jour. Ce privilège fit naître les plus funestes appréhensions et souleva contre les commissaires une indignation générale chez les habitants patriotes de bonne foi, qui crurent voir, dans cette faveur spéciale, que les envoyés de la Convention étaient venus non pour ramener l'ordre, mais pour seconder les projets d'un homme devenu exécration à leurs yeux. Le second acte fut de provoquer la municipalité à rendre un arrêté qui enjoit à tout soldat du bataillon de Marseille, parti la veille, de Lyon, de sortir de la ville dans le délai d'une heure; l'opinion modérée que professaient ceux qui le composaient, fit ordonner cette mesure.

Le lendemain, huit cents citoyens rassemblés dans le jardin des Augustins signent une pétition adressée aux

envoyés de la Convention nationale, dans laquelle ils se plaignent des vexations de l'autorité municipale et demandent qu'on y mette un terme; mais sur les soins que prirent les jacobins d'empêcher les effets de cette demande, elle n'eut aucun résultat favorable. Cependant, la conduite que tinrent les commissaires, ne répondant pas assez aux exigences de la faction qui les avait envoyés, ils furent bientôt eux-mêmes forcés d'aller à Paris pour se justifier des inculpations dont on les accusait, dont les principales étaient l'arrestation de Laussel, procureur de la commune, et de Leclerc, son secrétaire; ils laissèrent à Lyon les partis plus que jamais animés les uns contre les autres.

À Paris, les cordeliers faisaient les derniers efforts, pour que d'Orléans fut proclamé dictateur ou lieutenant-général de la république, et il se croyait près du triomphe, lorsque Robespierre, après avoir lutté à force de ruses pendant plusieurs jours, contre lui et son parti, déjoua les dernières espérances que d'Orléans avait d'atteindre au pouvoir suprême et s'en empara lui-même dans la journée du fameux 10 mars 1793.

Depuis, les agents de Robespierre et de Marat qui couvraient la France, agissent avec tant d'excès à Lyon, que leur conduite soulève contre eux.

Depuis, les partisans dévoués au nouveau dictateur et à Marat, se livrèrent à des vexations si intolérables, qu'elles rendirent une collision inévitable.

Un café, celui du nommé Gerber, sur le quai du Rhône, signalé par eux comme le rendez-vous des girondins, est investi par le commissaire de police Perrussel qui, assisté de la force armée, fait arrêter 93 personnes qui s'y trouvaient, lesquelles après cette demande et cette réponse :

Qu'alliez-vous faire dans ce rassemblement ? — Boire de la bière, — sont mises en liberté (1).

Enfin les choses allèrent au point que la taxe de six millions que la Convention avait mise sur les riches fut portée à trente millions (2). Mais Chalier s'indignait encore et dans sa fureur, le corps de six mille hommes dévoués à ses ordres, qui fut le premier modèle de ce qu'on nomma l'armée révolutionnaire, ne lui paraît pas un appui suffisant pour les projets qu'il méditait. Il appelle à Lyon deux régiments, une nombreuse artillerie, fait arrêter dans la nuit du 28 au 29 mai, plusieurs présidents et secrétaires des sections et cent des principaux citoyens, et annonce dans le club central « qu'il faut en faire un faisceau et les mettre sous la guillotine. »

Mais tandis que Chalier se flattait d'un si horrible succès, une conspiration est faite en faveur des prisonniers. Ici nous laisserons parler sur cette affaire un écrivain qui fut témoin oculaire, dont le récit nous paraît le plus exact et le plus impartial que l'on ait écrit sur cette mémorable journée du 29 mai 1793 (3).

Sur des avis de nouveaux troubles, « les représentants du peuple, Nioche et Gauthier, étaient arrivés de Cham-

(1) Déjà les commissaires de la Convention avaient fait emprisonner le jeune Fain, rédacteur du journal de Lyon, publié sous le nom de Carrier son propriétaire, ainsi que trois autres Lyonnais qui passaient pour être du parti rollandin. Chaque jour c'était de nouvelles menaces, de nouvelles persécutions : le 9 mai 1793, un banquet civique est donné par les clubistes réunis sous les tilleuls de Bellecour. Cette orgie devait préluder à l'installation d'un tribunal révolutionnaire ; le nombre immense des convives, parmi lesquels s'étaient introduits beaucoup de gens de bien, força les conjurés d'abandonner leurs desseins.

(2) Partie du milliard qu'elle avait décrété pour subvenir aux frais et à l'entretien de l'armée révolutionnaire qui devait être mise en activité.

(3) M. Passeron, Revue du Lyonnais, tome III. 17^e livraison.

béry à Lyon, le 27 mai au soir, accompagnés de l'adjudant général Ledoyen et d'un détachement des guides de l'armée des Alpes, commandé par le capitaine Blanc de Chambéry. Les renseignements qu'ils prirent sur la situation de la ville, leur firent voir que la rumeur provenait de l'opposition de la municipalité à la permanence des assemblées des sections convoquées en vertu de la loi du 21 mars 1793. Dans la journée du 28 mai, les sections déclarèrent unanimement que la municipalité avait perdu leur confiance, elles demandèrent aux représentants sa révocation, et cette demande, renouvelée le lendemain à une heure du matin, ne fut point accueillie.

Journée du 29 mai.

Dans la nuit du 28 au 29 mai, la municipalité s'empare de l'arsenal et fait renforcer le poste par dix escouades tirées de différents bataillons de la garde nationale. On requiert du commandant de l'artillerie à l'arsenal six pièces de canon et les hommes nécessaires pour les servir. Dès le point du jour, ces pièces furent mises en batterie sur la place des Terreaux au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville. A neuf heures du matin, environ 40 hommes du 9^e régiment de dragons, vinrent de la caserne de Serin sur la place des Terreaux et se mirent en bataille devant l'hôtel de Milan ; l'autre côté de la place, devant le bâtiment de l'abbaye de Saint-Pierre, fut occupé par le bataillon de la section rue Belle-Cordière. Pendant toute la matinée, l'Hôtel-de-Ville se remplit d'une foule de partisans de la municipalité, auxquels on distribua des armes et des cartouches.

Ces apprêts menaçants enflamment les sections ; elles courent aux armes. Le bataillon de la section du *Port-du-*

Temple, marche droit à l'arsenal, et ses grenadiers, hommes du port pour la plupart, pleins d'énergie, presque tous anciens militaires; s'en font sur-le-champ ouvrir les portes. Les bataillons des autres sections arrivent en foule sur la place Bellecour; le comité des sections, le conseil-général du département et les deux districts, se réunissent à l'arsenal; on requiert du commandant de l'artillerie, des armes de toute espèce et des munitions. Le commandement provisoire des bataillons est donné au sieur Madinier et l'on forme un comité militaire pour tous les détails relatifs aux armes et aux munitions à délivrer.

Le représentant du peuple, Nioche, accompagné de l'adjudant-général Ledoyen, auquel la municipalité avait déferé le commandement des troupes réunies pour sa défense, se rend sur la place Bellecour; il harangue les bataillons assemblés et les somme à mettre bas les armes. Pour toute réponse, on conduit le représentant du peuple et l'adjudant-général à l'arsenal; il était un peu plus de midi. Le représentant du peuple cherche à calmer les craintes de l'assemblée, il l'invite à montrer son obéissance à la loi, à s'en rapporter à lui, comme à son collègue resté à l'Hôtel-de-Ville auprès de la municipalité, du soin de maintenir la tranquillité publique.

Le président du comité des sections lui répond que les sections ne sont réunies que pour résister à l'oppression, et que la seule mesure à prendre par les représentants du peuple pour dissiper leurs alarmes, c'est de faire retirer la force armée rassemblée à l'Hôtel-de-Ville par la municipalité, et de suspendre de ses fonctions le conseil-général de la commune.

Pendant cette conférence, le bruit du canon se fait en-

tendre sur la place des Terreaux. C'est le bataillon de la Pêcherie que la municipalité *faisait charger pour la cause qui va être expliquée.*

Ce bataillon, se défiant de son commandant Barbier, avait le matin, choisi pour commandant provisoire un *juré peseur de foin*, le sieur Dumas, caporal dans la compagnie des grenadiers, et qui sortait du régiment de la Couronne, il se dirigeait à midi, vers le magasin à poudre, afin d'y renforcer le bataillon de la section de St-Vincent qui s'en était emparé au nom des sections; il était arrêté sur le quai de St-Benoît et venait de se faire reconnaître par les sentinelles, lorsque le commandant Barbier arrive. Barbier monte sur le parapet du quai, harangue son bataillon, lui montre une requisition signée du sieur Julliard, commandant-général de la garde nationale, et lui fait rebrousser chemin. Il conduit le bataillon sur la place des Terreaux. Quand la tête de la colonne est arrivée à l'angle de la place et de la rue Romarin, Barbier commande *halte!* Le bataillon s'arrête et demeure en colonne. Il était près de deux heures; le commandant Barbier s'approche alors d'un individu décoré de l'écharpe d'officier municipal, et qu'accompagnait le chef de légion Riard suivi d'un adjudant. Après quelques minutes d'entretien, Barbier se tourne vers le bataillon, et demande aux citoyens qui le composent *s'ils ne sont pas disposés à faire servir leurs corps de rempart aux autorités constituées*; nombre de voix répondent: *Nous respectons les autorités constituées, mais nous déclarons que la municipalité a perdu notre confiance et celle du peuple.*

A ces mots, l'officier municipal s'écrie, en menaçant le bataillon: *Vous ne voulez point de municipalité? eh bien, nous vous tenons.* Le chef de légion Riard tire sou-

sabre en criant aux troupes municipales : *Voici des factieux qui ne veulent point de municipalité ; citoyens, feu ! feu ! et qu'aucun n'échappe.* L'officier municipal, le chef de la légion Riard et l'adjutant se retirent à l'Hôtel-de-Ville ; un coup de fusil part alors du balcon. Le commandant Barbier se réfugie à l'Hôtel-de-Ville, et le canon de la municipalité fait aussitôt une décharge sur le malheureux bataillon de la *Pêcherie* dont les armes n'étaient pas seulement chargées.

Plusieurs citoyens du bataillon sont tués, beaucoup sont blessés, la plus grande partie s'enfuit par les allées de traverse donnant de la place des Terreaux dans la grande rue Ste-Catherine ; quelques-uns sont arrêtés, accablés d'injures et de coups, conduits à l'Hôtel-de-Ville et enfermés dans les caves de la municipalité, deux blessés sont achevés à coups de crosse de fusil devant le portail de l'hôtel de Milan. Les dragons du 9^e régiment qui, depuis le matin étaient en bataille devant cet hôtel, et qui, selon toute apparence, ne s'attendaient pas à un pareil coup, sont précipitamment un à droite, et gagnent au galop la place des Carmes, renversant tous les étalages des marchands d'herbes qu'ils trouvent sur leur passage. Les boutiques se ferment aussitôt.

La nouvelle de cet affreux attentat parvient bien vite à l'arsenal. Des cris d'horreur et de vengeance se font entendre. Tout le monde demande à marcher contre l'Hôtel-de-Ville. Le représentant du peuple, Nioche, et l'adjutant-général Ledoyen sont retenus en otage à l'arsenal ; on s'occupe sur-le-champ du plan d'attaque.

De tous les bataillons rassemblés sur la place Bellecour, et d'une partie de ceux qui s'étaient rendus maîtres de l'arsenal, on forme aussitôt deux colonnes d'environ

1,500 hommes chacune. La première, commandée par le sieur Madinier, se dirige sur l'Hôtel-de-Ville en passant par le quai de la Saône : la seconde, commandée par le sieur Gingenne ayant pour adjutants les sieurs Badger et Lenoir, traverse la place de la Charité et prend le quai du Rhône.

Chaque colonne avait en tête deux pièces de canon. Sur ces quatre pièces, une, en fer coulé, appartenait à la section du Port-du-Temple ; les trois autres avaient été mises en réquisition à l'arsenal, ainsi que les canonniers qui en faisaient le service ; de sorte que les soldats de la compagnie d'artillerie stationnée à l'arsenal, se battaient les uns contre les autres.

La municipalité, prévenue de la marche des colonnes, prépare ses moyens de défense. L'adjutant-général Ledoyen se trouvant retenu à l'arsenal avec le représentant du peuple, Nioche, et le maire Bertrand, comptant fort peu sur l'énergie du commandant Julliard, le représentant Gauthier chargea le commissaire-ordonnateur des guerres Duchambon de diriger toutes les opérations.

Les volontaires du Mont-Blanc étaient entrés en ville et stationnaient sur la place de la Comédie ; on en poste un détachement à l'entrée du pont Morand, et deux pièces de canon sont mises en batterie à la tête du quai de Retz. De forts piquets sont placés à l'entrée de la rue du Garet, de la rue Clermont et de la rue St-Pierre ; une pièce de canon est mise en batterie du côté de cette dernière rue, à l'angle de la rue de la Cage. Une autre pièce est amenée sur la place de la Boucherie-des-Terreux, un détachement de volontaires du *Mont-Blanc* et quelques particuliers armés pour la défense de la municipalité, occupent la Boucherie et la place de la Feuillée ; le reste des volontaires et des

partisans de la municipalité stationnent sur la place des Terreaux ou remplissent le vestibule, le balcon et quelques salles hautes de l'Hôtel-de-Ville, et deux pièces de canon demeurent en batterie devant le perron.

Vers les cinq heures et demie du soir, la colonne du Rhône arrive auprès de la place du Grand-Collège, et celle de Saône à la descente du pont du Change. Les pelotons de chaque colonne tenaient toute la largeur des quais et présentaient une masse plus imposante à l'œil que dangereuse; car où se trouvait l'espace nécessaire au déploiement de l'une ou de l'autre de ces colonnes?

La colonne du Rhône fut celle qui essuya le premier feu. Les deux pièces de canon placées à la tête du quai de Retz, firent une décharge à mitraille qui la rompit entièrement et la mit dans le plus grand désordre; un maréchal-de-camp de la grande armée, M. Cortasse de Sablonnet, qui se trouvait à Lyon, et y attendait une occasion pour passer en Suisse, était sur la place Bellecour au départ de la colonne et l'avait suivie sur le quai. Il voit une foule de citoyens prendre la fuite, il se précipite au devant d'eux, les arrête et parvient par son énergie à rallier la colonne. Alors s'engage des deux côtés un feu terrible et qui se soutient pendant plus d'une heure.

Le commandant Gingenne a son cheval tué sous lui; l'adjudant Badger a la cuisse percée d'une balle, et l'adjudant Lenoir a le bras cassé. M. de Sablonnet est blessé très-grièvement à la jambe: porté à l'Hôtel-Dieu il y mourut peu de jours après et fut enterré avec tous les honneurs dus à son rang.

La colonne ne pouvant venir à bout de gagner du terrain, une de ses pièces ayant été démontée, et les canonniers presque tous blessés, elle se débanda de

nouveau. Une partie se replia sur la place des Cordeliers, une autre sur l'arsenal. A la tête d'une poignée de braves, le commandant Gingenne va rejoindre la colonne de Saône dont les opérations s'exécutaient plus heureusement. A son arrivée à la descente du pont du Change, la colonne de Saône s'était partagée. Le gros de la colonne avait suivi la rue de la Pêcherie, pour venir à la place de la Feuillée, le reste s'était engagé avec une pièce de canon dans la rue St-Côme, après avoir traversé la place de l'Herberie. Les canonniers s'avancèrent avec leur pièce jusqu'à la place St-Pierre, et l'y mirent en batterie. Tout ce qui se trouvait dans la petite rue St-Côme fut assailli par une grêle de coups de fusil, tirés des allées, des fenêtres et des jours de caves de la maison Gayet, et de quelques autres maisons voisines. La petite et étroite rue St-Côme est couverte de morts. Au même instant, le chef de legion Riard s'avance à la tête d'une troupe nombreuse et fait tirer sur la place St-Pierre; plusieurs canonniers sont tués, la pièce est abandonnée et la rue St-Côme évacuée entièrement.

L'affaire était perdue pour les sections si la partie de la colonne de Saône qui s'était dirigée sur la place de la Feuillée, ne fût parvenue à se rendre maîtresse de la boucherie des Terreaux. Après une vive résistance, les grenadiers de la section du *Port-du-Temple*, viennent à bout de chasser les partisans de la municipalité de la boucherie. Les volontaires du *Mont-Blanc*, font leur retraite sur l'Hôtel-de-Ville, et les sections avancent leur pièce sur la place des Carmes. Les canonniers pointent la pièce contre l'Hôtel-de-Milan et les cafés de la place des Terreaux, où se voyaient quelques centaines de partisans de la municipalité. La pièce tire; elle éclate

avec un fracas épouvantable. Un canonnier est tué, et quatre sont blessés. Cette pièce était celle en fer coulé qui appartenait à la section du *Port-du-Temple*.

On envoie aussitôt à l'arsenal chercher une autre pièce. En attendant on se retranche dans la cour des Carmes et le feu le plus vif s'engage sur la place. Les assaillants chargeaient leurs armes dans la cour; chacun s'avancait un peu sur la place, lâchait son coup de fusil et rentrait. Plus de 2,000 coups de fusils furent tirés de cette manière; et quand la pièce qu'on attendait de l'arsenal fut venue, elle fit de même. Après avoir tiré plusieurs coups à mitraille, on eut recours aux boulets. Le premier qui fut lancé contre l'Hôtel-de-Ville, vint frapper dans une inscription qu'on lisait jadis à l'un des piliers du vestibule. Les éclats du marbre blessèrent à la joue l'officier municipal Roch et quelques autres individus. Le second boulet abattit la corniche de la fenêtre de la salle, au coin de la rue Puits-Gaillot, où le comité de salut public tenait ses séances, plusieurs carreaux de la croisée furent brisés; un morceau de verre tomba sur la table entre le maire et le président du comité.

Le représentant du peuple, Gauthier, voyant la cause de la municipalité perdue, prend le parti d'envoyer des parlementaires aux assaillants. Ces parlementaires se présentent sur la place des Carmes la crosse du fusil en l'air. Les officiers des volontaires du *Mont-Blanc* viennent également, et sont les premiers à fraterniser: on s'embrasse, plusieurs boutiques s'ouvrent, on apporte du vin, tout le monde trinque. Le représentant du peuple, Gauthier, se fait escorter jusqu'à l'arsenal où son collègue Nioche était retenu depuis le matin; il y trouve le département occupé de la suspension provisoire de la

municipalité et du conseil-général de la commune. Les deux représentants donnent leur approbation à cette mesure et l'ordre est envoyé aux troupes de la municipalité d'évacuer l'Hôtel-de-Ville. Toutes se retirent; les sections avancent leur canon sur la place des Carmes, à l'angle de la petite rue St^e-Catherine. Il est huit heures du soir, toutes les fenêtres des maisons, sur la place des Carmes, sont illuminées, et les sections, en armes, y passent la nuit.

Le 30 mai, à quatre heures du matin, le commandant Madinier divise sa troupe en deux colonnes. La première arrive sur la place des Terreaux par la place des Carmes, et la seconde par la rue de la Cage: elles se dirigent droit à l'Hôtel-de-Ville. Arrivé au bas du perron, le commandant Madinier le monte hardiment à cheval, il fait fouiller à l'instant les appartements de l'Hôtel-de-Ville. Quelques soldats ivres de la veille sont trouvés endormis; on les congédie. Près d'une centaine de citoyens qui avaient été arrêtés dans la journée du 28 et dans la matinée du 29, et qui avaient été enfermés dans les caves, sont délivrés; les scellés sont mis à tous les bureaux et des sentinelles placées à chaque porte.

Dans la même matinée, une municipalité provisoire est nommée à l'arsenal par les sections en présence des représentants du peuple, et à dix heures du matin ils sortent de l'arsenal avec les corps administratifs et les membres du comité des sections pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville y faire l'installation de cette nouvelle municipalité. En passant près de l'arbre de la liberté, sur la place des Terreaux, tous s'arrêtent et prononcent ensemble le serment de maintenir la liberté, l'égalité, la république, une et indivisible, la sûreté des personnes et des pro-

priétés ; ils s'engagent formellement en outre à la plus entière soumission aux lois.

Cette installation est suivie de nombreuses arrestations. Parmi les personnes arrêtées, figurent le maire Bertrand, Gaillard, Chalier, Hydins, Riard, l'officier municipal Carteron et plusieurs autres collègues. »

Tel fut le résultat de cette journée désastreuse du 29 mai 1793 ; le même écrivain ajoute « : On a beaucoup exagéré la perte faite des deux côtés dans cette journée ; le nombre des morts, en totalité, ne s'est pas élevé au-delà de cent personnes ; les blessés pouvaient aller à trois cents, quelques-uns furent achevés sur le quai du Rhône, et horriblement mutilés par les femmes de la populace ; plusieurs autres moururent peu de temps après (1). »

Ce triomphe remporté par les Lyonnais contre une municipalité vexatrice et les soldats de Robespierre, leur donne la confiance des plus grands succès ou du moins il leur fait croire qu'ils sont délivrés pour toujours du régime oppressif qui pesait sur eux d'une manière si intolérable.

Cependant le temps marchait, les événements du 31 mai, à Paris, enflammaient les têtes dans nombre de départements ; arrivent à Lyon les conventionnels Chasset et Biroteau, tous deux proscrits par la *Montagne*. Biroteau était un député des Pyrénées-Orientales et Chasset l'était du département de Rhône-et-Loire. Accueillis à Lyon

(1) Les cadavres enlevés sur les différents champs de bataille furent portés au cimetière de la paroisse de St-Pierre, rue Luizerné, où est à présent le bureau supplémentaire de la poste. Le maire Bertrand y fut conduit pour en faire la reconnaissance. Un des commissaires, M. Péricaud, ne put s'empêcher de lui dire : « Tu le vois, Bertrand, voilà ton ouvrage. » On dit que celui-ci, plus faible que méchant, versa des larmes à la vue des corps de ces victimes des factions.

avec transport, ils n'ont pas de peine à persuader à tout le département que, par la proscription des *girondins*, la Convention nationale n'est plus ni *libre* ni *entière*, que tous ses actes sont nuls de fait et de droit, et qu'il est de l'honneur français de ne pas reconnaître l'autorité d'une assemblée dominée par une faction *liberticide*. Ils proposent aux Lyonnais de se joindre aux fédérés du Jura, des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et du Calvados. Dans l'état où se trouvaient à Lyon les esprits, le girondisme, pour l'affaire ci-dessus, venait d'y vaincre la *Montagne* : cette énergique proposition est adoptée avec enthousiasme, non que les Lyonnais ne voulussent point de la république mais dans la crainte de retomber sous la tyrannie du *jacobinisme*. Bientôt nous verrons le résultat de cette proposition.

Dans le courant de juin 1793, un certain nombre d'hommes de bonne volonté tirés des différents bataillons de la garde nationale, servit à former une espèce de légion que le département envoya à St-Etienne pour y fermer les clubs. Partie avec trois pièces de canon, cette légion, composée de près de 1,200 hommes, revint triomphante de son expédition au bout de très-peu de jours ; elle fut de retour à Lyon précisément la veille du supplice de Chalier, supplice qui fut bientôt suivi de celui de Riard.

Tous les deux étant tombés au pouvoir des Lyonnais, une voix unanime s'éleva pour les condamner. Cependant toute latitude fut accordée pour donner le temps aux juges de mettre leur conscience à l'abri des plus mûres réflexions, et aucune des formes prescrites ne fut négligée pour établir les droits de l'accusation et de la défense. La Convention voulut les défendre, mais ses décrets et ses me-

naces ne purent imposer d'entraves à la marche lente mais ferme de la justice. Une loi non expressément révoquée, qui établissait que les jugements seraient rendus sur les lieux du délit, servit de motif au refus qu'on fit de céder les accusés à la Convention qui les réclamait. Un jury fut établi, des défenseurs nommés d'office furent entendus dans l'intérêt des prévenus. Enfin, par un jugement rendu le 16 juillet 1793 à 4 heures du matin, deux furent condamnés à mort, Chalier et Riard, et les autres à la détention.

Chalier subit sa condamnation le même jour à 6 heures du soir, il fut guillotiné sur la place des Terreaux (1); son complice, Marie-Joseph Riard, dit Beauvernois, le suivit six jours après, à la même heure et au même lieu: Hydins apprenant leur supplice se pendit dans la prison.

Revenons à la situation de Lyon.

Instruits de l'exaltation des esprits et du refus que faisaient les Lyonnais de reconnaître certains décrets de la Convention, onéreux pour leur fortune et leur liberté, les représentants du peuple, près l'armée des Alpes, essaient de recourir aux voies de conciliation. Un Lyonnais, le général Charles Seriziat vient de leur part apporter des paroles de paix à ses compatriotes, mais elles ne sont pas entendues. Accusés tous les jours à la barre de la Convention nationale, les habitants de Lyon s'exaspèrent de plus

(1) Ce fut lui qui fit à Lyon le premier essai de la guillotine que six mois auparavant il avait fait venir de Paris, non sans doute à cet effet; cet essai fut cruel: le bourreau non encore exercé, et l'instrument mal organisé furent cause que le fer levé plusieurs fois sur le patient le frappa sans le tuer; peu s'en fallut que le peuple, saisi d'horreur ne fit subir la même peine au bourreau et à son valet. On dit que Chalier en mourant s'écria: « Mettez-moi donc une cocarde nationale, je meurs pour la liberté. »

en plus. « Ne sommes-nous pas toujours les mêmes hommes du 29 mai, s'écriaient-ils, on nous croit donc abattus parce que nous nous apaisons: ne cédon-nous que pour qu'on nous écrase? Lyon connaît la soumission mais non le joug; l'oppression veut encore peser sur nous, eh bien! nous lui résisterons, ou nous périrons tous, nous voulons être libres et nous le serons. » Admirable langage d'un courage héroïque que nous leur avons déjà entendu tenir sous la domination des archevêques et des rois de France, mais qui cette fois ne devait pas être récompensé du succès: la suite nous apprendra comment.

Ainsi Lyon résolut de conserver les avantages que lui avait acquis la journée du 29 mai. Comptant sur l'appui et les secours que des députations envoyées de plusieurs départements leur assurent, les Lyonnais jurent de s'en-sevelir sous les ruines de leur cité plutôt que de céder.

Quelques girondins proscrits et réfugiés à Lyon, et peut-être les menées d'un parti qui n'osait se montrer, celui de l'ancien régime, excitaient encore un zèle si déterminé; mais ces girondins et consorts font des fautes, ils laissent passer sans le retenir pour le besoin pressant un convoi de trente pièces de canon qui se rend à l'armée des Alpes; leur incurie leur empêche de pourvoir aux moyens de défense, leur imprévoyance de voir ce qu'il faut faire pour substantier une ville si populeuse à la veille d'être privée de ses approvisionnements, et, comme dit un écrivain, ils endorment les soldats des sections par la ridicule et trompeuse sécurité que Dubois-Crancé a renoncé au projet d'assiéger Lyon.

Cependant on apprend bientôt que Kellermann met en mouvement des colonnes pour commencer le siège, et

que Dubois-Crancé a déclaré qu'il va répondre par des bombes aux intentions hostiles de la cité rebelle, que des préparatifs terribles sont faits contre Lyon. Alors quelques hommes sages et prudents à qui est faite la proposition de se mettre à la tête du commandement de la force que Lyon doit opposer au danger, refusent en voyant la pénurie de la défense, d'autres sont refusés par le motif contraire, et le même Charles Seriziat est de ce nombre.

Enfin on se décide, et dans sa séance du 8 juillet au soir, la commission du salut public de Rhône-et-Loire, présidée par le docteur Gilibert, choisit à l'unanimité Perrin de Précý (1) pour commandant-général des forces de Lyon et du département. Nous verrons bientôt si ce choix justifia l'attente qu'avaient en ce chef militaire nos malheureux concitoyens (2).

Avant d'entrer dans les détails, examinons qu'elle était la situation stratégique de Lyon, sa force militaire, et les préliminaires de la déclaration du siège.

SITUATION DE LYON; — SIÈGE.

Lyon, situé en partie sur la pente de deux montagnes séparées par la Saône, règne en amphithéâtre le long de

(1) Perrin de Précý, ancien lieutenant-colonel des chasseurs des Vosges, infanterie, était alors un homme de 48 ans, et il avait occupé un commandement supérieur dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Depuis la journée du 10 août 1792, il vivait retiré dans ses propriétés, près de la Loire; un courrier extraordinaire lui fut dépêché à Roanne en Forez, où il se trouvait pour le moment. Depuis, la déonille mortelle du comte de Précý, décedé à Marcigny-sur-Loire, le 25 août 1820, a été transférée dans la chapelle expiatoire des Broteaux de Lyon.

(2) Voici les noms des autres généraux qui commandaient sous les ordres de Précý, pendant le siège de Lyon : Grondval, général, à la Croix-Rousse; Vaugirard, à Vaise; Durand et Champreux, officiers-généraux et aides-de-camp du général en chef; Nervaux, général; Fontelle et Combe; Bureau, lieutenant-général de cavalerie.

la rive droite et descend en plaine entre la rive gauche et le cours du Rhône. Cette ville que la Saône partage dans toute sa longueur, présente une façade d'une demi-lieue presque sur la même ligne, le long du Rhône, au-delà duquel est la vaste plaine des Broteaux. Alors deux ponts y communiquaient: l'un aboutissant au faubourg de la Guillotière en porte le nom, et l'autre, 600 toises au-dessus, est le pont Morand. Trois seulement restaient sur la Saône, dans une longueur tournante d'environ 1,800 toises; et le territoire de Perrache, qui se prolonge demi-lieue entre les deux rivières en forme de presqu'île, depuis la ville jusqu'au confluent, tient au continent par le pont dit de la Mulatière.

Cette cité, difficile à parcourir, et d'un circuit de plus de 10,000 toises, était ceinte à l'ouest par un demi-cercle de vieilles murailles caduques qui, tenant de ses deux bouts, aux rives droites de la Saône, embrassaient la montagne de Fourvières et son amphithéâtre (1).

Celle de la Croix-Rousse portait une ligne de fortifications qui, quoiqu'imparfaites et dégradées, offraient au nord une assez forte défense depuis la rive gauche de la Saône jusqu'à la rive droite du Rhône (2).

À l'est c'est le Rhône, bordé d'un beau quai bien découvert, qui confine la ville, et le sud n'est enfermé que par la jonction de ce fleuve avec la Saône.

A d'aussi faibles défenses, dans une situation désavanla-

(1) Ces murs étaient ceux qu'avait fait construire en 1364 le roi Charles V, après la prise du roi Jean.

(2) Les Lyonnais élevèrent à la hâte cette fortification, en 1636, lorsque Gallas s'avancait avec les armées impériales jusqu'à St-Jean-de-Lône, pour conquérir la Bourgogne: la sécurité depuis lors avait laissé dégrader ces murs et ces bastions.

geuse, le courage des Lyonnais (si le courage connaissait les calculs d'une prudence ordinaire) eût frémi dans cette conjoncture en se voyant si peu de moyens de résistance au milieu d'une ville que son site, sa construction et sa population si divergente d'opinions, rendaient presque impossible à défendre. Mais transportés d'enthousiasme et exaspérés contre leurs oppresseurs, les Lyonnais espèrent y suppléer par l'intelligence, l'activité, et des renforts d'hommes qui leur avaient été promis. On s'empresse d'élever sur tous les points des travaux artificiels de défense pour rendre la Croix-Rousse inabordable.

Les chemins de Caluire et de Montessuy furent coupés par de fortes redoutes élevées dans les jardins de la maison Panthod, de la maison Neyrac et sur la terrasse de la maison de campagne des ci-devant Pères de l'Oratoire. Les murs du cimetière de Cuire, furent crénelés, et après que ce poste fut enlevé par les républicains, les Lyonnais se retranchèrent derrière une redoute construite dans les jardins de la maison Combes. D'autres redoutes, plus près de la Croix-Rousse, furent encore établies, notamment dans les jardins de la maison Loys, à la tour de la Belle-Allemande, et dans l'enclos du docteur Carret. Toute l'enceinte bastionnée qui couvrait la ville du côté de la Croix-Rousse, fut, depuis le fort St-Jean jusqu'au bastion des Colinettes, hérissée de canons. Une très-forte redoute défendait le fort St-Clair.

Aux Broteaux on construisit un retranchement à partir de l'angle du jardin de la maison Spréfaco jusqu'au Rhône; les chemins de la Tête-D'or et des Charpennes furent coupés par des redoutes palissadées, et la tête du pont Morand fut défendue par une redoute demi-circulaire, ayant devant elle un profond et large fossé avec revête-

ment en maçonnerie. Le pont de la Guillotière était défendu par son pont-levis placé au milieu; plusieurs redoutes établies sur le quai du Rhône jusqu'à la chaussée Perache défendaient la rive droite de ce fleuve, et l'on y fit servir toutes les balles de coton qu'on put trouver dans les magasins des négociants. Une batterie de *mortiers* d'un grand calibre était établie au *Bon-Rencontre*, devant la maison *Paradis*; une forte redoute encaissait le pont de la Mulatière.

Le côté de l'ouest de la ville ne présentait pas moins de défense. Quelques détails topographiques sur cette partie de la localité en feront mieux comprendre l'importance.

Le village de Sainte-Foy et son territoire se trouvent séparés des villages et territoires d'Oullins, de Francheville et de Tassin, par un torrent qui descend de la montagne d'Izeron et se jette dans le Rhône à 4 à 500 toises environ des dernières maisons de la Mulatière, après avoir parcouru une étendue d'au moins quatre lieues. Ce torrent qui reçoit à Francheville une autre petite rivière venant de Charbonnières, passait à Oullins sous un pont de pierre très-étroit, à trois larges arches (1); son cours, depuis son embouchure jusqu'à Tassin, décrit un quart de cercle de deux lieues environ. Les villages pittoresques de Francheville et de Tassin sont établis, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche, en regard du grand et petit Sainte-Foy, du côté de l'ouest, et l'immense vallée au milieu de laquelle il coule, présente partout les sites les plus agrestes et les plus variés.

(1) Ce pont a été remplacé, en 1831, par un autre en pierre, placé un peu au-dessous.

Le terrain sur lequel sont bâties les maisons du grand et petit Ste-Foy, offre plusieurs buttes assez élevées, et qui dominent au midi et à l'ouest un vaste plateau formant trois riches et magnifiques territoires, *Montréal*, le *plan du Loup* et *Champagne*.

L'entrée du grand Ste-Foy était défendu du côté du midi par une redoute que les Lyonnais avaient construite sur la butte des *Arcelles*; une autre redoute placée sur la terrasse de la maison *Morel*, le défendait du côté de l'ouest. Au milieu des vignes qu'on voit sur la butte de *Brulay* et dans l'enclos de la maison *Julien*, deux redoutes assez fortes mettaient à couvert le petit Ste-Foy, position des plus importantes à cause de sa proximité de la porte de *St-Irénée*. Les chemins partant de cette porte pour les deux Ste-Foy et le village de *Francheville*, étaient coupés par de larges fossés. Dans un petit enclos adossé à la porte *St-Irénée*, était placée une redoute soutenue par deux pièces de canon. La porte de *Trion* était défendue par une redoute qui battait les chemins de *Champvert* et de *Francheville*, et, sur le plateau de la colline qui s'élève à droite, se trouvait un immense retranchement garni de cinq ou six pièces de gros calibre qui battaient au loin toute la campagne. Enfin, dans un enclos, entre les deux montées de *Choulans*, était une forte redoute qui battait à revers, du côté de l'est, le grand et le petit Ste-Foy.

Les approches de Lyon, du côté de la Mulatière et de *Perrache*, offraient également une extrême difficulté. Une redoute, placée en avant de la maison *Roussel*, coupait la route de *St-Etienne*, au-dessus du vieux pont d'Oullins, et le chemin de *Givors*, entre le Rhône et la route de *St-Etienne*, était gardé par une redoute élevée à peu de distance des dernières maisons de la Mulatière, et qui

battait toute la prairie d'Oullins. A l'égard du pont de la Mulatière, le passage en était défendu par une redoute bastinguée, placée à l'extrémité de la chaussée *Perrache*, sur une pointe de levée qui s'avancait alors entre le Rhône et la Saône.

Tels étaient les travaux de fortifications qui, sur tous les points, défendaient l'enceinte et les approches de Lyon et dont l'ensemble combiné habilement, en rendait l'aspect assez redoutable.

Quant aux bouches à feu, quoique par les soins et par l'habileté du fondeur *Schmith*, l'artillerie lyonnaise ait fini par être de cent pièces d'un petit calibre et de deux mortiers, néanmoins au commencement du siège, on n'avait que quarante pièces, tant de 4 que de 8 et de 12. La trahison sut mettre des obstacles insurmontables à la fonte des pièces de 16 et de 24.

Les munitions de guerre consistaient en 72 milliers de poudre, une médiocre quantité de boulets; les provisions de bouche surtout se trouvaient alors insuffisantes pour soutenir un siège dans une ville alors de 140 mille habitants. Cette pénurie, que les administrateurs avaient soin de déguiser par de fausses assurances d'un état contraire et par quelques réquisitions de bétails, faites dans les alentours, jointe à la négligence de se saisir de quelques approvisionnements destinés à l'armée des Alpes qui, pour lors se trouvaient aux portes de la ville, devaient bientôt amener une disette absolue de subsistances⁽¹⁾.

Voyons quelle était la force numérique des combattants. Arrivé à Lyon, le général *Précý* fut autorisé à choisir

(1) M. l'abbé *Guillon*, Hist. du siège; M. *Passeron*; M. *Jal*, Résumé de l'Hist. du Lyonnais; Archives du Rhône.

lui-même son état major (1); il réduisit ensuite les vingt-huit bataillons de la garde nationale à vingt seulement composé chacun d'une compagnie de grenadiers, de deux de fusiliers et d'une de chasseurs. Les compagnies de grenadiers et celles de chasseurs furent seules casernées et tous les jours exercées, dans la plaine des Broteaux, aux manœuvres militaires. Environ 400 hommes furent choisis pour le service de l'artillerie et près de 300 chevaux, de passage à Lyon, destinés à la légion des *Allobroges* qui s'organisait dans le *Mont-Blanc*, furent mis en réquisition et servirent à monter la cavalerie, c'est-à-dire un corps de chasseurs à cheval, vêtus d'un surtout bleu-de-roi, à passe-poil rouge, coiffés d'un chapeau à la *française*, dont la calotte était défendue par une croix formée de deux lames de forte tôle, et armés d'un sabre, d'une carabine et de deux pistolets. Les compagnies de fusiliers furent spécialement chargés du service intérieur de la ville; dans certaines occasions, elles furent cependant employées à celui des avant-postes. Le nombre des combattants que Lyon avait sur pied quand il entreprit de résister à la Convention nationale, était d'environ cinq mille et quelques cents hommes. Toutes ces forces réunies, quoique protégées par les travaux formidables dont nous avons vu les détails, étaient néanmoins bien faibles en comparaisons de celles qui allaient leur être opposées par un ennemi résolu de s'emparer de la cité ou de la réduire en cendres.

Dubois-Crancé avait écrit à la Convention (6 août 1793),

(1) Il se composait de Vallès, ancien commissaire des guerres de l'artuée lyonnaise; de Grandval, commandant de brigade, tué à la Croix-Rousse; de Ferrus de Plantigny, officier lyonnais du régiment de Guyenne, fusillé après l'évacuation de la place; de Virieu, Melchior Durand, Champreux, Nervaux, Schmith, Chenelette et de Grammont: enfin de Gingenne, charcutier, qui perdit une cuisse au poste de la Tour de la Belle-Allemande qu'il commandait.

qu'il va attaquer « avec 20 mille braves républicains, cette ville rebelle et qu'il fera pleuvoir sur elle des bombes et des boulets, une heure après la sommation. » Ce n'était point une vaine menace, car les arrangements étaient pris pour qu'elle s'exécutât dans toute sa rigueur selon les ordres qu'il avait reçus de la Convention.

Une colonne se dirigeait par le Dauphiné sur la Guillotière; celle que présidaient Reverchon et Laporte, avait ordre d'avancer par Villefranche avec les gardes nationales des départements d'alentour. Cette colonne était encore augmentée de 13,200 hommes que ces deux chefs avaient requis par ordre du 5 juillet, et l'on voit par une lettre du 20 septembre au comité du *salut public* que pour accélérer les réquisitions, ils accordaient, ainsi que Javogue, une indemnité de 3 livres aux femmes de ceux qui marchaient contre Lyon, et de 20 sous à leurs enfants. Les réquisitions de Couthon faisant lever l'Auvergne en masse, 25 mille hommes marchèrent, qui pourtant n'arrivèrent devant Lyon que dans le courant de septembre.

Cependant les troupes requises dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Ardèche devaient arriver par St-Etienne, en même temps que Dubois-Crancé viendrait par les hauteurs de la Croix-Rousse avec douze bataillons de 400 hommes chacun, cinq escadrons, cent canonniers et 12 pièces de canon. Mais la simultanéité de ces différentes marches, fut dérangée par divers obstacles; les troupes que conduisait Dubois-Crancé, furent les seules qui n'en connurent point. Il se trouva le premier avec elles devant Lyon, au poste indiqué; 10 mille hommes de réquisition, vinrent incontinent les renforcer, et quantité de clubistes qui s'étaient échappés ou que l'on avait fait sortir de la ville, accoururent pour augmenter de quatre

compagnies son armée ; qu'on ajoute à ces forcés, ceux des clubistes qui restaient dans la cité pour seconder les efforts des ennemis soit par des stratagèmes, soit par des trahisons ouvertes, on concevra la supériorité numérique des assiégeants sur les assiégés.

Le 6 août 1793, les conventionnels Dubois-Crancé et Gauthier étaient arrivés au camp de Bourg en Bresse, commandé par Kellermann ; le lendemain, ce camp fut porté à Miribel, puis de là au château de la Pape, et la nouvelle en parvint bientôt à Lyon. Alors le général Précý envoya aussitôt une colonne composée de 4 ou 500 hommes dans la plaine de Roye, où elle bivouaqua toute la nuit.

Le 8, paraît une proclamation de Dubois-Crancé et Gauthier aux Lyonnais, dans laquelle il est dit que « pour abréger les propositions, car nous vous l'avons dit, il nous faut répondre dans *une heure*. Voici les conditions que nous mettons à l'admission fraternelle des troupes de la république dans Lyon : Article 1^{er}, aucune hostilité apparente ; tout citoyen qui paraîtra en armes, soit dans les rues, soit aux fenêtres sera traité en rebelle. Art. II, toute autorité civile et militaire cesse dans Lyon ; les représentants du peuple y pourvoiront. Art. III, la remise de l'arsenal et de tous les moyens de défense, à l'avant-garde que le général enverra. Art. IV, indemnité pour les frais de l'expédition et gratification aux soldats de la république. Art. V, reconnaître et assurer l'exécution des décrets de la Convention nationale, rendus avant et depuis le 31 mai dernier. » Kellermann, général en chef de l'armée assiégeante somme les citoyens de Lyon de se conformer dans le délai fixe d'une heure, à l'arrêté ci-dessus. Mais ce délai n'était pas encore expiré qu'une partie de la colonne qui avait passé la nuit dans la plaine de Roye

avança pour faire une reconnaissance ; elle rencontra l'avant-garde des troupes conventionnelles qui se montra du côté de *Montessuy*. Cette avant-garde était composée de quelques bataillons d'infanterie d'un fort détachement de guides de l'armée des Alpes et de deux escadrons du 9^e de dragons.

N'ayant pu empêcher les républicains de s'emparer de la belle position de Montessuy, les Lyonnais se replièrent sur la Croix-Rousse après avoir perdu trois ou quatre hommes, notamment le sieur Guillot, officier dans les chasseurs à cheval, qui fut fait prisonnier, conduit au quartier-général de la Pape et fusillé. L'avant-garde des troupes conventionnelles, perdit aussi quelques hommes ; deux dragons du 9^e régiment passèrent du côté des Lyonnais avec chevaux, armes et bagages, et servirent avec distinction dans les chasseurs à cheval ; un des guides de l'armée des Alpes fut fait prisonnier et prit du service dans l'artillerie (1). Maîtresses de Montessuy, les troupes conventionnelles s'empressèrent de s'y fortifier ; en très-peu de temps, elles y construisirent un retranchement formidable, soutenu par plusieurs pièces de gros calibre.

La proclamation était parvenue aux Lyonnais, mais le premier bruit du canon qui parvint en même temps était un moyen peu propre à disposer les esprits à une conciliation. Dès ce moment, ce ne fut plus alors dans toute la cité qu'un cri de *guerre !* et chacun court aux armes, aucun citoyen n'est inactif, aucune opinion capable de troubler l'ordre, n'est manifestée ; on est prêt à recevoir l'ennemi

(1) Après le siège, les deux dragons furent arrêtés et fusillés, aux Brotteaux, avec les 209. Quant au guide, il ne lui fut rien fait, non plus qu'à deux prisonniers de guerre hongrois, restés à Lyon à leur passage, et qui avaient été employés comme lui à la batterie placée sur le quai Bon-Rencontre.

et pour s'assurer deux postes avancés on marche de nouveau sur St-Etienne, dont on s'empare, et l'on fait une ligne défensive avec les Montbrisonnais, alliés fidèles et valeureux.

Aussi, dès ce moment, le siège paraissait imminent. Dubois-Crancé pour répondre à la demande qu'avaient faite plusieurs cavaliers lyonnais de fraterniser, fait suivre cette première escarmouche d'une décharge d'artillerie contre le premier poste lyonnais; ceux-ci ripostèrent si vivement, que les assaillants furent repoussés jusque dans leur camp. Le succès de cette première affaire bannit les sentiments pusillanimes et ranima les espérances des moins disposés à courir les chances qui paraissaient défavorables sous tant de rapports.

Enfin le siège est résolu, la guerre a commencé, la famine et la mort peuvent seules la terminer. La famine est à redouter; Lyon contient 140 mille habitants, et, dès les premiers jours du siège, la ville perd toutes ses communications au nord et à l'est, c'est-à-dire que les routes de Mâcon, de Strasbourg, de Grenoble et de Marseille, furent simultanément interceptées par les divisions républicaines campées à Limonest, à Caluire et dans la plaine de Villeurbanne. Les communications au midi et à l'ouest le furent plus tard, mais suivons l'ordre chronologique des événements.

Toutes les lettres qui partirent de Lyon le lendemain, exprimaient dans l'enthousiasme de cet heureux début, la conscience d'un courage invincible. La Convention même en reçut une où les administrateurs, en se plaignant de la perfidie des assiégeants, déclaraient que tous les Lyonnais « périraient plutôt que de retomber sous le joug de l'anarchie. »

Cette déclaration, jointe à l'attente connue des Lyonnais sur des secours promis par les députations du Midi, et sur lesquels on avait compté, faisait croire que les Lyonnais ignoraient que l'Hérault refusant la cavalerie qu'il avait promise, ne venait point seconder les Nimois avancés au pont St-Esprit; que les Marseillais vendaient leurs services et que le général Cartaut dispersait les uns et repoussait les autres.

Cependant, de leur côté, les assiégeants ne pouvaient encore annoncer à la Convention, que les avantages remportés par les Lyonnais; Dubois-Crancé lui avouait l'échec du premier jour et ne pouvait pas tout-à-fait garder le silence sur les revers qu'il avait éprouvés le 13, presque au même endroit. Ses troupes avançant par un terrain dont l'inégalité masquait leur approche, voulant enlever la redoute de *Caluire* gardée par vingt-cinq Lyonnais, venaient d'être repoussées à plusieurs reprises.

Le bombardement commence alors, et n'est suspendu quelques instants que pour favoriser de nouvelles démarches faites auprès des assiégés. Dubois-Crancé, faisait solliciter Lyon de se livrer à lui, en même temps qu'il écrivait à la Convention que « cette ville est remplie d'étrangers, de prêtres réfractaires et d'émigrés qui y dominant. »

Le commissaire des guerres Pâris, qui apportait une nouvelle proclamation de Dubois, croyant reconnaître la fausseté de ces accusations, écrivit du milieu d'eux aux représentants, pour attester que les couleurs tricolores étaient celles des cocardes et des drapeaux. Il dit en vain, qu'on ne voyait dans Lyon que les signes du républicanisme, et que les sentiments républicains étaient les seuls qu'on y manifestât. La lettre de Pâris, toute

multipliée qu'elle fut par l'impression, pour être distribuée à l'armée assiégeante, lui fut soigneusement soustraite, parce qu'on regardait Paris, comme « un faible politique à qui des dehors en imposait. » Cependant jusqu'alors, rien ne prouvait que les Lyonnais eussent changé de sentiments politiques; l'unanimité des citoyens pour la conservation de leur liberté, de leurs droits et de leurs fortunes, seul mobile qui leur avait toujours mis les armes à la main, était manifeste; et tout ce qui, jusqu'à ce jour, aurait eu l'apparence de la contre-révolution, était rejeté par la majorité des habitants avec un soin extrême. La minorité royaliste, était bien loin de chercher à faire prévaloir ses sentiments, ses couleurs et ses projets; sa position l'attachait aux girondins exclus, ennemis de la Convention, et si le nombre des partisans de la monarchie, favorisés par le choix des chefs de l'armée lyonnaise et des administrateurs, s'accrut plus tard, la république ne dut en accuser que la persistance de Dubois, de Gauthier et de ses collègues à foudroyer une cité qui avait embrassé sincèrement le républicanisme, mais, qui, chérissant l'indépendance, ne pouvait tolérer l'oppression poussant au système du nivellement des fortunes, par principe d'égalité, et au nom de la liberté.

Il paraît que le comité du salut public même n'était animé alors, contre Lyon, que parce qu'il croyait à ces perfides mensonges.

Les dispositions réelles des habitants de Lyon étaient si mal connues du comité, qu'il ne les regardait que comme contingentes, car il recommandait encore aux représentants, « d'épargner les Lyonnais, s'ils se soumettaient. »

Mais le sort en était jeté; les Lyonnais, ou plutôt ceux qui avaient proposé, provoqué, soutenu la résistance, ne pouvaient plus reculer devant les soutiens d'un parti qui était devenu implacable dans sa haine, comme dans sa vengeance, par tout ce qui s'était passé dans cette ville, depuis sa défaite. Et il est vrai de dire, que dès lors, ces causes, jointes à celles que faisaient naître les excès de la Convention, firent éclore le royalisme qui germait dans le cœur de tous ceux qui ne voyaient de salut que dans une monarchie, et de bonheur, que sous la puissance d'une royauté. Les femmes, toujours plus promptes à idolâtrer l'autorité d'un seul, préparèrent clandestinement des emblèmes, avant-coureurs du retour des lis. Tous les rubans blancs, façonnés par leurs mains, se forment en cocardes qu'avec mystère on réserve pour le dénoûment.

Plusieurs combattants portèrent secrètement sur eux, dans le même esprit, des preuves d'espérance de la royauté; quelques-uns en adoptèrent des signes notoires, et l'on prépara, l'on déposa dans un lieu de réserve cet étendard aux fleurs de lis dont il fut parlé deux mois après à la Convention (1).

Les officiers royalistes de l'ancien régime, employés d'abord par nécessité pour le service du siège, se trouvent alors agir dans leurs principes. Il fut vrai, comme Doppet en accusa les Lyonnais, que parmi leurs chefs militaires, se trouvaient des gens attachés à l'ancien gouvernement par leurs affections, ainsi que par leurs décorations et leurs titres (2). Ainsi, tout ce qu'il y avait de royalistes, tendaient les bras aux armées royales

(1) Moniteur, séance du 11 septembre. — (2) Ibid.

étrangères et n'attendaient qu'un moment favorable, pour renverser la république que l'on regardait comme une chose impossible en France. Mais le royalisme continua de rester soigneusement voilé des dehors de républicanisme. Le girondisme même dominait encore dans les administrations, au point qu'elles ne voulaient pas mettre en liberté des prêtres que les clubistes avaient enfermés dans le château de Pierre-Scise, au nom de la république. Les emblèmes révolutionnaires se voyaient toujours dans la ville; et si l'on lisait sur ses portes : *Résistance à l'oppression*; ces mots n'y semblaient être que le complément à cette inscription : *République une et indivisible*, qui les précédait.

Le seul indice visible de royalisme se trouva être mis par les soins de quelques chefs d'administration ou par quelques employés dans le filigrane presque imperceptible de quelques *papiers-monnaie* de siège qu'on avait fabriqués comme monnaie obsidionale (1). La fleur de lis qu'on y découvrit excita de si violents murmures, que Laporte en fit le sujet d'une grave dénonciation.

Cependant les royalistes pour détourner les soupçons publics des bruits qui commençaient à se répandre, firent courir celui que les assiégeants n'en voulaient qu'à leurs vies et à leurs fortunes, et que la ville serait mise au pillage.

Pour détruire cette opinion, qui s'accréditait, Dubois et Gauthier, envoyèrent le 14, une proclamation où il était dit : « Les représentants du peuple n'ont-ils pas juré

le maintien des propriétés, et les vit-on jamais manquer à leurs serments.... Les soldats de la Convention combattent les rebelles, mais ils n'assassinent pas des frères rentrés dans le devoir.... la force armée vous cerne de toutes parts, votre sort dépend de la conduite que vous tiendrez.... » Une réponse appuyée de 20 mille signatures est adressée au comité, elle contenait cette protestation : « Incapables de courber sous d'indignes fers, nous résisterons jusqu'à la ruine de notre ville.... » et se terminait ainsi : « Nous reprenons nos armes pour défendre jusqu'à la mort les droits de l'homme, notre liberté, nos propriétés et la sûreté de ceux que nous avons investis de notre confiance. Voilà notre réponse; si vous êtes assez esclaves pour vous croire obligés de consommer une grande iniquité, marchez; vous trouverez des hommes courageux, et vous verrez ce que peuvent faire des républicains qui défendent leurs foyers et la loi. »

Cette déclaration produisit l'effet qu'on devait en attendre. Les chefs conventionnels ne virent plus d'autres moyens de réduire Lyon que dans un redoublement d'activité : on se disposa donc à chauffer promptement la ville avec des bombes et des boulets rouges, dont l'emploi, jusqu'à ce jour n'avait produit que peu d'effet. Les apprêts commandés pour incendier la ville par les bombes et les boulets rouges ne s'accéléraient encore que lentement.

Cependant (1), le 21 août, une dernière sommation est faite aux assiégés : « Les hommes qui vous conduisent,

(1) Soit que jusqu'alors on ait voulu ménager Lyon, ou le réduire par la famine, soit que Kellermann, qui en était chargé, agit avec une lenteur qui supposait du regret, soit qu'il voulût retarder l'époque du feu, soit qu'effectivement sa présence fût nécessaire sur les frontières de la Savoie pour repousser les Piémontais, toujours est-il que les forces qui bloquaient Lyon firent traîner le siège en longueur.

(1) Cette monnaie consistait en un papier dans un des angles duquel on plaça d'abord une fleur de lis; mais ce signe excita de si violents murmures et de si vives discussions au conseil de guerre, qu'on fut obligé de le faire disparaître. On coupa l'angle de l'assignat de siège, qui se distingua alors de tous ceux qui avaient cours par sa forme pentagonale. *At. Jal.*

disait Dubois-Crancé, sont des intrigants coalisés avec Pitt et Cobourg : ils ne vous parlent de vos droits que pour vous les ravir tous. Que gagneriez-vous à résister ? Les mortiers sont placés, les bombes sont prêtes, les boulets rougissent et la flamme va vous dévorer. — Nous voulons vaincre ou périr, répondent les Lyonnais... Non, nos portes ne vous seront point ouvertes ; et si vous aimez votre patrie, marchez contre ses vrais ennemis, vous nous verrez bientôt nous réunir à vous pour les combattre. »

Ainsi, toute voie de conciliation était donc devenu impossible.

« Déjà, vers le milieu d'août, dit M. Passeron, dont nous continuons à suivre les paroles, les républicains essayèrent de brûler le pont Morand, au moyen de moulins enflammés qu'ils lancèrent sur le Rhône. Cette tentative ne leur réussit pas ; les moulins échouèrent sur le gravier que la baisse des eaux avait laissés à découvert, près la porte St-Clair. Dans la nuit du 22 au 23, les troupes conventionnelles, établies dans la tranchée ouverte en avant de la ferme de la *Part-Dieu*, tirèrent sur le quai du Rhône et sur l'hôpital à boulets rouges. Un drapeau noir fut placé sur le dôme de l'hôpital, afin d'indiquer aux assiégeants que cet édifice était l'asile de la douleur. Malgré cette précaution, le général Vaubois, qui commandait l'artillerie républicaine, continua de faire tirer sur l'hôpital, où le feu se manifesta à plusieurs reprises, dans la nuit du 23 au 24.

Dans la nuit suivante des malveillants mirent le feu à l'arsenal ; les quatre grands bâtiments qui le composaient et qui renfermaient une très grande quantité d'artifices et de munitions de guerres, furent la proie des flammes : l'incendie ne tarda pas à se communiquer aux maisons

voisines ; et ce beau quartier fut presque entièrement détruit. Dans la nuit du 28 au 29, le bombardement recommença avec plus de vigueur. La garnison de Valenciennes, qui avait capitulé avec les Autrichiens, sous la promesse de ne pas porter les armes contre les armées de l'empereur, était arrivée au quartier-général de la *Ferrandière* ; des mortiers étaient venus de Grenoble et d'Embrun, et avaient été mis en position dans la tranchée de la *Part-Dieu*. Ces mortiers, pendant tout le mois de septembre, ne cessèrent de tirer jour et nuit ; mais leur effet fut à peu près nul : les Lyonnais avaient eu l'idée de couvrir les rues de fumier, de placer partout des cuves remplies d'eau ; enfin dans chaque maison on s'était pourvu de petites *pompes à main*, au moyen desquelles le feu était éteint sur-le-champ. »

De son côté, l'armée de Dubois, depuis le commencement du siège, avait éprouvé des pertes considérables : elle manquait de chirurgiens pour soigner ses blessés, Crancé en envoya demander à Lyon ; ne pouvant lui en céder on offre de recevoir ses malades dans les hopitaux de la ville, s'engageant sur l'honneur à les renvoyer aussitôt qu'ils seront guéris. Dubois accepte, les blessés sont introduits dans l'Hôtel-Dieu et soignés comme des frères d'armes malheureux. Ce touchant témoignage de générosité et de bienveillance aurait dû attirer sur l'asile où ils furent déposés les ménagements que tous les hommes doivent à ce séjour sacré de l'humanité, et pourtant nous avons vu qu'il n'en fut rien !

Les communications au Midi et à l'Ouest, c'est-à-dire les routes de St-Etienne, de Montbrison et de Roanne, qui étaient restées libres jusqu'au milieu de septembre, étaient interceptées, et déjà Lyon manquait de vivres.

Le froment était presque entièrement consommé, on vivait de comestibles de toute espèce que les magasins pouvaient renfermer. Des distributions de vin, d'huile, de chocolat, de riz, d'amandes, pourvoient à la nourriture commune. Mais toutes ces provisions s'écoulaient sans se renouveler. La viande manquait totalement et l'on regretta de n'avoir pas de chevaux de reste pour en manger; bientôt il fallut leur disputer l'avoine et le son pour faire du pain. Ce pain même devint si rare, que la ration des combattants se trouva réduite, vers la fin du siège, à une demi-livre, quoique le peuple s'en abstint, pour qu'il n'en fussent pas totalement privés. Le peu de grains qui reste encore, distribué aux citoyens par rations fort minces, ne peut être converti en farine; Dubois a fait canonner et couler bas tous les moulins du Rhône, chacun est réduit à moudre ou à piler péniblement chez soi le grain économiquement distribué par l'administration pour la nourriture journalière. Javogue et Laporte répandent la terreur dans les environs de Lyon, et défendent, sous peine de mort, d'introduire dans cette ville des munitions de bouche. De jour en jour les besoins deviennent plus pressants à mesure que le cercle du blocus se resserre.

Cette disette se faisait sentir plus vivement depuis que les assiégeants avaient pris la petite ville de Rive-de-Gier pour couper l'arrivage des subsistances par St-Etienne; d'un autre côté, les envois par Montbrison sont interceptés par les colonnes d'Auvergne. En vain deux petites troupes de Lyonnais marchent, sous les ordres du négociant Servan, pour aller débusquer les assiégeants de Rive-de-Gier, dont ils se sont emparés, six heures de combat mettent une de ces colonnes hors d'état de résister plus long-temps; l'autre, entraînée par Servan, s'était engagée dans un dé-

filé sans issue, où, malgré des prodiges de valeur, elle est mise en pièces. De quarante-cinq hommes dont elle était composée, vingt-cinq furent tués et treize faits prisonniers, parmi lesquels se trouva son commandant.

En vain les Montbrisonnais s'étaient mis en marche pour venir au secours de cette malheureuse troupe : la distance de huit lieues qu'ils avaient eu à franchir avait rendu leur arrivée trop tardive. Parvenus jusqu'à St-Chamont où les Lyonnais avaient un poste qu'ils ne pouvaient plus tenir, depuis l'affaire de Rive-de-Gier, ils se replient ensemble sur celui de St-Etienne où ils se trouvèrent au nombre de trois cents avec cinq pièces de canon. Ce corps alla rejoindre les Lyonnais cantonnés à Montbrison, où alors ils revenaient vainqueurs d'une expédition, que de concert avec les Montbrisonnais ils avaient tentée sur le village de St-Anthelme; le résultat de cette journée fut la prise du général Nicolas, de son état-major, de cent vingt volontaires et de quarante-neuf hussards de Berchiny : ils furent envoyés à Lyon et ils furent reçus et traités avec beaucoup d'égards, tandis que de son côté, Dubois-Crancé faisait fusiller le commandant Servan ! A chacun ses œuvres ; cet acte était une atrocité qui s'exerçait sous la vaine formule que des rebelles mis hors de la loi devaient être exécutés dans les vingt-quatre heures. Nous verrons plus tard de pareils actes se reproduire de nos jours, dans notre ville, et après la révolution de 1830. Oh ! quel pas immense dans les progrès de la politique !

Cependant la position des Lyonnais à Montbrison n'est pas long-temps paisible ; des rassemblements de paysans sont suscités contre eux, on les défait à Salvizinet et ailleurs ; un convoi de vivres, parti de Feurs, arrive à Lyon au milieu des périls dont les chemins sont hérissés par les troupes assiégeantes.

L'armée montbrisonnaise se joint au convoi et tous parviennent à se jeter dans Lyon. L'arrivée de cette troupe de braves augmente de huit cents le nombre des combattants lyonnais qui se voyaient bloqués par plus de soixante mille hommes, dont neuf mille à *la Pape*, sous les ordres de Dubois-Crancé et Gauthier, dix mille à la Guillotière, sous ceux du général Vaubois, inspecté par Laporte; huit mille, dont beaucoup de cavaliers, à Limonest, sous le général Rivaz, assisté de Reverchon; et près de quarante mille dirigés par Couthon, Maignet, Chateaufort-Randon et Javogue, cantonnés dans les villages de Saint-Genis-Laval, de Chaponost, d'Oullins, de Francheville, de Craponne, de Saint-Genis-les-Ollières, de Tassin, jusqu'à la tour de Salvagny.

L'artillerie s'augmentait dans la même proportion; Javogue voulait qu'on trouvât des pièces de 36 et de 48. Vaubois recevait 16 pièces de gros calibre. Les cinq camps formés autour de Lyon menacent cette ville d'une immensité d'ennemis et de bouches à feu. Une proclamation de Couthon, Maignet et Laporte est envoyée aux Lyonnais: « Réfléchissez, disent-ils; nous vous summons encore d'ouvrir vos portes, de déposer les armes et de livrer les scélérats qui vous trompent, vous oppriment et vous perdent. A ce prix nous sommes vos frères. » Sur un nouveau refus, le cercle de la défense est resserré par de vives attaques; de nouveaux prodiges de valeur et de courage se préparent, mais bientôt les exploits hors des remparts ne leur seront plus permis: des imitateurs de l'intrépide Tourfoulon et de Bosquillon ne pourront plus se signaler au-delà du fleuve, et Reux qui, investi de la confiance des Lyonnais et fait major-général de leur artillerie, a, ainsi que plusieurs autres traîtres, trahi ses frères pour les

vendre à Dubois-Crancé, Reux continuera, par ses relations avec l'ennemi, à paralyser les combinaisons de la défense des Lyonnais et les efforts des soldats. Malheureuse cité! quelle chance de succès est encore permise à l'espoir de tes défenseurs; ta ruine paraît inévitable, oui déjà la sentence est prononcée: « Lyon fut rebelle à la république, Lyon n'est plus. »

Pourtant le Piémont a promis des secours; mais au moment où ils doivent arriver, le ministre surde déclare que la générosité de son souverain est mise à un prix très-élevé. Les citoyens délibèrent sur la proposition égoïste de ce prince, et ils déclarent qu'ils s'en remettront de l'issue de la lutte où ils sont engagés à la seule bonté de leur cause, et qu'ils n'attendront pas l'appui que d'abord on leur avait offert sans conditions. Quelques ouvertures sont faites dans le même temps de la part du conseil des princes retirés au château de Ham, en Westphalie. Montcolom, neveu du général Précý, arrivant de l'armée de Condé, a pénétré dans la ville, et parle d'un mouvement des émigrés en faveur de Lyon. Cependant les assiégeants redoublent d'activité, et les Lyonnais de courage; Gap, Briançon, Grenoble, St-Hypolyte et Alais, fournissent à Dubois-Crancé des renforts d'artillerie. Lyon était déjà comme un écumoire suivant l'expression du chef de brigade Sandoz, on le bombarde encore. Les habitants se battent en désespérés, et les défections, les pertes qu'ils éprouvent, les échecs qu'ils endurent, loin de les abatre, les rendent plus terribles cent fois qu'ils n'étaient au moment de leurs premiers succès. Cinquante Lyonnais tenaient le poste de la *Duchère*; il ne faut pas moins de quatre mille hommes pour les en chasser. Le poste de *Cuïres* était défendu par vingt-cinq gardes nationaux; ils ne l'abandonnent qu'après

avoir tué à l'ennemi deux mille hommes, et leur retraite faite en bon ordre, protégée par leurs canons qu'ils emmènent, est encore pour eux un triomphe. La batterie du charcutier Gingenne fait payer cher à l'ennemi les malheurs des journées précédentes. Gingenne est blessé grièvement, et ses canonniers vengent leur commandant forcé de rentrer en ville.

Le torrent qui passe sous le pont d'Oullins et qui servait de limite aux assiégeants, fut franchi par eux dans la nuit du 28 au 29 septembre, et deux pièces de canon, mises en batterie par les républicains au bout du parc d'Oullins, donnèrent le 29 à la pointe du jour le signal de l'attaque. Le pont d'Oullins, gardé par trois cents citoyens, est pris par le général Valette qui se précipita sur le pont à la tête des volontaires de l'Ardèche, et de l'Ariège; la défection du commandant Laroche-Négly (Rhimbart) a facilité cette victoire, qui amène la chute de quatre redoutes; le poste de la maison Rousset se replie sur Perrache, et le général Valette s'avance jusqu'à la Malatière, où il fait placer plusieurs batteries dirigées contre la redoute qui défendait le pont. La belle redoute de Ste-Foy tombe au pouvoir de l'ennemi.

On a parlé dans le temps, (dit M. Passeron), de plusieurs trahisons, et surtout de celle d'un certain caporal Truchet, de service à Ste-Foy, qui déserta le poste pour se réunir aux républicains, et leur donna le mot d'ordre; mais je pense que ce sont des contes populaires. L'attaque dirigée contre les Lyonnais était combinée de manière à n'avoir pas d'autres résultats que ceux que nous connaissons. Avec du bon sens et les plus simples notions dans l'art de la guerre, on conviendra facilement que les forces déployées par les républicains, dans cette journée, devaient sur plusieurs points leur assurer l'avantage.

Cette assertion de M. Passeron, toute juste qu'elle paraît, ne nous semble pas prouver que des traitres n'aient facilité l'ennemi dans ces opérations militaires, et ne détruit point ce qu'en disent tous ceux qui ont écrit sur cette affaire.

L'attaque principale de ce côté fut celle que fit le général Rivaz sur le petit Ste-Foy. Suivi des volontaires de la Côte-d'Or, de la Drôme, de la Charente et d'un grand nombre de gardes nationaux du Puy-de-Dôme, il se porta de Tassin sur le territoire de Champagne, se rendit maître de la grande ferme de la *Bruyère*, et dirigea le feu de ses batteries sur la redoute du Brulay et sur celle de la maison Julien.

Le conventionnel Chateauneuf-Randon, se porta sur *Montréal* et le plan du *Loup*, à la tête des volontaires du Gard, de Loir-et-Cher et de la plus forte partie des gardes nationales du Cantal et de la Haute-Loire. Les Lyonnais qui occupaient le grand Ste-Foy, craignant de se voir coupés en s'obstinant à défendre leurs positions, se hâtèrent de les abandonner pour venir au secours du petit Ste-Foy, pendant que les soldats de Chateauneuf-Randon entraient dans les redoutes presque sans coup férir.

Le général Précý, qui s'était porté le matin au petit Ste-Foy, veut reprendre en un seul jour les portes de *St-Irénée*, de *St-Just* et garantir la ville du côté de Perrache.

L'attaque commence avant le lever du soleil, près de la porte de St-Just; elle est terrible. Les soldats de la Convention soutiennent le choc avec sang-froid. Les Lyonnais étonnés plient, mais ce n'est que pour un instant. Précý s'est avancé au galop et les a ralliés par l'assurance d'un succès glorieux. Son cheval tombe, frappé d'un boulet; le général se place alors au premier rang des grenadiers, il prend le fusil d'un brave, mort il n'y a qu'un mo-

ment, on marche à la baïonnette, le poste est emporté de vive force et les républicains sont chassés des positions les plus rapprochées de St-Irénée.

Le même jour, 29, le général Valette avait, durant cette opération, déjà passé le pont de la Mulatière et ses soldats étaient en force sur la grande chaussée de Perrache et dans les bâtiments de la *fonderie* qu'on voyait jadis au milieu du canal de l'ancienne *Gare*. Peut-être auraient-ils pénétré dans la ville, sans le courage et la présence d'esprit de quelques Lyonnais, de service à la Mulatière, et qui, sans chevaux, avaient ramené à la bricole de la Mulatière, à la porte Perrache, puis à la *Demi-Lune*, en face du canal de la Gare, deux petites pièces de campagne qu'ils firent jouer sur les républicains avec le plus grand succès.

La cavalerie lyonnaise, accourue du quartier de la Duchère, arrive sur Perrache par la rue Vaubecour; elle passe le petit pont de la Gare; mais ne pouvant agir sur un terrain fangeux, couvert de broussailles, coupé par de fréquentes chaussées, elle revient sur ses pas, franchit la porte Perrache, arrive au galop sur la grande chaussée et se trouve en face des républicains. Les deux pièces en batterie sur la *Demi-Lune* ne cessaient, depuis une heure, de faire feu contre la fonderie. Les compagnies qui gardaient le pont d'Oullins et celui de la Mulatière, et qui avaient été forcées dès le matin, comme nous l'avons dit, de se replier sur la ville, tiraillaient vigoureusement sur la chaussée et dans les broussailles. Précý arrive alors sur la chaussée (il était environ 10 heures du matin); malgré le feu terrible de la redoute républicaine, placée à Béchevelin, sur la rive gauche du Rhône, il donne à la cavalerie lyonnaise l'ordre de charger, ce qui est aussitôt

exécuté. Les républicains, enfoncés de toutes parts, se hâtent de regagner le pont de la Mulatière; quelques-uns cherchent à se réfugier dans les broussailles où ils sont faits prisonniers, quelques autres sont culbutés dans la fange et les marais et même dans le Rhône. Arrivés à l'entrée du pont, les républicains parviennent à s'y barricader fortement. Soutenus par le feu continu qui partait de la maison Michel et de quelques autres maisons situées sur le coteau Ste-Foy, il est impossible aux Lyonnais de les déloger. Précý ordonne aux siens de se retirer jusque vers le bâtiment qui servait, il y a peu d'années, de caserne d'infanterie, et l'on y prend poste pendant le reste de la journée.

Dans la matinée du même jour, presque tous les postes des Lyonnais, aux Broteaux, avaient été attaqués et pris par les troupes conventionnelles, qui ne purent cependant les garder. Elles en furent délogées sur le soir, après avoir fait les plus grands efforts contre la redoute du pont Morand. Soutenus par le feu du bastion des Colinettes, par celui de la terrasse du Grand-Collège et celui du Bon-Rencontre, les Lyonnais parvinrent à chasser les républicains de tous les postes dont ils s'étaient un moment rendus maîtres aux Broteaux, et ils les forcèrent à rentrer dans leurs retranchements de la Part-Dieu.

La journée du 30 n'offrit rien de remarquable. A St-Just, à Vaise, à la Croix-Rousse, aux Broteaux, tout fut à peu près tranquille. A Perrache, les Lyonnais rapprochèrent leurs avant-postes des maisons qui précèdent la barrière, et la chaussée fut coupée par un large fossé derrière lequel on mit en batterie plusieurs pièces de canon.

Dans la première semaine d'octobre, après avoir reconnu qu'il y avait impossibilité de résister plus long-

temps, Précý songea à se retirer et il fit un appel à tous ceux qui étaient dans l'intention de sortir de Lyon les armes à la main et de le suivre. Cette sortie, à jamais mémorable, fut fixée au 9 octobre ; et le rassemblement des troupes, artillerie, cavalerie, infanterie, eut lieu dans l'enclos de la Grande-Claire, située au *plan de Vaise*, dès les trois heures du matin.

Pour donner une idée juste de la sortie, il convient de commencer par indiquer l'emplacement des troupes assisgéantes qui composaient la division de Limonest.

C'est dans le château de la Barollière, possédé aujourd'hui par M. Baboin, qu'était placé ce quartier-général.

Une brigade de cavalerie, composée des hussards *Berchiny* et du régiment de *Royal-Pologne*, était cantonnée dans le village de Limonest ; environ 3.000 hommes d'infanterie campaient sous des baraques, dans la petite plaine de Tronchon, sise à l'extrémité du territoire de la commune d'Ecully, à peu de distance de la grande route de Paris par le Bourbonnais. Une forte redoute avait été construite par les républicains dans le bois de la *Duchère*, elle était soutenue par deux pièces de 12, trois obusiers et quatre à cinq cents hommes d'infanterie ; le reste des troupes, montant à près de 4.000 hommes, étaient cantonnés dans les villages d'Ecully, de Charbonnières, de Dardilly et de St-Didier-au-Mont-d'Or. La plus grande partie de ces troupes se composait de gardes nationales-venues de Paris, du département de la Côte-d'Or et de celui de Saône-et-Loire. Les communes situées sur la rive droite de la Saône, comme St-Rambert, St-Cyr, Collonges, St-Romain, Couzon, Albiguy, Curis, St-Germain, durent à leur éloignement du quartier-général, autant qu'à la difficulté de leurs chemins, de ne recevoir aucun cantonnement. Revenons aux Lyonnais.

Au moment du départ, la cavalerie était rangée en bataille dans les allées du parc de la *Grande-Claire* : ce fut la cavalerie qui sortit la première, par la porte joignant l'habitation du jardinier. L'infanterie, l'artillerie, les bagages, la caisse militaire, se mirent aussitôt en route, en suivant le chemin de St-Cyr, tandis que la cavalerie suivit le bord de la Saône et se porta sur St-Rambert.

Avant le départ, qui eut lieu vers les sept heures, le hennissement des chevaux avait donné l'éveil aux républicains postés à la Duchère ; un obus parti de leurs batteries était venu tomber sur un de nos caissons, et l'avait fait sauter avec le plus horrible fracas.

Les troupes qui suivirent le chemin de St-Cyr ne tardèrent pas à parvenir à ce village ; elles eurent à essayer pendant ce trajet assez court les coups de fusil partis des avant-postes républicains, en deça du petit pont de Rocheardon ; et quelques autres coups de fusils, tirés par les paysans à travers les haies, tuèrent M. de Virieu, à l'embranchement du chemin de St-Cyr et de Collonges. Quant à la cavalerie, qui s'était portée sur St-Rambert, elle eut bientôt fait sa jonction en prenant à gauche de la *Sablière* un chemin qui mène à St-Cyr.

Quand la petite armée du comte de Précý eut traversé le village de St-Cyr, elle s'enfonça dans cette longue vallée qui forme le revers du Mont-Cindre et des *Ardelets*. Après avoir dépassé la maison Genevrier, l'artillerie et les équipages ne purent se sortir de ces chemins étroits et rocailleux et la cavalerie ne put marcher dans ces champs, coupés à chaque pas par de fortes haies d'aubépine, et par de petites murailles construites en pierre sèche. Les canons furent encloués et abandonnés ; on renonça pareillement aux voitures qui portaient les bagages, aussi bien qu'à la

caisse militaire, dont les soldats républicains et les paysans firent leur proie, et l'on avança péniblement jusque dans la prairie de *Salagon*, au pied de *Monthou*, non loin de la maison de campagne de M. Cottier.

Trois ou quatre cents hommes d'infanterie républicaine, accourus de St-Didier-au-Mont-d'Or, ayant traversé le hameau de St-Fortunat et la prairie de *Giverdy*, s'étaient postés dans le bois qui couronne les Ardelets, et gênaient beaucoup les Lyonnais sur leur flanc gauche; une autre colonne à peu près de même force, venue de Limonest, en traversant le bois de la *Barolière* et le territoire des *Presles*, coupait le chemin tendant de St-Cyr à Poleymieux, de sorte que de Précý et ses braves se trouvaient comme enfoncés dans un entonnoir. Le général de Précý se voyant coupé, fit attaquer la colline des *Ardelets*; mais il ne put parvenir à forcer la position. Une très petite partie de sa troupe se dispersa et se jeta du côté de St-Romain, dans l'espoir de passer la Saône. Le gros de la colonne s'avança sur le revers de *Monthou*, et, par un changement de direction à gauche, elle vint descendre à travers les terres qui regardent Poleymieux, franchit les bois de cette commune et ceux de St-Germain, arriva sur Chasselay, et se trouva sur la route des Chères (ou Echelles). Ainsi fut tournée la position de Limonest.

Mais dans cette marche, la désertion avait assez affaibli la colonne. Ce qui restait au général de Précý, tant en infanterie qu'en cavalerie, passa la petite rivière d'*Azergues*, à peu de distance de *Chazay*, et se dirigea sur *Alix*, en passant par Morancé. Dans le bois d'*Alix*, les pertes du général des Lyonnais furent considérables. Accompagné seulement de cent cinquante hommes, il fit alors tout ce qu'il put pour gagner la grande route de Paris par le Bourbonnais,

au-dessus de Bully; il se jeta sur *St-Romain-de-Popée*, et se dirigea vers la Suisse, où il parvint avec quelques-uns de ses compagnons d'armes (4).

Ainsi se termina la triste et fâcheuse affaire de la sortie.

Avant de passer aux évènements qui suivirent la reddition de Lyon, nous allons résumer les causes principales qui donnèrent lieu au siège que cette ville venait de soutenir, et donner l'état approximatif que l'on trouve dans les papiers et écrits du temps, des consommations de guerre, destructions, désastres et pertes qu'il a causés à cette malheureuse cité.

Ces principales causes furent : 1° la domination du parti d'Orléans ou girondins, qui travaillait en tous sens l'opinion du républicanisme refroidi des Lyonnais; 2° le refus que fit cette ville de reconnaître le parti terroriste ou de la *Montagne*, qui dominait à la Convention; 3° la mort de Chalier et de Riard, terroristes énergumènes, qu'ils avaient fait guillotiner; 4° la confiance que les Lyonnais avaient d'être secourus par des départements du Midi qui leur avaient promis des secours en cas d'attaque de la Convention qui ne cessait de les rançonner par de fréquents et onéreux impôts; 5° enfin le refus qu'avaient fait les Lyonnais, de livrer ceux qui s'étaient le plus montrés dans le parti opposé aux républicains *sans-culottes* ou *jacobins*, tout en reconnaissant le pouvoir de la Convention ou de la république, sous Robespierre; plus tard on reconnut un parti pour l'ancienne dynastie, mais qui n'osant agir ouvertement travaillait sourdement à ne contre-révolution; c'est ce parti qui avait fait nommer les principaux chefs durant le siège.

(4) Tel est le récit de M. Passeron, témoin oculaire de cette sortie.

Lyon a reçu pendant le siège 28,576 bombes, 11,864 boulets, 4,650 obus, 5,480 cartouches à balles pour canon, 830,140 cartouches à fusil; et l'on a consommé 298,536 livres de poudre. Selon Prud'homme 31,999 personnes ont péri à Lyon, pendant la terreur et le siège; 1,674 maisons ont été démolies ou incendiées.

LYON APRÈS LE SIÈGE.

9 octobre 1793.

La sortie de Précý livra Lyon aux républicains. Chateaufort-Randon et Gauthier y pénétrèrent les premiers avec quelques troupes; ils y entrèrent presque incognito, enfermés dans une voiture, parce que le règne de leur parti avait fait place à celui du général Domet. Coulhon, Laporte, et Maignet y firent leur entrée en triomphateurs.

La reddition de Lyon fut un événement si important qu'il eut du retentissement dans toute la France républicaine. Sur une motion de Barrère, et que la Convention convertit en décret, Lyon reçut la nouvelle dénomination de *Commune-Affranchie* et perdit son nom. La destruction ayant été arrêtée en principe, l'on décida que sur le sol qu'il avait occupé s'élèverait un monument où seraient écrits ces mots : « *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.* »

Les premiers soins, à Lyon, des représentants du gouvernement ou du parti de Robespierre, fut de désarmer la garde nationale, de rétablir dans leurs fonctions municipales ceux que le 29 mai avait renversés; de créer des commissions militaires à Feurs et à Lyon pour y faire comparaître tout ce qui pouvait, dans les départements de Saône-et-Loire, avoir été ou être opposant à leur système révolutionnaire; dans ce but on réorganisa la société po-

pulaire et les comités de délations. Alors Lyon se vit noyé dans un abîme de sang et ses citoyens en proie aux plus affreuses vengeances du fanatisme politique.

Tandis que Javogue excitait de tout son pouvoir la rage des démolisseurs, la commission militaire, présidée par le lieutenant de gendarmerie Grand-Maison, faisait fusiller les citoyens accusés d'avoir porté les armes, ou pris part à l'insurrection du département du Rhône, et la *justice populaire*, dirigée par Dorfeuille faisait servir la guillotine à l'épuration des riches et des suspects. Feurs et Montbrison étaient en même temps témoins des mêmes exécutions et victimes de la même rage, qui faisait de Lyon un séjour de consternation et de mort. Tandis que la désolation est extrême dans le département, que la terreur domine, que rien n'est respecté, ni sexe, ni âge, ni vertu, que les proconsuls y dressent les listes qui désignent les têtes qu'il faut abattre, les maisons qu'il faut détruire, les citoyens, pour échapper au sort qui les menacent, s'enfuyaient et vont chercher au loin un repos ou un salut qu'ils ne peuvent plus espérer dans une ville où une domination meurtrière et impitoyable sacrifie tout à sa tyrannie. Quelques-uns parviennent à s'éloigner sous divers déguisements, mais la plupart arrêtés par des mesures perfides et rigoureuses ou par de feintes promesses, paient de leur vie le malheur d'être tombés dans les pièges tendus à leur vaine sécurité. Quarante-cinq soldats du siège enrôlés dans les bataillons qui marchaient vers Toulon, sont reconnus et fusillés; partout le nom seul de *Lyonnais* est un titre à la haine et à la vengeance du parti *terroriste*; s'il en est qui peuvent éviter les poursuites dirigées contre eux ce n'est, le plus souvent, qu'en cherchant un asile au milieu des bois ou dans des lieux impénétrables à tous les regards, excepté à ceux de quelque ami dévoué.

Peu après de nouveaux représentants du peuple furent envoyés dans *Commune-Affranchie* ; parmi eux se trouvait de nouveau le *sans-culotte* Reverchon pour activer l'exécution des plans de destruction et de dévastation dressés pour punir Lyon de sa résistance et ses citoyens de l'héroïque défense qu'ils avaient osé tenter. Cette ère du second pouvoir du dernier de ces représentants que nous avons cités fut et est encore caractérisée à Lyon par le nom de *terreur de Reverchon*. Il partit ensuite pour Paris, mais son absence ne fut pas de longue durée. Le temps qui s'écoula entre son départ et son retour ne fut, comme nous l'avons vu, et ainsi que le remarque M. Jal, qu'une halte dans le sang.

Enfin le neuf thermidor qui amena la chute de Robespierre mit un terme aux maux de tous genres qu'avait endurés les Lyonnais, et contre lesquels aucun recours n'avait été possible.

Les dimensions de notre cadre ne nous permettant point d'entrer dans les détails de certains événements d'un intérêt très-secondaire, relatifs aux divers changements dans les pouvoirs qui gouvernaient la France, vers la fin de cette époque, nous nous bornerons à rapporter sommairement, et dans leur ordre chronologique, les plus remarquables qui intéressent notre ville, et qui ne furent en grande partie que la conséquence de ces oscillations de la machine gouvernementale. Commençons par ce que firent les nouveaux procureurs dans Lyon, après le siège.

Le 26 octobre 1793, Couthon se fait transporter à Bellecour (c'était un impotent, une espèce de cul-de-jatte), et frappe d'un marteau d'argent les maisons ou façades qui doivent être démolies ; aussitôt commence cette démolition, celle du château de Pierre-Scise et des maisons bordant la rive droite de la Saône du quartier de Bourgneuf.

2 novembre. — Supplice de François-Dominique Duironcy, homme de loi, officier supérieur ou secrétaire durant le siège, le premier guillotiné après le siège.

10 novembre. — Apothéose de Chalier, les églises dévalisées et fermées, les vases sacrés profanés ; même jour, procession d'un âne revêtu des habits sacerdotaux.

5 décembre. — 209 Lyonnais fusillés ou mitraillés ensemble aux Broteaux (1).

18 décembre. — Dénomination républicaine de plusieurs places et rues. Du 1^{er} novembre au 13 avril suivant, 1,682 citoyens fusillés, mitraillés ou guillotines par jugement de la commission temporaire, et détenus ou élargis environ 650.

1794, 7 janvier. — Arrêté des représentants portant que les sépultures se feront hors de la ville.

10 mars. — Fête de la Liberté-Egalité ; aux Broteaux, où les ouvriers portent chacun un instrument de leur profession. Dans le mois de mai, fête de la *Raison* dans l'église de St-Jean, où les déesses de la raison, de la liberté et de la philosophie furent représentées par les personnes les plus belles de Lyon. L'une était M^{me} C***, l'autre M^{me} B***, la troisième M^{me} R***.

7 septembre. — Décret qui rend à Lyon son nom.

16 octobre. — Fête de J.-J. Rousseau.

1795, 14 février. — Joseph Fernex ; de la commission temporaire, est jeté au Rhône.

18 *Id.* — Fête de la Concorde.

23 avril. — Désarmement des Jacobins ; nuit du 4 au 5 mai ; massacre des mathevons ou terroristes détenus dans les prisons (2).

(1) Voir : Monument expiatoire aux Broteaux.

(2) Voir, pour tout cela, les chants funèbres qui furent composés à cette occasion et le Tableau des prisons de Lyon, par Delandine. On y trouvera

29 mai. — Fête funèbre aux Broteaux en l'honneur des victimes de 1793 ; élévation d'un monument funéraire dans ce même lieu et en leur honneur.

11 juillet. — Formation d'un camp aux Broteaux, levé dans le courant d'août suivant.

7 septembre. — Lyon accepte la nouvelle constitution de l'an III. Ouverture des églises constitutionnelles.

10 novembre. — Ouverture de la salle de la Bourse au palais St-Pierre ; depuis le 9 thermidor, elle se tenait sur la place des Terreaux.

1796, 8 janvier. — La garde nationale est désarmée. du 21 au 24. — Monument funéraire des Broteaux incendié.

26 *Id.* défense de porter des *gances blanches*, *cadanelles oreilles de chiens*, etc.

30 mars. — Fête de la Jeunesse.

3 avril. — Suppression des assignats.

26 juillet. — Le *papier-monnaie* cesse d'avoir cours forcé à Lyon.

Formation des bandes, sous le nom de *compagnies de Jésus* et du Soleil, instituées par ceux qui avaient quelques victimes à venger, ou des griefs à reprocher, mais qu'excitaient le plus souvent la cupidité, ou la haine personnelle (1).

aussi relatés tous les actes des commissions établies à cette époque, et dont nous ne donnons que le sommaire. Le nom de *mathevons*, dont on qualifiait les terroristes, était celui que portait une famille estimable d'ouvriers en soie de cette ville ; nous ignorons les motifs qui avaient pu donner lieu à cette qualification inventée par le parti contre-révolutionnaire.

(1) A Lyon, le chef de cette bande d'assassins était un nommé de Boze, fils d'un ancien contrôleur de la monnaie de cette ville. La terreur qu'inspirait son nom, encore plus sa présence et ses actes, était si grande, qu'elle suffit pour faire mourir de frayeur beaucoup de personnes qui en étaient atteintes. Ce misérable fut tué d'un coup de pistolet, dans une auberge de Neuville-sur-Saône, par un brigadier de gendarmerie chargé de l'arrêter et sur qui de Boze venait de décharger un coup de la même arme qui ne l'atteignit point.

19 septembre. — Ouverture de l'école centrale.

Octobre. — Ecole vétérinaire transférée de la Guillotière à l'Observance. — Noir perfectionné par Gonin.

1797, 3 juillet. — Ambassadeur turc à Lyon. — Brigandages des compagnies ou bandes des chauffeurs (4) : c'étaient des hommes qui s'introduisaient dans les domiciles des citoyens dénoncés à leur vengeance, et, sous divers prétextes, leur faisaient avouer où étaient les *trésors* qu'ils pouvaient posséder, leur brûlaient les pieds pour leur arracher l'aveu du lieu qui pouvait receler ce qu'ils convoitaient.

27 juillet. — Esturgeon de 86 livres, pêché dans le Rhône.

3 novembre. — Ouverture du cours d'anatomie.

1798, 11 octobre. — Octrois rétablis. — Société d'agriculture. — Annulation des élections primaires.

Pour la suite de ces détails, voir l'époque suivante.

PRINCIPALES FÊTES NATIONALES

CÉLÉBRÉES A LYON SOUS LA RÉVOLUTION.

Extrait d'un arrêté de l'an VI, et d'un manuscrit contenant le sommaire de la disposition du temple décadaire (église de St-Jean) pour la fête de la Souveraineté du peuple, célébrée à Lyon, le décadi, 30 ventose an VII, (20 mars 1799) (2).

(Ces programmes, où nous n'avons rien changé au style, donneront un idée de toutes les autres fêtes religieuses de ce temps-là, célébrées dans notre ville.)

(1) C'étaient les mêmes que ceux de la compagnie de *Jésus*, qui, après avoir été chassés de Lyon par la garde nationale et les honnêtes citoyens, s'étaient répandus dans les campagnes pour y continuer leurs horribles brigandages.

(2) Voir les Nouvelles Archives du Rhône, tom. II, page 20 et suiv.

ARRÊTÉ DE L'AN VI.

Le bureau central du canton de Lyon arrête :

ART. 1^{er}. La fête de la Souveraineté du peuple sera célébrée conformément à la loi, et aux dispositions de l'arrêté du directoire exécutif, le 30 de ce mois.

ART. 2. Elle aura lieu sur la place de l'Égalité (Terreaux), où sera élevé un monument allégorique, analogue à l'objet de la fête.

ART. 3. La fête sera annoncée dès la veille, par des salves d'artillerie, le lendemain dès l'aurore, de nouvelles salves se feront entendre, ce qui sera répété au moment où le cortège se mettra en marche.

ART. 4. Le 30 ventose, les vieillards nommés pour représenter le peuple, réunis à l'administration municipale, et aux autorités constituées de leur arrondissement, se rendront avec elles accompagnés d'un détachement de la force armée, à huit heures du matin, dans la grande salle de la maison commune, d'où ce cortège, réuni à l'administration centrale et autres autorités, partira à l'appel successif qui en sera fait, pour le lieu destiné à la cérémonie.

ART. 5. Devant les vieillards, tenant à la main une baguette blanche qui leur sera remise, marcheront quatre jeunes gens de l'école centrale, portant des bannières sur lesquelles on lira les inscriptions prescrites par l'arrêté du directoire. Les instituteurs publics et leurs élèves marcheront ensuite; des détachements des défenseurs de la patrie précéderont et suivront le cortège.

ART. 6. Le cortège arrivé dans l'enceinte, les jeunes gens qui porteront les bannières iront les planter des deux

côtés de l'autel de la patrie. Les vieillards se rangeront en demi-cercle devant cet autel; immédiatement après eux se placeront les fonctionnaires publics, civils et militaires; la force armée occupera l'extérieur de l'enceinte.

ART. 7. La cérémonie commencera par un chant analogue à l'objet de la fête, ou hymne patriotique.

Les vieillards s'avanceront ensuite au milieu de l'enceinte, et réunissant leurs baguettes, ils en formeront un faisceau qu'ils lieront avec des bandelettes ou rubans tricolores.

ART. 8. Un des vieillards montera sur les degrés de l'autel de la patrie, et adressera aux magistrats le discours inséré dans l'art. 9 de l'arrêté du directoire; le président de l'administration centrale y répondra de la manière désignée dans l'art. 10 du même arrêté.

ART. 9. Aussitôt après il sera fait lecture solennelle de la proclamation du directoire exécutif, du 23 pluviôse dernier, et de son message du 13 courant, au conseil des Cinq-Cents. Cette lecture sera suivie de chants patriotiques, après lesquels s'exécuteront des courses à pied et à cheval.

ART. 10. Le cortège retournera en ordre à la maison commune. Les jeunes gens qui portaient les inscriptions, porteront au retour le livre de la Constitution et le faisceau, et marcheront devant les autorités, qui marcheront elles-mêmes devant les vieillards.

ART. 11. Le cortège en se rendant à la place de l'Égalité, passera par la rue St-Pierre, le pont du Change, la rue et la place Jean, le pont de Bois et le quai dit des Célestins, et reviendra par la rue de la Barre et le quai du Rhône. Le reste du jour sera rempli par des danses publiques sur les places de la Liberté et de l'Égalité.

Le soir le monument élevé sur la place de l'Égalité, sera illuminé en lanternes tricolores, et la maison commune en la manière ordinaire.

ART. 12. Tous les citoyens seront invités à tenir leurs magasins et boutiques fermés pendant toute la journée et à illuminer le soir.

ART. 13. Défenses sont faites à tous conducteurs de voitures, de faire passer dans les endroits désignés pour la marche du cortège jusqu'à ce qu'elle soit effectuée.

ART. 14. Défenses sont également faites, de tirer aucun pétard, fusée ou artifice, sous peine d'être poursuivi conformément aux lois et ordonnances de police.

Fait à Lyon, le 27 ventose, an VI de la république française, une et indivisible;

Les commissaires du bureau central.

CHAPUY.

Vu bon à imprimer et afficher, par moi adjudant-général, commandant militaire,

À Lyon, ce 27 ventose, 6^{me} année républicaine;

GRILLON.

Voici le programme de la fête de l'an VII.

Décoration du temple. — Au fond est une toile représentant un frontispice de temple antique à colonnade, dans le goût romain, au sommet sont placés les *droits de l'homme*, supposés gravés sur deux tables de pierre. Au devant de ce frontispice la statue de la liberté est dressée sur un piédestal environné de gradins, dont l'assemblage forme un carré. Aux quatre angles de ce carré s'élèvent quatre casolettes montées sur des piédestaux exactement semblables à ceux que nous représentent les recueils de gravures antiques. L'image de la Souveraineté est sous la forme d'une

femme, tenant à la main un sceptre et une couronne, celle du Peuple français, sous la figure d'un jeune homme, tenant un niveau et un faisceau; il foulent tous les deux le despotisme enchaîné et couché sous leurs pieds. Ce dernier personnage tend la main vers plusieurs livres, par exemple: *Maximes du droit royal*, *Capitulaires*, *Pamphlets de Birique* (sic), *Décrétales* etc. Les enseignes tricolores, faites comme les bannières anciennes, portent en inscription les principaux articles des *Droits de l'homme*.

On porte une espèce de livre ouvert, assez ressemblant aux tables de la loi que Moïse tient à la main dans les tableaux. Sur ce livre est gravé: *Constitution de l'an III, républicaine une et indivisible*. Ce livre est porté par quatre hommes, sur un brancard; il est porté à demi-couché sur un tapis tricolore, soutenu par derrière par le faisceau d'armes républicaines. Ce dernier appareil a beaucoup de rapport avec la manière dont dans certaines églises on transporte religieusement quelques reliques anciennes et précieuses.

Ordre de la cérémonie. — La procession se met en marche depuis l'hôtel commun jusqu'à St-Jean, qui est le temple décadaire; toutes les autorités y assistent, les juges, la force armée, l'état-major, les instituteurs et élèves, tous ceux qui sont employés à quelque chose dans la république.

La troupe en entrant dans le temple décadaire, prend la nef gauche, marche gravement jusque vers l'autel de la patrie, où est placée la statue de la liberté. Les soldats qui filent devant l'autel pour se ranger sur la droite, présentent et baissent les armes à la statue de la liberté, en passant devant elle. Dans deux des casolettes qui sont auprès de la statue, on brûle de l'esprit de vin en l'honneur de la liberté, ce qui remplace l'encens et le parfum brûlés en l'honneur des idoles.

Il y a plusieurs discours qu'on n'a pu entendre, vu le bruit qui se faisait dans le temple et les exécutions de musique.

L'affluence des spectateurs était grande mais presque toute du peuple.

A ces détails nous ajouterons l'arrêté du bureau central du canton de Lyon, à l'occasion de cette fête.

Le bureau central du canton de Lyon, vu la loi du 13 pluviôse an VI, qui ordonne la célébration d'une fête annuelle de la Souveraineté du peuple, le 30 ventose de chaque année ;

Vu l'arrêté du directoire exécutif du 23 pluviôse dernier, qui détermine les dispositions pour la célébration de cette fête ;

Vu l'arrêté de l'administration centrale du département du Rhône, y relative ;

Après s'être concerté avec les trois administrations municipales de ce canton et le commandant de la place ;

Le commissaire du directoire exécutif entendu, arrête :

ART. 1^{er}. La fête de la Souveraineté du peuple sera célébrée conformément à la loi et aux dispositions de l'arrêté du directoire exécutif, le 30 de ce mois, dans le temple décadaire de la division de l'Ouest, qui sera décoré de figures emblématiques représentant la souveraineté du peuple, la première debout, la seconde assise et couronnée de chêne et de laurier ; à leurs pieds sera enchaîné le despotisme.

ART. 2. La fête sera annoncée dès la veille par des salves d'artillerie ; le lendemain, dès l'aurore, de nouvelles salves se feront entendre, ce qui sera répété au moment où le cortège se mettra en marche.

ART. 3. Le 30 ventose, à 10 heures du matin, les ins-

tituteurs, les professeurs des écoles centrale et vétérinaire, les vieillards, les militaires blessés au service de la patrie, retirés et vétérans, le jury d'instruction des écoles centrale, primaire et vétérinaire, les notaires, les fonctionnaires et le commissaire du directoire exécutif, des monnaies, la commission administrative des hospices civils, l'inspecteur des loteries nationales, les directeurs, receveurs, contrôleurs et inspecteurs du domaine national et de l'enregistrement, les préposés percepteurs aux recettes municipales et communales réunies, les receveurs et payeurs du département, l'inspecteur général des contributions directes, les ingénieurs des ponts-et-chaussées, les directeurs, contrôleurs et receveurs des postes, le bureau consultatif du commerce, les tribunaux de paix, assesseurs et greffiers de commerce, correctionnel, civil et criminel, les officiers ministériels près ces tribunaux, et les employés attachés aux administrations et autorités constituées de leur arrondissement, se réuniront pour se rendre, accompagnés d'un détachement de la force armée, dans la grande salle de la maison commune.

ART. 4. Le cortège, réuni à l'administration centrale et autres autorités, partira à l'appel successif qui en sera fait, pour se rendre, accompagné de divers détachements de la force armée, et au son de la musique militaire, dans le temple décadaire de la division de l'Ouest.

ART. 5. Les tables de la constitution de l'an III, ainsi que des bannières, ayant les inscriptions prescrites, seront portées avec pompe au milieu de groupes représentant l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts et les sciences, figurés par des cultivateurs, des ouvriers, des négociants, des artistes, et des hommes de lettres, munis chacun des attributs de leur profession. Devant les

autorités marcheront des appariteurs portant des faisceaux.

ART. 6. Le cortège arrivé au temple décadaire, les groupes entoureront la figure de la Souveraineté du peuple, et les appariteurs tiendront leurs faisceaux abaissés devant elle.

ART. 7. La musique exécutera des airs patriotiques. Le plus âgé des vieillards du cortège se lèvera et adressera aux magistrats la formule suivante :

« La souveraineté du peuple est inaliénable ; comme il » ne peut exercer par lui-même tous les droits qui en dé- » content, il délègue une partie de sa puissance à des lé- » gislateurs et à des magistrats choisis par lui-même ou » par des électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer » de l'importance de ce choix que le peuple s'assemble au- » jourd'hui. »

Le président de l'administration centrale répond par ces mots :

« Le peuple a su par son courage reconquérir ses droits » trop long-temps méconnus, il saura les conserver par » l'usage qu'il en fera ; il se souviendra de ce principe » qu'il a lui-même consacré par sa charte constitutionnelle, » que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées » primaires et électorales, que dépendent principalement » la durée, la conservation et la prospérité de la ré- » publique. »

ART. 8. Après de nouveaux chants patriotiques, le président de l'administration centrale du département montera à la tribune, et lira la proclamation du directeur exécutif relative aux élections. Les appariteurs relèveront leurs faisceaux, et iront se ranger près des magistrats : un chœur général terminera la cérémonie.

Fait à Lyon, le 24 ventose, an VII de la république française ;

Les administrateurs du bureau central,
RIVAUD, COSTERISAN.

Le command. de la place, Le commissaire du directoire exécutif
GRILLOX.

près le bureau central,

TARPAN jeune.

Pour extrait conforme ;

Gnos, secrétaire en chef.



NEUVIÈME ÉPOQUE.

An 1799. Elle renferme 15 ans.

LYON SOUS NAPOLÉON BONAPARTE.

PRÉCIS HISTORIQUE.

CONSULAT.

La révolution française était consommée ; le 18 brumaire commençait pour la France une ère nouvelle, et Lyon , fatigué par cinq années de tourmentes révolutionnaires , par un siège de 63 jours et par toutes les cruautés qu'entraînent après elle des réactions fréquentes de partis implacables dans leur haine comme dans leurs vengeances , soupirait après le repos ; son sang presque épuisé le laissait à peu près sans force et comme indifférent à tout ce qui se passait dans la capitale. La seule chose qui pût encore être un aliment propre à réveiller l'affection léthargique de ses habitants pour une cause politique , était la résolution qu'avait prise le directoire de s'occuper de son commerce et de ses fabriques ; aussi la loi qu'il avait rendue le 24 juin 1796, qui destinait quatre millions, valeur fixée, aux encouragements des fabriques et manufactures nationales , parut-elle à Lyon comme un gage d'un avenir prospère , et l'article 2 de cette loi, portant qu'un million sera versé dans une caisse de prêt et sera destiné à faire des avances aux

manufactures et fabriques de Lyon qui en auront besoin pour monter leurs métiers et leurs manufactures , redonna un peu de vie à son commerce anéanti sous les décombres et les mitraillades du régime de la terreur (4). Mais la nouvelle de la plus grande entreprise qui ait été conçue dans les temps modernes, la campagne d'Égypte, étonna les Lyonnais, et comme quelques espérances de négocié s'étaient mêlées au plan de la conquête du Nil , elle avait rallié aux idées de Bonaparte une grande portion des citoyens. Les incroyables succès de nos armées , tant aux déserts des Pyramides , qu'en Hollande et en Italie, excitèrent un véritable enthousiasme dans une population que ses récentes habitudes militaires avaient mises à même d'apprécier ce qu'il y avait de beau dans des triomphes remportés par les soldats républicains au milieu de hasards si périlleux.

Il faut rapporter sans doute (ajoute le même écrivain et nous pensons de même) aux souvenirs que les Lyonnais ont gardé de leurs travaux guerriers, l'admiration qu'ils manifestèrent toujours pour Napoléon, alors même qu'ils le virent, à l'abri de la victoire, fonder le despotisme et restreindre toutes les libertés. La gloire dont son administration intérieure, sa politique, son génie, son heureuse fortune couvrirent le nom français , était une brillante compensation qui dut les séduire, comme elle avait séduit la France entière, comme elle avait imposé à l'Europe.

Les sentiments républicains furent pendant long-temps les plus forts à Lyon. Le coup d'état qui, au 18 brumaire, avait illégalement assuré à Napoléon l'héritage du directoire, fit beaucoup d'ennemis au dictateur dont on prévit les desseins ambitieux. Cette crainte du pouvoir absolu se mani-

(4) M. Jal, Résumé du Lyonnais.

féta en plusieurs occasions, et le premier consul put surtout en apprécier l'importance lorsqu'aspirant à l'empire, il feignit d'attendre le consentement de la majorité des citoyens pour monter sur le trône royal qu'il relevait au profit d'une dynastie nouvelle, mais non pas au profit des idées nouvelles.

Le nombre des opposants à son élection fut considérable à Lyon, même parmi ceux qui admiraient le plus le général qui avait vaincu les ennemis du dehors et comprimé l'anarchie.

Napoléon chercha toujours à s'affectionner les Lyonnais; et il y réussit. Ce n'est pas qu'il fit à leur amour pour la liberté de larges concessions, ou qu'il fut toujours favorable, dans ses vues politiques, aux intérêts de leur commerce, mais il releva un culte cher à leur croyance, il s'efforça de tirer Lyon de ses ruines, il fonda quelques établissements utiles, et promit la protection du gouvernement à cette cité industrielle, que des temps plus calmes replacèrent bientôt au premier rang des villes de l'empire et de l'Europe (1). En un mot il fit renaître pour Lyon les beaux jours du siècle d'Auguste. Les écoles centrales étaient fondées, on voyait avec joie l'instruction publique reprendre dans son sein ses droits antiques sous une direction meilleure.

La première fois que Bonaparte put apprécier toute l'admiration et l'affection que lui portaient nos citoyens ce fut à l'occasion de son retour d'Égypte. Il arriva à Lyon le 13 octobre 1799. La joie fut extrême dans cette ville; on s'empessa à l'envi de le fêter; on illumina; une petite pièce, intitulée *le Retour du Héros*, fut composée et repré-

(1) M. Jal, Résumé du Lyonnais.

sentée sur-le-champ; quelque fatigué que fût Bonaparte, on l'invita à se rendre au spectacle; il ne put résister aux pressantes et nombreuses sollicitations de tous les citoyens, et lorsqu'il parut au théâtre, les applaudissements et les *bravos* redoublèrent, et l'accompagnèrent au dehors de la salle. Bonaparte logea à l'hôtel des Célestins, situé dans la rue Amédée qui changea son nom en celui de rue d'Égypte.

Lyon devenu le chef-lieu du département du Rhône par la division qui remplaça celle des premiers jours de la révolution, ne joua, pendant toute la durée du pouvoir impérial, aucun rôle dans les événements.

La centralisation avait fait de Paris la ville unique; toutes les autres n'étaient comptées pour quelque chose qu'en raison des ressources qu'elles pouvaient offrir au gouvernement, et pour la portion de gloire qu'elles avaient à donner à la capitale.

Les manufactures lyonnaises étant une des sources de la richesse de l'état, cela explique la considération dont Lyon jouit auprès de l'empereur et qui fut toujours proportionnée à la nature et à l'importance de leurs produits (4).

Après avoir fait connaître la politique qui procéda au rétablissement et à la conservation de l'état prospère de notre cité, nous allons passer à l'énumération par ordre chronologique des principales améliorations, créations et embellissements qui furent les résultats de ce nouvel ordre de choses, ainsi que des principaux événements qui eurent lieu durant cette époque (2).

Le dix-neuvième siècle venait de s'ouvrir.

(1) M. Jal, Résumé du Lyonnais.

(2) Nous suivrons pour cela les Tablettes chronologiques de M. Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville.

1800. — Le 13 février, établissement d'une compagnie de surveillants nocturnes pour protéger les citoyens contre les brigandages forcenés qui signalaient depuis quelque temps à Lyon leur funeste existence par le meurtre et la dévastation.

Du 2 au 11 avril, arrêté du premier consul qui nomme le préfet, (le premier fut Raymon de Verninac), les membres et les six maires de la ville. — Athénée.

5 mai. — Installation des membres du tribunal d'appel, du tribunal criminel, et du tribunal civil.

23 juin. — Rétablissement de la garde nationale.

28 du même mois, Bonaparte après la bataille de Marengo, arrive à Lyon à 5 heures du soir; le lendemain il pose la première pierre des nouvelles façades de Bellecour.

14 septembre. — Arrêté des consuls, portant qu'il sera établi à Lyon un *collège* qui formera une division du Prytanée français.

26 — Etablissement des tirages particuliers de la loterie nationale.

28. — Loi qui accorde aux propriétaires des maisons démolies en 1793 et 1794, l'exemption de la contribution foncière pendant 10 années à compter de l'an X. — Quai de la Baleine. — Télégraphe.

1801. — 26 avril. Tenue d'un concile métropolitain de Lyon.

Juin. — Etablissement d'une Bourse de commerce.

En juillet, Louis 1^{er} roi d'Etrurie et Marie-Louise-Joséphine d'Espagne sa femme, passent à Lyon pour se rendre dans leurs états.

30 décembre. — Convocation de la *Consulta cisalpine*.

1802. — 11 janvier. Entrée de Napoléon Bonaparte; il est proclamé président de la république italienne par la

Consulta cisalpine, assemblée au grand Collège. — Secours de 400 mille francs accordé aux propriétaires des maisons démolies dans le quartier de Bourgneuf en 1793 et 1794.

24 avril. — Publication du concordat avec Pie VII. — Chambre de Commerce. — Jacquard invente une machine à tisser qui porte son nom. — Frères de la doctrine chrétienne au petit Collège. — Création des écoles primaires.

2 janvier. — Joseph Fesch prend possession du siège archiépiscopal.

1803. — Rétablissement du culte catholique. — 12 juin. Procession générale de la Fête-Dieu. — Legs du major-général Martin. — Installation du bureau de police. — Assassinat de l'économiste de la Charité. — Juillet. Incendie de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, occasionné par l'illumination de cet édifice faite en commémoration de la prise de la Bastille. — 15 août. 1^{re} fête de la St-Napoléon, jointe à celle de l'Assomption. — 20 août. Translation de l'hospice de la Quarantaine à l'Antiquaille. — Etablissement du Lycée au grand Collège. — Agents de change établis. — *Loge du Change* donnée au culte protestant. — Octobre. Séminaire rendu au culte. — Pépinière départementale.

EMPIRE.

1804. — 19 novembre. Entrée de Pie VII; le lendemain il donne sa bénédiction de la maison Henri au peuple assemblé à Bellecour. — Rétablissement des sœurs de Saint-Vincent de Paul, dites sœurs de la marmite. — Eglise de la Charité rendue au culte. — Fondation du couvent des Ursulines. — Ecole vétérinaire. — L'arsenal concédé à la ville. — Abbaye de St-Pierre cédée à la ville. — Etablissement du palais de justice à l'hôtel de Chevrières. — 5, 10, 16 avril

arrivée et séjour de Bonaparte et de Joséphine. — 16 avril 2^{me} entrée de Pie VII ; il bénit les drapeaux de la garde nationale, et donne sa bénédiction sur la terrasse de Fourvières. — 4 août. M. Fay de Sathonay seul maire de Lyon.

1805. — Débordement extraordinaire de la Saône. — rétablissement des loges maçonniques. — On découvre l'art de teindre la soie en bronze. — Eglise de Fourvières rendue au culte, au prix de 19,500 francs.

1806. — La compagnie Perrache concède à la ville une partie des terrains de l'île Mogniat (ou Perrache.) — Conseil des prud'hommes. — Conseil de la charité pour les prisonniers. — Sœurs St-Charles. — Teinture du tulle crêpe, par M. Ravier. — Eglise de St-Bonaventure rendue au culte. — Mosaïque découverte dans le jardin Macors (Ainay). — 12 juillet, ouverture du théâtre des Célestins.

1807. — 25 janvier. Ouverture d'un entrepôt pour les marchandises étrangères (à l'arsenal). — Echantillon du moirage des étoffes de soie par M. Fay, représentant une couronne de chêne, surmontée d'un aigle avec le chiffre de l'empereur. — Débordement du Rhône et de la Saône. — Fondation du cercle littéraire. — Installation de l'école de dessin. — Formation du musée. — Violent incendie dans le quartier des Célestins qui consume un beau *panorama* et plusieurs habitations. — Antiquaille acquis pour un hospice d'aliénés. — Grande époque des tulles soie jusqu'à 1813. — Temple des israélites. — Glacis du cours d'Herbouville. — Pose de la première pierre de la *Condition* des soies, achevée en 1809.

1808. — Eglise des Bleus concédée aux sœurs St-Charles — Pont Tilsitt. — Passage de la reine d'Etrurie. — Passage de deux divisions de la grande armée.

1809. — Etablissement d'un comptoir d'escompte. — Pompes à incendies.

1810. — Etablissement d'un Mont-de-piété aux Jacobins. — Talma de passage à Lyon, joue sur le Grand-Théâtre. — Décret pour un palais impérial à Perrache; remblais partiels de cette presqu'île. — Loi relative au conseil des prud'hommes. — Enlèvement du frontispice de l'Hôtel-de-Ville représentant la liberté et l'égalité, par Chinard. — Bleu Raymond. — 8 novembre. Décret qui ordonne que le conseil des prud'hommes sera porté à 9 membres au lieu de 6. — Etablissement des sœurs de St-Joseph, et d'un couvent sous le titre de Trinitaires de la Providence. — Façades de Bellecour par l'architecte Tibière, achevées. — Chapelle St-Clair (faubourg de ce nom).

1811. — Halle aux blés achevée. — Quai de Roanne. — Ouverture de l'école de chimie. — Mont-de-piété établi aux Jacobins au profit de l'Antiquaille. — Achat du Grand-Théâtre par la ville.

1812. — M. Poidebard élève des vers à soie à St-Alban, près Lyon. — Débordement extraordinaire du Rhône, inondation désastreuse. — Ecole de physique. — Buste de l'abbé Rozier au jardin des Plantes.

1813. — La garde nationale réorganisée remplace depuis peu les troupes appelées à repousser l'ennemi des frontières. — Cimetière de Loyasse.



DIXIÈME ÉPOQUE.

An 1814. Elle renferme 16 ans.

LYON SOUS LA RESTAURATION.

PRÉCIS HISTORIQUE.

Arrivés à une époque si féconde en événements et dont les conséquences eurent et auront une si grande influence sur la situation tant présente que future de notre ville, nous regrettons vivement que le cadre de notre ouvrage ne nous permette pas de rapporter avec assez de détail tout ce qui peut nous intéresser dans le rôle qu'elle joua à cette terrible époque d'épreuves et d'humiliations pour la fierté nationale. On a beaucoup écrit sur ce qui s'est passé à Lyon; mais tous ces écrits, faits sous l'impression du moment, sont empreints d'une partialité qui montre assez quelle était l'opinion de ceux qui les ont tracés et quel esprit dirigeait leur plume. Aujourd'hui, revenus à des idées d'une politique mieux entendue et plus *constitutionnelle*, il est à croire que ces écrivains, en faisant la part du temps et des circonstances, s'exprimeraient avec plus de convenance et surtout avec plus d'équité et d'exactitude sur toutes ces choses dont nous avons été témoins. Quoique beaucoup l'aient fait avec conviction et bonne foi, la plupart avec talent, toujours est-il que ce qu'ils nous ont laissé là-dessus

ne saurait être accueilli qu'avec défiance et consulté qu'avec tous les soins d'une scrupuleuse comparaison, surtout pour ce qui concerne les causes qui ont amené et consommé ces événements. Nous abstenant à ce sujet de toutes réflexions et de toutes considérations qui pourraient faire envisager sous un point de vue imaginé par la partialité cet épisode de la décadence du régime impérial, nous bornerons notre narration à la relation simple des faits qui se rapportent *exclusivement* à notre cité, consultant en cela les souvenirs qu'ils ont laissés dans notre mémoire, aidés des faits consignés dans les écrits de cette époque: et sur cet objet nous devons dire ici que l'ouvrage intitulé *Campagnes de 1814 et 1815*, par M. Guerre, nous paraît être celui qui renferme le plus d'exactitude et de détails. Les nombreux extraits que nous en ferons, mettront le lecteur à même de juger si nous nous sommes trompé.

L'année 1814, dit M. Jal, trouva Lyon partagé de sentiment sur le fait de la restauration. Napoléon y avait moins de partisans avant sa déchéance qu'il n'en eut dans son malheur, et à cela se joignait l'esprit d'indépendance nationale que nous avons vu si naturel aux Lyonnais; aussi, aux approches des dangers qui menaçaient leur cité et leur industrie, vit-on chaque habitant prendre une part très-active, selon sa position, soit dans la défense, soit dans la direction des affaires, et se former presque spontanément ces *corps-francs* et de *partisans* que le comte Châptal vint former, par ordre du gouvernement, pour défendre le territoire.

Les vicissitudes de la guerre et les chances des combats avaient amené l'ennemi à nos portes (1). Ouverte de toutes

(1) Campagnes de 1814 et 1815, par M. Guerre.

parts, cette ville n'avait en force militaire que huit à neuf cents hommes, composés de 32 gardes d'honneur appartenant au quatrième régiment de ce nom, de 30 gendarmes, de 60 hussards du premier régiment; du dépôt du 24^{me} de ligne, recruté en entier d'hommes de nouvelles levées, sans vêtements, sans chaussures, et d'environ cent hommes de la compagnie départementale. Pas une pièce de canon, pas un caisson, pas une seule gargousse, pas une cartouche dans l'arsenal; point d'armes, d'effets, de munitions ou d'approvisionnement dans les magasins militaires; presque point de fusils dans les mains de la garde nationale. Expliquer les causes d'un tel dénûment nous est impossible: nous pensons qu'elles remontent ou qu'elles se rattachent à celles qu'on remarqua alors sur d'autres points de la France: elles furent attribuées à l'incurie ou au mauvais vouloir de quelques hommes employés alors dans la machine gouvernementale. Enfin, on n'avait pris d'abord aucune mesure de défense, et on s'était borné à donner des ordres de retraite et d'évacuation.

La caisse du payeur divisionnaire est en conséquence dirigée sur Clermont; les armes fabriquées à St-Etienne prennent la route de Paris, etc.

Dans cet état d'abandon, la plus grande confusion règne bientôt dans la cité, et chacun cherche à mettre à l'abri de l'ennemi ce qui lui est cher; toute affaire commerciale est suspendue. C'est dans cet état de choses qu'on pensa sérieusement à organiser une défense; bientôt tous les chevaux de selle furent mis en requisition, la levée d'un corps-franc, celle d'un corps de chasseurs à cheval et à pied, sous le nom de Légion lyonnaise, un appel aux anciens militaires furent successivement autorisés. La garde

urbaine s'organisa pour le service intérieur et obtint du sénateur Chaptal douze cents mousquetons, qui jusqu'alors lui avaient été refusés.

Enfin le commissaire envoyé du gouvernement ordonna une levée en masse de tous les citoyens du département.

Cependant le 11 janvier 1814, le comte de Bubna, général des troupes autrichiennes venait, après plusieurs succès obtenus dans la direction de Genève, d'établir ses avant-postes à Miribel, petite ville à deux lieues au nord de Lyon, et semblait menacer d'un coup de main, la seconde ville du royaume. Cette ville, depuis le premier avis de son invasion, n'avait point acquis de nouveaux moyens de défense, si ce n'est deux pièces de canon et deux obusiers. Le général Musnier qu'on y avait envoyé depuis pour y commander l'armée active se met (12 janvier) à la tête de sa petite troupe pour faire une reconnaissance, prend position au château de la Pape, marche sur Miribel et apprend bientôt, par ses coureurs, que les forces de l'ennemi commandées par le comte de Bubna, étaient de douze à quinze mille hommes de toutes armes avec 28 bouches à feu.

Le général, voyant l'impossibilité de songer à tenir la campagne contre une armée si supérieure en nombre, rentre dans Lyon, mais bientôt le comte de Bubna avance en personne avec une grande partie de ses forces. Le général Musnier qui avait fait observer l'ennemi ordonne à son avant-poste de se replier. Le comte de Bubna profite de ce mouvement pour pousser des reconnaissances jusqu'au faubourg St-Clair et de la Croix-Rousse. Les approches de l'ennemi deviennent le signal d'une nouvelle et grande confusion, surtout parmi les autorités et les agents du gouvernement.

Le maréchal Augereau ; chargé de la défense de Lyon et de son territoire, fit son entrée à Lyon le 14 janvier à onze heures du soir. Il prit aussitôt toutes les mesures que commandait sa position, et celle de la ville qui lui était confiée. Mais, ne trouvant dans Lyon, disait-il, aucun moyen de parer au danger, le maréchal instruisit le gouvernement de l'état des choses ; et convint en même temps avec le comte Chaptal, commissaire extraordinaire du gouvernement de faire évacuer ce qui restait de caisses publiques, les militaires malades, les prisonniers de guerre, en un mot tout ce qui tenait aux administrations civiles et militaires.

Ils arrêterent pareillement de se retirer l'un à Clermont et l'autre à Valence pour y chercher du secours. Nous ne nous arrêterons point à énumérer les fautes, les bévues que commirent en ces circonstances ceux qui étaient chargés de la défense ou de maintenir l'ordre, ni les tergiversations qui jetèrent tant de confusion dans la ville ; ni les prétextes vrais ou faux qui paralysèrent les moyens qu'on aurait pu employer, sinon pour repousser un ennemi trop supérieur en force, mais pour diminuer ses audacieuses tentatives jusqu'au retour d'Augereau et de Chaptal qui étaient allés chercher des secours qui arrivèrent enfin le 19 janvier ; ils firent un peu renaître l'espérance dans le cœur des vrais citoyens, mais tous les efforts du maréchal étaient paralysés par le manque d'un appui qu'il cherchait en vain, soit dans le gouvernement qui était loin de répondre à ce qu'une telle situation exigeait, tant en hommes qu'en autres secours, soit dans l'énergie qu'auraient dû employer quelques-uns de ses employés qui ne répondirent point à l'exigence du chef. Ainsi, quelques forces qu'avaient réunies Augereau et le comte Chaptal,

elles ne pouvaient promettre des succès capables de faire reculer l'ennemi qui leur était opposé ; toutefois une division de l'armée de Catalogne forte de 8,900 hommes et un tiers des fusils qui se fabriquaient à St-Etienne permirent au général français de se mettre en mesure d'agir. Ce fut alors qu'il reçut de l'empereur l'ordre de se porter sur Genève ; plusieurs combats eurent lieu aux environs de Lyon ; partout le succès couronna ce mouvement, et en deux jours l'armée qu'avait formée le maréchal sous les ordres de plusieurs chefs habiles, pénétra dans trois chefs-lieux de département : Mâcon, Bourg et Chambéry où elle fit son entrée le 19 février.

C'est ainsi que le comte Bubna, pressé sur tous les points, était en pleine retraite, et avait entièrement évacué les départements de l'Ain, de Saône-et-Loire et du Mont-Blanc. Nous ne suivrons point les combattants dans les opérations qui ne sont point de notre sujet, et qui appartiennent à l'histoire générale de l'invasion de l'ennemi en France à cette époque.

L'ennemi voyant que la conquête de notre territoire n'était pas aussi facile qu'il l'avait d'abord jugé, envoya de nombreux renforts à la division chargée de s'emparer de Lyon et de la partie Est de l'empire ; toute notre armée fut bientôt forcée de se replier devant des adversaires redevenus supérieurs avec les nouvelles forces qui lui étaient envoyées par la grande armée des alliés : les alentours de Lyon redevinrent donc le théâtre d'une lutte vigoureuse qui devait se terminer par la prise de possession de notre ville. Après maints combats où soldats et citoyens qui y participèrent se couvrirent d'honneur et de gloire, le maréchal Augereau, pressé par une armée si supérieure en nombre, et acculé aux derniers retranchements qui pou-

vaient encore préserver la ville de l'entrée de l'ennemi, se trouvait dans une position difficile : il fallait se résoudre à défendre Lyon dans Lyon même, ou à l'évacuer dans la nuit : des deux côtés les inconvénients étaient grands. Les conséquences d'une retraite n'étaient pas douteuses ; l'entrée de l'ennemi dans Lyon ne pouvait manquer d'affaiblir le moral de l'armée et la défense générale de l'état.

D'un autre côté, à ne considérer que militairement la résolution à prendre, il était impossible de songer à s'enfermer sans munitions et sans vivres dans une place épuisée et toute ouverte, en présence d'une armée très-supérieure par le nombre des combattants, et d'exposer la ville au malheur inévitable d'être emportée de vive force.

Enfin, bien assuré que Lyon n'était pas tenable, il donna ses ordres pour la retraite et sortit lui-même vers minuit, précédé ou suivi d'un grand nombre de fonctionnaires publics, laissant à la ville une entière liberté de capituler. L'évacuation se fit dans l'ordre le plus parfait. Les habitants avaient reçu défense de sortir de leurs maisons. Le plus profond silence régnait dans la ville. Nous voudrions pouvoir citer tous les beaux faits d'armes qui eurent lieu durant les quelques jours écoulés depuis que l'ennemi menaçait d'occuper la cité : citoyens et soldats se montrèrent les dignes enfants de la patrie et du nom français. Mais notre regret est diminué par la persuasion où nous sommes que les noms de ces braves sont encore dans le souvenir de tous ceux qui, comme nous, furent les témoins de leur bravoure, et que l'histoire générale des grandes calamités qui pesèrent à cette époque sur notre invincible patrie, (car la France fut accablée et non vaincue), aura soin de les recueillir pour les transmettre à la postérité avec ceux de tant d'autres braves morts pour une si belle cause.

Revenons à ce qui se passait à Lyon. A mesure que l'armée évacuait les postes, la garde urbaine les occupait. Un parlementaire fut envoyé, vers le point du jour, au quartier-général du prince héréditaire de Hesse-Hombourg, général en chef des troupes des alliés, pour lui donner connaissance de la retraite de l'armée française, lui demander la suspension des hostilités, et lui annoncer l'arrivée prochaine du corps municipal avec les clefs de la ville.

Les magistrats municipaux se présentèrent en effet, mais un peu tard, et en combinant leur marche de manière à ménager le plus de temps possible à l'armée qui se retirait. Ils offrirent au prince les clefs de la ville, et en obtinrent l'assurance verbale qu'elle serait traitée avec ménagement. Ils obtinrent encore que la garde nationale demeurerait armée pour faire le service dans l'intérieur concurremment avec les troupes alliées.

Il fut enfin convenu que l'entrée de ces troupes ne commencerait qu'à onze heures, et qu'elles défileraient entre deux haies formées par la garde nationale pour maintenir l'ordre. A onze heures le mouvement commença : les premiers corps qui parurent ne présentaient guère que vingt mille combattants de toutes armes, et déjà on s'étonnait de la retraite du maréchal ; mais bientôt d'autres colonnes débouchant à la fois par le faubourg de la Guillotière, par la barrière de St-Clair, par la route de Trévoux, étalèrent aux regards étonnés d'une foule immense, une force de quarante mille hommes. En peu d'heures la ville fut encombrée et des hommes et de l'artillerie, et d'une quantité prodigieuse de bagages.

Toutes ces forces ne firent, pour ainsi dire, que se montrer.

Il ne resta que seize mille hommes dans Lyon, le resta

se porta sur différents points pour occuper les lieux environnants, soit dans l'intérieur, soit hors du département.

Ainsi eut lieu, le 21 mars 1814, la première occupation de notre ville par les troupes confédérées.

Cette première occupation coûta à Lyon 1,518,253 f. 9 c.

HISTOIRE DES CENT-JOURS.

Bien qu'une partie des membres du corps municipal, du corps judiciaire et autres, ainsi que les partisans des Bourbons témoignassent le plus vif désir de reconnaître la nouvelle dynastie qui devait remplacer sur le trône de France celle de l'empereur Napoléon, les chefs des armées alliées, soit par mesure de prudence, soit pour se conformer aux instructions secrètes qu'ils pouvaient avoir reçues de leurs gouvernements respectifs, ne voulaient rien permettre, ni même prendre l'initiative dans cette affaire, attendant sans doute quels seraient les résultats des opérations dirigées sur Paris; et ce ne fut réellement que lorsque l'abdication de Bonaparte fut connue, que le nouveau pouvoir fut reconnu légalement dans notre cité et que le drapeau blanc, flottant sur les édifices, attesta que la France était passée sous la domination de ses anciens rois. Le 8 avril 1814, le conseil municipal proclama Louis XVIII.

Pendant toute la durée des premiers temps de l'occupation des alliés comme pendant celle qui suivit la seconde rentrée des Bourbons en France, on conçoit facilement que l'incertitude où tenait tout le monde cette suite de changements violents qui se succédèrent si rapidement, ayant éloigné toute sécurité dans les transactions commerciales,

avait aussi éloigné cette confiance nécessaire au commerce et à l'industrie, et partant, réduit à l'état de nullité toutes les opérations de ce genre. Cependant la population de notre cité, résignée à son sort, supporta paisiblement cet état de choses si pesant et si onéreux, vu sa position déjà si accablante par le poids des impôts et prestations de toute espèce. Peu après, c'est-à-dire le 23 avril, eut lieu, à dix heures et demie du soir, le passage dans notre ville de Bonaparte se rendant à l'île d'Elbe. Il traversa Lyon dans un carosse à six chevaux suivi de quelques voitures, et alla relayer hors de la ville, à l'extrémité du faubourg de la Guillotière; quelques cris pour et d'autres contre l'ex-empereur furent poussés par quelques personnes qui se trouvèrent sur son passage. On ne se porta toutefois à aucun excès. Il ne s'arrêta point.

Vers le 17 décembre, les Autrichiens évacuèrent totalement notre ville. Ce dernier événement fut pour les Lyonnais le dernier de ceux qui signalèrent cette année 1814, si, pourtant, on en excepte l'arrivée dans nos murs du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême, et le séjour qu'ils y firent pendant lequel des fêtes magnifiques furent célébrées en leur honneur; la duchesse douairière d'Orléans, le duc d'Orléans et sa famille y vinrent aussi et y séjournèrent. Nous n'oublierons pas aussi de mentionner entr'autres événements qui intéressent notre ville: la pose de la première pierre du monument expiatoire des Broteaux, faite par le comte d'Artois le 27 juillet; la translation des tables en bronze dites *Tables Claudiennes*, de l'Hôtel-de-Ville au musée, qui eut lieu le 17 septembre de la même année; la construction du pont d'Anay, et la nouvelle synagogue des juifs.

L'année 1815 ne fut pas moins féconde en événements que l'année précédente, comme nous allons le voir.

Sans nous occuper des causes qui ramenèrent en France Napoléon, ni de celles qui lui en facilitèrent le retour, nous dirons que le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald, duc de Tarente, envoyés à Lyon pour s'opposer à sa marche, arrivèrent dans notre ville le 8 mars et s'occupèrent avec activité des moyens à prendre pour réussir dans la mission dont ils étaient chargés. Mais tout fut inutile; en vain le comte d'Artois passait-il de fréquentes revues des régiments qui formaient la garnison de Lyon; en vain faisait-il distribuer de l'argent dans les casernes; à peine quelques cris de *vive le roi!* répondirent à ses proclamations aux citoyens, à ses harangues aux soldats. La garde nationale à pied obéissait en silence aux ordres qu'on lui donnait d'occuper un ou deux postes militaires, mais elle ne manifestait aucun dévouement (1).

Par déceance et par respect pour la situation du prince royal, elle comprimait seulement la joie que quelques heures après elle allait faire éclater à la vue de l'empereur. La garde nationale à cheval, composée en grande partie de nobles et de royalistes très prononcés dans leurs opinions, montrait plus de zèle; mais ce fut à des démonstrations affectueuses que se borna l'ardeur de ces cavaliers. Plusieurs plans de défense avaient été proposés et rejetés tour-à-tour: on s'en tint à faire couper le pont Morand et à barricader le pont de la Guillotière; ces préparatifs ne servirent à rien.

À quatre heures du soir des hussards du 4^e ayant traversé le faubourg de la Guillotière, et marché droit aux

1815

(1) M. Jal, Résumé du Lyonnais.

barricades, en criant: *vive l'empereur!* à l'instant les troupes du maréchal au nombre de deux bataillons, placées derrière les barricades, répètent les mêmes cris, et bientôt les poutres, les arbres, les pieux qui barraient le passage sont arrachés et jetés au Rhône, les deux corps se confondent et reprennent ensemble le chemin de la ville. Le duc de Tarente et le comte de Damas, n'ayant plus d'espoir, firent leur retraite, escortés de quelques dragons du 13^e.

Le comte d'Artois qui avait vu que tout était perdu pour la cause royale, s'était décidé à retourner à Paris.

Le duc de Tarente fut atteint par des hussards dans le faubourg de Vaise, mais les dragons ayant fait bonne contenance, obtinrent que le duc et les autres chefs ne seraient point inquiétés. Dans leur retraite les hussards se bornèrent à arrêter et à ramener trois voitures du gouverneur.

C'était un spectacle vraiment douloureux que celui du départ des princes abandonnés de tous, excepté d'un seul homme; M. Verdun, avocat, capitaine de la garde nationale, présent au départ des princes, les escorta jusque dans la capitale.

De nombreux exemplaires de proclamations précédèrent l'arrivée de Bonaparte et étaient lues avec avidité. Enfin, à cinq heures, toute la garnison se précipite au-devant de Napoléon et va grossir le cortège triomphal au milieu duquel il paraissait à cheval, vêtu d'une redingote grise en mauvais état, couvert du petit chapeau qu'il portait, dit-on, aux jours de bataille et botté comme un pauvre officier qui a fait une longue route (c'est ainsi qu'il nous parut). Cette apparence de la misère, soit qu'elle fût un calcul, soit qu'en effet elle fût la conséquence de la posi-

tion où Bonaparte s'était trouvé dans son exil, agit puissamment sur les imaginations ardentes des Lyonnais. Napoléon fut reçu avec un enthousiasme extraordinaire. Il parut à sept heures du soir, au milieu du pont de la Guillotière, précédé et suivi d'une multitude qui faisait retentir l'air de ses bruyantes acclamations ; il coucha à l'archevêché.

Pendant les trois jours qu'il demeura dans notre ville, l'affluence des citoyens de toutes les classes fut immense autour de son palais. Il se montra partout, aux revues, sur les places publiques et à ses fenêtres ; les royalistes n'osèrent tenter un coup de main, bien que l'ordonnance du roi qui mettait l'empereur hors la loi commune, en permettant aux Français de *courir sus comme sur une bête fauve*, fut parvenue à Lyon. Il eût été facile de l'assassiner ; mais l'élan général imposa à la haine du parti qui avait tant d'intérêt à ne pas laisser arriver Bonaparte jusqu'à Paris.

En arrivant, Bonaparte avait défendu qu'on cherchât à s'emparer du comte d'Artois, qu'il eût aisément fait prisonnier.

Nous ne rapporterons point ici certains bruits qui n'ont été jamais bien prouvés, répandus sur quelques particularités de divers entretiens qu'eut Bonaparte avec les personnes qui furent en rapport avec lui au moment où nous sommes, ni les réponses qu'on lui a sans doute prêtées gratuitement, parce que jusqu'à présent, comme nous le disons, rien n'est venu confirmer ces propos imaginés par l'esprit de parti : Bonaparte comprenait trop bien les intérêts qu'il avait alors à ménager pour arriver à ses fins.

Ce fut à Lyon que Napoléon reconstitua l'empire, pro-

mettant la liberté, faisant de nombreux décrets qui paraissaient avoir ce but ; mais, en même temps, préparant ces actes additionnels qui devaient lui aliéner tous les cœurs (4).

Après avoir remplacé plusieurs membres dans les administrations, après s'être abouché avec tous ceux qui pouvaient, par leur position, se rendre utiles à sa cause, il partit le 13 mars, à 2 heures après midi, et bientôt on apprit que, sans avoir rencontré aucun obstacle, il était à Paris d'où les Bourbons s'étaient éloignés en toute hâte. Ainsi fut consommée cette entreprise inouïe dans les fastes de l'histoire.

Revenons à notre cité, pour voir ce qui s'y passa pendant les *cent-jours*.

Les souverains qui n'avaient pu voir le retour de Bonaparte sans une vive inquiétude pour les trônes de l'Europe, avaient couru aux armes, et les masses qui devaient encore une fois écraser la France, étaient déjà en mouvement, pendant que le duc et la duchesse d'Angoulême, luttaient seuls de leur famille, contre leur mauvaise fortune.

Le prince avait rallié à sa cause environ douze mille hommes volontaires du Languedoc et de la Provence, renforcés de quatre régiments. A la tête de cette petite armée, il marchait sur Lyon, et déjà il s'était emparé de Valence. La défection d'une partie de ses soldats le contraignit à faire une retraite. Une armée s'était organisée à la hâte dans Lyon, pour repousser le duc d'Angoulême ; elle se composait de quelques troupes aguerries, d'une artillerie en mauvais état et des gardes nationales fédérées, appartenant aux départements voisins de celui du Rhône,

(4) M. Jal, Résumé du Lyonnais.

sous les ordres du général Grouchy. On sait que le prince fut bientôt réduit à capituler et il demanda à s'embarquer à Cette, ce qui lui fut accordé.

D'un autre côté, la coalition était formée; les masses armées étaient en marche, on songea à mettre Lyon en état de défense; pour cela, on pratiqua de larges tranchées dans la plaine des Brotteaux. Sur d'autres points, on éleva des retranchements et d'autres ouvrages de défense; le général Dulauloy présidait aux travaux; 300 bouches à feu étaient disposées pour tirer dans la campagne; plus de 4,000 citoyens avaient été requis pour travailler aux lignes de circonvallations construites en terre, qu'on avait tracées sur différents points; tout s'exécutait avec zèle et la plus grande activité; aucun événement ne vint distraire de ces travaux, si on en excepte l'équipée d'un certain nombre d'habitants du parti royaliste de la cité et du département, qui formèrent un corps sous le nom de *chasseurs de Henri IV*, sous les ordres du comte d'Espinchal. On arrêta dans le temps, à Oullins, plusieurs individus qui s'y étaient rendus pour se joindre à ce corps.

Le gouvernement avait commencé par rappeler tous les militaires en retraite ou en congé.

Il fit un appel à tous les membres de la Légion-d'Honneur, il créa des compagnies d'élite, fit des réquisitions de plus de 500 chevaux dans notre département, établit une compagnie de chasseurs à cheval qui s'équipa à ses frais, fit des enrôlements, appela tous les célibataires et enfin requit la conscription de 1815.

Tels furent les moyens qu'employa le gouvernement pour la défense du territoire, tandis que les armées d'opérations agissaient sur les limites du royaume ou de l'em-

pire; mais la catastrophe de Waterloo qui arriva bientôt, changea la face des choses. A cette époque, le général Mouton-Duvernet avait été envoyé à Lyon en qualité de gouverneur, et le maréchal Suchet défendait pied à pied le terrain du territoire dont la défense lui avait été confiée; mais forcé d'abandonner les départements limitrophes de la Savoie, il se replia aux portes de Lyon, et malgré tous ses efforts et ceux qu'on avait faits pour entretenir l'opinion dans l'intérêt de la cause de l'empereur, soit en proclamant après la seconde déchéance de Bonaparte, Napoléon II, soit en insinuant l'établissement d'une régence en son nom, rien ne put faire surmonter les obstacles qu'opposaient les forces imposantes de l'ennemi qui nous envahissait de toutes parts.

Enfin, le 11 juillet, les conditions d'un armistice, furent arrêtées et signées entre le maréchal et le baron Frimont, commandant les troupes autrichiennes, et la ville capitula. Les Autrichiens firent leur entrée le 17 juillet à six heures du soir.

Pendant les trois jours qui s'étaient écoulés entre l'armistice et l'occupation de Lyon, plusieurs scènes de désordre eurent lieu sur différents points de la ville, entre autres, le pillage d'une maison à Bellecour, qui, dit-on, s'était signalée pour la rentrée des Autrichiens, et des dévastations dans d'autres maisons.

Après la capitulation, les troupes de l'empereur s'étaient retirées sur les bords de la Loire et le maintien de l'ordre dans la ville fut confié à la garde nationale.

Les troupes alliées occupèrent la ville jusqu'au mois de décembre et le départ de leur dernière colonne eut lieu le 21 dudit mois. Cette deuxième occupation a coûté à Lyon, 3,707,607 fr. 47 c.

La réaction du parti royaliste, dit M. Jal, fut moins terrible à Lyon que dans toute la portion méridionale de la France; cependant ses excès eurent quelques résultats bien fâcheux. De nombreuses rixes troublèrent la tranquillité de la ville; mais la majorité des citoyens en imposa aux perturbateurs, forts de l'assistance de quelques autorités dont on désavoua plus tard la conduite. Les délations vinrent en aide; tout ce qui avait fait partie de l'armée fut déclaré suspect et dangereux. Des citoyens sans noms, sans pouvoir, et revêtus d'uniformes de gardes nationaux, promenaient sur les quais et dans les rues, le drapeau blanc, proférant le cri sinistre *au Rhône* devant toutes les maisons qu'habitaient les partisans de Napoléon, ou les amis des idées libérales; d'autres mutilèrent impunément, dans la salle du musée, des tableaux et autres objets d'art. Les ultra-royalistes, joints à une populace de tous les partis, prête à tout quand il s'agit du désordre, proscrirent des comédiens, inquiètent tous ceux qui n'approuvent pas l'exagération de leurs principes ou la conduite des agents du gouvernement; enfin une cour prévôtale est établie, à qui on livre les victimes qu'un gouvernement a la faiblesse de sacrifier aux exigences de l'étranger qui venait de le rétablir; elle envoie, entre autres, à la mort, le général Mouton-Duvernet qui est fusillé le 27 juillet 1816, par des soldats suisses en garnison dans cette ville; on proscriit d'autres personnes accusées de complot. Les frères Bacheville de Trévoux, accusés d'avoir fomenté des complots à Villefranche, au sujet de plusieurs militaires étrangers qui avaient refusé d'exhiber leurs passe-ports, quittent la France et s'exilent.

1817. — Cette année fut encore signalée par de nouveaux troubles suscités par des agents perturbateurs sur

divers points du département, entre autres, à Lyon, à St-Genis-Laval, etc. Plusieurs individus, saisis dans le tumulte, sont jugés par la cour prévôtale et paient de leur tête leur participation directe ou indirecte, vraie, ou fausse, à ces désordres; quatre-vingts sont graciés.

Tel fut, dans notre cité, le dernier épisode de ce drame sanglant qui venait de se jouer sur toute l'étendue de la France dans ces dernières années, tant entre les hommes que le despotisme sacrifiait à ses intérêts, sous le prétexte de la tranquillité de l'Europe, qu'entre ceux que l'adoption des idées nouvelles excitaient à chercher l'établissement d'un autre ordre de choses, soit dans l'intérêt de l'homme extraordinaire dont le retour plus extraordinaire encore avait fourni l'occasion, soit dans l'intérêt d'une cause qui est encore loin d'être comprise des nations, même de celles reconnues pour être les plus avancées dans la perfectibilité des institutions sociales qui régissent les peuples.

Si le temps a calmé toutes ces agitations, toutes ces haines du moment, en effaçant ce qui y avait donné lieu, la diversité des opinions fut, pendant plusieurs années, comme nous le verrons à une autre époque, un obstacle à la tranquillité des Lyonnais, nuisible à leurs intérêts et par conséquent à leur bonheur et aux progrès de toute amélioration dans le régime social.

Les années suivantes jusqu'en 1830, ne présentant aucun intérêt politique, car la mort de Louis XVIII ne changea rien pour Lyon sous aucun rapport, nous allons reprendre la forme chronologique pour classer les différentes choses de localité et que le lecteur doit s'attendre à trouver ici.

1818. — Etablissement de la société du Dispensaire. — Crêpes de Chine. — Assurances contre l'incendie. — Pont d'Ainay ouvert au public. — Translation de la pré-

lecture, de la rue Boissac aux Jacobins. — Faubourg de la Croix-Rousse, érigé en ville. — Nouveaux bâtiments de l'École vétérinaire. — Placement des statuts de Childebert et d'Ulrogote, sa femme, sur la façade de l'Hôtel-Dieu. — Trapistes à Vaise.

1819. — Achèvement de la chapelle expiatoire aux Brotteaux.

1820. — Inondation désastreuse de la Saône, occasionnée par la débâcle des glaces. — Mosaïque représentant les jeux du cirque, découverte en 1806, dans le jardin de M. Macors, fixée sur le plancher de la salle du musée. — Rétablissement de la statue dite de l'homme de la Roche, ou de Jean Cléberg.

1821. — 29 janvier, exécution de Lelièvre dit Chevalier, fameux empoisonneur. — Bruits sinistres répandus dans la ville pour y exciter des troubles à l'occasion d'une insurrection en Piémont, qui venait de proclamer la constitution des cortès de Cadix (Espagne). — Troubles occasionnés par l'arrivée de M. de Corcelles, député; on lui donne un banquet.

1822. — 18 février, à neuf heures moins un quart du matin, une secousse de tremblement de terre se fait ressentir; elle est si forte que plusieurs maisons de la rue du Bœuf et de la rue St-Jean en sont ébranlées. Au même instant, on croit entendre un bruit sourd semblable à celui d'une chaîne qu'on agite. — Passage de mademoiselle Georges, célèbre tragédienne: elle joue sur le Grand-Théâtre.

1823. — Découverte des restes d'une naumachie, près le jardin des Plantes (maison Giraudon). — Démolition d'un massif de maisons (place d'Albon). — Fondation d'un couvent de religieuses de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

1824. — Découverte d'antiquités à la Croix-Rousse, d'ossements fossiles de grands mammifères. — Etablissements de bienfaisance. — Découverte à St.-Just du tombeau de St.-Jubin, archevêque de Lyon. — Hospice des frères de St-Jean-de-Dieu, à la Guillotière. — 17 février, M. Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque (in partibus) d'Amasie et évêque de Limoges, est nommé administrateur du diocèse de Lyon, en l'absence de l'archevêque, cardinal Fesch.

1825. — Tour Pitrat, au-dessus de la rue Masson. — Gare établie au plan de Vaise. — Découverte d'antiquités, de pierres tumulaires et notamment d'inscriptions inédites, dans le voisinage de St-Iréné. — 2 octobre, arrivée à Lyon de la statue équestre de Louis XIV, elle est inaugurée le 4—6 novembre suivant, sur la place de Bellecour. — Quai de Bourgneuf achevé. — Premières étoffes diaphanes fabriquées à Lyon.

1826. — 29 octobre, procession générale du jubilé. — Troubles au théâtre des Célestins et sur la place.

1827. — Paquebots à vapeur sur la Saône. — Démolition de l'ancien Grand-Théâtre. — Nouveaux quartiers aux Collinettes, à la Croix-Rousse, aux Brotteaux, à Perrache, etc. — Explosion d'un bateau à vapeur sur le Rhône, près le pont de la Guillotière, plus de vingt personnes périrent. — Pont de l'Île-Barbe.

1828. — Associations des mutuellistes. — Forage abandonné de deux puits artésiens à Bellecour. — Pont de Charles X ou Lafayette, sur le Rhône. — Pose de la première pierre du nouveau Grand-Théâtre. — Moulin à vapeur à Perrache. — Galerie de l'Argue. — Gendarmerie à Perrache.

1829. — Lafayette passe à Lyon; on lui fait une entrée

trionphale ; une multitude immense était accourue à son arrivée qui a lieu par le pont Charles X ; plusieurs banquets lui sont offerts par les *libéraux*. — Bas-relief d'Henri IV sur le tympan de l'Hôtel-de-Ville. — Pont de la Gare à Vaise. — Le plan de ce faubourg réparé devient un nouveau quartier. — Hiver rigoureux.

1830. — Observatoire, ou tour Gouhenant à Fourvières. — Nouvelle rue de la Préfecture. — Pont de la Feuillée. — Paquebots à vapeur sur le Rhône. Quittons un moment la nomenclature des changements spéciaux faits à la localité pour nous occuper des événements que produisit dans notre cité la révolution dite des journées de juillet 1830. Avant, nous dirons que le commerce, d'abord languissant après la catastrophe de 1814, devint ensuite peu à peu plus animé et plus prospère, avec des chances plus ou moins stables : il est facile d'en déduire les causes par l'aperçu des événements de l'époque dont nous allons nous occuper.



ONZIÈME ÉPOQUE.

An 1830. Elle comprend 7 ans.

LYON DEPUIS LA RÉVOLUTION DE JUILLET 1830.

PRÉCIS HISTORIQUE.

JOURNÉES DE JUILLET 1830 (1).

Le 28 juillet de cette année, sitôt que les journaux de Paris eurent apporté les ordonnances du roi rendues le 25 du même mois, et qu'on eut appris la suspension de la liberté de la presse et la dissolution de la chambre des députés, les nouvelles règles de la réélection, on regarda ici ce coup d'état comme devant avoir de grandes conséquences. Il répandit l'agitation, l'inquiétude et l'alarme dans notre ville ; un arrêté pris par le préfet, le comte de Brogny, portant divers articles relatifs aux publications, journaux et autres écrits périodiques, fut affiché et

(1) A Lyon, ainsi que dans toute la France, comme la réprobation générale qu'avaient soulevée les ordonnances de Charles X fut la source de cet élan spontané et de cette résistance qui arrêtaient les mesures que se proposaient de prendre les partisans du gouvernement déchu, et furent les principales causes du dénouement pacifique qui partout (excepté à Paris) en fut le résultat ; nous croyons, vu aussi l'exiguité de notre cadre, ne devoir point entrer dans des détails sur des actes honorables, mais qui ne peuvent avoir d'importance que pour ceux qui en furent les auteurs, et que peut négliger l'historien qui ne doit voir en cela que ceux qui ont eu des conséquences d'un intérêt général.

lu avec avidité et stupeur par la foule silencieuse, mais sombre et menaçante.

Bientôt les bruits les plus contradictoires sur ce qui se passait à Paris, circulent dans la ville; des groupes se forment sur la place des Terreaux; des réunions et des conférences de notables citoyens ont lieu sur différents points, entre autres à la grande allée des Broteaux, au café du Grand-Orient, etc. Les esprits sont émus, le bruit court qu'un régiment suisse doit venir renforcer la garnison qui ne se compose que d'environ 1,500 hommes. Le courrier de Paris arrivé le soir annonce qu'au moment de son départ la capitale était insurgée, et qu'un combat sanglant se livrait entre les troupes et les citoyens.

Le 30, au matin, en exécution d'un ordre du préfet du Rhône, et de l'une des ordonnances du 25, les presses du sieur Brunet, imprimeur, sont saisies par deux commissaires de police assistés de leurs agents. Ces presses servaient à l'impression du *Précurseur*, journal représentant l'opinion libérale ou constitutionnelle de cette ville.

Un grand nombre de citoyens notables, voyant l'effervescence générale, se présentent à la préfecture pour demander l'organisation d'une garde nationale. Une proclamation du préfet dément l'arrivée dans nos murs d'un régiment étranger, le courrier de Paris annonce qu'à son départ, le peuple était en possession des barrières de la capitale, et que la lutte continuait encore sur quelques points de l'intérieur. Les armoiries royales peintes sur la malle-poste avaient été effacées; les attroupements sont plus nombreux que la veille; la garde nationale s'organise d'elle-même; une sorte de commission constitutionnelle (1) se forme dans une maison du quai de Retz.

(1) Elle ne fut légalement établie que le 1^{er} août suivant.

31 juillet, 7 heures du matin. — Des citoyens notables de Lyon, après avoir terminé le travail d'organisation de la garde nationale, envoient une députation au préfet pour le lui présenter. Le préfet répond qu'il en confèrera avec le général et le maire.

Pendant ce temps-là la garde nationale se forme d'elle-même. Chacun cherche à se procurer un fusil; et à mesure qu'on est parvenu à s'armer, on se rend sur le quai de Retz, devant le café de *la Perle*, et l'on se forme en compagnie, malgré les avis du préfet qui avaient été affichés, portant que toute réunion, rassemblement, attroupement sur la voie publique, seraient dissipés par la force publique.

9 heures. — Au palais, réunion du barreau. On parle de former une compagnie spéciale. Cette proposition est acceptée par acclamation. MM. Menoux et Magneval, avocats et conseillers de préfecture, promettent de demander l'autorisation du préfet. On se donne rendez-vous à midi.

10 heures. — Les compagnies armées stationnent toujours sur le quai de Retz, et s'accroissent de moment en moment. La multitude des citoyens non armés est immense. On lit dans les groupes de vives allocutions qui rappellent le courage des Parisiens. Les patrouilles de la ligne et des chasseurs circulent sans rien dire; les cris de *vivent les soldats*, les accueillent. La contenance de ces militaires indique qu'ils partagent dans le fond du cœur les sentiments qui, des bords de la Seine à ceux du Rhône, soulèvent les masses au nom de la liberté constitutionnelle. Une petite scène commence à mettre en fonction la garde nationale. Un escroc, pris sur le fait, est arrêté par elle, et conduit à l'Hôtel-de-Ville dont les portes sont fer-

mées. Le chef d'escouade parlemente à travers les grilles, avec les hommes de la police renfermés dans l'intérieur, et qui refusent de recevoir le prisonnier comme incomplètement arrêté. A la fin cependant, ils reçoivent la livraison de la capture.

Midi. — Le nombre des citoyens armés sur le quai de Retz, est d'environ 1,500. Plusieurs officiers de la ligne vont fraterniser avec eux. Les membres du barreau se réunissent au Palais. MM. Menoux et Magneval s'y rendent, et annoncent que le préfet a déclaré son intention de convoquer immédiatement les citoyens les plus notables, pour aviser à une organisation de la garde nationale, dont les membres du barreau feraient partie, comme tous les autres citoyens.

Une heure. — La commission constitutionnelle parlemente avec le préfet. Celui-ci consent à ce qu'un poste de cinquante gardes nationaux s'établisse à l'Hôtel-de-Ville, concurremment avec les soldats; mais lorsque les cinquante hommes arrivent, l'autorité refuse de les recevoir. Les grilles de l'Hôtel-de-ville se referment, la garde nationale, derrière laquelle est une population exaspérée, entoure cet édifice où sont enfermés le préfet, le lieutenant-général, et M. de Verna adjoint remplissant les fonctions de maire (M. Lacroix de Laval était absent). Dans l'intérieur et dans les cours sont des postes nombreux de fantassins et de cavaliers. Deux bataillons arrivent en outre sur la place, et prennent position à côté de la garde nationale, en gardant une contenance neutre. Une voiture de fourrage qui traversait les Terreaux, soupçonnée de contenir des cartouches, est déchargée sur le quai de Retz; n'y ayant rien trouvé, on la recharge de suite et elle continue sa route.

5 heures du soir. — Le 14^e régiment de chasseurs débouche par la rue Puits-Gaillot. La foule était compacte et la rue barricadée, il n'y avait pas moyen de traverser. Le peuple avait dépavé la place des Terreaux et une partie du quai de Retz, vers le pont Morand, et paraissait disposé à une vigoureuse résistance, en cas d'attaque de la part des troupes. Le moindre signe d'hostilité qu'elles eussent donné eût produit les plus funestes effets. Le colonel du 14^e supplie qu'on le laisse passer; il est mal reçu d'abord, mais il donne les explications les plus pacifiques. Deux citoyens notables lui fraient passage, avec assez de difficultés, jusqu'à la grille orientale de l'Hôtel-de-Ville, où il entre, en promettant de faire ouvrir bientôt les portes. Tandis que ceci se passait à l'extérieur et aux environs de l'Hôtel-de-Ville, dans l'intérieur de cet édifice, où s'étaient retirées avec une force imposante toutes les autorités de la ville, s'agitaient de vives discussions, d'un côté de la part des magistrats que le devoir de maintenir (chacun dans le poste qui lui était confié) la soumission d'une cité au gouvernement qui les avait nommés, et de l'autre de la part de quelques patriotes qui dans leur prévision à un nouvel ordre de choses, avaient jugé par la sympathie de la population, et par les quelques rapports parvenus sur ce qui se passait dans la capitale, les résultats qui surgissaient de moment en moment, devoir être les preuves d'une révolution déjà accomplie, et, dans leur impatience, prenaient les tergiversations employées par les autorités comme un atermoiement dangereux au triomphe de la cause constitutionnelle. A de violentes diatribes contre l'insubordination populaire et contre la conduite de ceux qui s'étaient établis les mandataires de la population lyonnaise, étaient opposées d'énergiques som-

mations et de terribles protestations de responsabilité, sur un conflit que pouvait faire naître un retardement que la marche des affaires faisait préjuger de la part des patriotes n'être plus qu'une opiniâtreté ridicule, et qui pouvait avoir de funestes conséquences. Dans cette alternative de récriminations, plusieurs heures s'écoulèrent et le danger allait toujours croissant, motivé sur le refus qu'avaient fait les autorités, malgré la parole donnée du préfet, d'admettre les cinquante gardes nationaux à l'Hôtel-de-Ville, ce qui donnait lieu de croire qu'elles entretenaient de perfides arrière-pensées, dans le cas où des nouvelles favorables à la cause qu'elles défendaient venaient à leur parvenir d'un moment à l'autre; d'un autre côté des paroles d'un prochain arrangement circulaient de temps en temps parmi la foule. C'est dans cette fluctuation de crainte et d'espérance qu'on apprend que l'autorité, repoussée par les patriotes dans les derniers retranchements de son système de temporisation, s'était vu forcée de capituler. En effet, à cinq heures et demie, deux officiers supérieurs s'avancent sur le perron avec plusieurs membres de la commission restée à l'intérieur de l'Hôtel-de-ville. Ils annoncent que la garde nationale va être reçue; des *bravos*, des cris de *victoire*, cent mille fois répétés, répondent à cette annonce. Les deux battants s'ouvrent et laissent apercevoir MM. de Brosse, préfet, Paultre de la Mothe, lieutenant-général et de Verna adjoint, entourés d'officiers. Un poste est enfin établi à l'Hôtel-de-Ville et pose deux factionnaires à côté de la troupe. Les acclamations célèbrent au loin cette victoire.

Ainsi finit la journée du 31 juillet 1830, journée honorable pour la garde nationale toute entière, pour un grand nombre de citoyens sans armes, pour quelques officiers

de la garnison, notamment pour le colonel Verdière, du 14^e chasseurs, et surtout pour le capitaine Prévost qui, admis auprès des autorités, hâta plus que tout autre par sa conduite courageuse et ses représentations énergiques, un dénoûment auquel on était loin de s'attendre.

A midi, les autorités ayant demandé à conférer, le capitaine Prévost, qui plusieurs fois avait heurté à la principale porte de l'Hôtel-de-Ville, se présente et y est introduit par la grille faisant face au Grand-Théâtre. Il voit la cour occupée par un bataillon du 10^e de ligne. Au milieu sont réunis les deux généraux Paultre de la Mothe et Rouget, l'un commandant la division, et l'autre le département. A leurs côtés paraissent M. de Brosse, préfet, M. de Verna, premier adjoint, faisant fonctions de maire, et plusieurs aides-de-camp, officiers d'état-major et employés de la mairie. — « Eh bien! que voulez-vous? lui demande le préfet. — L'exécution de vos promesses. — » Je n'ai rien promis, on m'a mal entendu; » et il entre dans quelques explications de fait et des considérations de politique qu'il termine en disant: « Allez porter mes » paroles à vos amis, et dites-leur que s'ils ne se sépa- » rent pas sur-le-champ, on va les disperser à coups de » fusil. — Monsieur, répond énergiquement le capitaine, » je ne viens point ici pour recevoir vos ordres. Je tiens » ma mission de mes amis, et je ne remplirai pas celle » dont vous voulez me charger auprès d'eux, parce qu'elle » est insultante et que je craindrais que vous n'eussiez » trop tôt à vous en repentir. Au surplus, vous venez de » me faire connaître vos intentions; eh bien! je vais vous » instruire des miennes. — Parlez, parlez sans crainte. — » Si j'étais susceptible de crainte, je ne serais pas venu » seul au milieu de huit cents hommes armés. — Je le

» crois, vous avez servi, vous portez la décoration. —
 » Ne faites pas attention à ce qu'il y a sur mon habit, je
 » vous ferai bientôt connaître ce qu'il y a dessous, je n'ai
 » ni qualité, ni mandat pour faire avec vous de la politi-
 » que; les moments sont précieux, je me borne à vous dé-
 » clarer en mon nom et en celui de mes amis que nous
 » exigeons l'exécution de la promesse que vous nous avez
 » faite, et que si vous y manquez, nous sommes décidés,
 » dussions-nous périr tous, à vous y contraindre par la
 » force des armes. Je cours annoncer votre refus, vous
 » pouvez vous disposer au combat. — N'allez pas, s'écrie le
 » préfet effrayé, dénaturer mes paroles, vous seriez res-
 » ponsable des conséquences. »

Le capitaine se retire sans répondre: ainsi se passa cette première entrevue.

Après des pourparlers, le capitaine Prévost est introduit de nouveau dans la grande salle du conseil, connue sous le nom de salle d'Henri IV. Les généraux, leur état-major, le premier adjoint du maire, le préfet sont autour d'une table qui occupe le milieu de la pièce. Il s'avance, tire sa montre, la pose sur le tapis, « Général, dit-il, en s'adressant à M. Paultre, les instants sont précieux, ne les perdons pas en vaines paroles. Lorsque cette aiguille marquera cinq heures, l'assaut commencera. — Vous voulez donc me faire capituler, s'écrie le général. — Je suis venu pour cela, répond le capitaine; je ne sais qui commande ici; mais j'aperçois les hommes du pouvoir, je parle pour le chef. » M. de Verna prend la parole: « Je suis l'homme du roi, dit-il, je ne transigerai pas. Nous saurons nous défendre; nous sommes nombreux et la place est forte. — Général, dit le capitaine, on veut vous inspirer de la confiance, on vous

» trompe, vous ne pouvez pas tenir un quart-d'heure,
 » je ne suis pas grand tacticien, mais je ne crains pas de
 » vous dire que vous vous êtes placés dans la position la
 » plus fâcheuse et qu'avant une demi-heure vous êtes
 » tous perdus. — Nous avons encore du temps, reprend le
 » général en signant plusieurs ordres qu'il remet à ses
 » aides-de-camp. — Oui, général, vous avez encore sept
 » minutes! — J'ai autorisé l'organisation de la garde nationale, dit le préfet, mais j'ai pris un arrêté pour faire dissoudre par la force tout rassemblement illégal. — Vous apprendrez le cas qu'on a fait de votre arrêté. » (Partout où il avait été affiché le peuple l'avait déchiré.)

On lui adresse diverses interpellations menaçantes, il y répond en présentant sa montre.

Enfin l'heure fatale de cinq venait de sonner. Le capitaine pose son épée sur la table du conseil: « Général, dit-il, je suis votre prisonnier, mais je ne tarderai pas à être délivré ou vengé! » Tous les officiers se lèvent et s'agitent... Un officier du 10^e se présente et annonce qu'on ébranle les grilles, qu'on demande à grands cris le capitaine Prévost. — « Paraissez, je vous en prie, » dit le général. — « Non, général, je ne me montrerai pas, j'ai promis de ne me représenter à mes amis que pour leur ouvrir les portes de l'hôtel, ou pour aller mourir à leur tête. Voyez, maintenant, si vous voulez que je sorte. Jusqu'à présent j'ai rempli mon devoir, je ne les empêcherai pas de faire le leur. » Le général ayant appris qu'on voulait la signature du capitaine lui pousse sous la main du papier et une plume en l'exhortant ainsi que ses collègues à signer. — « Non, je ne signe rien, vous voulez que j'écrive, eh bien! j'y consens. » Il prend la plume et trace ces mots: « Mes amis, tous mes efforts

» pour obtenir l'exécution de la promesse qu'on nous a
 » faite ont été infructueux. Ainsi, marchez ! » Il pré-
 » sente le papier au général qui lui dit, après avoir lu et
 » en le déchirant : « Vous voulez donc que je donne le si-
 » gnal du carnage. — Ce n'est pas moi, général, c'est
 » vous qui l'avez voulu. Eh quoi ! dit M. de Brosses ,
 » nous capitulerons donc avec une poignée de canailles !
 » — Vous êtes heureux , Monsieur , que cette parole ne
 » soit point entendue au dehors. — Mais enfin , il est
 » juste , ajoute le préfet , que nous sachions à qui nous
 » avons affaire. Qui êtes-vous ? qui sont ceux que vous
 » commandez ? donnez-moi votre nom et votre domicile. »

Le capitaine écrit l'un et l'autre sur un papier que le commandant d'Hautreux déchire après en avoir pris connaissance :

« — Je me nomme Prévost , dit alors le capitaine ; je
 » suis citoyen français , ce titre est le plus beau de tous.
 » Quant à la canaille que je commande , elle compte
 » dans ses rangs tout ce qu'il y a d'honorable et de dis-
 » tingué dans la ville , si c'est ainsi qu'on doit qualifier le
 » crédit et la richesse. — Cela n'est pas possible , ré-
 » pliqua le préfet , donnez-moi la preuve de ce que vous
 » avancez et nous verrons. — Laissez-moi sortir et je vais
 » vous le prouver. » Il sort en effet et rentre bientôt , suivi
 » de MM. Victor Arnaud , Cazenove , Brouset et autres
 » notables chefs de commerce. A leur vue le préfet reste
 » stupéfait et modifie le langage qu'il avait tenu jusqu'alors.

« Eh bien ! dit-il au capitaine Prévost , choisissez
 » quelques hommes , donnez-m'en la liste et nous pourrons
 » vous recevoir. — Le choix est tout fait et c'est moi qui
 » m'en suis chargé. Ce sont les cinquante hommes qui
 » m'ont accompagné sur la place. — Je vous recevrai

» avec vingt-cinq hommes. — Je vous déclare que nous
 » sommes cinquante et qu'il nous sera plus facile d'écraser
 » l'Hôtel-de-Ville , qu'à vous de renvoyer un seul d'en-
 » tre nous. — Vous êtes bien exigeant , Monsieur ; répond
 » un des assistants ; eh bien ! nous mourrons tous avec
 » ces messieurs. — Tout comme il vous plaira , reprend
 » le capitaine , et s'adressant de nouveau au préfet : Vous
 » jouez , Monsieur , un jeu périlleux pour vous ; je conçois vos
 » projets. Vous cherchez à gagner du temps ; vous attendez
 » des nouvelles ; mais il faut en finir. Je veux mes cin-
 » quante hommes et je vous rends responsable des consé-
 » quences de votre obstination. »

Dans ce moment , de nouvelles acclamations , des bruits de cailloux lancés contre les portes se faisaient entendre. « Promettez-moi donc , dit le préfet , de maîtriser la
 » foule et de faire rentrer le reste des bourgeois armés.
 » — Je vous promets tout cela. — Allez chercher vos cin-
 » quante hommes , » dit enfin M. Paultre de la Mothe. Ces dernières paroles furent le signal du dénoûment que nous rapportons (1).

Ce qui distingue surtout cette journée de celles qui l'ont précédée et suivie , c'est que le peuple lyonnais (comme dans tous les temps où il est resté uni) triompha par le seul ascendant de son énergie et de son patriotisme , sans la puissante excitation de l'exemple des Parisiens dont on ignorait entièrement la victoire , laquelle ne fut bien connue à Lyon que quelques jours plus tard ; ainsi cette ville obtint le même succès que les Parisiens , sans l'acheter , comme eux par des flots de sang. Pas un coup de fusil

(1) Tout ce que nous venons de dire est consigné dans la brochure de M. Mornand , intitulée : *Une semaine de révolution ou Lyon en 1830* , et dont la véracité nous a été confirmée par M. le capitaine Prévost lui-même.

n'avait été tiré, pour mettre les forces constitutionnelles, composées de citoyens et de soldats unis, en possession paisible et complète de la ville.

Depuis lors tout reprit une marche régulière; la garde nationale s'organisa avec activité, ainsi que les autres corps destinés au maintien de la tranquillité publique. Des détenus de la prison de St-Joseph ayant tenté de s'échapper, on se vit contraint d'employer la force des armes pour les faire rentrer dans la soumission, après avoir essayé de le faire par la voie de la persuasion.

Le 3 août le drapeau tricolore fut arboré sur le dôme de l'Hôtel-de-Ville, et sur tous les édifices publics. Dès le 2, le général Verdier était venu prendre le commandement en chef de la garde nationale. La nouvelle commission administrative fut installée le même jour à l'Hôtel-de-Ville en présence de toute la garde nationale.

Le 6, M. Prunelle, maire provisoire de Lyon, est installé dans ses fonctions par la commission provisoire. Le général Bachelu était déjà entré en fonctions de lieutenant-général de la 19^e division militaire, dans laquelle était comprise la ville de Lyon et le département du Rhône, et M. Paulze d'Ivoy, nommé préfet de notre département, arriva à Lyon le même jour.

Le 10 août un avis du préfet du Rhône fait connaître que « le duc d'Orléans, d'abord nommé lieutenant-général, » vient d'être appelé au trône, par les mandataires fidèles » de la France. »

Le 11, une salve de 101 coups de canon tirés par la compagnie d'artillerie de la garde nationale annonce que » Louis-Philippe, duc d'Orléans, ayant accepté, est appelé au trône de France. »

Ainsi s'accomplit dans notre cité cette révolution paci-

fique pour les Lyonnais, qui signala l'année 1830. (4).

1831. — Avant de passer aux événements de cette année et par transition, reprenons notre nomenclature.

Quai d'Orléans (ci-devant rue de la Pêcherie), dont les maisons du côté de la Saône, venaient d'être démolies. — Grenier à sel, prison à Perrache. — Nouveau culte évangélique, dit des *Momiers* ou mononistes.

En juillet, grande revue, aux Broteaux, des gardes nationales tant de la ville que des alentours, en mémoire de la révolution de 1830.

JOURNÉES DE NOVEMBRE 1831 (2).

Nous avons vu en 1828, une association se former sous le nom d'*Association de Mutuellistes*. Les membres étaient tous des propriétaires de métiers d'étoffes de soie et autres. Le but que se proposaient ceux qui en faisaient partie était d'éviter une concurrence au rabais, ruineuse pour tous, de secourir les membres de l'association frappés par quelque malheur imprévu, en un mot de se prêter en tout et partout *mutuelle assistance*, telle était dans son ensemble la règle de cette association toute industrielle.

(1) Archives du Rhône, tome XII; brochures de MM. Mornand, Trollet; nos souvenirs, etc.

(2) Fidèle à notre principe d'impartialité, et ainsi que nous l'avons déjà dit, nous nous abstenons de tout commentaire dans le récit de ces journées et de celle de 1834, où les faits parlent plus haut que tout ce que nous pourrions dire sur la conduite des autorités tant administratives que militaires; nous laissons le soin aux lecteurs de juger, d'après les causes qui les ont produites, si dans ces cas la nécessité ou la politique législative ou stérira, aux yeux de la postérité, la responsabilité que cette conduite a assumée sur eux. Car, selon nous, l'opinion de l'historien ne doit être ni celle du parti vainqueur, ni celle du parti vaincu, mais celle de l'humanité.

Elle tendait naturellement à réunir tous les propriétaires de métiers et à former une union de producteurs. Un pareil projet avait pu d'autant mieux se former et s'exécuter que la classe ouvrière, absolument indépendante à Lyon de la classe manufacturière qui l'occupe et que, libre de l'emploi de son temps et de son travail, elle avait pu croire qu'il était dans son intérêt d'en agir ainsi, afin de s'entendre sur le prix de la main-d'œuvre et sur la nature de son industrie comme le fait dans un autre sens, ou sous d'autres rapports, la classe des manufacturiers ou *fabri-cants* pour ses intérêts commerciaux.

Comme on le voit, l'industrie lyonnaise, pour la fabrication des étoffes de soie, se trouve donc ainsi partagée en deux grands camps : d'un côté les marchands d'étoffes ou fabricants, de l'autre les ouvriers ou producteurs : scission que nous avons toujours vue depuis l'origine des manufactures à Lyon. Cette association était connue, patente, avouée. La police avait ses entrées dans le mutualisme. Les ouvriers en soie, non propriétaires de métiers, associés aussi entr'eux, s'appelaient Ferrandiniers (nom d'une étoffe appelée Ferrandine, inventée jadis par un nommé Ferrand) : nous ne donnerons pas ici les statuts qui régissaient ces associations, nous ne dirons pas non plus quelles étaient les règles suivies entre maîtres et ouvriers, ceci, appartenant à une histoire spéciale de la fabrique de soierie à Lyon, nous éloignerait de la généralité des causes qui ont amené dans la cité les diverses situations où elle s'est trouvée à chaque époque, et que nous nous sommes proposé d'établir et de faire connaître.

En un mot la révolution, encore récente, qui venait de s'opérer, ayant fait naître de nouvelles idées et l'espoir d'un avenir plus positif en améliorations pour toutes les

classes industrielles, avait soulevé des prétentions qui n'étaient point en rapport avec la marche des circonstances qui étaient restées dans un état stationnaire et n'avaient produit aucun résultat capable de répondre aux exigences qu'entretenaient de telles prétentions. Aussi qu'arriva-t-il ? que la conséquence de cet état de choses mit bientôt en présence deux éléments si hétérogènes et si opposés ; la classe commerçante ne pouvant sortir du *statu quo*, où la force des choses et son intérêt la tenaient stationnaire ; était loin de songer à s'aventurer dans la probabilité des chances commerciales que rien ne paraissait devoir réaliser d'une manière avantageuse : elle ne voulut ou ne put donc entrer dans des combinaisons qui restaient tout à l'avantage de la classe ouvrière et qui étaient une augmentation de salaire pour la main-d'œuvre dans la fabrication des étoffes de soie, puisque, comme nous disons, il n'était pas en son pouvoir de compenser par des moyens quelconques cette valeur qui allait lui échapper, et de conséquence en conséquence, cet état de choses produisit une conflagration qui amena le duel sanglant dont nous allons rapporter les détails. Remarquons bien que la politique n'entra pour rien dans cette lutte toute industrielle ; et que les partis s'agitèrent en vain pour faire mouvoir, chacun dans leur intérêt, des hommes qui n'étaient excités les uns contre les autres que par un motif pécuniaire. Et pour la dernière fois, nous dirons que le mutualisme, fidèle à son institution, éloigna tant qu'il put la politique de ses déli-bérations. Améliorer le sort du producteur était sa devise et il inscrivit sur son drapeau aux jours du combat : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant.*

De la haine à la vengeance, des menaces aux insultes, il n'est qu'un pas, et l'organisation de la garde nationale,

en mettant les armes entre les mains des uns comme des autres, avait fourni un moyen dangereux d'appuyer les récriminations parties des deux camps, et empêcha plus tard toute solution pacifique.

Nous arrivons aux faits :

Dans une assemblée de marchands-fabricants et de maîtres ouvriers, convoqués le 12, à l'Hôtel-de-Ville, par les soins de M. Boisset, premier adjoint de la mairie de Lyon, et faisant les fonctions de maire, celui-ci se trouvant absent par le fait de son mandat de député, et siégeant en ce moment à la chambre des représentants de la nation, un premier projet de *tarif* sur le prix à payer pour les *façons des ouvriers* fut discuté et arrêté en présence de M. le président du conseil des prud'hommes, et adressé le même jour à M. Bouvier du Molart, préfet du Rhône; le lendemain 13, le préfet écrivit à la chambre de commerce. Sa lettre était accompagnée d'une copie du projet du *tarif* dont il est question; par cette lettre le préfet invitait la chambre de commerce à se réunir le 15 octobre en séance extraordinaire, et pour obtenir toutes les lumières désirables, il la pria d'appeler à la convocation un nombre suffisant de marchands-fabricants et de maîtres-ouvriers. Le 15, la chambre s'assembla sous la présidence du préfet. Tous les membres qui la composaient furent d'accord sur le cruel malaise que le bas prix des *façons* causait aux ouvriers de la fabrique; tous reconnurent que ce pénible état de choses avait été le motif de l'agitation qui s'était manifestée quelques jours auparavant, et leur avis fut qu'il était aussi urgent que politique d'y mettre un terme. Le préfet invita alors la chambre à se constituer en chambre consultative: trois questions importantes furent ensuite agitées.

La première fut celle de savoir si un *tarif* pouvait être légalement établi. Après une discussion approfondie la chambre reconnut à l'unanimité, *que ni elle, ni aucune autorité n'avait de qualité ni de droit pour fixer un tarif qui fût légalement obligatoire.*

La seconde question fut celle de savoir s'il n'était pas possible, pour concilier les intérêts des fabricants et des ouvriers, d'établir un *tarif* dont l'exécution serait l'effet du consentement réciproque des parties.

Ce parti eut l'avantage d'obtenir l'assentiment de la majorité de la chambre, mais elle ne se dissimula cependant pas que cet acte, malgré sa réciprocité, devait être toujours volontaire pour que les parties pussent être liées par lui. Enfin, la troisième question fut celle de savoir si l'on adopterait tel quel le projet de *tarif* arrêté le 12 à l'Hôtel-de-Ville. L'avis unanime de la chambre fut que ce *tarif* serait soumis à une nouvelle discussion. La chambre arrêta en outre que les représentants des ouvriers et des fabricants seraient admis en nombre égal, et il fut convenu que les délégués des ouvriers seraient convoqués directement par le préfet. Le 21 octobre, la réunion, arrêtée le 15, eut lieu dans le sein de la chambre de commerce. Mais le nombre des membres n'étant pas reconnu suffisant pour débattre légalement les intérêts mis en discussion, il y fut pris une décision d'une nouvelle convocation pour le 24.

On compte à Lyon de cinq à six cents fabricants: c'est à peine si le tiers de ce nombre se présenta à ces dernières élections du 24.

Le 25, les délégués des fabricants et ceux des ouvriers furent assemblés de nouveau. On consentit d'un commun accord à l'exécution des clauses du *tarif*, mais cette décision ne liait d'honneur que les parties contractantes qui se

trouvaient présentes, surtout pour le corps des fabricants qui avait refusé d'y être représenté par un nombre de membres égal à celui des maîtres ouvriers.

Pendant toutes ces convocations et ces différentes réunions, des rassemblements nombreux et souvent menaçants avaient eu lieu sur différents points de la ville et notamment aux approches des lieux où ces délibérations avaient lieu. Cependant, cédant aux représentations que leur avaient faites tour à tour les délégués des deux partis, ils s'étaient jusqu'à ce jour dissipés sans aucune scène de désordres ; mais à la fin, lassée de voir qu'aucune conclusion valide n'était prise pour faire exécuter l'accord tacite pris sur les conditions posées dans le projet du tarif, et désappointée sur le résultat qu'elle s'en était promis, la classe ouvrière murmura hautement contre le mauvais vouloir des commerçants qui n'avaient voulu prendre aucune part à toutes ces délibérations que ceux-ci qualifiaient d'*arbitraires et d'illégales*.

Dès lors, l'agitation alla toujours croissant, malgré tous les avis que les autorités faisaient afficher chaque jour pour maintenir l'ordre, ce qui mit celle-ci dans la nécessité de prendre les mesures convenables pour parer aux chances des événements dont la marche dangereuse paraissait de plus en plus imminente.

Une revue de la garde nationale eut lieu le 20 novembre; de forts piquets de gardes nationaux furent placés sur divers points et de nombreuses patrouilles parcoururent la ville en tout sens.

PREMIÈRE JOURNÉE, 21 NOVEMBRE 1851.

Le 21, dès les six heures du matin, les ouvriers en soie du faubourg de la Croix-Rousse formaient des grou-

pes nombreux sur la grande place; plusieurs tambours battaient le rappel et, de moment en moment, les ateliers se vidaient; la veille au soir, la garde nationale de Lyon avait été prévenue de se tenir prête à prendre les armes en cas de tentative de la part des ouvriers.

Informée de ce qui se passait à la Croix-Rousse, l'autorité fit battre le rappel dans les quartiers les plus voisins de l'Hôtel-de-Ville; le 1^{er} bataillon de la 1^{re} légion fut rassemblé sur-le-champ et l'ordre fut donné à la compagnie commandée par M. Gentelet de se diriger aussitôt sur la place des Bernardines.

Arrivé à la barrière de la Croix-Rousse, M. Gentelet met sa compagnie en bataille, à l'entrée de la place du faubourg; il lui fait reposer les armes et former les faisceaux, puis il s'avança au milieu de la place, accompagné de trois ou quatre de ses hommes. Apercevant dans les groupes quelques ouvriers de leur connaissance, le capitaine Gentelet et les gardes nationaux qui le suivaient leur reprochèrent très-durement de ne pas être à leur travail. Des reproches on passe aux injures, et bientôt les uns et les autres en viennent aux menaces: un garde national, le sieur Neyron, marchand-fabricant, est même frappé d'un violent coup de poing à la figure.

Le capitaine Gentelet se retire aussitôt avec les siens, en criant : *aux armes!*

La compagnie rompt les faisceaux; quelques ouvriers lancent des pierres et d'autres font mine de vouloir se jeter sur la compagnie. Le capitaine commande de croiser la baïonnette; une masse d'ouvriers accourt et tombe, à coups de pierres et à coups de bâtons, sur les gardes nationaux, quelques-uns sont blessés, d'autres désarmés; la compagnie se retire en désordre sur la place des Bernardines.

dines. Poursuivie par les ouvriers, elle regagne la côte St-Sébastien par où elle était venue; elle enfle les nouvelles rues ouvertes dans le clos Casati, traverse le passage Thiaffait et vient se rallier sur la place St-Polycarpe.

A la nouvelle de cet événement, l'autorité fait battre la générale dans tous les quartiers de la ville. Quelques bataillons de la 1^{re} et de la 2^{me} légion de la garde nationale se rendent en toute hâte sur la place des Terreaux; la garde nationale à cheval, la gendarmerie des détachements du 12^e dragons et du 66^e régiment d'infanterie de ligne y arrivent pareillement, et des piquets de dragons et de gardes nationaux à cheval sont aussitôt placés à l'entrée des rues-St-Pierre et de la Cage, de la place des Carmes et de la petite rue Ste-Marie, des rues Romarin, Puits-Gaillot, enfin des rues Lafont et Clermont.

Vers les neuf heures, l'autorité est informée que quelques ouvriers sont descendus de la Croix-Rousse à la Grand-Côte, et qu'il y a un soulèvement dans tout le quartier, notamment dans le voisinage de la cour du Soleil. Un commissaire de police part sur-le-champ de l'Hôtel-de-Ville, suivi d'un détachement de la garde nationale; il arrive à la Grand-Côte, s'avance jusqu'à la rue-Vieille-Monnaie et les somme une première fois de se disperser. Au même instant, un coup de feu part d'une fenêtre et vient blesser un garde national à la jambe gauche.

Le détachement se replie au bas de la Grand-Côte, à l'entrée de la rue des Capucins, et le commissaire de police y fait les deux dernières sommations. Les ouvriers au lieu de se retirer, s'étant avancés jusqu'à la rue de la Vieille-Monnaie, les gardes nationaux engagèrent une fusillade qui dura près de deux heures. Un autre attroupe-ment, assez peu nombreux et même inoffensif; occupait

l'entrée de la rue St-Marcel; deux coups de fusil furent tirés sur lui et les personnes qui le composaient s'enfuirent avec précipitation vers la place Sathonay.

Pendant que les gardes nationaux se fusillaient avec les ouvriers, au bas de la Côte, le préfet en grand costume se dirigeait sur la Croix-Rousse, avec la ferme persuasion que sa voix serait entendue des insurgés et qu'il les ramènerait à des sentiments de paix et de conciliation; il était accompagné du général Ordonneau, aussi en grand uniforme.

Arrivés sur la place des Bernardines, le premier magistrat du département et le commandant en chef de la garde nationale, haranguent la multitude qui se presse autour d'eux; mais la fusillade au bas de la Grand-Côte ne discontinuant pas, les ouvriers se laissèrent aller à des soupçons de *trahison*, et de nombreuses voix demandèrent que le préfet et le général fussent faits *prisonniers*; on les arrête en effet, et on les conduit sur la grande place de la Croix-Rousse au café *Parisien* où les insurgés avaient établi leur quartier-général. Instruit de cet attentat, le lieutenant-général Roguet fait aussitôt marcher sur la Croix-Rousse, une colonne composée de plusieurs compagnies des 1^{re} et 2^e légions et du 66^e régiment d'infanterie de ligne. Cette colonne, que suivait un détachement de la garde nationale à cheval, part des Terreaux à onze heures, traverse la place Neuve-des-Carmes et monte la Grand-Côte au pas de charge; ripostant par de longs feux de pelotons aux coups de fusil qui lui sont tirés des fenêtres; aux tuiles et aux pierres qu'on fait pleuvoir sur elle, du haut des maisons.

La colonne est déjà parvenue à la hauteur de la rue Neyret; mais les gardes nationaux qui sont en tête,

épouvanés à la vue de plusieurs de leurs camarades frappés à mort ou blessés à leurs côtés, se retirent les uns vers le quartier des Colinettes et celui des Capucins, les autres vers la place Neuve-des-Carmes où la garde nationale était restée en bataille.

Le colonel de la 2^{me} légion, M. Bontoux, se jette, avec une quinzaine de ses grenadiers, dans le jardin des Plantes; arrivés sur la place Sathonay, le peuple les entoure dans l'intention de les désarmer, mais tous font bonne contenance, ils couchent en joue les plus audacieux et parviennent à se dégager.

Par la retraite de la garde nationale, la troupe de ligne se trouva seule en présence des ouvriers; elle soutint la fusillade contre eux, pendant plusieurs heures; mais dans quelques compagnies, les soldats, fatigués de se voir aux prises avec des malheureux armés par le désespoir, ayant montré de l'indécision, les ouvriers profitèrent de ce moment pour les circonvenir, et il ne fut pas difficile de les déterminer à se laisser emparer de leurs armes et de leurs cartouches. Le reste de la troupe de ligne se replia bientôt sur la rue des Capucins et ensuite sur la place des Terreaux.

Pendant que la colonne envoyée à la Grand'Côte n'osait dépasser la rue Neyret et s'élançer aux Pierres-Plantées, une autre colonne, également composée de détachements de la garde nationale et du 66^e de ligne, arrivait de l'Hôtel-de-Ville à la côte St-Sébastien. Arrêtée près de la caserne des Colinettes, par une barricade derrière laquelle étaient retranchés les ouvriers qui l'avaient élevée, cette colonne pouvait être écrasée si elle eût essayé de forcer le passage; le chef de bataillon, Prévost, qui la conduisait, commanda un mouvement à

gauche, par la rue Imbert-Colomès et la barricade fut tournée. Les ouvriers battaient en retraite, mais lentement, tirillant de manière à faire beaucoup de mal à la garde nationale et à la troupe de ligne, lesquelles parvinrent cependant à repousser les insurgés jusqu'à la place des Bernardines et à les contraindre encore de rentrer dans la Croix-Rousse. La retraite de la colonne, de la Grand'Côte, détermina celle de la colonne de la côte St-Sébastien.

À l'entrée de la nuit, sur une invitation de la mairie, affichée dans la soirée, les portes d'allées furent fermées et beaucoup de maisons illuminées, afin de prévenir les désordres graves qu'aurait pu favoriser l'obscurité. Vers les neuf heures du soir, le préfet obtint d'être mis en liberté et les ouvriers lui fournirent une escorte pour qu'il pût se rendre sans danger à l'Hôtel-de-Ville. Le général Ordonneau ne fut pas aussi heureux, les ouvriers le retinrent jusqu'à deux heures après minuit où il fut relâché après avoir essuyé plus d'un outrage.

Le général Ordonneau étant rentré à l'Hôtel-de-Ville, le comte Roguet fit les préparatifs les plus sérieux pour attaquer les insurgés le lendemain matin. Une batterie de six pièces de canon, conduite par M. Delormie, adjudant-commandant de l'artillerie de la garde nationale, était venue dans la soirée, de l'arsenal à l'Hôtel-de-Ville, escortée par un fort détachement du 12^e de dragons. Deux de ces pièces soutenues par plusieurs compagnies du 66^e de ligne et par une portion de la compagnie des sapeurs du génie, furent aussitôt dirigées par la côte St-Sébastien sur la place des Bernardines; elles prirent position à l'angle de la maison Héral et y passèrent tranquillement la nuit.

Le comte Roguet avait également, dans la soirée, expédié des courriers à Trévoux et à Bourgoin, pour en faire venir des renforts. De leur côté, les ouvriers de la Croix-Rousse s'étaient donné pour général en chef, un ancien militaire nommé Buisson, grilleur de son état, ils avaient arboré un drapeau noir sur lequel on lisait ces mots : *Du pain en travaillant, ou la mort en combattant* ; enfin, ils avaient délavé et élevé des barricades sur tous les points du faubourg où ils prévoient pouvoir être attaqués.

Ainsi se passa la journée du 21, journée qui aurait pu être décisive contre les insurgés, si, dès le commencement, l'autorité militaire eût jugé à propos de les intimider par un grand déploiement de forces. Il est vrai de dire que la générale, battue le matin dans tous les quartiers, avait réuni fort peu de gardes nationaux sur leurs places respectives ; que l'exaspération du peuple se fit remarquer en ville de très-bonne heure ; pour la cause des ouvriers ; que dans plusieurs endroits, les tambours de la garde nationale furent insultés et cessèrent de battre ; que les gardes nationaux qui leur servaient d'escorte furent désarmés ; enfin que sur plusieurs points, des postes entiers de la garde nationale, eurent le même sort.

SECONDE JOURNÉE.

Le 22, à trois heures du matin, une colonne d'environ deux cents ouvriers, en général assez bien armés, partit du faubourg de la Guillotière, entra à Lyon, et alla passer la Saône sur le pont Chazourne, à Perrache. Cette colonne, grossie par les ouvriers de St-Just, de St-Georges et du Gourguillon, qui, selon toute apparence étaient prévenus de son passage, se dirigea par la montée de Choulans,

vers la porte de Trion ; prit le chemin de Champvert, et vint descendre à Vaise, à peu de distance de la Pyramide. Arrêtée par la garde nationale du faubourg, la colonne revint sur ses pas et bientôt, faisant un changement de direction à droite, elle traversa les terres qui sont au bas du château de la Duchère, enfilâ le chemin de la Maladière, et vint se présenter au pont de Roche-Cardon.

Depuis le commencement de la nuit, une compagnie de la garde nationale de St-Didier-au-Mont-d'Or, bivouaquait à l'entrée du pont, sur la limite de la commune. Au *qui vive* des gardes nationaux, les premiers hommes de la colonne répondent d'une voix forte : *Ouvriers*, et le passage du pont est livré. La colonne suivit le chemin de Vaires et celui de St-Rambert ; elle se grossit encore des ouvriers de la fabrique de la Sauvagère, passa la Saône sur le pont de l'Île-Barbe, et arriva, par la montée de Cuire, à la Croix-Rousse : d'autres ouvriers venus des communes de Collonges et de St-Cyr y arrivèrent pareillement ; ces renforts augmentèrent l'audace et les espérances des insurgés qui comptaient encore sur le secours des ouvriers de Tarare, mais qu'on ne vit pas.

A six heures du matin, un bataillon du 13^e de ligne, venu de Bourgoin, et un bataillon du 40^e, venu de Trévoux, firent leur entrée à Lyon : Des détachements de ces deux bataillons prirent aussitôt position au jardin des Plantes et à la côte des Carmélites, et autres divers points de la ville.

A sept heures une proclamation du comte Roguet, parlant de maintenir l'ordre, de faire respecter les personnes et les propriétés des habitants, et contenant une invitation à la garde nationale de prendre les armes le lendemain, fut affichée dans tous les quartiers de la ville, et produisit

peu d'effet. A sept heures et demie, l'attaque fut commencée contre le faubourg de la Croix-Rousse. Le clos et la place des Bernardines étaient occupés par des détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne; le clos Bodin et la nouvelle rue qui y est ouverte, laquelle conduit à la côte St-Sébastien, et à la porte basse de la Croix-Rousse, étaient défendus par le 66^e de ligne. Dès deux pièces de canon conduites aux Bernardines; l'une était braquée à l'entrée de la place, l'autre l'était à la grande brèche faite au mur du clos Bodin pour descendre au bureau de l'octroi. Pendant plusieurs heures, la fusillade et le feu de l'artillerie furent terribles et personne ne gagna ni ne perdit du terrain.

La position des ouvriers était des plus avantageuses. Retranchés dans les maisons qui bordent une partie des vieux remparts, et tirant des fenêtres, ils faisaient infiniment plus de mal qu'il n'était possible de leur en faire; tous les coups de mitraille qu'on leur envoyait ne frappaient guère que contre les murs. Quelques-uns de leurs tirailleurs avaient eu l'heureuse idée de monter sur le toit d'une grande baraque en planches, adossée au vieux mur de la ville, à côté de la barrière. Du haut de cette baraque, dont ils avaient enlevé les tuiles qui la couvraient, et cachés derrière une portion de muraille qui leur servait de redoute, ils dominaient toute la place des Bernardines, et les coups qu'ils tiraient étaient assurés, presque tous les artilleurs qui servaient les pièces en furent plus ou moins atteints. Ce sont ces tirailleurs qui ont blessé à mort le lieutenant Villarme, vieux artilleur du temps des guerres de l'empire, et que le canon de l'étranger avait respecté.

Pendant que la canonnade et les feux de pelotons se faisaient entendre à la Croix-Rousse, la garde nationale de

Lyon, placée à l'entrée des ponts Morand et Charles X, sur la rive gauche du Rhône, résistait avec vigueur aux attaques des ouvriers des Broteaux; mais, assaillie de tous côtés, elle se voit forcée d'abandonner ces positions, et de repasser sur la rive droite du fleuve. Deux pièces de canon sont amenées, l'une sur le port St-Clair, l'autre sur le quai de Retz; elles tirent sans relâche contre les Broteaux, où les ouvriers dispersés en tirailleurs, embusqués derrière les arbres qui bordent le cours du Rhône, couverts par des tas de planches ou par les pavillons du pont Morand, ne cessent de faire feu sur la ville.

Vers neuf heures, des attroupements se forment sur le quai de Retz, à l'entrée de la rue Gentil, de la voûte du Grand-Collège et de la rue du Pas-étroit. Dans ces attroupements se trouvent quelques hommes armés, et celui de la rue Gentil ne tarde pas à faire feu sur les détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne, chargés de la défense du pont Lafayette. A l'approche de quelques dragons, les attroupements se dispersent, mais ils vont se reformer sur d'autres points; peu à peu ils reparaisent sur le quai; la lutte s'engage entre eux et les dragons, dont plusieurs sont renversés morts ainsi que leurs chevaux.

A la même heure, d'autres attroupements armés se présentent sur la rive droite de la Saône, entre les ponts de St-Vincent et de la Feuillée. Des compagnies du 40^e de ligne et du 66^e viennent aussitôt occuper ces ponts et le quai des Augustins, et la fusillade s'engage des deux côtés de la rivière. Au bout de quelques minutes, la rive droite de la Saône est entièrement nettoyée, mais bientôt les attroupements reparaisent plus nombreux sur le quai du Change et sur la place de la Douane. Des cris, des huées se font entendre, la troupe de ligne bat en retraite et se

replie sur l'Hôtel-de-Ville. Un fourgon attelé de quatre chevaux, et escorté par un détachement de la garde nationale à cheval, arrive en ce moment du quai des Augustins sur celui de la Pêcherie, ou d'Orléans; une barricade formée près de la halle aux poissons, empêche le passage; le fourgon est abandonné, et la garde nationale à cheval regagne au galop la place de la Feuillée, où elle est assaillie de coups de pierres, puis celle des Terreaux. Le peuple court au fourgon, le croyant rempli de munitions; le trouvant vide, il le conduit à l'entrée de la rue de l'Enfant-qui-Pisse, où il le renverse pour en faire un commencement de barricade.

A la côte des Carmélites et au jardin des Plantes une vive fusillade est engagée. Le 13^e de ligne forme une barricade élevée dans la rue de l'Annonciade; il chasse les ouvriers de la place Rouville; après leur avoir tué quelques hommes, il pénètre dans la rue de Flesselles; mais il ne peut venir à bout de forcer une autre barricade qui s'élève à l'entrée de la rue Tholosan. Il se replie alors sur la rue de l'Annonciade, s'embusque dans les maisons, et y soutient le feu pendant plusieurs heures.

Entre dix et onze heures, le poste des vétérans, établi à l'hôtel de la Monnaie, rue de la Charité, fut désarmé par un rassemblement d'environ quatre-vingts à cent individus, ouvriers, crocheteurs, gens de rivière et autres. Il y avait à la Monnaie, en or monnoyé, la valeur d'un million; l'hôtel et tout ce qui était dedans fut respecté. Au même instant, une forte patrouille de gardes nationaux de la 3^e légion, commandée par le capitaine Lequeu, limonadier, place des Célestins, déboucha par la rue du Rempart-d'Ainay, et entra dans celle de la Charité. M. Lequeu, ancien militaire, et chevalier de plusieurs

ordres, s'adressant au rassemblement avec énergie, le somma de se dissiper. Les attroupés, qui se sentaient en force ne bougèrent pas, quelques-uns d'entre eux; au contraire, eurent la hardiesse de plaisanter le chef de la patrouille, et leurs sarcasmes tombèrent même sur le sergent. Celui-ci, homme de cœur plus que de prudence, arme aussitôt un fusil, ajuste un des attroupés, tire heureusement le coup ne part pas. *A bas*, s'écrie à l'instant le peuple, *à l'eau le sergent, au Rhône, la garde nationale.* Un habitant du quartier, s'élance au milieu des attroupés; les harangue avec autant de force que d'adresse, et vient à bout de retenir leur fureur.

Le capitaine Lequeu et sa patrouille se réfugient en toute hâte à la caserne de la nouvelle Douane, au milieu des cris et des coups de payés; chacun des gardes nationaux regagne ensuite son domicile.

A midi, la victoire paraissant se décider sur tous les points en faveur des ouvriers, l'autorité s'empresse de faire porter à l'imprimerie deux pièces contenant des moyens de conciliation, mais qui ne purent être affichés tant était grande l'agitation qui régnait dans la ville; mais elles furent données à des personnes qui se chargèrent de les porter aux avant-postes des ouvriers, lesquels n'y firent aucune attention, et continuèrent à combattre.

A une heure après midi, les ouvriers résolus de s'emparer du pont Lafayette, s'avancent par la grande rue de l'Hôpital, la rue Grôlée et le quai Bon-Rencontre. La fusillade s'engage sur le quai des Cordeliers, à la Halle-aux-Blés, dans la rue Bonneveau, dans la rue du Palais-Grillet, à la Grenette, à la place des Cordeliers. Repoussées partout, la garde nationale et la troupe de ligne se replient sur la place des Terreaux et sur celle de la Comédie, et le pont Lafayette est abandonné.

Les ouvriers, vainqueurs, arrivent au milieu du pont et font signe à ceux des Broteaux de venir les rejoindre. Ainsi renforcés, ils poursuivent le cours de leurs avantages : à deux heures ; ils sont maîtres de la place de la Fromagerie, de celle du Grand-Collège et de tout le quai de Retz, jusqu'à l'entrée de la rue Basseville. Au même moment, les ouvriers de la Croix-Rousse, vainqueurs sur la place des Bernardines, dans le clos Bodin et à la côte des Carmélites, se sont emparés de la caserne du Bon-Pasteur et de celles des Colinettes ; descendus sur la place St-Clair, ils ont poussé leurs avant-postes, en suivant la rue Royale jusqu'à la maison Tholosan, à l'entrée de la rue des Feuillants. Une de leurs colonnes a pénétré dans le clos des Chartreux, et a pris position sur les rochers qui dominent les bâtiments de la poudrière : quelques hommes sont allés passer la Saône sur le pont de Serin, et sont venus prendre position sur le rocher de Pierre-Scise et dans les jardins de Montauban ; ils ont pour eux les ouvriers du quai de Bourgneuf, tous retranchés dans les maisons et faisant feu des fenêtres. Le magasin à poudre est défendu par une compagnie des sapeurs du génie, une compagnie du 13^e de ligne et deux compagnies du 66^e ; une pièce d'artillerie foudroyé tout ce qui ose se présenter sur les quais de la rive droite de la Saône.

A cinq heures, les ouvriers sont parvenus au café de la *Perle*, sur le quai de Retz, et ils y mettent le feu avec des fagots ; le carrefour où aboutissent les rues Pizay, du Garet et de l'Arbre-Sec, les rues Henri et Basseville, sont le théâtre du combat acharné qui se termine encore à l'avantage des ouvriers. A six heures, la garde nationale et la troupe de ligne, serrées de tous côtés, s'embusquent dans quelques maisons du quartier des Capucins, du port St-

Clair, de la place des Carmes, de la place St-Pierre et de la place du Plâtre, des coups de fusil se font entendre jusqu'à minuit.

Telles sont les principales scènes qui ont signalé la journée du 22, pendant laquelle la plus grande partie des troupes resta entièrement sans vivres. Dans cette journée, les boutiqués de plusieurs armuriers et de débitants de poudre à tirer furent enfoncées et livrées au pillage ; une bande de décrotteurs mit le feu au corps-de-garde du pont de la Guillotière et à celui de Bellecour. Les bureaux d'octroi du pont de la Guillotière et celui du pont Charles X furent pareillement incendiés, de même que les beaux pavillons qui étaient aux deux extrémités de ce pont et que depuis on a démolis. Tous les registres et papiers de l'administration des ponts sur le Rhône ont aussi été brûlés.

TROISIÈME JOURNÉE.

Il est peu probable que, dans la nuit du 22, le lieutenant-général Roguet ait pu songer à continuer la lutte du lendemain : resserré comme il l'était dans le quartier des Terreaux, quels efforts aurait-il pu faire ? Le seul parti qui lui restait à prendre était celui de la retraite, laquelle commença à s'effectuer le 23, à deux heures du matin.

La compagnie de voltigeurs du 13^e de ligne formait l'avant-garde, le reste du bataillon venait après, suivi d'environ cent cinquante à deux cents gardes nationaux ; le bataillon du 40^e de ligne précédait les quatre bataillons du 66^e que suivait une pièce d'artillerie ; la gendarmerie et le 12^e de dragons fermaient la marche.

La colonne prit le chemin de St-Clair ; arrivée à la barrière, elle trouva le passage fermé par une barricade derrière laquelle étaient embusqués vingt ou trente ouvriers

qui firent feu : les voltigeurs ripostèrent et les ouvriers prirent la fuite. La barricade fut aussitôt renversée et la colonne continua sa marche sans être inquiétée jusqu'à la place de la Boucle. En cet endroit s'élevait une seconde barricade que les voltigeurs eurent bientôt démolie. La colonne passa, malgré les coups de fusil qui lui étaient tirés du clos Bissardon ; mais, parvenue à la *Carrette*, elle eut encore à détruire une troisième barricade, et il lui fallut essayer ensuite, dans toute la longueur du faubourg, de Bresse ; les coups de feu qui partaient de presque toutes les fenêtres des maisons et des tuiles qu'on lui jetait du haut des toits. Beaucoup d'hommes et de chevaux furent tués et leurs cadavres jetés, dit-on, dans le Rhône ; on ajouta qu'il se commit sur plusieurs blessés, des actes d'atrocité qu'il nous répugne de retracer et auxquels nous n'osons croire.

Le général St-Geniès reçut une blessure très-grave. Arrivée au milieu du faubourg de Bresse, une partie de la colonne se dirigea sur le fort Montessuy où elle passa la nuit. A la pointe du jour, elle se remit en route et se porta sur Rillieux ; le reste de la colonne suivit la grande route jusqu'à la Pape et prit ensuite le chemin qui conduit à Rillieux, où le comte Roguet ne tarda pas d'y venir de Montessuy, afin d'y établir son quartier-général.

Tout le monde s'est étonné avec raison de voir M. le général comte Roguet effectuer sa retraite par le faubourg St-Clair, quartier entièrement habité par des ouvriers en soie, et avec lesquels il s'était battu pendant deux jours. Sa retraite aurait été des plus paisibles, s'il l'eût faite par les quais de St-Vincent et de St-Benoît ; il pouvait traverser tranquillement tout le quartier de Serin, passer la Saône sur le pont de la Gare, prendre à deux pas de là

la grande route de Paris et se rendre à Limonest où son petit corps d'armée aurait trouvé des vivres, du fourrage et du bois en abondance. Le capitaine du génie Paulin, qui commandait au magasin à poudre, a opéré sa retraite par le pont de Serin, et sa troupe a traversé tout le faubourg de Vaise sans éprouver la moindre insulte.

A quatre heures du matin, la ville était entièrement évacuée, et l'autorité municipale, ainsi que le préfet avaient abandonné l'Hôtel-de-Ville. Cependant les ouvriers, n'osaient se hasarder d'y entrer ; différentes personnes, entre autres le docteur Dubouchet, employé à l'ambulance qu'on y avait établie, et un garçon de bureau de la mairie nommé Dunan, se présentèrent à leurs avant-postes pour les déterminer à venir en prendre possession. Tous les postes militaires, et notamment ceux de l'arsenal et de la poudrière, furent ensuite occupés par les ouvriers ; ils ne trouvèrent au magasin à poudre, dont toutes les munitions avaient été jetées à la rivière, que la pièce d'artillerie qui avait servi à la défense du poste et que le capitaine Paulin n'avait pas jugé à propos d'emporter avec lui. Conduite par les ouvriers à la place Rouville, cette pièce est restée devant l'immense maison Brunet durant plusieurs jours.

Vers les six heures, une bande de dévastateurs, en grande partie ouvriers en bâtiments, ou terrassiers, employés aux fortifications, se porta sur le port St-Clair et pénétra dans les appartements de la maison Oriol, ainsi que dans ceux d'une autre maison au rez-de-chaussée de laquelle était le bureau des diligences de Paris ; tous les meubles, les ustensiles, l'argenterie, le linge, les pièces d'étoffes, les ballots de soie, enfin tous les effets ou marchandises qui s'y trouvaient, furent jetés par les fenêtres et brûlés sur le port. D'autres excès non moins coupables

furent commis. Des sommes d'argent furent mises en dépôt à l'Hôtel-de-Ville, mais d'autres disparurent sans retour. Les magasins et les appartements du sieur Neyron, marchand-fabricant, rue des Feuillants, furent pareillement saccagés. Vers les huit heures, l'autorité municipale qui s'était installée à la préfecture, fit poser une proclamation tendant à calmer les esprits, et le préfet adressa aussi aux ouvriers des allocutions de paix et de respect à la propriété, etc., tandis que d'un autre côté des individus, s'érigeant aussi en dictateurs, cherchaient à insinuer aux ouvriers d'étranges conseils.

SUITES DES JOURNÉES DE NOVEMBRE.

Cependant le 24, le préfet étant parvenu à s'entendre avec les chefs des ouvriers, il fut dès-lors possible d'espérer le prompt rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, et bientôt aux ouvriers organisés en garde civique se joignirent les gardes nationaux, mais sans uniformes, et les tentatives des malfaiteurs et des malintentionnés furent déjoués. Peu à peu l'ordre public fut rétabli et mit fin à cette espèce d'ochlocratie momentanée.

Lorsque la nouvelle des événements de Lyon fut parvenue à Paris, le gouvernement crut d'abord que certains partis signalés en France pouvaient bien y être pour quelque chose : on parla des *carlistes*, des *républicains*, des *napoléonistes*, et le duc d'Orléans fut aussitôt envoyé sur les lieux, accompagné du maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre. Différents corps de troupes, infanterie, cavalerie et artillerie, reçurent en même temps l'ordre de se diriger à marches forcées sur Lyon. Un si grand appareil militaire était absolument sans nécessité. Comme nous l'avons dit, la crise où se trouvait Lyon ne

présentait aucun caractère politique. Elle se réduisait à une question de pur intérêt entre les fabricants et les ouvriers. Le calme régnait d'ailleurs dans la ville ; dans tous les quartiers, les magasins et les boutiques étaient ouverts : Aussi le conseil municipal, afin d'éclaircir le gouvernement sur tout ce qui s'était passé, ainsi que sur l'état présent des choses, s'empressa-t-il de choisir deux de ses membres, MM. Gauthier et Cazenove, et de les envoyer à Paris.

Parti de la capitale le 24 novembre, le duc d'Orléans arriva le 27 à Trévoux. De Trévoux, le duc se rendit par eau à Fontaines, et ensuite à Rillieux, où il passa en revue les troupes du général Roguet. Le duc d'Orléans établit ensuite son quartier-général à Limonest, au château de la Barollière, et bientôt il le transféra à la montée de Balmont, dans la jolie maison de campagne de M. Evesque. Dans la soirée du 1^{er} décembre, les faubourgs de St-Just, de Vaise et de Serin furent occupés par différents détachements d'infanterie et de cavalerie. On ne savait dans la ville pas trop pourquoi S. A. R. retardait ainsi son entrée dans nos murs, sinon qu'on attribua depuis ce retard à une mesure de prudence et d'éclaircissement conseillé par le maréchal qui l'accompagnait.

Enfin, le 3 décembre, S. A. R. le duc d'Orléans quitta la maison Evesque, où il avait reçu plusieurs députations, tant des autorités que des ouvriers, pour faire son entrée en ville : il était à cheval, vêtu de l'uniforme de colonel du 1^{er} régiment de hussards. Le ministre de la guerre marchait à sa gauche, et tous deux étaient suivis d'un nombreux et brillant état-major. Depuis la descente de Balmont jusqu'à la Pyramide, à Vaise, la haie était formée par le 54^e de ligne. Quand le prince et sa suite furent ar-

rivés à l'entrée de la grande rue du faubourg, le 2^e régiment de chasseurs à cheval et le 9^e qui était en colonnes sur la route du Bourbonnais, s'avancèrent aussitôt pour lui servir d'escorte; les gardes nationales du département de Saône-et-Loire, parties le matin de Limonest, suivirent la cavalerie, et une batterie de six pièces d'artillerie de ligne prit ensuite le pas sur le 54. régiment d'infanterie qui ferma la marche. Reçu à la barrière de Vaise par M. Prunelle, maire, arrivé depuis quelques jours de Paris; le prince royal et son imposant cortège passèrent la Saône sur le pont de Serin, suivirent les quais de Ste-Marie-des-Chânes, de St-Benoît, de St-Vincent et des Augustins; tournèrent à gauche de la place de la Feuillée, suivirent la rue de la Boucherie et la place des Carmes, entrèrent sur la place des Terreaux, suivirent la rue St-Pierre, celle de St-Côme et la place de l'Herberie, où ils reprirent les quais jusqu'à l'hôtel de l'Europe.

Pendant tout ce trajet, l'attitude du peuple fut calme et même triste, bien peu d'acclamations se firent entendre. Il n'y avait rien là d'étonnant; on ne savait trop que penser de tout ce grand déploiement de force, de ce cortège précédé de plusieurs pièces d'artillerie, chargées et accompagnées de canonniers, marchant, tenant en main mèches allumées.

Dès le matin, une affiche du ministre de la guerre avait annoncé la dissolution de la garde nationale. Après l'entrée du duc d'Orléans, arrivèrent successivement les troupes du général Roguet qui entrèrent par les portes de St-Clair. Trois batteries d'artillerie de ligne, de six pièces chacune, venues de Valence, arrivèrent peu de temps après, ainsi que les gardes nationales de l'Isère, parmi lesquelles on distinguait celles de Vienne, de La Mure, de Bourgoin,

de la Tour-du-Pin, de Voiron, enfin la garde nationale de Grenoble.

Toutes ces gardes nationales ne tardèrent pas à retourner dans leurs foyers.

Le 6 décembre, M. Bouvier du Molart, préfet du Rhône, fut remplacé provisoirement par M. Gasparin, préfet de l'Isère et le lendemain le maréchal-ministre de la guerre rendit un arrêté qui déclarait *nulles* et comme *non-avenues* toutes les délibérations et actes relatifs au *tarif*, cause première des scènes sanglantes de ces jours néfastes. Le conseil des prud'hommes déclara qu'il allait s'occuper d'établir une *mercuriale* relative à la fabrication des étoffes de soie, mais dont il n'a plus été question depuis.

Après avoir passé différentes revues des troupes; après avoir donné des drapeaux à tous les régiments, distribué des décorations aux officiers, sous-officiers et soldats des divers corps qui combattaient à Lyon pendant les trois jours; enfin après avoir promu au grade de maréchal-de-camp, le baron Varlet, colonel du 66^{me} de ligne et M. Dejean, colonel du 12^{me} dragons, le duc d'Orléans et le maréchal ministre de la guerre partirent de Lyon le 9 décembre, à huit heures du matin, pour se rendre à St-Etienne. On s'attendait généralement à les voir revenir bientôt; mais on ne tarda pas à savoir que l'un et l'autre avaient repris le chemin de Paris. Tel est le récit de cette lutte sanglante, que les renseignements, les pièces écrites sur ce sujet et le recueillement de nos souvenirs nous portent à croire exact (4).

Cette époque étant encore trop rapprochée de nous

(4) Voir, au reste, les journaux du temps, les brochures écrites, entre autres la relation de ces journées, dans la *Revue provinciale*, signée J.S.P.

pour ne pas craindre de blesser la susceptibilité de quelques personnes sur qui peut retomber une partie de la responsabilité de ces désastres, nous ne nous permettrons aucune réflexion : nous étant contenté de rapporter impartialement ce qui a été dit et fait dans ces journées de deuil, nous laissons à la postérité le soin de juger leur conduite et leurs actes.

Voici l'état basé sur des documents *authentiques*, des pertes, morts et blessés de ces trois journées.

Perte, 720 mille francs, dont une grande partie a été remboursée par la ville ; 230 morts, dont le décès est connu ; plusieurs familles auxquelles appartenaient les gardes nationaux ont reçu des pensions etc. ; environ 360 blessés, dont quelques-uns pris parmi les gardes nationaux ont eu des indemnités, pensions ou décorations.

1832. — Les améliorations ou les changements opérés dans la localité reprennent peu à peu leur marche, un moment interrompue. En première ligne figure la construction des forts détachés autour de la cité. On a beaucoup raisonné pour et contre l'utilité de ces défenses militaires, dont nous a gratifié le nouveau gouvernement : le temps seul justifiera les prévisions d'une telle mesure et fera comprendre le motif sur laquelle était fondée la nécessité, qui a amené la décision d'une semblable entreprise, ainsi que l'activité qui a présidé à ces travaux formidables. Voici ce qu'écrivait, en 1830, un homme sans doute chargé par le gouvernement d'établir les mesures à prendre pour la sécurité de la seconde ville du royaume⁽¹⁾.

« Lyon, (dit-il après avoir, sinon clairement démontré,

(1) Voyez l'opuscule intitulé : *De l'importance militaire de Lyon et des fortifications nécessaires à la défense de cette ville*, par L. Peillon, officier d'état-major ; Paris, chez Ancelin, libraire.

du moins fait entrevoir l'utilité de cette défense) en état de défense peut, sans péril, arrêter une invasion étrangère, et décider du succès d'une campagne, tandis que la ruine de cette ville et les plus grands malheurs seraient les suites de l'imprévoyance qui ferait négliger pendant la paix, les moyens d'éviter les désastres de la guerre. Loin d'attirer le danger, les précautions l'éloignent ; et jamais cette vérité n'aurait été plus évidente qu'à l'égard de cette ville, dont l'opulence et la position fixeraient l'attention de l'ennemi, si de puissants obstacles n'étaient point là pour déjouer ses projets. Si malgré ces obstacles, l'armée ennemie déployait de trop grands moyens d'attaque, *les forts détachés*, où se réfugierait la garnison, se défendraient seuls. Leur résistance servirait du moins à obtenir pour la ville une capitulation avantageuse, et à donner le temps de faire évacuer nos grands approvisionnements, etc. » Puis, réfléchissant aux inquiétudes que pouvaient faire naître de telles défenses, dans un autre endroit il dit : « Quelques personnes, redoutant les chances de la guerre pour une cité paisible dont l'industrie fait la prospérité, pourraient voir avec inquiétude des établissements militaires se former dans ses murs et des *fortifications couronner ses collines*. Leurs craintes sont mal fondées, car *jamais Lyon ne sera destiné* à soutenir un siège réglé. Dans l'état actuel cette ville peut être enlevée par un coup de main, et pour l'en garantir il n'est pas nécessaire d'en faire une place forte proprement dite ; mais il faut qu'elle soit en état de servir de point d'appui à une armée française qui serait forcée de se retirer devant un ennemi supérieur ; il faut que cette armée, qui doit la défendre, y trouve au moins du pain, des boulets, enfin, des retranchements

qui puissent compenser l'inégalité du nombre et inspirer la confiance aux soldats : c'est à cela qu'on doit borner les projets d'établissements militaires et de fortifications ».

Ainsi prévalut un système qui amena l'exécution de travaux qui ne sont pas encore achevés en cette année 1837.

Quelles que fussent les intentions du gouvernement, à cette époque, toujours est-il qu'elles furent généralement désapprouvées ; la vue de ces ouvrages entrepris immédiatement après les tristes événements de novembre 1831, firent naître parmi la population lyonnaise de vives inquiétudes (fondées ou non), et chez la plus grande partie des habitants, de pénibles réflexions, qui sont encore loin d'être dissipées. Nous laissons aux hommes sages et compétents, le soin d'en déduire les conséquences naturelles.

1833. — Saint-Simoniens à Lyon. — Ecole de la Martinière fondée avec les 1,740,000 fr. légués par le major-général Martin, mort aux Indes en 1800. — Chemin de fer de St- Etienne à Lyon. — Pont de la Mulatière. — Machines locomotives à vapeur. — Machine hydraulique sur le Rhône pour alimenter les fontaines publiques.

1834. — Bassin du jardin des Plantes. — Théâtre provisoire sur la place des Jacobins ou de la Préfecture. — Rues éclairées au gaz. — Pont Seguin ou du Palais, sur la Saône. — Agrandissement de l'église St- Polycarpe. Voici le narré succinct des tristes événements qui vinrent en cette année ensanglanter encore notre ville.

JOURNÉES D'AVRIL 1834.

Nous ne nous répéterons pas ; ce que nous avons dit touchant les causes qui amenèrent les journées de no-

vembre 1831, peut expliquer celles des journées d'avril 1834. Ce premier duel sanglant n'ayant rien changé à la question industrielle et commerciale, les mêmes causes devaient produire les mêmes effets : à ces causes, se sont joints des ferments politiques, nous devons le dire, et comme nous le verrons, cette adjonction fut en grande partie le fait de la marche politique suivie par le gouvernement, ou du moins en ce sens, qu'il ne fit rien pour prévenir le retour d'une sanglante collision, ainsi qu'il est facile de le remarquer à la lecture des feuilles périodiques, avouées de l'autorité.

Or donc les travailleurs voyant que le pouvoir et la fabrique, s'appuyant l'un sur l'autre, ne cherchaient nullement à éviter les collisions d'intérêt qui pouvaient naître dans l'avenir, mais à préparer des moyens d'en sortir victorieusement, les coalitions, les sociétés tant libres que secrètes se multiplièrent. Bien convaincus que l'union fait la force, les Lyonnais commencèrent ce grand travail de l'organisation des *travailleurs*.

Le mutuellisme se recruta chaque jour ; la société des *droits de l'homme* importée de Paris, se forma rapidement à Lyon, ses statuts, plus généraux que ceux d'une association purement industrielle, lui permirent de recevoir un plus grand nombre d'adeptes.

Ils furent pris dans toutes les classes des travailleurs indépendamment de leurs engagements industriels.

Les membres des Droits de l'Homme ; associés dans toutes les autres sociétés industrielles ou populaires, répandaient donc nécessairement dans celles-ci les idées républicaines de leurs délibérations particulières. La presse favorisa toutes ces associations. Les ouvriers de tous les états, admis aux sociétés patriotiques, ou qui

en recevaient les échos , ne voyaient dans le nouveau moyen de gouvernement proposé que l'amélioration longtemps promise et annoncée par tout ce qui n'était pas *classe ouvrière*. et qui ne pouvait selon eux se réaliser que par le peuple lui-même. Ainsi peu à peu ils devenaient républicains parce que la monarchie les menaçait et ne les flattait plus.

Les publications démocratiques furent reçues avec enthousiasme ; les crieurs publics furent protégés par eux contre l'autorité , malgré les menaces qu'elle leur faisait de leur donner de *terribles leçons*. De leur côté , les commerçants parlaient tout haut de prendre une *revanche* des journées de novembre 1831. La loi contre les associations vint encore ajouter aux alarmes répandues dans les sociétés démocratiques, dès-lors la *résistance* fut arrêtée, il ne s'agissait plus que de choisir l'occasion favorable pour la mettre à exécution, et un motif qui y donnât lieu. *Il faut en finir* , avait dit l'organe avoué de l'autorité , et au *plutôt* ajoutaient ceux qui pensaient que le gouvernement avait assez fait jusqu'à présent pour les intérêts matériels ; et ce désir adressé en février dernier à un peuple brave, une fois vainqueur , devait tôt ou tard provoquer de nouveaux combats.

Aussi , lorsque le samedi 5 avril , des mutuellistes arrêtés pendant de légers troubles qui avaient eu lieu en février, et traduits en police correctionnelle , furent conduits au palais de justice , leurs amis , leurs compagnons , descendirent tous dans la rue avec eux ; ils crurent que le moment de la résistance annoncée était venu pour eux. Les têtes ardentes , malgré les représentations des hommes sages de leur opinion , qui , pensant que le temps était pour eux , n'avaient garde de vouloir eu

finir en un jour , et sans avoir pris aucune de ces mesures faites pour assurer le succès des grandes insurrections , les hommes ardents , disons-nous , qui voulaient aussi de leur côté en finir , les suivirent. De graves désordres en résultèrent. Un témoin à charge fut maltraité , le procureur du roi fut insulté. Deux détachements du 7^{me} régiment d'infanterie de ligne , appelé sur les lieux pour veiller au maintien de l'ordre , et faire respecter la décision de la justice dans cette procédure , bien loin de repousser les hommes du peuple et de réprimer le trouble , semblèrent fraterniser en buvant avec eux. Cette conduite de la troupe produisit son effet, les exaltés crurent y voir une manifestation non équivoque en leur faveur , et sans cette circonstance, promptement publiée partout , peut-être y eût-il eu moins de monde le 9 avril sur la place de St- Jean , devant le 7^{me} léger , au moment de la première décharge. Peut-être , le lendemain dimanche , au convoi funèbre d'un ouvrier , n'eût-on pas compté près de dix mille hommes marchant à rangs serrés et saluant les soldats sur leur passage. Quoi qu'il en soit , averti par ce qui venait de se passer , que la résistance serait possible , lors du prononcé du jugement , remis au mercredi suivant , le pouvoir dut prendre toutes les mesures possibles , le télégraphe et les courriers ne cessèrent d'apporter de nouvelles instructions ; des renforts furent demandés et commandés dans toutes les directions. Des précautions de tout genre furent prises , et la troupe fut habilement excitée contre les ouvriers représentés comme des *brigands* , de la *canaille à mitrailler* , et qu'il fallait *se débarrasser des turbulents*. Ces pensées malheureusement trop répétées et trop hautement exprimées , devinrent le mot d'ordre donné à la

troupe, mot d'ordre terrible, et qui ne fut que trop pris à la lettre; mot d'ordre qui explique au moins, s'il ne les excuse, tous les malheurs particuliers qui accompagnèrent cette répression sanglante et rendirent victimes un grand nombre de personnes inoffensives et étrangères aux questions politiques qui les avaient produits.

De leur côté, les mutuellistes, voyant bien que le prononcé du jugement n'avait été ajourné au mercredi 9 que pour en assurer militairement l'exécution, s'assemblèrent pour délibérer sur le parti à prendre; toutes les sociétés les imitèrent. Résister, vaincre ou périr, *en finir*, comme on les en avait menacés, fut partout le mot des courages ardents, des hommes incapables de s'arrêter, une fois lancés dans une carrière brûlante. Personnellement insultés ils se croyaient personnellement obligés à la défense; tous ceux-là se préparèrent au combat. Leur nombre était assez faible. Car si d'un côté, les plus exaltés des sociétés populaires attendaient ce combat avec une sorte d'impatience, de l'autre aussi, les habiles, pour les causes dont nous avons parlé, et mille autres qu'il est facile de concevoir, agissant sur des pères de famille, etc. opinaient pour que nulle manifestation hostile n'eut lieu. On n'était pas en mesure.

Ainsi se passèrent dans l'appréhension, l'indécision, la crainte, et le désir ardent de combattre, les jours depuis le samedi, jusqu'au mercredi. L'autorité, pendant ce temps, fit afficher des publications, qui, d'un côté, invitant les citoyens à se séparer des fauteurs du désordre, faisaient connaître la ferme résolution du pouvoir, d'*en finir*, si on osait le pousser jusque-là.

Les deux camps étaient en présence, lorsque le 9 avril arriva.

PREMIÈRE JOURNÉE. — 9 AVRIL 1834.

Dès le matin, une foule immense d'ouvriers se répandit dans toute la ville; en général, ils n'avaient aucune arme; mais les plus ardents respiraient ce je ne sais quoi de batailleur qui circule dans l'air d'une grande ville, en temps de révolution, et ils se disaient à eux-mêmes: Si nous avons besoin d'armes, nous en prendrons, nous en ferons.

D'autres ouvriers étaient restés près des comités des associations réunis en permanence, dans le but, disait-on, d'éviter des malheurs probables: précaution inutile!

Cette foule était encore grossie successivement par l'arrivée de quelques amis partisans de l'insurrection, avertis dès les jours précédents, de la possibilité d'un combat (1); mais cet appel fut loin de répondre à l'attente de ceux qui l'avaient fait, comme nous le verrons dans le cours des événements.

La division formant la garnison aux ordres du général Aymar, présentant un effectif de 6 à 8 mille hommes, avait déjà reçu des ordres.

Dès la pointe du jour, quatre bataillons serrés en masse, par divisions, avaient été placés comme réserve sur la place Bellecour, avec la cavalerie adossée aux arbres de la promenade des Tilleuls, et deux sections d'artillerie sur les flancs. Tout annonçait qu'en cas d'attaque, cette place deviendrait à la fois une réserve et un quartier général.

(1) On vit aussi affluer une quantité de ces misérables flétris par la justice ou par l'opinion publique, et que l'on voit toujours surgir dans les moments de trouble et de circonstances orageuses. Le grand nombre de *forçats libérés* de repris de justice reconnus parmi ceux qui furent transportés à l'Hôtel-Dieu, prouve la vérité de notre assertion; car, parmi les blessés et les morts, il se trouva peu d'ouvriers lyonnais.

Le peuple circulait paisiblement autour des troupes ; aucune communication n'avait lieu avec elles.

Les positions fortifiées qui dominent la ville, surtout celles entre la Saône et le Rhône, avaient reçu un renfort d'hommes et de provisions de guerre et de bouche.

L'Hôtel-de-Ville avait été rendu imprenable, et les abords du Palais-de-Justice, étaient militairement occupés par des bataillons ou des divisions d'infanterie ; plusieurs compagnies avaient été introduites dans la cathédrale dont les portes étaient fermées.

L'isolement complet du soldat, cette précaution de le tenir à l'abri de toute communication avec les habitants, eut le double avantage, d'abord, d'éviter l'entraînement et la séduction, et puis de convaincre le militaire qu'il était dans une ville ennemie, ou qu'il fallait traiter comme telle.

Les ponts inférieurs de la Saône étaient surveillés par de forts détachements ; le quai du Rhône était éclairé par de la cavalerie et occupé par de nombreux piquets ; partout enfin, on voyait les préparatifs d'une défense parfaitement entendue. Les troupes étaient toutes disposées de manière à pouvoir promptement prendre l'offensive.

L'autorité municipale se considérant sans doute elle-même, comme en état de guerre, s'était abandonné à la force militaire. Peut-être, tous les malheurs de Lyon s'expliquent-ils par cela seul ? On avait dit à un officier-général : « *Gardez la ville,* » et il l'a gardée ; si on lui avait dit : « *Sauvez la ville,* » sans doute il l'aurait sauvée ! Car pourquoi faut-il qu'avant le combat on n'ait pas fait ce qui fut pratiqué ensuite avec tant de succès, lorsque les premiers coups de fusil eurent été tirés, pourquoi la circulation ne fut-elle pas interdite dès le matin ? Pourquoi,

puisqu'on était résolu à l'arbitraire de l'état de guerre après midi, ne le déployait-on pas dès neuf heures du matin ? La mesure prise d'empêcher toute espèce de rassemblement, eût été exceptionnelle et rigoureuse, mais elle eût cependant mieux valu que la mitrillade et les pé-tards ; combien de sang n'eût-elle pas épargné !

De même que si l'on n'eût pas hésité dans le premier moment, à occuper tous les points qui, plus tard, servirent de places d'armes aux insurgés, peut-être avec une moindre perte de sang et sans causer d'effrayants dégâts avec l'artillerie, eût-on pu comprimer une révolte à laquelle toutes les masses populaires n'avaient pas été appelées à prendre part. Mais sur la foi de la rumeur publique et croyant le nombre des insurgés beaucoup plus considérable, on ne s'exposa pas d'abord à pénétrer partout. Voilà l'exposition des causes et des préparatifs, passons aux faits.

Cependant, au milieu de ces préliminaires menaçants, la justice suivait son cours. Le réquisitoire du procureur du roi était terminé et il avait conclu contre les mutuellistes inculpés, à l'application des articles 415 et 416 du code pénal.

Une première détonation, suivie bientôt d'une décharge de mousqueterie, se fait entendre au-dehors ; le défenseur déclare que le bruit qui vient de frapper son oreille l'empêche de continuer sa plaidoirie. L'audience est levée au milieu du plus grand tumulte.

Dire comment et par qui le combat fut engagé est en conscience chose difficile, puisque l'instruction judiciaire qui a prononcé sur la culpabilité des ennemis du pouvoir, n'a rien pu faire découvrir de certain à cet égard. Toujours est-il, que sans sommations préalables (nous tenons le

fait d'un témoin oculaire et placé, dans ce moment, à même d'en avoir pu bien juger), à onze heures moins un quart, une décharge est faite par un détachement de gendarmes, sur la place de St-Jean; un agent de police occupé à détruire une barricade, est blessé mortellement; des coups de pistolet et de fusil, tirés par la foule, ripostèrent à la décharge que fait la troupe, plusieurs victimes inoffensives tombent. Le cri, *aux armes! et vengeance!* répond à ce premier feu; la foule se disperse et fuit dans les directions divergentes; toutes les issues de la place, subitement évacuées, sont cernées par des barricades faites en peu d'instants par les gens du quartier, mêlés aux insurgés décidés au combat; d'autres s'échappent dans toutes les directions. Les uns courent le long du quai de la Saône, pour gagner le faubourg de Vaise et de la Croix-Rousse; quelques autres traversent la place Bellecour, pour se rendre à la Guillotière, et un grand nombre en passant le pont Seguin et le pont de Pierre, se jettent dans les quartiers marchands de St-Nizier, de la rue Mercière et de la Boucherie-des-Terreaux. Quelques petits postes isolés, celui de la place du Change et celui du Jardin-des-Plantes, sont désarmés et enlevés; celui de la Mort-qui-Trompe a résisté et fait sa retraite en bon ordre.

Le signal de la guerre civile est ainsi donné partout à la fois; ceux qui s'attendaient au combat, se montrent aussitôt; leur petit nombre frappe tout le monde, ils manquent d'armes, et les barricades qu'ils forment à la hâte, sont à peine en construction, que déjà les têtes de colonne se présentent pour enlever les premières.

Lyon offrait donc le spectacle d'une armée aux prises avec les insurgés et d'une population spectatrice inoffensive du combat, et cet état de choses ne changea point pendant toute la durée des six jours de cette lutte.

La fusillade s'engagea promptement sur plusieurs points, dans le quartier St-Jean, près de la cathédrale, entre les ouvriers et les soldats. Ceux-ci occupèrent l'église elle-même et ses tours, d'où ils pouvaient faire taire le feu partant des toits environnants. Pendant ce temps, une partie des fuyards traversa le pont Seguin, gardé par la troupe. Ces malheureux allaient recevoir une décharge, quand un officier s'élança, l'épée à la main, criant au petit détachement qui voulait faire feu : *Arrêtez, ne tirez pas sur des gens sans armes, qui se sauvent.* Cette apostrophe généreuse fut entendue des soldats; les fuyards purent regagner leurs domiciles, en passant par la rue de la Préfecture. Malheureusement, le poste placé à la Mort-qui-Trompe, faisant sa retraite au pas de course pour rejoindre un gros de soldats placé près de là, fut insulté par d'autres fuyards. Un soldat fait feu sur ceux qui se sauvent; un homme du peuple irrité veut désarmer un autre militaire, il ne peut y réussir et tombe percé d'une balle tirée à bout portant. Son corps fut aussitôt enlevé par quatre hommes et porté sur la place de la Préfecture. Un cri de vengeance s'élève de tous côtés!

Environ deux cents hommes, dont la moitié étaient plutôt des enfants, n'avaient pu suffire, depuis le cri *aux armes* poussé par les premiers fuyards, à barricader solidement la place de la Préfecture, quand deux colonnes se présentent pour occuper cette place : l'une à l'extrémité de la rue du même nom, et l'autre à celle de la rue St-Dominique. Le poste de la Préfecture, isolé d'abord et sommé de se rendre, avait répondu en fermant les grilles. Il fallait le contenir; les ouvriers en trop petit nombre, n'avaient pu s'en rendre maîtres. On allait en escalader l'enceinte, quand ils furent attaqués dans cette position si importante et dont l'occupation aurait pu être pour eux d'un si grand

effet politique et militaire. Cinq hommes armés de fusils dont pas un à baïonnette, placés derrière la barricade de la rue de la Préfecture, attendent de pied ferme un demi-bataillon qui s'avance. Quelques hommes placés sur les toits des maisons du coin de la rue, vont avec eux essayer d'arrêter la troupe, pour donner le temps à leurs camarades qui évacuent la place attaquée en même temps par la rue St-Dominique, de se retrancher dans la rue Raisin et de se sauver dans le passage de l'Argue et la rue Mercière.

Les grenadiers sont en tête de la colonne, le chef de bataillon fait battre la charge : *En avant grenadiers !* est répété par les officiers de la compagnie ; ils arrivent devant les planches, une décharge les arrête ; un grenadier tombe raide, plusieurs sont blessés. La fusillade remplace la charge, et avant de franchir cet obstacle, la troupe étonnée d'une résistance qu'elle ne connaît pas, va se reformer au milieu de la rue, en tiraillant pendant une ou deux minutes, à toutes les fenêtres des dernières maisons de la rue. La colonne s'élançe de nouveau, et enlève un retranchement fait avec des matériaux employés à la construction du nouveau théâtre provisoire sur la place de la Préfecture. La place et la préfecture sont dégagées, mais le temps s'est écoulé, et les rues voisines sont déjà rendues impraticables.

Alors on fit venir du canon. Deux pièces mitraillèrent la galerie de l'Argue ; des boulets renversèrent les barricades au débouché de la rue Raisin sur la place. Celles de la rue Mercière, à peine enlevées furent abandonnées ; mais les ouvriers purent pendant tout ce temps, se retrancher dans la rue de l'Hôpital et dans les petites rues adjacentes. Leur fusillade alors éloigna les soldats qui

auraient voulu enlever ces positions ; le canon n'y pouvait pénétrer. La troupe s'établit donc dans le théâtre en construction, et la place de la Préfecture devint, avant que la première demi-heure du combat ne se fût écoulée, un point de la plus haute importance. De là, on paralysait la population des rues voisines, si elle avait voulu prendre part au combat, et on assurait les communications de l'administration centrale avec le quartier-général établi à Bellecour. Peu après quand on voulut en partir, pour pénétrer dans le dédale des rues Mercière, Raisin, de l'Hôpital et autres, la fusillade de quelques ouvriers suffisait pour empêcher l'exécution de ce plan. Pour en fuir, le général vint en personne ordonner l'application de plusieurs pétards à une maison faisant face à la place, au fond de la rue Raisin, d'où l'on inquiétait vivement les soldats. Le feu prit à la maison ; elle sauta ; la maison voisine que les ouvriers occupaient eut le même sort. Malgré cette nouvelle espèce de guerre à laquelle les Lyonnais étaient loin de s'attendre, les deux partis n'en gardèrent pas moins dans ce quartier, leurs positions pendant trois jours, jusqu'à la prise de la place d'armes St-Bonaventure, dont la rue Raisin pouvait être considérée comme un extrême avant-poste de ce côté.

Dans les quartiers occupés par les troupes, toute circulation fut aussitôt interdite. Les factionnaires reçurent la consigne de tirer sur tous ceux qui paraîtraient aux fenêtres, sur les toits ou dans les rues. Cet ordre fut exécuté, et plus d'une victime paya de sa vie son imprudence et sa curiosité.

Nous n'avons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs ces faits isolés de la lutte de six jours, ils sont nombreux ; ceux que nous mentionnons prouvent suffisam-

ment que l'on était décidé à tout sacrifier pour assurer la place au pouvoir du gouvernement et force à la loi, et pour empêcher toute communication entre les insurgés.

Les ouvriers qui avaient remonté la Saône, avaient trouvé dans plusieurs endroits des asiles et des amis prêts à protéger leur retraite. Les hommes exaltés avaient pris les armes, résolus à s'en servir pour arrêter les têtes des colonnes envoyées à la poursuite des fuyards ou pour prendre les positions avant que ceux-ci eussent le temps de s'en emparer.

Des engagements partiels se renouvellent dans les rues étroites et tortueuses qui avoisinent la place des Terreaux. Dans la rue St- Côme et sur la place St- Pierre la fusillade est très-vive. Sur la place de l'Herberie, les soldats du génie ont attaché un pétard à la porte d'une maison d'où l'on tirait sur la troupe. L'explosion a enfoncé la porte, détruit ou endommagé les devantures de tous les magasins environnants, et brisé presque toutes les vitres du quartier.

Le son du tocsin se fait entendre partout et se mêle aux détonations de l'artillerie et de la mousqueterie.

Cependant des proclamations républicaines étaient lues et répandues dans les quartiers occupés par les insurgés. Elles contenaient en substance que Louis-Philippe, ayant été infidèle à ses serments, était déchu de la couronne. Lucien Bonaparte était proclamé premier consul, et le général Bachelu commandant en chef de la force armée du département.

La tête du pont du Concert ou de Lafayette, est vivement attaquée. Les soldats, retranchés dans les pavillons de ce pont, du côté de la ville et répandus en tirailleurs le long du quai du Bon-rencontre, font feu dans

les rues aboutissantes et repoussent les insurgés qui cherchent à déboucher.

Le feu paraît se ralentir. Il est deux heures, tout paraît calme, mais à deux heures et demie, le feu s'engage de nouveau sur tous les points avec plus de vivacité que jamais : la fusillade la plus vive est du côté de l'hôpital et de la place des Cordeliers. Les insurgés établissent leur quartier-général dans cette dernière localité. Ils se sont emparés de l'église de St- Bonaventure, d'où ils ne cessent de sonner le tocsin, ainsi que dans tous les quartiers tombés en leur pouvoir ; le canon grondait sur le quai de la Saône, sur celui du Rhône et dans la direction du fort La Motte, sur les derrières du faubourg de la Guillotière. La troupe était maîtresse des ponts, mais aucune position importante, occupée et défendue par les insurgés excepté, la place de la Préfecture, n'avait encore été enlevée lorsque le soir arriva. Cependant du côté de la Croix-Rousse où l'affaire s'était aussi engagée, les insurgés, qui s'étaient présentés en force pour s'emparer de la caserne crénelée des Bernardines, avaient été repoussés, et la troupe, sortie de la caserne avec les canons, battait la Grand'Côte et les rues de la Croix-Rousse.

Les pièces placées sur la terrasse de la caserne des Chartreux jouaient sur le quartier St- Paul, qui avait fait des démonstrations hostiles. Nous terminerons le récit de cette première journée par le fait suivant, qui fait le plus grand honneur à ceux qui en furent les auteurs.

La vaste maison Brunet, située près de la hauteur des Chartreux, avait été signalée à l'autorité comme pouvant devenir un poste de la plus haute importance pour les insurgés. Plus de deux cents personnes y habitent. Deux

coups de fusil partis du coin de la rue, allaient être le signal de sa destruction. Les pièces de la batterie des Chartreux allaient traiter en ennemie toute une population inoffensive. Le curé de St-Bruno-les-Chartreux intercède pour ses paroissiens, il va répondre au commandant de l'artillerie de la tranquillité de son quartier. Le feu terrible qui avait commencé est arrêté; le pasteur a sauvé une partie de son troupeau. « *Honneur et gloire à jamais à celui qui nous a sauvés. Que Dieu lui soit en aide, et le conserve pour servir d'exemple aux hommes et pour le bonheur de l'humanité,* » ont écrit dans une lettre rendue publique les paroissiens reconnaissants; nous ajouterons aussi, *honneur et gloire au chef militaire qui sut allier l'humanité aux devoirs de sa profession.* Tel était l'état des choses à la fin de la première journée. Chaque parti dut mettre à profit la nuit pour se préparer à celle du lendemain, et il faut le dire, au lieu d'avoir recours à des moyens de conciliation, surtout de la part des magistrats défenseurs-nés de la cité, nous verrons que l'attaque comme la défense resta libre de continuer les moyens coercitifs pour assurer son triomphe. D'un côté l'autorité militaire ne négligeait rien pour se procurer, soit au dedans soit au dehors, tout ce qui pouvait contribuer à ses succès. De leur côté les insurgés tentaient, dans des excursions dans les campagnes environnantes, à recruter des renforts, mais leurs tentatives furent infructueuses, ou du moins obtinrent peu de succès, tant parce que l'autorité militaire avait fait prévenir à temps les autorités des localités, que parce qu'on savait que la population de Lyon ne prenait aucune part à l'insurrection.

Au point du jour, le feu qui avait cessé pendant la nuit recommence sur tous les points avec violence. Le coteau de Fourvières fut garni de tirailleurs par les ouvriers. De la rive droite de la Saône et de toute la colline jusqu'au confluent du Rhône partirent de temps en temps des coups de fusil contre les troupes qui occupaient la presqu'île de Perrache. Une des premières opérations de la journée fut d'occuper le beffroi et les pavillons de l'Hôtel-de-Ville et de St-Pierre. Bientôt les tirailleurs firent cesser par leur feu celui qui partait des toits situés à certaine distance. L'insurrection qui, pendant la journée de la veille, avait paru se concentrer dans le quartier des Cordeliers, dans celui de St-Georges et dans celui de la Croix-Rousse, avait pris pendant la nuit une nouvelle extension. St-Just, la Guillouière, le quartier du Jardin-des-Plantes, ceux de la Grand'Côte, de la rue Vieille-Monnaie étaient en révolte et formaient des barricades. La caserne du Bon-Pasteur, située au-dessus du Jardin-des-Plantes, et que l'on avait à dessein laissée dégarnie, est emportée par les insurgés. Le drapeau rouge est arboré sur l'église St-Polycarpe, des drapeaux noirs flottent sur l'Antiquaille, sur Fourvières, sur le clocher de St-Nizier, sur celui des Cordeliers. Le tocsin sonne de différents côtés à la fois.

Un sectionnaire des *Droits de l'Homme* est parvenu à insurrectionner le quartier Perrache. Le matin on construisit une barricade à l'entrée de la chaussée de Perrache, pour couper les communications de ce côté de la ville; mais un peloton de dragons, soutenu par le canon du fort de la Mouche, situé de l'autre côté du Rhône eut bientôt détruit ces obstacles.

C'est pendant cette journée que plusieurs d'entre les insurgés se répandirent dans les campagnes. Ils demandèrent les fusils et les munitions des gardes nationales ; quelques communes remirent les leurs, quelques autres s'y refusèrent.

L'artillerie, augmentée d'un détachement arrivé de Valence, put servir un plus grand nombre de batteries. Au bout du pont Tilsit, au bout du pont Seguin, dans la rue de l' Arsenal et sur la place Bellecour, des pièces de différents calibres dirigèrent leurs feux contre les côteaux de Fourvières, de St-Just et de St-Georges. Le pont Chazourne, sur la Saône, fut brûlé par un bateau de foin embrasé, descendu du haut de la Saône. Cependant, isolés eux-mêmes, manquant déjà de munitions et de vivres, les ouvriers se mirent à faire des quêtes, partout elles furent fructueuses sous le rapport des vivres.

Dans le faubourg de la Guillotière, vers les sept heures du matin, quelques barricades avaient été faites par un petit nombre d'hommes, et des coups de feu avaient été tirés des maisons de la grande rue sur la troupe qui s'avançait pour détruire les barricades. Bientôt une lutte terrible s'engagea et plusieurs bombes ou boulets lancés par l'artillerie sur les maisons d'où les coups de fusil étaient partis, allumèrent le feu en divers endroits. Un vent du nord très-violent poussait les flammes avec impétuosité : les malheureux locataires des maisons où le feu se communiquait, dans la dure alternative de périr dans les flammes ou par le fer des soldats qui repoussaient à coups de fusil tous ceux qui osaient se montrer, se sauvaient par les toits en cherchant à gagner les bâtiments les plus éloignés du théâtre de l'incendie qui consuma un groupe de maisons dont plusieurs d'une très-grande valeur et

qui s'anéantit ainsi, ravagé et brûlé à la vue de la population consternée.

La partie la plus éloignée de ce faubourg était contenue par la troupe qui venait de recevoir le renfort du 21^e régiment de ligne et par le fort La Motte ; cependant quelques ouvriers occupaient le clocher de la paroisse et tiraillaient en sonnant le tocsin.

Une première attaque avait été repoussée. Des batteries composées de pièces de gros calibre et d'obusiers furent établies pour prendre à revers et d'enfilade les maisons auxquelles s'appuyaient les principales barricades de la grande rue de ce faubourg. Pendant plusieurs heures, la fusillade des soldats placés sur les maisons de la rive droite du Rhône et jusque sur le toit de l'hôpital, reposait aux coups de fusil des ouvriers logés aussi sur les toits des maisons placées sur les deux rives du fleuve. Après six heures d'un semblable combat on alla, malgré le danger de la circulation, conjurer les insurgés de ne pas entraîner par leur résistance la destruction de tout ce faubourg. Ils se rendirent aux vœux de leurs compatriotes, et commencèrent à abandonner la dernière maison où ils s'étaient établis, à mesure que la précédente avait été la proie des flammes. Environ quarante des leurs se frayèrent un passage à travers huit murailles qu'ils percèrent, pour éviter de passer par la rue sillonnée de balles et de boulets, et ils s'échappèrent à travers la campagne.

Les troupes formées en colonne, avaient reçu le signal de l'attaque, on battit la charge, et quelques insurgés isolés, ne pouvant se résoudre à suivre leurs compagnons ou atteints dans leur course, périrent dans cette poursuite.

Pendant que ces scènes de désolation se passaient sur la rive droite du Rhône, le faubourg de Vaise battu par le

canon ne se rendait pas, et le fort de la caserne de St-Irénée, au-dessus de St-Just, était tombé au pouvoir de l'insurrection. Les insurgés avaient placé trois pièces de canon sur la terrasse de Fourvières et de là jetaient des projectiles sur le quartier-général situé à Bellecour, des boulets et des pierres, mais qui ne pouvaient atteindre à moitié de cette distance par le mauvais état de service où elles se trouvaient. Des tirailleurs insurgés, postés derrière les murs des clos environnants, faisaient feu dans la même direction. Pour répondre à ces feux plus inquiétants que meurtriers, on braque sur ces positions deux pièces de 24, dont les boulets atteignent et traversent la chapelle de Fourvières; d'autres pièces en batterie sur le quai de l'arsenal et dans la rue de ce nom, foudroient le quartier St-Georges et envoient des projectiles jusque sur le mont Sauva ge, près de la Croix-Rousse.

Nous avons dit que le Jardin-des-Plantes avait été occupé par les insurgés qui y avaient élevé de nombreuses barricades. L'autorité militaire donne ordre de les enlever. Une compagnie de grenadiers du 27^e est chargée de cette expédition. Le colonel Mounier du 28^e la commande en personne. Arrivés en présence de la barricade défendue par des insurgés embusqués dans les portes d'allées et derrière les fenêtres, les soldats sont accueillis par un feu meurtrier. Le colonel Mounier s'élance à la tête des tirailleurs, et tombe percé d'une blessure mortelle. La barricade est enlevée à la baïonnette, mais l'ennemi a disparu, les soldats s'emparent de la place, pénètrent dans les maisons, et, par une malheureuse méprise, le St Raimond, marchand fabricant, périt victime sous le coup de feu d'un soldat exaspéré d'avoir perdu son colonel, au moment où il ouvre la porte de son appartement à la troupe qui pénètre chez

lui, croyant que c'était de cet étage de la maison qu'était parti le coup qui avait tué le colonel Mounier; les soldats maîtres de ce quartier s'établissent dans les deux pavillons du Jardin-des-Plantes.

Durant toute cette seconde journée, la guerre des toits avait duré avec acharnement autour de l'Hôtel-de-Ville, entre les soldats placés sur le belvédère du musée et les ouvriers placés sur les maisons. Beaucoup d'accidents s'en suivirent par la direction naturellement incertaine de ces feux plongeants. Plusieurs curieux furent tués, tant chez eux qu'au dehors.

Dans le quartier de St-Nizier et des Cordeliers, une autorité active et habile s'y faisait reconnaître; la défense de ce point était dirigée par un jeune homme nommé Lagrange.

L'église de St-Bonaventure située sur la place des Cordeliers, fut choisie à cause de sa position dans un enfoncement de cette place pour ambulance par le chef du quartier. Les morts y furent déposés dans une petite cour séparée, et les prêtres desservant la paroisse, cédant à la voix de la charité, vinrent avec quelques médecins et pharmaciens, soigner les blessés ou les consoler au besoin; la fabrication de la poudre fut aussi transportée dans l'église. Les insurgés avaient rendu les abords très-formidables, soit en élevant des tranchées du côté du quai, ou des barricades à toutes les issues des rues aboutissantes sur la place.

Cependant quatre pièces de 8, placées l'une à la descente du pont Morand, l'autre sur le même pont, les deux dernières à l'extrémité orientale du pont Lafayette, jouaient continuellement contre les alentours et le centre de ce quartier où s'étaient retranchés les insurgés. Dans la rue Gentil, le feu allumé à plusieurs reprises par les obus,

menaça plus d'une fois de devenir un vaste incendie ; une maison sur le quai du Rhône fut consumée par les flammes. Le grand collège ne dut son salut qu'à l'ardeur et à l'intrépidité des élèves. La nuit mit fin à cette journée plus meurtrière que la précédente.

TROISIÈME JOURNÉE. — 11 AVRIL.

La nuit n'apporta qu'une courte trêve au combat. Sur les deux heures du matin les insurgés armés dans le quartier des Cordeliers, font des tentatives pour se faire jour sur différents points, mais ils ne peuvent effectuer leur sortie.

Au point du jour le combat recommence dans toutes les directions ; on canonne une maison sur le quai du Rhône à l'angle de la rue Basseville, d'où le poste du pont Morand a essayé plusieurs coups de fusil. A l'exemple des insurgés, les soldats rétablissent plusieurs barricades aux débouchés des rues occupées par eux, et l'action continue sur tous les points indiqués la veille ; l'aspect de la ville est toujours à peu près le même. Néanmoins on circule un peu aux abords de la place des Terreaux. Sur la place St-Clair des groupes de spectateurs contemplant la canonnade qui se dirige vers le pont du Concert et sur la place des Cordeliers. On commence à se familiariser avec le bruit du canon et de la mousqueterie : les cafés situés aux alentours de la place des Terreaux sont remplis de personnes occupées à faire de la charpie pour les blessés. On en fait aussi dans beaucoup de maisons particulières. Plusieurs denrées d'une utilité secondaire, manquent entièrement. Le soir, les postes occupés par les troupes présentent l'image d'un campement en rase campagne. Les soldats cons-

truisent des baraques en planches et bivouaquent auprès de grands feux de charbon de terre et de bois, nécessités par un temps extrêmement rafraîchi durant toutes ces journées qui furent très-froides pour la saison.

QUATRIÈME JOURNÉE. — 12 AVRIL.

La fusillade qui avait duré toute la nuit à rares intervalles, reprend vers le matin une intensité nouvelle. Les troupes d'un côté, les insurgés de l'autre conservent à peu près les mêmes positions que la veille ; seulement le nombre de ces derniers, la vivacité de leurs feux, va toujours en diminuant.

On fait une tentative qui échoue, pour enlever une barricade située à la montée de la Grand'Côte. On ramène plusieurs blessés.

Les soldats sont parvenus à s'établir, au moyen d'une barricade tout près de la place de la Fromagerie, qui, les jours précédents, a été le théâtre de plusieurs engagements sanglants.

Les insurgés sont embusqués dans l'église de St-Nizier, et retranchés en face de la rue Sirène ; ils ont aussi élevé une barricade à l'extrémité de la place St-Nizier, du côté du pont de Pierre, et une autre rue Trois-Carreaux, à l'entrée de la rue Chalamont ; d'autres avaient été construites plus ou moins avant dans les différentes rues qui communiquent avec la rue de la Grenette ; ils ont leur retraite assurée sur le derrière par les petites rues qui aboutissent au quartier devenu le centre de l'insurrection : de là ils font un feu très-vif sur l'entrée de la rue Sirène pour empêcher les troupes de déboucher. Mais les soldats se glissant de maison en maison se portent sur les toits, s'embusquent aux croisées, de là dirigent un feu non moins

vif sur les bâtiments occupés par les insurgés. Enfin l'église de St-Nizier est enlevée par la troupe au cri de : Vive le roi et des chants de la Marseillaise et de la Parisienne que répètent leurs camarades postés dans les rues. La place tout entière est occupée par les troupes, et le drapeau tricolore a remplacé sur le clocher le drapeau noir que les insurgés y avaient arboré.

Les insurgés se réfugièrent ou sur la place des Cordeliers ou dans les maisons environnantes.

Le général Fleury, commandant supérieur des Bernardines et des Chartreux, décida qu'on tenterait le matin d'enlever le faubourg de Vaise, de vive force, tandis qu'une autre colonne le tournerait par les hauteurs, de manière à prendre les insurgés directement et de revers et à les refouler sur la place de la Pyramide.

A cet effet, à dix heures et demie du matin, une première colonne, composée de deux compagnies d'infanterie et d'une compagnie de sapeurs du génie, se forma devant la Manutention, passa le pont de Serin et se dirigea, par Pierre-Scise, sur les hauteurs qui couronnent l'Ecole vétérinaire; elle dispersa dans ce mouvement une bande d'insurgés qui traînaient une des pièces du fort St-Irénée. On reprit la pièce et on chassa à coups de fusil ceux des insurgés qui purent échapper aux soldats. Arrivés au point le plus élevé de sa course, la tête de la colonne fit un signal convenu d'avance, et quelques minutes après, la seconde colonne composée de cinq compagnies d'infanterie du 28^e et d'un détachement de sapeurs du génie, partit du même point au pas de charge, battu par tous les tambours, traversa le pont de Serin, pénétra dans le faubourg, non sans une vive résistance. Les soldats exaspérés par l'opiniâtreté de la défense, déchargèrent leur

fureur sur les prisonniers; des excès atroces furent commis et beaucoup d'innocents furent confondus avec les coupables (1).

Pendant que l'action a lieu, deux pièces de six, placées sur les ruines du fort St-Jean, tiraient sur les maisons du faubourg. Ceux des insurgés qui purent échapper, se retirèrent devant les troupes, en tirillant des maisons et des coins de rue, et furent rencontrés par la première colonne à laquelle ils ne purent résister. Vingt minutes après le signal de la première colonne, les deux colonnes se réunissaient sur la place de la Pyramide. Quelques coups de fusil, tirés des petites rues que l'on n'occupait pas encore, tuèrent un officier et blessèrent un sapeur; alors, on fit parcourir tous les quartiers par de fortes patrouilles, on enfonça les maisons d'où partaient les coups de fusil et d'autres d'où il n'en partait point; c'est alors que furent commis les excès dont nous avons parlé.

Les communications avec Paris devinrent libres par la prise du faubourg de Vaise.

C'est après cet important succès qu'on résolut de s'emparer des Cordeliers.

Le quartier-général fut immédiatement attaqué; quelques compagnies débouchèrent des rues barricadées par la troupe. L'artillerie balaya les brèches ouvertes du côté du quai pendant que d'autres compagnies franchissaient tous les obstacles au pas de course; plusieurs soldats furent blessés; l'attaque était bien conduite; les ouvriers en petit nombre durent se sauver de tous côtés.

Ceux placés près de la porte de l'église, qui étaient encore dans l'intérieur, y restèrent forcement. Une dé-

(1) Voir les journaux du temps; et ces faits n'ont point été démentis.

charge enfonce la porte, tout ce qui se présente reçoit la mort à l'instant; peu s'échappent.

Les vainqueurs irrités pénètrent dans cette enceinte.

Alors un tableau dont rien ne peut donner une idée, se présente à celui qui conserve assez de sang-froid pour en garder le souvenir.

La fumée de la poudre a remplacé celle de l'encens. Sur le sol, en entrant, les derniers défenseurs de la place sont étendus, sans vie ou expirant sous les coups des soldats; le sang inonde les marches des autels; des débris de toute sorte encombrant le passage. Dans les chapelles, des blessés étaient soignés par des femmes; une d'elles, porte un pistolet et pleure; une autre, jeune et belle, continue son œuvre de dévouement; elle n'a pas craint de venir partager les dangers d'un ami ou d'un frère. Elle se présente avec lui au vainqueur irrité; celle-là est sauvée, une autre est blessée. Ailleurs, dans une sacristie, deux malheureux succombent percés de mille coups, dans les bras d'un prêtre!

L'église, à l'instant même est fouillée dans toutes ses parties; un prêtre est pris et accusé d'avoir fabriqué de la poudre! la justice l'a absous. Les prisonniers sont renfermés et gardés à vue dans les chapelles latérales, dont l'une sert d'ambulance pour les blessés. Çà et là, gisent sur le parvis, des armes, des ustensiles dont les insurgés s'étaient servis pour fabriquer la poudre. Le procureur du roi et le commissaire central de police qui s'étaient transportés sur les lieux, procèdent à l'interrogatoire des prisonniers et des témoins de ces scènes.

Tels furent les résultats de la prise de ce dernier refuge, dans la ville, des insurgés.

Dans la journée précédente, une bande d'insurgés qui

avait essayé en vain, la surveillance, de s'emparer des Carmes-Déchaussés où un capitaine du 7^e léger s'était maintenu, était venu tirer contre l'Ecole vétérinaire occupée par un détachement de dragons. D'autres insurgés réunis dans les premières maisons du faubourg de Vaise, cherchaient, par un feu continu, à intercepter les communications avec la poudrière et la Manutention. A cinq heures du soir, après qu'on se fut emparé de l'église de St-Bonaventure et de la position des Cordeliers, on s'occupa de déloger les insurgés établis dans les maisons du quai de Bondi, en face de l'église de St-Louis qui depuis deux jours inquiétaient vivement le poste du pont de la Feuillée. Une compagnie se logea dans une maison en construction en face de la passerelle de St-Vincent; une autre se plaça à l'angle de la rue de la Boucherie. Les tirailleurs protégèrent le feu des deux pièces d'artillerie qu'on avait amenées sur ces points. Les canons de la terrasse des Chartreux furent dirigés sur le même point. Un feu soutenu de deux heures fit taire celui des insurgés. L'hôtel du Chapeau-Rouge, qui leur servait de refuge, fut criblé de boulets.

Dès ce jour, l'insurrection épuisée par ses propres efforts, amenée au point de succomber, pouvait être considérée comme vaincue, du moins dans la ville. Les ouvriers défendant des postes isolés, moins compromis vis-à-vis du vainqueur, cessèrent peu à peu de combattre, et pourvurent à leur sûreté.

Ceux qui, en plus grand nombre, défendaient les points importants, allaient être attaqués et par là vaincus. Avec de nombreux renforts, arrivés au camp établi sur la place Bellecour, les généraux n'hésitèrent plus à former leurs colonnes d'attaque.

CINQUIÈME JOURNÉE. — 15 AVRIL.

Cette journée fut signalée par la prise des hauteurs de Fourvières. Une colonne fut envoyée pour tourner cette position par le dehors du faubourg de Vaise, et s'emparer des pièces de canon que les insurgés avaient placées sur la terrasse. Cette position qui n'était pas occupée par un plus grand nombre de combattants que le premier jour, et dont plusieurs s'étaient dispersés, fut enlevée sans aucune difficulté : les pièces sont prises, et ceux qui les servaient sont amenés prisonniers à l'Hôtel-de-Ville. A quelques intervalles, la circulation est rétablie sur quelques points, dans la ville.

SIXIÈME JOURNÉE. — 14 AVRIL.

La prise du faubourg St-Georges et des hauteurs qui le dominent, eut lieu dans la matinée. Les ouvriers, abandonnèrent quelques armes sur le terrain, et s'échappèrent des mains des vainqueurs. Après la prise de St-Georges, la Croix-Rousse, seul quartier qui tint encore, devait capituler, si les habitants ne voulaient voir ce faubourg anéanti par le fer et le feu, ainsi qu'on en avait fait la menace. En vain quelques chefs déterminés à périr, plutôt que de se rendre, soutinrent encore une dernière attaque dans la soirée, le général Fleury, libre d'agir sur ce point, les menaça de toute son artillerie, et leur offrit une capitulation. Un maréchal-des-logis d'artillerie, se présenta seul aux barricades, les anciens maires de la ville, joints à plusieurs notables habitants, conseillèrent la prudence. Touchés des malheurs qui menacent les habitants de ce faubourg populeux, les plus intrépides se rendent, les armes sont abandonnées ; on

favorise la fuite de plusieurs, et la troupe victorieuse, entre dans cette ville échappée à la destruction.

Quelques fuyards poursuivis dans la campagne, refusaient de se rendre ; ils tombèrent percés de coups, d'autres parvinrent à s'échapper.

Peu à peu les détonations d'armes à feu deviennent plus rares ; le silence de la nuit n'est plus troublé que par quelques décharges faites au hasard ou dirigées contre des fugitifs. Les soldats, placés en observation sur les toits, derrière les cheminées, pour répondre au feu des insurgés, ont partout abandonné leurs positions. En un mot, la guerre est finie, mais la ville reste occupée par les troupes sur tous les points. Vaste bivouac, où chaque place, chaque rue, chaque position est encombrée de soldats et d'appareils de guerre, ou de monceaux de ruines. La circulation, parfaitement rétablie, une immense population s'est répandue dans les rues pour se dédommager de la réclusion à laquelle elle avait été condamnée depuis près d'une semaine, contemplant, triste et silencieuse, les horribles désastres que cette lutte acharnée avait causés, et regardant passer, les uns avec inquiétude, d'autres (nous l'avouons de bonne foi et sans partialité), avec une satisfaction haineuse, les nombreux prisonniers que des soldats ramènent et conduisent en prison.

Depuis, jugés par la cour des pairs, les uns ont été condamnés au bannissement, les autres, à la *détention*, à *temps*, ou perpétuelle (1).

Dans ces journées désastreuses, le nombre des troupes

(1) Par une amnistie, en date du 8 mai 1837, tous les condamnés politiques ont été rendus à la liberté.

de toutes armes était de huit à dix mille hommes ; celui des insurgés pouvait s'élever à cinq ou six cents.

Résultat : 115 militaires tués, 300 blessés, dont plusieurs sont morts des suites de leurs blessures : 400 combattants ou bourgeois inoffensifs, blessés ; morts, 220, non compris les personnes qui ont succombé par suite de ces événements.

A la Guillotière, un massif de maisons est incendié par la canonnade ; à Lyon, quatre maisons éprouvent le même sort. Plus de soixante autres sont ébranlées, bouleversées par l'explosion des pétards. Enfin, l'approximatif du dommage de toute nature que cette catastrophe a causé aux habitants de Lyon, a été porté (d'après des documents authentiques) à plus de cinq millions (1).

Nous allons maintenant reprendre notre ordre chronologique.

PRÉCIS HISTORIQUE. (Suite.)

1835. — Construction du nouveau palais de justice et d'une prison (place de Roanne). — Le *choléra* se montre aux portes de Lyon, la ville en est préservée : il y avait eu trois cas en 1831.

1836. — Abattoir à Perrache. — Elargissement du pont de la Guillotière, ou plutôt trottoirs ajoutés de chaque côté du pont. — Quai de la Chana, et continuation de celui du pont Tilsitt vers l'Arsenal. — Nouvelle petite poste à Lyon ; trente nouvelles boîtes aux lettres sont établies dans les quartiers de la ville pour ce service. — Ciment employé (pour essai) au trottoir du quai d'Orléans. — 2 septembre. Événement déplorable

(1) M. Adolphe Sala ; journaux ; mémoires ; nos souvenirs, etc.

arrivé à *Champvert*, près de Lyon : le nommé Dufavet, *terrassier* ou puisatier, reste enseveli, dans un puits qu'il creusait, par un éboulement de terrain, à dix-huit mètres de profondeur, et les circonstances sont telles qu'il est abrité par quelques planches jusqu'au 15 du même mois qu'il en est retiré, sain et sauf et peu indisposé, par les soldats du génie, au moyen d'un nouveau puits, la nature du terrain (tout sable fin), ne permettant pas de déblayer le sien, de crainte d'étouffer ce malheureux par les infiltrations. La nourriture lui était introduite par le trou que la corde qui l'avait descendu avait laissé. Plus de vingt mille personnes se sont transportées successivement sur les lieux, pour être témoins d'une captivité aussi singulière et de sa délivrance. Toute la ville prit un vif intérêt au sort de ce père de famille. — Ouverture de nouvelles salles à St - Pierre. 1^{re} exposition de tableaux dans une de ces salles, par la société dite des Amis des arts ; plusieurs tableaux de nos compatriotes, très-remarquables, figurent à cette exposition, entr'autres, celui du Dante consolant les envieux ; par M. Flandrin. Le vœu à la Madone, par M. Bonnefond. Des paysages, par M. Guindrand, et quelques autres par des artistes étrangers à notre ville.

1837. — L'année commence sous de fâcheux auspices ; une stagnation *presque complète* dans les affaires commerciales (attribuée à plusieurs causes qu'il nous serait trop long d'examiner, qui, au surplus, se rattachent à d'autres qui font éprouver en France et ailleurs un semblable état de choses) produit la cessation presque entière des travaux de la fabrique de soierie de tout genre. Les malheureux ouvriers, réduits pour la plus grande partie à la plus affreuse misère, supportent avec résignation leur

triste situation ; mais depuis quelque temps , on cherche avec le plus vif empressement à subvenir à leurs besoins. Des dons , des aumônes , des souscriptions de toute nature ouvertes à Lyon , dans la capitale , et sur tous les points de la France , s'organisent avec activité , et produisent déjà d'heureux résultats. Le gouvernement, de son côté , vient en aide de cet élan généreux ; des travaux d'endiguement et autres , sont en exécution ; des sommes ont déjà été envoyées pour être distribuées ; tous ces moyens permettent de croire qu'une sensible amélioration à l'état de détresse de cette classe laborieuse s'opère chaque jour et pourront suffire à tous les besoins jusqu'au retour de jours plus prospères : c'est le vœu de tous les bons citoyens, et, en particulier, celui que nous formons du fond de notre cœur , au milieu de calamités si affligeantes , pour tous ceux qui s'intéressent à notre cité.

Un autre fléau , mais bien moins redoutable , vient encore augmenter cette fâcheuse position : la maladie épidémique , qui a régné dans plusieurs états de l'Europe , connue sous le nom d'*influenza* ou de *grippe* , a causé à Lyon , pendant ce dernier hiver , dans beaucoup de familles de funestes ravages. Mais , au moment où nous traçons ces lignes , 1^{er} juillet 1837 , nous sommes heureux d'annoncer que nous en sommes entièrement délivrés. Pussions-nous pouvoir en dire autant du premier dont nous venons de parler , qui entretient dans tous les esprits de si douloureuses inquiétudes : mais malheureusement rien n'indique encore qu'il semble bientôt devoir cesser !

— 11^e et 23 juin dernier. — Fêtes extraordinaires données au jardin des Plantes , au bénéfice des ouvriers lyonnais.

CONCLUSION.

Tels sont les épisodes , et les scènes les plus remarquables du tableau de ce grand drame historique que notre cité a vu se dérouler dans l'espace de plus de vingt siècles, et que nous avons esquissé à grands traits (1), afin d'arriver à cette conclusion : Lyonnais , voilà votre passé , voilà votre présent , quel sera votre avenir !!... ce que vous voudrez qu'il soit : vos ancêtres vous en ont donné l'exemple !

(1) Nous nous proposons de publier plus tard , et pour faire suite à celle-ci , une histoire sur l'Eglise et les maisons religieuses , sur le commerce et les fabriques de Lyon , sur la littérature et les arts qui y furent ou qui y sont encore cultivés.

